This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

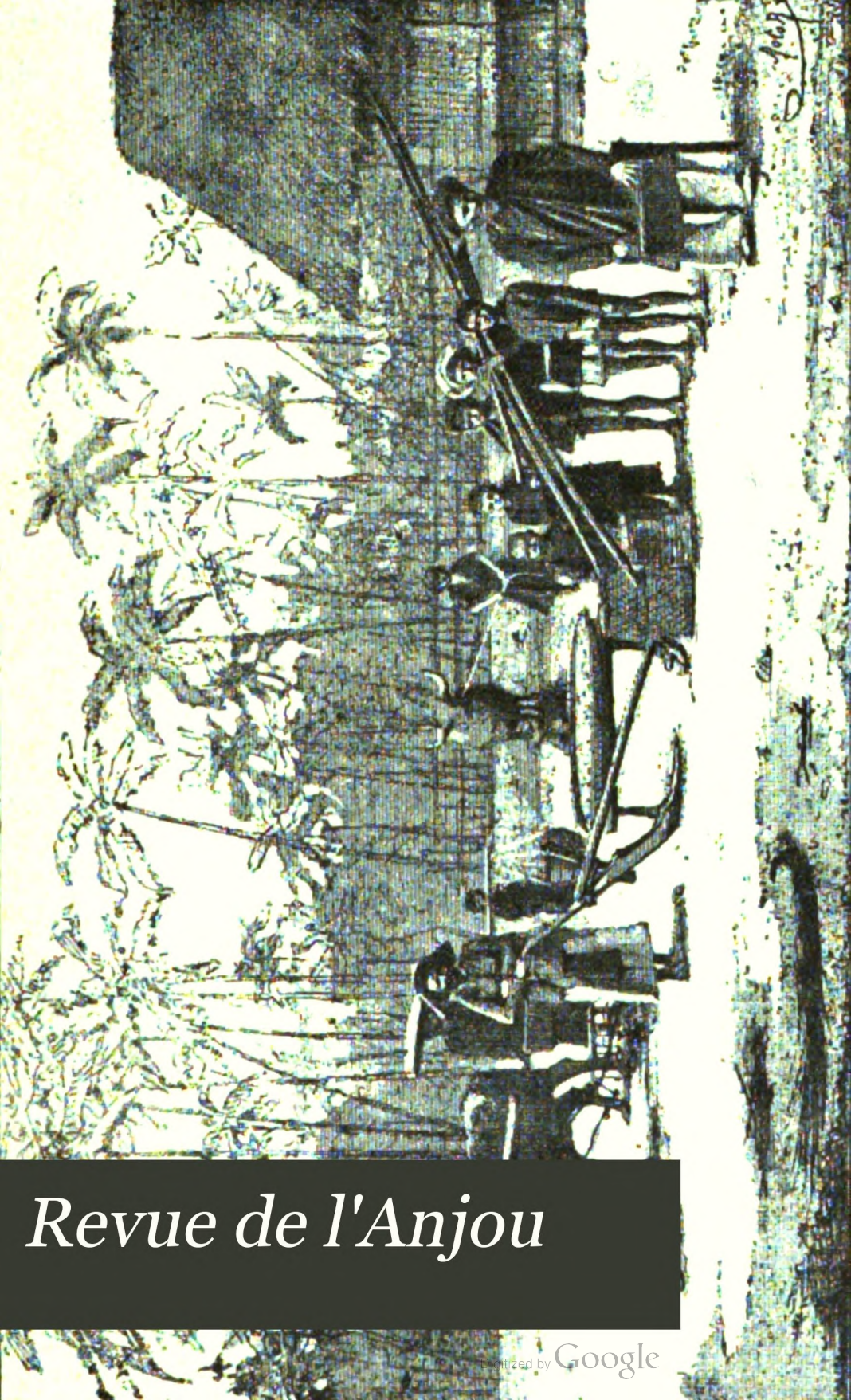

Revue de l'Anjou

Digitized by Google

Digitized by Google

DPH
Boston

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

INDEXED

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME TRENTE-SEPTIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1898

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

37

TOME TRENTE-SEPTIÈME

Juill.-Déc. 18

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1898

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
930991A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1938 L

Printed in France.

Digitized by Google

M. LAINÉ-LAROCHE

CHER MONSIEUR,

C'est une douce consolation pour nos cœurs, au milieu des douloureuses surprises et des tristesses de la vie, auxquelles ils sont exposés, que nous puissions, lorsque disparaissent les plus âgés et les meilleurs de ceux que nous avons aimés, nous reporter aux années, où nous les avons connus pleins de vie, remplis d'ardeur pour l'action, d'amour pour l'entourage de leurs familles et de leurs amis, animés d'une sympathie générale pour l'humanité.

En répondant bien incomplètement à l'appel que vous voulez bien me faire, je veux donc chercher à vous adresser le résumé des bons souvenirs que m'ont laissés les années pendant lesquelles j'ai connu et aimé l'ami, l'ancien éminent industriel et le remarquable et distingué concitoyen que nous venons de perdre récemment.

Adolphe Lainé était né en l'année 1806. Doué par la nature de qualités physiques séduisantes, il prévenait en sa faveur, par la finesse de ses traits, par l'aménité de sa physionomie et la grâce bienveillante de ses manières, tous ceux qui entraient en rapports avec lui, dès la première fois qu'ils le rencontraient.

Il était le fils d'un très honorable et très aimé commerçant, que nous avons connu plein de vigueur encore et de bonté, dans la verte vieillesse fort avancée à laquelle il était parvenu. Il avait, au cours de ses jeunes années,

Digitized by Google

vécu plein de confiance dans le genre d'affaires suivi par son père, comme l'est le plus souvent un fils unique, heureux au milieu de sa famille, et Adolphe Lainé avait le culte de sa famille, composée exclusivement, lorsque je l'ai connu, de son excellent père et de sa sœur non mariée, douée d'un jugement aussi sûr qu'animée d'une aussi tendre bonté pour tous les siens. Il était donc devenu le principal collaborateur de ce père aimé, dont il comptait devenir le successeur.

Entrant un jour, cependant, dans un établissement de filature et de tissage de lin, récemment créé en Normandie, où l'avait introduit son rôle d'acheteur pour les articles qui s'y fabriquaient, il acquit la conviction que les procédés mécaniques, appliqués, depuis une vingtaine d'années, au filage du lin, devraient s'appliquer également au filage du chanvre, dès que l'on serait parvenu à donner à cette autre plante, pour pouvoir la peigner, une souplesse égale à celle du lin. Des essais avaient été tentés déjà dans ce sens, notamment en la ville de Nantes ; mais ils n'avaient pas réussi. Adolphe Lainé voulut les recommencer avec une machine, encore imparfaite, mais qui fut suffisante pour lui permettre de faire venir d'Angleterre quatre métiers à filer, avec leurs préparations, et de monter une petite machine à vapeur de la force de quatorze chevaux, pour les faire marcher. Le fil produit fut excellent ; le problème semblait donc être résolu pour l'avenir, et il le fut dès l'année 1845.

C'est donc bien par suite de sa spontanée et perspicace initiative que l'industrie du chanvre a été dotée des premiers procédés mécaniques, qui furent et ont continué d'être appliqués à la filature du magnifique textile, si largement cultivé dans nos vallées de la Loire, et qui furent l'origine de l'industrie chanvrière mécanique, occupant, en ce moment, à Angers, un si grand nombre d'ouvriers des deux sexes.

Digitized by Google

Je me rappelle avec bonheur la circonstance fortuite et gracieuse qui me fit me rencontrer avec lui à cette époque, en l'année 1845, après ce remarquable début, et qui me permit d'associer mes efforts aux siens. Je partageai la confiance qui, chez lui, ne s'était pas démentie, et qui ne se démentit pas davantage au milieu des événements commerciaux inattendus qui survinrent peu de temps après, en l'année 1848, et dont les effets mêmes restreignirent à peine le travail de nos ouvriers.

L'initiative, l'intelligence et le dévouement dont il avait fait preuve dans l'inauguration, la création et le développement d'une industrie nouvelle, il les porta dans toutes les fonctions et missions auxquelles il fut appelé par les suffrages de ses concitoyens, pendant le cours de sa carrière industrielle et pendant le cours des longues années, qui la suivirent, lorsqu'il l'eut quittée pour y faire entrer son gendre si regretté, Léon Caillault, en 1861. Au Tribunal de Commerce, au Conseil municipal, à la Caisse d'Épargne, à la Chambre de Commerce, son heureux caractère et ses aptitudes naturelles le firent également aimer et estimer.

Adolphe Lainé avait ajouté, en se mariant, à son nom de famille celui de Laroche, nom du médecin distingué qui était le père de sa femme, morte après quelques années de mariage, en lui laissant une gracieuse enfant de six ans, qui fut plus tard l'excellente et aimable Madame Marie Caillault, disparue bien jeune elle-même au milieu des regrets universels de ceux qui l'ont connue, et suivie, peu d'années après, par son cher mari, qui ne lui survécut pour ainsi dire pas.

Le courage et l'énergie de Lainé-Laroche ne se démentirent pas sous le poids de ces chagrins, lorsqu'il eut à supporter la plus cruelle des douleurs, celle de survivre à son propre enfant.

A la Caisse d'épargne, dont il fut le président pendant

Digitized by Google

15 ans, de 1872 à 1887, et demeura le président honoraire après qu'il eût donné sa démission, il rendit les plus grands services. Par son assiduité et par son intelligente surveillance, il a contribué, dans une large mesure, à rendre la comptabilité de cet établissement simple et claire. Sa présence stimulait les employés et leur imposait l'exactitude et la ponctualité. C'est à lui que la Caisse d'épargne doit, en grande partie, sa régularité, qui semble se rapprocher beaucoup de la perfection.

Sous son administration et sous sa direction, la Caisse prit l'habitude de distraire chaque année de ses bonis des sommes relativement importantes, en faveur des œuvres charitables, notamment du Bureau de bienfaisance.

La Chambre consultative des Arts et Manufactures, dont il fut membre pendant dix ans, et la Chambre de Commerce, qui succéda à cette Chambre, et dont il fut le président pendant six années, lui permirent de se livrer à l'étude de questions économiques et commerciales, départementales et nationales, présentant le plus vif intérêt, et à prendre une part active dans les discussions, qui tendaient à chercher et à trouver la solution de ces grandes questions.

Il comprit, dès son entrée à la Chambre consultative, quelle importance commerciale et financière pourrait acquérir sa ville natale sous peu d'années, et il fut, en l'année 1846, parmi les membres de cette Chambre, un des promoteurs de la demande devant être adressée au gouvernement, et tendant à faire établir à Angers, soit un Comptoir d'escompte, comme il en existait déjà dans d'autres villes, soit une succursale du puissant établissement financier de la Banque de France. La seconde partie de cette proposition fut définitivement votée par la Chambre, acceptée par l'administration de la Banque de France et mise à exécution l'année suivante.

Lainé-Laroche, toujours attentif aux améliorations qui

Digitized by Google

pouvaient favoriser la prospérité de la ville qui l'avait vu naître, prit part, en cette même année, à des délibérations dont il fut le rédacteur, concernant un projet de réfection des quais d'Angers sur les deux rives de la Maine, notamment du quai de la Tannerie, du quai des Carmes et du quai Ligny. A un point de vue d'intérêt plus général, il fut au nombre des membres de la Chambre consultative qui demandèrent par un vote que, dans la ville de Nantes, la gare de marchandises qui serait établie sur la ligne du chemin de fer d'Angers à Nantes fût placée au bord de la Loire, là même où existe le port maritime.

En 1849, il était au nombre des membres de la Chambre consultative qui présentaient des arguments libéraux en faveur de l'institution d'un Conseil de Prud'hommes à Angers. En cette même année, il contribuait à faire réclamer par la Chambre à l'administration des Chemins de fer d'Orléans, sur la ligne nouvellement ouverte jusqu'à Angers, des trains de nuit entre Angers et Paris.

En 1852, il s'efforçait, en discutant le tracé du futur chemin de fer de l'Ouest entre Le Mans et Angers, de faire passer cette ligne par Sablé. L'année suivante, c'était une succursale du Crédit Foncier, dont les membres de la Chambre, avec lui, demandaient l'établissement à Angers.

Au mois de novembre 1855, sur la demande de Lainé-Laroche et de quelques autres de ses collègues, la Chambre consultative de l'arrondissement d'Angers demandait sa transformation en une Chambre de Commerce dont la circonscription s'étendrait sur le département tout entier. Il ne fut, toutefois, fait droit à cette demande par le gouvernement que quelques années plus tard.

En 1857, une souscription fut ouverte et présentée aux membres des Chambres de commerce en faveur de l'établissement du canal de Suez. Lainé-Laroche fut au nombre des membres de la Chambre d'Angers qui acceptèrent

Digitized by Google

cette souscription avec le plus d'empressement. Il contribua à faire voter, en 1859, l'établissement du chemin de fer du Mans à Angers et à Niort.

Et, au mois d'avril 1860, il fut élu Président de la Chambre de Commerce, en remplacement du si regretté M. D. Richou, subitement enlevé à l'affection et à la profonde estime de tous ses collègues.

Sous sa présidence, et dès la première année de cette présidence, un raccordement de la ligne d'Orléans avec la ligne de l'Ouest à la gare Saint-Serge fut voté, et le vœu en faveur de l'établissement d'un canal latéral à la Loire d'Orléans à Angers fut émis ; c'était au mois de novembre 1860, il y a 36 ans. Les idées générales sur les moyens d'obtenir, entre Angers et Orléans, une navigabilité permanente, pendant toute l'année, et des services de navigation réguliers peuvent avoir changé ; mais les préoccupations pour obtenir ce résultat étaient, à cette époque, aussi vives qu'elles peuvent l'être et le sont encore aujourd'hui.

Ce fut en cette même année 1860 que, sur la demande de son Président, fut créé, pour l'arrondissement d'Angers, un Conseil de Prud'hommes, dont l'institution avait été demandée et le principe voté en l'année 1849 par la Chambre consultative. Ce Conseil de Prud'hommes devait se composer de 20 membres répartis en cinq catégories : mines et carrières, textiles et tissus, métallurgie, constructions, arts divers.

En 1862, la question d'un canal latéral à la Loire ayant été remise à l'ordre du jour, en raison de la stérilité des efforts qui, depuis trente années, avaient été tentés pour améliorer la navigation de ce fleuve séduisant, Lainé-Laroche combattit le projet, qui consistait à faire aboutir ce canal entre le bourg de Sainte-Gemmes et l'embouchure de la Maine, et proposa, avec plusieurs de ses collègues, de le faire passer soit par la vallée de l'Authion, depuis la

Digitized by Google

Bohalle, soit par le Pré-Pigeon, en débouchant en amont du pont de la Haute-Chaîne.

L'année 1864 vit, dans une enquête provoquée sur le taux de l'intérêt de l'argent, la Chambre de Commerce d'Angers demander, sous la présidence de Lainé-Laroche, l'abrogation des deux premiers articles de la loi de 1807, qui réglaient le taux de l'intérêt à cinq et six pour cent pour les prêts commerciaux et civils, et demander, en même temps, l'affranchissement de toute limitation légale du taux de l'intérêt, tant en matière commerciale qu'en matière civile. Enfin, au cours de l'année 1866, la Chambre de Commerce émit, également sous sa présidence, un nouveau vœu pour chercher à combler les lacunes qui s'opposaient à ce que la régularité de la navigation de la Loire fût rétablie, particulièrement entre Combleux et Angers.

Adolphe Lainé était, d'autre part, venu, par les élections de l'année 1865, se joindre à nous au Conseil municipal d'Angers, où son bon jugement, ses sages avis et son concours dévoué furent toujours si sympathiquement accueillis, jusqu'à l'époque de la guerre de 1870 et de la révolution du 4 septembre, qui eut pour suite un renouvellement du Conseil municipal.

Mais, dès la fin de l'année 1866, Lainé-Laroche, retiré à la campagne, avait cru devoir renoncer aux travaux de la Chambre de Commerce et quitter ses collègues, qui étaient pour lui des amis, et dont les bien vifs regrets le suivirent dans sa retraite.

Il avait acheté, dès 1864, aux environs d'Angers, la propriété de Châteaubriand, dont l'habitation, dominant le confluent de la Maine et la vallée de la Loire, était dans une situation charmante et des plus pittoresques. Il se plaisait à modifier et à perfectionner cette habitation et le parc qui l'entourait; il y vécut presque constamment, après la mort de son excellente et charmante fille, la

Digitized by Google

regrettée Madame Léon Caillault ; et il y recevait, dans sa solitude, après le décès de son gendre, avec les visites de ses amis, parents et parentes, celles bien consolantes de son petit-fils, Maurice Caillault, devenu capitaine de cavalerie.

Sa taille était restée svelte, sa conversation gaie et animée ; et il dépassa, comme l'avait fait son vigoureux père, sa quatre-vingt-dixième année dans un état de verte vieillesse qui ne s'altéra que vers les deux dernières années de sa vie. Il n'en était pas moins jusqu'au dernier jour souriant et bienveillant pour tous ceux qu'il aimait et qui s'approchaient de lui.

Il s'éteignit calme et pacifique, comme était mort son père, comme doivent mourir tous ceux qui, bons comme lui, n'ont jamais aimé leurs parents, leurs enfants, leurs amis, que d'une affection sincère et vraie, dont ceux qui leur survivent conservent précieusement le souvenir.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Max Richard.

Digitized by Google

L'ÉGLISE D'ANGERS

PENDANT LA RÉVOLUTION

et jusqu'en 1870

(suite)

DOCUMENTS

Nous citons la conférence à laquelle se rapporte chaque document.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

Les Curés députés de l'Ordre du Clergé en 1789

I

Le chapitre de l'Église d'Angers proteste contre les cabales des curés et contre les irrégularités de l'assemblée du clergé d'Anjou.

27 mars 1789.

Messieurs le Doyen, chanoines et chapitre de l'Église d'Angers, assemblés dans leur chapitre convoqué par Verger, leur bedeau, en la manière ordinaire, ont déclaré unanimement que, instruits par la voix publique et de la manière la plus détaillée de la cabale formée entre la majeure partie de Messieurs les curés du Diocèse avec plusieurs de leurs vicaires assemblés, le dimanche 15 de ce mois, à cinq heures du soir, et le lendemain à sept heures du matin, dans la grande salle du Palais des marchands de cette ville ; ensemble avec Messieurs les curés des Diocèses étrangers ressortissant en la sénéchaussée d'Angers et les prieurs-curés de la Congrégation de France. Ayant eu également connaissance des listes qui annonçaient, dès l'ouverture de l'assemblée de l'Ordre du clergé, sur qui se réuniraient les suffrages, tant pour la nomination des scru-

Digitized by Google

tateurs que celle des députés aux États généraux et de deux suppléants, ainsi que de la distribution des billets portant les noms desdits scrutateurs députés et suppléants désignés dans les susdites listes, de manière que par une enquête on pourrait en obtenir la preuve la plus complète;

Que ce n'est que par respect pour les ordres du Roi qu'ils se sont soumis à comparaître et à voter dans ladite assemblée, quoique convaincus de l'inutilité de leurs suffrages;

Que, témoins de l'illégalité de tous les actes, nul procès verbal des différentes séances n'ayant été lu, à l'exception d'un seul, et aucun n'ayant été signé du président et du secrétaire à la fin de chacune séance, quoique M. le président de l'assemblée ait à chaque séance demandé au secrétaire le procès verbal de la séance, qui jamais ne s'est trouvé rédigé;

Que témoins encore qu'un scrutin a été notoirement commencé avant la vérification des pouvoirs signée par les commissaires;

Ayant vu la coalition si évidente, qu'on n'a eu besoin de finir aucun scrutin, même celui des scrutateurs, dont chaque billet portait trois personnes;

Et que ne pouvant sacrifier leurs intérêts et ceux des trois classes lésées dans cette assemblée :

Ils protestent, tant en leurs noms qu'en celui des chapitres, dont les députés sont absents, dont ils se font forts, contre tout ce qui a été fait et contre tout ce que les quatre curés députés, ou leurs suppléants, pourraient faire en l'Assemblée des États généraux; déclarant qu'ils n'y représenteront point légalement les quatre classes; protestant, dès à présent, de nullité contre tout ce que pourraient faire ou délibérer lesdits curés ou leurs suppléants relativement aux autres classes du clergé et du Corps en général,

Et ont, par ladite conclusion, nommé et constitué M. de Villeneuve, leur doyen, auquel ils donnent pouvoir de se présenter chez le sieur Fourmond, notaire, afin de requérir

Digitized by Google

en leur nom acte de ladite protestation, la faire signifier où besoin sera, se réservant le droit d'en poursuivre l'exécution et de fournir tous autres moyens qu'ils croiront utiles.

3 avril 1789.

M. le Doyen a dit qu'en conséquence des pouvoirs qui lui avaient été donnés au chapitre, lundi dernier, il avait signé chez M. Fourmond, notaire, l'acte de protestations contre tout ce qui s'était fait d'illégal dans l'assemblée du clergé des sénéchaussées d'Anjou pour députer aux États généraux, tel qu'il avait été lu et arrêté au chapitre,

Et que, pour constater l'illégalité du procès verbal de l'assemblée, il s'était transporté, le jour d'hier, avec les députés des chapitres Royaux et collégiaux, des abbayes des Bénédictins de cette ville et plusieurs bénéficiers simples, accompagnés de deux notaires royaux, dans la salle des Pères Cordeliers de cette ville, où continuait à se tenir l'assemblée du clergé des sénéchaussées d'Anjou. Et qu'y étant arrivés, et la lecture du procès verbal commencée, il avait demandé, ainsi que les sus-nommés, qu'avant qu'on continuât la lecture dudit procès verbal, le plumitif fût remis sur le bureau pour être collationné avec le procès verbal qu'on lisait, attendu que le secrétaire n'était plus le même, et que le procès verbal de chaque séance n'avait pas été lu, signé et arrêté par le président. Ce qui leur ayant été refusé sous de vains prétextes, ils s'étaient fait décerner acte de leurs dires, demandes et réponses qu'on leur avait fait, pour leur valoir et servir ce que de droit.

Ce que ouï, Messieurs, d'une voix unanime, ont ratifié et approuvé ce que M. le Doyen a fait dans cette circonstance.

4 avril 1789.

M. le Doyen a mis sur le bureau un billet dont la teneur s'ensuit :

« Messieurs, vous êtes avertis qu'en conséquence de l'or-

Digitized by Google

donnance de M. le sénéchal d'Anjou, en date de ce jour, signé : Le comte de la Galissonnière, l'assemblée de l'Ordre du clergé est indiquée à lundi prochain, 6 avril, à trois heures très précises, après midi, dans le lieu ordinaire. A Angers, le 3 avril 1789. Et au dos est écrit : A Messieurs, Messieurs les Doyen et chanoines de l'Église d'Angers. »

Sur quoi Messieurs, observant que le présent avertissement, n'étant pas signé, est nul et illégal, d'autant que l'ordonnance de M. le Sénéchal n'y est pas relatée tout au long, ont, en conséquence, arrêté :

1° Qu'aucun de Messieurs ne se trouverait à ladite assemblée ;

2° Que le présent avertissement serait attaché au registre ;

3° Qu'il serait délivré copie de la présente conclusion à tous ceux de Messieurs qui la demanderaient.

6 avril 1789.

Præsentibus in Capitulo Dominis Decano, Scolastico, Pœnitentiario, Delahaye, Dutertre, Poulain, Dutremblier, Wiot, Nioche, Gilly, Hullin, Guillon, Davy, Chalopin, Gunault, Lenoir, Sapinaud, Mongeot.

M. Nioche de la Brosse a dit avoir adressé à M. le Garde des Sceaux copie des actes de réclamation contre le règlement et de protestation contre le procès verbal des assemblées du clergé, et a donné lecture de sa lettre d'envoi, et ensemble d'une nouvelle protestation que les chapitres et abbayes de cette ville et plusieurs bénéficiers simples ont faite et signée contre la prétendue assemblée du clergé de la sénéchaussée d'Anjou, qui doit se tenir aujourd'hui dans la salle des Pères Cordeliers de cette ville. Sur quoi Messieurs ont donné pouvoir à M. le Doyen de signer ledit acte et de le faire signifier à M. le Grand Sénéchal d'Anjou et à Messieurs les présidents de l'assemblée de l'Ordre du clergé.

(Archives départementales, G. 273, f°s 417-422.)

Digitized by Google

II

Le chapitre de l'Église d'Angers refuse d'assister l'évêque à la fête de la Fédération sur le Champ de Mars.

29 juillet 1790.

M. le Président [du Directoire] ayant observé que la solennité de la fête exigeant que les fédérés et tous les bons citoyens adressent au ciel des actions de grâces, MM. Huvelin, Ferrières et Goffaux ont été députés vers M. Couet, évêque, et vers le chapitre de Saint-Maurice, pour chanter un *Te Deum* sur le Champ de Mars, au pied de l'Autel de la Patrie. Les commissaires rentrés, ils ont fait part des difficultés que M. l'évêque élevait; mais, chargés d'insister auprès de lui, et, après avoir rempli cette mission, ils ont dit que M. l'évêque chanterait le *Te Deum* et allait inviter le chapitre de Saint-Maurice d'y assister.

Séance du soir. — Le Directoire assemblé au lieu ordinaire de ses séances, les sieurs Louet, Dutertre, Gilly et Guillon, chanoines de l'Église d'Angers et ses députés, sont entrés et ont dit : Qu'il n'y avait pas encore d'exemple qu'un *Te Deum* eût été chanté sur un Champ de Mars; que l'Autel de la Patrie était profané par ces sortes de cérémonies, et qu'ils avaient ordre de leur compagnie de déclarer qu'ils n'assisteraient pas M. l'Évêque. — M. le Président leur a répondu, avec la plus grande honnêteté, qu'ils ne paraissaient pas être dans les bons principes; que l'Autel de la Patrie était pour les Angevins un feu sacré qui ne s'éteindrait jamais; qu'eux députés pouvaient se retirer.

(Archives départementales, Département, Délibérations, Procès-verbaux.)

Digitized by Google

QUATRIÈME CONFÉRENCE

La loi du serment

I

Le chapitre de l'Église d'Angers se réunit pour la dernière fois et proteste contre sa dissolution.

17 septembre 1790.

In Capitulo extraordinario, post convocationem omnium et singulorum DD. per domos eorum canoniales per bidellum Poidevin factam, ut ipse præsens retulit; Præsentibus DD. Decano, Cantore, Archidiacono transmeduanensi, Pœnitentiaro, Delahaye, Dutertre, Poulain, Dutremblier, Gilly, Hullin, Waillant, Guillou, Chalopin, Ganault, Lenoir, Sapinaud, Mongeot, de la Corbière.

Le chapitre extraordinairement assemblé, Monsieur le Révérend Évêque président,

Monsieur le Doyen a dit que hier l'après midy, Messieurs Perard, membre du district, Viger, procureur-syndic, et Henry Delaunay, secrétaire dudit district, s'étaient transportés chez lui pour lui donner lecture des décrets de l'Assemblée nationale constitutifs du clergé, du 12 juillet dernier, sanctionnés par le roi le 24 août aussi dernier, pour qu'il les communiqua (*sic*) au chapitre de l'église cathédrale d'Angers duement convoqué, pour que ledit chapitre eût à délibérer et à s'y conformer et notamment à l'article vingt du titre premier qui supprime les

Digitized by Google

titres des dignités, canonicats, prébendes, tant des églises cathédrales que des collégiales.

Sur quoi Messieurs, après avoir délibéré, ont prié Monsieur le Révérend Évêque et Messieurs le Doyen et Dutertre, chanoine, de se transporter ce soir, sur les trois heures, chez Messieurs du Directoire du département et du district, pour représenter à Messieurs de ces deux corps administratifs que le décret constitutif du clergé, quoique sanctionné par le Roy, n'était pas encore enregistré et publié à la sénéchaussée de cette ville, et que, par conséquent, n'ayant pas encore l'autenticité et la publicité qu'exigent les décrets qui jusqu'ici ont été rigoureusement observés d'après cet enregistrement, ne peut être regardé comme obligatoire,

Que, d'ailleurs, ils ne voyaient rien dans l'article vingt du titre premier qui les obligeât de cesser la célébration de l'office divin, et qu'ils attendaient des ordres plus clairs et plus précis de l'Assemblée nationale sur cet objet,

Que, d'ailleurs, les Corps et les Chapitres étaient obligés de donner une déclaration collectivement de leurs biens, charges et revenus ; ce qu'ils ne pourraient faire qu'autant qu'ils resteraient assemblés et délibérant en commun, et qu'ils connaîtraient les impositions qui seraient mises sur les biens :

Faisant, au surplus, toutes réserves que de droit.

Et Messieurs ont prié Monsieur le Révérend Évêque de laisser copie de la présente délibération, signée par leur secrétaire, tant à Messieurs du Directoire du département que du district.

(Archives départementales, G. 273, f°s 593-595.)

Digitized by Google

II

La municipalité de Soulaines refuse de recevoir le serment de Cœurderoy, aumônier de Mme de Juvigné.

30 janvier 1791.

Aujourd'hui, 30 janvier 1791, à l'issue des vêpres dites et célébrées, ainsi que la bénédiction du Saint-Sacrement donnée dans l'église de Soulaines, district d'Angers,

Nous, Jacques Vallée et Urbain-François Gervais, notaires royaux à Angers, sommes, à la réquisition de M. Louis-Joseph Cœurderoy, prêtre, aumônier, depuis plus de trois mois, de Mme de Juvigné, à son château de Noizé, paroisse de Soulaines, et ci-devant domicilié de Saint-Melaine, transportés en l'église de Soulaines, où étant arrivés avec ledit sieur Cœurderoy, il nous a déclaré qu'en sa qualité de prêtre et aumônier, il célèbre la messe dans la chapelle dudit château de Noizé avec la permission de M. le curé de Soulaines ; que voulant, en conséquence, se conformer au décret de l'Assemblée nationale du 27 novembre dernier..., aurait, à cet effet, averti par écrit M. le maire dudit Soulaines, vendredi dernier, qu'il avait dessein de faire le serment ordonné, ce jour, à l'issue de la grand'messe; que, voulant exécuter cet avertissement, il aurait, par trois différentes fois, requis M. le maire et officiers municipaux de vouloir bien recevoir son serment; que M. le maire lui a répondu que, quand il serait hors de l'église, il déduirait ses raisons de refus. Sur cette déclaration, ledit Cœurderoy a pris pour témoins les personnes des sieurs Thomas Buron, Combas et Heri de ladite paroisse, outre tous les fidèles réunis dans ladite église, comme il offrait le serment dont il s'agit.

Que M. le maire étant sorti de l'église et lui sieur Cœurderoy, il lui a dit : « Allez dans votre paroisse ; nous ne

Digitized by Google

voulons pas recevoir votre serment, ne vous connaissant pas pour prêtre. » Que néanmoins il lui avait dit chez lui avant ladite grand'messe : « Comment peut-on connaître votre domicile, puisque vous dites la messe tantôt au château de Noizé, tantôt à Saint-Melaine. » Ce qui contrarie le raisonnement susdit : « Je ne vous connais pas pour prêtre. »

Ensuite ledit sieur Cœurderoy, après la bénédiction du Saint-Sacrement, a requis de nouveau M. le maire et officiers municipaux de vouloir bien recevoir son serment conforme audit décret et sans restriction. Lequel il n'a pu faire, en ayant été empêché par le sieur Adam, vicaire dudit Soulaines, qui était alors dans les stalles du chœur de ladite église, qui a crié fort haut : « Mettez cet homme-là dehors, mettez cet homme-là dehors ; chassez-le ! » Que ledit sieur Cœurderoy étant sorti à la porte de l'église, le plus grand nombre des assistants s'est réuni autour de lui, de nous, notaires, et du sieur Jean-Baptiste Brideau, assesseur du juge de paix du canton de Mozé, demeurant paroisse de Saint-Melaine, et lui a dit d'un air fort animé : « Nous ne vous connaissons pas pour prêtre; allez vous-en ! » Ces propos étaient mêlés de paroles outrageantes, en lui faisant, par différentes reprises, des criées scandaleuses et humiliantes : à tout quoi étaient présents et dans ladite église les sieurs Jean-Nicolas Fouquet, maître chirurgien, Jean Goupil, notaire et secrétaire de la municipalité, Michel Marsais, Julien Vallée, officier municipal, François Pelluet et plusieurs autres, tous de ladite paroisse, et encore le sieur Simphorien Hervé, de la paroisse de Saint-Melaine. Que ledit sieur Cœurderoy étant alors forcé de se retirer dans la plus grande confusion, nous, notaires, et ledit sieur Brideau l'avons suivi pour rédiger le présent acte qu'il nous a requis, pour lui servir et valoir ce que de raison...

(Archives municipales, P1.)

Digitized by Google

III

Les paroissiens de Saint-Laud-les-Angers adressent des pétitions à l'Assemblée constituante et au Département, à l'effet de conserver leur curé Bernier[1], *qui a refusé de prêter le serment.*

15 février 1791.

A Messieurs les députés à l'Assemblée nationale,

Supplient humblement les parroissiens (*sic*) de Saint-Laud et vous exposent que, soumis aux lois et à l'autorité qui les gouvernent, dévoués à l'Assemblée nationale, ils forment des vœux pour la prospérité du royaume et le bien général.

Mais il leur est impossible de voir sans chagrin l'éloignement futur et prochain d'un pasteur chéri, que ses vertus leur rendent infiniment précieux. Leur bonheur tient à son existence au milieu d'eux. L'Assemblée nationale est trop juste pour leur ordonner de placer leur confiance en tout autre : cette confiance ne se commande pas. Si le peuple est libre, il l'est surtout dans le choix de ses pasteurs. Nous avons bénis (*sic*) mille fois la Providence de nous avoir donné celuy qui nous gouverne. La paix et la tranquillité règnent au milieu de nous depuis son avènement. Serait-il dit qu'au bout de dix mois de séjour au milieu d'un peuple qui le révère, il deviendrait victime de sa propre conscience et s'éloignerait de nous, malgré la juste confiance que nous lui témoignons !

[1] Bernier, né à Daon, le 31 octobre 1762 ; fils du sacristain de la paroisse, élevé par le curé-prieur de Daon ; docteur en théologie et professeur à l'Université, en 1783 ; vicaire à Saint-Michel-la-Palud d'Angers, en 1787 ; curé de Saint-Germain-en-Saint-Laud, le 20 février 1790 ; prit une grande part à la guerre de Vendée ; joua plus tard un rôle considérable dans la négociation du Concordat ; devint, en récompense, évêque d'Orléans, et mourut à Paris, le 1er octobre 1806. V. *Revue de l'Anjou*, t. XXXVI, p. 198, 199, 201, 202.

Digitized by Google

Ah ! Messieurs, on calomnie près de vous ses intentions et ses démarches ! On l'a mis entre les sacrifices et l'observation de la loy : il a préféré le premier parti en nous recommandant les larmes aux yeux la soumission et l'obéissance à vos ordres. Mais, Messieurs, si la conscience est libre de faire tels sacrifices qu'elle voudra, l'est-il de nous refuser les services que nous avons droit d'en attendre et, pour notre malheur, doit-on nous en priver? Non, Messieurs, jamais il ne fut mauvais citoyen. Ses instructions ne respirent que la douceur, la charité chrétiennes, l'obéissance et la soumission. Il a voulu nous détourner de partager avec luy ses malheurs, mais notre inviolable attachement pour luy en fait un devoir. Nous le réclamons, Messieurs, deut-il n'avoir aucun traitement; la subsistance est le devoir de ses soins et notre bonheur le premier de ses vœux. Nul autre ne remplira le vide affreux que doit produire parmi nous son abscence (*sic*) et celle du digne coopérateur qu'il s'est associé. Non, Messieurs, tant que l'Éternel prolongera ses jours, nul autre n'aura notre confiance et l'instant qui nous le ravirait serait pour nous celui du désespoir.

Les suplians ont l'honneur d'estre avec respect et soumission,

Vos très humbles et obéissants serviteurs.

(Suit un grand nombre de signatures.)

18 février 1791.

Au Département,

Monsieur le Président,

Nous vous adressons, au nom des signataires de la requête ci-jointe, une pétition relative à la conservation d'un pasteur chéri, que l'inobservation de la loi du serment force en quelque sorte à s'éloigner de nous. Cette loi prescrit, il est vrai, aux ecclésiastiques fonctionnaires publics la prestation de ce nouveau serment; on les oblige à

Digitized by Google

renoncer aux différents offices qu'ils avaient remplis jusqu'alors; mais si le bonheur de tout un peuple est attaché à la présence et aux soins paternels d'un curé, s'il a mérité sa confiance à l'exclusion de tout autre; si, d'ailleurs, il a toujours pratiqué les vertus civiques et religieuses propres à son état, si l'examen le plus sérieux et les efforts de la malignité même n'ont pu trouver dans ses discours et ses instructions rien qui parût répréhensible, rien qui ne respirât, au contraire, les sentiments du vrai patriotisme, ceux de l'obéissance et de la soumission, est-il dans les intentions de l'auguste assemblée, que vous présidez, de nous priver de ses services en lui nommant un successeur? Ah! Monsieur, vos immenses et glorieux travaux ont pour objet le bonheur de tous : le nôtre est inséparable du succès de la demande que nous vous adressons. Daignez donc la présenter au nom de tout un peuple au Corps législatif, et Dieu veuille qu'il se rende à nos vœux!

Nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monsieur le Président,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,
Les habitants de Saint-Laud d'Angers.

(Suit un grand nombre de signatures.)

Les paroissiennes de Saint-Laud adressent une pétition à l'Assemblée nationale au même effet.

A Messieurs les députés de l'Assemblée nationale,

Supplient humblement les paroissiennes de Saint-Laud d'Angers et vous exposent qu'elles ne peuvent voir qu'avec la plus grande douleur qu'on nomme un autre curé ainsi qu'un autre vicaire au lieu et place de celuy (*sic*) qu'elles ont. La nomination du curé a été honorée du suffrage même de l'Assemblée nationale. Son arrivée dans la

Digitized by Google

paroisse a été le signal de la paix. Jamais nous n'avons été plus tranquilles. En un mot, il a seul notre confiance ; nous ne l'accorderons jamais à d'autres, et l'entrée d'un nouveau curé serait pour nous le sujet du plus grand désespoir.

Les suppliantes ont l'honneur d'être avec le plus profond respect, Messieurs,

Vos très humbles et très obéissantes servantes.

Fait à Saint-Laud-les-Angers, le 15 février 1791.

(Suit un grand nombre de signatures.)

(Archives départementales, L. 960).

Les paroissiens de Chanteloup (canton et arrondissement de Cholet) *adressent une pétition au Département, à l'effet de conserver leur curé et leur vicaire, qui ont refusé de prêter le serment.*

10 mars 1791.

Messieurs, les paroissiens de Chanteloup vous supplient humblement de nous laisser M. Garreau pour notre curé. On ne pourrait nous en donner un qui pût nous être plus utile dans les affaires temporelles qui peuvent nous survenir et plus exact à remplir les devoirs de son état. La prudence et l'obéissance qu'il a toujours fait paroître dans tout ce qui concernait la nouvelle Constitution nous l'ont toujours fait respecter, et ses avis, même dans cette partie, ont toujours été pour nous une source de paix et de tranquillité. Il serait malheureux pour nous de perdre un homme dont nous sommes si contants (*sic*) et affligeant pour lui de se voir séparer d'un peuple qui l'aime et le chérit. De plus, Messieurs, quand bien même les liens d'attachement qui nous unissent ne nous porteraient pas à faire pour lui cette démarche trop juste de notre part et trop méritée de la sienne, nous ne pourrions pas oublier

Digitized by Google

envers lui et une malheureuse sœur infirme et imbécile dont il a toujours eu soin, les préceptes de charité qu'il nous a prêché (*sic*) et dont il nous a toujours donné l'exemple. Ah! si, comme nous, vous sçaviez les peines et les grands travaux qu'il a essuyé (*sic*) dans une paroisse de près de huit lieues de tour, dans une peste affreuse qui la désolait, vous ne pourriez, Messieurs, vous empêcher de lui rendre justice et lui conserver le pain qui fait aujourd'huy sa récompense.

La satisfaction que nous donne en tout M. Gallard, notre vicaire, l'union qui règne entre lui et nous et Monsieur notre curé, nous engagent également à former pour lui la même demande. Ce serait un vray chagrin pour toute notre paroisse de le perdre. Et nous vous demandons comme une grande grâce de ne pas le changer.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, avec un très profond respect,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,
Les paroissié de Chanteloup soussigné (*sic*),
Gabriel Cassin, maire,
Jacques Reimbault, Joseph Bernier, offisié munisipau.

(Suivent vingt autres signatures. Puis, viennent les « non de ceux quy on comparu devant nous qui ne save signé. » Suivent 112 noms.)

(Archives départementales, L. 960.)

Digitized by Google

SIXIÈME CONFÉRENCE

La Résistance

I

Pierre Dron, curé de Tigné, et consorts sont poursuivis pour excitation à la désobéissance aux décrets de l'Assemblée nationale sur la constitution civile du clergé.

5 avril 1792.

Louis, par la grâce de Dieu et la loi constitutionnelle de l'État, roi des Français,

Vu par le tribunal criminel de Mayenne-et-Loire, séant à Angers, l'acte d'accusation dressé par le Directeur du juré du tribunal du district de Vihiers contre les nommés Dron, ancien curé de Tigné ; Robineau, ancien vicaire de la Fosse réunie à Tigné ; Guilloteau, clerc-tonsuré, et Bonin, ancien séminariste, tous demeurant paroisse de Tigné, et dont la teneur suit :

Le Directeur du juré du tribunal du district de Vihiers, département de Mayenne-et-Loire, expose que les sieurs Bazire et Saucet, gendarmes nationaux de la brigade établie à Angers, porteurs du mandat d'arrêt délivré par le juge de paix du canton de Martigné, le 19 du mois de mars dernier, contre les sieurs Dron, ancien curé de Tigné ; Robineau, ancien vicaire de la Fosse réunie à Tigné ; Guilloteau, clerc-tonsuré, et Bonin, ancien sémina-

Digitized by Google

riste, tous demeurant paroisse de Tigné, prévenus de complicité et de coalition pour détourner les habitants de ladite paroisse de Tigné d'obéir aux décrets de l'Assemblée nationale sur la constitution civile du clergé, ont conduit en la maison d'arrêt de ce district... (lesdits prévenus).

Le Directeur du juré déclare qu'il résulte de l'examen des pièces, et notamment du procès-verbal d'enquête fait par le juge de paix et officier de police du canton de Martigné..., que... ledit Dron, ancien curé de Tigné, est prévenu de complicité et de coalition pour détourner les habitants de la paroisse de Tigné et des environs d'obéir à la loi concernant la constitution civile du clergé, qu'il s'est retiré au château de Tigné depuis que le sieur Brouard, curé constitutionnel, l'a remplacé, qu'il y a rassemblé plusieurs personnes, dit la messe, confessé et administré les sacrements, ainsi que dans la maison des Bouillons, dite paroisse, qu'il a dit que les curés constitutionnels étaient sans pouvoirs de dire la messe, confesser et baptiser, qu'il a par ses discours égaré beaucoup de paroissiens, qu'il a défendu à plusieurs personnes d'aller à la messe des prêtres constitutionnels; que, depuis l'arrêté du département qui ordonnait à tous les ecclésiastiques non assermentés de se rendre à Angers, il a attiré au château de Tigné, où il faisait sa demeure, des rassemblements beaucoup plus fréquents et plus nombreux qu'à l'ordinaire, de manière à donner des inquiétudes; que le jour de son départ pour Angers, il se fit un rassemblement considérable de citoyens de Tigné, dont partie alla le conduire jusqu'auprès de Martigné, armés de bâtons et de fusils, qu'il les embrassa en partant et leur dit : « Prenez patience, je reviendrai en peu dans ma cure » ; qu'il leur tint des discours populaires capables de leur donner des impressions séditieuses : ce qui occasionna des insultes de de la part de ces personnes envers des citoyens patriotes et soumis aux lois.

Digitized by Google

Qu'il résulte pareillement de l'examen desdites pièces que le sieur Robineau, ancien vicaire de la Fosse réunie à la paroisse de Tigné, a continué de dire la messe, de confesser, d'administrer les sacrements dans différentes maisons, sous prétexte d'une communion pascale, qu'il a publié au prône un catéchisme inconstitutionnel et prêché contre la constitution civile du clergé, qu'il a engagé plusieurs personnes à ne point aller à la messe des prêtres assermentés, disant qu'ils étaient sans pouvoirs et qu'il ne fallait reconnaître que l'ancien évêque de La Rochelle,

Qu'il résulte aussi desdites pièces que ledit Guilloteau est prévenu d'avoir coopéré au rassemblement qui a eu lieu lors du départ dudit sieur Dron, de s'y être trouvé à la tête, d'avoir été plusieurs fois de maisons en maisons de la paroisse de Tigné prêcher contre la constitution civile du clergé,

Qu'enfin il résulte de l'examen desdites pièces que le sieur Bonin, ancien séminariste, a consacré les jours et les nuits à séduire le peuple de ladite paroisse de Tigné par des discours contre la constitution civile du clergé, en leur disant que l'évêque constitutionnel d'Angers n'avait pas plus de pouvoirs qu'un chien, ainsi que le curé constitutionnel de Tigné, qu'ils étaient des mâtins, qu'il a engagé les habitants de ladite paroisse à adopter ses opinions ; qu'il a tourné en ridicule les ministres constitutionnels du culte national et chanté des chansons infâmes contre le sieur Brouard, curé constitutionnel de ladite paroisse de Tigné, qu'il a coopéré au rassemblement qui a eu lieu lors du départ dudit sieur Dron, qu'il a tenu des propos infâmes et séditieux lors de l'enlèvement des vases sacrés de l'église de la Fosse, en disant : « Voyez le bien que devaient faire les États généraux ! De qui tient ce Brouard le pouvoir d'être curé de Tigné ? Est-ce de ce Pelletier ? Qui donc l'a fait évêque ? Ce sont des gueux comme lui. Voyez-vous des scélérats qui viennent enlever les ornements de l'église de

Digitized by Google

la Fosse! Qui leur en a donné le pouvoir? On ferait bien de les massacrer. »

Que ledit Dron, détenu en la maison d'arrêt de ce district, a déclaré au Directeur du juré soussigné qu'à la vérité il a dit la messe dans le château de Tigné depuis qu'il est remplacé, mais qu'il n'a invité ni fait inviter personne d'y assister, qu'il n'a participé en aucune manière au rassemblement qui s'est fait le jour de son départ, qu'ils lui ont fait la conduite par amitié pour lui,

Qu'il résulte de tous ces détails que lesdits Dron, Robineau, Guilloteau et Bonin sont prévenus des faits et délits ci-dessus articulés. Sur quoi les jurés auront à prononcer s'il y a lieu à accusation contre eux.

Fait à Vihiers, le 5 avril 1792. Signé sur la minute : *Adam.*

La loi autorise. Signé sur ladite minute : *J.-L. Boussard*, commissaire du Roy.

(La procédure suit son cours, et, par jugement du tribunal criminel, Dron, âgé de cinquante-six ans, est condamné, le 24 mai 1792, à deux années de gêne.)

(Greffe de la Cour d'Appel, Dossiers du tribunal criminel, 1792).

II

Pierre Lancelot

(Pierre Lancelot, chapelain de la Chapelle-aux-Jubeaux, sur la paroisse de Denée, canton de Chalonnes-sur-Loire, frère de Louis Lancelot, curé de la Chapelle-Saint-Laud, prêtre assermenté, qu'il fait se rétracter solennellement, dit lui-même : « Je guerroie le diable et les schismatiques, tant intrus que laïques, par mes écrits journaliers[1] ». Aussi,

[1] V. *Revue de l'Anjou*, t. XXXIV, p. 108, 109.

Digitized by Google

au Greffe de la Cour d'Appel, son dossier renferme des pièces nombreuses. En voici quelques-unes) :

Pierre Lancelot est accusé par la municipalité de Beaulieu d'avoir écrit des lettres incendiaires à M. Poinault, ancien curé de Vergonnes, prêtre assermenté.

A Beaulieu, ce 8 septembre 1791.

Monsieur (procureur général syndic du département), Nous avons l'honneur de vous prévenir qu'il se trouve dans notre paroisse M. Poisnault, prêtre, ancien curé de Vergonnes, qui a fait le serment depuis trois semaines. Son serment est volontaire. Il l'a seulement fait pour sa tranquillité, pour être dans la paroisse en qualité de prêtre habitué. Il ne veut être ni curé ni vicaire. Son infirmité et son grand âge ne lui permettent pas d'être le conducteur d'une paroisse. Cependant, il est, dans ce moment, obligé de faire les fonctions ordinaires que faisait le sieur Henri du Moulin, actuellement à Angers; en récompense, les aristocrates de notre paroisse et autres ne cessent de vomir contre lui mille injures et même menacent de lui piller ses vignes. Il lui a été envoyé, dimanche dernier, par le nommé René Château, demeurant dans le bourg, deux espèces de lettres contenant mille sottises envers les bons citoyens et prestres ayant fait le serment. Lesdites lettres incendiaires et pleines d'infamies nous ont été présentées par ledit sieur Poisnault, prestre, pour en avoir connaissance; nous ont paru venir de la part du sieur du Moulin, ancien curé, et de l'abbé Lancelot. La municipalité de Beaulieu ayant juré d'être fidèle à la patrie, ayant pris lecture desdites lettres, n'ont [n'a] pu résister plus longtemps à vous en donner connaissance et vous supplie instamment d'en donner lecture à toute l'assemblée électorale, composée de frères et amis, pour que sur-le-champ vous ordonniez

Digitized by Google

que le sieur du Moulin paraisse devant vous pour savoir si c'est lui qui a été assez hardi d'écrire de pareilles choses, ou de faire paraître ledit René Château, porteur des présentes, pour savoir de lui qui les a composées, etc...

Signé : Jean Billot, offic. ; Gabriel Maugrain ; Jacques Jarry, procureur de la commune ; F. Moutain ; Pierre-François Pellé, maire.

Pierre Lancelot écrit à M. Poinault, ancien curé de Vergonnes, usurpateur de la cure de Beaulieu.

Poineau,

Si tu n'étais devenu ennemi de l'Église par ton serment qui déshonore tes cheveux blancs, je respecterais ton âge ; fusses-tu coupable de tout autre crime, envisageant Jésus au sujet de la femme adultère, je me conformerais à sa loi en détestant ta faute et plaignant le coupable.

Mais après t'être rendu justice, en quittant une paroisse d'où, de ton aveu, tu ne te trouvais plus capable, si tu le fus jamais, ce n'a toujours pu être que, comme Judas, jusqu'au temps où, possédé du même démon, tu t'es acheminé par la même avarice à te rendre complice du même crime...

(Il essaie durement de le ramener par diverses considérations évangéliques. Puis il lui dit qu'il a fait son épitaphe) : Quant à cet épitaphe que je graverai gratis, connaissant ton intérêt, reçois-le de ton vivant. Je n'en demande pas de reconnaissance..., à moins que je n'apprenne en réponse ta rétractation au même endroit où tu t'es déshonoré, affrontant l'Éternel jusqu'au pied des autels :

Ci-git des cheveux blancs qui, contre la nature,
A l'hiver de leurs ans, enfantèrent des fleurs,
Dont les fruits malheureux empoisonnent les cœurs
De qui se réunit à *Poineau* le parjure.

Digitized by Google

Ils sont écrits, mon testament en est chargé : sur ta bière je les ferai clouer. De main en main je vais les faire passer. Plus de compassion pour toi que de haine m'y engage. Sois en rage. Pour le salut de mes frères à tout je m'engage. Au pied des autels tu as fait tapage. Tu es l'infamie de ton parentage. Tu es la perte de plusieurs sots par ton langage ; tu es la peste de ton voisinage. Crains que la suite de tant de dommages te conduise aux infernaux parages, où un éternel esclavage, dont tu te fais badinage, en méprisant les conseils du sage, te réserve ce qui, d'usage, fait l'apanage des esprits vicieux et volages. A ton âge, un faux courage fait faire naufrage. Mon témoignage mérite hommage. Si tu n'en tires avantage, je me tais, et *Lancelot* ne t'en dira pas davantage.

J'attends réponse, ou j'en enverrai le double afficher à la porte de l'église. Méditez la conduite d'Éléazar et évitez le mal, dont il prévoyait les suites, d'un exemple mauvais donné en vieil âge.

Lancelot écrit, avant de faire partir la lettre précédente, à un ami :

Château de Beaulieu,

Mon cher ami, si je ne vous ai pas écrit plus tôt, c'est que dans la lettre que j'envoie à mes domestiques, je leur recommande toujours de faire bien des compliments et assurance de ma plus sincère amitié à tous ceux qui se sont intéressés à moi et surtout qui sont demeurés fermes dans la foy et la loi de J.-C. et soumis à son Église. Je participe à votre horreur, qui doit être commune à tous les bons catholiques, au sujet de votre vieux chenapan qui vient de réduire à l'aumône votre vrai pasteur, qui ne s'est jamais si bien montré digne de toute votre estime, et de l'attachement que vous devez lui jurer pour la vie...

Il ajoute que par charité il va écrire à ce curé (Poineau). Il lui permet de faire transcrire son épitaphe et de le

Digitized by Google

faire chanter par les petits enfants, le tout en vue de le gagner à Dieu, de le faire rétracter et redemander votre vrai curé. Surtout faites-lui tenir ma lettre. Je ne crains rien de sa part. Je vais à la garde de Dieu et de la retraite que le ciel m'a procurée; je guerroye le Diable et les schismatiques, tant intrus que laïques, par mes écrits journaliers.

Pierre Lancelot écrit à M. Provost, ancien vicaire de Denée, curé constitutionnel de Villevêque.

Février 1792.

Monsieur et cher Provost,

Ne croyez pas que je veux vous tromper par la présente que je vous écris en récidive. Hier, M. Quénion, curé de Lésigné, disait à haute voix à M. Pelletier, votre cher parent et le sien, que je renie pour le mien : « Foutez donc le quant; quittez l'évêché, rétractez-vous et nous donnez l'exemple, car dans deux mois vous ne serez plus rien. »

Vous ignorez peut-être que votre respectable mère, que vous faites mourir de chagrin, vous tend les bras. Les respectables sœurs de celui qui avec elle déplorent votre sort sont toutes prêtes à vous rendre leur estime si vous vouliez vous armer de courage. Ne craignez point de confier au porteur de la présente une réponse que je me charge de leur faire remettre, lorsque mon parent qui vous porte celle-ci vous l'aura remise. Comment pouvez-vous rester dans un pays où tout le monde vous déteste, vu qu'ils connaissent que votre ministère ne peut leur servir? Allons, l'ami, un peu de courage. Si vous faites l'effort d'une réponse, je me conformerai à vos désirs, et suis en attendant votre vrai ami : *P. Lancelot, prêtre*, qui vous jure de retourner bientôt aux Jobeaux sur ce que j'en sçai. »

Digitized by Google

Pierre Lancelot, arrêté dans la paroisse de Villevêque, au mois de mai 1792, subit un interrogatoire devant le tribunal criminel, le 1er juin 1792.

Président : Pierre-Marie Delaunay,
Bauchet, greffier,
Gautret, accusateur public.

Refuse d'abord de donner son âge, sa profession et son domicile; récuse le tribunal criminel de Mayenne-et-Loire en raison de ce que la population de la ville d'Angers n'excède pas 40.000 âmes, et qu'il a pris un fondé de pouvoirs.

Enfin, a répondu qu'il est âgé d'environ cinquante ans et prêtre, et qu'il demeure depuis le lendemain de la Saint-Pierre dernière dans la ville d'Angers, qu'il a habité jusqu'aux environs de la Toussaint dernière les maisons du citoyen Lepagneul et de la citoyenne Degennes, et depuis la Toussaint chez la citoyenne veuve Coustard.

A lui demandé s'il a encore son ménage à la Chapelle-aux-Jubeaux. R. Que la maison qu'il occupait est vendue et vide.

A lui demandé pourquoi, devant le directeur du juré, il a répondu qu'il demeurait au lieu de Rue Chèvre, paroisse de la Madeleine, et pourquoi il vient de nous répondre que, depuis le jour et fête de S. Pierre dernier, il n'y demeurait pas. R. Qu'il a toujours eu son ménage au lieu de Rue Chèvre, et qu'il n'y couchait qu'accidentellement.

A lui demandé s'il a quelquefois fait la contrebande. A dénié l'interrogatoire.

A lui demandé s'il était desservant de la Chapelle-aux-Jubeaux. A répondu qu'il ne répondra qu'autant qu'il sera assertené que le tribunal criminel a le droit de l'interroger.

Digitized by Google

On lui fait plusieurs questions : persiste dans sa précédente réponse.

A lui demandé si, le dimanche 15 janvier, il ne s'est pas rendu chez Jacques Ravalet, son parent, closier au village de la Binotière, paroisse de Villevêque, si vingt personnes ou environ ne se sont pas rendues dans cette maison sur les 10 à 11 heures du soir, s'il n'a pas confessé jusqu'à 5 heures du matin, s'il n'a pas préparé dans une chambre de la maison de Ravalet une table pour servir d'autel qu'il couvrit d'un drap plié, sur laquelle il plaça un christ, deux chandeliers, deux miroirs et deux caraffes; s'il n'avait pas avec lui des ornements, pierre et vases sacrés ; s'il ne dit pas la messe sur les 5 heures du matin ; s'il ne fit pas une exhortation aux assistants, s'il ne communia pas ceux qu'il avait confessés pendant la nuit. A persisté dans ses précédentes réponses.

A lui demandé s'il ne confessa pas pendant toute la journée du lundi ceux qui se présentèrent dans la maison Ravalet avec affluence ; s'il ne passa pas la nuit en faisant ses fonctions ; s'il ne dit pas la messe sur les 4 h. 1/2 du matin, et si, après avoir exhorté les assistants, il n'en communia pas la majeure partie, s'il ne leur dit pas que le citoyen Provost, curé de Villevêque, était un *intrus* qui avait perdu tous ses pouvoirs par sa prestation de serment. Il croit pouvoir persister dans ses précédentes réponses sans manquer au respect qu'il doit à la Loi.

A lui demandé si, dans la nuit du 17 au 18 janvier dernier, il n'y a pas eu un rassemblement de plus de cent personnes chez Ravalet, où lui, accusé, continuait de confesser dans une chambre attenante celle où l'autel était dressé ; si sur cet autel il n'avait pas laissé un livre traitant des Principes de Religion et des souffrances de J.-C. comparées avec la Constitution; si, pendant le temps qu'il confessait, les assistants successivement n'en donnaient pas lecture à haute et intelligible voix. Si lui, accusé, ayant

Digitized by Google

aperçu les pontonniers du bac de Soucelles à Villevêque qui lui demandaient à se confesser, il n'en prit pas ombrage, s'il ne dit pas à Ravalet : « Ces gens-là me font affre »; s'il ne sortit pas de la maison sous prétexte de quelques besoins, et s'il ne partit pas seul au milieu de la nuit pour se retirer chez la veuve Vaugoyeau, même paroisse de Villevêque. A persisté dans ses précédentes réponses.

A lui demandé s'il n'a pas dit la messe, exhorté, confessé et communié chez la veuve Vaugoyeau jusqu'au vendredi qu'il en est parti, sur les 3 h. du matin. A persisté dans ses précédentes réponses.

A lui représenté une liasse contenant sept lettres cottées et paraphées par première et dernière de la lettre M ; une autre liasse contenant sept pièces non cottées et remises par le greffier du tribunal du district ; un catéchisme dogmatique et pratique trouvé chez la veuve Vaugoyeau sous la cotte O, et à lui demandé s'il les reconnaît. A persisté dans ses précédentes réponses.

A lui représenté une gondole d'argent, une petite boète de cuivre dans laquelle se trouve une espèce de couronne et une petite croix d'or avec un petit cordonnoir, un petit reliquaire en or, trois bouts de bougie et un mouchoir. A répondu que jusqu'à ce qu'il lui soit prouvé que le tribunal est compétent, il persiste dans ses précédentes réponses. On lui offre un conseil qu'il refuse, et a déclaré qu'il ne veut point signer et qu'il persiste dans ses réponses.

Le président ordonne aux gendarmes de réintégrer l'accusé dans la maison de justice : ce qu'ils ont fait. (Il fut condamné à deux heures de carcan et à deux années de prison rigoureuse[1].)

(Greffe de la Cour d'Appel, Dossiers du tribunal criminel.)

[1] Il fut extrait de sa prison pour être déporté en Espagne : voir *Revue de l'Anjou*, t. XXXIV, p. 252, 253. A son retour de la déportation, il fut nommé curé de Beauvau, canton de Seiches.

Digitized by Google

DIXIÈME CONFÉRENCE

L'abolition du culte

Plantation de l'arbre de la liberté sur la place de la Commune (place des Halles) le 8 février 1794.

PROCLAMATION DU CONSEIL DE LA COMMUNE

« Républicains frères et amis,

« Vous l'avez donc réellement éprouvé : La Montagne a « sauvé la Patrie. Au joug honteux du despotisme et de « l'arbitraire va succéder, en dépit des tyrans et de leurs « esclaves, l'empire heureux et la vraie philosophie des « lois. Au dedans, les desseins des traîtres sont déjoués, « leurs hordes odieuses sont terrassées de toutes parts. Au « dehors, les phalanges des rois tremblent et disparaissent « à l'aspect du fier républicain ou soldat français qui se « bat pour ses lois et pour sa liberté. De la persévérance ! « Une attitude constante et fière ! Et la douce liberté cou- « ronnera de simples guirlandes, d'ornements champêtres « et de tous les attributs du bonheur les fronts des géné- « reux guerriers qui auront assuré ses triomphes.

« Républicains, élevons-lui, élevons à l'objet de nos vœux « un monument digne de ses bienfaits, plantons un arbre « de la Liberté sur la place de la Commune. Plantons un « arbre, emblème de l'union qui naît si essentiellement « entre des frères enfants de la même patrie, nourris du

Digitized by Google

« même suc et concourant librement au bonheur commun.
« Plantons un chêne image de la force qui résulte de cette
« alliance, image aussi de l'immortalité qui caractérise
« l'empire de la raison.

« Qu'il vous en souvienne, frères et amis, déjà nos cœurs
« avaient sous de moins heureux auspices élevé un pareil
« monument dans ces murs. Ciel ! Un ver impur l'a piqué !
« La hache infâme des brigands a déshonoré sa tige[1]. Ah !
« les satellites des tyrans étaient-ils faits pour en goûter le
« prix. Mais la vengeance nationale a lavé cet outrage.
« La valeur française fait mordre la poussière aux
« farouches ennemis de notre liberté. Vous-mêmes,
« citoyens, vous avez baigné de leur sang ces murs que
« leur présence avait souillés. Savourez aujourd'hui les
« douceurs du triomphe. Qu'il soit encore, cet arbre heu-
« reux, l'emblème de nos trophées !

« Républicains de tous les âges et de toutes les pro-
« fessions, union, force, vigilance ! Vous apporterez ces
« vertus à cette fête guerrière, près de la Déesse des ris et
« des plaisirs. Mars quitta rarement son armure.

« Et vous, immortelles républicaines, vous dont le cou-
« rage dans les plus grands dangers a si bien prouvé le
« grand intérêt que vous inspiraient des guerriers au
« milieu des combats, des guerriers armés pour vous,
« pour leur pays, pour le soutien de leurs droits, venez
« faire le plus bel ornement de nos plaisirs, puis venez
« répandre l'aimable gaieté sur nos jours de fête. Le Fran-
« çais fut toujours digne de voler des plaisirs à la vic-
« toire et, avec vous surtout, nos vertus militaires ne
« peuvent que s'enrichir de votre énergie. »

[1] Cela veut dire que le premier arbre de la Liberté planté en 1792, sur la tour de la ci-devant église Saint-Michel-du-Tertre (située sur le boulevard Carnot d'aujourd'hui), devenue magasin des subsistances, avait été coupé par les Vendéens au mois de juin 1793.

Digitized by Google

Programme de la fête

Le Conseil Général de la commune d'Angers, assemblé en permanence, après avoir entendu l'agent national en ses conclusions, a arrêté ce qui suit :

Article 1er. — Le second décadi de pluviôse, l'arbre de la liberté sera planté avec ses racines sur la place de la Commune.

Art. 2. — Cette fête sera célébrée par des marches militaires, promenades civiques et hymnes patriotiques.

Ordre de la marche :

Art. 3. — La marche sera ouverte à dix heures précises du matin par un piquet de gendarmerie nationale à cheval.

Suivront tous les militaires de la garnison par pelotons de vingt-sept sur trois de hauteur, tambours en tête, sabres nus à la main, se tenant par le bras, et précédés de la première enseigne portée par un ancien militaire et sur laquelle sera inscrit :

Le peuple Français debout devant les tyrans.

2° Le buste de Brutus, couronné de chêne, ayant pour inscription :

Brutus.

Il immola son fils pour sauver la patrie.

3° Le buste de Franklin, également couronné de chêne, ayant pour inscription :

Franklin a rendu l'Amérique libre.

4° Le buste de Jean-Jacques Rousseau, également couronné de chêne, ayant pour inscription :

Après les ténèbres vint la lumière.

5° Le buste de Lepelletier, aussi couronné de chêne, sur lequel sera inscrit :

Lepelletier,

Oui, j'ai voté la mort du tyran.

Digitized by Google

6° Celui de Marat, également couronné, sur lequel on lira :

Marat l'ami du peuple.

Tous ces bustes seront portés chacun par six hommes sur des piédestaux et brancards à l'antique. Entre chaque buste marcheront douze hommes d'armes, sabres nus à la main.

La seconde enseigne, de forme antique, surmontée d'un coq sur un globe, aura pour inscription :

Vigilance, force, union.

Six autres enseignes, avec emblèmes différents, seront portées par six jeunes républicains, qui marcheront trois de chaque côté, entre lesquels il y aura six hommes d'armes, sabres nus à la main.

Les vétérans, par pelotons de vingt-sept sur trois de hauteur, ayant à leur tête une enseigne et pour inscription :

Périssent les traîtres, Vive la Montagne.

Les sociétés populaires, par cinq de front, ayant en tête une enseigne et cette inscription :

Nous sommes amis de la Raison et tous frères.

Le Comité de surveillance, précédé d'une enseigne ayant pour inscription :

Notre surveillance fait notre sûreté.

La Commission militaire, avec son enseigne où sera inscrit :

Point de grâce pour les rebelles, les traîtres et les fanatiques.

Les Républicains, musique en tête, précédés d'une bannière en forme de cœur où sera inscrit :

Dévouement à la Patrie.

Le char de la Liberté, conduit par le Génie Français. La Déesse aura à ses côtés un coq, et sur un bouclier sera inscrit :

Je ferai le tour du globe.

Digitized by Google

Aux quatre coins du char, quatre républicains porteront chacun un faisceau d'armes. Six autres, plus jeunes, porteront autour des trophées d'armes et des chiffres. Le char sera escorté par des hommes d'armes, sabres nus à la main.

A la suite du char seront les Représentants du peuple et les États-majors. Ils seront escortés par une garde de gendarmes à pied et par une escorte de frères d'armes de tous les bataillons qui sont dans la commune, savoir un de chaque.

Suivront les corps constitués, ayant à leur tête une enseigne où sera inscrit, sur une table de marbre, en lettres d'or :

Tous les hommes sont égaux devant la loi.

Au-dessus de la table sera un œil vigilant.

Le Conseil général de la commune viendra ensuite, ayant en tête une enseigne portant :

Pères de la commune.

Un piquet de cavalerie fermera la marche.

Art. 4. — Le cortège, partant de la place de la Commune, passera par la place du Commerce, les rues Boisnet, Poissonnerie, Beaurepaire, de la Tannerie, Petite-Fontaine et Saint-Nicolas; station à la place de la Laiterie; et reviendra par les rues Beaurepaire, Baudrière, de l'Oisellerie, Frugalité, ci-devant Mirabeau (ce nom sera changé en celui de Marat), rue du Génie de la Constitution, traversera la place du même nom; seconde station sur cette place; le parvis du Temple de la Raison, rue ci-devant Pasteur-Choisy (cette rue prendra le nom de rue de la Montagne), rues Centrale, du Cornet, et arrivera sur la place de la Commune, où l'arbre de la Liberté sera solennellement planté.

Art. 5. — La plantation sera suivie d'un brûlement de titres féodaux, de lettres de bacheliers, licenciés, docteurs, etc., et de toutes espèces de titres ci-devant hono-

Digitized by Google

rifiques, à l'effet de quoi les citoyens sont invités à les déposer à la Maison commune.

Art. 6. — Il y aura illumination générale, la Fête sera terminée par des danses qui auront lieu à la Maison commune, à la salle de spectacles, dans les halles couvertes, et qui commenceront à 5 heures du soir.

Art. 7. — Aucun bal particulier ne pourra avoir lieu dans ce jour de réunion et d'allégresse commune.

Art. 8. — Tous les musiciens de profession sont mis en réquisition pour cette fête publique, et les musiciens amateurs sont invités à les seconder de leurs talents.

Art. 9. — Deux membres du Conseil se transporteront chez les Représentants du peuple, le Président de la Commission militaire, du Comité révolutionnaire, des autorités constituées, des sociétés populaires et chez le Commandant de la place, pour leur faire part de cette fête civique et les inviter à se réunir au Conseil général pour la célébrer.

Art. 10. — Tous les Républicains et Républicaines formant le cortège et tous les citoyens sont invités à se réunir sur la place de la Commune, à dix heures du matin.

(Le lendemain, le Conseil général de la commune reçoit du département un paquet de lettres de prêtrise qui ont été remises à celui-ci, afin qu'elles soient brûlées le jour de la fête. Des particuliers viennent apporter dans le même but des diplômes constatant les ci-devant grades qu'ils avaient obtenus devant les ci-devant Universités. D'autres font remettre au Conseil d'énormes quantités des ci-devant titres de féodalité. Enfin, on ordonne qu'une proclamation sera faite au son de la caisse et de la musique par les commissaires chargés des préparatifs de la fête pour inviter les jardiniers).

Digitized by Google

Le jour de la fête

A dix heures, le Représentant du peuple, Francastel, les différentes autorités constituées civiles et militaires et les sociétés populaires sont entrés pour participer à la fête de ce jour. Chacun a pris place; après quoi les commissaires chargés de la direction de cette fête ont donné à chacun le rang qu'il devait tenir; les emblèmes, les légendes, les bustes des grands hommes qui figuraient dans cette fête ont aussi été distribués dans les places qui leur étaient assignées. Le cortège est ensuite parti, le char de triomphe, où siégeait la Liberté, au milieu, au bruit des tambours, d'une musique guerrière et aux cris répétés de : Vive la République, Vive la Montagne.

Une multitude immense de personnes, toutes plus gaies les unes que les autres, l'ont suivi dans toutes les rues où il a passé. Un grand nombre de chansons analogues à la fête et à la circonstance ont été chantées dans le cours de cette tournée civique et, malgré l'enthousiasme et la grande gaieté qui animaient cette fête, le plus grand ordre y a régné.

Arrivée aux deux stations qui ont eu lieu, la Déesse de la Liberté a prononcé des vers dans lesquels elle a peint la douleur que nous avons éprouvée, lorsque les Brigands, portant une main criminelle sur l'arbre saint de la liberté, que déjà une fois nous avions planté, osèrent le couper dans sa racine. Elle a fait promettre d'exterminer le premier téméraire qui tenterait de détruire celui que nous allons planter.

Elle a également fait sentir que, rentrés dans les droits que nous a donnés la nature, le premier devoir qu'elle nous imposait était de soulager la misère du pauvre infortuné ; que la jouissance d'un tel acte de bienfaisance est le plus bel exemple que peut donner le Républicain Français à l'Univers qui le contemple.

Digitized by Google

Arrivés dans les rues ci-devant Mirabeau et du Pasteur-Choisy, leurs noms se sont à l'instant changés en ceux de Marat et de la Montagne, et le citoyen maire à l'une, le citoyen agent national à l'autre, ont attaché les plaques qui portent ces noms si chers à la Patrie.

Cette promenade patriotique a été terminée par le brûlement d'une immensité de titres féodaux et honorifiques apportés par tous les citoyens et notamment par l'administration du district d'Angers, et, pendant que le feu dévorait ces restes des abus de l'ancien régime, l'arbre à jamais vivant de la Liberté a été planté. Le Représentant du peuple, les différentes autorités civiles et militaires, les citoyens, les citoyennes, tous enfin, jusqu'aux enfants, ont voulu couvrir ses racines immortelles d'une terre préparée par le Génie qui veille aux destins de la France, la Liberté, qui a promis qu'en croissant ses rameaux couvriraient tout le globe.

Cet arbre saint planté, sa tige superbe élevée vers le ciel, qui semble déjà étendre ses rayons salutaires pour le garantir des injures de l'air, tous les corps constitués se sont séparés au son d'une musique guerrière et de chants d'allégresse que les échos reportaient au loin, et le reste de la journée a été passé en danses et dans les plaisirs où régnait la plus douce liberté et la plus sainte égalité[1].

(Les dépenses de cette fête s'élevèrent à 1718 livres environ, comprenant : 400 livres 8 sous pour frais d'extraction, transport et plantation de l'arbre ; 744 livres 14 sous au citoyen Sentout, peintre-décorateur, qui avait fourni sans doute les bustes, inscriptions et décorations

[1] Une note, placée en marge du Registre, indique la grosseur de cet arbre à différentes époques : « Cet arbre, mesuré à six pieds de « terre, le 11 ventôse an V-1er mars 1797, avait 17 pouces 3 lignes « de circonférence ; le troisième jour complémentaire de l'an X- « 20 septembre 1802, il avait, à la même hauteur de terre, 23 pouces « de circonférence. »

Digitized by Google

diverses du char de la Liberté et de la place de la Commune ; 4 livres 10 sous pour rubans ; 36 livres au couvreur qui a monté et démonté, en divers endroits, des lanternes pour illuminer dans les bals publics donnés au peuple le soir de la fête ; 440 livres à divers musiciens pour avoir fait danser ; 62 livres 8 sous pour vin fourni auxdits musiciens ; 15 livres pour le lavage de la comédie après le bal qui y avait eu lieu ; 13 livres 8 sous pour fournitures diverses et 2 livres pour une paire de gants. Il faut ajouter 397 livres 10 sous pour location de planches et de chaises pour l'estrade des autorités.)

(Archives municipales, *Registre des délibérations*, IV, 157-197, et *Comptes du receveur de la commune.*)

Digitized by Google

QUATORZIÈME CONFÉRENCE

L'achèvement de la reconstruction

Mgr Freppel. Le couronnement de la reconstruction.

L'œuvre épiscopale de Mgr Freppel, homme d'action et homme d'idée, se résume ainsi :

I. Œuvres.

Adoption. En 1872, à la demande de Mgr Freppel, devient œuvre diocésaine et prend un accroissement considérable ; place les orphelins dans divers orphelinats où ils demeurent, les garçons jusqu'à 18 ans, les filles jusqu'à 21 ans.

Association de Sainte-Anne, ou associations paroissiales de mères de famille appartenant aux classes laborieuses, placées sous la direction des curés, érigées canoniquement par Mgr Freppel.

Association de Saint-François-de-Sales, qui a pour but de ranimer la vie chrétienne dans les pays catholiques. Organisée par Mgr Freppel en 1873 ; fait, en général, 10.000 fr. de recettes par an dans le diocèse.

Catéchismes, association de jeunes filles catholiques, inaugurée, sur la paroisse de la Trinité, le 3 février 1887, approuvée par Mgr Freppel le 27 mars 1888, en pleine prospérité dès 1889.

Cercle militaire, fondé par Mgr Freppel après la guerre, approuvé par un décret du maréchal de Mac-Mahon,

Digitized by Google

reconnu d'utilité publique par la préfecture de Maine-et-Loire, installé en Saint-Laud, paroisse des militaires.

Cercles d'ouvriers. Le Cercle de la Trinité (Cercle de Saint-Joseph) est ouvert, le 25 mars 1876, au Tertre Saint-Laurent, sous la présidence de Mgr Freppel. Le Cercle de Saint-Serge (Cercle de l'Immaculée-Conception) est ouvert, le 14 novembre 1877, à la Chalouère, sous la présidence de Mgr Freppel.

Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Au mois de mai 1871, une seule survit : celle de Saint-Maurice. Les autres sont fondées : la Madeleine, le 2 février 1872 ; Saint-Serge, le 15 juillet 1873 ; la Trinité, le 3 mai 1875 ; Saint-Jacques, le 15 avril 1884 ; Saint-Laud, le 20 avril 1884.

Confrérie de Notre-Dame-de-l'Usine et de l'Atelier, fondée, le 14 mai 1882, par la protection et les soins de Mgr Freppel.

Crèches. Lettre de Mgr Freppel aux curés de la ville, le 25 décembre 1872. Bénédiction de quatre crèches, en 1874 : Saint-Maurice, Saint-Serge, la Trinité, la Madeleine. Dès cette année 1874, 14.183 jours de présence d'enfants.

Dames veilleuses et assistantes des malades à domicile, œuvre consacrée et érigée canoniquement par Mgr Freppel, le 2 juillet 1877.

Fourneaux économiques. Lettre de Mgr Freppel aux curés de la ville, le 21 novembre 1870. Mgr Freppel prêche des sermons de charité dans les principales églises de la ville et s'inscrit pour 1.000 fr. Ouverture des Fourneaux le 8 décembre 1870.

Madeleine, église de Sainte-Madeleine du Sacré-Cœur. Vœu de Mgr Freppel pendant la guerre de 1870, au nom du diocèse. Mgr Freppel s'inscrit en tête de la première liste de souscription pour 20.000 fr.

Notre-Dame de Bon-Conseil (Mlle Letondal, principale bienfaitrice) pour les jeunes filles employées de commerce, et *Œuvre de la Sainte-Famille* (M. et Mme Genest-Launay,

Digitized by Google

bienfaiteurs) pour les jeunes filles travaillant dans les manufactures, organisées par le P. Château, de la Compagnie de Jésus, inaugurées et bénites par Mgr Freppel, le 28 janvier 1877.

Orphelinat des Plaines et de *Pouillé*. Lettre de Mgr Freppel au clergé, le 24 janvier 1871. Circulaire du 28 octobre 1872. Souscription en tête de laquelle Mgr Freppel s'inscrit pour 5.000 fr. Appropriation du château des Plaines sous la direction de M. André Leroy et de l'abbé de Beaumont. L'orphelinat est transféré à Pouillé, ancien prieuré, dans la vallée de la Loire, sous la direction de M. Ménard, vicaire général.

Paroisses nouvelles : Notre-Dame-des-Mauges (Jallais), Sainte-Barbe-des-Mines (Chalonnes), Étiau (Gonnord).

Patronages paroissiaux, fondés avec les encouragements et les bénédictions de Mgr Freppel : patronage de Saint-Serge, en 1873; de Sainte-Madeleine, en 1873; de Saint-Jacques, en 1883; de Saint-Laud, en 1885; de Saint-Joseph, en 1887; de Sainte-Thérèse, en 1888.

Patronage de Saint-Vincent-de-Paul, fondé par l'abbé Fournier, installé d'abord, le 29 janvier 1870, au Tertre-Saint-Laurent, transporté ensuite dans la maison du Cercle d'ouvriers, rue Pelle-Poignée, transporté enfin devant la Maine, sur un terrain dépendant de l'aumônerie du Bon-Pasteur, qu'acquiert pour lui Mgr Freppel.

Sœurs Franciscaines de Sainte-Marie-des-Anges. Mgr Freppel veut fonder un asile pour les orphelines des soldats morts pendant la guerre. Lettre au clergé, le 24 janvier 1871. L'orphelinat est inauguré, rue Saint-Eutrope, le 2 août 1871; il est transporté, le 19 janvier 1872, à l'hôtel Sevret, rue de la Blancheraie, enfin à l'ancien prieuré de Lesvière, acheté en très grande partie et donné par Mme la comtesse de la Grandière. Les pieuses tertiaires du Tiers-Ordre séculier, qui le desservent, prennent l'habit religieux. Mgr Freppel les confie à la direc-

Digitized by Google

tion du P. Chrysostome, gardien du couvent des Capucins d'Angers et inspirateur de l'orphelinat. Le P. Chrysostome fonde l'Ordre des Franciscaines de Sainte-Marie-des-Anges, qui compte aujourd'hui onze maisons, dont une en Suisse, une en Angleterre et trois dans les Indes.

Sœurs de Saint-François, vouées au service des malades de condition moyenne, fixées rue Saint-Aignan, dirigées par le P. Louis, gardien du couvent des Capucins d'Angers, autorisées, le 8 décembre 1873, à vivre en communauté par Mgr Freppel, qui reçoit leur profession.

Sœurs du Tiers-Ordre régulier de Saint-Dominique, monastère de N.-D. du Saint-Rosaire, à Chaudron-en-Mauges, fondé, le 23 janvier 1872, par Mme Gabory, veuve d'un menuisier de Chaudron, pour secourir les orphelines et les vieillards pauvres des deux sexes, avec les conseils et l'aide de l'abbé Sourice et du P. Mathieu Lecomte, avec la protection de Mgr Freppel.

Servantes des Pauvres, vouées gratuitement au service des malades pauvres, fondées par un Bénédictin de Solesmes, dom Leduc. Mgr Freppel bénit leur installation dans une maison de dom Leduc, dépendant autrefois du prieuré de Lesvière, le 10 février 1872; le 8 mai 1874, lorsqu'elles sont déjà établies sur les Plaines de Saint-Léonard, il érige la congrégation des Servantes des Pauvres, affiliées à l'Ordre de Saint-Benoît en qualité d'oblates régulières, et consacre leur noviciat le 6 août 1889.

Tertre-Saint-Laurent. Construction du *Ciborium* (environ 60.000 fr.), dirigée par M. de Farcy. Elle est couronnée par une plantation de croix à la fin d'une mission prêchée par vingt-cinq Rédemptoristes, mission de 1891, dernière année, dernière œuvre de l'épiscopat de Mgr Freppel. (Collection de la *Semaine religieuse*; Léon Cosnier, *La Charité à Angers;* notices diverses.)

Digitized by Google

II. Enseignement.

Institution Saint-Louis de Saumur. A peine installé, Mgr Freppel reprend le projet que Mgr Angebault n'a pu exécuter, faute de ressources. Il trouve dans M. Picherit, aumônier du collège communal de Saumur, l'instrument providentiel. Don considérable de Mlle Bonneau, pieuse Saumuroise. L'Institution Saint-Louis s'ouvre le 15 octobre 1872, avec M. Picherit pour supérieur et M. Béchet pour directeur. Quelques mois plus tard, M. Béchet devient supérieur et doit l'être pendant vingt-deux ans de fatigue et de succès. Caractère particulier de cette institution, seul établissement ecclésiastique de ce genre dans le diocèse : on y donne l'enseignement classique et l'enseignement moderne. Après la mort de Mgr Freppel, cesse d'appartenir à la mense épiscopale et devient la propriété d'une Société civile, dont M. le comte de Dreux-Brézé est président.

Externat Saint-Maurille d'Angers. Institution libre d'enseignement secondaire aussi, fondée aussi en octobre 1872, sous les auspices de Mgr Freppel, qui donne 55.000 francs. On veut combler une lacune dans les établissements du diocèse : avoir une maison où la jeunesse trouve une instruction publique et chrétienne sans être soustraite à l'heureuse influence de la famille. L'institution nouvelle a la bonne fortune d'avoir pour premier supérieur M. Gardais et de l'avoir encore, après vingt-six ans de progrès continu. L'Externat est d'abord établi rue Saint-Maurille et rue d'Alsace. En 1885, M. Gardais transporte le Petit-Externat dans l'ancien couvent des Pères du Saint-Sacrement, dont il acquiert en même temps la chapelle. En 1892, il fonde, malgré toutes les difficultés, la Société civile des cloîtres Saint-Martin, fait construire un bel édifice, transporte le Grand-Externat à côté du Petit, devant la chapelle même, avec des issues de tous les côtés, enfin crée à son établissement, destiné à s'augmenter

Digitized by Google

encore, une situation unique, dans le plus beau quartier, au centre de la ville.

Université catholique, enseignement supérieur libre, d'après la loi du 12 juillet 1875, création véritable de Mgr Freppel, inaugurée solennellement le 15 décembre 1875.

A cette occasion, Mgr Freppel rappelle les *Dominicains*, qui, suivant ses vœux, se fixent auprès de l'Université catholique. « Nous recommandons l'œuvre naissante des Pères Dominicains à la générosité de nos chers diocésains, et nous faisons des vœux pour que le couvent et l'église de cet Ordre, *rappelé par Nous à Angers...* » (21 novembre 1878). « Considérant que ledit Ordre ne pourra manquer, comme par le passé, de faire un grand bien à notre diocèse, surtout en ce moment où le rétablissement de l'Université catholique d'Angers nous oblige à appeler auprès de Nous des directeurs spirituels pour la jeunesse chrétienne et des maîtres versés dans la science sacrée, Autorisons par les présentes les Frères Prêcheurs de la Province de Lyon à s'établir à Angers... » (21 mai 1877).

III. Doctrine.

Œuvres oratoires et pastorales, onze volumes. Admirables mandements de carême :

1871 : Causes morales de nos désastres. 1872 : Nécessité de l'éducation chrétienne. 1873 : Sanctification du dimanche. 1874 : Presse irréligieuse. 1875 : Indulgences du Jubilé. 1876 : Devoir du chrétien dans la vie civile. 1877 : La Famille. 1878 : Élection de N. S. Père le Pape Léon XIII. 1879 : Devoirs des catholiques envers l'Église. 1880 : Sur le saint temps de carême. 1881 : Importance et nécessité de l'instruction religieuse. 1882 : Négligence à remplir les devoirs de religion. 1883 : Excellence de la foi. 1884 : Espérance chrétienne. 1885 : Franc-maçonnerie. 1886 : Dévotion du Chemin de la Croix. 1887 : Libre-pensée. 1888 : Craintes et espérances que peut faire conce-

Digitized by Google

voir l'état religieux et moral de la France, à l'heure présente. 1889 : Devoir du chrétien dans l'exercice du droit de suffrage. 1890 : Vertu de Force. 1891 : Utilité des Missions paroissiales.

VICAIRES CAPITULAIRES

A la mort de Mgr Montault, 29 juillet 1839 :

Montalant, Régnier, Desgarets, précédemment vicaires généraux ; Quincé, doyen du chapitre ; Bernier, ancien curé de Saint-Pierre de Saumur, supérieur de Mongazon.

A la mort de Mgr Paysant, 6 septembre 1841 :

Régnier et Bernier, précédemment vicaires généraux ; Quincé et Desgarets, précédemment vicaires généraux honoraires.

A la mort de Mgr Angebault, 2 octobre 1869 :

Bompois et Chesneau, précédemment vicaires généraux.

A la mort de Mgr Freppel, 22 décembre 1891 :

Mgr Chesneau et Mgr Pessard, précédemment vicaires généraux.

FIN

L. Bourgain.

Digitized by Google

M. E. AFFICHARD[1]

MESSIEURS,

La première fois que s'est réunie notre Compagnie après la mort de M. Affichard, notre sympathique Président, se faisant l'interprète ému du sentiment unanime de l'assemblée, avait de vive voix adressé un suprême adieu à ce confrère si justement vénéré parmi nous. M. Bodinier avait en même temps exprimé le vœu qu'une notice biographique, consacrée à sa chère mémoire, pût être insérée dans nos Annales, afin que le souvenir des mérites si variés de M. Affichard fût transmis, pour la plus grande gloire de notre Société et leur propre édification, à ceux qui, dans l'avenir, viendront nous remplacer ici. Cette idée, Messieurs, ne répondait pas seulement à un devoir de convenance; elle était en même temps l'acquittement d'une dette de reconnaissance. Les hommes tels que M. Affichard honorent en effet tous les groupements auxquels ils veulent bien donner leur précieuse adhésion, et le récit de leurs vertus, conservé dans les archives d'une Société dont ils ont daigné être membres, constitue pour celle-ci un de ses meilleurs titres de noblesse. Pourquoi faut-il que le soin d'évoquer le souvenir d'une vie si pleine d'enseignements ait été confié à un de vos confrères les

[1] Éloge lu le 13 juin 1898 à la séance de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers et extrait de ses Mémoires pour la même année.

Digitized by Google

moins dignes et les moins capables de remplir cette pieuse mission ? Je n'ai fait partie, en effet, ni de la génération ni de l'intimité de celui que nous pleurons, et il appartiendrait à un de ses nombreux amis de tracer, de cette physionomie si originale, un portrait définitif que j'ai la conscience d'avoir bien imparfaitement esquissé. A défaut d'autres titres, les quelques relations que j'avais pu avoir avec M. Affichard, soit au Palais, soit dans les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, avaient du moins suffi pour m'inspirer à l'égard de mon Bâtonnier et de mon Président général une véritable vénération. La tâche que vous m'avez imposée m'a donc paru douce à remplir. Elle est en même temps singulièrement facilitée par cette circonstance bien rare qu'une notice nécrologique très impartiale sur M. Affichard ne comporte aucune restriction dans l'éloge, et que le souci de la vérité ne m'obligera point à me mettre en défiance contre mes propres impressions.

*
* *

M. Émile Affichard était né à La Flèche, le 23 décembre 1824. Son père, qui n'avait pas accepté le poste de procureur du Roi à Meaux, où il avait été appelé quelques années auparavant, était venu se fixer à La Flèche, au moment où y avait été transférée, de Saint-Cyr, l'École préparatoire militaire où il était professeur. Ce fut donc au Prytanée que notre confrère fit ses études classiques sous la direction de son père.

Arrivé à l'âge de choisir une carrière, le jeune bachelier, ne trouvant pas dans ses environs les ressources que la liberté de l'enseignement supérieur nous a données depuis, dut se rendre à Paris, comme la plupart de ses compatriotes, dans ce temps-là, pour y faire son droit. Sa nature était trop ardente et son cœur trop généreux pour que les études juridiques pussent suffire à combler toutes ses aspirations et à occuper toute son activité. Aussi le

Digitized by Google

voyons-nous préluder, dès cette époque, aux luttes oratoires qui devaient en faire une des gloires de notre barreau angevin, et briller au premier rang de l'élite de la jeunesse catholique du temps. Celle-ci n'avait point attendu, en effet, que la question sociale fît l'objet de tant de dissertations pour penser que chaque homme est comptable vis-à-vis de ses semblables de l'emploi de ses talents comme de l'usage de sa fortune. J'aimerais à vous montrer, Messieurs, notre jeune étudiant escaladant, avec la fougue de ses vingt ans, la tribune improvisée des grandes réunions populaires, se mesurant, dans les clubs de son quartier, avec nos futurs démagogues, tels que Madier de Montjau, et faisant déjà pressentir les brillantes qualités d'un véritable orateur. J'aimerais surtout à vous faire assister aux débuts de la Conférence O'Connell, dont la fondation fut due, en grande partie, à l'initiative de M. Affichard. Ce fut là, dans l'intimité de réunions amicales, que s'initièrent à l'étude des questions religieuses, sociales et littéraires, plusieurs des hommes qui ont le plus honoré notre pays dans le cours de ce siècle, tels que S. E. le cardinal Perraud, le R. P. Lescœur, supérieur de l'Oratoire de Paris, MM. Fèvre, doyen de la Faculté des sciences de Lyon, Rougier, avocat à Lyon, Connelly, ancien conseiller à la Cour de Cassation, etc... dont beaucoup étaient demeurés jusqu'à la fin les illustres amis de notre trop modeste confrère.

Ne nous est-il pas permis de conjecturer, à nous qui avons connu la gaîté inaltérable, l'entrain communicatif, la douce affabilité de ses soixante-dix ans, que la Conférence O'Connell compta peu de natures aussi heureusement douées que celle de notre compatriote?

Mais vous avez hâte de le voir venir se fixer dans notre ville, à laquelle il devait prodiguer, pendant près d'un demi-siècle, tous les trésors de son brillant talent et de son ardente charité.

Digitized by Google

L'arrivée de M. Affichard à Angers, en 1850, avait été précédée, deux ans auparavant, de son mariage avec une de ses parentes, que la distinction de son esprit et la délicatesse de son cœur semblaient avoir prédestinée à devenir la digne compagne d'une vie partagée entre la culture du beau et le soulagement des malheureux. Ce que fut pendant cinquante ans cette union de deux âmes d'élite, si bien faites pour se comprendre, si intimement fondues l'une dans l'autre, je n'oserais essayer de le redire, dans la crainte de raviver une douleur d'autant plus inconsolable que l'absence de postérité avait concentré sur la seule personne de son mari les plus chères affections de Mme Affichard. Tel était, à vingt-quatre ans, son jeune fiancé, quand il lui offrit un cœur plein d'un généreux enthousiasme pour tout ce qui était noble et beau, tel il demeura jusqu'à l'heure cruelle de la séparation. Ils avaient traversé la vie appuyés l'un sur l'autre, sans un murmure dans l'affliction, sans un nuage dans l'inaltérable sérénité de leur long tête-à-tête Longtemps encore nous aimerons à évoquer le touchant souvenir de ces deux époux modèles, cheminant côte à côte, l'un étant devenu, hélas! depuis quelque temps, le guide indispensable et édifié de l'autre. La rue, qui nous offre souvent de si vilains spectacles, était pour ainsi dire purifiée par leur apparition. Les pauvres les bénissaient au passage, les indifférents saluaient avec une déférence particulièrement respectueuse, et les amis, bien nombreux, ne pouvaient s'empêcher de retarder la marche déjà bien ralentie du couple sympathique, pour jouir quelques instants de plus de son commerce si doux.

L'heureuse influence d'une compagne incomparable ne fut sans doute pas étrangère au choix de la carrière de notre regretté confrère. Son tact si délicat n'avait-il pas discerné chez le jeune orateur de la Conférence O'Connell les qualités maîtresses de l'avocat?

Digitized by Google

Avocat, M. Affichard le fut, en effet, dans la plus belle acception du mot, avec ce noble désintéressement qui fait le principal honneur de la profession, avec cette sollicitude touchante pour les plaideurs qui ne donnent même pas l'illusion de pouvoir un jour récompenser votre peine, avec cette émotion communicative qui fait de la parole humaine le plus beau don de Dieu.

Il avait de sa profession une idée très haute, et une de ses grandes joies sur la terre a été de voir siéger à côté de lui, dans le Conseil de l'Ordre, un neveu digne à tous égards de recueillir et de perpétuer au Palais les traditions d'honneur et de probité dont il avait été si longtemps le fidèle dépositaire.

L'entrée de M. Affichard au Conseil de l'Ordre en 1862, moins de dix ans après son inscription au tableau, son élection au bâtonnat à l'unanimité des voix en 1870 et en 1871, sa réélection en 1880 et en 1881, son maintien à peu près constant parmi les membres du Conseil ne suffisent-ils pas à démontrer en quelle estime profonde ses confrères n'ont cessé de tenir, pendant sa longue carrière, celui que l'illustre Me Prou avait, dès 1851, voulu s'associer comme secrétaire ? — D'ailleurs, dans un hommage ému rendu à sa mémoire, au lendemain même de sa mort, le jeune bâtonnier que M. Affichard honorait depuis son enfance d'une amitié bien justifiée s'est fait l'éloquent interprète de l'unanimité des regrets du barreau angevin. Je ne saurais rien ajouter à ce beau témoignage que nous avons tous entendu avec une légitime fierté. Cependant M. Affichard, qui était avant tout un homme de parole et d'action plutôt qu'un écrivain, et dont la meilleure part d'influence n'a pas laissé de trace écrite, a bien voulu consigner dans nos Mémoires deux études qui, en nous révélant ses idées personnelles sur le rôle de l'avocat et le genre d'éloquence qui convient au barreau, nous permettent en même temps de caractériser son talent.

Digitized by Google

Le 12 juin 1860, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers était réunie sous la présidence de l'illustre Villemain. M. Affichard, qui avait eu l'honneur d'être désigné par ses confrères pour prendre la parole en cette circonstance solennelle, donna lecture d'un fragment d'une étude sur « *l'Avocat au criminel* ». Sous ce titre, il analyse, il suit pas à pas, pourrait-on dire, les relations qui s'établissent entre l'accusé et le défenseur appelé près de lui par son choix ou par la désignation du magistrat.

Rassemblant les souvenirs de chaque jour dont l'avait déjà enrichi l'exercice de son généreux ministère, il dépeint tour à tour la défiance du prévenu, doutant de voir près de lui un homme réellement dévoué à ses intérêts, mesurant ses paroles dans la crainte qu'elles ne deviennent compromettantes pour lui ; puis le langage de l'avocat forçant, par ses exhortations consolantes, la confiance de son client et l'amenant à une expansive sincérité. Chacun de ces drames intimes, dont le parloir de nos prisons est le triste et discret théâtre, est raconté avec une note vraiment émouvante. — Puis, les communications établies, les aveux scrutés dans leur repentir, les dénégations appréciées dans leurs vraisemblances, vient le jour solennel où le défenseur, après avoir assisté l'accusé de ses conseils assidus, emploie en faveur de sa cause tous les mouvements que recèle le débat et tous les moyens que la conscience autorise. Ici se place un tableau, tracé de main de maître, d'une audience de Cour d'assises, le jour d'une affaire capitale : la curiosité souvent malsaine de la foule entassée dans le prétoire, l'accablement du coupable, « le ministère public creusant dans la cons- « cience des jurés le sillon accusateur », les preuves s'accumulant en un accablant faisceau, en un mot, « la sévérité « partout, l'indulgence nulle part ». C'est le moment où le défenseur se lève. Qui pouvait nous dépeindre avec plus de sincérité et de compétence que M. Affichard ses ter-

Digitized by Google

ribles appréhensions? « Qu'on y songe, s'écrie-t-il, se trouver seul entre un accusé et l'échafaud et se dire à part soi : si je faillis à ma tâche, une goutte, ne fût-ce qu'une goutte du sang de cet homme retombera sur moi! »

Nous lui devons, Messieurs, cette justice que lui du moins ne faillit jamais à cette tâche redoutable. Non seulement pas une goutte de sang ne coula par sa négligence professionnelle ou son impéritie; mais, par son éminent talent, il sauva la tête de plus d'un, et abrégea, pour un grand nombre, les années de la captivité. Nous oserons même dire, sans crainte d'être démenti par aucun de ses confrères, que M. Affichard fut un incomparable avocat d'assises, et que nul n'exerça sur le jury une influence plus irrésistible et plus favorable à la clémence.

Si nous avions à rechercher pourquoi, tout en étant capable de se mesurer avec les meilleurs sur le terrain du droit civil, il s'adonna tout particulièrement à la défense des criminels, ne pourrait-on pas signaler, parmi les causes de cette préférence, qu'à un sentiment de profonde pitié pour les pires excès de la nature humaine se joignait, dans ce cœur généreux, la pensée d'un apostolat à exercer? Qui sait si, au fond de ces âmes, assombries souvent par les drames d'une misère poignante, ulcérées dès l'enfance par les mauvais traitements d'un père dénaturé, ne brille pas encore une dernière étincelle de dignité humaine, que ces colloques intimes avec un avocat chrétien, si bien décrits par notre apôtre de la charité, peuvent, s'il plaît à Dieu, rallumer pour en faire jaillir la flamme de la régénération? La tentative est, en tout cas, digne d'un grand cœur; et, si elle a quelque chance de réussir, c'est quand des hommes du caractère de M. Affichard ne dédaignent pas de la risquer.

Quant à son ascendant sur le jury, redouté plus d'une fois par le Ministère public, il était dû sans doute à sa sympathique personnalité, qui inspirait confiance à tous,

Digitized by Google

mais encore et surtout à son éloquence, éloquence qui n'avait rien de conventionnel, mais au contraire toute spontanée et émue, appelant volontiers à son aide les moyens et les effets les plus inattendus, prompte à exploiter les plus petites circonstances favorables à son client.

J'ai dit, Messieurs, que, dans un autre document écrit, M. Affichard nous avait livré le secret de ses méditations sur l'éloquence.

Sous prétexte d'analyser un important traité de M. Paignon sur « l'art de la parole oratoire au barreau, à la tribune et à la chaire », il a en effet écrit dans vos Mémoires (année 1862), sous ce titre « Éloquence et improvisation », un vrai petit traité de la parole publique, qui pourrait être encore aujourd'hui consulté avec fruit par les jeunes orateurs. Je n'étonnerai personne ici en disant que toutes les sympathies de M. Affichard étaient pour l'improvisation, ce qui n'exclut, bien entendu, dans sa pensée, ni une préparation lointaine approfondie, ni la rédaction de notes plus ou moins détaillées. Il déplore « trop souvent, dans « la chaire chrétienne, ce ton monotone, traînant et quasi- « psalmodiant qui chloroformise l'assistance. » Et il l'attribue « à la tradition fâcheuse qui veut que les sermons « soient écrits, appris et réappris par cœur ». Encore les dangers qu'il y aurait pour les prédicateurs, au point de vue de la rigueur et de la précision du dogme, à se laisser aller à l'inspiration du moment et à parler d'abondance, peuvent-ils servir d'excuse à cette méthode généralement usitée à l'église. Mais au Palais, quand il s'agit surtout de persuader encore plus que de convaincre, la nécessité d'exploiter les moindres incidents qui peuvent se produire et de varier ses moyens suivant l'impression que la plaidoirie produit sur l'esprit du juge, exigent que l'avocat soit affranchi des lisières d'un discours tout préparé et ne soit pas l'esclave d'une mémoire plus ou moins fidèle. Écoutez plutôt, Messieurs, notre Bâtonnier nous révéler,

Digitized by Google

dans cette sorte d'autobiographie dont j'ai déjà parlé, l'*Avocat au criminel*, le secret de ses beaux succès. « Lorsqu'au seuil de la péroraison, l'avocat va résumer ses « moyens, porter les grands coups et brûler ses vaisseaux, « il dit à la prudence : retire-toi ; au calcul, à l'art, à « l'adresse : fuyez-moi ; et, donnant alors carrière à son « âme, à toutes les forces vives de l'intelligence, il assiège « les derniers retranchements de la conscience, tour à « tour il supplie, il commande ; le feu de sa parole dévore « le granit des cœurs qui résistent encore, la lave de l'éloquence brûle, déracine les dernières résistances ; et ce « que n'a pu faire la logique, la raison, l'esprit, la tactique, la finesse, l'art, l'habileté... le cœur le réalise, « parce qu'il est notre grand maître ! » — N'est-ce pas là, Messieurs, un beau commentaire de la maxime éternellement vraie : *Pectus est quod disertum facit* ? Ce *pectus*, source inépuisable et féconde de la véritable éloquence, nul n'en a été plus richement doué que votre distingué confrère : c'est son cœur qui a si souvent, à la barre, remporté des succès inattendus.

*
* *

Si M. Affichard laisse au Palais le souvenir d'un maître de la parole, et en même temps d'un avocat profondément pénétré de ses devoirs, tous ceux qui ont eu la bonne fortune de vivre dans son intimité étaient surtout séduits par les *tendances artistiques* de sa nature enthousiaste. Le beau l'attirait sous toutes ses formes, et comme son admiration intérieure se manifestait volontiers en conversation par des aperçus charmants sur toutes les questions d'art ; ses interlocuteurs se plaisaient à l'attirer sur son terrain de prédilection.

N'avait-il pas jusqu'aux innocentes petites manies des tempéraments artistiques ? Témoin le beau désordre qui régnait sur sa table de travail, et au milieu duquel lui-

Digitized by Google

même, quoique ce fût là sans doute un effet de l'art, ne se reconnaissait pas toujours. Qui oubliera cette écriture ultra-fantaisiste, bien faite pour intriguer tous les graphologues, et cette majestueuse cravate blanche, dont les enroulements sans fin rappelaient d'une façon pittoresque aux jeunes générations les plus beaux jours du romantisme, et cette petite pèlerine noire, dont la coupe un peu étriquée, bien éloignée de l'insolence de nos grosses pelisses de fourrure, semblait taillée tout exprès pour ne pas humilier les pauvres?

De tous les arts, celui qui paraît avoir eu les préférences de M. Affichard, ce fut la musique. Auditeur assidu et attentif de nos beaux concerts populaires, il était bien, de toute la salle, un de ceux qui jouissaient avec le plus d'intensité du plaisir si délicat que procure la bonne interprétation d'une belle œuvre musicale. Que dis-je? Messieurs, c'était un vrai critique d'art, dans la plus haute acception du terme. Peut-être les procédés du métier lui étaient-ils moins familiers qu'à ceux qui prennent ambitieusement ce titre ; mais il avait un sentiment inné de la beauté musicale qui lui permettait de porter un jugement sûr et motivé sur les maîtres qui ont honoré ce grand art. Personne, dans la société angevine, n'a oublié les brillantes conférences données soit au Cercle catholique de la rue d'Alsace, soit dans la salle des concerts du Grand Cercle, ou les causeries familières faites sur la musique devant des auditoires populaires par notre avocat mélomane, toujours prêt à mettre son talent au service des bonnes œuvres.

Je ne sache pas que ces conférences aient été imprimées nulle part, mais je gage que, si elles étaient comparées aux belles études publiées récemment par M. C. Bellaigue, notamment à ses aperçus si élevés sur Beethoven et ses neuf symphonies, on trouverait plus d'un point de contact entre les idées du modeste conférencier des Cercles catholiques d'Angers et celles de l'éminent critique parisien.

Digitized by Google

Laisser, comme il convient, au second plan les détails de la technologie, pour s'élever d'un vol majestueux aux plus hauts sommets de l'art, en nous initiant pour ainsi dire à la philosophie de la musique : c'est en cela que consiste, si je ne me trompe, la supériorité de M. C. Bellaigue. Telle était aussi, si ma mémoire est fidèle, la manière de M. Affichard de comprendre la musique et de nous la faire aimer.

La poésie, elle aussi, l'avait séduit. Avant de s'y essayer lui-même, d'ailleurs à titre de simple passe-temps et sans la moindre prétention, M. Affichard avait étudié avec enthousiasme les œuvres immortelles des grands poètes. A en juger par deux articles insérés, en 1858, dans la *Revue de l'Anjou*, sous le titre de « Dante travesti », votre distingué confrère avait voué un culte tout particulier à l'illustre Florentin. Voici l'occasion qu'il choisit d'entretenir ses compatriotes de la « Divine Comédie » et des idées philosophiques et sociales qu'elle agite.

Quelques années auparavant, un certain M. Auroux s'était avisé de publier, sous le titre sensationnel de « Dante révolutionnaire, socialiste et hérétique », une élucubration bizarre, fruit, disait-il, de dix années de patientes recherches, et dans laquelle il démontrait par A plus B que la « Divine Comédie » était une sorte de livre à clé, tous les symboles, toutes les allusions, toutes les allégories qu'elle renferme n'étant autre chose que la glorification voilée, mais évidente pour les initiés, des dogmes et des pratiques impies de toutes les sectes occultes, depuis les Gnostiques et les Manichéens jusqu'aux Templiers et aux francs-maçons. La douce Béatrix, « c'est la « Déesse Raison, la République universelle qui, dépouil- « lant un jour ses déguisements catholiques, se révélera « aux regards épouvantés sous ses véritables traits ». Si elle meurt dans la 81e année du siècle, c'est que 81 est un multiple de 9 et que 9 est un nombre qui figure souvent

Digitized by Google

chez les francs-maçons ; — si le Purgatoire est divisé en sept étages, c'est que, dans la maçonnerie, il y a sept grades, etc... Dans une vigoureuse réfutation de cet odieux *travestissement* d'une des œuvres qui honorent le plus l'humanité, M. Boissard avait bien reconnu chez Alighieri plus d'une tendance révolutionnaire et socialiste, mais il l'avait vengé du reproche d'hérésie. Les conclusions de son ouvrage sont généralement adoptées par M. Affichard ; mais l'attaque et la défense de l'orthodoxie de Dante lui fournissent l'occasion de nous donner sur le poète florentin et son œuvre son appréciation personnelle. Il prit la plume, nous dit-il, d'abord pour venger la mémoire d'Ozanam, à laquelle le livre de M. Auroux était une insulte indirecte, mais aussi parce qu'il estimait « qu'il « était nécessaire de traquer par toutes les voies de la « publicité ceux qui dépensent leur érudition à calomnier « le génie. » C'est dans cette remarquable étude sur « Dante travesti » que le vaillant catholique, comparant la vie sociale du moyen âge, si profondément imprégnée de christianisme, en dépit de toutes les hérésies, avec notre siècle de dédaigneuse indifférence, écrivait ces paroles prophétiques : « Point d'illusions : la Foi, c'est la vie ; « l'hérésie, c'est la déviation de la Foi, mais c'est encore « la vie, tandis que l'incrédulité, l'indifférence surtout, « c'est le marasme, l'agonie, la mort. Or, les sociétés qui « s'insurgent contre le sens universellement religieux de « l'humanité, qui donnent au monde l'effrayant spectacle « de l'ingratitude pratique, sont désignées à l'ange exterminateur ; il ne s'agit plus pour elles que d'une question de « temps!.., » Ces paroles ont été écrites, je l'ai dit, en 1868.

Si M. Affichard ne pouvait contenir sa noble indignation, quand il entendait attaquer quelque grand poète, sa bienveillance le portait à encourager les jeunes nourrissons des muses. Un de ses compatriotes, M. Abel Sallé, de La Flèche, avait publié, en 1859, un recueil de poésies

Digitized by Google

sous le titre d' « Éphémères ». Je crains que la postérité n'ait déjà ratifié cette modeste appellation. Votre indulgent confrère avait pourtant trouvé quelque mérite aux ballades du jeune professeur fléchois. Il le loua dans la *Revue de l'Anjou*, non pas tant parce qu'il avait chanté les grands arbres du Prytanée, les rives vertes du Loir et le clocher de « la Colombe », que parce qu'en un temps où il y avait déjà, paraît-il, « trop de plumes souillées et trop peu de plumes honnêtes », la Muse de M. Sallé était restée pieuse et chaste.

J'ai dit, Messieurs, que non seulement les études de critique littéraire de M. Affichard étaient volontiers consacrées à la poésie, mais qu'il s'y était lui-même adonné à ses moments perdus. « Les quelques esprits délicats, a-t-il « écrit quelque part, que la contagion de l'intérêt n'a pas « atteints, attardés généreusement dans les sentiers de « l'art et de la poésie, écoutent avec émotion, joie, recon- « naissance, enthousiasme, ces chantres divins de l'âme « humaine. » N'était-il pas au premier rang de ces esprits délicats qui portent en eux-mêmes, au moins en germe, les meilleures qualités des poètes ?

Il se délassa donc des austérités de la Cour d'assises en écrivant une petite comédie de caractère, en deux actes et en vers, **L'une par l'autre,** que la *Revue de l'Anjou* publia en 1868. Nous y voyons spirituellement esquissés les personnages suivants, qui pourraient bien avoir été des contemporains : M. Latour, ancien avoué, qui vient de vendre sa charge ;

« Maître Latour avait une bonne figure,
« Je ne sais quoi d'ouvert qui plaisait aux clients
« Et lui donnait le pas sur tous ses concurrents ;
« Sa probité parfaite était proverbiale ;
« Il avait en un mot l'estime générale. »

Sa femme, Mme Latour, bonne épouse et bonne mère, dans un petit milieu bourgeois, dont les préoccupations

Digitized by Google

habituelles paraissent évidemment un peu mesquines à l'auteur ;

Leurs deux filles, à marier l'une et l'autre, mais dont l'aînée faillit payer cher sa manie de contredire tout le monde à tout propos ;

Un prétendant, M. Deville, jeune avocat plein d'avenir ; — enfin, un ancien saute-ruisseau devenu expéditionnaire, qui déplore de se voir réduit par la vente de l'étude Latour au simple rôle de domestique, en dépit d'une vocation très prononcée pour la procédure.

La versification est facile et souvent élégante, l'allure naturelle et enjouée, les sentiments élevés. Lisez plutôt l'accueil encourageant et flatteur que le père Latour fait à son futur gendre, M. Deville :

« Un père. un oncle, un frère ou tout autre parent,
« Est l'objet du dédain s'il n'a beaucoup d'argent.
« Est-il riche ? il suffit ; l'origine suspecte
« De son bien mal acquis n'y fait rien ; on respecte
« Un voleur opulent maculé de billets,
« On vante avec fracas et sa cave et ses mets..... !
« Qu'à votre noble cœur il paraisse facile
« Aux leçons du passé de vous montrer docile ;
« Qu'en ces jours de calcul, en ces temps malheureux,
« Il soit tout naturel et très simple à vos yeux
« De vouloir du travail tenir le droit de vivre.
« Moi je dis : vous donnez un bel exemple à suivre... »

Il y a plus de l'hildago que du yankee chez ce vieux procédurier, et le poète a trouvé le meilleur moyen de nous le rendre sympathique, c'était de lui prêter quelques-uns des traits de son propre caractère.

C'est sans doute encore parmi les œuvres d'imagination qu'il convient de ranger l'épisode dramatiquement raconté par M. Affichard d'une tempête aux environs du Pouliguen, sous le titre « Un coup de mer à Pierre percée. » (*Mémoires de la Société d'Agriculture*, 1865.) Beaucoup de gens qui font profession d'écrire nous donnent des nouvelles pré-

Digitized by Google

sentant moins d'intérêt ; aucun ne peut se flatter de surpasser M. Affichard pour l'élévation des pensées et la haute inspiration chrétienne qui domine tout le récit.

*
* *

Je ne vous aurai sans doute rien appris de nouveau, Messieurs, en vous parlant de M. Affichard avocat et artiste ; j'ai été simplement l'inhabile interprète de votre admiration pour les heureuses qualités dont était si richement doué, à ce double point de vue, le confrère que nous pleurons. Peut-être au contraire plusieurs d'entre vous, ayant peu feuilleté les Mémoires de notre Société durant les années 1863 à 1868, ou la *Revue de l'Anjou* de la même époque, soupçonnent-ils moins que, par divers travaux publiés pendant cette période, M. Affichard s'est révélé comme un penseur et un écrivain digne d'être cité parmi nos meilleurs philosophes chrétiens.

Je parlerai d'abord des deux opuscules les plus importants publiés sous vos auspices par votre regretté confrère, c'est-à-dire de son « Étude sur le Journal intime de Maine de Biran, » et de son analyse approfondie de l'ouvrage de M. Carpentier, « Le Droit chrétien et le Droit païen ».

A une époque où la lutte pour la vie était moins âpre qu'aujourd'hui et où le siècle avait encore le temps de philosopher, l'apparition d'un « Journal intime de Maine de Biran », publié trente-trois ans après sa mort, était un véritable événement dans le monde intellectuel. N'était-ce pas, en effet, un spectacle intéressant que de suivre jour par jour l'ascension vers la pleine lumière de la foi catholique de celui que M. Cousin appelait « le premier métaphysicien de son temps » et que Royer-Collard proclamait le maître des philosophes ? Parti du sensualisme et des doctrines de Cabanis et de Condillac, ce vigoureux esprit s'était bien vite élevé à une plus haute conception des nobles facultés de l'homme. Mais il mit trente ans à fran-

Digitized by Google

chir la seconde phase philosophique, pour passer du rationalisme à l'acceptation de la révélation chrétienne. C'est cette lutte grandiose engagée contre l'orgueil de la raison humaine par une intelligence naturellement droite et sincère envers elle-même que M. Affichard nous commente avec une subtilité d'analyse et une sûreté de doctrine dignes de faire honneur à un théologien. « Son étude, « nous dit-il, sur les pensées intimes d'un homme supé- « rieur gagné à la vérité religieuse, a particulièrement « pour but de faire discerner plus clairement aux esprits « droits, mais indécis, le point délicat où la raison natu- « relle s'arrête, et où la raison surnaturelle commence ; « de leur faire percevoir les rapports qui les rapprochent, « les différences qui les distinguent, les lois qui en font « l'harmonie dans cette lyre de Dieu qui s'appelle l'âme « humaine. »

C'est un plaisir réconfortant pour une génération habituellement écœurée par les confessions cyniques des Durtal contemporains, ou par des révélations d'états d'âme peu dignes d'être analysés, que de parcourir avec un guide tel que M. Affichard les diverses étapes franchies par un Maine de Biran, depuis les tendances stoïciennes de l'âge mûr jusqu'au cri sublime qui est et restera toujours le dernier mot de la philosophie : *Miserere mei, Domine, quoniam infirmus sum.* Les pages consacrées par M. Affichard au « Journal intime de Maine de Biran » font le plus grand honneur à ses aptitudes philosophiques et à ses qualités d'écrivain. Elles furent composées pour vous, Messieurs, en 1864.

L'année d'après, M. Affichard entretenait la Société de l'apparition d'une autre œuvre, d'une haute portée religieuse et sociale, intitulée « Le Droit païen et le Droit chrétien », et due à la plume de M. Carpentier, avocat général à la Cour de Douai. L'éminent magistrat avait conçu la noble pensée d'aborder, dans un grand ouvrage

Digitized by Google

d'ensemble, les plus hautes questions du droit criminel et du droit civil, en tenant d'une main le livre des législations païennes et de l'autre l'Évangile, et de démontrer, en un majestueux parallèle, comment la dignité humaine, abaissée et méconnue par la société païenne, avait été exaltée par le Christianisme et définitivement réhabilitée par les législations qui s'en sont inspirées. La première étude est consacrée « au droit de propriété de l'homme sur l'homme « et à l'abolition de ce droit par la législation chrétienne; » la deuxième, analysée deux ans après par M. Affichard, a pour titre : « Du Droit de vie et de mort dans la famille sous le paganisme ».

Je n'ai pas eu le loisir de lire ces deux volumes; mais l'étude approfondie que nous en a laissée notre regretté confrère me fait concevoir une haute idée de leur valeur; et, sans me préoccuper outre mesure de discerner la part qui doit être attribuée soit au magistrat, soit à l'avocat, dans les belles pages que vos annales ont enregistrées en 1865 et 1868 sur le droit païen comparé au droit chrétien, je me demande avec anxiété si l'époque où les magistrats employaient leurs loisirs à méditer de tels sujets et où ils trouvaient dans le barreau des commentateurs aussi éloquents que M. Affichard n'était pas d'un niveau moral supérieur à la nôtre.

Vous avez, Messieurs, la bonne fortune de compter encore dans vos rangs des magistrats de cette génération, et il m'est doux de confondre dans le même éloge M. d'Espinay, de l'ancienne Cour d'Angers, et M. Affichard.

Vers le temps où un avocat général de Douai esquissait ce parallèle grandiose du Droit païen et du Droit chrétien, un juge de Saumur, armé depuis longtemps déjà pour ces fortes études, allait rechercher jusqu'à l'époque confuse de la féodalité les lointaines assises de notre droit moderne. Dans un premier livre, il traitait des origines de la féodalité; le deuxième examinait la domination féodale et l'influence

Digitized by Google

exercée par ce régime sur la législation civile, l'état des personnes, la famille, la propriété; le troisième étudiait la décadence et la chute de la féodalité, dont l'édifice formidable ne céda, après une résistance inouïe, que sous l'effort incessant des légistes. Aujourd'hui, après les grands travaux d'histoire du Droit des Viollet, des Glasson, des Beautemps-Beaupré, des Planiol, etc..., après le dépouillement de tant de documents originaux concernant le droit féodal, peu d'érudits seraient capables d'écrire un tel livre : en 1862, M. d'Espinay était un véritable précurseur. « Quand « Napoléon se prépare des juristes, nous dit excellemment « M. Taine, c'est pour avoir des exécutants, non des cri- « tiques; ses Facultés lui fournissent des hommes capables « d'appliquer ses lois, non de les juger[1]. » M. d'Espinay n'était point fait pour se contenter du rôle d'exécutant; chargé comme magistrat d'appliquer les lois, il voulait les juger à la lumière de l'histoire. De là, Messieurs, ses nombreux travaux qui vous font tant d'honneur, et dont un des plus importants est celui consacré à la féodalité et au droit civil français. C'est encore à M. Affichard que vous devez d'avoir été informés des premiers de la haute valeur scientifique de cette œuvre. Comme toujours, le modeste avocat qui vous en a donné le résumé exact a soin de se tenir au second plan. Mais il prenait un tel intérêt à tous les travaux de l'esprit que ses analyses, bien loin de présenter la sécheresse habituelle des notices bibliographiques, sont pleines d'idées personnelles et d'aperçus originaux. N'est-il pas touchant, Messieurs, de voir un homme privé du loisir de se livrer lui-même à des travaux qui auraient pu être remarquables, consacrer le peu de temps que lui laissent le Palais et les bonnes œuvres à signaler le mérite d'autrui ? Je vois là, pour ma part, une double preuve de l'abnégation complète de votre vénéré

[1] Taine, *Régime moderne*, t. II, p. 206.

Digitized by Google

confrère et de son empressement à s'associer, sous les seules formes que lui permissent les circonstances, au mouvement intellectuel de son temps.

Ce mouvement fut marqué à la fin de l'Empire, entre autres productions historiques, par la publication d'une magistrale « Étude sur Rome et la Judée », par M. de Champagny. Après avoir écrit l'histoire de l'Empire romain jusqu'à la mort de Néron, l'illustre auteur des *Césars* et des *Antonins* avait cru devoir consacrer une étude spéciale à une période extrêmement limitée, de la chute de Néron au triomphe de Vespasien sur les Juifs, mais présentant pour l'humanité un intérêt capital, puisque c'est à cette époque que se réfèrent le terrible accomplissement des malédictions annoncées par les prophètes, renouvelées et précisées par Notre Seigneur Jésus-Christ contre la perfide nation juive, l'incendie et le sac de Jérusalem, dont il ne resta pas pierre sur pierre, et le commencement de la dispersion de ses habitants.

Cette sombre époque était bien faite pour tenter la plume d'un historien chrétien tel que M. de Champagny ; il l'a traitée de main de maître, et il a trouvé dans M. Affichard un interprète digne de comprendre son œuvre. Dans l'examen critique de « l'Étude sur Rome et la Judée », publiée en 1878 par la *Revue de l'Anjou*, votre regretté confrère a prouvé une fois de plus que l'histoire religieuse du monde, pas plus que l'histoire de notre droit national, ne le laissaient indifférent, et que son esprit largement ouvert à toutes les grandes questions ambitionnait encore d'y initier les autres.

*
* *

Nous sommes en 1868. L'année terrible, prophétisée par le fervent chrétien que faisait trembler l'impiété de son pays, allait bientôt faire peser sur la France une douleur dont elle porte encore aujourd'hui le poids. Depuis

Digitized by Google

cette époque, M. Affichard, qui avait révélé, spécialement pendant dix ans, par les productions les plus variées, tous les goûts d'un littérateur et d'un poète, paraît avoir dit adieu à son passe-temps favori. Est-ce que les heures consacrées à la culture des belles-lettres ne pourraient pas être employées d'une manière plus utile au soulagement des malheureux? A peine s'était-il posé la question que déjà la générosité de son cœur l'avait résolue. Désormais tous les loisirs de sa profession seront réservés aux bonnes œuvres.

Bien plus, dans l'exercice même de sa profession, toutes ses préférences seront pour les pauvres. Et c'était un touchant spectacle pour les hommes d'affaires, qui venaient apporter un dossier ou discuter des conclusions, de voir l'antichambre de Me Affichard encombrée de pauvres ouvriers, de mères de famille accablées par l'excès de leur fardeau, attendant là l'aumône d'une bonne parole, d'un bon conseil, souvent d'une pièce blanche. C'étaient là à ses yeux ses meilleurs clients, ou plutôt il était difficile de distinguer dans cette foule d'humbles ceux dont la cause devait être portée au Tribunal ou à la Cour de ceux qui, à la barre de notre nouveau saint Yves, venaient moins se plaindre d'une atteinte portée à leurs droits que de la parcimonie avec laquelle ces droits eux-mêmes leur avaient été mesurés par une société marâtre.

Ce fut, en effet, sur le terrain de la charité que M. Affichard fut véritablement incomparable. Il pratiqua cette vertu à un degré si éminent qu'elle constitua, si je ne me trompe, le trait le plus caractéristique de sa sympathique physionomie; et, bien que je me sois donné pour mission de vous rappeler principalement les liens littéraires qui le rattachent à votre Compagnie, je ne vous donnerais de sa personne qu'une esquisse dépourvue de toute ressemblance, si je ne m'efforçais de mettre en relief ce très noble aspect de sa généreuse nature.

Digitized by Google

Sa charité, Messieurs, n'était ni la dédaigneuse philanthropie, qui vient de loin en aide aux malheureux, en évitant avec soin leur contact si souvent répugnant, ni la dure solidarité, qui exclut la commisération, sous prétexte de ne pas humilier nos soi-disant égaux. La charité de M. Affichard était tout simplement cette admirable charité chrétienne, faite d'amour et de pitié, dont saint Paul nous a tracé le magnifique portrait. « La charité est patiente; « elle est douce; la charité n'est point envieuse; elle « n'agit point témérairement; elle ne s'enfle point d'or- « gueil; elle n'est point ambitieuse; elle ne cherche « point ses intérêts; elle ne s'aigrit point; elle n'a point « de mauvais soupçons; elle ne se réjouit point de l'in- « justice, mais elle se réjouit de la vérité; elle tolère « tout, croit tout, espère tout, supporte tout. » Chacun de ces traits pourrait être appliqué à notre cher confrère, car ce n'était pas simplement un homme charitable, c'était pour ainsi dire la charité incarnée. Aussi, à la mort de M. Pavie, dont le nom vous est également resté cher, et qui avait, lui aussi, su associer dans une alliance féconde l'amour des belles-lettres et des déshérités de la vie, M. Affichard fut tout naturellement désigné pour occuper les importantes fonctions de président général des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

Dès 1873, son dévouement sans bornes à toutes les bonnes œuvres et les services par lui rendus à la classe ouvrière l'avaient fait nommer Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, sur la demande de Mgr Freppel, qui l'honorait d'une particulière estime.

Ce n'est pas ici le lieu de vous entretenir de la douce intimité de M. Affichard avec les pauvres, de vous le représenter gravissant leurs escaliers en pierres d'ardoises ébréchées, avec une corde pour rampe, de vous faire assister à ces visites toutes débordantes d'amour, où ce vrai saint, voyant dans le pauvre la personne de Notre-Seigneur

Digitized by Google

Jésus-Christ lui-même, n'était pas loin de se considérer comme plus honoré que ses hôtes par sa bienfaisante apparition dans leur mansarde. Il y eut là des épanchements sublimes, qu'une plume humaine ne pourrait qu'amoindrir en essayant de les raconter : spectacle digne d'être contemplé par les anges, et que la toute-puissance de Dieu est seule capable de récompenser...

Mais vous n'auriez du talent oratoire de M. Affichard qu'une idée très incomplète, si je ne rappelais ici les touchantes exhortations qu'il adressait trois ou quatre fois par an aux assemblées générales des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Il m'a été donné d'assister assez souvent à ces réunions, et je crois pouvoir dire que ce genre de discours était le triomphe de M. Affichard. Son thème était généralement tiré des devoirs propres aux confrères de Saint-Vincent-de-Paul, parfois d'un trait de la vie de leur saint patron, un autre jour, d'un passage de nos Saints Livres. A quelle branche de l'éloquence conviendrait-il de rattacher ces allocutions? Je ne sais. Ce n'était ni le discours académique, ni la conférence, encore moins la plaidoirie ou le sermon, mais c'était la parole chaude et communicative de l'avocat mise au service de l'idée religieuse sous une de ses formes les plus magnifiques, la charité. Il n'est pas un misérable, si humble que fût son degré dans l'échelle sociale, qui, en entendant le Président des Conférences exalter la dignité du pauvre, ne se fût senti réhabilité à ses propres yeux ; l'égoïste oisif eût eu honte de son inutilité ; et le confrère de Saint-Vincent-de-Paul, en face du tableau idéal qui lui était tracé de sa mission, sentait passer sur son âme attendrie comme un souffle de généreuse ardeur.

Où donc était le secret de ces succès oratoires, si peu cherchés et obtenus par des moyens si simples? Dans le profond amour des pauvres qui inspirait l'orateur. Je vous l'ai montré, Messieurs, naturellement porté vers les choses

Digitized by Google

de l'esprit; ni la philosophie, ni l'histoire ne lui étaient étrangères; il avait pour la musique et la poésie un attrait particulier. Mais la grande passion de sa vie, ce fut un amour immense des humbles et des déshérités. Il ne lui suffisait pas de partager avec eux son modeste patrimoine : fidèle disciple de saint Vincent de Paul, il voulait encore se donner lui-même à eux[1]. Là est aujourd'hui son principal mérite auprès de Celui qui a promis de récompenser au centuple le moindre verre d'eau donné en son nom. N'est-ce pas en même temps son meilleur titre à la vénération et à la reconnaissance de ceux qui l'ont connu et aimé sur la terre? « Les prophéties finiront, les langues « cesseront, la science sera abolie; mais la charité ne « périra jamais », et la béatitude éternelle sera la récompense de ceux qui auront eu ici-bas l'intelligence du pauvre. *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem.*

Ernest Jac,
Professeur de Droit à l'Université catholique.

[1] *Ut amore tuo libentissime in pauperes impendant sua, et seipsos super impendant.* (Oraison de la fin des séances de Saint-Vincent-de-Paul.)

Digitized by Google

A Sa Majesté l'Empereur de Russie

A l'occasion de la Revue de Châlons.

R. D.

I

Tsar ! ces chants de clairons et ces fanfares brèves,
Ces sabres flamboyants, ces cuirasses d'acier,
Ces casques scintillant sous l'or de leur cimier
Et ces Drapeaux sacrés où sommeillent nos rêves ;

Ces hommes, ces chevaux, ces fusils, ces canons,
Ce — Tout — prodigieux d'où surgira la Gloire,
S'il plaît au Roi puissant qui guide la Victoire
De suspendre son vol, Sire, sur nos pennons !

Ces généraux, l'espoir et l'orgueil de nos armes,
Bronzés par l'air des camps et le feu des combats,
Qui nous entraîneront, le Jour venu — Là-bas —
Vers les frères en deuil, vers les Proscrits en larmes ;

Tout cela c'est l'*Armée*, ô Tsar ! c'est le soutien
Du Pays valeureux et loyal qui t'acclame !
De nos cœurs, c'est le cœur ! de nos âmes, c'est l'âme,
Et ce cœur, Prince, vibre à l'unisson du Tien !

Et cette âme, à jamais, gardera la mémoire
De ce jour radieux, triomphant, solennel,
Où tu vins consacrer un lien fraternel
A la face de Dieu, du Monde et de l'Histoire !

Digitized by Google

II

Tsar ! tous ces fiers guerriers se taisent : c'est la loi !
Ils n'ont point le pouvoir d'acclamer ceux qu'ils aiment ;
Mais leurs souhaits ardents, c'est vers Toi qu'ils essaiment ;
Sire, ces cœurs altiers et virils sont à Toi !

S'il se pouvait, ô Tsar ! de ces mâles poitrines
Un formidable cri tonnerait jusqu'au Ciel
Clamant à l'Univers : « Rois et Peuples, Noël !
« Bardes, réveillez-vous ! Sonnez, cors de Bouvines !

« La France est grande encor parmi les Nations !
« Le fils des Romanoff nous porte l'Espérance !
« Allons, France, debout ! Chante ta Renaissance !
« Mêle les *Te Deum* aux acclamations !.....

III

De l'horizon sans fin des Champs catalauniques,
Où dorment, dans la mort, les Barbares hunniques,
Un grondement pareil au grondement des mers
S'élève — voix immense — et la terre tressaille ;
Un souffle impétueux fait ployer la broussaille ;
Soudain un flot jaillit, semblable aux flots amers.....

Et ce flot bondissant prend des formes humaines !
Des glaives sont dressés sur ces vagues lointaines
Où flambent des nickels, des cuivres, des airains ;
Et la rumeur éclate en fanfares stridentes ;
Et les coursiers fougueux, aux poitrines ardentes,
Font retentir le sol sous leurs fers souverains.

Digitized by Google

Le cuivre éclate et vibre aux bouches des trompettes !
Et l'ouragan de fer, où soufflent des tempêtes,
Terrible, inexorable, effrayant, surhumain
Arrive foudroyant !..... Mais un sabre se lève
... Et comme un flot se brise, écumant, sur la grève,
L'invincible torrent s'est arrêté soudain.....

Et dix mille guerriers te présentent le glaive !

IV

O Sire, garde bien la vision trop brève
De ces fiers régiments disparus comme un rêve,
Des centaures passés, en un rapide éclair,
Dans la splendeur des ors, des aciers et des cuivres,
Dans le scintillement des harnais et des guivres,
Étendards éployés, lance au poing, sabre au clair !

Dis-toi bien, Empereur, que ces soldats superbes,
Lorsque l'Heure viendra, s'il faut, teindront les herbes
De ce sang qu'ont légué les vainqueurs de Rocroi ;
Et qu'au premier appel de ton clairon sonore,
Tous courront, sous les plis du Drapeau tricolore,
Pour vaincre avec les Tiens, ou mourir avec Toi !

René Daxor.

Digitized by Google

Henri CASTONNET DES FOSSES

La *Revue de l'Anjou* a fait, il y a quelques mois, une perte sensible en la personne d'un de ses plus distingués collaborateurs, l'auteur d'études très remarquées sur les questions d'histoire coloniale. Nous avons nommé notre érudit concitoyen Henri Castonnet des Fosses, qui a succombé à Paris, le 26 mai dernier, à la suite d'une courte et douloureuse maladie.

L'écrivain, dont les lecteurs de cette Revue ont pu goûter la science profonde et le talent si modeste, était né à Angers le 8 juin 1846 et appartenait à une très honorable famille de l'Anjou.

Son père, le docteur Castonnet, d'abord professeur de thérapeutique à l'Hôtel-Dieu d'Angers, puis en 1838 médecin-adjoint des hôpitaux, médecin des salles d'asile et, en 1857 et 1858 président de la Société de Médecine, a laissé les meilleurs souvenirs dans notre ville, où sa nombreuse clientèle avait su apprécier non seulement l'habileté du praticien, mais encore l'infatigable dévouement de l'excellent docteur, qui se prodiguait au chevet des malades, dans l'hôtel du riche comme dans la masure du pauvre, ainsi que dans les salles militaires de l'hôpital, auprès de nos braves troupiers, dont sa bonne humeur relevait le moral abattu et dissipait le spleen. M. le docteur Douet a publié dernièrement, dans les *Archives Médicales d'Angers*, une intéressante notice biographique sur le docteur

Digitized by Google

Castonnet, précédée du portrait de ce regretté médecin dont les traits respirent la douceur et une rare bonté.

Le fils avait hérité à la fois des qualités de cœur du père et de son zèle opiniâtre pour le travail. Après de solides études humanitaires au Lycée d'Angers, il alla en 1865 à Paris et en 1869 fut reçu licencié en droit. Inscrit au barreau, à peine avait-il eu le temps de faire quelques plaidoiries que la guerre de 1870 éclatait. Sergent au 29e mobiles, Henri Castonnet des Fosses fit simplement et vaillamment son devoir, avec nombre de ses anciens condisciples, pendant les rudes campagnes de la Loire et de l'Est. « Je le revois en ce moment, a dit avec émotion, aux « obsèques de ce brave serviteur du pays, notre distingué « concitoyen et son fidèle ami, M. Eugène Lelong, le soir « d'Orléans, marchant à travers la neige, attristé, mais « non abattu, avec sa capote de sergent et, par-dessus — « pourquoi tairai-je devant vous ce détail familier ? — « cette limousine devenue légendaire au 29e mobiles. »

La paix conclue, Henri Castonnet des Fosses retourna dans la capitale et plaida quelque temps, notamment après la Commune, devant les Conseils de guerre. Il parut alors diriger ses vues vers une carrière juridique; mais bientôt ses goûts l'attirèrent irrésistiblement vers d'autres sciences : l'histoire coloniale et la géographie, auxquelles on peut dire qu'il a consacré avec joie la moitié de sa vie, si bien remplie par un incessant et fructueux labeur.

En s'adonnant à ces études coloniales et géographiques, le futur historien, comme bien d'autres esprits larges et élevés de sa génération, adopta les idées nouvelles qui se faisaient jour par toute la France, séduisaient la jeunesse et devaient susciter une politique extérieure moins exclusivement européenne, tendant à l'extension de notre domaine d'outre-mer et se rattachant aux illustres traditions de Richelieu et de Colbert.

Digitized by Google

Au lendemain, en effet, de la désastreuse guerre avec l'Allemagne, un réveil se produisit dans le pays : on ne pouvait espérer reprendre la lutte contre le vainqueur d'ici de longues années; ne fallait-il pas, avant tout, que la noble blessée cicatrisât ses plaies et reconstituât ses forces non épuisées, mais trop affaiblies? Cependant, chez notre valeureuse nation se faisait sentir un impérieux besoin d'activité, d'expansion, de gloire au loin pour compenser les revers récents et les pertes si douloureuses éprouvées à nos frontières. Le traité de Francfort faisait songer à celui de Paris du siècle dernier : en 1871, deux belles provinces avaient été ravies à la France; mais en 1763 c'était le Canada, les Indes et une partie des Antilles que la métropole avait perdus. On se remettait à lire avec un poignant intérêt les glorieuses annales où sont consignés les héroïques exploits d'un Montcalm, d'un Dupleix, d'un Labourdonnais, d'un Bailli de Suffren, pages émouvantes de notre histoire où, hélas! jamais peut-être tant de courage ne fut prodigué en pure perte.

C'est alors que se fondèrent dans nombre de ports de mer et de grandes villes des sociétés de Géographie qui ont exercé sur l'orientation de notre politique étrangère hors d'Europe une influence médiate et réflexe beaucoup plus considérable que le public ne se le figure en général. Au premier rang, après la *Société de Géographie* (de Paris), qui a de nobles et vieux parchemins, il faut placer la *Société de Géographie commerciale de Paris*, fondée en 1873, reconnue d'utilité publique en 1884, et qui, sous l'habile direction d'hommes de haute valeur et d'un ardent patriotisme, n'en est plus à compter les services signalés qu'elle a rendus à la cause coloniale, à notre commerce avec l'étranger et au développement de la puissance française en Asie et en Afrique.

Le but de la *Société de Géographie commerciale de Paris* est moins purement scientifique que celui que se

Digitized by Google

propose son aînée « La Grande ». La première vise surtout le côté pratique, commercial, ainsi d'ailleurs que l'indique son nom. Elle s'efforce de faire connaître à nos industriels et à nos négociants les ressources, les produits des contrées d'outre-mer, les voies de communication les plus avantageuses, et de stimuler l'initiative privée ; elle aime à récompenser généreusement les hardis explorateurs qui, au prix de grands périls, pénètrent dans des régions vierges ou peu connues pour y créer des relations commerciales et même politiques parfois et préparer le terrain à des annexions ou à des protectorats. C'est ainsi que le voyageur ou le trafiquant précèdent souvent le consul, le chef d'expédition ou le résident.

Or, parmi les membres les plus actifs, les plus zélés de cette association a figuré pendant vingt ans Castonnet des Fosses, et, si nous nous sommes permis cette digression, c'est que la seconde moitié de sa vie a été intimement liée à la *Société de Géographie commerciale*, devenue pour lui comme une seconde famille et à laquelle il a donné ses dernières pensées, ainsi qu'en font preuve ses libéralités testamentaires en faveur de « sa chère Société ».

Castonnet des Fosses a fait successivement partie de toutes les commissions de la Société ; pendant onze ans, il a exercé les fonctions de président de section et pendant deux ans celles de Vice-Président.

Il aimait à organiser des séances où des explorateurs de renom, parfois des missionnaires, aussi dévoués à la France qu'à l'Église, racontaient les curieux incidents de leurs longs voyages ; lui-même prenait souvent la parole dans ces amicales réunions, ajoutant des observations personnelles, fruit de ses patientes recherches, et, un conférencier venait-il à manquer, Castonnet des Fosses était toujours prêt à le remplacer et à traiter le sujet avec *humour*, abondance de documents et une aimable modestie.

Parmi les nombreuses conférences qu'il a faites à la

Digitized by Google

Société, on peut citer celles sur le Tonkin, la Corse, la Jamaïque, le Portugal, le Maroc, Tombouctou, la Chine et le Japon en Corée, l'Abyssinie et les Italiens, le Centenaire de Christophe Colomb et celui de Dupleix.

Il s'est aussi fait entendre avec autorité et succès sur des questions coloniales devant des sociétés de Géographie départementales, par exemple à Roubaix, à Lyon, à Lille, à Nantes, à Saint-Nazaire, etc., et, chaque fois, il a su se concilier, dès les premiers mots, la faveur de l'auditoire, conquis par sa parole simple, savante et surtout profondément convaincue.

Il a en outre pris part à de nombreux congrès géographiques et su faire ressortir, dans ces assises de la science, l'étendue et les ressources variées de son érudition ; c'est ainsi que l'année dernière, au XVIIIe congrès des Sociétés françaises de Géographie à Saint-Nazaire, Castonnet des Fosses, représentant la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, fit une conférence d'un haut intérêt sur *La Transportation dans nos colonies et les Affaires de Siam.*

Un esprit curieux de l'univers et des lointains horizons comme le sien ne pouvait manquer de s'éprendre des voyages. Castonnet des Fosses a parcouru l'Espagne, le Portugal, une partie du Maroc, la Corse, l'Allemagne, le Danemark, la Suède, etc. Ces voyages étaient pour lui autant d'occasions de très utiles rapports, qui, pour la plupart, ont paru dans le *Bulletin de la Société de Géographie commerciale*, par exemple : *Une excursion en Danemark : le Peuple danois ; — L'exposition de Stockholm* (*1897*), articles bien d'actualité et où l'écrivain a fait de très judicieuses observations ou plutôt critiques sur de fâcheux errements des négociants français. « Nos fabricants, dit-il avec raison, sont souvent trop « ignorants de ce qui se passe au delà de nos frontières... « En même temps, nous ne nous occupons pas assez du

Digitized by Google

« goût et des besoins des populations et nous voulons « imposer nos modes. Nos maisons de commerce ne sont « pas suffisamment représentées, tandis que les Anglais ne « cessent de battre le pays. Il faut que nos industriels et « nos négociants envoient en Danemark des représentants « étudier le goût et les besoins du peuple danois, forment « des syndicats chargés de colporter leurs produits, modi- « fient leur fabrication, soient plus coulants sur le mode de « paiement, présentent mieux leurs échantillons et évitent « autant que possible les intermédiaires pour l'expédition « des marchandises. » On ne saurait donner de meilleurs conseils à nos compatriotes désireux d'étendre leurs affaires en Danemark et dans tous les pays étrangers en général. Et, à propos de l'Exposition de Stockholm, il écrivit aussi, l'an passé : « Dans le mouvement commercial extérieur de « la Suède, la France, qui ne vient qu'au cinquième rang, « n'occupe pas la place qu'elle devrait occuper. Il faut « qu'elle paraisse plus avantageusement sur les marchés « d'un royaume gouverné par une dynastie d'origine fran- « çaise. Nous sommes sympathiques aux Suédois ; sachons « profiter de leurs bonnes dispositions et créer des rapports « utiles aux deux pays. » On voit que le publiciste comme le conférencier était sans cesse animé du désir si patriotique de voir notre commerce plus entreprenant se développer à l'étranger.

La *Société de Géographie commerciale* distribue chaque année un certain nombre de médailles aux explorateurs ou écrivains dans le domaine géographique qui se sont particulièrement distingués. Castonnet des Fosses avait créé une médaille *Dupleix* destinée à récompenser le voyageur ou l'auteur français dont les travaux ont trait spécialement à l'Asie. En 1897, la médaille Dupleix fut décernée à M. Bonin, vice-résident de France en Indo-Chine, pour sa belle exploration des frontières chinoises depuis le Tonkin jusqu'aux possessions russes de la Sibérie.

Digitized by Google

De son côté, pour reconnaitre ses éminents services et comme marque de gratitude, la *Société de Géographie commerciale* avait offert, l'année dernière, à son ancien vice-président une médaille pour le bel ouvrage publié par lui : *L'Abyssinie et les Italiens.* — « Le récit de M. Castonnet des Fosses, disait M. Octave Noël, le rapporteur, « est clair, précis ; les faits y sont bien résumés et il se lit « avec plaisir. Votre Commission est heureuse de récompenser à la fois l'auteur du livre et le membre dévoué, « érudit et infatigable de la Société, dont les travaux, déjà « nombreux, écrits avec une conscience vigoureuse et une « élégance qui n'exclut pas la sévérité documentaire, ont « rendu des services appréciables à notre œuvre et vulgarisé bien des sujets jusque-là demeurés obscurs ou « incompris. »

Enfin, désirant, après qu'il ne serait plus, servir encore la cause coloniale qu'il avait soutenue pendant vingt ans avec une admirable persévérance, l'énergique défenseur de cette politique a légué dans son testament une somme de 40.000 fr. aux Missions du Tonkin et une autre de 50.000 fr. à la Société qu'il aimait tant.

Mais c'est comme écrivain que Castonnet des Fosses s'est fait surtout connaître et, à ce dernier titre, sa mémoire mérite, certes, d'être sauvée de l'oubli ; son bagage littéraire, en effet, est considérable ; il atteste la multiplicité de ses études et l'opiniâtreté de son labeur.

Ses écrits peuvent se classer en deux groupes distincts : d'un côté, les études géographiques proprement dites ; de l'autre, les livres ou brochures d'histoire et de politique coloniales ou se rapportant aux colonies. Nous citerons dans la première catégorie : *Cuba et Porto-Rico ; A travers la Perse ; La Crète et l'Hellénisme ; Le Commerce du Japon ; La Macédoine et la politique de l'Autriche en Orient*, etc., etc.

Dans la seconde figurent : *La Tunisie ; Les Petites-*

Digitized by Google

Antilles françaises; *La Louisiane sous la domination française; Saint-Domingue* (la perte d'une colonie); *L'Annam au moyen âge; Les Intérêts français à Madagascar; La France, l'Angleterre et l'Italie dans la mer Rouge; L'Abyssinie et les Italiens*, et son principal ouvrage : *L'Inde française avant Dupleix.*

Il faut ajouter à cette liste de nombreuses monographies historiques : *Le siège de Lyon; Le royaume de Jérusalem sous la Maison d'Anjou, Pierre Poivre*, etc.

Certaines études ont un caractère philosophique très élevé, comme *Le Brahmanisme;* d'autres, se rapprochant plutôt de la statistique, rentrent dans un genre historique tout particulier, telle *L'Europe en 1788.*

Plusieurs des œuvres de Castonnet des Fosses ont d'abord paru dans cette Revue, par exemple :

En 1882 : *La Rivalité de Dupleix et de la Bourdonnais, d'après des documents inédits.*

En 1886 : *L'Inde française avant Dupleix.*

En 1888 : *François Bernier; ses voyages dans l'Inde.*

En 1890 : *Jean Bodin; sa vie et ses œuvres.*

En 1891 : *La Boullaye Le Gouz; sa vie et ses voyages.*

En 1894 : *L'Europe en 1788.*

En 1896-97 : *Comment l'Angleterre est devenue une puissance commerciale et coloniale.*

A l'occasion du quatrième centenaire de la découverte des Indes que Lisbonne allait célébrer avec éclat, il écrivait encore sur Vasco de Gama, à l'aide de documents puisés aux meilleures sources, un ouvrage bien curieux et tout d'actualité. Pourquoi faut-il que l'œuvre, interrompue par la mort, reste inachevée? L'infatigable écrivain a succombé, pour ainsi dire, la plume à la main, comme le guerrier qui tombe sur la brèche l'arme au poing.

Castonnet des Fosses a été un remarquable vulgarisateur des questions géographiques et coloniales; il aimait avec passion la science de la Terre, et à son amour pour

Digitized by Google

cette étude si captivante se mêlait un noble et intelligent patriotisme.

Le Français, en effet, s'est trop longtemps confiné dans les limites de sa province ou de son pays, habitué, comme le vieillard de Vérone dans les vers célèbres de Claudien, à mesurer le cercle du soleil d'après l'horizon borné de son champ. Je parle du Français des temps modernes; car les hardis Bretons, les audacieux Normands, les intrépides Basques qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, allaient fonder des comptoirs sur les côtes de Guinée, à la Nouvelle-France, sur les bords du Mississipi, dans les aldées de l'Inde, dans la France Équinoxiale ou à l'île Dauphine, les aventureux boucaniers qui couraient les océans n'étaient pas, je suppose, d'humeur casanière. Castonnet des Fosses estimait avec raison que les sciences géographiques, trop longtemps négligées, dominées par l'histoire, reléguées dans les écoles et les concours à un rang trop subalterne, sont bien de nature à donner à nos compatriotes le goût des voyages, des explorations où se retrempe l'âme de la jeunesse, où s'espace singulièrement l'horizon de l'homme, où ses idées prennent du champ et de l'ampleur. Si l'influence française a diminué dans le monde, si notre commerce trop timide et routinier a perdu tant de terrain à l'étranger, si notre marine est tombée lamentablement au septième rang, la faute peut en être attribuée en partie à notre aversion à nous éloigner, même momentanément, du sol natal, à perdre de vue notre clocher. Le meilleur moyen de réagir contre cette tendance, aujourd'hui plus funeste que jamais en présence de l'activité fébrile de nos concurrents étrangers, c'est la diffusion des connaissances géographiques.

De même pour la politique coloniale, qui a suscité en France des adversaires acharnés et de chaleureux défenseurs. Castonnet des Fosses était un partisan passionné de l'expansion coloniale; à ses yeux clairvoyants, c'était

Digitized by Google

une question vraiment vitale pour l'avenir du pays. Il était persuadé que la France, tout en restant fidèle à ses espérances, ne saurait demeurer indéfiniment, comme on l'a dit avec une franchise un peu brusque, « hypnotisée devant la trouée des Vosges ». L'histoire lui avait d'ailleurs appris que traiter le Français d'inapte à la colonisation est une calomnie inventée de toutes pièces par les Anglais, car ces bons amis (!) redoutent avant tout le génie essentiellement colonisateur du Français qui, lui, sait se plier aux mœurs et aux usages des indigènes asiatiques ou africains, se concilier leurs sympathies et se faire pardonner sa domination.

L'histoire est là qui inflige un éclatant démenti à l'assertion volontairement fausse des publicistes anglais. « Lorsqu'on étudie les expéditions des Français, au XVIIe et au « XVIIIe siècles, a écrit Castonnet des Fosses dans son « ouvrage *l'Inde française avant Dupleix*, l'on voit « combien est erronée l'opinion qui soutient que de tout « temps les Français ont été incapables de coloniser. Nulle « nation, au contraire, n'a fourni au monde des hommes « plus audacieux et plus énergiques que nos voyageurs et « nos commerçants. Les Français se sont constamment « fait remarquer par l'intrépidité qu'ils ont montrée dans « toutes leurs entreprises. En outre, il n'est pas de peuple « qui ait su mieux se plier à tous les climats et à toutes « les conditions d'existence, et se soit rendu plus sympa- « thique aux populations indigènes qu'il parvenait à « s'assimiler. Les faits sont là pour témoigner qu'autrefois « la France a failli devenir la première puissance colo- « niale, et toutes les chances étaient alors pour nous. »

En effet, l'essor colonial de la France, sous Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, jusqu'au funeste traité de Paris, a été admirable, et si le Canada, « ces arpents de neige », comme l'appelait dédaigneusement Voltaire avec son sourire de singe, si les Indes nous ont échappé, c'est à

Digitized by Google

la déplorable politique de la cour de Versailles que la faute doit en être imputée et non au manque d'aptitudes colonisatrices chez nos ancêtres.

Le partage politique de l'Afrique et de l'Asie s'accomplit en cette fin de siècle progressivement et sans relâche. La France, avec de si glorieuses traditions coloniales, pouvait-elle laisser ses rivaux s'emparer des plus belles positions stratégiques, des plus riches marchés, des plus fertiles territoires? Lui était-il permis de laisser l'Angleterre et l'Allemagne englober, emprisonner par leurs annexions continues ses diverses possessions africaines? Aussi bien pour la France abdiquer et se résigner à n'être plus dans un siècle, ou même plus tôt, qu'une puissance secondaire, ne pesant pas beaucoup plus, dans la balance des grands intérêts du monde, que la Suisse ou la Belgique! De là est venue la politique d'expansion qui nous a valu successivement l'Indo-Chine française, la Tunisie, le Congo, le Soudan, Madagascar, la Boucle du Niger et, peut-être un jour prochain, le Haut-Nil.

Grâce à ses conférences et à ses publications suivies Castonnet des Fosses a contribué, pour sa modeste part, à la grande œuvre de l'extension coloniale de la France et il a porté sa pierre à l'édifice. Parler de ses écrits, c'est toucher à la politique des grandes puissances européennes et en particulier aux rivalités de la France et de l'Angleterre depuis deux siècles, c'est aborder quelques-unes des plus hautes questions de l'histoire et plusieurs des graves problèmes de l'avenir; aussi, loin de nous la prétention de traiter des sujets aussi élevés de politique internationale, qui exigeraient une grande compétence et d'amples développements.

On peut, néanmoins, soit dit en passant, se demander ce que la France serait devenue si elle avait conservé le Canada et les Indes. Les esprits turbulents de la fin du XVIIIe siècle trouvant au dehors un aliment à leur activité

Digitized by Google

inquiète et les finances de l'État étant allégées par les ressources tirées des colonies, la Révolution était peut-être évitée. L'Angleterre, sans doute, ne fondait pas ce gigantesque empire d'outre-mer, dont l'immensité semble devoir provoquer quelque jour contre elle une formidable coalition. L'équilibre des puissances européennes était déplacé ; vraisemblablement, de cruels désastres nous étaient épargnés ; enfin, avec le génie prépondérant de la France, l'extension de sa langue, la propagation de ses idées, le rayonnement plus vaste encore du catholicisme dans l'univers, l'histoire et la civilisation du monde étaient autres.

Mais ce sont là des hypothèses auxquelles il est inutile de s'attarder. Rappelons seulement que, dans les questions coloniales qui nous touchent à l'heure actuelle, Castonnet des Fosses a montré une grande sûreté de vue, une nette intelligence des situations, une haute et vraie conception des intérêts supérieurs de la France.

C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, qu'à propos des affaires malgaches, il n'hésita pas à blâmer énergiquement le pitoyable traité franco-hova de 1885, qui n'était qu'un fâcheux expédient et dont les Révérends britanniques surent profiter pour grandir, à nos dépens, leur prestige auprès de la cour d'Emyrne. « Nous aurons sans cesse à « lutter, écrivait en 1886 Castonnet des Fosses, dans sa « brochure *Les Intérêts français à Madagascar*, contre « les Méthodistes anglais, et cette rivalité se manifestera « bientôt ouvertement par quelque conflit. Du reste, il ne « faut pas se le dissimuler, les Hovas n'ont consenti à « signer ce traité que sur le conseil des agents de l'Angle- « terre. Ils ont vu l'occasion d'avoir une trêve et de se « préparer pour une nouvelle guerre, et, à la reprise des « hostilités, nous aurons affaire à un ennemi mieux exercé « et nous serons surpris de ses progrès dans l'art de la « guerre, grâce aux leçons de ses instructeurs qui sont des « officiers de l'armée britannique. » — Il jugeait une nou-

Digitized by Google

velle guerre inévitable, prévoyait que « nos troupes arri-
« veraient dans le pays d'Ankove décimées par les ma-
« ladies », et il ne s'est malheureusement montré que trop bon prophète. Enfin il recommandait, avec tous ceux qui avaient le souci des grands intérêts maritimes de la France, d'occuper la baie de Diégo-Suarez pour en faire une base d'opérations dans la mer des Indes et une station navale de premier ordre.

Si nous passons à la politique étrangère, nous retrouvons chez le publiciste compétent la même justesse de vues et la même sagesse d'appréciation. Ainsi, dans sa très intéressante brochure sur *la Crète et l'Hellénisme*, Castonnet des Fosses a flétri avec une noble indignation la conduite indifférente et si peu humanitaire de l'Europe, laissant s'accomplir les massacres d'Arménie sans protester et avec une impassibilité si contraire à ses traditions. Quant à la question crétoise, l'avenir donnera encore raison à ses prédictions :

« Quels que soient les motifs, a-t-il écrit, qui guident
« l'Europe, quelle que soit l'habileté (?) de sa diplomatie,
« la Crète, dans un avenir plus ou moins rapproché, appar-
« tiendra à la Grèce. — L'on oublie trop, en Occident,
« qu'en Orient l'on ne se trouve pas seulement en présence
« du royaume de Grèce, mais en face d'un nouvel élément
« presque inconnu il y a un siècle, l'*Hellénisme*. Que l'on
« veuille ou qu'on ne le veuille pas, il faut désormais
« compter avec lui. Par la force des choses, la Crète sera
« réunie à la Grèce. »

Castonnet des Fosses a été enlevé à la science prématurément, dans la force de son talent, et avant d'avoir obtenu les récompenses que méritaient ses labeurs, son érudition ; il était seulement décoré de la croix d'officier du Nicham-Iftikar et de celle de chevalier du Dragon de l'Annam, mais il venait de recevoir les palmes d'officier de l'Instruction publique.

Digitized by Google

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que Castonnet des Fosses, qui avait supporté avec une édifiante résignation de cruelles souffrances, a vu venir la mort avec autant de foi que de courage et s'est éteint en manifestant des sentiments chrétiens très élevés.

C'est au milieu d'une nombreuse assistance d'élite, composée surtout de ses amis, de ses collègues de la Société de Géographie commerciale et de personnages marquants dans les Sciences et dans les Lettres, que ses obsèques ont eu lieu à Paris, le 30 mai dernier. Au sortir de Saint-Thomas-d'Aquin, le corps du défunt a été conduit au chemin de fer de l'Ouest et, devant le cercueil, couvert de couronnes, M. Ernest Lourdelet, président de la Société de Géographie commerciale, a prononcé un éloquent discours, dans lequel il a rappelé avec éloge le rôle important et si utile de son collègue à la Société.

Le lendemain, un service religieux a été célébré à Montrelais, et là, M. de Leymarie, vice-président de la Société, et M. Eugène Lelong, l'un et l'autre amis du défunt, ont mis en relief les belles qualités de Castonnet des Fosses, indiqué ses études variées, retracé sa vie si laborieuse et dit un dernier adieu à cette âme d'élite. — Comme l'a si bien exprimé M. Eugène Lelong : « La mort seule — une mort « prématurée — a pu briser cette activité féconde, que la « maladie la plus cruelle avait à peine ralentie. » La Mort impitoyable est venue, en effet, faucher le moissonneur avant la récolte terminée.

On est au fort de la moisson ; les gerbes aux épis dorés s'alignent entre les sillons fertiles. C'est la fin de la journée : de tièdes vapeurs s'élèvent des prairies saturées des chaleurs estivales ; l'astre radieux descend majestueusement à l'occident empourpré. Bientôt l'*Angelus* sonne à l'église voisine : le moissonneur, essuyant son front perlé de sueur, laisse alors tomber la faucille de sa main lasse ; il se

Digitized by Google

découvre pieusement et murmure sa prière, remerciant le Seigneur de l'abondance de la récolte. A l'heure imposante du crépuscule le silence solennel, qu'interrompent seuls les harmonieux tintements de la cloche de village, donne à la nature une impression de grandeur tristement grave et poétique. Il semble que la Nuit ait hâte d'appeler auprès d'elle sa lugubre sœur la Mort. Demain le moissonneur ne sera plus aux champs ; ses compagnons de travail chercheront en vain sa bonne figure franche et heureuse du devoir accompli. Le Maître suprême l'a libéré de sa tâche ; il l'a fait venir dans la demeure céleste pour lui donner la récompense de ses fatigues terrestres et de ses peines courageusement supportées.

Joseph Joûbert.

Digitized by Google

LA

FAMILLE BOYLESVE

(suite)

FILIATION DE LA FAMILLE BOYLESVE

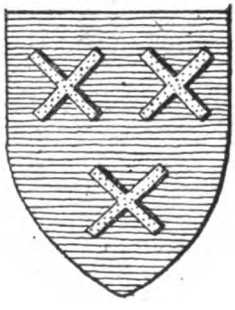

Boilève, de Boylève, Beiclève, en latin Boisleveus.

Armoiries anciennes : *d'azur à 3 étoiles d'or, 2 et 1* et depuis 1396 : *d'azur à 3 sautoirs d'or, 2 et 1.*

Supports : deux lions — *alias* deux lévriers[1].

Devise : Dant adversa decus.

[1] L'écusson figuré ici décore un joli bougeoir en argent, Louis XV, appartenant à M. Michel, conservateur du Musée Saint-Jean d'Angers.

Digitized by Google

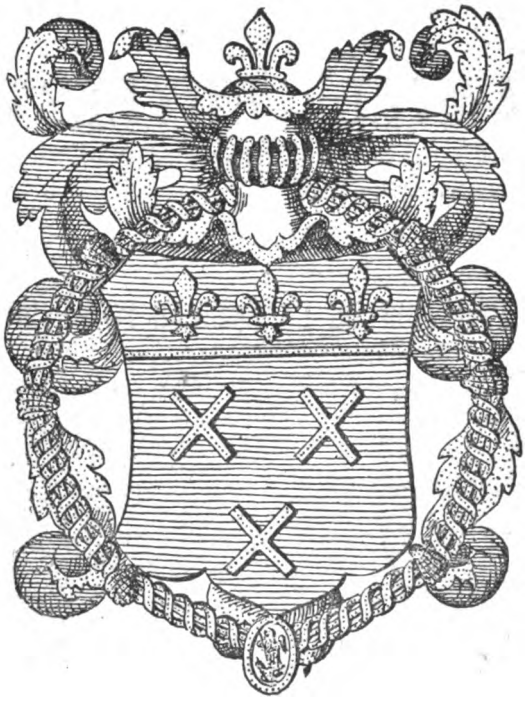

La branche de Boylesve de la Maurouzière fut autorisée, par lettres patentes d'Henri IV, à ajouter à ses armoiries *un chef d'azur à 3 fleurs de lys d'or, l'écu entouré d'un collier de l'ordre de Saint-Michel, cimier une fleur de lys d'or.* Devise Religio, Patria.

Cette famillé a possédé les terres et seigneuries qui suivent :

La Baronnie d'Ancenis (Loire-Inférieure), 1657-1660.

Les Arcis.

Le Grand-Aunay, commune de Coron, canton de Vihiers (Maine-et-Loire) (I, 161)[1].

[1] Voir le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire,* par M. C. Port, pour les fiefs situés en Anjou.

Digitized by Google

Les Aunays, commune de Neuvy, canton de Chemillé (I, 160).

Auvers, commune de Durtal, canton de Baugé, 1594 (I, 165).

La Bauche-Boylesve, commune de Bouguenais (Loire-Inférieure).

Beauveau.

Béligan, commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire, 1692 (I, 292).

Beauregard, 1358.

La Béraudière, commune de Neuvy, canton de Chemillé.

La Biquerie, commune de Saint-Aubin-de-Luigné, 1556 (I, 352).

La Bodinière, commune de Saint-Quentin-en-Mauges, 1403 (I, 384).

Bourdeloire, 1358.

La Bourdinière, commune de Coron, 1602 (I, 447).

La Bourelière, commune de Juigné-sur-Loire, canton des Ponts-de-Cé, 1358-1539 (I, 457).

La Braudière, commune de la Tourlandry, canton de Chemillé (I, 478).

Les Briffières, commune de Sainte-Christine, canton de Chemillé, 1678.

La Brisarderie, commune de Chanzeaux, canton de Thouarcé, 1539 (I, 509).

Cernusson.

Chamballan, commune de Rougé, arrondissement de Châteaubriant (Loire-Inférieure), 1700.

Chambon ou Jambon, commune de Pellouailles.

Chanzé, 1574.

Charrost, commune de Contigné, canton de Châteauneuf (I, 631).

La Chesnaie.

La Colleterie, commune de Saint-Lambert-la-Potherie, canton de Thouarcé, 1776-1834 (I, 728).

Digitized by Google

Cordé, commune de Chalonnes-sur-Loire, arrondissement d'Angers.

Forjau, 1330.

La Galaisière, commune de Saint-Quentin-en-Mauges, actuellement Durtal, 1654 (II, 221).

La Galtière, commune de Saint-Quentin-en-Mauges (II, 224).

La Gauderie.

Les Gaudrés, commune de Savennières, canton de Saint-Georges, 1615 (II, 235).

Gaugé, commune de Saint-Quentin-en-Mauges (II, 235).

La Gillière, commune de Saint-Quentin-en-Mauges, 1581-1629 (II, 261).

Le comté de Gonnord, commune de ce nom, canton de Thouarcé, 1662 (II, 278).

Grandchamp, 1330-1498.

Le Granger, commune du Pin-en-Mauges, canton de Beaupréau, 1649.

La Greffoire, commune de Chemillé, canton de Beaupréau, 1611.

La Guérinière, commune du May, canton de Beaupréau, 1643.

Le Marquisat d'Harroué, en Lorraine.

La Hubinière.

La Baronnie de Lézigny, commune de ce nom, canton de Brie (Seine-et-Marne).

Logeraye, 1273.

Malenoue, commune de Champtocé, conton de Saint-Georges (II, 581).

La Modetaie, commune de Blou, canton de Longué, 1723-1832 (II, 687).

La Moricière, 1580.

La Morousière, commune de Neuvy, canton de Chemillé, 1574-1612 (II, 746).

La Motte, commune de Jallais, canton de Beaupréau, 1358,

Digitized by Google

Noirieux, commune de Briollay, canton d'Angers, 1688 (III, 12).

Les Noulis, commune de Saint-Aubin-de-Luigné (III, 16).

Le fief Orceau.

La Baronnie d'Oulmes.

Les Paragères, commune de Chaudefonds, canton de Chalonnes, 1559.

Le Plantis, commune de Sainte-Christine, canton de Chemillé, 1638 (III, 113).

Le Plessis.

Le Plessis-Bernereau, commune de Saint-Laurent-de-la-Plaine, canton de Saint-Florent.

La Plissonnière, commune de Saint-Hilaire-de-Mortagne, canton de Mortagne (Vendée), 1624-1811.

La Poissonnière, commune de Saint-Quentin-en-Mauges (III, 134).

La Baronnie du Puy-du-Fou, commune des Épesses, canton des Herbiers (Vendée).

Puyguyon, commune de la Tessoualle, conton de Cholet.

La Quantinière, commune de Chanzeaux, canton de Thouarcé (I, 549).

Raizannes.

La Grande Ramée, commune de la Poitevinière, canton de Beaupréau, 1611 (III, 222).

Baronnie de Ramefort, commune de Blou, canton de Longué (III, 222).

Razilly, commune de Chemillé, 1715 (III, 228).

La Renardière, commune de Chalonnes-sur-Loire, 1358.

La Roche, commune de Rablay, canton de Thouarcé, 1539 (III, 274).

La Petite Roche, commune de Jallais, canton de Beaupréau (III, 275).

La Roche-Foulques, commune de Soucelles, canton de Tiercé, 1693 (III, 289).

930991A

Digitized by Google

Saint-Lambert-de-la-Potherie, commune du nom, canton de Thouarcé, 1700 (III, 402).

Le Saulay.

La Séguinière, commune de Gonnord, canton de Thouarcé, 1699 (III, 515).

Le Serin.

Sermaise.

Soucelles, commune de ce nom, canton de Tiercé (III, 537).

Le Tallud, commune de Tiercé (III, 558).

Tarot, en Bretagne, 1620.

Teildras, commune de Cheffes, canton de Briollay (III, 562.)

La Tessoualle, commune de ce nom, canton de Cholet.

Les Thibaudières, commune de Chaudefonds, canton de Chalonnes, 1559.

La Treille.

Le Verger, commune de Cantenay, canton d'Angers.

Villeblanche, commune de Chanzeaux, 1593 (III, 723).

N. Boylesve, Chevalier, vivait dans la seconde moitié du XIIe siècle et épousa N..., dont il eut trois enfants : Robert, Étienne et Geoffroy.

PREMIER DEGRÉ

1° Robert Boylesve, dont on ignore la destinée, eut son partage en 1228 ;

2° Étienne, qui continua la famille ;

3° Geoffroy Boylesve, Chevalier, épousa Dlle Pétronille de Beaupréau [1], dont il eut deux enfans : Adam et Ameline.

[1] De Beaupréau : *d'azur à 5 fusées d'or en fasce accompagnées de 7 croisettes bourdonnées de même 4 et 3.*

Digitized by Google

2e degré. 1° Adam Boylesve, clerc, Seigneur de Logeraye, partagea les successions de ses père et mère avec les filles de sa sœur en 1273;

2° Ameline Boylesve épousa N... dont postérité.

Chartrier de Boylesve, 1273. — Universis presentes litteras inspecturis vel audituris, officialis curie Andegavensis, salutem in domino. Noveritis quod cum contentio verteretur inter Matheam uxorem Eudonis Le Notonier et Petronillam uxorem Johannis de Thoarceio, clerici, sorores, filias defuncte Ameline quondam filie defunctorum Gaufridi Beicleve et Petronille quondam cognominate de Bello pratello, ex una parte, et Adam Beicleve clericum, filium quondam dictorum deffunctorum Gaufridi et Petronille, exaltera, super bonis mobilibus et immobilibus ex successionibus dictorum deffunctorum ad ipsos delatis et provenientibus, tandem ad hunc modum pacis dicte partes super premissis, coram nobis, in concordiam venerunt, concilio prudentium virorum super hoc accedentium, quod terra de Logeraye et omnia alia bona mobilia et immobilia, queque et ubicumque sint et quocumque jure et nomine censeantur, provenientes ex successionibus dictorum deffunctorum Gaufridi et Petronille, dicto Ade et suis heredibus perpetuo remanent pacifice et quiete, ad suam voluntatem penitus faciendam, nisi ex nova eschaeta eisdem Mathee et Petronille sororibus ex dono caduco deveniret, que eisdem sororibus et earum heredibus erit salva penitus et excepta. Ita tamen quod dictus Adam, per compositionem predictam, tenetur et tenebitur dictis sororibus et earum heredibus et successoribus reddere perpetuo, singulis annis, sexdecim sextaria siligenis annui redditus, bone, nove et legate ad mensuram de Bello pratello, apud Bellum Pratellum, in octavis festi assumptionis Beate Marie virginis... Et, pro bono pacis, dictus Adam dedit et numeravit eisdem sororibus quadraginta libras monete currentis, pro omne jus et portionem ipsas contingentem in bonis predictis... de quibus quadraginta libris... dicte sorores sunt contente... renunciantes... In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum curie Andegavensis, ad petitionem partium predictarum, duximus apponendum. Datum mense februarii anno Domini m° cc° LXX° tercio.

Digitized by Google

Original en parchemin, le sceau perdu. Au dos, est écrit en caractères du XIIIe siècle : Littera de heredibus deffuncti Adan Boylesve pro octo sex sextariis siliginis de Bello Pratello.

2° Étienne Boylesve, Chevalier, épousa du vivant de son père, en 1225, Demoiselle Marguerite de la Guesle[1], dont il eut un fils nommé Fouques.

Il fut nommé Conseiller au parlement de Paris en 1248 et suivit le Roi Louis IX en Égypte ; il fut fait prisonnier à Damiette, avec ce prince, en 1249. Les Sarrazins exigèrent pour sa rançon 200 livres d'or, somme énorme, qu'il emprunta à Gaultier de la Guesle, son beau-frère, moyennant une rente de 10 livres d'or assise sur sa maison, près la porte de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris. Cette rente fut amortie, comme on le verra plus loin, par son arrière-petit-fils en 1368. Le Roi, voulant réformer les abus qui se commettaient dans le gouvernement de Paris et dans l'administration de la justice, fit chercher « un grand sage homme » auquel il pût confier l'un et l'autre. Son choix tomba sur Estienne Boylesve et il le nomma prévôt ou garde de la prévôté de Paris en 1258.

L'arrêt du parlement de Paris de 1587 cite « le contract de mariage d'Estienne Boylesve, Chevalier, et de Marguerite de la Guesle en 1225, et le partage entre ledit Estienne et ses frères Géoffroy et Robert en 1228 ». Ces pièces ne se trouvent plus au chartrier de Boylesve. Joinville dit « que saint Louis alloit souvent s'assoir près d'Estienne Boylesve pour apprendre luy même à rendre la justice et pour luy donner plus d'autorité dans la charge importante qu'il lui avoit confiée[2] ».

[1] De la Guesle : *d'or au chevron de gueules accompagné de 3 huchets de sable liés de gueules.*

[2] *Histoire de saint Louis.* — Président Hénault, *Abrégé chronologique*, I, p. 248. — Vély, *Histoire de France*, IV, p. 352. — Abbé Ladvocat, *Dictionnaire historique* (Suppl. lettre B). — Moreri, II, p. 214.

Digitized by Google

Il fit rédiger le *Livre des métiers*, dont il existait au XVIIIe siècle plusieurs copies, l'original ayant péri dans l'incendie de la Chambre des comptes en 1737. Le nom d'Étienne Boylesve a été fort mal lu par une foule d'auteurs. Les uns l'appellent Boileau, les autres Boiliave. Cependant, tous les documents du temps portent Boylesve, en latin *Boisleveus*. Voir notamment le contrat de mariage de son fils en 1258. Ménard, dans son *Histoire de saint Louis de Joinville*, a estropié une foule de noms et l'appelle Boileau. Du Cange affirme que le vrai nom est Boileve, ainsi qu'il était nommé dans les comptes des baillis de France en 1262, 1266 et 1268. Il était mort en 1270.

DEUXIÈME DEGRÉ

Fouques ou Fouquet Boylesve, Chevalier, épousa du vivant de son père, en 1258, Demoiselle Julienne de Chazé[1], fille de Géoffroy, Chevalier, Seigneur du lieu, dont il eut un fils nommé Louis.

Chartrier de Boylesve, 1258. — Sachent toz que Estienne Boylesve, chevalier, prévost de Paris et Marguarite de la Guesle sa femme voutrent expressement et agrérent que si Julienne fille de Jouffrey de Chazé, chevalier, morect sans eir de Fouquet fuiz do dit Estienne et Marguarite que ils saraient tenus à rendre set vins livres de monnoie tornois as eir de la dite Julienne, dedans les treis premiers ans que lo seroit morte, s'obligent a ce le dit Estienne et Marguarite, eux et leurs eirs, et tos lours bians, où qu'il saient, et se le dit Fouquet moreit avant la dite Julienne, le dit Estienne et Marguarite seroient tenus a rendre à la dite Julienne cent livres de monnoie courante dedans les premiers dous ans qu'il seroit mort, chacun an cinquante livres, o les devans dits set vins livres, chacun an par les treis années quarante six livres, treise sous et oit deniers, obligent a ce tos lours bians où

[1] De Chazé : *de gueules à 6 alérions d'argent, 3, 2 et 1.*

Digitized by Google

qu'ils saient. Le present fet à Angers le mardy devant la Saint Denis l'an de grace mil dous cent cinquante et oit. — Lucas Baudry.

Original en parchemin, le sceau brisé.

TROISIÈME DEGRÉ

Louis Boylesve, Écuyer, Seigneur de Grandchamp, épousa en 1296 Damoiselle Jeanne de Ciercey[1], fille de feu Jean, Chevalier, Seigneur de la Frémondière, et de Hameline.

Il en eut trois enfants : Jean, Pierre et Charles.

Chartrier de Boylesve, 1296. — Sachent toz presens et avenir que en nostre cort en dreit estably, Monsour Guillaume de Ciercey, chevalier, cognut et confessa que il avait donné et octréyé et encores donne et octroye a tos jors mès perpetuellement en mariage o Johenne sa seur à Loys Boyleve Escuier cent franc d'or et neuf setiers de seige de annueu et de perpetuau rente à la mesure de Chemillé renddables, chascun an, le jor de la Saint Michel ou mont de Gargane en une gaennerye qui est vulgairement appellée la Fromondière[2], au dit Loys Boilesve et à la dite Johenne sa femme ou à qui aura cause de par eux, aux propres despens do dit de Ciercey ou de qui aura cause. De plus ses obligé iceluy Guillaume à rendre quatre setiers do dessus dit segle especialement une gaennerye o ses appartenances qui est dite la Fromondière et à rendre cinq setiers do dit segle icelui Guillaume oblige especialement la gaennerye de la Housaie, en telle manière que la dite Johenne a renoncé et encore renonce, o l'autorité do dit Boylesve, à tote la succession de feu Johan de Ciercey et de Hameline son père et sa mère, excepté eschaete de frère ou de seur, si comme les dites parties le confessèrent en nostre cort, en dreit, à ce tenir et entretenir les dictes parties obligent eux et lors hers et generaument tos lors biens meubles, immeubles presens et

[1] De Ciercey : *d'or à 10 tourteaux d'azur, 4, 3, 2 et 1.*

[2] La Frémondière, commune de Neuvy, canton de Chemillé (Maine-et-Loire), La Houssaie, commune et canton de Chemillé.

Digitized by Google

avenir en quelconque leu que il scent et ils enffurent jugiez et condampnés à lor requeste par le jugement de nostre cort, lafey de lors corps donnée en nostre main de ne venir en contre par aucune resson de fraude, de déception, tos privilèges et totes allégations de feit, de dreit et de costume, pour quoy cest present escript porroit estre destruict ou amenté en tot ou en partie. Ce fut faict au chasteau de Chalonne, le mardy avant la Saint Thomas l'apostre l'an de grace m° cc° quatre vins et seize.

Original en parchemin, scellé d'un sceau de cire verte ; au contresceau on ne lit plus que les deux lettres... AL...

QUATRIÈME DEGRÉ

1° Jean Boylesve, qui suit.

2° Pierre Boylesve, Écuyer, épousa N..., dont il eut Géoffroy. Il était mort avant 1358.

5e degré. Géoffroy Boylesve, Écuyer, Seigneur de la Motte, partagé le 8 octobre 1358 par Jean Boylesve, son oncle. (Voir plus loin.)

3° Charles Boylesve, Écuyer, Seigneur de Beauregard, partagé par son aîné avant 1358, figure à cette date comme conseil de son neveu Géoffroy.

1° Jean Boylesve, Chevalier, Seigneur de Forjan, chambellan de très haut Prince le Roi de Jérusalem, duc d'Anjou, son chancelier, gouverneur du château de Guise, épousa en 1330 Demoiselle Blanche de Villeneuve, fille de Robert, Chevalier. Il donna en 1358 son partage à son neveu Géoffroy et fut inhumé avec sa femme « à costé du grand autel de Saint-Jean de Chartres », laissant un fils, Jean.

Chartrier de Boylesve, 1330. — A tos ceux qui ces presentes verront et oiront, que Robert de Villeneuve Chevalier

Digitized by Google

salut. Nous faisons à scavoir que entre nous Loys Boylesve Escuier Seigneur de Grandchamp soit scu par tos qui sont et qui seront que en ce jour de grace avons par bon heur, si à nostre Seigneur plaise, donné pour femme Blanche nostre fille à Jehan Boylesve Escuier Seigneur de Forjan, chambellan et capitaine de la ville et chasteau de Guise de très haut prince le Roy de Hierusalem, duc d'Anjou, Est fait et accordé en la manière qui s'ensuit : premièrement est accordé que le dit Robert donra à la dite Damoiselle sa fille en mariage trois cens francs d'or ou de la monnoie qui court au pais et poira deux mois après que la bénition dou dit mariage sera faite et quarante livres de rente, laquelle rente sera assise ainsy comme rente doit estre assise selon la coutume du pays par deux preudhommes prins l'un par une partie et l'autre par l'autre qui jureront sur saints Evangiles qu'ils feront ceste assise bien et loyaument jusques à tems que les dites quarante livres de rente soient parassises sur une maison ou sur autre chose des appartenances dou dit Robert. Et nous en cas que nous survivions nostre dit fils donnons à la dite Damoiselle cent livres de rente sur tos nos biens et une maison convenable pour la demourance et appartenance d'ycelle sans en rien retenir ny autre chose d'ycelle, et pour ce elle renoncera et doit renoncer des houres d'avant a tout autre droit de douaire qu'elle pourroit avoir de droit et de coutume. Et est encore accordé que s'il advinast que la dite damoiselle moreit depuis le mariage fait, que Dieu ne veille, que ce qui seroit payé ou devroit estre payé des deniers escheus ly donnés en mariage ne reviendra au dit Robert ains ou dit Jehan mari seulement. Les quelles convenances, promesses et octroys tous ensemble et chacun pour soy promettons en bonne foy et par nostre loyal serment tenir, garder et accomplir sans jamais venir en contre par nos ou par autres, obligeons quant à ce tos nos bians mobles et immobles presens et à venir quante part qu'ils soient. Et je Jehan davant dit et nos, fils do dit Loys dessus dit ès dessus dites choses et chacunes promets en la forme et meinière qu'elles sont en dessus divisées, octroyées et agrées et de bout en bout my consens et promets en bonne foy et par mon serment sur ce faict ès saints Evangiles, je toutes les dites choses tiendray et loyaument et accompliray sans venir en contre par quelque cause ou raison que ce soit par moy

Digitized by Google

ne par autre en tems à venir et a greigneur seuretté, ces choses a esté mis le scel du Roy duquel l'on use à Lodun au présentes. Ce fut fait le mardy avant la Saint Jehan l'an de grace mil trois cens trente. Et scellé en double queue de cire verte à une tour et deux fleurs de lys.

Vidimé et collationné la présente copie à son original étant en parchemin, sain et entier en sa date par nous Pierre Bouchet notaire royal en Poitou residant à Mortagne... le 25 may 1754. — *Signé :* Boylesve de la Maurousière, Hullin, Boucher, notaire royal et scellé.

Nous donnons ici le sceau et le contresceau de la Cour de Loudun d'après un acte de 1301 appartenant à M. de Terrebasse, à Cunault.

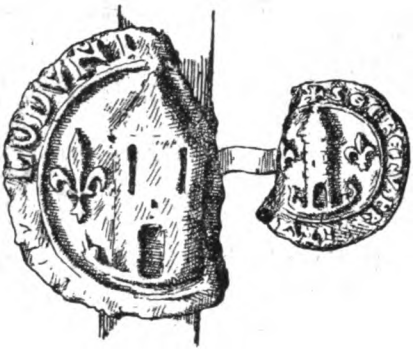

P. de Farcy.

(A suivre.)

Digitized by Google

LA GUERRE

ENTRE

LOUIS XIII ET MARIE DE MÉDICIS

(1619-1620)

CHAPITRE VIII

LE TRAITÉ DES PONTS-DE-CÉ

(suite[1])

Ce n'avait pas été sans peine qu'après avoir, à Trélazé, exhalé leurs plaintes sur la perfide précipitation de l'engagement des Ponts-de-Cé, les ambassadeurs du nonce y avaient diplomatiquement remédié. A cet égard nous connaissons trop les dispositions manifestées par Luynes depuis son entrée en campagne, et plus que jamais à La Flèche et à Trélazé, pour croire que la moindre difficulté vînt de lui. Lorsque, une fois la réconciliation consommée dans la maison royale, au milieu d'août, son ami l'ambassadeur de Venise vint sur les bords de la Loire complimenter le roi, et de là le féliciter plus particulièrement de la part qui lui revenait dans cette glorieuse solution de la guerre civile, c'est avec une entière sincérité mêlée d'un juste orgueil que Luynes put lui dire : « Eh bien! Monsieur l'Ambassadeur, que vont dire main-

[1] V. les livraisons de juillet-août, septembre-octobre, novembre-décembre 1888; janvier-février, mars-avril, septembre-octobre, novembre-décembre 1890; juillet-août, septembre-octobre 1891; novembre-décembre 1892; janvier-février, mars-avril 1893; mai-juin, juillet-août 1894; janvier-février, mai-juin 1896; novembre-décembre 1897; mars-avril 1898.

Digitized by Google

tenant mes ennemis? A les entendre, je voulais mettre la main sur les princes du sang, ruiner Mayenne, ruiner la reine-mère. Ils voient bien aujourd'hui que je pouvais faire tout cela puisque, après la prise des Ponts-de-Cé, j'avais en mon pouvoir la reine, le comte de Soissons et Mme la Comtesse, comme s'ils eussent tous été dans cette chambre. Et pourtant rien de tout cela ne s'est fait, parce que le roi a pour sa mère la tendresse et le respect qu'il lui doit, et que j'ai toujours entretenu dans son cœur ces nobles inclinations. Voilà pourquoi, au lieu d'aller avec l'armée victorieuse nous emparer d'Angers, et là faire prisonniers la reine-mère et tous les siens, ce qui était aussi facile que de franchir le seuil de cette porte, il y a eu une gracieuse entrevue entre la reine-mère et le roi; ils se sont affectueusement embrassés, et la paix s'est faite à la satisfaction de la reine, et avec le maintien de la dignité du roi, ce qui était le point capital, parce que Dieu m'est témoin que je n'ai jamais eu qu'un seul but, faire en sorte que l'autorité du roi soit à l'abri de toute atteinte, maintenue haut et redoutée. »

Tout en assurant aux Ponts-de-Cé dans la réconciliation de la maison royale le relèvement de la couronne, Luynes voulait ruiner l'homme qui n'y avait brusqué la victoire que pour y perpétuer et y amplifier son règne, au préjudice même de cette couronne dont il s'instituait l'arrogant protecteur. Que dis-je? au cours de la nouvelle phase d'hostilités que le triomphe du jour menaçait de rouvrir par delà le bassin de la Loire, Luynes s'effrayait de voir Condé, pour s'assurer une satanique revanche de ses lointaines frustrations de dauphin, engloutir dans les péripéties éternisées de la guerre civile cette lignée du sang de France qui l'écartait du trône. Déjà au siège de Caen n'avait-on pas vu Condé produire jusqu'à trois fois à sa suite sous le feu des assiégés, et comme si à leur égard c'eût été la désignation d'une cible, à la fois Louis XIII et

Digitized by Google

le jeune duc d'Anjou? Pendant ce temps-là Luynes s'était tenu piteusement à l'écart, il est vrai sous le couvert des plus nobles en même temps que des plus habiles sollicitudes; car, au nom et à l'exemple du roi, et avec son parent le maître de camp Modène, il allait visiter et consoler les officiers blessés, en offrant à chacun d'eux une somme de cinq cents écus et un brevet de deux cents livres de pension. Mais rien de ces effusions de largesses n'avait trouvé grâce devant l'impitoyable soldatesque qui, en le voyant s'isoler de ses périls, chemin faisant le criblait de lazzis sur sa poltronerie. Et cependant, dans sa timidité vulgaire de parvenu improvisé, Luynes s'offensait moins de ces persiflages qu'il ne frissonnait de ce qui s'y insinuait pour lui d'avertissements sinistres. « Eh quoi! » répliquaient aux mauvais plaisants de plus clairvoyants malins sous des semblants de charitable excuse, « eh! mon Dieu! Luynes ne doit-il pas se précautionner moins encore contre les mousquets de la garnison du château que contre les embûches de l'armée royale? Pour lui le vrai péril est là. » C'est qu'en effet pour la pusillanimité de Luynes, dont on pénétrait ainsi à la fois et dont ravivait les alarmes, le vrai péril, aux tranchées comme sur les champs de bataille, gisait derrière Louis XIII et le duc d'Anjou. Condé était le vrai ennemi de Luynes et, dans leur hostilité, le sang d'Henri IV les séparait seuls l'un de l'autre. Tant que s'interposerait entre Condé et Luynes, en la personne de Louis XIII, la protectrice reconnaissance de l'élimination de Concini, Condé n'oserait toucher au favori à qui l'autorité royale s'estimait redevable de son affranchissement, sauf à lui disputer tumultueusement dans les conseils la suprématie et l'influence. Mais qu'au delà de la Loire, au pied de la citadelle d'Angoulême ou de Bordeaux, vienne à se renouveler le hasardement du sang de France, et, le lendemain de la catastrophe calculée qui par là ramènerait au trône la branche cadette

Digitized by Google

de la lignée d'Henri IV, l'homme à qui nul ne saurait plus gré de cette immolation de Concini dont il avait d'ailleurs accaparé le bénéfice, était tout à la merci du prince à qui elle n'avait valu, grâce à lui, que l'humiliante délivrance de Vincennes. En un mot, ce jour-là, dans un des nombreux guet-à-pens à l'ordre du jour, Luynes allait rejoindre sa victime du pont-levis du Louvre entre Rizzio et Buckingham, en attendant Monaldeschi et Vallenstein.

Tel était le cauchemar que ravivèrent chez Luynes, dès qu'à Trélazé les eut suivis de près cette victoire qu'ils reprochaient à Condé comme une perfidie, à la fois Duperron, Bérulle et Bellegarde. En cela, et de concert avec Retz et le père Arnould, ils renforçaient les primordiales insinuations du nonce, autorisées de tout l'éclat du triomphe usurpé aujourd'hui par Condé moins encore sur Marie de Médicis que sur Luynes. Que dis-je? Répétons qu'aux Ponts-de-Cé Condé n'avait pas plus vaincu Luynes que Marie de Médicis. Mais, tant qu'à envisager de prime abord dans le dénouement de la journée du 7 août le triomphe de la guerre sur la diplomatie, il fallait, insistaient auprès de Luynes nos ambassadeurs, il fallait, pour écarter de Luynes, aussi bien que de toute la lignée royale, cette épée de Damoclès attachée au transfert des hostilités sur la rive gauche de la Loire, il fallait au plus vite arrêter Condé aux Ponts-de-Cé par tout ce que cette diplomatie de Trélazé, si sagement tenue là en réserve, avait à lui opposer dans la souveraineté de sa revanche et de ses remèdes. En d'autres termes, ce qu'à Trélazé et à Brain poursuivait l'ambassade pontificale, c'était de consommer dans une coalition déjà ébauchée de griefs et d'alarmes le rapprochement entre Marie de Médicis et Luynes; entre la reine pardonnant à son fils d'avoir secoué son joug et dompté sa révolte dès qu'elle se prenait à trembler pour ses jours, et le favori dont la destinée tenait toute à la préservation de Louis XIII.

Digitized by Google

Mais Marie de Médicis ne pouvait revenir à Luynes à travers le champ de bataille des Ponts-de-Cé, que par l'homme à qui il n'avait pas tenu d'en prévenir la conflagration en acheminant, le matin, dans son alcôve les messagers de La Flèche. La signature qu'ils n'en avaient emportée que sous ses auspices, n'avait pu être à Trélazé rejetée comme tardive sans indisposer gravement, s'y disait-on, Richelieu autant que Marie de Médicis. Aussi c'est de ce côté qu'à Trélazé, par une juste réciprocité des inquiétudes adverses, c'était du côté du Logis-Barrault qu'à Trélazé l'on redoutait de voir remettre en question, depuis l'attaque des Ponts-de-Cé, les préliminaires réconciliateurs de la veille. Et c'est pour dédommager Richelieu du coup de Jarnac infligé malgré Luynes à sa diplomatie, et par là le regagner et le rengager dans des démarches réparatrices, qu'on voulut que cette campagne d'entremise inaugurée par lui dès Angoulême, et poursuivie à toutes les étapes de la guerre civile avec une si infatigable sûreté, reçût sa digne récompense sous la forme d'un insigne couronnement. Certes, en montrant de loin sinon le titre au moins les honneurs de la connétablie à Lesdiguières ou le bâton de maréchal à Themines ou à Bassompierre, en conférant la duché-pairie à Brissac et à Bellegarde, en prodiguant dans ses inféodations les croix de l'ordre du Saint-Esprit, Luynes ne rémunérait que justement ceux qui avaient lutté au grand jour dans les rangs de la cause royale. Mais la cause royale était encore plus redevable de son triomphe à l'homme qui, bravant courageusement dans l'apparente fausseté de son rôle et dans le pénombre de ses démarches tous les soupçons adverses, n'avait plongé dans l'insurrection que pour en retirer Marie de Médicis et la rendre à Louis XIII. Toutefois, avant de rémunérer Richelieu d'une aussi ingrate en même temps que d'une aussi salutaire abnégation de sa diplomatie, on avait cru devoir en épuiser l'épreuve. Mais,

Digitized by Google

quand parut à Trélazé Bellegarde avec cette solennelle signature que la haineuse précipitation de Condé rendait seule intempestive, on y vit moins encore en faveur de la reine-mère un titre de rassurement qu'au bénéfice de Richelieu un brevet indiscutable à la fois d'habileté et de droiture. Et, dès lors, on jugea que, en la crise ouverte au pied des tranchées de Saint-Aubin, il était temps de gratifier Richelieu de ce que demandaient pour lui tour à tour à Luynes et au nonce et le Père Joseph et le Père de Bérulle, en retour de ce qu'ajoutaient en lui aux mérites d'un médiateur de la maison de France la protection de leurs deux œuvres du Calvaire et de l'Oratoire. Il s'agissait de la plus haute dignité que pût ambitionner un prélat en voie de remonter au pouvoir, afin d'y figurer plus grandement en l'illustre cortège des Georges d'Amboise, des Guise, des Duperron et des Retz, en attendant Mazarin, Fleury et Bernis. En d'autres termes, en s'acheminant vers Angers le 8 août, et à ne s'en tenir d'abord qu'aux seules instructions de Luynes, Bellegarde et Bérulle allaient non seulement rejeter toute la responsabilité du combat de la veille et par là tous les ressentiments de Richelieu sur Condé, en l'y séparant de Luynes de toute la distance de Trélazé à Sorges ou aux Maisons-Rouges. Mais, pour achever de fixer Richelieu du côté de celui qui pouvait si légitimement se laver les mains de l'apparente rupture de l'œuvre de La Flèche et par là le convier à la reprendre, Bellegarde et Bérulle ne devaient apporter à Richelieu, de la part de Luynes, rien moins que l'offre d'un chapeau de cardinal.

Ici entendons-nous bien. Tant que lui-même ne ceindrait pas l'épée de connétable, l'ombrageux Luynes n'était rien moins que pressé de voir, au conseil où il allait rentrer avec Marie de Médicis, Richelieu sous le prestige de la pourpre s'élever au-dessus de lui, et peut-être le supplanter un jour. Avec ce qui se révélait de la hauteur et de l'inflexibilité de l'évêque de Luçon et en se reconnaissant lui-

Digitized by Google

même assez adroit pour nouer des alliances mais trop faible pour les régir, Luynes entrevoyait que cette pourpre même que Richelieu tiendrait de lui l'émanciperait de sa dépendance bien avant de l'affranchir de celle de Marie de Médicis. Mais aussi, tant que Richelieu n'aurait pas réalisé en cela son suprême idéal, Luynes le supposait voué au sort des plus illustres ambitieux qui, pour pousser leur fortune à travers les obstructions de cour, s'y assujettissent aux cheminements de biais par les portes basses et les issues latérales et s'abaissent à recommander et à rafraîchir leur candidature au regard de chaque favori de passage, que ce favori s'appelât Concini ou Luynes, par des obséquiosités d'inféodation, par des complaisances et des soumissions de clientèle. Luynes espérait que, tant qu'il n'aurait pas atteint par lui l'autorité qui le primerait, Richelieu graviterait dans sa mouvance avec la souplesse d'une créature et la docilité d'un homme lige ; qu'avant de condescendre à le protéger il se résignerait à le servir. Aussi, pour entretenir en Richelieu sur le chemin du cardinalat cette vassalité d'expectative, Luynes, à son égard, se ménageait derrière chaque confirmation de son engagement initial un recul de promotion et un atermoiement d'investiture. Et à cet égard rien ne pouvait mieux favoriser ses calculs dilatoires, en vue d'éterniser la soumission de l'homme qui ne le reconnaissait utile que pour lui devenir redoutable, rien ne pouvait mieux favoriser Luynes que l'évocation subreptice et l'encouragement sournois d'une candidature parallèle. Et c'est alors qu'il se ressouvint de l'ancienne promesse du même chapeau de cardinal au fils du duc d'Épernon Lavalette, archevêque de Toulouse. A cet égard, Luynes n'avait pas été plus sincère qu'il ne comptait l'être envers Richelieu, puisque de ce chef Lavalette avait dû subir, eu égard aux affinités gouvernementales et aux recommandations ultramontaines, la préférence de Retz. Et cet échec de Lavalette n'avait pas été, pour

Digitized by Google

l'ambition paternelle du duc d'Épernon le moindre des griefs qui l'avaient jeté dans la guerre civile. Aussi y avait-il à se demander si l'urgence de conquérir dans le gouverneur d'Angoulême le plus ferme appui d'une revanche méridionale de Marie de Médicis ne primerait pas le souci de conserver en Richelieu un allié d'une fidélité désormais assez éprouvée pour qu'un simple ajournement de promotion ne désespérât pas sa patience. En d'autres termes, tout en portant Richelieu comme candidat pour le chapeau rouge, on lui ferait politiquement agréer, en faveur de l'archevêque de Toulouse, une antériorité de promesse qui, sur la feuille des présentations en cour de Rome, le rejetterait en seconde ligne. Il est vrai qu'après cela l'on ne pourrait plus, sous peine de rebuter cette fois grièvement Richelieu, susciter entre Lavalette et lui de nouvelles intercalations de candidatures, et qu'après la promotion si décisive pour le ralliement du champion le plus invétéré de la reine-mère, le plus persévérant médiateur de la famille royale passerait de suite à son tour. Mais avant que la latitude d'atermoiements circonscrite par les immédiates avances de Bellegarde s'épuise, en attendant que dans le sacré collège de la cour de Louis XIII la malléabilité d'un Retz ou d'un Lavalette se renforce des hauteurs de l'homme reconnu nécessaire mais à qui l'on s'effraye de recourir ; en attendant que s'impose l'avènement de Richelieu, Luynes aura conquis la connétablie. Et, dès lors, sans qu'il puisse se flatter que cet exhaussement suprême d'importance l'élève au niveau de deux hommes qu'il redoute diversement mais presque autant l'un que l'autre ; au moins, dans sa présomption de parvenu que grisent déjà les plus rapides faveurs, Luynes espère, grâce à cet emprunt de considération officielle, opposer l'un à l'autre et contrebalancer l'un par l'autre rien moins que Richelieu et Condé. Car, lorsqu'un officier de basse-cour en vient à perdre de vue l'effacement de ses visées primitives au point

Digitized by Google

de briguer ce suprême honneur de la connétablie, pour n'en daigner laisser à ce glorieux vétéran de Lesdiguières qu'une expectative de coadjutorerie; quand un favori si neuf convoite un honneur qu'après eux n'obtiendront plus même un Montmorency et un Turenne, en vérité c'est que la tête lui tourne; et c'est dans ce vertige de grandeur et dans cette insolence d'apothéose qu'on s'arroge une omnipotence d'arbitrage entre le génie décoré de la pourpre romaine et le sang royal de France.

Même avant sa promotion au cardinalat et jusqu'après l'avènement de Luynes à la connétablie, le vrai arbitre du conseil de Louis XIII, dès qu'il y rentrerait et s'y impatroniserait par Marie de Médicis, c'était ce même prélat dont on s'empressait de s'assujettir mais dont on appréhendait tant de couronner et de consacrer l'ambition. Dès à sa réapparition au conseil de Louis XIII, Richelieu y allait commander en maître, et cela aux yeux surtout du prince à qui on s'ingéniait le plus à l'opposer. Condé savait mieux que personne, pour l'avoir si rudement éprouvé durant le premier ministère de Richelieu, ce qu'il en coûtait de l'avoir contre lui, et par cela même il calculait tout le prix de son alliance en vue de contrebalancer Luynes. Et Luynes en valait bien la peine, sinon par sa propre importance, au moins par le crédit de ce groupe modérateur qui lui adhérait depuis l'ouverture de la guerre civile. A chaque étape même de la campagne qui venait de se clore aux Ponts-de-Cé, cette arrogance qui, chez Henri de Bourbon, croissait avec la victoire, en même temps aliénait de lui ces pieux réconciliateurs pour les resserrer, par la solidarité des aspirations, autour du favori dont la guerre éclipsait le règne. On en peut attester surtout le cardinal de Retz qui, lui, n'oubliait pas de qui il tenait la pourpre. Au conseil de guerre qui, dès après la prise de Caen, s'était ouvert en présence de Louis XIII et où Condé avait fait prévaloir, contre l'avis d'un retour à Paris, celui d'une marche en

Digitized by Google

avant sur le Maine et l'Anjou, Retz ayant demandé qu'au moins par bienséance le roi sur sa route épargnât la ville d'Alençon, comprise dans le douaire maternel, Condé reprocha aigrement au cardinal de ne vouloir tant ménager Marie de Médicis que par considération pour son neveu le duc de Retz, qui venait de se déclarer pour elle. — « Monsieur », reprit le cardinal avec une cuisante allusion aux antécédents insurrectionnels de son interlocuteur, « je suis le serviteur du roi et n'ai jamais pris parti contre son service. Mais je sais aussi ce que je dois à la reine-mère, sans qu'on me puisse reprocher d'avoir épargné mon propre sang dans ceux qui ont embrassé sa querelle. » Et de suite l'honnête mais le susceptible prélat se départit de ses restes d'égards envers son collègue du conseil pour s'aller retrancher sans retour dans le groupe adverse. Après tout, qu'importait à Condé que, dans ce groupe aussitôt refermé derrière lui, Retz se soit lavé du soupçon de népotisme, en contribuant à écarter des préliminaires de La Flèche l'article des garnisons de Machecoul et de Belle-Ile ? Qu'eût importé, même à Condé, que, pour une justification encore plus éclatante de son collègue, si d'avance il l'eût pu prévoir, cette trahison perpétrée au début du combat des Ponts-de-Cé, le long du pont de Saint-Aubin et sur le chemin de Beaupréau, soit restée à la cour sans récompense ? Ce dont Condé se souciait et ce qui l'affectait encore bien autrement que la sanglante vitupération datée des murs d'Alençon, c'était de voir par là-dessus décidément autour de son bivouac se creuser le vide, au point qu'enfin ce qu'on peut appeler presque aujourd'hui le guet-à-pens des Ponts-de-Cé l'ait isolé et comme figé dans son triomphe. C'est en vain que, à la descente des Maisons-Rouges, et pour ainsi dire avec son impétuosité de sanglier, Condé avait décousu la trame diplomatique ourdie à La Flèche, puisque déjà, à travers les fumées de la bataille dont il avait extorqué le signal et avec lesquelles s'exhalaient d'ailleurs

Digitized by Google

ses rancunes satisfaites, cette trame d'un recommencement si fertile se reformait derrière lui. Et une œuvre de réconciliation par lui sans relâche compromise et traversée allait fatalement tourner contre lui si bien vite, en un primesaut de palinodie et avec sa vélocité de volte-face, il n'embrassait la nécessité de s'y rallier. En d'autres termes, pour trouver grâce devant la diplomatie de La Flèche, rien ne s'offrait à Condé de plus urgent que d'y concourir, dès lors que, dans les représailles réparatrices de Trélazé, Luynes l'acculait politiquement à l'alternative d'être ou son prisonnier ou sa victime. Et c'est pour se dégager de cette impasse qu'en une ruade d'évolution il fonça d'un bond vers l'homme qui, auprès de Marie de Médicis, tenait en mains les destinées de la guerre civile, afin de le disputer à l'insinuant favori dans un parallélisme de recherches et d'avances. Pour détacher Richelieu de l'allégeance exclusive de Luynes et le maintenir par l'alternance des ménagements d'ambition à égale distance des deux pôles du conseil en une perspective centrale d'arbitre médiateur, il importait que Richelieu sût bien que Luynes, même dans son rafraîchissement de faveur, n'était pas le seul dispensateur des grâces et qu'auprès du nonce Luynes ne disposerait seul de la pourpre. Pour l'obtenir, il était bon que Richelieu comptât avec un Henri de Bourbon, que dis-je? préférât même peut-être s'adresser à lui. Car enfin, avec ce que son besoin de déférences et son assujettissement de courtisan laissaient en lui subsister d'orgueil, Richelieu croirait moins déroger en tenant le chapeau rouge de la protection hiérarchique du sang de France, que de l'outrecuidant patronage d'un parvenu de hasard et de rencontre. Et, tant qu'à se résigner aux sollicitations, solliciter un Condé lui semblerait une voie plus digne, et peut-être aussi plus sûre. Car, au degré où le prestige du sang d'Henri IV l'élevait au-dessus des ombrages vulgaires, Condé n'y regarderait pas à un cardinal de plus siégeant

Digitized by Google

auprès de lui dans le conseil, et de ce trône qu'il touchait d'assez près pour avoir failli s'y asseoir, il prodiguerait en grand la pourpre pour en décorer les avenues ; au lieu que cette pourpre n'y serait jamais que strictement mesurée par les tergiversations et la craintive parcimonie de Luynes.

Mais, plus que jamais depuis les étapes de La Flèche et de Trélazé, Luynes avait capté les bonnes grâces du nonce. Aussi, si d'un côté par Condé Richelieu embrassait la chance d'enlever le cardinalat de plus haute lutte, en revanche l'entremise plus lente et plus circonspecte de Luynes était peut-être aussi moins capricieuse. Et de là pour l'évêque de Luçon, dans sa tactique d'ambition, l'utilité de louvoyer entre ces deux hommes qui se disputaient son culte d'expectative, afin de les servir tous deux sans les trahir l'un par l'autre. Or, le premier gage de cette loyale complaisance en partie double, c'était pour Richelieu de résoudre au Logis-Barrault la solution du problème érigé par le combat des Ponts-de-Cé entre la diplomatie et la guerre, c'était de rapprocher de Condé sans éloigner de Luynes celle par laquelle il rentrerait au Louvre. C'était de concilier en la personne de Marie de Médicis l'intégralité des réconciliations avec les exigences de la victoire. Car si, d'une part, sous sa parade et sous son intransigeance triomphales, Condé sentait par degrés tomber ses rancunes, si peu à peu sa nouvelle évolution le ramenait à celle avec qui Richelieu solidarisait son avenir, s'il voulait que la reine-mère lui pardonnât la satisfaction de sa vengeance en le voyant s'interdire de l'épuiser contre elle ; s'il voulait même que, par Richelieu, Marie de Médicis allât jusqu'à lui savoir gré de ne pas plus franchir la Loire que les barricades angevines, afin de ménager à la fois sur les deux rives de l'étape actuelle de l'armée royale et ses dernières alliances et son dernier asile, en revanche Condé mettait son point d'honneur à n'avoir pas pour rien

Digitized by Google

dépassé Trélazé et Sorges, descendu les Maisons-Rouges, forcé les tranchées de Saint-Aubin. Il tenait à ce que, tant qu'à revenir aux pourparlers de La Flèche, si peu que ce fût de la considération de cette victoire qu'il proclamait comme sienne en marquât la reprise. En un mot, en renvoyant au quartier général de Louis XIII redemander cette paix remise en question par le combat de la veille, suivant Condé Marie de Médicis devait tenir pour non avenue en principe cette amnistie de ses adhérents si laborieusement conquise au Mans et à La Flèche, en déclarant s'en remettre là-dessus à la clémence royale, sauf toutefois à n'y recourir qu'avec la certitude morale, officieusement acquise de Bellegarde et de Bérulle, qu'une amnistie dont le maintien touchait son honneur lui serait confirmée. Après tout, après avoir conquis dès La Flèche cette pleine garantie de réconciliation, la reine-mère reprenait à travers le champ de bataille des Ponts-de-Cé le vrai chemin de la retrouver intacte. Et, grâce à cette démarche aussi digne que sûre, elle comblait la mesure des mérites qui lui redonnaient le cœur de Louis XIII, en ajoutant aux prévenances d'une soumission qui avait devancé le sort des armes l'indéfectibilité d'une confiance survivant à son désastre. Elle tenait compte à Condé de sa victoire sans rien risquer au fond de celle de Luynes. Et par là elle méritait de voir enfin Condé et Luynes, abdiquant leurs soupçons adverses, se retourner l'un vers l'autre pour marcher au-devant d'elle.

Mais pour qu'une telle convergence d'évolutions trouvât du côté de Marie de Médicis une correspondance décisive, pour éloigner du champ de bataille encore tout fumant qui séparait Condé à la fois de Marie de Médicis et de Luynes toute trace de méfiances, pour enrayer entre les deux quartiers généraux une sincère, une large, une pleine réciprocité d'avances, en un mot pour faire agréer à Marie de Médicis le seul acceptable mais non le moins

Digitized by Google

délicat des moyens termes de la pacification générale, il fallait que Marie de Médicis en vînt à forcer ses répugnances, à infléchir son orgueil, à amortir ses rancunes. Et c'est là qu'on attendait de Richelieu l'emploi sur elle de son habileté impérieuse. C'est à ce prix qu'il ne devait gagner de ne compter pas que sur Luynes pour sa pourpre, en se voyant assuré du patronage du sang de France. En revanche, il y avait dans ce qu'on peut appeler ainsi de la part de Richelieu un dédoublement d'inféodation, de quoi stimuler dans sa vanité de protecteur l'émulation de Luynes. Il allait se piquer d'honneur de ne se laisser pas devancer auprès de Richelieu par une investiture plus recherchée que la sienne parce qu'elle tomberait de plus haut. Et de là entre les deux antagonistes des deux quartiers généraux de Trélazé et de Brain vis-à-vis de Marie de Médicis comme un assaut de prévenances et comme un enchérissement mutuel sur son culte et sa gratitude. Mais en retour c'était bien le moins que, des rives de la Maine aux rives de la Loire, Marie de Médicis escortée de Richelieu fît la moitié du chemin vers ceux qui à l'envi s'entrecroisaient et se dépassaient dans leur marche au devant d'elle. Bref, au lendemain de la bataille des Ponts-de-Cé, Marie de Médicis devait désormais non plus stipuler mais attendre de l'unique et aussi de l'indubitable mansuétude de Louis XIII, pour tout son parti comme pour elle, l'oubli de la révolte; et telle est la communication dont Bellegarde, à son arrivée de Trélazé au Logis-Barrault, devait de prime abord saisir Richelieu, en lui offrant pour le cardinalat la double présentation de Condé et de Luynes[1],

[1] Telle est du moins, dans l'histoire de Richelieu, sur ce chapitre énigmatique du chapeau de cardinal, la donnée que nous avons cru devoir adopter comme la plus vraisemblable entre les assertions confuses, lorsqu'elles ne sont pas malveillantes, de tous les historiens de seconde main, et le silence absolu qu'observent là-dessus à l'envi et le traité des Ponts-de-Cé, dont on ne sait pas même si ce fut là, comme on l'a dit, un des articles secrets, et les mémoires de

Digitized by Google

comme prix de l'entremise qui devait réacheminer vers tous les deux à la fois la reine-mère. Et certes une aussi unanime, une aussi impérieuse, une aussi glorifiante recherche de son arbitrage en vue d'une solution du dénouement le plus universellement souhaitable de la guerre civile, tirait Richelieu de la situation fausse où l'avait acculé sur la Loire vis-à-vis de la cabale de Vendôme, dans la crise actuelle, le soin de justifier son rôle. Quelle qu'eût été en cela son imprudence, il pouvait maintenant, en levant le front au grand jour, ramener Bellegarde avec lui à Marie de Médicis et la ramener avec

Richelieu aussi bien que ceux de ses contemporains, et la correspondance de Richelieu et de Luynes.

En ce qui est notamment du silence de Richelieu, en voici l'explication jusqu'ici la plus plausible : « Ayant vu », nous dit Victor Cousin, « les accusations de toutes parts provoquées par les brillants avantages qu'il tirait du traité du 10 août (le cardinalat et l'alliance matrimoniale dont nous parlerons tout à l'heure, entre Richelieu et Luynes), Richelieu crut y répondre merveilleusement ou plutôt le mettre à néant dans les mémoires composés bien après les événements, en taisant absolument et la promesse du chapeau de cardinal qui lui fut faite alors, et en affirmant que loin d'avoir cherché l'alliance de Luynes, il s'efforça de l'éviter en prévoyance des soupçons qu'elle ne pouvait manquer d'inspirer. En sorte que ces incroyables réticences ne sont au fond qu'une apologie déguisée sous l'air superbe habituel à Richelieu. »

On conçoit l'embarras de Richelieu à s'ouvrir sur une transaction qui fournit à ses ennemis leur principal thème de calomnies. Mais, dans ces réticences, n'y a-t-il pas aussi la honte et le dépit d'y avoir cru figurer comme la dupe de Luynes? Et, en effet, si Richelieu finit par atteindre la pourpre, ce ne fut pas du vivant de Luynes: d'où l'on a pu soupçonner que, plus s'imposait à Luynes l'exécution des promesses envers l'homme qui ne lui avait été si nécessaire à Angers que pour lui devenir redoutable au Louvre, et plus il se dérobait à lui dans ses ajournements échappatoires. Et c'est ce que semble expliquer dès le lendemain de la bataille des Ponts-de-Cé sa précaution de ne laisser nulle part des traces de cette promesse purement verbale qui, aux mains de Richelieu, se serait érigée contre lui en une trop pressante mise en demeure. Mais si, par là, un titre a failli aux poursuites ambitieuses de Richelieu au point de s'être cru le jouet d'une mystification, au moins les armes n'ont pas failli à sa vengeance. Il ne s'est pas borné dans ses Mémoires à opposer aux réserves de la défiance les réticences de l'orgueil déçu et ne s'est nullement astreint, en nous dérobant la source de son fiel, à en comprimer les extravasements. Et de là, sur tout le chapitre de la guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis, son acharnement à empoisonner toutes les démarches de Luynes envers la reine-mère, envers celle qu'il s'évertuait à ne sauver qu'en la rap-

Digitized by Google

lui-même à Louis XIII par le chemin que n'avait pas frayé en vain devant eux la signature de la veille, par ce chemin qu'une perfide exploitation n'avait pu recouvrir, et qui restait toujours le chemin de la confiance et de la droiture. Il pouvait, dis-je, le retraverser avec sa souveraine sans rougir, parce qu'il ne la pouvait par là ramener au Louvre qu'après lui avoir offert de franchir avec elle la Loire, parce que ce n'est qu'après avoir accepté de la servir entre Épernon et Mayenne, qu'il allait se réinstaller à sa suite entre Condé et Luynes. En cela, d'ailleurs, Richelieu ne trahissait pas plus non seulement les alliés d'outre-Loire mais même les Vendôme au profit de Marie de Médicis, qu'il ne la trahissait elle-même au profit de Luynes et de Condé. Et, en voyant Richelieu reparaître avec Bellegarde, Vendôme ne lui pouvait reprocher une démarche qui le sauvait lui-même de l'impasse où l'avaient jeté finalement entre les deux camps de la maison royale ses alternatives de lâcheur et de bravache ; une démarche lui valant une amnistie que ne lui avaient pas plus méritée sa trahison des Ponts-de-Cé qu'à Angers son intransigeance de parade. Ah ! sans doute, Vendôme ne saura nul gré à Richelieu de ne s'être vengé de sa haine qu'en le sauvant malgré lui. Et, sans avoir le front de l'incriminer d'avoir à ce point confondu son indignité, il lui sera commode de

prochant de lui. C'est au point qu'il n'est que trop heureux que là-dessus sa correspondance de Richelieu avec Luynes démente ses Mémoires. Ajoutons que c'est de la même dérivation de fiel qu'émane l'amer dédain de l'allusion fugitive de Richelieu à son alliance matrimoniale avec Luynes.

En ce qui est de l'entente de Condé avec Luynes sur l'offre du cardinalat à Richelieu, elle nous semble résulter de l'empressement avec lequel Condé informa le nonce, dès le 19 août, du départ de la présentation pour Rome.

D'autre part, le prompt départ pour Rome de la présentation de Richelieu n'atteste nullement l'empressement et l'impatience de Luynes à satisfaire Richelieu. L'on sait comme, là comme ailleurs, sous la couverture des présentations officielles, se dissimulaient des contre-parties d'agissements occultes qui en tenaient en échec l'issue normale ; et là gisait, au regard et d'après les soupçons de Richelieu, le mauvais vouloir des atermoiements de Luynes.

Digitized by Google

dire que, sans cette paix qu'il lui devait, il n'a pas tenu à lui d'arrêter à Angers l'armée royale, au moins jusqu'à ce que Marie de Médicis eût gagné Angoulême et Bordeaux. Mais qu'importait à Richelieu la reconnaissance d'un Vendôme pour ce qu'il n'avait entrepris que par considération pour sa souveraine? Et, des hauteurs d'où il envisageait sa cabale, n'était-il pas d'humeur à dédaigner encore moins ses soupçons que son ingratitude?

C'est du concert des deux hommes qui, du camp opposé, se rencontraient dans leurs avances et à l'envi lui tendaient les mains, que Richelieu attendait sa vraie et sa légitime récompense, mais une récompense où il ne manquait que d'y voir concourir celle qu'il arrachait à sa ruine; une récompense qu'il voulait tenir aussi de la souveraine qui remontait par lui à la source des grâces. Si Marie de Médicis revenait par Richelieu au Louvre, dès que réciproquement il revenait avec elle au pouvoir il lui devait bien de ne vouloir pas devenir cardinal sans elle, comme elle lui devait bien, elle aussi, le chapeau rouge en guise de prémices d'un retour de faveur, puisqu'en se détournant de la route d'Ancenis pour revoir avec elle Bellegarde, Richelieu la retirait du mauvais pas où lui-même s'était cru forcé de l'engager. Grâce à l'évêque de Luçon, Marie de Médicis s'arrêtait juste à temps dans sa chimère de revanche pour la sauvegarde de tout ce que sa rébellion lui pouvait laisser de son decorum de souveraine. Elle avait épuisé dans le malheur tout son déploiement de majesté, et ce ton de tragédie où l'avaient haussée par contrainte les résolutions issues de sa défaite, un retour heureux de diplomatie la dispensait de le soutenir. Il en était d'elle, pour ainsi dire, comme de ces pierres branlantes qui oscillent à la plus légère impulsion et qui, dès que cette impulsion cesse, retombent d'elles-mêmes sur leurs bases immuables. Trop inquiète et trop mobile pour son opacité organique, Marie de Médicis, une fois à bout de ses tres-

Digitized by Google

saillements d'une amazone d'épopée et de ses soubresauts d'une junon en détresse, à l'apparition de Bellegarde s'était vite affaissée d'elle-même en un phlegme majestueux qui était, pour ainsi dire, son Olympe et son Louvre, et où elle se réfugiait comme dans l'atmosphère le plus propice à la respiration de son orgueil : le repos dans la grandeur ! C'est ce que ménageait à Marie de Médicis, autour du trône d'Henri IV, la vénération filiale avec le libre jeu pour un mouvement sans orage et une activité sans fièvre. Ici, du moins, nous supposons une Marie de Médicis autre que celle qui nous apparaît entre les deux équipées de Blois et de Compiègne, ne se pouvant résigner dans le rassasiement de sa rentrée en grâce à un solennel effacement qu'elle n'envisagera que comme la platitude et la vulgarité d'une retraite bourgeoise. Mais que n'a-t-elle donc compris qu'elle se donnait le plus beau rôle en même temps que le rôle le plus séant à sa solennité naturelle, en enfermant sa vieillesse fatiguée dans l'ombre et le silence, avec la placide jouissance du vrai couronnement de sa longue régence ? A travers tant d'agitations stériles, elle y avait enfanté de quoi éternellement se survivre, à côté d'un nom dont le sien désormais ne se séparera plus. Car si, au lendemain de la bataille des Ponts-de-Cé, Richelieu a redonné Marie de Médicis à Louis XIII, ce n'est pas sans que Marie de Médicis ait, en retour, doté de Richelieu la France. En ne vivant plus que sur ce grand titre de gloire, Marie de Médicis se serait épargné cette Journée des Dupes où, après avoir renié le serviteur taxé d'ingratitude, par cela seul qu'il ne relèvera plus exclusivement d'elle, elle en sera réduite à secouer la poussière de ses pieds sur le chemin d'un second et, cette fois, définitif exil. Mais cet exil-là même proclamera, fût-ce contre elle-même, l'indestructible puissance de son œuvre. Pas plus à Bruxelles qu'à Cologne elle ne nous fera oublier de nous avoir valu l'homme à qui on ne l'a que justement sacrifiée. Elle aura beau répudier cette

Digitized by Google

réconciliation des Ponts-de-Cé dont le souvenir l'offusque, elle n'y abolira point ce qui en fut par excellence le sceau et le gage. Richelieu survivra à cette réconciliation mémorable, tour à tour grâce à elle et malgré elle, et, avec Richelieu, toutes les grandeurs qui rattachent Henri IV à Louis XIV.

Certes, au lendemain de la bataille des Ponts-de-Cé, Marie de Médicis était loin de prévoir que ce même Richelieu serait pour elle, sans qu'elle pût s'en prendre qu'à elle-même, tour à tour son ouvrage et son écueil, sa garantie et sa condamnation, son salut et sa ruine. Mais, pour l'instant, elle n'avait qu'à se livrer sans crainte à celui qui ne l'avait pas suivie à Blois, à Angoulême et à Angers, pour ne la ramener que par les chemins de la trahison au Louvre. Avec Richelieu elle pouvait aller rejoindre Louis XIII sans défiance, comme aussi sans plus d'humiliation que de rancune. Sans humiliation, car sur le champ de bataille qu'elle avait à traverser sur sa route, elle ne laissait rien de son honneur ; et nulle fourche caudine ne s'y élevait sur sa tête, entre Condé et Luynes se dépassant au-devant d'elle. Sans rancune, car les armes de Louis XIII n'avaient reconquis sur elle que sa réconciliation. En elle il n'avait vaincu que la cabale qui la tenait captive. Elle reconnaissait maintenant que ce fils, qui lui avait paru si dur contre elle en secouant le joug de Concini, n'avait fait que l'affranchir, elle à son tour, de la tyrannie des Soissons, des Chanteloube et des Vendôme. Elle ne lui en voulait pas plus de cette campagne libératrice qu'il ne lui en voulait, lui, d'une rébellion qui n'avait fait que manifester sa primeur de gloire, en le provoquant à un élan triomphal, à l'élan d'Henri IV retrouvé en sa personne, à l'élan d'Arques, d'Ivry et de Fontaine-Français, en attendant l'élan du Pas-de-Suze. Mais d'ailleurs Louis XIII n'était pas plus fier de produire et de mettre en œuvre le sang paternel que Marie de Médicis ne s'applaudissait de le lui avoir transmis.

Digitized by Google

En définitive, elle le voyait tenir d'elle le principe de ce qui l'avait subjuguée. Aussi, si le fils de Marie de Médicis amnistiait en elle sa révolte, c'est d'aussi grand cœur que la mère de Louis XIII amnistiait sa victoire.

Mais cette prochaine perspective d'une paix si universellement glorieuse, il en fallait assurer officiellement la réalisation par le déploiement solennel de toute la diplomatie évoquée depuis l'ouverture de la guerre civile entre les deux camps opposés de la maison royale. Répétons qu'à Marie de Médicis s'imposait l'urgence de cette démarche, cette fois inattaquable, d'une soumission sans réserve, accompagnée d'un digne mais respectueux appel à l'intégralité de la clémence royale en faveur de tout ce qui l'avait suivie dans sa révolte. Il lui fallait ne demander la paix et ne s'abandonner à la discrétion du vainqueur qu'avec la fière production de cette requête d'amnistie introduite comme une requête d'avance exaucée. A cet égard, nous venons de désigner le vrai messager de Marie de Médicis dans l'homme qui l'avait décidée à cette suprême démarche, après l'avoir, ne nous lassons pas de le redire, servie avec autant de force, de courage et de hardiesse que de tact et de prudence, avec autant de persévérance que de franchise, avec autant de droiture que de souplesse, avec autant d'insistance que de discrétion et de mesure. Certes, encore une fois, celui qui, de plus en plus, se décèle ici comme le bon génie de Marie de Médicis, Richelieu, n'avait pas jusqu'ici indéfectiblement épousé sa disgrâce, soutenu et plaidé sa cause, affermi et développé dans son immobilisation son quartier général, puis embrassé et assumé sa revanche pour aller loin d'elle, fût-ce au prix d'une secrétairerie d'État et d'un chapeau de cardinal, marchander son honneur et tramer sa capitulation. On le savait incapable de sacrifier en Marie de Médicis rien de ce que le malheur lui laissait ou plutôt lui conférait de considération.

Digitized by Google

En un mot, sur la communication de Bellegarde, Marie de Médicis dut tenir à ne consommer sa démarche consécutive que par l'homme dont cette démarche était l'œuvre; elle dut tenir à n'envoyer aux Ponts-de-Cé que l'homme qui l'avait voulu suivre à Ancenis; elle voulut n'être sauvée et absoute que par l'homme qui ne voulait pas être cardinal sans elle.

Aussi, dès qu'elle se fut décidée à poser les armes, Marie de Médicis, le 9 août[1], envoya l'un de ses écuyers solliciter Louis XIII d'agréer Richelieu comme son messager de paix. Et, sous le bénéfice d'une réponse naturellement favorable et suivie de la proclamation d'un armistice général de trois jours, elle l'expédia avec le cardinal de Sourdis, à midi, vers le quartier général des Ponts-de-Cé, avec les passeports en règle et les pleins pouvoirs, pour y offrir son absolue soumission, inséparable de la supplique en vue de l'universelle amnistie. Ajoutons que Richelieu et Sourdis ne s'acheminèrent vers les Ponts-de-Cé qu'avec un cortège en rapport avec la solennité de leur démarche. Cette ambassade pontificale, qui n'avait dû peut-être guère moins à Richelieu qu'au Père Joseph l'initiative de son recrutement et de son entremise, et qui certainement lui devait la promptitude et l'intimité de son accès dans la place d'armes angevine, il était juste qu'en retour elle lui

[1] Presque tous les historiens donnent cette date du 9 août, c'est-à-dire du surlendemain seulement de la bataille des Ponts-de-Cé. Nous avions d'abord préféré l'attestation locale du greffier Louvet, renforcée de cette considération que Marie de Médicis, informée dès le lendemain matin (samedi 8), de la prise du château des Ponts-de-Cé et des favorables dispositions de Louis XIII en vue d'une paix honorable, n'a pas dû s'exposer à les laisser refroidir en remettant au lendemain (dimanche 9) une démarche d'une aussi prompte réalisation que l'envoi aux Ponts-de-Cé de Richelieu et de Sourdis. Mais il fallait bien à Marie de Médicis un délai de vingt-quatre heures, qu'elle envoya sans doute faire agréer à Louis XIII, pour réunir et pénétrer de ses intentions le personnel intégral de sa délégation diplomatique. Et, quant au greffier Louvet, avec la spécialité de ses informations officielles il enregistre avec moins de précision les éphémérides du Logis-Barrault que celles de la municipalité et du présidial.

Digitized by Google

conférât la souveraineté de sa vertu propitiatoire, attachée à la consécration de son lustre, comme aussi à l'intégralité de son cadre et de son escorte. Car ce que nous avons vu figurer jusqu'ici de son personnel sur les routes du Mans, de La Flèche et de Trélazé réclamait sur la route des Ponts-de-Cé son digne complément. Nous nous rappelons qu'à son arrivée en Anjou cette auguste ambassade, pour concilier avec l'agilité de son entremise la continuité de sa persuasion, avait détaché d'elle, pour le fixer au Logis-Barrault durant ses allées et venues entre les deux camps opposés de la guerre civile, une délégation immuable en la personne de son patriarche : nous voulons parler du grave, du judicieux, du sympathique président Jeannin. Il est vrai que, depuis son installation près de Marie de Médicis, même en l'absence de ses collègues qui d'ailleurs ne s'éloignaient de lui qu'en le laissant sous la dominante société de Richelieu, Jeannin nous semble là comme abîmé dans l'ombre et le silence. Du moins on ne l'y voit qu'une fois sortir de son mutisme, à l'annonce de la défection aux Ponts-de-Cé et du brusque retour à Angers du duc de Vendôme. Ce n'est qu'alors qu'avec tout ce que sa bénégnité, sa mansuétude et son indulgence comportaient d'ironie, il lui échappa d'observer malicieusement que « jusqu'ici il avait bien lu et ouï dire que des généraux de camp s'appliquaient à remédier aux déroutes, mais non pas certes qu'ils prissent plus de soin d'en venir apporter les nouvelles que d'en recueillir les débris. » Ici l'on croit voir le vénérable président ne dissimuler qu'à peine sous sa barbe blanche un léger sourire de satisfaction, en voyant se réaliser dans une aussi affligeante désertion les pronostics dont il avait jadis salué aux portes de Paris, dans la direction d'Angers, la libre sortie de ces Vendôme qui, selon lui, n'y emporteraient avec eux qu'un principe de ruine. Après tout, où eût été le mal si, au dedans de lui, Jeannin eût applaudi à une défaillance qui, en déta-

Digitized by Google

chant d'une reine respectée par le malheur la cabale qui l'avait tenue jusqu'ici captive, ne la rendait par là que plus sûrement à elle-même? Pourquoi Jeannin, une fois hors la présence de la reine-mère, se fût-il affligé d'une désertion qui, en dissolvant son parti, brisait ses fers? Seulement ne lui devait-on souhaiter son affranchissement que pour la sauver. Et c'est là que, dans son impérieuse direction des destinées de sa souveraine, Richelieu dut apprécier, plus que lui-même ne l'avoue, tout ce que l'auxiliaire immobilisé près de lui y déployait de discrète surveillance. En cela, d'ailleurs, Jeannin ne servait que le fruit de son expérience consommée de vieux ligueur honnêtement rallié à la cause royale, d'une expérience opérant sur son altier collègue du Logis-Barrault à travers l'analogie des rôles où s'inaugurèrent leurs carrières respectives. Car l'homme qui n'avait traversé, que pour l'assainir et le régler le parti des Guise et de Mayenne, était naturellement écouté de celui qui ne s'identifiait à Marie de Médicis que pour être à la fois son rempart et son bon génie, son protecteur et son remède. Ajoutons que, pour déterminer Marie de Médicis à une paix qui lui ouvrait à lui-même avec le chemin du Louvre le retour au pouvoir, il fallait au jeune ambitieux, trop avide d'y immortaliser son nom pour qu'on ne suspectât pas là-dessus le désintéressement de ses conseils, la rassurante adhésion de ce vétéran de la diplomatie d'Henri IV en qui le rassasiement de gloire cautionnait l'impartialité des suffrages. Au reste, l'impartialité de Jeannin tenait aussi à ce même fond de bienveillance qui en lui s'était déclaré pour Richelieu dès les origines de la guerre civile, lorsqu'en dépit des répulsions réactionnaires de ses collègues du ministère datant de l'avènement de Luynes, il avait favorisé l'évêque de Luçon jusque dans son retour d'Avignon à Angoulême. C'est sous les mêmes auspices qu'aujourd'hui Richelieu devait souhaiter de se réacheminer d'Angers par les Ponts-

Digitized by Google

de-Cé au Louvre; et c'est dire à quel point Jeannin, le 9 août, avait sa place marquée auprès de Richelieu dans sa démarche capitale auprès de Louis XIII. Car il figurait comme le suave complément et l'organe onctueux de son cortège[1].

A peine Richelieu et Sourdis, introduits au château des Ponts-de-Cé sous d'aussi engageants auspices, eurent-ils passé de là dans les jardins qui en formaient les riantes dépendances le long de la Loire, pour s'y aboucher avec Louis XIII assisté de son conseil, qu'aussitôt, et comme en vertu de cette atmosphère d'aménité propice à la détente générale, s'établit le plus parfait compromis entre les exigences raisonnables de la victoire et tout ce qu'une reine vaincue pouvait revendiquer de dignité dans sa soumission. En lui conférant son bénéfice d'amnistie, on alla même jusqu'à lui laisser l'apparence de l'avoir plus obtenu de ses stipulations que d'une supplique. Car, de même qu'elle n'avait sollicité l'amnistie qu'avec la certitude d'être exaucée, en revanche on était trop sûr qu'une paix qui la lui octroyait serait agréée d'elle, pour croire en risquer rien en en subordonnant la validité à sa détermination d'y reporter la signature périmée de la veille. En d'autres termes, on admit Marie de Médicis à figurer comme partie contractante à un traité qui revêtait ainsi en son honneur la forme synallagmatique.

Mais, du reste, même sous cette forme qui comportait un débat contradictoire, mais qu'on n'avait justement admise qu'en raison d'un débat sans péril, la discussion entre les plénipotentiaires s'abordant au pied du château des Ponts-de-Cé, et que Louis XIII laissa seuls en présence pour se délecter en paix du riant panorama de la Loire, ne pouvait être longue. Aussi, d'abordée et séance tenante,

[1] L'on y fait aussi parfois figurer le P. Joseph. Sans garantir là la certitude de son assistance, nous la considérons au moins comme très vraisemblable.

Digitized by Google

en une première conférence qui, ouverte à midi, se termina à quatre heures, on aborda vite la rédaction de l'acte immortalisé sous le nom de « paix des Ponts-de-Cé ». Mais, au cours de cette dernière tâche, Richelieu, observant jusqu'au bout envers Marie de Médicis la déférence la plus précautionneuse, au regard de la cabale toujours aux aguets sur ses traces pour empoisonner ses suprêmes démarches, revint au Logis-Barrault, avec la teneur des principales clauses, s'assurer jusqu'à trois fois de l'adhésion de sa souveraine. Au fond, et sous ces ménagements dus à son légitime orgueil, Richelieu n'en fixait que mieux Marie de Médicis dans la résignation, la confiance et la docilité qui lui étaient, à elle, son triomphe, sa force et sa gloire. Et c'est ce dont affecta de lui savoir gré, dans la clôture même des mémorables conférences, l'homme qui jusque-là s'était affiché comme le plus implacable ennemi de Marie de Médicis, l'homme qui, depuis l'ouverture de la guerre civile, s'était acharné à éconduire ses ambassades, à lui souffler les armistices et à forcer contre elle la victoire. C'est que dès que, par une aussi décisive victoire, Henri de Bourbon s'était vu acculé au dénouement de la diplomatie, envahissant d'un bond ce seul champ qui restât ouvert à sa tapageuse influence, en fait d'avances à Marie de Médicis nous l'avons vu obséder et inquiéter Luynes de la soudaineté de ses surenchères. C'est ainsi que, pour combler l'abîme qui, depuis l'attaque des Ponts-de-Cé plus que jamais le séparait de la reine-mère, il ne la crut pouvoir assez impérieusement capter de ses générosités de bon prince. Aussi, quand il n'y avait déjà plus qu'à signer ce traité qu'hier encore il eût traversé et pourfendu de toute la haine vouée à sa mortelle ennemie, il saisit la plume pour y introduire comme d'assaut les clauses de faveur qui devançaient le plus ses désirs. Mais, encore une fois, une si conquérante gracieuseté s'adressait moins encore à Marie de Médicis qu'à l'arbitre de ses des-

Digitized by Google

tinées, et Richelieu y recevait comme les arrhes de cette pourpre qui, à cette date et en cette anticipation d'investiture où d'ordinaire la postérité l'envisage, éclate comme le sceau et le ciment de la paix générale.

Ainsi se dégagea des conférences tenues aux Ponts-de-Cé les 9 et 10 août ce traité auquel tous applaudirent[1], et que Richelieu lui-même, à travers l'animosité rétrospective dont ses Mémoires ont poursuivi Luynes, envisage comme un chef-d'œuvre d'habile modération. Le principe dominant en était l'amnistie générale, reproduisant celle du traité d'Angoulême et qu'allait consacrer ultérieurement une expresse « déclaration d'innocence ». Cette amnistie couvrait avec la reine-mère tous ses adhérents[2]. Par là, sauf restitutions réciproques au profit de la cause royale, tous les serviteurs de la reine-mère étaient réintégrés en tout ce que la guerre leur avait enlevé de biens et d'honneurs demeurés jusqu'ici en la libre disposition de Louis XIII. Notamment, le comte de Soissons recouvrait la ville de Dreux et son commandement de chevau-légers. A Vendôme retournaient les villes de Vendôme et de Verneuil, mais dégarnies des fortifications qu'il y avait élevées durant sa révolte. Boisdauphin et Mayenne rentraient dans Sablé et La Ferté-Bernard. En revanche, et par un principe de rigoureuse justice que ne semblent pas même avoir songé à discuter ni Richelieu ni Marie de Médicis,

[1] Sauf Bassompierre qui, malgré ses courtoisies de vainqueur et son insistance chevaleresque à sauver la vie de Saint-Aignan, trouva le traité des Ponts-de-Cé trop indulgent envers les principaux chefs rebelles, et là-dessus manifesta hautement en face de Luynes sa vive désapprobation. Et cette liberté de langage eût été, paraît-il, un des griefs invoqués, peu après, par le susceptible et ombrageux Luynes, pour élaguer le hardi courtisan qui lui disputait la faveur royale. De là l'ambassade de Bassompierre en Espagne et sa négociation du traité de Madrid relatif à la liberté des passages de la Valteline.

[2] L'on n'excepta de l'amnistie des serviteurs de Marie de Médicis que son pamphlétaire Mathieu de Mourgues. Et encore cette exception ne fut-elle pas formellement stipulée dans le traité des Ponts-de-Cé. Luynes se contenta de l'assurance de son éloignement temporaire d'auprès de la reine-mère.

Digitized by Google

tant elle s'imposait à leur raisonnable résignation, les postes auxquels, dès leur occupation, Louis XIII avait pourvu d'urgence, demeuraient irrévocablement dévolus à leurs nouveaux possesseurs. C'est ainsi que le colonel d'Ornano, investi, dès après la dépossession de Du Ménil, du commandement du Vieux-Palais de Rouen, le devait garder pour surveiller par là et, au besoin, contenir dans la haute Normandie le duc de Longueville. De même, le gouvernement du château de Caen, dont le grand-prieur avait été déchu aux applaudissements de toute l'armée royale, demeurait sans retour la juste récompense de Mosny. Quant aux officiers des douze compagnies réfractaires de l'armée de Champagne, une fois éliminés du service par leurs destitutions suivies d'un remplacement immédiat, ils durent longtemps encore cuver leur disgrâce jusqu'à ce que les instances réitérées de Marie de Médicis et du duc d'Épernon les ait, par degrés, rappelés au service. Au reste, pour qu'une clause expresse du traité encourageât Marie de Médicis à intercéder généralement en faveur de toute son adhérence (et cela visait tout ce qui ne pouvait profiter immédiatement de l'amnistie), il fallait que Louis XIII s'y sentît bien tendrement accessible. C'est qu'il se réservait l'exaucement de sa mère comme prix de la persévérance de sa réacclamation près de lui. En attendant, rien ne pouvait être d'un meilleur augure, au moins pour le dédommagement que mériteraient à l'avenir ceux sur la dépossession desquels on ne pouvait plus actuellement revenir. Et de telles arrhes de crédit filial, s'ajoutant à la clause qui laissait à Marie de Médicis le gouvernement du château des Ponts-de-Cé, la devaient encore plus toucher qu'un versement promis de six cent mille francs pour l'acquit de ses dettes, et l'assurance de l'élargissement gratuit des prisonniers de guerre [1].

[1] *Mercure français* : 1° La Déclaration d'innocence sera donnée pour la Reyne Mère du Roy, et descharge en sa faveur pour ceux

Digitized by Google

Aussi est-ce avec une pleine confiance que, dès que le traité, dressé dans sa forme définitive à huis clos entre Richelieu et Luynes, eut été aux Ponts-de-Cé, le 10 août, à huit heures du soir revêtu des signatures requises,

qui l'ont assistée ; 2° Le traité d'Angoulesme sera exécuté de part et d'autre en toutes ses parties et conditions ; 3° Les charges et gouvernemens seront rendus exceptés ceux auxquels le Roy a pourveu dont leur a donné mémoire ; 4° Le Roy n'empeschant pourtant à la Reyne sa mère duser pour ce subject de la supplication en la faveur de ceux qui sont contenu au mémoire qui a esté donné ; 5° Seront aussy payez les Estats et gages qui appartiennent aux gouverneurs et autres restablis en vertu des présents articles, de mesme façon que ceux qui ont suivy le Roy ; 6° Seront données descharges de tous les deniers royaux qui ont esté pris et enlevez ; 7° Sera permis à toutes sortes de personnes et de quelque qualité et conditions qu'ils soient, qui ont suivy le party de la Reyne Mère du Roy, d'exercer librement la fonction de leurs charges, aller et venir à la cour, ou séjourner en leurs maisons et gouvernements, avec entière et pareille liberté que ceux qui ont suivy et servy le party du Roy ; 8° Tous prisonniers seront delivrez sans rançon de part et dautre ; 9° Sera rendue la maison de Pont de Sé entre les mains de qui la Reyne voudra ; 10° Sera rendu Dreux à M. le Comte, Vendosme à M. de Vendosme, qui fera oster les fortifications faictes depuis son absence de la cour, ensemble la ville de Verneuil. Sablé à M. le Mareschal de Boisdauphin, et la Ferté-Bernard à M. de Mayenne ; 11° Seront restablis toutes sortes d'officiers en toutes leurs charges et fonctions de part et dautres en vertu de la Declaration de la reyne-mère s'ils n'en demandent de particulières ou des lettres de cachet sur la générale ; 12° Les compagnies de chevaux-légers de M. le Comte et autres princes qui ont suivi la Reyne Mère, leur seront rendues, comme avant les mouvements, et à l'advenir entretenues comme celles des autres qui ont servy le Roy depuis le premier juillet. Toutes poursuites et condamnations seront cessées à l'égard de ceux qui ne se seront point deffendus ; 13° Seront donnez à la Reyne Mère du Roy trois cens mille livres dans le commencement de l'année prochaine pour ayder à acquitter ses dettes ; 14° Moyennant lesquels articles, de la part de la Reyne Mère et desdits Princes, qui l'ont assistée, seront remises les places et autres officiers des villes, gentilshommes et autres, en pareil estat qu'ils estoient auparavant le premier jour de janvier passé ; 15° Seront aussi payez les entretenements et pensions de ceux qui ont suivy la Reyne mère du Roy d'oresnavant, et de la mesme façon que celles qui ont suivy le Roy. »

Journal de Jean Louvet : « Memoire des places et charges auxquelles le roy a pourveu durant ces presents mouvements, et n'y seront restabliz ceulx qui les avoient auparavant. — Le gouvernement de Caen ; le chasteau de Verneil demeurera rayé ; maistre de camp de la cavalerie légère ; tous les capitaines qui sont allez à Metz ou ailleurs, auxquels le roy a pourveu ; le gouvernement de Chasteaugontier à M. de Vassé ; le régiment de Suze ; le vieux pallais de Rouen. Faict aux Ponts-de-Cé, le onziesme aoust 1620. Signé *Louis*, et plus bas : Pottier.

Digitized by Google

Louis XIII expédia vers sa mère, pour le lui présenter avec la plus affectueuse lettre de compliments, Bellegarde et Berulle, escortés du maréchal de Créqui et de dix capitaines de sa garde. Et, dès le lendemain matin, 11 août, Marie de Médicis lui retourna, par Richelieu et Sourdis, la mémorable charte de réconciliation avec la réciprocité de son paraphe, cette fois indélébile.

C'était bien là l'œuvre du premier des deux messagers qui apportaient ainsi à Louis XIII, dans sa plus fraîche consécration, pour ainsi dire le rameau d'olivier émergeant de sa victoire. Et c'est ce que s'empressa de reconnaître en leur audience de réception le souverain qui recouvrait avec eux tout entière Marie de Médicis. Jusqu'ici, et tout en appréciant de plus en plus avec Luynes la droiture et l'efficacité du rôle ingrat embrassé par Richelieu dès l'ouverturé de la guerre civile auprès de sa mère, Louis XIII s'était interdit, non pas de récompenser un jour, mais d'avouer publiquement son entremise afin de ne le pas discréditer dans le parti auquel il affectait de s'identifier pour sa désaggrégation plus sûre. Mais cette œuvre glorieuse une fois accomplie, on ne le pouvait trop vite dégager, puisqu'on ne le dégageait plus qu'impunément des soupçons essuyés dans l'apparente fausseté de ses démarches au regard de ce parti qui n'ignorait plus d'avoir eu en lui l'auteur de sa ruine, mais qui lui devait pardonner de ne l'avoir désarmé et dissous qu'en lui conquérant l'amnistie. Aussi, en pleine solennité de cette audience de réception qui suivit le retour aux Ponts-de-Cé de Richelieu avec le traité revêtu de l'auguste complément de ses formes sacramentelles, Louis XIII proclama bien vite et bien haut qu'il lui devait tout ce que lui redevenait sa mère. C'était lui montrer en même temps tout ce qui lui revenait avec elle. C'était assigner à l'homme qui la lui ramenait au Louvre, par le pont-levis teint du sang de Concini, son poste de réintégration dans ses conseils. C'était conférer d'avance à celui en qui toute la

Digitized by Google

France tenait dans le char de triomphe attelé déjà pour la rentrée maternelle s'opérant avec son escorte, c'était conférer d'avance à Richelieu l'immortalité de ce qu'on a appelé son second ministère, mais qui ne sera au fond que la confirmation d'un règne dont l'avènement de Luynes n'avait que traversé le préambule. Mais toutes les assurances de réhabilitation et toutes les perspectives ménagées d'un rappel dans la souveraineté de sa faveur, Louis XIII voulait que Richelieu s'en sentît redevable à l'ambassade qui l'avait si heureusement assisté dans sa mission médiatrice. Voilà pourquoi, en le félicitant, avec Condé et Luynes, de tout ce qu'il avait opéré dans sa mère, Louis XIII lui déclara délicatement le savoir non seulement par Luynes, mais aussi par ses éminents auxiliaires Duperron et Bellegarde, Jeannin et Bérulle. Il voulut que Richelieu sût qu'en retour de l'hospitalité et de l'acclimatation qu'il leur avait si courageusement assurées au Logis-Barrault, ils ont contribué à l'ovation et à l'accueil qui l'attendaient au Louvre. Il voulait que, dans cet enchaînement de gratitudes et dans cette réciprocité de services, Richelieu, sur l'horizon de cette pourpre qui se déployait devant lui, fraternisât tour à tour avec le passé et l'avenir d'un règne où Henri IV rejoignait Louis XIV. Il voulait que tour à tour Richelieu harmonisât dans la même fusion de bienvenue la régence et Luynes, la clémence et la victoire, la diplomatie, la cour et la religion. Il voulait que dans cette accolade générale se resserrât le nœud de ses grandeurs.

Et maintenant on conçoit qu'un événement d'une aussi haute portée et d'un aussi radieux augure que l'irrévocable achèvement du traité des Ponts-de-Cé ne pouvait se propager trop vite. Aussi, dès le 11 août, Louis XIII envoya à Paris le sous-gouverneur du duc d'Anjou, Contades, pour en aviser la reine et des courriers expédiés tout à la fois à Saumur et en Bretagne, en Champagne et à Lyon, en

Digitized by Google

portèrent les articles à Duplessis-Mornay, à Brissac, à Nevers, à Alincourt, puis aux gouverneurs de toutes les provinces où partout les parlements les enregistrèrent.

En même temps comment oublier le corps diplomatique, à commencer par son plus auguste membre, le nonce Bentivoglio, qui pouvait à si juste titre, entre Richelieu et Luynes, revendiquer la paix comme son œuvre? C'est à ce point que son ambassade, en escortant le 9 août Richelieu dans son voyage aux Ponts-de-Cé pour la sollicitation de cette heureuse paix, semblait n'y avoir déployé qu'autour de lui tout son personnel pour qu'on la vît plus dignement remonter à sa source. Car, à l'extrémité de leur voyage au sein du quartier général de Louis XIII transformé en un suprême rendez-vous d'intercession générale, on eût aimé voir surgir, comme prêt à marcher au-devant de sa propre délégation, celui qui en était à la fois la source et l'auréole, le principe et le couronnement. Nous avons vu au début de la guerre civile, et après la formation concomitante de l'ambassade réconciliatrice attachée à ses étapes pour en mieux observer les péripéties; nous avons vu le nonce Bentivoglio y laisser agir seuls ses plénipotentiaires pour se renfermer à Paris dans l'immobilité hiératique de son expectative officielle, afin de ne compromettre pas par son adhérence ostensible à l'un des deux camps opposés de la maison royale, sa liberté et son ouverture de persuasion sacerdotale. Mais, dès que, sous les drapeaux de Louis XIII, la cause royale eut aux Ponts-de-Cé triomphé sans appel, Bentivoglio, ce semble, n'eût demandé qu'à y joindre le souverain confirmé par la victoire, afin de hâter le denouement de pacification qui devait ramener tout entier, grâce à l'affranchissement de ses effluves martiales, ce pénitent du Père Arnoux aux sollicitudes primitives d'une guerre sainte. Car ce soulèvement du protestantisme datant, comme nous avons vu, du rétablissement du catholicisme en Béarn, et enté à Loudun sur l'insurrection de Marie de Médicis sans

Digitized by Google

que Richelieu en ait pu détacher que nominalement sa pieuse souveraine, à travers la félicité des réconciliations actuelles menaçait dangereusement de lui survivre. Le plus opiniâtre, le plus énergique et militairement le plus redoutable des soutenants de la reine-mère, mais un soutenant qui lui adhérait moins par des subordinations d'homme lige que par ses accaparements de sectaire et qui lui offrait moins l'assiduité d'une protection directe que les aversions lointaines d'une stratégie volante, Henri de Rohan se rappelait trop avoir vu s'attacher à la disgrâce de Sully et aux mariages espagnols le nom de Marie de Médicis, pour la suivre dans sa réconciliation avec l'instigateur de l'édit de Béarn. Aussi, dès qu'il vit dans l'imminence de sa défaite Marie de Médicis prête à poser les armes pour se rapprocher de Louis XIII et de Luynes, Rohan s'isola de sa soumission pour s'aller retrancher, en continuateur intransigeant des Coligny et des Nassau, dans cette zone d'hérésie adossée aux remparts de Montauban et de La Rochelle, et allant de la Charente et des Pyrénées aux Cévennes. Aussi, en face de cette transformation radicale de la guerre civile où la religion seule restait en cause, ce n'eût pas été trop de l'entremise personnelle du plus éminent représentant du catholicisme en France, pour ériger aux Ponts-de-Cé la réconciliation de la maison de France en un ralliement de croisade. Et voilà pourquoi, le 9 août, nous eussions, dis-je, aimé voir Bentivoglio recueillir et grouper autour de lui, sur l'avenue des Ponts-de-Cé, toute la diplomatie angevine. Mais la diplomatie avait remédié à la victoire plus vite que ne l'eût attendu Bentivoglio, même en s'abstenant d'envisager de loin cette victoire à elle seule comme un gage de paix, ainsi qu'il l'avait fait le 10 août dans l'audience d'Anne d'Autriche. Dès le lendemain, il était de toutes parts avisé de la conclusion et saisi de la teneur du traité des Ponts-de-Cé, à savoir non seulement par Contades, qui était accouru à lui

Digitized by Google

dès au sortir du Louvre, mais encore par le cousin de Luynes, Modène, par le secrétaire de Marie de Médicis, Bouthillier, par le résident Florentin accrédité près d'elle sous le nom de Bartholini, et aussi, et non certes avec moins d'empressement, par le Père de Bérulle.

En retour ce pontife, que le nonce, et avec lui Duperron, Bérulle et le Père Joseph avaient représenté dans leur entremise ; en retour le pape Paul V, à qui le nonce avait de suite transmis par le cardinal-neveu Borghèse, avec les « allegata » de sa première dépêche, le texte même du traité consommant son œuvre ; en retour le pape Paul V en épancha vite son allégresse en brefs de félicitations à Louis XIII, à Anne d'Autriche et à Marie de Médicis ; puis, sur les suggestions du nonce, à Condé et à Luynes. Mais cela ne dispensait pas Bentivoglio de ses démonstrations personnelles. Non seulement par le retour de Contades il félicita Louis XIII « d'avoir en sa clémence triomphé de la victoire elle-même ». Mais, tout en s'ouvrant de son allégresse à tout le corps diplomatique, après les deux reines et après Condé et Luynes, Bentivoglio complimenta entre autres Retz et Jeannin, Montbazon et Bellegarde. Mais spécialement dans l'ambassade angevine il n'eut garde d'oublier et Duperron, pour qui il demandait à Rome, autant que pour Richelieu et La Valette et en vue d'une digne continuation du lustre fraternel, le chapeau de cardinal ; et puis Bérulle, qu'en même temps il exhortait à tourner contre les huguenots répudiant la paix des Ponts-de-Cé, l'éveil guerrier de Louis XIII.

Une paix où Rome avait joué un si grand rôle, parce qu'il y allait de l'avenir du catholicisme en France, ne pouvait manquer d'y avoir partout, dès après sa promuldation officielle, une célébration religieuse. C'est à quoi avait vite pourvu d'abord à Angers Richelieu, sur l'ordre de Marie de Médicis. Le 11 août, dès que la reine-mère y eut reçu au château les congratulations du présidial en

Digitized by Google

robes rouges et de la municipalité escortée de ses sergents et hallebardiers en casaques écussonnées aux armes de la ville, qu'en leur assistance, au son du gros bourdon appelé le « gros Guillaume », elle se rendit à la cathédrale de Saint-Maurice, dont on avait revêtu le portique des blasons festonnés de toute la maison de France et de la ville, et dont les voûtes disparaissaient sous de riches tapisseries. Elle y prit place à la droite du maître-autel, sous un poêle et sous un dais de velours violet à franges et à crépines d'or, avec les Soissons et tout leur état-major rangé à ses pieds, et les autorités de la ville siégeant en face d'elle. Puis aussitôt, dans le sanctuaire tout illuminé de cierges, la maîtrise du chapitre entonna le *Te Deum*. En même temps éclataient des volées d'artillerie repercutées jusqu'aux Ponts-de-Cé, comme pour y accompagner dans la vieille église de Saint-Aubin encore ensanglantée de l'hécatombe du combat de la veille, mais d'une hécatombe aujourd'hui s'érigeant, oserions-nous dire, en un holocauste de propitiation de paix, le même hymne d'actions de grâces [1].

Et maintenant, une fois la paix, sous l'invocation liturgique du dieu des armées, revêtue de sa consécration suprême, il ne restait plus qu'à en percevoir le fruit dans la réalisation de ses clauses. A peine s'éteignaient les feux de joie allumés dans la soirée du *Te Deum*, à peine éclosait la *Poésie d'actions de grâces* [2] à l'unisson de l'allégresse religieuse, que dans les deux camps opposés de cette guerre civile dont on fêtait le dénouement sous toutes les formes, s'accomplissait, avec l'élargissement réciproque des prisonniers opéré dès le 11 août, le désarmement général. A cet égard, celui qui ne voyait plus

[1] Le *Te Deum* fut chanté aux Ponts-de-Cé le 13 août, et les actions de grâces au temple protestant de Saumur le 14.

[2] *Actions de grâces de la France à Dieu, de la bénédiction de la paix*, par le s^r de Nerveze (Paris, chez Toussaint de Bray, rue Saint-Jacques, aux Epées Maures, et en la boutique du Pallais, en la Gallerie des Prisonniers, 1620, avec permission.

Digitized by Google

désormais en Marie de Médicis vis-à-vis de lui qu'un recommencement d'amour maternel, fut le premier à s'exécuter avec la bonne grâce de la plus révérencieuse victoire. Dès le 15 août Louis XIII expédia à tous ceux de ses généraux dont il ne se réservait pas l'emploi dans l'imminente guerre de religion, un ordre de licenciement. Le seul duc de Nevers, vu le voisinage hostile et encore suspect du gouverneur de Metz La Valette, devait demeurer en Champagne sous les armes, bien que sur la stricte défensive, jusqu'à ce que le duc d'Épernon ait ratifié un traité trop urgent pour qu'on y ait attendu sa signature, mais que lui ferait vite accepter l'offre du chapeau de cardinal à l'archevêque de Toulouse. En attendant, Louis XIII, que la capitulation de la veille semblait n'avoir investi du château des Ponts-de-Cé que pour en mieux assurer la remise à sa légitime suzeraine, en ordonna au maréchal de Praslin, le 13 août, l'évacuation immédiate, en vue de la réinstallation désormais inoffensive et effectuée dès le même jour, d'une garnison maternelle.

Dès que ce fut manifestée par là vis-à-vis d'elle une confiance filiale qui, en retour, engageait la sienne propre, Marie de Médicis décréta avec Richelieu et Marillac, préposés à leur exécution, les licenciements réciproques. En conformité de cette mesure, accueillie à Angers dans la dilatation et les transports d'un soulagement universel, afflua le 13 août dans cette prairie de Saint-Serge, où nous l'avons déjà vue il y a six semaines étaler son insolente parade, toute l'armée insurrectionnelle. Ces hordes, que l'inaction de la paix menaçait d'ériger par l'extravasement de leurs frénésies contrariées en un fléau de plus, ainsi qu'on voit à chaque amputation se multiplier et se redresser les cents têtes d'une hydre, on ne leur pouvait trop tôt infliger à tout prix un désarmement radical. Ces hordes exécrées, que la paix vouait à une oisiveté si venimeuse, il n'y avait pas à marchander leur déguerpissement ; et une

Digitized by Google

ville qui n'avait encore dû qu'à l'entremise du Père Joseph un peu de libre respiration sous leurs étreintes, ne les pouvait assez vite rejeter de son sein sous le nom de peste et d'opprobre. Seulement l'intégralité des licenciements demeurait encore subordonnée à deux événements d'ailleurs très prochains : le passage de l'armée royale sur la rive gauche de la Loire et la réunion de Marie de Médicis à Louis XIII. En attendant, la comparution de toute l'armée insurrectionnelle dans la prairie de Saint-Serge était motivée par la liquidation d'une dernière montre. Là, dès que les truands déconfits des Vendôme, des Bois-dauphin et des Saint-Aignan s'y furent pressés autour d'un vaste comptoir dressé sur les bords de la Maine, des sergents de bande parcoururent les rangs, en versant dans tous les morions tendus sur leur passage, avec la solde du mois courant, un écu supplémentaire à titre de gratification d'adieu. Puis, sous le déchaînement des huées et des malédictions populaires, les soldats d'un premier régiment s'en allèrent tous défiler par le faubourg Saint-Michel, quatre à quatre et tête basse, pour y déposer leurs armes. Et dès le lendemain 14 août ils durent détaler, sous peine d'être roués vifs dans les vingt-quatre heures [1].

Et maintenant que plus rien d'irritant ou de suspect, ou d'odieux ou de sinistre ne s'érigeait plus entre les deux camps opposés de la maison royale, maintenant que tout y conviait au rapprochement et au fusionnement de tout ce qu'avaient disjoint les intransigeances et les répulsions de la guerre civile, Marie de Médicis n'avait plus qu'à correspondre aux avances filiales en répliquant à la clémence par la justice, aux amnisties et aux grâces par les réhabilitations. Tandis que, dès après la signature de la paix, les chefs rebelles accouraient à Louis XIII qui les accueil-

[1] Pendant ce temps, le 12 août, à Craon, le gouverneur de Marie de Médicis, La Roche-Allard, en licenciait la garnison pour y faire place à une garnison royale qui y entra le 22.

Digitized by Google

lait d'une si bonne grâce que s'ils eussent combattu pour sa cause, tandis qu'en route se croisaient avec eux tous les prisonniers de la reine-mère élargis sans rançon, Marie de Médicis, en rappelant de son exil le 13 août le maire Lanier [1], consommait en sa personne la restauration de toutes les garanties protectrices, par elle-même si outrageusement méconnues, de son inviolabilité angevine. Elle affirmait par là combien Lanier eût mérité de s'associer à la gloire du Père Joseph dans le salut d'une ville qui avait été tour à tour pour elle l'asile suprême de sa disgrâce et le théâtre de sa soumission triomphale. Au moins Lanier y rentrait avec l'auréole de la persécution endurée pour cette cause royale où résidait seule sous l'égide municipale, ainsi que le proclamait aujourd'hui son rappel, la sécurité de sa souveraine. Et ces soudards défrisés qui avaient si impudemment extorqué à Marie de Médicis sa sentence d'ostracisme, n'avaient plus sur son passage qu'à rentrer sous terre, dès que cette ville qui les avait vomis de son sein recouvrait par là, pour les lui restituer en se rouvrant devant lui, ses clefs, ses portes et ses armes.

[1] Dès ce même jour, Marie de Médicis avisait de ce rappel la municipalité angevine. Voici la teneur de ces deux lettres telle que nous les fournissent à Angers nos archives municipales.

Et d'abord la lettre à Lasnier :

« Monsieur Lasnier, je vous faict ce mot pour vous dire que je seray tres-aise qu'incontinent que vous l'aurez reçu, vous vous acheminiez en cette ville pour y venir reprendre le rang auquel les charges que vous y avez vous obligent, votre présence y est nécessaire. C'est pourquoy je désire que vous y soyez au plus tost. Ceste lettre n'estant pour d'autre fin, je ne la feray plus longue que pour prier Dieu, Mr Lasnier vous tenir en sa sainte garde. A Angers, le XIIIe jour d'aoust 1620. »

Suit la lettre aux échevins et habitants d'Angers pour la réception de leur maire :

« Chers et bien amez, le sieur Lasnier, lieutenant général et maire de vostre ville, estant ces jours passez absent pour certaines occurences, nous avons bien voulu vous tesmoigner par ces lignes que comme nous avons subject de bien juger de ses actions passées, aussy nous avons très agréable son retour. Et desirant selon le plaisir du roy, nostre tres honoré sieur filz, qu'il reprenne la fonction ordinaire de ses charges, nous assurant que vous serez tres bien aises de luy recepvoir. Nous ne ferons nostre lettre plus longue sinon pour prier Dieu chers et bien aimez, qu'il vous tienne en sa ste garde. Escrit à Brissac, et XIVe jour d'aoust 1620. »

Digitized by Google

Mais quand, d'Angers aux Ponts-de-Cé, la libre circulation se rétablissait au chant des *Te Deum*; quand, entre les deux camps de la guerre civile, tombaient les tranchées et les barricades; quand, à l'envi, les chefs rebelles se dépassaient aux avenues du quartier de Louis XIII; quand Lanier, à travers les ovations populaires de sa rentrée à Angers, venait recevoir de sa souveraine en personne, avec son apologie justificative, ses congratulations de bienvenue, qui désormais interdisait à cette mère et à ce fils, sous le nom desquels seuls s'était engagée cette guerre civile dont ils abolissaient jusqu'au souvenir; qui désormais interdisait à Louis XIII et à Marie de Médicis, que ne séparaient plus ni le champ de bataille des Ponts-de-Cé, ni les ponts-levis de Blois et du Louvre, ni Luynes et Condé plus que les Soissons et les Vendôme; qui désormais leur interdisait la suprême démarche où se scellerait leur concorde et qu'ils appelaient de tout l'affranchissement de leurs vœux : se rejoindre et se revoir? Et, pour une aussi pressante entrevue, quel plus digne théâtre que celui que leur offrait, au cœur même de l'Anjou, une hospitalité toute royale? A deux lieues des Ponts-de-Cé, sur la rive gauche de la Loire et en un magnifique donjon, s'incarnait dès lors, avec un légitime orgueil, l'illustration déjà consacrée des Brissac. Le représentant actuel de cette prestigieuse race venait, on l'a vu, de raviver l'éclat du nom héréditaire en maintenant habilement dans la cause royale son gouvernement de Bretagne, tandis que s'enregistrait au Parlement l'érection de sa terre de Brissac en duché-pairie. Or, dès la publication de la paix des Ponts-de-Cé, comment Charles II de Cossé-Brissac eût-il pu mieux couronner de tels services et inaugurer son nouveau relief domanial qu'en transfigurant, au gré du souverain qui ne demandait qu'à y retrouver et à y fêter sa mère, le château qu'immortalisera cette munificence en l'élysée des réconciliations de la veille? Aussi est-ce du plus grand cœur

Digitized by Google

que Louis XIII emprunta à son fidèle et a son heureux serviteur ce somptueux cadre de réception, afin d'y convier celle qui, de son côté, pour y accourir, n'attendait que ce signal. Et, dès son arrivée au château de Brissac, le 12 août, Louis XIII expédia Modène pour y donner rendez-vous à Marie de Médicis, en s'ingéniant même, dans son impatiente tendresse, à élaguer tout ce qui pouvait enchaîner loin de lui les effluves maternelles. C'est qu'autour de Louis XIII on se demandait si, à l'annonce d'une entrevue où il recouvrerait sa mère, l'intransigeante cabale, à si grand'peine ralliée à la paix générale, n'obséderait pas Marie de Médicis d'un réveil de méfiances en lui dépeignant, sous le prétendu mensonge officiel des protocoles de la veille, le rendez-vous de Brissac comme un piège où on lui forgerait des chaînes d'or en les immolant, eux, sur l'autel de la concorde. Et c'est pour conjurer de tels soupçons que, dans son invitation même, Louis XIII voulut épuiser vis-à-vis de sa mère les provocations de confiance, en lui offrant d'acheminer sur Angers et d'y consigner en otages, durant son voyage et son séjour à Brissac, tout ce qu'à la fois il y détenait, à son égard, de plus redoutable et de plus cher, en la personne de Condé et du jeune duc d'Anjou. Certes on ne pouvait, ce semble, plus adroitement consommer la vraie libération de cette mère si obstinément emprisonnée dans ses rancunes et ses cabales ; on ne pouvait plus victorieusement l'arracher aux derniers tentacules se redressant sur son chemin que par une démarche qui à la fois si péremptoirement nantissait ses méfiances et sa tendresse. Mais, quoi ! livrer un Gaston à la future Marie de Médicis de la journée des dupes ! C'est que, dans l'adolescent gracieux qu'elle couvait de ses prédilections instinctives, qui pouvait entrevoir les tragiques séductions du complice de Chalais et de Montmorency, de Cinq-Mars et du duc de Lorraine ? Qui les pouvait entrevoir, quand on croyait à peine risquer davantage en la

Digitized by Google

remise concomitante d'Henri II de Bourbon? Henri II de Bourbon! Qui assurait qu'au Logis-Barrault, sous la main de cette reine relevée par lui-même de sa ruine avec une si soudaine courtoisie, on n'allait pas voir s'intervertir grièvement les orientations pratiquées par Luynes sous le donjon de Vincennes? Et, même au lendemain de la paix des Ponts-de-Cé, pour une récidive insurrectionnelle en l'atmosphère des Chanteloube et des Vendôme, quelle amorce dangereuse s'introduisait en la personne d'un prince qui portait dans son sang, avec la fougue si malléable et si aventureuse de sa race, les orages d'une guerre sainte et d'une fronde!

Mais plus l'offre de Louis XIII nous semble imprudente, plus l'invitation qu'elle recommandait auprès de Marie de Médicis la captait et l'engageait sans retour, parce que, en une telle extrémité des condescendances filiales, tout ce qui pouvait survivre ou tout ce qu'on pouvait réveiller en elle des anciennes défiances recevait le coup de grâce. Se livrant donc tout entière à un appel sans réplique, et dans sa réciprocité de délicatesse ne retenant des avances transmises par Modène que la sincérité qu'elles portaient en elles, elle le renvoya avec cette déclaration « qu'aucun soupçon ne troublait sa joie d'aller dès le lendemain retrouver son fils à Brissac, qu'elle ne demandait d'autre garantie que la parole du roi pour la sécurité d'un voyage qui la fixerait pour jamais auprès de sa personne, et que là elle ne chercherait qu'à lui complaire et à prier Dieu pour la prospérité de son règne ». Et, en effet, dans sa nouvelle identification de tendresse avec celui qui ne l'avait que si filialement vaincue, elle ne s'était point lassée d'entretenir Modène sur ce chapitre de la cause royale où l'orgueil maternel lui interdisait toute rancune. Mais il tardait à Marie de Médicis d'en entretenir de vive voix ce fils qui ne croyait jamais sacrifier assez de gages de sûreté pour la revoir. Aussi, dès que, au reçu de son message d'adhésion,

Digitized by Google

Louis XIII lui eut expédié, pour un plus digne acheminement vers lui, son propre carrosse avec la promesse de s'avancer au-devant d'elle, Marie de Médicis, enlevée d'ailleurs par l'élan de Richelieu, que pressait le désir d'aller avec elle sceller et voir couronner son œuvre, s'y précipita pour l'y suivre[1].

Eusèbe PAVIE.

(A suivre.)

[1] Richelieu, pp. 94-95 et Lettres Coll. Avenel, pp. 652 et 654, v. et n. — Bassompierre, pp. 142-143, 147. — Fontenay-Mareuil, pp. 150-153. — Brienne, p. 343. — Montglat, pp. 27-31. — Armand d'Andilly, pp. 21-22. — *Merc. fr.*, pp. 337-339. — Vitt. Siri, pp. 127-128, 161, 165, 196-198, 202-203, 212. — La Nunz. di Fr., 29 juillet, 8, 10, 11, 16, 19, 20 août; 23 septembre, 21 octobre, 3 et 18 novembre. — *Lettres et mém. de messire Philippe de Mornay*, 12, 14, 21 août; lettres du roi, 11 août. — Dispacc. dégl. amb. ven., 11, 22 août. — Marillac, p. 75. — F. fr., 3802, fos 61-62; 3812 fo 53 *et passim*. — F. Colbert, t. V, 98, fos 73, 75, 77, 82. 256. — F. fr., divers, 25022. Mairie d'Angers, arch. anc., EE. — Jean Louvet, pp. 54, 56, 58, 61. — Rer. and. Pand., fo 95. — Rangeard, 376-378. — Barthemy Roger, pp. 487-488. — Bodin, p. 251. — Matt. de Mourgues, *Lumières*, etc., pp. 33-35. — Lb36 1449, pp. 30, 36. — Lb36 14453. — Lb36 1454, pp. 30, 36. — Lb36 1455, p. 21. — *Cérémonie royalle faicte en la ville d'Angers unziesme d'aoust 1620. Aux actions de grâces de l'heureuse amyable reconciliation du Roy avec la Reyne sa mère*, pp. 7-14. — Lb36 1457 : *L'entrevue du Roy et de la Reyne sa mère au château de Brissac, contenant les choses les plus mémorables passées au pour-parler de leurs Majestez* (Paris, chez Joseph Bouillerat, vieille rue Draperie, 1620, avec permission, pp. 5, 10. — Lb36 1459. — *Ludovici itinerarium*, pp. 24-25. — Roncoveri, pp. 324, 328-330. — Gramond, pp. 301, 303 *et passim*. — Malingre, pp. 665-668. — Dupleix, pp. 131, 138-140 *et passim*. — Le P. Griffet, pp. 268-270. — Levassor, pp. 579-580, 585-586, 593-595, 597, 633. — Mme d'Arcouville, pp. 65-67, 75-77, 82. — V. Cousin, octobre 1861, p. 631 : mai 1862, pp. 306, 309-313; juin 1862, pp. 334-336, 342, 344, 346. — Aubery, pp. 18-19. — Leclerc, pp. 77-78, 89-91. — Notice sur Richelieu (Coll. Pet.), pp. 34-37, 39. — Le P. Hervé, pp. 20-22. — Gouget, pp. 151-159. — Batterel, no 84 *et passim*. — Lepré-Balain, p. 47. — *Hist. de la vie du duc d'Epernon*, p. Girard, *passim*. — *La duchesse d'Aiguillon*, p. Bonneau-Avenant, pp. 79-80. — Chron. craonnaises, p. Bodard de la Jacopière, p. 356. — Bazin, pp. 368-369. — H. Martin, p. 163. — Dareste, p. 368.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Par décret en date du 7 juillet, M. l'abbé Rumeau (Joseph), vicaire général du diocèse d'Agen, protonotaire apostolique, a été nommé évêque d'Angers, en remplacement de Mgr Baron, décédé.

Mgr Rumeau est né à Tournon-d'Agénais, le 11 janvier 1849 ; il a fait ses études au petit et au grand séminaire d'Agen. Successivement vicaire à Notre-Dame d'Agen, secrétaire de l'évêché, aumônier de l'importante communauté des Filles de Marie, il n'avait que trente-deux ans quand il fut nommé vicaire général.

Le nouvel évêque d'Angers est un orateur distingué ; il a donné à Rome même, en l'église Saint-Louis-des-Français et au Séminaire Français, des sermons très suivis ; il a prêché avec grand succès un certain nombre de retraites ecclésiastiques.

« D'un abord simple et facile, conciliant pour les personnes, ferme sur les principes, habile administrateur, l'éminent vicaire général d'Agen sera le digne continuateur des travaux de Mgr Freppel et de Mgr Mathieu. »

La *Revue de l'Anjou* adresse à l'évêque-nommé d'Angers ses souhaits respectueux.

***

Depuis la publication de notre dernier fascicule, des fouilles très importantes pour l'histoire angevine ont été faites à l'abbaye Saint-Maur de Glanfeuil. Entreprises à la demande du R. P. abbé dom Édouard du Coëtlosquet et dirigées par le R. P. de la Croix, membre non résidant du Comité des travaux historiques, les recherches, qui ne sont pas terminées, ont duré déjà plus d'un mois et amené des résultats considérables.

C'est au P. de la Croix qu'il appartient de signaler au monde savant ces curieuses découvertes. Quand son rapport

Digitized by Google

aura paru, nous en donnerons connaissance à nos lecteurs, et nous reviendrons avec plaisir sur cette intéressante question.

Pour aujourd'hui, qu'il nous suffise de dire que, le dimanche 24 juillet, en présence des délégués des sociétés savantes de la région, un procès-verbal a été dressé pour constater officiellement les résultats des fouilles.

Aux termes de ce procès-verbal, on a reconnu :

« 1° Dans le préau du cloître et sous le sol de l'ancienne « église abbatiale du XIIe siècle les vestiges très apparents « de constructions gallo-romaines, nettement caractérisées « par des pans de mur en petit appareil avec chaînes de « briques, par la nature des mortiers, par de nombreux « débris de tuiles et de poteries, par des traces d'incendie et « d'une salle bétonnée. La situation de ces ruines au-dessous « du sol du XIIe siècle, ainsi que leurs caractères techniques, « indiquent d'une manière indiscutable qu'elles ne peuvent « appartenir qu'à un établissement gallo-romain très antérieur à la construction de la première église abbatiale.

« 2° Dans la chapelle Saint-Martin, l'existence, à 0^m50 au- « dessous du niveau du carrelage actuel, d'un système de « murailles s'étendant sous les constructions du XIIe siècle, « et dessinant un édifice primitif à chevet carré, composé « d'une nef centrale de 2^m05 de largeur entre fondations avec « deux bas-côtés ou couloirs latéraux de 0^m65 de largeur.

« Ils ont reconnu en outre, à l'intérieur de la nef principale « de cet édifice primitif, du côté de l'épître et à cinquante « centimètres également au-dessous du sol, l'emplacement « d'un sarcophage antique, adjacent aux fondations. Ce « sarcophage, en partie conservé, leur ayant été représenté, « ils ont constaté que les plats étaient faits au taillant, les « deux têtes à la pointe, striées en double chevron, et que « les arêtes ne portaient aucune ciselure, caractères géné- « ralement distinctifs de l'époque avancée mérovingienne. « Le sarcophage avait été fouillé et était isolé au milieu « d'autres sépultures toutes différentes. »

A Angers, les chercheurs ont été moins heureux. En effet, les travaux entrepris depuis un mois pour la construction de l'égout de la Préfecture, n'ont donné, malgré des désirs pourtant bien vifs, aucun résultat appréciable.

Digitized by Google

Avouons cependant qu'on a retrouvé, dans la rue Saint-Martin, les substructions de l'église Saint-Michel-la-Paluds, les assises inférieures d'un mur de quatre mètres de large, bâti en pierres d'ardoises noyées dans le mortier, dont il reste à déterminer la destination, une fibule mérovingienne d'une facture fort élégante, des restes de poteries sans intérêt et un certain nombre de sarcophages, presque tous vides, en pierre coquillière et en ardoise.

Sur le mail de la Préfecture, à l'endroit où s'élevait l'église abbatiale de Saint-Aubin, la récolte a été non moins maigre. A part un sarcophage assez curieux, en forme d'auge, plus large à la tête qu'aux pieds, de $2^{m}09$ de long, sur le chevet duquel étaient dessinées trois croix pattées de $0^{m}37$ de hauteur, on n'a rien recueilli, sauf pourtant un verre irisé, tombé sans doute d'une antique sépulture.

Dans le chœur de l'église, que la tradition croyait intact et dans lequel on avait caressé un instant l'espoir de retrouver le sarcophage de saint Aubin, tout avait été remué, fouillé jusqu'au niveau des fondations et rempli de décombres. Seul, un ossuaire rappelait qu'on n'était pas en présence d'un terrain purement profane. Ch. U.

***

En abattant les derniers pans de mur du couvent des Recollets de Beaufort, pour la construction d'une école communale de filles, on a mis au jour quelques anciens pots en grès, un porte-mouchettes Louis XV, une chandelle de résine derrière un lambris de l'époque Louis XIII, avec un *Diurnale romanum* de 1600, à l'usage des Franciscains ; ces objets ont été réservés pour le Musée de cette ville, en même temps qu'une première pierre en tuf trouvée dans le mur d'une annexe plus récente, et portant l'inscription suivante, grossièrement gravée :

CE ... MARS
1751[1]
LE R. PÈRE OLIVIER BEN.
BENARD GARDIEN
M'A PLACÉ.

sur un autre côté, la signature du m^e maçon :

P. CH. THELOU

[1] Le 3e chiffre pourrait être lu *3*, mais M. Joseph Denais cite en 1759 un Ch. Thelou, maître maçon à Beaufort, qui doit être le même (*Voir Monographie de Notre-Dame de Beaufort*, p. 43).

Digitized by Google

Dans les fondations profondes des bâtiments qui vont s'élever près de la Caisse d'épargne, sur la place de l'Ancien Cimetière, et qui traversent les douves, depuis longtemps comblées, du château de Beaufort, on a trouvé, ces jours-ci, à 4 ou 5 mètres de profondeur, des mâchoires de marcassins, des cornes de bœuf et d'autres débris d'animaux, des fragments de brique romaine et de poteries, des monnaies de Charles VII, Henri II, et des méreaux de villes hanséatiques (XVIe siècle).

***

Les caisses contenant les sculptures de Falguière, pour le monument de Mgr Freppel, depuis quelque temps arrivées à la cathédrale, ont été ouvertes dans les derniers jours de juillet, en présence de M. Dussauze, architecte, pour permettre d'établir le socle qui doit porter la statue.

On sait que l'évêque est représenté couché, les mains jointes, gantées, avec l'anneau épiscopal et revêtu de la chape. Sur la frise, au bas, est placée la crosse.

La statue mesure près de trois mètres. L'artiste a choisi pour emplacement la dernière arcade du transept, à la suite de l'autel de la Vierge. Le monument y sera bien en vue, mais n'y a-t-il pas à craindre que le voisinage immédiat du grand, large et lourd autel de la Vierge, ne nuise à l'effet recherché? Sera-t-il d'un abord facile aux visiteurs, séparés par la balustrade qui règne de ce côté du transept?

***

Sous peu, toutes les fenêtres du chœur de Saint-Maurice d'Angers auront été reprises; il n'y a plus que les deux fenêtres, à gauche du visiteur, qui ne soient pas encore débarrassées des assises de pierres qui en masquaient la partie inférieure. La verrière de *la Vie de Jésus-Christ* a pris, au fond de l'abside, la place liturgique que la *Revue de l'Anjou* avait réclamée naguère. On a eu la bonne pensée de mettre dans les fenêtres isolées, celles qu'on voit le moins, les vitraux du XVIe siècle saint Christophe (à gauche) et saint Pierre (à droite). Quand l'échafaudage monumental qui ensère le chœur aura disparu, les vitraux du XIIIe siècle, qui font la richesse de cette église, apparaîtront dans toute leur harmonie.

***

Digitized by Google

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

En visitant hier la magnifique église de Notre-Dame de Cunault, l'un des plus intéressants spécimens de l'architecture du XIIe siècle, j'ai été frappé, permettez-moi de le dire, de l'état d'abandon dans lequel est laissée une statue, provenant d'un ancien Calvaire sur lequel je n'ai pas pu avoir de renseignements.

Grande comme nature, cette statue en terre cuite, très bien conservée, sauf le bas qui s'effrite, représente *saint Jean l'Evangéliste*, la tête tournée évidemment vers le Crucifix, les mains jointes, fortement contractées, dans une expression de douleur poignante que rend fort bien sa physionomie. A côté, le tronc de la statue correspondante est incontestablement la Vierge du *Stabat*. Je ne crois pas beaucoup m'éloigner de la vérité, en attribuant ces statues à Pierre Biardeau, l'auteur des saints de la Barre, de la Vierge des Carmélites, à l'école Saint-Aubin d'Angers, et de la Vierge des Roses, signalées par M. Joseph Denais à l'une des dernières réunions des Sociétés des Beaux-Arts.

C'est là une œuvre remarquable de la sculpture angevine au XVIIe siècle. Elle est déposée sur le sol moisi de l'église, sans aucune protection contre l'inexpérience des enfants, la maladresse ou la malice des visiteurs. Ne pourrait-on prendre des mesures, d'urgence, pour mettre un terme à cette situation, pour empêcher une destruction fatale et peut-être prochaine? Le musée Saint-Jean d'Angers recueillerait *pieusement*, j'en suis sûr, cette belle composition, et la loi de 1887, qui est une loi de préservation, de protection, pour les œuvres d'art, doit être, en pareil cas, interprétée largement, dans son esprit, et non pas seulement dans son texte. Je suis sûr que ce n'est pas M. Frantz Marcou, l'inspecteur des Beaux-Arts pour le mobilier des églises de l'Ouest, qui s'opposerait à la mesure que je propose, tout au contraire...

Veuillez, etc. UN TOURISTE.

***

Le 25 août, la foudre est tombée sur la vieille église Saint-Denis, à Doué-la-Fontaine, et les ravages sont tels que la façade est lézardée en trois endroits ; des mesures de sécurité ont été prises immédiatement, mais l'on croit qu'il sera absolument nécessaire de démolir ces ruines, pourtant fort curieuses et qui sont classées comme monument historique.

***

La *Revue de l'Anjou* s'unit bien sincèrement aux plaintes exprimées par le *Petit Courrier* (numéro du 22 août), sur l'état lamentable dans lequel on laisse l'hôtel des Pénitentes,

Digitized by Google

à Angers. Il est désolant d'ailleurs de voir combien peu on semble s'intéresser, dans notre ville, à la conservation de nos vieux monuments : la tour Saint-Aubin continue à se désagréger, malgré l'affreuse collerette dont elle est affligée ; la chapelle de l'école des Arts-et-Métiers est transformée en magasin de décharge, etc. Et l'on vient de gâter la cour de l'hôtel Pincé, en permettant de déshonorer le mur voisin par d'ignobles affiches rouges et jaunes.

***

Le 9 août, le vingt-deuxième Congrès des jurisconsultes catholiques s'est ouvert, au palais de l'Université catholique, sous la présidence de M. Gavouyère, doyen de la Faculté de Droit. Dans l'assistance, on remarquait Mgr le recteur, des membres du clergé et des ordres religieux de la ville, de nombreux professeurs de la Faculté de Droit, heureux de faire les honneurs de leur maison aux notabilités du barreau, des affaires et de l'enseignement supérieur libre, réunis auprès d'eux.

Avec le discours de M. Lucien Brun sur le droit d'association, le rapport le plus remarqué a été celui de M. Hubert-Valleroux sur les principes fondamentaux de la liberté d'association.

***

Le neuvième Congrès des médecins aliénistes et neurologistes s'est tenu cette année à Angers.

L'ouverture solennelle a eu lieu, le 1er août, dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, gracieusement mise à la disposition des membres du Congrès par M. le maire d'Angers, qui avait tenu à honneur de présider lui-même cette première séance et de souhaiter ainsi la bienvenue aux hôtes de la Ville. Aux côtés du maire, président, avaient pris place M. Motet, membre de l'Académie de Médecine, président du Congrès ; M. Regnard, inspecteur général des Asiles, délégué de M. le Ministre de l'intérieur ; M. Cazenavette, procureur général, et M. le Dr Petrucci, directeur de l'Asile de Sainte-Gemmes, secrétaire général du neuvième Congrès.

Après le discours de bienvenue prononcé par M. Joxé, M. Motet a pris la parole pour montrer l'importance de la médecine légale des aliénés et les intéressants problèmes qu'elle est appelée à étudier et à résoudre. Puis, à la suite

Digitized by Google

d'une allocution de M. l'inspecteur général Regnard, la séance est levée.

Le Congrès était ouvert : les travaux ont commencé dès l'après-midi, dans l'amphithéâtre de l'École de Médecine, sous la présidence de M. Motet, président.

Trois questions avaient été mises à l'ordre du jour du neuvième Congrès : la question des délires psychiques post-opératoires, celle des délires transitoires au point de vue médical, et enfin le rôle des arterites dans la pathologie du système nerveux.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ces questions, qui sortent de notre compétence; nous nous contenterons de dire que les travaux du Congrès se sont poursuivis pendant la semaine presque entière, entrecoupés de réceptions et de promenades. D'abord, un banquet par souscription au Grand Hôtel, présidé par M. Motet, suivi d'un concert fort goûté ; — puis une réception à l'Asile de Sainte-Gemmes avec dîner, représentation théâtrale et fête de nuit dans les magnifiques jardins de l'établissement, si admirablement situé sur les bords de la Loire ; — une visite à Saumur, dont le maire, M. le Dr Peton, a fait les honneurs avec sa bonne grâce habituelle, ayant bien voulu mettre à la disposition des congressistes des places pour assister au carrousel de l'École de cavalerie ; — une visite des principaux monuments de la ville d'Angers ; — enfin, une excursion à Trélazé, où la Commission des Ardoisières avait organisé une cordiale réception.

L'appréciation d'un des journaux les plus estimés de Paris, le *Bulletin Médical*, nous fait penser que l'accueil fait par l'Anjou aux congressistes a répondu aux soins qu'avait pris M. le Dr Petrucci. C'est ainsi que s'exprime, en effet, ce journal : « Chaque Congrès a un caractère particulier, une physionomie spéciale... Dans son accueil, chaque cité donne sa note personnelle. C'est ainsi que les Angevins, heureux de voir un de leurs compatriotes — dont ils sont fiers à juste titre — présider le Congrès des aliénistes et neurologistes de France, ont considéré cette réunion comme une fête familiale et ont donné à leur réception ce caractère très particulier, encore plus accusé par l'affable bienveillance de M. Motet et la cordialité de M. Petrucci, le dévoué secrétaire général. »

***

Digitized by Google

Le 14 août, Montreuil-Bellay inaugurait le monument de ses plus célèbres enfants : les drapeaux, les guirlandes se mêlaient à la verdure pour donner à la coquette petite ville un air de fête.

Le monument, comme nos lecteurs le savent, est destiné à glorifier quatre personnages célèbres à des titres divers :

1° Le naturaliste Alphonse Toussenel, auteur de l'*Esprit des Bêtes*, du *Monde des Oiseaux*, de *Tristia*, des *Juifs Rois de l'Époque*, né à Montreuil-Bellay en 1803, mort, à Paris, en 1885.

2° Charles Dovalle, le poète exquis de la *Bergeronnette*, né à Montreuil en 1807, tué en duel, à Paris, en 1829.

3° Le Dr René Moreau, doyen de la Faculté de Paris, médecin de l'Hôpital général, professeur de Médecine et de Chirurgie, né à Montreuil-Bellay en 1587, mort, à Paris, en 1656.

4° Le Dr Pierre Duret, de l'Académie de Médecine, professeur de Chirurgie, premier chirurgien en chef de la Marine française, né lui aussi à Montreuil en 1745, mort, à Brest, en 1825.

L'érection de ce monument est une œuvre intéressante de décentralisation artistique et littéraire... Tous ceux qui, de près ou de loin, prirent part à son exécution sont Angevins. M. Murier, l'architecte, inspecteur des travaux de l'Exposition de 1900, est né à Angers ; M. Porcher, le sculpteur, un artiste de valeur, est originaire de Fontevrault ; la pierre employée est le magnifique granit bleu de Bécon qui sort des carrières de M. Yvon, d'Angers ; l'entrepreneur est M. Panneau, du Puy-Notre-Dame ; le buste et les médaillons ont été coulés dans les ateliers de l'École nationale d'Arts et Métiers d'Angers, les motifs en bronze qui décorent le monument sortent de la fonderie Dondeau, d'Angers.

Nous pouvons trouver tout chez nous, pourquoi aller chercher ailleurs ?

La fête a été superbe ; le temps était beau, mais il faisait trop chaud. A deux heures, un nombreux cortège composé du Comité et de la municipalité, s'était rendu à la gare pour recevoir le Dr Labbé, sénateur, et les délégations des Sociétés savantes ; à 2 h. 1/2 un vin d'honneur était offert par le Comité à ses hôtes ; à 3 heures, le cortège arrive au Mail où a lieu la fête d'inauguration. Au milieu de cette vaste place

Digitized by Google

plantée d'arbres se trouve le monument qui est encore voilé. On donne un signal, la Musique Municipale de Montreuil et l'Harmonie saumuroise jouent la Marseillaise. Le canon retentit, le voile tombe et la svelte pyramide qui, sur sa face principale, porte le buste de Toussenel et sur ses côtés les médaillons de Dovalle, de Moreau et de Duret apparait : elle est simple, sévère, et pourtant élégante.

La Société Sainte-Cécile, d'Angers, groupée au pied du monument, entonne une cantate composée pour la circonstance : *Les Gloires de Montreuil*, paroles de M. le commandant Riveron, musique de M. le comte de Romain.

Les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* connaissent le talent de la célèbre Société chorale ; ils ne seront donc pas étonnés d'apprendre que des applaudissements nombreux et mérités accueillent l'exécution de cette cantate ; l'Harmonie saumuroise accompagnait la Sainte-Cécile. Une seule répétition, détail à noter, avait précédé l'exécution publique.

Sur l'estrade officielle, à droite du monument, ont pris place : M. André Theuriet, de l'Académie française, qui préside l'inauguration du monument Toussenel et Dovalle ; M. le professeur Labbé, de l'Académie de médecine, commandeur de la Légion d'honneur, sénateur, qui, lui, préside l'inauguration du monument des docteurs Moreau et Duret. A côté des deux présidents, nous remarquons : MM. de Grandmaison, député, maire de Montreuil-Bellay ; Chéramy, président du Vin d'Anjou ; Merlet, ancien préfet, sénateur ; Denis Guibert, Jules Baron, Ferdinand Bougère, marquis de Maussabré, députés ; Chevalier, président du Comité ; les Conseillers municipaux de Montreuil-Bellay ; tous les maires du canton, un grand nombre de maires de l'arrondissement de Saumur ; Grignon, conseiller général ; Sourdeau, Couscher de Champfleury, Eug. Guionis, conseillers d'arrondissement. Les délégués des Sociétés savantes : MM. Saillard, vice-président de la Société Artistique et Littéraire de l'Ouest ; Dr Charier, secrétaire général de la Société de Médecine d'Angers ; Dr Maisonneuve, secrétaire général de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers ; De Villiers, avocat à la Cour d'Appel, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Angers ; Deperrière, conseiller d'arrondissement, président de la Société des Amis des Arts ; Préaubert, président de la Société d'Études scientifiques ; le commandant Riveron, de l'Académie d'Angers ; Eusèbe Pavie, ancien magis-

Digitized by Google

trat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts; Lionel Bonnemère, président de la Société Artistique et Littéraire de l'Ouest; Aïvas, architecte, directeur de l'École Régionale des Beaux-Arts; Joubin, bibliothécaire; le baron de Grandmaison, père; Lelong, archiviste; Jacques Baillou de la Brosse; Vannier; Dr Renou, de l'Académie de Médecine; les Drs Bontemps, Forst, Ruais; Lelong, avocat; Cesbron, avocat; les Drs David, Lucas, le vicomte et le baron de Laistre; l'abbé Bossebœuf; Ballu, conservateur des hypothèques à Vannes; Chauvin et le Rohellec (neveu et petit-neveu de Charles Dovalle); commandant Rousseau, commissaire du Gouvernement près le conseil de révision de la marine, et Miriel, descendants de Duret.

Quand tous les personnages officiels sont placés, M. Chevalier, président du Comité, prend la parole et offre le monument à la Ville.

Le maire, M. de Grandmaison, député, remercie et salue les hôtes illustres que Montreuil a la bonne fortune de recevoir.

M. André Theuriet prend à son tour la parole et prononce un admirable discours[1]. Après lui, M. le professeur Labbé fait l'éloge des docteurs Moreau et Duret; ce discours, très documenté, est très remarquable. Nous entendons successivement MM. Saillard, au nom de la Société Artistique et Littéraire de l'Ouest; Chéramy, au nom du Vin d'Anjou; Gaston Méry, de la *Libre Parole*, au nom d'Édouard Drumont; Dr Charier, au nom de la Société de Médecine d'Angers; Dr Maisonneuve, au nom de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts; le commandant Riveron, de l'Académie d'Angers, qui lit une superbe poésie; M. Deperrière prend la parole au nom de la Société des Amis des Arts; M. Préaubert au nom de la Société d'Études scientifiques, enfin M. Herbinet, de la Société Artistique et Littéraire, qui nous lit une délicieuse poésie.

Tous ces discours sont salués de chaleureux applaudissements; la place nous manque malheureusement pour les analyser, et c'est bien dommage, mais la Presse qui assiste à la fête les reproduira certainement. Nous remarquons, en effet, plusieurs représentants de la Presse parisienne :

[1] La *Revue de l'Anjou* publiera ces superbes pages dans son prochain numéro.

Digitized by Google

MM. Formentin, du *Figaro*; Duvivier, du *Petit Journal*; Burlet, du *Gaulois*; Gaston Méry, de la *Libre Parole;* la Presse angevine et la Presse saumuroise. La Sainte-Cécile chante les *Paysans* et les *Hébreux captifs* toujours avec le même succès.

L'Harmonie saumuroise et la Musique Municipale jouent les meilleurs morceaux de leur répertoire.

A noter, le clou de la fête, la *Bergeronnette* de Ch. Dovalle, chantée par 50 jeunes Montreuillaises, en robes blanches, une écharpe vert d'eau sur le corsage, une bergeronnette, l'oiseau chéri de Dovalle; dans les cheveux; à la main, une branche de lauriers.

La foule applaudit à tout rompre.

La fête d'inauguration est terminée.

A 8 heures, grand banquet, de 200 couverts, présidé par MM. André Theuriet et Labbé, auquel prennent part tous les personnages qui viennent d'assister à l'inauguration.

A 9 h. 1/2, une superbe fête de nuit a lieu sur la rivière le Thouet; un feu d'artifice la termine. Emile Chevalier.

***

Le dimanche 28 août, a été inauguré le monument élevé à Bouchemaine à la mémoire des sept victimes de l'effroyable catastrophe du 21 mai 1897.

C'est une élégante colonne de granit surmontée d'une croix, avec, à l'avant, sur le socle, quatre boulets reliés entre eux par une chaîne. Au pied, on lit l'inscription suivante :

LE SOUVENIR FRANÇAIS

6e Régiment du Génie. — A la mémoire de Cauchois Julien, sergent; Courot Étienne, Guesney Gustave, Le Bellec Mathurin, Leray Alfred, Plumet Germain, Rolland Jacques, sapeurs. — 21 mai 1897.

Ce monument, qui fait le plus grand honneur à l'architecte, M. Boutier, se dresse au flanc du coteau, encadré dans un paysage imposant et gracieux à la fois, d'où il domine admirablement la Maine et toute la prairie voisine.

La cérémonie était fixée à 7 h. 1/2. Dès 7 h. 1/4, le 6e régiment du génie arrivait par la levée de Bouchemaine et, pendant que deux sapeurs allaient déposer au pied du monument une couronne offerte par le colonel et les officiers, les trois bataillons se massaient en silence au pied du coteau.

En même temps descendaient du bateau à vapeur les délé-

Digitized by Google

gués de la Société amicale des anciens Sapeurs du génie, qui apportaient également une couronne. Quelques instants après apparaissait le cortège officiel, venant de Bouchemaine.

La musique militaire, groupée à gauche, joue aussitôt l'hymne national et l'hymne russe, pendant qu'une foule compacte envahit la levée et que s'approchent les barques qui sillonnent la rivière en tous sens.

M. le chanoine Chaplain bénit le monument, et, après une marche funèbre exécutée par la musique, M. le comte R. de Terves présente au colonel du 6e génie le monument élevé par le *Souvenir français* aux victimes de la catastrophe de 1897, avec l'aide de son régiment et de la commune de Bouchemaine.

M. Perrin, maire de Bouchemaine, et M. le colonel Gillet prennent ensuite la parole et, dans d'émouvants discours prononcés devant une assistance recueillie, font le récit de l'affreuse catastrophe et expriment les sentiments de tous en présence d'un pareil malheur.

Puis M. le chanoine Chaplain salue cette croix qui domine maintenant le lieu où s'est passé l'affreux accident. Elle sera, dit-il, pour le régiment tout entier, un but de pèlerinage où l'on viendra prier en pensant aux chers morts, et elle restera comme un signe sacré parlant d'amour et de sacrifice, du sacrifice à la patrie, à la France !

***

Nos compatriotes :

MM. Caillault, capitaine au 1er cuirassiers, et Jeanvrot, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

M. Mâreau, professeur à l'École de Médecine d'Angers, a été nommé officier de l'Instruction publique.

M. Gettes, aumônier du lycée David d'Angers, Guyot, professeur de mathématiques au Collège de Saumur, Spal, instituteur public à Thouarcé et Lagout, administrateur-délégué des ardoisières de l'Anjou, ont été nommés officiers d'Académie.

***

Le docteur Duval, médecin-major au 135e d'infanterie, a été autorisé à suivre les troupes anglaises et égyptiennes dans leur marche sur Khartoum. Le docteur Duval, qui est chevalier de la Légion d'honneur, a déjà été chargé d'une mission aux Indes anglaises et a suivi la campagne contre les Afridis.

Digitized by Google

M. le lt-colonel de Lastours, commandant en second l'École de Saumur, est nommé colonel et maintenu à son poste.

M. Picot de Vaulogé, chef d'escadrons instructeur, chef d'équitation à l'École, est nommé lt-colonel au 19e dragons.

M. Levillain, chef d'escadrons instructeur à l'École de Saumur, est nommé lieutenant-colonel au 9e chasseurs.

***

Une touchante cérémonie vient d'avoir lieu à Fribourg, en mémoire des soldats français morts en Suisse en 1870.

Au banquet qui a suivi la cérémonie, M. le comte de Romain a pris la parole pour remercier les Suisses de l'accueil qu'ils ont fait aux Français pendant nos désastres.

***

M. Maurice Legendre, lauréat du concours d'atelier de sculpture, a obtenu la première mention au concours trimestriel (figure d'après nature).

***

École de Médecine :

M. le docteur Guignard et M. le docteur Douet ont été nommés professeurs honoraires ; M. le docteur G. Royer a été nommé chef de clinique chirurgicale en remplacement de M. le docteur Alfred Dezanneau, démissionnaire ; M. le docteur Bocquel, chef des travaux anatomiques, est chargé, pour l'année scolaire 1898-1899, du cours de clinique obstétricale ; MM. les docteurs Paul Papin et Gustave Roguet ont été nommés médecins-adjoints des hôpitaux.

***

Dans une des dernières séances du Conseil municipal, M. Proust, adjoint au Maire, a soumis à l'approbation de tous ses collègues une donation qu'il avait obtenue au profit de la ville d'Angers de M. Armand Parrot, mort récemment président de la Société Académique des Sciences et Belles-Lettres d'Angers.

Cette donation, qui consistait en un certain nombre de costumes et d'objets d'art anciens, comprenait aussi la plus grande partie des œuvres du sculpteur Julien Roux. On va procéder incessamment à l'installation de ces divers objets dans la salle dite des *Salamandres*, de l'hôtel de Pincé, où ils seront exposés à la curiosité du public. En attendant l'ouverture de

Digitized by Google

cette salle, voici quelques renseignements biographiques donnés par le *Petit Courrier*.

Julien-André-Louis Roux est né à Saint-Michel-de-Ghaisne et Chanveaux (Maine-et-Loire), le 15 février 1836.

Fils d'un simple ouvrier de carrière, son père le destina d'abord à l'état ecclésiastique; dans ce but il lui fit commencer son instruction chez les Frères de la Doctrine chrétienne à Châteaubriand, où l'un de ses maîtres lui inspira le goût des arts. Dès lors sa vocation fut changée et son avenir fixé.

A quatorze ans, il vint à Angers et entra aussitôt dans les ateliers de sculpture de M. l'abbé Choyer où, pendant plusieurs années, il modela des madones en terre et sculpta des christs et des autels en bois et en pierre. Dans tous ces travaux, il déployait une fiévreuse activité qui ne l'empêchait pas de suivre les cours de dessin de la rue du Musée.

Lorsqu'il eut terminé ses études artistiques à Angers, une subvention du Conseil général de Maine-et-Loire lui permit d'aller les continuer à Paris. Il entra dans l'atelier de M. Jouffroy, membre de l'Institut, et se fit admettre en même temps à l'Ecole des Beaux-Arts, dont il suivit assidûment le cours pendant près de dix ans, et où il se fit remarquer par ses succès.

En 1867, il fut admis le premier pour le concours définitif du grand-prix de Rome, section de sculpture ; le sujet était la *Mort d'Euryale et de Nisus*, qui devait être reproduite en bas-relief. Malheureusement il échoua, malgré les grandes qualités déployées dans l'exécution de son œuvre. Comme il était arrivé à la limite d'âge pour le concours du grand-prix, il s'achemina à ses frais vers l'Italie, afin d'étudier les œuvres des maîtres de l'antiquité et de la Renaissance.

Après s'être inspiré des chefs-d'œuvres réunis en Italie, principalement à Florence, à Rome et à Naples, le jeune statuaire Angevin revint à Paris, le cœur gros d'ambition et l'esprit émerveillé.

A peine installé dans son atelier de la rue des Dames-de-la-Visitation-de-Sainte-Marie, Roux se mit aussitôt à l'œuvre et on le vit en peu d'années modeler une suite non interrompue de bustes, de médaillons et de bas-reliefs, qui furent reproduits en pierre, en marbre ou en bronze.

Nous citerons, d'une manière spéciale, les bustes du marquis de Langle, du baron et de la baronne de Romans, du général de la Rochejaquelein, du comte de Cossé-Brissac, du général marquis de Colbert, qui ornait la salle des maréchaux aux Tuileries et fut détruite pendant la commune.

Parmi les médaillons, mentionnons surtout celui de Berryer ; citons également deux charmantes statuettes en terre cuite : *Les premières caresses de l'Amour* et le *Repentir* ; enfin une longue suite de *Bas-Reliefs* du plus haut intérêt.

La statue de la *Comédie*, qui orne la façade du Théâtre d'Angers, fit beaucoup d'honneur à Roux, qui obtint du gou-

Digitized by Google

vernement un bloc en marbre pour en faire une reproduction. Cette statue a figuré au Salon de 1874 et a obtenu une place d'honneur au Jardin des Tuileries.

Julien Roux est également l'auteur d'une statue d'Homère, chantant ses divines épopées. On lui doit aussi une partie des sculptures décoratives de la façade du Théâtre d'Angers ainsi que le bas-relief du fronton de la chapelle funéraire de la famille de Préaulx, à Pouancé.

Son esquisse pour le concours de la statue de David, ouvert par la municipalité d'Angers, était certes une des meilleures qui furent présentées.

Roux, qui était resté à Paris pendant le siège de 1870, avait beaucoup souffert de privations et de maladies ; après la délivrance de la capitale, sa santé ne se remit pas. Une affection des voies digestives qu'il avait alors contractée, au lieu de disparaître, alla toujours croissant et finit par le forcer à abandonner ses chers travaux. La mort vint terminer les souffrances de l'artiste le 25 avril 1880, n'étant que dans sa 44e année.

L'année même de sa mort, Julien Roux avait été chargé par le ministre des Beaux-Arts de l'exécution du buste monumental en marbre du maréchal de Bourmont, le vainqueur d'Alger, destiné à la galerie historique du musée de Versailles. Il avait reçu également la commande de la statue du duc de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, pour la façade de l'Hôtel de Ville de Paris.

M. Parrot se trouve en possession des œuvres à peu près complètes de Roux, depuis ses premières études jusqu'à son La Rochefoucauld.

Les obsèques de M. Armand Parrot ont été célébrées, à Angers, le 23 août.

M. Parrot n'était pas originaire de l'Anjou : il est né à Laigle, dans le département de l'Orne, le 7 juin 1830, mais depuis de longues années il était fixé dans notre ville.

C'est à son initiative qu'est due la fondation de la Société Académique des Sciences et Belles-Lettres d'Angers, dont il est resté le président depuis l'année 1881. Il avait dirigé les fouilles de la place du Ralliement, lors de la construction du théâtre, et la liste de ses publications historiques et archéologiques consacrées à notre pays est fort longue. Jusqu'à son dernier jour, il n'a pas cessé de s'intéresser à ces questions. Son souvenir doit rester cher à l'archéologie angevine.

XXX.

Digitized by Google

A travers les Livres et les Revues

« La France ! Quel trésor ! Quel amoncellement de merveilles naturelles et artistiques ! Partout un cadre merveilleux, vallées, montagnes, plaines, côtes maritimes d'une beauté sans rivale ; partout aussi, des chefs-d'œuvre d'architecture s'harmonisant avec les splendeurs de la nature.

« Assurément, il n'est pas de partie de l'univers à laquelle la France ait rien à envier.

« Et nous le prouvons en publiant cette œuvre vraiment patriotique qui s'appelle *la Terre de France*, publication qui ne se recommande pas seulement par son luxe et sa fidélité scrupuleuse (!), mais encore par son but, qui est d'apprendre aux Français n'ayant ni le temps, ni les moyens de voyager, qu'ils peuvent être fiers de leur pays, et aussi de rappeler à ceux qui les ont déjà contemplés, les sites superbes qu'ils ont admirés... »

Ainsi débute le prospectus-réclame d'une publication intitulée : *la Terre de France,* avec préface de Jules Claretie, de l'Académie française. L'ouvrage est édité par L. Boulanger, 90, boulevard Montparnasse, Paris ; il paraît par fascicules de 16 pages grand in-4°.

Le 16e fascicule est consacré à la ville et à l'arrondissement d'Angers. C'est le seul que j'aie lu.

Franchement, s'il est permis de juger de la pièce par l'échantillon, l'éditeur parisien a peut-être le droit de vanter le *luxe* de son travail ; il aurait tort de parler de sa *fidélité scrupuleuse.*

Le papier sans doute est excellent et les clichés généralement bons : j'excepte le premier, qui représente la tour Saint-Aubin comme un champignon monstrueux, transporté par la main des géants sur le transept de la cathédrale.

Mais le style... Oyez plutôt : « Située sur la Maine, à quatre kilomètres de son embouchure dans la Loire et à une distance moindre encore de *sa* formation par la réunion de la Mayenne, de la Sarthe grossie du Loir, l'ancienne capitale de l'Anjou, aujourd'hui chef-lieu du département de Maine-et-Loire, est une des villes les plus curieuses de France au point de vue monumental, bien que les efforts incessants qu'elle

Digitized by Google

fait pour s'embellir et qui ont déjà changé l'aspect qui lui avait mérité le nom de *ville noire*, fassent disparaître de jour en jour les constructions d'un autre âge pour les remplacer par de belles maisons blanches sculptées à profusion. » — Arrêtons-nous un instant, car la phrase est un peu longue. — « ... Relevée par les Romains sous le nom de Juliomagus, car *elle s'était brûlée* pour ne pas tomber en leur pouvoir, elle *conserve* de cette époque un cirque et des thermes *dont il ne reste*, il est vrai, *que des vestiges*... » Quel singulier moyen de conserver !

Savez-vous ce qui fait tort à la cathédrale d'Angers? C'est « sa façade peut-être un peu droite et qui le paraît surtout à cause de la surélévation des deux tours qui l'encadrent et qui, à l'origine de leur construction, n'étaient point surmontées de leurs hautes flèches entre lesquels Jean de Lépine, élève de Philibert Delorme, construisit un pavillon, surmonté d'une coupole octogone, terminée par une lanterne. »

Si jamais *la Terre de France* tombe entre vos mains, ne riez pas, je vous en supplie, de notre ancienne Cour d'Appel, « dont le derrière donnant sur le boulevard des Pommiers, aujourd'hui boulevard Carnot, ne manque pas de pittoresque, avec son grand mur tapissé de lierre, au-dessus duquel on aperçoit une tourelle non moins verdoyante. »

Connaissez-vous la tour *Guillon*, l'évêque Claude de *Bueil*, dont le tombeau se trouve à la cathédrale, et le ligueur Hurtaut de Saint-*Affauge?* Certainement non; mais qu'est-ce que cela fait? La chose est indifférente aux étrangers; et les Angevins comprendront tôt ou tard que le prote s'est trompé et qu'il a voulu parler de la tour Guillou, de Claude de Rueil et de Saint-Offange.

Je ne veux pas insister sur ces détails. Mieux vaut signaler quelques-unes des erreurs qui fourmillent dans *la Terre de France*.

Tout à l'heure, je parlais de la tour Guillou, située, en face du château, sur la rive droite de la Maine. Savez-vous où l'auteur a soin de la placer? A la Haute-Chaîne; et il baptise de ce nom la tour qui s'élève encore à l'entrée de la *levée de Reculée*.

Pour lui, l'Évêché occupe la place de l'ancien Capitole; et il réédite cette légende fabuleuse d'après laquelle Rainfroy — qui n'a jamais séjourné à Angers que pour y subir un siège

Digitized by Google

— aurait construit le palais épiscopal « avec des matériaux empruntés à l'abbaye de Saint-Maur ». Que voulez-vous! Quand on est de Paris, on peut confondre une salle capitulaire (*capitulum Sancti-Mauricii*) avec la demeure d'un gouverneur romain, et l'on peut prendre pour des pierres les archives d'un couvent de moines.

Vous croyiez sans doute que la tour de l'église Saint-Serge était du xve siècle, puisqu'elle a été construite en 1480. Détrompez-vous. L'église Saint-Serge, « qui manque d'aspect extérieur, mais n'en est pas moins très intéressante, dépendait d'une abbaye de bénédictins fondée par Clovis vers le milieu du viie siècle, et quelques parties de la construction remontent à cette époque, notamment la grosse tour en schiste grossièrement taillé, qui s'élève près de la porte d'entrée, dont les sculptures ne manquent pas d'élégance. » C'est tout. Pas un mot du chœur, qui pourtant, lui aussi, « ne manque pas d'élégance ».

De Saint-Serge, remontons à Saint-Laud. Le tramway nous y conduira facilement. « Sur la place de l'Académie, l'ancienne église Saint-Laud, démolie à la Révolution, est remplacée, depuis 1882, par un édifice du style roman poitevin, qui a hérité de l'antique statue appelée Notre-Dame de Sous-Terre... » Je ne vous dirai pas que le texte qui précède soit un modèle de clarté et de précision. Je me contenterai de vous prévenir que la statue de Notre-Dame-sous-Terre n'est plus à Saint-Laud : elle est vénérée, depuis vingt-cinq ans, dans la chapelle voisine de Lesvière. Allez quand même à Saint-Laud; vous pourrez y admirer une délicieuse Vierge, en marbre blanc, du xive siècle.

Cette course à travers la ville deviendrait facilement monotone. Quittons le chef-lieu pour visiter, en compagnie de l'archéologue parisien, quelques-unes des 89 communes qui forment l'arrondissement d'Angers.

A Bouchemaine — vous entendez, à Bouchemaine! — n'oubliez pas d'aller voir « la *chapelle de la Barre*... dont le maître-autel est décoré d'un groupe de Biardeau, statuaire angevin du xviie siècle ».

Par contre, ne vous dérangez pas pour aller à Avrillé : vous n'y trouveriez plus « les stalles du chœur de l'ancienne *abbaye!* de la Haie-aux-Bonhommes » — en Anjou, on écrit Bonshommes : — elles ont été vendues, il y a tantôt un

Digitized by Google

demi-siècle. S'il vous plaît de voir quelques-unes des stalles du prieuré de la Haie-aux-Bonshommes, dirigez votre promenade vers l'église Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, où l'auteur ne signale « que quelques tableaux du siècle dernier », — qui n'y sont pas.

Écoutez, par exemple, sur la route, l'explication « discutable d'ailleurs » — je le pense bien ! — qu'il vous fournira sur l'étymologie des Ponts-de-Cé ; mais gardez-vous de suivre son conseil et de pousser jusqu'à Juigné : les « deux belles statues tombales du XVIe siècle », qu'il y a vues jadis, sont depuis quinze ans conservées au Musée archéologique d'Angers.

Descendez plutôt le cours de la Loire et arrêtez-vous, sur la rive droite, à Savennières : l'église vaut mieux qu'une simple visite. En rentrant à Angers, jetez un coup d'œil sur la nouvelle d'Épiré : elle possède encore deux charmants tableaux en cuivre doré et repoussé, du XVIIe siècle, que l'auteur de *la Terre de France* a pris pour « deux tableaux peints sur cuivre ».

Si, en quittant notre ville, vous suivez la route de Saumur, contentez-vous de saluer au passage l'antique château de la Ménitré. Je l'ai visité récemment, et je dois vous prévenir — malgré l'affirmation de notre compagnon de route — que les cheminées du castel sont, comme le reste, en fort mauvais état.

En voilà assez pour permettre aux gens sérieux de juger l'*arrondissement d'Angers*, d'après *la Terre de France*. N'empêche que les badauds de province sont sûrs, encore une fois de plus, de mordre à l'hameçon.

Le *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, à la préparation duquel M. l'abbé Angot travaille depuis plus de vingt années, va paraître incessamment.

Cette publication magistrale comprendra : 1° des notices fort complètes sur toutes les communes et paroisses du département ; 2° une liste de tous les *lieux dits*, soigneusement revisée d'après les sources les plus sures et les plus précises ; 3° la biographie de tous les personnages marquants. Comme on le voit, le travail de M. Angot a été établi sur le même plan que le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, publié par

Digitized by Google

M. C. Port ; l'expérience a prouvé qu'il n'en est pas de meilleur ni de plus pratique.

Je reviendrai plus d'une fois sur cette importante publication, qui contient, en particulier, des détails fort intéressants sur le Craonnais et les environs de Château-Gontier, c'est-à-dire sur toute une partie de notre ancienne province. Pour aujourd'hui, je me contenterai de souhaiter au *Dictionnaire de la Mayenne* le grand succès qu'il mérite et d'annoncer que l'ouvrage paraîtra en six ans, par fascicules périodiques de cent pages, avec deux colonnes de texte ; le tout formera trois volumes de huit cents pages. Le prix de souscription est fixé à 60 francs, quel que puisse être le nombre de livraisons supplémentaires [1].

A l'occasion des fêtes qui viennent d'avoir lieu à Montreuil-Bellay, M. Léon Séché a publié une nouvelle édition des *Poésies complètes de Charles Dovalle* [2].

Rien de plus élégant ni de plus gracieux que ce volume qui contient, outre les vers de Dovalle, une biographie du jeune poète par M. C. Ballu, et tout un « bouquet de fleurs bretonnes-angevines » offert à notre compatriote par MM. Dominique Caillé, Olivier de Gourcuff, Émile Grimaud, Paul Moustier, Paul Pionis, Eugène Roussel et Sonniès.

Un artiste de grande valeur, M. René Aubelle, chargé d'illustrer le texte, a évoqué en une série de compositions charmantes les épisodes principaux de l'œuvre du poète et les sites les plus curieux de la ville et des environs de Montreuil-Bellay. — Les dessins, dont quelques-uns sont absolument délicieux, auraient gagné beaucoup à être reproduits par l'eau-forte ou même l'héliogravure.

Ce beau livre, édité par la librairie Émile Chevalier, à Paris, sort des presses de MM. Germain et G. Grassin, au bon goût desquels il fait le plus grand honneur.

Ajoutons, pour les bibliophiles, qu'il a été tiré de cet ouvrage 300 exemplaires sur papier vélin, 60 sur japon

[1] Les souscriptions peuvent être adressées, soit directement à l'auteur, M. l'abbé Angot, à Louverné (Mayenne), soit à la librairie Goupil, quai Jehan-Fouquet, Laval. Tous les ans, au reçu de la quatrième livraison, les souscripteurs paieront la somme de 10 francs, jusqu'à concurrence de 60 francs. On peut se libérer en souscrivant avec une remise de 5 0/0.

[2] Un volume grand in-8° de CXXIV-152 pages.

Digitized by Google

ordinaire et 3 sur grand papier japon. Tous les exemplaires sont numérotés.

Un de nos collaborateurs m'a demandé d'insérer la note suivante, au sujet d'un livre que la *Revue de l'Anjou* avait signalé, au moment où parut la première édition.

Jeanne d'Arc et le sentiment national. — Michelet a dit quelque part : « Si l'on ouvrait mon cœur, on y trouverait cette préoccupation de toute ma vie : comment viendront les livres populaires ? » Sainte-Beuve a précisé davantage : « Quand aurons-nous, dit-il, une histoire simple et sincère de notre sublime Jeanne d'Arc. »

On a trop négligé jusqu'ici les années d'enfance de l'héroïne, de 7 à 18 ans, et la longue préparation à son œuvre. C'est ce côté de sa vie qui a été mis en relief [1], ainsi que le rôle de Paris et des bonnes villes et surtout le patriotisme de la reine Yolande de Sicile et d'Anjou, dans cette période critique.

Guillaume Ier a érigé à notre frontière la menaçante figure de la *Germania*, idéal *fictif;* Guillaume II vient de faire célébrer à Berlin, devant les représentants de la France mutilée, la commémoration de notre Libératrice, *idéal vivant* de notre Patrie.

Un million de Françaises pétitionnent au Parlement afin qu'en France cette commémoration soit officielle et unanime. Tel est le but et le caractère de ce livre que nous voudrions voir aux mains de toutes les familles françaises [2], comme le plus pur évangile du patriotisme.

Voix sur la France : tel est le titre d'un recueil de poésies que M. Pottier de Lalaine vient de faire paraître chez Firmin-Didot [3].

L'auteur n'est pas seulement un artiste, c'est aussi un penseur, un philosophe, un croyant.

[1] *Jeanne d'Arc et le sentiment national*, par Ch. Lemire, deuxième édition, avec carte, plan, gravures, annexes et programme de la fête. Leroux, 28, rue Bonaparte. — 3 francs.

[2] Des réductions sont accordées pour les établissements publics et les distributions de prix. L'ouvrage est adopté pour les bibliothèques scolaires et populaires.

[3] Un vol. in-12 de VIII-320 pages.

Digitized by Google

Savourez, par exemple, les strophes de ce cantique intitulé *Lui*. Le poète, après avoir dit la faiblesse humaine, parle de Celui qui est la Force et la Vie :

Il est la puissance féconde
D'où la vie, en ses vastes lois,
S'épanche comme roule une onde
Mugissante sous les grands bois.

Il est l'entendement suprême
Dont les traits en nous sont écrits,
Le grand semeur, Verbe qui sème
Le bon grain dans tous les esprits.

Cette pièce est empruntée à la première partie des *Voix sur la France* : « Philosophie religieuse. » Dans une seconde partie, M. Pottier de Lalaine a groupé, sous le titre : « Accents patriotiques, » un certain nombre de poésies d'une inspiration non moins haute.

René d'Anjou est le pseudonyme qui cache le nom véritable d'une femme de lettres, notre compatriote, bien connue dans la presse parisienne. La série — déjà considérable — de ses œuvres vient de s'augmenter d'un nouveau volume : *La noble Bohème* [1], que j'ai grand plaisir à signaler à nos lecteurs.

La noble Bohème est un recueil de nouvelles, dont plusieurs ont déjà paru dans les revues de la capitale. D'une forme très littéraire, riches de gracieux détails et de fines allusions, bien conduites et surtout fort morales, les pièces qui composent ce recueil méritaient d'être réunies en volume : ceux qui les ont lues, une première fois, dans les journaux, seront heureux de les relire et de les conserver, dans leur bibliothèque, — à la meilleure place.

A signaler aussi, en une élégante brochure, la *Notice historique sur la maison des Récollets de Doué-la-Fontaine*, publiée par M. l'abbé Créton, à l'occasion du soixantième anniversaire de la fondation de la communauté [2].

[1] *La noble Bohème*, par René d'Anjou, avec couverture dessinée par Lihoreau de Sautré ; A. Perret, éditeur, 37, rue Etienne-Marcel, Paris ; un vol. in-12 de 331 pages.

[2] Angers, Germain et G. Grassin ; broch. de 49 pages.

Digitized by Google

La *Revue des Deux-Mondes* a publié, dans son numéro du 1er juillet, une étude fort importante de M. le comte Henry de Castries sur *le Congo français et le Congo belge*.

Après avoir montré l'importance du champ ouvert, dans l'Afrique centrale, à l'activité commerciale des nations européennes et exposé l'œuvre accomplie par Brazza, au milieu de dangers et de fatigues incroyables, l'auteur raconte comment la France, bien qu'elle fût arrivée la première au Congo, s'est laissé devancer par la Belgique, jusqu'au point d'être obligée de se servir du chemin de fer que nos prétendus colonisateurs n'ont pas su construire.

Il conclut ainsi, et cette conclusion est à retenir :

« Ce qui assura la réussite des entreprises belges au Congo, ce fut qu'elles échappèrent aux complications des machines gouvernementales trop minutieuses et aux délibérations des assemblées parlementaires. Elles ne relevèrent pas d'une administration coloniale, mais furent uniquement dirigées par le roi Léopold, assisté de quelques auxiliaires judicieusement choisis. »

M. Gustave Macon vient de faire paraître, dans le *Bulletin du Bibliophile* (15 juillet et 15 août), une *note* très curieuse *sur le mystère de la Résurrection*, « qui fut fait et joué première foiz à Angiers, les trois derrains jours de may l'an que on disoit mil cccc cinquante et six ». D'après M. Macon, l'auteur du *mystère* serait non pas Jehan Michel, mais Jean du Périer, dit le Prieur, maréchal-des-logis du roi René, auteur d'une autre pièce intitulée *Le Roi Avenir*.

« Bossuet, a-t-on dit, n'a jamais écrit pour écrire, mais pour agir. Tous ses écrits sont des actions, et ses actions l'accomplissement d'un devoir. L'auteur n'est pas distinct de l'homme, sa vie et ses œuvres se confondent. Les mots ne sont rien pour lui ; son style, c'est le corps même de la pensée, qui sort tout armé de son cerveau. » Et l'auteur de cette très juste observation, M. Géruzez, ajoute : « Où trouverez-vous pareille identité entre la pensée et le langage ? » — Chez le P. Joseph, répond M. l'abbé Dedouvres dans une étude très documentée qu'il consacre au *Père Joseph, écrivain* (*Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest*, août 1898).

Le même fascicule contient la remarquable conférence faite

Digitized by Google

à l'Université catholique, par M. l'abbé A. Crosnier, sur *Don Quichotte de la Manche*.

A lire encore :

Dans la *Revue Angevine*, les biographies de *Toussenel* et de *Dovalle*, par le docteur Bontemps ; *La jeune pléiade angevine*, Étienne Gratien et André Godard, par M. Leroux-Cesbron ; *Une fête à Serrant en 1784*, par G. Raison ; *Impressions de voyage*, Olympie, par le docteur Jagot ;

Dans les *Archives Médicales d'Angers*, la biographie du *docteur Gripat père* (1808-1876), par M. le docteur E. Quintard (n° du 20 août) ;

Dans la *Revue Poitevine et Saumuroise* (juin et juillet 1898), *René Moreau*, par le docteur Bontemps ; une visite de *Joseph II*, empereur d'Autriche, *à l'École de cavalerie de Saumur*, par M. P. Dupouy ; quelques pages de M. A. Parrot sur les peintures de la salle capitulaire, *à l'abbaye de Fontevrault ;*

Dans la *Semaine religieuse* (n° du 21 août), une notice nécrologique dont il serait superflu de vanter le mérite littéraire, car elle est signée : E. Grimault, chanoine. Cette notice est consacrée à *M. l'abbé Bachelot*, curé de Saint-Serge, chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers. Ch. U.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1120-98.

Digitized by Google

L'ANJOU

ET

SES ÉTABLISSEMENTS MONASTIQUES

Les premiers essais de la vie monastique en Anjou[1] remontent au déclin du IVe siècle, et l'influence de saint Martin ne leur demeura certainement pas étrangère. Nous n'avons point à retracer ici, ne fût-ce qu'en abrégé, l'œuvre apostolique de l'évêque de Tours; la tradition locale, complétant les faits, dit assez combien elle fut vaste. Rappelons simplement que Martin, élevé à l'épiscopat, ne modifia en rien son genre de vie antérieur. Il resta moine comme par le passé; il s'entoura de moines et, non seulement il peupla de colonies monastiques les vallons déserts de son diocèse, mais Sulpice Sévère affirme même que partout où il détruisait un temple païen, au cours de ses voyages, il laissait à la place un oratoire ou un monastère[2]. Si, à la vérité, la terre angevine ne fut jamais favorisée d'établissements de ce genre, bien que l'homme apostolique ait dû la sillonner fréquemment, soit pour se rendre dans le Maine, soit pour gagner le pays vendéen, elle ne s'en glorifie pas moins, à bon droit, d'avoir donné asile à quelques-uns de ses disciples.

Parmi ceux-là était un personnage du nom de Florent. Son biographe le dit originaire de la Norique. Il avait

[1] Il ne sera question dans le présent travail que des monastères qui ont suivi la règle bénédictine.

[2] *Vita S. Martini*, éd. Halm., p. 13.

Digitized by Google

d'abord servi dans la milice et il vivait retiré avec son frère Florian, non loin de la ville de Lorsch[1], lorsque éclatèrent contre les chrétiens de Germanie les poursuites décrétées par Dioclétien. Jaloux de verser leur sang pour la foi, les deux frères accoururent à Lorsch ; ils comparurent devant le *præses* Aquilinus qui, sur leur refus de sacrifier, les condamna à être précipités dans la rivière de l'Ems. Pendant que les soldats chargés d'exécuter la sentence prenaient un peu de repos avec leurs prisonniers, un ange apparut à Florent, fit tomber ses chaînes et lui ordonna de gagner la Gaule, où la Providence se réservait de lui indiquer une retraite. Après une touchante séparation, Florent laisse son frère cueillir seul la palme du martyre : pour lui, il se met en marche, gagne Lyon, se dirige de là vers Tours, et est accueilli par saint Martin qu'une révélation avait déjà averti de la prochaine arrivée du fugitif. Au bout de trois jours, l'évêque impose les mains au voyageur et l'ordonne prêtre, puis il lui fait connaître dans le pays des Andes, sur la rive gauche de la Loire, une solitude où il pourra servir Dieu en paix. C'était une grotte ouverte dans les flancs d'un coteau connu sous le nom de Mont-Glonne.

Il y a longtemps que Le Cointe[2] et le bollandiste Périer[3] ont formulé des réserves très motivées sur certains détails de ce récit. Nous ferons comme eux, tout en maintenant hors de conteste le fait des relations de l'ermite du Mont-Glonne avec saint Martin. Il n'y a aucun motif, par exemple, de révoquer en doute que Florent se soit rendu à Tours chaque année, ainsi que le rapporte l'hagiographe[4]. La date du trépas de l'homme de Dieu n'est pas certaine,

[1] Aujourd'hui bourg de la province de Starkenberg, grand duché de Hesse.

[2] *Annales Francorum*, t. IV, p. 300-305.

[3] Boll., *Acta SS. Sept.*, t. VI, p. 412-413.

[4] Vita. I, 6.

Digitized by Google

ou, pour mieux dire, on l'ignore. Dom Chamard, en effet, la recule jusque vers le milieu du ve siècle[1], tandis que M. Hauréau propose les environs de l'année 390[2]. L'écart, on le voit, est assez large.

Saint Florent eut des disciples et autour de son tombeau se groupa dans la suite une communauté, sur les modestes débuts de laquelle l'histoire se tait. Il faut franchir deux siècles avant de rencontrer un fait quelconque la concernant ; mais un épisode de la vie de saint Hermeland, mort entre 700 et 715, nous laisse au moins deviner quelle vie parfaite on y menait. L'abbé d'Indret, étant une nuit en prière, vit monter au ciel l'âme du bienheureux Mauronte qui gouvernait en ce temps-là le monastère du Mont-Glonne[3]. Nous verrons plus loin quelle splendeur et quelles catastrophes étaient réservées à ce sanctuaire vénéré.

Les rapports de saint Maurille avec l'évêque de Tours reposent sur des données plus précises. La vie de ce personnage, écrite un siècle et demi environ après sa mort (entre 619 et 620), par un de ses successeurs, Magnobode, lequel ne fit guère que mettre en œuvre les renseignements réunis à une époque antérieure par le prêtre Justus est, en effet, un document digne de créance. On peut se fier à son témoignage[4]. Maurille avait quitté Milan, sa patrie, pour venir trouver Martin à Tours Cette démarche n'a rien en soi qui doive surprendre, car l'ancien soldat d'Amiens, séparé de son maître, Hilaire, avait jadis tenté d'organiser une communauté monastique dans la métropole de la haute Italie. L'intolérance arienne se chargea, il est vrai, d'anéantir cet essai ; mais le souvenir s'en était sûrement conservé dans les mémoires. Martin essaya de s'attacher en qualité d'auxiliaire le disciple que la Pro-

[1] *Vies des Saints Pers. de l'Anjou*, t. I, p. 54.
[2] *Gallia Christ.*, t. XIV, col. 622.
[3] Vita. 18, ap. Boll., *Mart.*, t. III, p. 580.
[4] Boll., *Acta SS. Sept.*, IV, Præfat. Vitæ, p. 72.

Digitized by Google

vidence lui adressait d'au delà les monts et, dans ce but, il lui conféra les ordres sacrés[1]. Ce fut sans succès. Maurille, soit désir de conserver sa liberté d'action, soit pour tout autre motif, se sépara de l'évêque et, prenant la direction de l'ouest, atteignit Chalonnes, sur les bords de la Loire. Tout le monde sait avec quelle ténacité le Bienheureux Martin poursuivit, durant tout son épiscopat, le culte idolâtrique et ses diverses manifestations matérielles; Maurille fit de même. Il y avait à Chalonnes un temple païen très ancien et toujours fréquenté. Le nouvel arrivé obtint à force de prières que la foudre incendiât ce repaire de démons et, sur l'emplacement, il bâtit une église qui devint promptement le centre d'une agglomération[2]. Au-dessus du village, sur une hauteur, que Magnobode appelle *Prisciacus*, s'élevait un autre sanctuaire renfermant quantité d'idoles : Maurille y mit le feu et, sur le sol ainsi purifié, il construisit un monastère où il séjourna jusqu'au jour de son élection à l'épiscopat[3]. C'est le *Colonetense monasterium*, dont les constructions dominaient la Loire sans en être fort éloignées, puisque des cellules on percevait distinctement le cri des nautoniers en détresse[4]. Détail à signaler, Magnobode le biographe de Maurille, fut chargé au VIIe siècle de gouverner « la sainte assemblée des frères qui servaient le Christ dans le monastère de Chalonnes[5] ». Il n'était point moine cependant; mais un canon du IIIe Concile d'Orléans (538) nous donne l'explication de cette anomalie. On considérait alors comme admis que des clercs pussent être placés par leur évêque à la tête des monastères; il était même stipulé que, dans ce cas, le clerc devrait se contenter des revenus de sa nou-

[1] Vita, 1.
[2] Vita, 2.
[3] Vita, 6.
[4] Vita, 9.
[5] *Acta SS.* Boll., *Oct.*, t. VII, 11. Vita, 3.

Digitized by Google

velle charge et ne point exiger ceux qui lui étaient attribués auparavant, en raison de son office primitif[1]. Vers 1040, Hubert, évêque d'Angers, donna aux moines de Marmoutier un ancien monastère en ruines, voisin de Chalonnes, et connu alors sous le nom de *Monasterium Aiæ*. Il pourrait se faire que ce fût le *Colonetense monasterium* dont nous venons de raconter les origines.

La tradition donne encore le titre de disciples de saint Martin à quatre personnages sur lesquels nous ne possédons, par ailleurs, aucun renseignement biographique quelconque. Il s'agit de saint Vétérin, de Gennes, de saint Maxentiole, de Cunault, de saint Doucelin, d'Allonnes, et de saint Machaire, apôtre des Mauges. Nous ferons remarquer simplement que, là où ils vécurent, on constate l'existence de modestes celles, placées sous leur vocable et conservant leurs reliques. Rien n'empêche d'en faire remonter les origines jusqu'à eux. Quant à l'histoire de ces établissements monastiques, au moins pour les temps reculés qui nous occupent, elle n'existe pas, ou, si l'on aime mieux, elle se résume en quelques mentions éparses, soit dans les diplômes carolingiens, soit dans d'autres documents d'époque médiévale.

A Gennes, par exemple, il n'y avait plus au IXe siècle qu'un seul clerc pour desservir l'église, toujours en possession du corps de saint Vétérin[2]. Deux diplômes de Charles le Chauve, datés de Rennes et de Tours (845), nous renseignent sur les destinées de Cunault[3]. Le monastère est désigné par l'expression de *monasteriolum*, petite celle. Les restes de saint Maxentiole y reposent encore ; quelques fonds de terre et de vignes assurent la subsistance des moines. De tout cela, Charles le Chauve dispose comme d'un domaine ordinaire : il en transmet la pleine jouissance

[1] Maasen, *Concil. œvi meroving.*, p. 81.
[2] Marchegay, *Arch. d'Anjou*, p. 372.
[3] D. Bouquet, *Rec.*, t. VIII, p. 480, 483.

Digitized by Google

au comte Vivien, qui lui-même donne le monastère avec toutes ses dépendances aux moines de Noirmoutier, alors réfugiés à Déas, par crainte des Normands, et forts inquiets de trouver un refuge plus sûr pour eux-mêmes autant que pour les reliques de leur patron, saint Philibert. Charles confirma cette donation dans les premiers jours de l'année 847 et Cunault fut remis aux mains de trois délégués du convent de Noirmoutier, par le propre frère de Vivien, Rainaud, abbé de Marmoutier. Le corps de saint Philibert ne fut cependant transporté en Anjou que dix ans plus tard, et encore sa présence à Cunault ressemble-t-elle à une étape bien plus qu'à un séjour.

Les fondations monastiques de saint Machaire nous sont connues par le détail qu'en fait le compilateur de l'*Historia S. Florentii Salmuriensis*[1]. Cet écrivain rapporte comme notoire que Machaire, d'abord entouré de quelques disciples, avait dû, par la suite, en raison de leur nombre toujours croissant, les disséminer sur divers points des Mauges, encore déserts. Ainsi furent constitués les monastères d'Espetven et de Gorzay, les seuls connus de l'annaliste, qui ajoute pourtant qu'en beaucoup d'autres endroits l'homme de Dieu prit soin d'élever les oratoires et des cellules pourvues de revenus abondants. Tous ces établissements paraissent avoir sombré dans la crise désastreuse, qui arrêta si fatalement l'essor du monachisme vers la seconde moitié du VIIIe siècle, alors que Charles Martel livrait sans scrupules les terres d'église à ses guerriers, en manière de solde. Il se trouve en effet que, du temps de Charlemagne, un leude, nommé Poliern, possédait à lui seul, au milieu des territoires jadis concédés aux disciples de saint Machaire, un domaine de 140 manses, d'un seul tenant. Poliern eut la générosité de restituer aux moines de Saint-Florent cette vaste propriété et, ceux-ci

[1] Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 266.

Digitized by Google

ayant établi le service divin dans l'église restaurée d'Espet-ven, l'antique monastère reprit une nouvelle vie sous la dépendance de l'abbaye saumuroise.

*
* *

Vers la moitié du ve siècle, nous rencontrons sur le siège d'Angers un évêque dont le nom est resté populaire dans toute la région : il s'agit de saint Aubin. Sa *Vie*, due à la plume de Venance Fortunat, un presque contemporain, n'est pas sans intérêt pour le sujet qui nous occupe. Aubin était originaire du pays de Vannes; il ne devait pas avoir plus d'une dizaine d'années, lorsqu'il fut amené en Anjou et confié aux moines de *Tincilliacum*[1]. Sa jeunesse et son âge mûr s'écoulèrent en ce monastère : il avait trente-cinq ans lorsqu'il en fut élu abbé, et il ne quitta ses frères, un quart de siècle plus tard, que pour prendre en mains le gouvernement de l'église angevine. Le *Tincilliacense monasterium* n'est connu que par le récit de Fortunat, qui y fait encore allusion dans une de ses épîtres en vers, où il narre les mésaventures d'un voyage sur Loire[2] : mais depuis longtemps cet établissement a disparu sans laisser de traces. Dom Chamard[3] le place à Nantilly, proche Saumur, et M. Célestin Port exprime le même avis dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*[4]. Par contre, MM. Hauréau[5] et Arthur du Chêne[6] proposent le voisinage des Ponts-de-Cé. Un autre monastère, celui d'*Asiacum*, Assé, d'après Dom Chamard[7], est aussi mentionné par l'hagiographe[8]. Un aveugle y fut guéri par le

[1] Vita, v. dans M. G., *Auct. antiquiss.*, t. IV.
[2] *Carmina*, l. XI, 25, édit. Léo.
[3] *Vie des SS. Pers. de l'Anjou*, t. I, p. 201.
[4] T. I, p. 151.
[5] *Gallia Chr.*, t. XIV, col. 597.
[6] *Revue de l'Anjou* (1892), t. XXIV, p. 159.
[7] *Op. cit.*, t. I, p. 208.
[8] Vita, XI.

Digitized by Google

bienheureux évêque d'Angers, au cours d'une visite, et, grâce à ce fait miraculeux, le nom d'*Asiacum*, par ailleurs inconnu, échappe à l'oubli.

Après son trépas (v. 550), les restes de saint Aubin avaient été déposés dans une crypte de l'antique église de Saint-Pierre. Ce fut pour peu de temps car, quelques années plus tard, il s'en fit une solennelle translation dans la basilique neuve que l'évêque Germain, de Paris, venait d'élever, avec l'assentiment du roi Childebert, dans la *suburbium* d'Angers, non loin de la porte orientale. Ce sanctuaire était dédié à saint Germain l'Auxerrois et, d'après les anciens annalistes angevins, il s'élevait sur l'emplacement d'un oratoire précédemment consacré à la Vierge, sous le vocable de Notre-Dame du Verger. Cela n'a pas empêché le patronage de saint Aubin de se substituer assez promptement à tous les autres, et c'est lui qui, en définitive, est demeuré au célèbre monastère, dont cette translation est comme le point d'origine. A part cet événement capital, il n'y a guère à recueillir, dans le passé historique de l'abbaye, en ces temps lointains, que deux faits isolés et pourtant non dénués d'intérêt, malgré leur laconisme. Ainsi, par le testament de saint Bertrand, évêque du Mans (615), nous savons que Bobénus, abbé de Saint-Aubin, avait cédé à ce prélat une terre sise, croit-on, dans le pays des Diablinthes[1], et Bertrand, dictant ses suprêmes volontés, ordonna que la basilique « du saint évêque Aubin » serait comprise dans ses largesses pour une somme de cinquante sous d'or[2]. De plus, sur la fin du VIIe siècle, les moines de ce monastère étaient gouvernés par un certain Niulfus, auquel les prières de saint Mainbœuf rendirent la santé[3]. On voit par là, selon la judicieuse remarque du bollandiste Van Hecke, que l'abbaye de

[1] *Gallia Chr.*, t. XIV, col. 605.
[2] *Patr. lat.*, t. LXXX, col. 401, 407.
[3] *Vita Magnobodi*, 22. Boll., *Acta SS. oct.*, t. VII, p. 11.

Digitized by Google

Saint-Aubin jouissait dès lors d'un régime régulièrement constitué, remarque dont il n'est pas superflu de tenir compte dès maintenant[1].

Les débuts de Glanfeuil, postérieurs de quelques années seulement, offrent un caractère particulier, dont les détails valent la peine d'être signalés.

Il existait alors en Italie, sur une montagne du duché de Naples — le Monte-Cassino — une colonie monastique, dont l'abbé nommé Benoît, jouissait d'une haute réputation de sainteté. L'évêque du Mans, Innocent, désireux de posséder dans son voisinage quelques disciples de cet homme de Dieu, avait envoyé au-delà des monts deux personnages de confiance, l'archidiacre Flodégaire et le vidame Harderade, pour lui exposer sa requête. Le vénérable abbé ne crut pas devoir opposer de refus à cette démarche et, bien qu'averti de son heure dernière, sans souci de ce qui pourrait advenir à son œuvre, lui disparu, il intima à celui que tous autour de sa personne désignaient comme son successeur, à Maur, le plus aimé de ses disciples, l'ordre de suivre les envoyés manceaux, avec quatre autres frères. Tout le long du voyage les épreuves ne manquèrent point aux moines italiens et, pour comble, à Orléans ils apprirent la mort de l'évêque du Mans, ainsi que les dispositions peu favorables du successeur. La générosité d'un parent d'Harderade, le leude Florus, très influent à la cour de Théodebert, leur vint heureusement en aide. Ce dernier offrit comme asile aux étrangers l'important domaine de Glanfeuil, dont il leur fit abandon par un acte authentique et, bientôt dans l'étroit vallon que forment les déclivités du coteau s'inclinant vers la Loire, s'éleva un monastère spacieux, si l'on en juge par le nombre des oratoires renfermés dans son enceinte. Florus avait un fils de huit ans, qu'il confia à saint Maur pour l'initier aux pratiques de

[1] *Vita Magnobodi*, 22. Boll., *Acta SS. oct.*, t. VII, p. 947.

Digitized by Google

la vie monastique : lui-même ne tarda pas à prendre rang parmi les frères, et la sainteté de sa vie dans ce nouvel état lui valut, après son décès, d'être compté au nombre des Bienheureux. La bienveillance des rois francs Théodebert Ier et Clotaire Ier accrut encore la prospérité du nouveau monastère et, durant son règne trop court, le jeune Théobald, fils du premier de ces princes, fit don aux moines, pour sa part, des riches villas de Faveraie[1] et du Voide[2].

Les recrues ne manquèrent point dans un milieu aussi florissant et, sur la fin de sa vie, le saint abbé Maur pouvait compter autour de lui plus de cent disciples. C'est ce que l'on infère du nombre des victimes que fit à Glanfeuil la terrible peste dont les ravages sont attestés encore par Grégoire de Tours[3] et par le biographe de saint Évroul[4]. Le saint ne survécut que peu de temps à cette désastreuse épreuve. Depuis deux ans, il s'était déchargé du gouvernement abbatial sur Bertulphe, le fils de Florus, et il vivait à l'écart près de l'oratoire de saint Martin. C'est là qu'il rendit son âme à Dieu sur le cilice et la cendre, le 15 janvier 584[5].

[1] Canton de Thouarcé, arrondissement d'Angers.

[2] Canton de Vihiers, arrondissement de Saumur.

[3] *Hist. Francorum*, VI, 14.

[4] *Vita Ebrulphi*. 17, ap. Mab., *Acta SS. O. S B.* Sæc. I.

[5] M. l'abbé Malnory, docteur ès lettres, dans sa thèse latine publiée en 1894 sous ce titre *Quid Luxovienses monachi discipuli sancti Columbani ad regulam monasteriorum atque ad communem Ecclesiæ profectum contulerint* (Paris, Bouillon, in-8° de VIII-96 p.), a été amené par son sujet à étudier la propagation de la Règle bénédictine en France, et à discuter quelle était la valeur de la *Vita sancti Mauri* d'Odon de Glanfeuil (p. 20-26). Il n'y est pas allé par quatre chemins et, à son avis, Odon est tout simplement un impudent faussaire qui, pour procurer quelque renommée à son monastère, s'est imposé la tâche de nous fabriquer un récit imaginaire de la venue du disciple préféré de saint Benoit en Anjou. Les erreurs de dates, les confusions de personnes qui déparent ce document, sont appelées en témoignage contre le malencontreux écrivain et, fort de leur ensemble, M. Malnory croit pouvoir prononcer un verdict définitif, renforcé encore par des preuves à charge empruntées à l'*Historia transla-*

Digitized by Google

Il est rapporté dans la Vie de saint Méen, que ce personnage traversant l'Anjou, au retour d'un pèlerinage à Rome, une dame de condition, dont les terres étaient désolées par un affreux reptile, vint le supplier de mettre un terme aux ravages de cet hôte incommode. Méen se fit conduire au repaire du monstre, enroula autour du cou de celui-ci une pièce de son vêtement, *monopalium*, et le traîna jusqu'à la Loire, dans les ondes de laquelle il le précipita. Le domaine en question était situé, au dire de l'hagiographe, entre Saint-Florent et Beaumont, dans le diocèse de Nantes, et la noble matrone reconnaissante l'offrit au serviteur de Dieu, en compensation du vêtement qu'il avait sacrifié pour jeter le serpent à l'eau. Méen éleva

tionis sancti Mauri et à des grattages suspects que l'on remarque sur deux chartes originales de Saint-Maur-des-Fossés.

La *Revue bénédictine* (1895), organe des moines de Maredsous (Belgique), a adopté pleinement ces conclusions (t. XII, p. 325-27). Quelques mois plus tard, la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (livraison de janvier-février 1896, p. 149-152) donnait le court résumé d'une communication de M. A. Giry sur le même sujet. L'éminent professeur s'attache à démontrer, au moyen de rapprochements ingénieux, que la source principale de la *Vita* attribuée à Faustus est un document composé lui-même à une époque postérieure à celle où ce prétendu Faustus aurait vécu, la *Vita Severini*, mise à mal dans ces derniers temps par M. B. Krusch (*La falsification des Vies des saints burgondes*, Mél.-Julien Havet, 1895, p. 44-47). Mais le savant allemand n'a pas toujours la main heureuse et tout récemment M. l'abbé Duchesne vient de démontrer par de bonnes preuves qu'il fait bon ne pas admettre trop vivement les prémisses qu'il fournit, parfois à la légère (L. Duchesne : *La Vie des Pères du Jura*. Extr. des Mél. d'archéol. et d'hist. de l'Ecole fr. de Rome, t. XVIII, 1898). Les Bollandistes (*Analecta bollandiana*, 1896, t. XV, p. 355-56) ne se montrent pas beaucoup plus tendres pour cette malheureuse pièce hagiographique.

Personnellement nous n'éprouvons aucune fausse honte à confesser notre désaccord avec tant et de si savants hommes. La *Vita sancti Mauri*, quel qu'en soit l'auteur, n'est certes point un écrit irréprochable et les critiques qu'elle a provoquées ne datent point d'aujourd'hui : mais ces raisons sont-elles suffisantes pour déterminer à rejeter totalement un document que nombre de gens — même sans être « sots et ignorants » — auront toujours quelque scrupule à considérer comme fabriqué de toutes pièces ? Nous ne le croyons pas. En matière historique, tout comme ailleurs, il est dangereux de s'afficher par trop radical, et dans le cas présent mieux vaut, semble-t-il, imiter jusqu'à plus ample informé la prudente réserve des Mabillon et des Ruinart.

Digitized by Google

un oratoire et quelques cellules sur ce bien, et plus tard l'endroit fut connu sous le nom de *Monopalium*[1].

Dom Plaine[2] pense que ce monastère n'est autre que le prieuré de Saint-Méen du Cellier. Grandet, au contraire, dans ses annotations à l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Florent*, par D. Huynes[3], rapproche *Monopalium* de Saumur. Il croit même pouvoir affirmer que l'église de saint Jean-Baptiste où reposèrent au XIe siècle les reliques de saint Florent, en attendant la consécration de la nouvelle basilique, était l'église de cet ancien monastère[4]. On sait, en effet, qu'il existait dans le voisinage de Saumur un monastère dédié à Notre-Dame et à saint Jean-Baptiste, lequel monastère fut donné par Charles le Chauve aux moines de Saint-Florent-le-Vieil, en 849[5] : mais s'ensuit-il de là que l'identification proposée par Grandet soit exacte? Nous ne l'oserions affirmer.

Sous le pontificat des deux saints évêques Licinius et Magnobode, ou Mainbeuf, deux monastères nouveaux surgissent dans la cité d'Angers. Licinius aimait l'ordre monastique, ceci ressort de divers traits de sa biographie[6]. Sa générosité s'étendait même aux établissements étrangers à son diocèse, comme on le voit par le don de quelques arpents de vigne qu'il fit à l'évêque du Mans, saint Bertrand[7]. Sur le déclin de ses jours, Licinius éleva, en l'honneur de saint Jean-Baptiste, une basilique dont le service fut confié à une communauté de moines d'une régularité parfaite. Tout à côté se trouvait un hospice pour les pauvres pèlerins et divers autres édifices affectés

[1] *Vita Mevenni*, 16, 17, ap. Anal, Bolland., t. III.
[2] *Ibid*, p. 154, note 3.
[3] P. 47.
[4] Grandet : *Hist. ecclés. d'Anjou*, t. I, p. 174.
[5] D. Bouquet : *Rec.*, t. VIII, p. 501.
[6] *Vita prior*, ap. Boll., *Acta SS. febr.* t. II.
[7] *Gallia Chr.*, t. XIV. Instrum. col. 111.

Digitized by Google

à des œuvres de charité[1]. Cette église renferma plus tard les restes de son fondateur.

Magnobode avait gouverné durant quelque temps, nous l'avons dit plus haut, le monastère de Chalonnes. Il paraît avoir été en toute occasion l'homme de confiance de Licinius, car, lorsqu'il s'agit de consacrer la basilique de Saint-Jean-Baptiste, c'est lui qui fut député à Rome pour en rapporter des reliques. Magnobode se montra, autant que son prédécesseur, le protecteur et l'ami des moines : on rapporte entre autres, qu'il guérit miraculeusement de la goutte l'abbé de Saint-Aubin, Niulfus. Malgré cette bienveillance, il faillit pourtant être victime des mauvais desseins d'un certain abbé, nommé Eraclius. Ce misérable avait cherché à l'empoisonner en lui faisant présenter une coupe de vin préparé dans ce but; mais la tentative fut déjouée, et Eraclius, redoutant le juste châtiment de son crime, s'enfuit à Saint-Martin de Tours, où il finit d'assez triste façon[2]. Magnobode était dévot au glorieux martyr de Toulouse, saint Saturnin : il fit bâtir sous son vocable une église, dont au XIIe siècle il subsistait encore des vestiges remarquablement curieux. L'intérieur était orné de carreaux émaillés, représentant des personnages et des fleurs et, tout autour de l'édifice, régnait à l'extérieur un portique garni de colonnes[3]. L'évêque adjoignit un monastère à cette église, et il voulut, rapporte un de ses biographes, que les moines appelés à l'habiter n'eussent d'autre souci que de l'état qu'ils avaient voué[4]. Par la suite, ce sanctuaire prit le nom de son fondateur et c'est sous l'appellation de Saint-Mainbœuf qu'il est plus généralement connu.

Saint-Serge, aujourd'hui compris dans le périmètre

[1] *Vita Magnobodi*, 5.
[2] *Vita Magnobodi*, 20.
[3] *Vita, auct. Marbodo.*
[4] *Vita prior.*, 32.

Digitized by Google

d'Angers, se trouvait jadis à un demi-mille de cette ville et parfaitement isolé sur la rive solitaire de la Maine. Quand et comment fut fondée cette abbaye? On ne le sait d'une façon certaine. Le plus ancien titre qui la concerne est un diplôme de Childebert III, daté de 705, et confirmant à l'abbé Théodebert certains privilèges antérieurement accordés par Thierry III et Clovis II; d'où il résulte qu'on en peut reculer les origines jusque vers la première moitié du VIIe siècle[1]. Dans ce document sont désignés les patrons du monastère : c'étaient alors saint Serge et saint Médard. Par la suite, à ces deux premiers protecteurs la piété des moines associa encore saint Godebert, saint Brieuc, dont les reliques reposèrent quelque temps en ce lieu, sainte Gertrude et enfin saint Bach ou Bacchus[2].

*
* *

Maintenant, il nous faut aborder incidemment une question que les érudits angevins modernes ont à peu près tous soulevée sans la résoudre à fond, et à laquelle M. Hauréau lui-même, dans sa continuation du *Gallia*, ne nous semble pas avoir accordé la solution équitable qu'elle réclame. En voici l'exposé succinct : diverses chartes des IXe et Xe siècles constatent qu'à une époque déterminée des chanoines ou des collèges presbytéraux detinrent la plupart des monastères énumérés plus haut. Pour Saint-Aubin, par exemple, ceci ressort d'un diplôme de Charlemagne, daté du mois de mai 769[3]. A Saint-Serge, la présence des chanoines est attestée par une charte du roi Robert[4]. Enfin, un autre document de Louis le Pieux nous apprend que, sous le règne de ce prince, il y avait des

[1] D. Bouquet, *Rec.*, t. IV, p. 681.

[2] D. Fournereau, *Hist. regalis abb. SS. Sergii et Bacchi*, § 1.

[3] *Gallia Chr.*, t. XIV. Instrum. col. 143. « *Quasdam villas ejusdem abbatiæ* CANONICIS *ipsius loci deputatas... confirmamus...* »

[4] Cart. S Sergii, f° 11 v°. « *Quam terram prisco tempore... qui tunc erant* CANONICI *sub charta alicui concesserant...* »

Digitized by Google

clercs dans le monastère de Saint-Jean-Baptiste, jadis fondé par Licinius[1]. En présence d'assertions aussi formelles, n'était-on pas en droit de se demander avec un semblant de raison si jamais à leurs débuts ces établissements avaient abrité une population monastique. Certains l'ont fait, mais en laissant percer leurs incertitudes; d'autres, et M. Hauréau fut du nombre, se prononcèrent ouvertement pour la négative[2].

Un examen de la situation des moines et des monastères sous les derniers descendants de la maison de Clovis et à l'époque des premiers Carolingiens nous permettra, tel est du moins notre espoir, de proposer une solution quelque peu différente. Tout d'abord il n'est pas inutile de rappeler que, jusque vers le second tiers du VIIe siècle, l'ordre monastique a été florissant en France. Sur tous les points de notre territoire : au nord, à l'est, au midi et à l'ouest, nous est signalée l'existence de centres religieux en pleine activité; mais nulle part encore il n'est fait mention de l'ordre canonial dans les termes qu'emploieront plus tard, pour en caractériser l'essence, les assemblées synodales d'Aix-la-Chapelle et les capitulaires de Louis le Pieux[3]. Les documents hagiographiques de l'époque ne nous parlent que de moines, et ce terme doit être entendu dans son sens naturel et obvie.

Pareillement, que l'on veuille bien mettre en parallèle les attributions des clercs et les devoirs imposés aux moines par leurs règles, et l'on jugera s'il est possible de confondre ces deux états. Les clercs, en effet, groupés autour de leur évêque, ou encore détachés au service des oratoires ruraux, déploient leur zèle au sein de la communauté des fidèles;

[1] D. Bouquet, *Rec.*, t. VI, p. 639. « *Ingilfridus, abbas ex monasterio S. Johannis Baptistæ*... CLERICI *ejusdum monasterii*... *præfati* CLERICI... »

[2] *Gallia Chr.*, t. XIV, col. 597, 599, 603, 604.

[3] *Concil. Aquis gran,*. dans Hardouin, *Concil.*, t. IV.

Digitized by Google

les moines, au contraire, isolés dans leur retraite, se voient interdire, par les décisions conciliaires, l'accès d'une société dont ils se sont séparés volontairement. Leur rôle se borne, en définitive, à la prière et à l'exercice autour d'eux des œuvres de miséricorde.

Cette double distinction établie, nous pouvons constater immédiatement que, sur le déclin du VIIe siècle, toute cette magnifique efflorescence monastique n'a point produit en nos contrées les fruits que l'on était en droit d'attendre d'elle. Sans que l'on sache trop pourquoi de prime abord, l'activité s'arrête brusquement au sein de tous ces foyers religieux, la vie intellectuelle les déserte, l'observance régulière s'y énerve, et puis bientôt il se produit comme une sorte de silence, précurseur de la ruine totale. La cause première de cette décadence provient certainement du désarroi occasionné par les rivalités grandissantes entre l'aristocratie franque et les maires du Palais. Le triomphe d'un parti sur l'autre entraînait toujours nécessairement des représailles, et la société religieuse — les monastères eux-mêmes — ne furent point à l'abri de ces lamentables vicissitudes[1]. Faut-il ajouter que sous le gouvernement de Charles Martel et, dans une certaine mesure, sous celui de Pépin-le-Bref, ce misérable état — au moins en ce qui concerne l'ordre monastique — ne fit guère qu'empirer? Ces deux princes ont certainement d'incontestables titres à la reconnaissance de la postérité : leur épée a agrandi le sol français, tout en le protégeant de la barbarie au nord et au midi ; mais on ne saurait oublier combien de ruines coûtèrent leurs belliqueuses campagnes, celles de Pépin en particulier. Outre cela, il est bon de savoir que, faute de ressources, ou, pour des motifs qui nous échappent, l'un et l'autre se crurent autorisés à disposer des biens d'Église pour rémunérer les services de leurs fidèles. Ils le firent

[1] *Vita Leodegarii*, auct. anon. ap. Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, t I. — *Vita Anstrudis*, 13, *Ibidem*.

Digitized by Google

sans scrupules, et le résultat de ces aliénations arbitraires ne se fit pas longtemps attendre.

Sans prendre garde aux anciens possesseurs, les seigneurs laïcs s'installèrent avec femmes et enfants dans leurs nouveaux bénéfices, qu'ils transformèrent à leur guise, si bien que, selon l'expression d'un hagiographe ancien, les asiles de la prière eurent bientôt l'aspect de demeures séculières, heureux lorsqu'ils n'étaient pas convertis en chenils ou en écuries[1].

Un exemple pris en Anjou nous fera saisir sur le vif l'étrange nouveauté de cette situation. Odon de Glanfeuil relate, en effet, comme il suit, le sort qui advint au monastère jadis fondé par saint Maur. Pépin en avait concédé la jouissance, ainsi que de toutes les terres qui y étaient annexées, à un lombard, nommé Gaidulphe, originaire de Ravenne. Ce personnage, avare et oppresseur, eut bien vite désorganisé, par ses procédés arbitraires, la nombreuse communauté qui florissait en cet endroit. Les malheureux spoliés abandonnèrent leur cloître, pourtant sur le nombre, il s'en trouva quatorze, plus courageux que les autres, qui se résolurent à tout affronter plutôt que de déserter leur poste auprès des restes de leur bienheureux fondateur. Gaidulphe trouva moyen de réduire leur résistance, en leur refusant jusqu'au plus strict nécessaire. Ils durent alors se disperser pour ne pas mourir de faim, et Odon ajoute que, voyant l'impossibilité où ils étaient de pratiquer désormais leur Règle, ces pauvres fugitifs quittèrent leur habit monastique, pour revêtir celui des chanoines[2]. Quant à Gaidulphe, une fois débarrassé de ses hôtes, il confia le service divin près de la tombe du saint à quelques clercs besogneux ; puis il se mit à démolir le monastère et à en dilapider les archives[3].

[1] *Vita Maximini prior.*, 37, ap. Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, t I.
[2] *Historia translationis saint Mauri*, 3. *Ibid*, t. IV, Part. II.
[3] *Hist. translat. saint Mauri*, 4.

Digitized by Google

De quelle manière les chanoines et le clergé séculier se substituèrent-ils aux moines dans les autres monastères angevins? On ne le sait pas; mais il ne peut certainement exister le moindre doute à ce sujet. Ajoutons, pour achever notre démonstration, que là même où il y avait eu résistance au début, et résistance parfois très vive, le résultat final ne fut pas moins déplorable qu'à Glanfeuil. Ainsi à Montier-en-Der, en Champagne, les moines commencèrent par lutter à main armée contre l'intrusion, puis, faisant retour sur le caractère pacifique de leur profession, ils jugèrent qu'un accoutrement guerrier allait mal avec le capuce, et ils prirent l'habit des clercs. Grâce à cet accommodement, remarque le chroniqueur qui nous a transmis ces détails, ils estimaient que leurs obligations d'hommes voués à Dieu s'allieraient plus facilement à la défense de leurs intérêts matériels[1]. Mais tout porte à croire que ces moines dérogés durent faire de médiocres chanoines.

Le lecteur est maintenant à même d'apprécier par quelle voie s'opéra dans les milieux monastiques la transformation à laquelle font allusion les diplômes carolingiens ou capétiens sus-mentionnés. Les faits de ce genre ne sont pas particuliers à la région qui nous occupe, leur manifestation présente malheureusement un caractère beaucoup plus général et, pour ce motif, entre autres, nous n'éprouvons aucun embarras à opposer notre sentiment aux assertions, si respectables soient-elles, des contradicteurs indiqués plus haut. Que si nos témoignages ne réussissent pas à satisfaire complètement aux exigences de maints esprits, force leur sera, du moins, d'en tenir compte quand même.

*
* *

A l'époque de Charlemagne et de ses deux plus proches successeurs, l'observance monastique refleurit sur quelques

[1] *Miracula sancti Bercharii*, l. II, ch. II.

Digitized by Google

points de l'Anjou. Au Mont-Glonne, par exemple, les frères avaient adopté la règle de saint Benoît tout aux débuts du IXe siècle[1], événement qui coïncide avec la somptueuse reconstruction de leur monastère[2]. Louis le Pieux témoigna de sa sollicitude pour cette réforme en confiant le gouvernement abbatial à un vénérable personnage du nom de Frotbert, qu'il avait envoyé en Italie avec quelques compagnons, afin de se pénétrer sur place du sens et de la pratique du code bénédictin[3]. Outre d'exceptionnelles concessions d'immunités[4], la munificence impériale se plut à doter de vastes territoires l'église qui renfermait les restes de saint Florent. Mais une rude épreuve vint subitement traverser cette prospérité. Au cours des démêlés de Charles le Chauve avec Noménoë, ce dernier avait trouvé d'abord dans les moines de l'abbaye en question, sinon des alliés, au moins des gens disposés à l'accueillir. Sous l'influence de l'abbé Didon, parent de l'empereur, cette attitude se modifia et, mal en advint au Mont-Glonne, car Noménoë, prompt à la vengeance, fondit sur le monastère et le réduisit en cendres (vers 845). Toutefois, pris de scrupules à la suite du châtiment divin qui l'avait atteint durant cet acte de brigandage, le duc breton voulut relever lui-même les ruines accumulées par lui dans un élan de colère, et les moines, comblés de ses présents, reprirent possession de leur demeure[5]. Charles le Chauve n'eut pas moins à cœur de compenser par de magniques largesses les pertes subies pour sa cause. Plusieurs fiscs royaux furent assignés à Didon[6] et, par surcroît, un diplôme daté du 8 juin 849 exempta « de toutes

[1] *Chron. Sancti Florentii Salmur. ad an.* DCCC.
[2] *Hist. Sancti Florentii Salmur.*, édit. Marchegay, p. 220-221.
[3] D. Bouquet, *Rec.*, VI, 537.
[4] *Ibid.*, VIII, 360.
[5] *Versiculi de eversione Sancti Florentii*, édit. Marechegay, p. 201, 204.
[6] D. Bouquet, *Rec.*, t. VIII, p. 495.

Digitized by Google

exactions synodales », c'est-à-dire de la juridiction des ordinaires, toutes les terres dépendantes du Mont-Glonne[1]. Le document impérial ajoute que les évêques de Poitiers et de Nantes, proches voisins des intéressés, prirent sur eux de suggérer au prince la concession d'un pareil privilège. La chose est possible, mais il pourrait se faire aussi qu'il n'y eût là simplement qu'un euphémisme de chancellerie.

Le relèvement matériel et moral de Glanfeuil rencontra de plus sérieuses difficultés. Aux débuts du IXe siècle, le temporel de ce monastère était arrivé, non sans avoir subi de nombreuses déprédations, aux mains de l'un des gendres de Charlemagne, Rorigon, comte du Maine, personnage très en faveur à la cour de Louis le Pieux. Odon de Glanfeuil nous le représente comme un homme pieux, animé d'excellentes intentions, épris même d'un idéal chrétien assez fréquemment réalisé à cette époque dans les hautes sphères de la société[2]. Il paraît, en effet, avoir projeté de se retirer du monde avec le consentement de Bilihilde, sa seconde femme, afin de terminer ses jours dans une abbaye ou en un ermitage quelconque[3]. Ce nouveau propriétaire avait confié l'exploitation de Glanfeuil à un bénéficier et son attention ne se fixa pas tout d'abord sur ce domaine. Mais, étant venu un jour visiter l'oratoire où continuaient de reposer les restes du bienheureux abbé Maur, il fut vivement impressionné du lamentable état auquel avaient réduit ce lieu béni l'injure du temps non moins que la rapacité des hommes, et sur l'heure il se résolut à en relever les ruines. Deux moines de Marmoutier reçurent mission de mener à bien ce projet, sans réussir

[1] D. Bouquet, *Rec.*, t. VIII, p. 501.

[2] M. Hauréau (*Gallia Chr.*, t. XIV, col. 683) trace un autre portrait de Rorigon ; mais il n'existe aucune raison de suspecter le témoignage d'Odon qui, du reste, était contemporain.

[3] *Hist. translat. S. Mauri*, 7, Bilihilde survécut à Rorigon et prit le voile des religieuses; elle mourut abbesse d'un monastère qui nous est demeuré inconnu.

Digitized by Google

complètement ; puis Jacques, abbé de Cormery, leur prêta son concours et, par suite de difficultés qu'Odon se garde de préciser, les choses continuèrent à traîner en longueur[1]. A la fin pourtant, grâce à l'appui plus efficace de l'abbé des Fossés, un nombre suffisant de moines reprit possession du monastère et, cette fois, l'entreprise eut un plein succès. Des jours prospères se levèrent de nouveau pour Glanfeuil : toutefois on ne peut dissimuler que ce résultat fut chèrement acheté, car, durant deux siècles, l'antique abbaye ne conserva plus aucune autonomie et une étroite dépendance la rattacha, en qualité de simple membre, à l'autorité du puissant abbé des Fossés. Rorigon, désireux d'assurer l'avenir de la restauration qu'il venait d'entreprendre, contribua dans une large part à cet arrangement. Par la suite, son zèle pour le maintien de la régularité monastique et la crainte qu'après lui le monastère ne retombât en des mains laïques, le déterminèrent à une seconde démarche qui doit être approuvée moins encore. Il fit assurer par un diplôme royal à son jeune parent, Ebroïn, plus tard évêque de Poitiers, la complète possession de Glanfeuil et de ses dépendances. En agissant de la sorte, il espérait, sans nul doute, que son futur héritier témoignerait aux moines de Glanfeuil autant d'intérêt que lui-même ; mais la suite des événements déjoua en partie ce calcul. Le comte aussitôt mort, Ebroïn se hâta de congédier le plus grand nombre des frères venus des Fossés : il fit confirmer par Charles le Chauve l'acte antérieur qui consacrait son droit de propriété sur le monastère, puis, de sa pleine autorité, il investit de la charge abbatiale le propre fils de Rorigon qui, précédemment, avait embrassé l'état religieux[2] (845). Sous cette forme déguisée, la détestable commande tentait de remettre la main sur son

[1] *Hist. translat.*, 9-12.
[2] D. Bouquet, *Rec.*, VIII, 490.

Digitized by Google

ancien domaine ; mais les Normands ne lui laissèrent pas le temps de s'y implanter.

*
* *

C'est en 843 que, pour la première fois, la présence des redoutables pirates est signalée dans les eaux de la Loire. Le 24 juin de cette année, ils surprirent Nantes, avec la complicité du comte Lambert, massacrèrent l'évêque dans sa cathédrale, mirent la ville à sac et, cinq jours plus tard, s'en allèrent incendier le monastère d'Indret, d'où les moines avaient eu le temps de s'enfuir[1]. Toutefois, les plantureuses régions de l'Anjou et de la Touraine devaient échapper, pour quelque temps encore, aux incursions de ces pillards, dont les barques rapides allèrent dans l'intervalle porter la terreur sur les rives de la Seine, puis de la Garonne et jusque sur les côtes de Galice. Mais, au mois de juillet 853, une de leurs flottilles, remontant le cours du fleuve, commit partout sur son passage d'incalculables dévastations. L'incendie et le pillage marquèrent les étapes de cette marche en avant qui ne prit fin qu'à Tours. Le Mont-Glonne devint la proie des flammes ; Angers fut traité en ville conquise ; la basilique de Saint-Martin ne trouva pas grâce devant ces païens[2]. Les Normands hivernèrent en Touraine : leur dessein eût été de s'enfoncer davantage encore au cœur du pays ; mais, devant l'attitude résolue des évêques d'Orléans et de Chartres, qui avaient à la hâte rassemblé quelques forces, ils rebroussèrent chemin et regagnèrent l'embouchure de la Loire, mais non sans piller Angers une seconde fois[3]. L'ère des « pirates » était bien définitivement ouverte et elle ne devait se clore que plus d'un demi-siècle au delà.

A la fréquence des invasions normandes dans toute la

[1] *Chron. S. Sergii*, édit. Marchegay, ad. an. 843.
[2] *Annales Bertin*, ad. an. 853.
[3] *Ann. Bertin*, ad. an. 854.

Digitized by Google

région de l'ouest, on devine sans peine que ce coin opulent de notre France, renommé entre autres par ses vignobles, dut exciter à un haut degré les convoitises des « hommes du Nord ». Ordinairement, ils passaient l'hiver sur la côte, tantôt dans la presqu'île de Guérande, tantôt vers Paimbœuf; puis, au printemps, ils se rembarquaient et, gagnant la Loire ou quelqu'un de ses affluents, ils dissimulaient leurs barques dans quelque anse solitaire — lorsqu'ils ne les transportaient pas avec eux sur la terre ferme et, ensuite, divisés par groupes, ils se mettaient à courir le plat pays. C'est ainsi qu'à l'automne de 855 ils s'avancèrent jusqu'à Poitiers[1], qu'au printemps suivant ils dévastèrent Orléans et qu'en 857 ils s'emparèrent de Tours et étendirent leurs razzias jusqu'aux alentours de Blois[2]. On doit reconnaître, du reste, que la tactique des Normands l'emportait de beaucoup sur celle des Francs, là où la résistance put s'organiser. Leur hardiesse défiait tout obstacle : ils ne reculaient devant aucun péril et la soudaineté de leurs attaques n'avait d'égale que la rapidité de leur retraite, lorsqu'après avoir mis tout à feu et à sang ils revenaient à leurs embarcations, poussant devant eux les captifs, dont ils espéraient tirer rançon[3]. Peut-on s'étonner après cela de l'affolement des malheureuses populations rurales livrées sans défense à la merci d'agresseurs de cette sorte? En maints endroits s'organisèrent, il est vrai, des tentatives de résistance, qui réussirent parfois; mais ce furent là de trop rares exceptions et l'ennemi commun finit par avoir le dessus partout et toujours. Dans le courant de l'année 862, les diverses flotilles normandes qui infestaient la Seine, l'Oise et la Marne, ayant dû se replier vers l'Océan, prirent rendez-vous dans les parages de la Loire et firent alliance avec le duc breton Salomon, dont la politique

[1] *Ann. Bertin*, ad. an. 855.
[2] *Ibid.*, ad. an 856, 857.
[3] *Hist. translat. S. Mauri*, 27.

Digitized by Google

oscillante causa si souvent de cruels embarras à son voisin, le roi Charles le Chauve. Robert le Fort, chargé de la défense du Maine et de l'Anjou, leur enleva douze barques, mais, comme il n'avait pas de forces suffisantes pour tenir tête à deux adversaires à la fois, il dut renoncer à la lutte et entrer en composition avec les pirates[1].

Instruits par une cruelle expérience, les moines angevins, riverains de la Loire, n'avaient pas attendu l'arrivée de la « gent perfide » pour prendre la fuite. Entassant à la hâte leurs effets les plus précieux sur de lourds chariots, ils avaient abandonné leurs monastères, emportant dans leurs châsses les restes vénérés de leurs bienheureux Patrons, afin de les soustraire aux profanations des païens

Odon de Glanfeuil a raconté en témoin quelques-unes des étapes que lui et ses compagnons durent faire avant de rencontrer la sécurité relative d'un abri, que sur la fin de son *libellus*, il se plaît — bien à tort — à considérer comme définitif. Après un court séjour dans la *villa Scameraco*[2], ils traversèrent le Maine en diagonale et vinrent chercher refuge au Mesle-sur-Sarthe, dans le Perche[3]. Un an et demi se passa, et il fallut fuir de nouveau, car les terribles Normands, enhardis par le succès, assaillaient le pays de tous côtés. Au lieu de remonter vers le nord, ou de se rabattre sur le centre, les fugitifs gagnèrent par de longs circuits la région de l'est, mieux défendue par la configuration du sol contre les surprises d'un coup de main. Ils s'arrêtèrent en deçà de la Saône, dans les domaines d'un seigneur nommé Audo, qui leur donna asile pendant plus de trois ans[4]. Dans ce coin perdu de la

[1] *Ann. Bertin*, ad. an. 862.

[2] Très probablement Échemiré, canton et arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire).

[3] *Hist. translat.*, 20.

[4] *Hist. translat.*, 30, 32. — Une tradition locale persistante tient que les moines angevins séjournèrent sur l'emplacement du village actuel de Saint-Maur-les-Buissons (Jura), dont le vocable serait un

Digitized by Google

Bourgogne, les moines et leur précieux dépôt avaient chance de n'être plus inquiétés de longtemps, lorsqu'un ordre de Charles le Chauve vint les replonger en plein péril. Obligés de se rendre au monastère des Fossés, situé dans une presqu'île de la Marne, près de son confluent avec la Seine, ils n'y séjournèrent que passagèrement, car bientôt la présence des pirates dans le voisinage les obligea de pourvoir de nouveau à leur sûreté.

Un texte hagiographique du IXe siècle, la *Vie de saint Hugues d'Anzy*, relate un fait traditionnel, qui se rattache incidemment aux migrations des moines de Glanfeuil. D'après ce document, les frères, au moment de la dispersion, se seraient divisés en deux bandes, dont l'une gagna le Perche, puis la Bourgogne, ainsi qu'on vient de le voir, tandis que l'autre, prenant une route opposée, se dirigeait vers le Poitou et était recueillie au monastère de Saint-Savin[1]. Odon, il est vrai, ne dit pas mot de ce dernier épisode ; mais son silence ne saurait suffire à lui tout seul, croyons-nous, pour en infirmer la véracité[2].

Les menus détails de ce qui se passait en ce temps-là même au Mont-Glonne sont loin d'être aussi bien connus. Après l'embrasement de 853, on sait que les moines, sitôt le danger passé, avaient rapporté sur le coteau les reliques du fondateur de l'abbaye. En 860, ils séjournaient encore dans leur monastère ; en 866, par contre, la situation n'était plus tenable en Anjou ; il devenait même périlleux de demeurer sur place, et l'abbé Hecfrid dut fuir avec les siens vers le Berry. Ils s'installèrent dans la petite ville de

souvenir de ce passage ; mais le P. Victor de Buck oppose à cette tradition la mention d'un saint Maur, moine ou ermite dans la région, sur lequel, par ailleurs, on ne sait rien de précis (Boll., *Acta SS. oct*, t. XI, p. 677-79).

[1] Boll., *Acta SS. april*, t. II. *Vita S. Hugonis*, 4.

[2] Raoul Glaber raconte le même fait avec quelques variantes (*Hist.*, l. III, ch. v). Il a dû le puiser dans la *Vita Hugonis*, ou l'auteur de cette dernière l'emprunter à l'historien.

Digitized by Google

Saint-Gondon[1] jadis offerte en présent par Charles le Chauve à l'abbé Didon, son parent[2]. Quelles circonstances les obligèrent par la suite d'en partir et de se réfugier à Tournus? à quelle époque faut-il assigner ce déplacement? Voilà ce que l'on ignore. La façon toute fantaisiste dont le premier compilateur de l'*Historia Sancti Florentii* raconte ce fait[3] est contredite par un fragment historique plus ancien, que lui-même a inséré dans son récit, mais beaucoup plus loin, sans se douter le moins du monde de son étourderie. Dans ce passage l'écrivain inconnu confesse franchement que l'on ne savait rien à Saint-Florent, ni des motifs déterminants de la pérégrination de Saint-Gondon à Tournus, ni des conditions dans lesquelles s'était opéré cet exode[4]. Faute de mieux, il n'y a qu'à enregistrer cet aveu loyal et à s'en tenir là.

Vers 875, Tournus vit arriver d'autres fugititifs, sur lesquels les renseignements, cette fois, ne laissent rien à désirer. Les moines de Noirmoutier, on s'en souvient, avaient obtenu en 845, du comte Vivien, le prieuré de Cunault, où douze ans plus tard (857) ils transportèrent les reliques de leur patron, alors que tout espoir de retourner à Déas, leur précédent asile, était désormais perdu[5]. Cunault, assis au bord de la Loire et dénué de tout moyen naturel de défense, n'offrait qu'une retraite précaire à ses nouveaux hôtes : aussi n'y a-t-il rien de surprenant qu'ils aient abandonné cet endroit dès 862, pour s'enfoncer dans le pays poitevin. Charles le Chauve leur

[1] Saint-Gondon, canton de Gien (Loiret). Le monastère fut ensuite disputé aux moines de Saint-Florent par ceux de Saint-Pierre de Vierzon, d'où d'interminables procédures qui se conclurent finalement à l'avantage des Angevins.

[2] D. Bouquet, *Rec.*, t. VIII, p. 597.

[3] *Hist. S. Flor. Salm.*, p. 222

[4] *Hist. S. Flor. Salm.*, p. 284.

[5] *De translat., S. Phil.*, t. II, Præfat.

Digitized by Google

avait concédé en Poitou la *villa* de Messais[1], avec plusieurs autres domaines, dont ils n'eurent jamais la pleine jouissance, car quelques seigneurs du pays, s'en étant emparés précédemment, ne consentirent pas à les restituer[2]. Les reliques de saint Philibert ne demeurèrent à Messais que jusqu'en 870. A cette date, en effet, l'abbé Geilon et ses moines sollicitaient de la munificence royale la *celle* de Saint-Porcien[3] en Auvergne, pour s'y retirer et n'être plus réduits à errer de côté et d'autre, comme ils l'avaient dû faire jusque-là[4]. Ils n'étaient cependant pas encore au terme de leurs courses, puisque cinq ans plus tard ils s'acheminaient vers la Bourgogne dans l'intention d'y découvrir un établissement plus stable. Cette fois, il faut le dire, les restes du bienheureux Philibert trouvèrent le lieu définitif de leur repos et, au milieu des riantes campagnes qui environnaient leur prieuré de Saint-Valérien de Tournus[5], les moines expatriés oublièrent vite le site plus sévère de l'île d'Héro.

Durant ces allées et venues forcées, les Normands, malgré les pertes que leur infligeait l'intrépide comte d'Anjou, Robert-le-Fort, n'en continuaient que de plus belle leurs courses périodiques à travers les « pays de Loire[6] ». Le 29 décembre 866, une troupe de ces pirates, remontant du côté de la Neustrie, vint se heurter contre les forces réunies des trois comtes préposés à la défense du Maine : Rorigus, Geoffroy et Hervé[7]. L'engagement fut très vif :

[1] D. Bouquet, *Rec.*, t. VIII, p. 528. — Aujourd'hui commune du canton de Moncontour (Vienne).

[2] *De translat. S. Phil.*, XII.

[3] Aujourd'hui Saint-Pourcain, chef-lieu de canton du département de l'Allier.

[4] D. Bouquet, *Rec.*, t. VIII, p. 630.

[5] Chef-lieu du canton du département de Saône-et-Loire.

[6] *Annal. Bertin*, a. 864, 865.

[7] Les deux premiers étaient fils du comte Rorigon, le restaurateur de Glanfeuil.

Digitized by Google

Rorigus trouva même la mort dans la mêlée; mais, malgré cette perte, l'avantage demeura aux Francs. Dans le courant de la même année eut lieu une autre rencontre, non moins meurtrière et qui, cette fois, se termina par un désastre. Hastings, à la tête de quatre cents des siens, bien montés et renforcés par une troupe d'auxiliaires bretons, était allé ravager Le Mans. Robert-le-Fort, aidé de ses collègues, Ramnulphe, comte de Poitiers, Geoffroy et Hervé, tenta de leur couper la retraite à Brissarthe[1]. Le succès semblait assuré : l'ennemi, cerné dans l'église du village n'avait d'autre alternative que de se rendre ou de subir un investissement en règle, lorsque, par un de ces coups d'audace dont ils étaient coutumiers, les Normands réussirent à rompre la ligne de leurs adversaires et à se dégager. Robert périt en essayant de rallier les siens et Ramnufle, atteint par une flèche, ne lui survécut que trois jours[2].

Hugues l'Abbé[3] auquel fut confiée, après cet échec, la délicate et difficile mission de disputer l'Anjou et la Touraine à des adversaires de plus en plus disposés à s'y maintenir, déploya dans cette lutte une énergie qui rappelle celle de son prédécesseur. Pendant près de vingt ans, il fit aux pirates une chasse sans merci, marquée par des succès, attristée aussi maintes fois par des revers[4]. De son côté, Charles le Chauve, préoccupé d'assurer la sécurité des pays d'outre-Seine, avait ordonné, en 870, de fortifier les cités du Mans et de Tours, mesure qui garantissait par là même un asile aux populations environnantes en cas d'alerte. On ne devine pas quel motif empêcha de comprendre Angers dans cette ligne de défense. L'oubli était

[1] Commune du canton de Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire), à 32 kilomètres d'Angers.

[2] *Ann. Bertin.*, a. 866. — *Ann. Melten*, 867.

[3] Ce personnage était cousin de Charles le Chauve (*Ann. Bertin*, a 866).

[4] *Ann. Bertin*, 869, 871.

Digitized by Google

certes des plus regrettables et les Normands s'en prévalurent pour occuper la place, d'où, trois ans plus tard, le roi dut venir les expulser en personne, à la tête de son « ost », après un blocus de plusieurs mois. On peut saisir sur le vif, en cette occasion, et l'audace croissante de ces pillards et la pusillanimité sans pareille de l'indigne petit-fils de Charlemagne[1]. Hincmar a beau dire : les chefs normands traitèrent d'égal à égal avec Charles le Chauve, et, moyennant quelques otages, ils obtinrent d'hiverner dans une île de la Loire et d'y faire le commerce. Ceux d'entre eux qui étaient déjà chrétiens avaient faculté de demeurer dans le royaume, à la condition de ne point inquiéter les habitants : quant aux autres, il fut stipulé qu'au printemps ils reprendraient la mer pour ne plus reparaître sur les côtes franques.

A ces conditions, Angers fut évacué, et les corps des bienheureux Aubin et Licinius, tirés précipitamment de leurs tombeaux à l'arrivée de l'ennemi, reprirent possession de leurs sanctuaires[2]. Mais la suite des événements ne montre que trop combien étaient dérisoires les engagements des « hommes du Nord ». Comme par le passé, Hastings et ses équipages continuèrent à résider en pays de Loire par intermittences, ainsi qu'en un quartier général très propice pour leurs lointaines expéditions[3]. Rien donc d'étonnant qu'en 887 l'annaliste de Saint-Waast enregistre leurs méfaits en cette région et que, dix ans plus tard, il fasse allusion encore à la retraite de l'ennemi, aux approches de l'hiver, dans la direction de ce fleuve, après une trêve conclue avec Charles le Simple[4]. Il ne faut pas oublier non plus qu'en 903 une flotille, commandée par les deux

[1] Le P. Lapôtre, dans sa belle étude sur le *Pape Jean VIII*, réhabilite Charles le Chauve avec autant d'habileté que de savoir : on ne saurait pourtant l'absoudre complètement.

[2] *Ann. Berlin*, a. 873.

[3] *Ibid.*, a. 882.

[4] *Annal. Vedast.*, a. 887, 897.

Digitized by Google

chefs Héric et Baret, remonta jusqu'à Tours et brûla une fois de plus le monastère de Saint-Martin, le cloître, les faubourgs et les vingt-huit églises qu'ils renfermaient[1]. Le baptême de Rollon et son établissement en Neustrie mirent seuls un terme à cette lamentable situation (912).

*
* *

Avec le XIe siècle s'ouvre une ère moins sombre. Le pays, désormais à l'abri d'incursions telles que celles dont il vient d'être parlé, se réveille comme d'un long assoupissement et dans ce vaste corps, trop longtemps matérialisé par la lutte, ou par le besoin de pourvoir à sa sécurité, la sève intellectuelle recommence à circuler lentement. Presque en même temps, sous l'effort d'une poussée mystérieuse, le sentiment religieux — latent au fond des âmes — éclate tout d'un coup avec une intensité que plus jamais les siècles futurs ne reverront. De toutes parts, c'est le renouveau, ce renouveau si heureusement caractérisé par le moine contemporain Raoul Glaber[2]. « La terre a secoué son manteau de vétusté, pour revêtir une blanche parure d'églises », et sous l'habile main des « maîtres d'œuvre » et des « latomiers » les antiques basiliques elles-mêmes reprennent un air de jeunesse. Les masses se sont ébranlées et le pieux désir d'étendre sur terre, en toutes façons, le royaume du ciel leur a mis au cœur de naïves et généreuses inspirations. Tandis que les plus riches offrent « à Dieu et aux saints » le meilleur de leurs patrimoines, d'autres, n'ayant rien autre chose, font abandon de leurs personnes, ou consacrent à « l'œuvre » des sanctuaires la vigueur de leurs bras, l'exquise perfection de leur art. Du milieu de ses ruines matérielles et morales l'ordre monastique se relève, lui aussi, plus vivace que jamais et prêt à

[1] Salmon, *Chron. de Touraine*, p. 107. — *Chron. des églises d'Anjou*, édit. Marchegay, p. 7.
[2] *Rod. Glab. Historiar.*, l. III, c. IV.

Digitized by Google

couvrir nos campagnes de prieurés ou d'oratoires, qui vont devenir pour les populations rurales comme autant de foyers de civilisation.

L'Anjou n'est point resté en dehors de cet élan de foi, et il nous reste à indiquer par quelles étapes se poursuivit en ses limites la renaissance de l'état religieux. Sur ce terrain, il importe de le rappeler, tout était à reprendre par la base, ou peu s'en faut. Au Mont-Glonne, à Cunault, à Chalonnes, à Glanfeuil, il ne restait plus que des ruines et une désolation quasi complète. Les fondations de saint Licinius et de saint Maimbœuf, desservies par des clercs séculiers, ne devaient plus revoir leurs premiers hôtes. Saint-Serge, tombé aux mains des ducs de Bretagne, on ne sait trop par quel concours de circonstances, avait été abandonné vers 889[1] par Alain Barbetorte à l'évêque Raino et à ses successeurs[2]. Enfin, nous savons que l'abbaye de Saint-Aubin, régie par un abbé laïc — le vicomte Foulques-le-Roux — abritait un groupe de chanoines, auxquels ce personnage donnait, en 929, la terre de Saint-Rémy-la-Varenne[3] (*Curtis Chiriaci*), en mépart avec les clercs de saint Licinius, et il devait s'écouler près de quarante ans encore avant que la vie monastique y reprît pied et vigueur.

L'honneur de cette restauration revient de droit au petit-fils de Foulques-le-Roux, Geoffroi Grisegonnelle, nature droite et généreuse, dont la légende s'est emparée pour l'envelopper à plaisir de formes quasi épiques. Ses prédécesseurs, bénéficiaires de Saint-Aubin, grâce sans doute à quelque concession royale[4], avaient cru sans scrupule pouvoir distraire à leur profit certaines portions de ce domaine. Lui, au contraire, bien loin de s'autoriser de

[1] D'après M. Hauréau, *Gall. Chr.*, t. XIV, col. 641.

[2] D. Morice, *Mém. pour servir de preuves à l'Hist. de Bret.*, t. I, col. 332.

[3] *Chron. S. Albini*, a. 929.

[4] Les *Chron. Consul. Andegav.*, éd. Marchegay, p. 65, l'insinuent tout au moins.

Digitized by Google

pareils précédents, s'appliqua à remettre le monastère en possession des biens qui lui appartenaient de par la volonté des premiers donateurs. C'est ainsi que deux lots de terre, ressortissant de la « curtis » de Méron, revinrent à leur primitive destination. Toutefois, comme l'abbaye en question était passée par voie d'héritage à Guy, l'un de ses frères, en même temps abbé de Cormeri, de Ferrières et de Villeloin, Geoffroi ne songea à substituer des moines aux chanoines de Saint-Aubin que lorsque celui-ci eut consenti à faire abandon de tous ses droits antérieurs de propriété. La substitution se fit le 10 juin 966[1], avec l'assentiment de Guy et, trois ans plus tard, l'évêque Néfingus donnait aux nouveaux venus une moitié de la *villa* de Sai (les Ponts-de-Cé), en attendant qu'il leur confirmât les curieux privilèges obtenus par les chanoines, leurs prédécesseurs[2] (28 février 972). Adèle de Vermondois, première femme de Geoffroi, ne se montra pas moins libérale envers la « royale abbaye », dénomination que donnent déjà à Saint-Aubin les documents contemporains. En mars 974, la noble dame, du consentement de son « seigneur » le comte, offrit aux moines, en aumône, la terre d'Houdainville ou Ondainville, en Beauvoisis; l'île du Mont[3]; la Chapelle de Saint-Hilaire, voisine d'Angers; la terre des Alleuds[4] et l'église de la Pèlerine[5]. Notons, en passant, que Méron, les Ponts-de-Cé et les deux dernières localités dont il vient d'être fait mention devinrent dans la suite le siège de prieurés importants. Ces donations multipliées et le grand nombre de celles qui les suivirent, à des intervalles très rapprochés, sont la meilleure preuve de l'intérêt que portaient les contemporains aux représentants de

[1] D'Achery, *Spicil.*, t. III, p. 377.
[2] *Gall. Chr.*, t. XIV. *Instrum.*, col. 146.
[3] Située au confluent de la Sarthe et de la Mayenne.
[4] Commune de l'arr. d'Angers, cant. de Thouarcé.
[5] Commune de l'arr. de Baugé, cant. de Noyant.

Digitized by Google

l'ordre monastique. Il est pourtant curieux de remarquer que, dès ses débuts et durant même un temps assez long, la tentative de Geoffroi Grisegonnelle provoqua des défiances hautement affichées. On doutait de la persévérance des moines et, la crainte d'un retour éventuel de leur part à la vie canoniale, semble avoir hanté plus d'un esprit. Ces sentiments se font jour par exemple dans un accord entre l'abbé de Saumur et celui de Saint-Aubin au sujet d'une vigne : le donateur a pris ses précautions et stipulé expressément que, dans le cas où l'état actuel des choses établies à Saint-Aubin prendrait fin, la vigne en question lui ferait retour. La charte de fondation du prieuré de Gouis (vers 1059) n'est pas moins explicite. Hucbert de Durtal avait résolu d'établir les moines de Saint-Aubin à Gouis : mais il entendait ne favoriser que des moines et non point des chanoines. Il mourut avant d'avoir pu exécuter son dessein, et sa veuve, exécutrice de ses dernières volontés, avoue sans difficulté qu'elle traîna les choses en longueur pour trouver le moment opportun.

De quel monastère venait le groupe de moines qui repeuplèrent Saint-Aubin ? On l'ignore ; mais, selon toute apparence, ceux que l'évêque Rainald appela à Saint-Serge, aux environs de l'an 1000, venaient de cette première abbaye. La mémoire de Rainald mérite tous les éloges, et il serait injuste de ne pas faire ressortir tout le désintéressement qu'il mit à seconder la restauration des cloîtres, le zèle avec lequel il en favorisa la multiplication. Non content de restituer à ses protégés de Saint-Serge une partie des biens annexés par le duc Alain au domaine épiscopal, ainsi qu'on l'a vu plus haut, il ajouta même du sien et, qui plus est, il sut associer l'église d'Angers à ses propres largesses[1]. Les moines de Saint-Serge demeurèrent un temps sous la tutelle de leurs aînés de Saint-Aubin et, probable-

[1] D. Bouquet, *Rec.*, t. X, p. 583.

Digitized by Google

ment, sous la même crosse. Cependant il ne semble pas que cette situation se soit prolongée, car, dès la première moitié du XIe siècle, il ne reste plus trace de cette sujétion et chacun des deux monastères se développe dans une sphère d'action tout à fait indépendante l'une de l'autre.

A Glanfeuil les choses n'allaient pas de même. Dès le temps de Charlemagne, l'abbaye du Mont-Cassin avait élevé sur cette maison des prétentions de patronage, qu'autorisait jusqu'à un certain point le fait d'avoir été fondée par le disciple préféré de saint Benoît[1]. Par la suite, lorsque les moines des Fossés se furent acquittés de la mission de ramener la vie et l'observance régulière dans ce cloître transformé dès longtemps en exploitation rurale, ils se considérèrent à leur tour comme investis d'un droit très réel, qu'ils prirent soin de faire constater par acte en bonne forme[2]. Mais bientôt les procédés sommaires de l'évêque Ébroïn à leur égard et l'affectation de ce dernier à se faire confirmer par une série de diplômes la complète propriété de Glanfeuil les mit à même de constater que les possessions les mieux établies ne sont pas toujours à l'abri de singulières revendications. Ce conflit passager n'eut cependant pas de conséquences trop fâcheuses pour les gens des Fossés et, lorsque les invasions normandes eurent pris fin, les abbés de ce monastère, voulant sans doute couper court à tout débat ultérieur, mirent comme une sorte de hâte à repeupler l'abbaye angevine. En ces lointaines années du XIe siècle, les annales de Glanfeuil n'enregistrent guère que des faits isolés : quelques donations, les noms de cinq ou six prieurs; mais il est intéressant de remarquer que, si humble que fût alors sa situation, cet endroit vénérable n'en excitait pas moins le pieux intérêt des comtes d'Anjou. Ainsi, en 1036, l'évêque Hubert ayant consacré la nouvelle église, dédiée au Sau-

[1] Gattula, *Historia Cassimensis*, Part. I, p. 297.
[2] *Hist. translat.*, 14.

Digitized by Google

veur, Geoffroy Martel et la comtesse Agnès, présents à la cérémonie, firent remise au prieur de toutes les coutumes qu'ils levaient sur le domaine de Crû[1], à l'exception du service de guerre. Dans le courant de l'année, ils restituèrent encore à Saint-Maur la terre du Moul-en-Vallée[2]. jadis offerte par le comte Rorigon. A quelque temps de là, entre 1040 et 1045, Geoffroy confirma également la donation de Saint-Hilaire-de-Concourson faite aux moines par trois personnages qui ne nous sont point autrement connus : Robert, Albert et Beatrix, femme de ce dernier[3].

Pour ne pas interrompre l'ordre chronologique des faits, nous rapporterons ici les origines de l'abbaye de Bourgueil. Cette localité, assise aux confins de la Touraine et de l'Anjou, est enclavée aujourd'hui dans le département d'Indre-et-Loire; mais, jusqu'à la chute le l'ancien régime, elle a dépendu au spirituel de l'évêché d'Angers. C'est donc un milieu plus qu'à moitié angevin et, de ce chef, nous devons en dire au moins quelques mots. Emma, la fondatrice, était femme de Guillaume Fier-à-bras, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. D'après la chronique de Pierre de Maillezais, un sombre drame — provoqué par une grave atteinte à l'honneur conjugal — avait désuni les deux époux[4] et, la comtesse, retirée avec son jeune fils sur les terres de son douaire, vivait uniquement occupée de bonnes œuvres, comme si un veuvage prématuré l'eût frappée. L'abbaye de Maillezais, en Bas-Poitou, devait déjà son existence à ces circonstances, lorsqu'en 989, toujours sous l'influence de ce même état d'âme, la noble femme

[1] Village de la commune de Meigné, canton de Doué, arrondissement de Saumur. — Cart. de S. Maur, XXXIII.

[2] Commune des Rosiers. Les moines de Saint-Maur y établirent un prieuré régulier sous le vocable de leur patron. — Cartul. de S. Maur, LXI.

[3] Commune de Doué, arrondissement de Saumur. — Cartul. de S. Maur, XXVI. Le prieuré de Saint-Hilaire-de-Concourson était un des membres les plus importants de l'abbaye de Saint-Maur.

[4] *Petri Malleac, Relat.*, § IV, dans Bouquet, *Rec.*, t. X, p. 179-80.

Digitized by Google

jeta dans sa « curtis » de Bourgueil les bases d'un nouvel établissement consacré à la sainte Trinité, puis à l'apôtre Pierre, et destiné dans sa pensée à abriter une colonie de moines pratiquant la règle bénédictine. De riches dotations furent assurées au nouveau cloître et les papes, les rois, les princes le comblèrent à l'envi de leurs diplômes et de leurs privilèges. L'installation et le gouvernement des frères avaient été confiés, du reste, à un personnage alors fort en vue, l'abbé Gausbert[1], le réformateur de Saint-Julien de Tours, de Marmoutier et de la Couture. Ce prélat et ses successeurs immédiats nous sont connus principalement par leurs transactions avec les séculiers, en vue d'amplifier le temporel de l'abbaye; mais il est hors de conteste que l'heureuse influence de leur administration intérieure contribua pour une large part à cette grandeur morale, qui valut par la suite au monastère de Bourgueil un renom si mérité. Faut-il ajouter que les libéralités d'Emma lui méritèrent récompense dès ici-bas? Un rapprochement se fit entre les deux époux, et Guillaume, avant de mourir, eut la joie de contempler sa femme et son fils à ses côtés[2].

Par une coïncidence singulière, de tous les monastères de l'Anjou, le plus ancien et le plus opulent, celui du Mont-Glonne, a été précisément le plus lent à se relever de sa décadence forcée. Dès le premier tiers du xe siècle, les reliques de saint Florent avaient quitté la Bourgogne et repris le chemin des pays de l'Ouest, mais elles ne devaient plus reparaître au lieu d'où elles étaient parties pour l'exil. Un moine angevin du nom d'Absalom, ayant réussi à s'en emparer par surprise, était venu s'installer avec son pieux larcin d'abord au bourg de Rest[3], puis dans une grotte voisine de la Loire et proche du *Vetus Truncus*,

[1] Gausbert était proche parent d'Emma.
[2] *Petri Malleac*, *Relat.*, § V.
[3] Commune de Montsoreau, canton et arrondissement de Saumur.

Digitized by Google

le château primitif de Saumur[1]. Le hardi pèlerin avait ses motifs d'agir ainsi. Peu soucieux d'exposer son précieux dépôt à de nouveaux dangers, ni surtout aux hasards d'un coup de main, tel que celui qui avait si bien réussi à lui-même, il ne pouvait songer à aller chercher un abri dans les ruines isolées du Mont-Glonne. Ne valait-il pas mieux mille fois se fixer dans un centre habité, à l'ombre de quelque bonne forteresse, où, en cas de dangers, reliques et gardien seraient assurés de trouver un refuge certain. Absalom s'ouvrit de son dessein à diverses personnes, notamment à un pieux ecclésiastique nommé Élie, qui en fit part au comte de Blois, Thibault le Tricheur[2], alors maître du *Vetus Truncus*. Celui-ci offrit sur-le-champ la chapelle du château pour abriter les restes vénérables du Bienheureux Florent et, non content de cela, il fit venir de Fleury-sur-Loire un groupe de moines auxquels en fut confiée la garde. Enfin, grâce à son intervention efficace, les gens de Tournus qui, somme toute, s'étaient assez mal comportés envers leurs anciens compagnons d'exil — les frères du Mont-Glonne — durent restituer aux remplaçants de ces derniers divers objets précieux indûment conservés dans leur trésor, entre autres le vase de la Cène jadis offert par Charlemagne, un encensoir dont le travail merveilleux était attribué à saint Éloi, le psautier et le missel que la tradition affirmait avoir servi à saint Florent, enfin des chartes, des reliques, des ornements précieux[3].

Élie devint le premier abbé de Saint-Florent-du-Château et, sous son énergique impulsion aussi bien que sous

[1] *Fragm. Vet. Hist. S. Flor.*, édit. Marchegay, p. 208. Ce récit du rédacteur primitif a été repris ultérieurement par le compilateur de l'*Historia S. Florentii*, et agrémenté de détails invraisemblables qui ne supportent pas l'examen. Le fait même de la translation ne peut cependant être révoqué en doute.

[2] Thibaud, fils de Tetbold, appartenait à la race des « hommes du nord » : il était proche parent de Rollon et, par sa mère Richilde, il descendait de Robert le Fort.

[3] *Fragm. Vet. Hist. S. Flor.*, p. 208.

Digitized by Google

celle d'Amalbert, son successeur, le monastère prit rapidement une notable importance. Rien n'égalait la beauté de l'édifice et la savante distribution de ses multiples officines. Les murs et le lambris de l'église étaient ornés de peintures : un verger spacieux enclos de murs ajoutait à l'agrément du séjour : enfin des canaux habilement ménagés dans les substructions, amenaient l'eau d'une source extérieure et la distribuaient largement dans chaque service[1].

La consécration de l'église eut lieu le 21 mai 950, et ce jour-là les ossements du Bienheureux Florent, enfermés dans une fierte de cuivre, furent solennellement élevés en arrière de l'autel matutinal, sur une plate-forme ornée elle-même de pièces d'orfèvrerie[2].

L'abbé Robert de Blois se montra non moins vigilant à sauvegarder les intérêts de son monastère et à en accroître les privilèges. De son temps, se fit l'annexion de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, par suite de la cession du vicomte Aymeric de Thouars[3], et, en 1004, le pape Jean XVIII confirma aux moines toutes leurs possessions territoriales antérieures. La bulle pontificale leur accordait de plus la faculté, alors très appréciable, de pouvoir célébrer l'office divin dans leurs oratoires sans avoir à redouter les poursuites des ordinaires, toutes les fois que l'interdit pèserait sur le reste du pays[4]. Il n'est pas jusqu'à l'indomptable Foulques Nerra qui n'ait subi lui-même l'ascendant de Robert, en faisant trève pour un temps à ses tyranniques exigences. Par ailleurs, l'historien de l'abbaye ne tarit pas sur la splendeur des tapisseries et des ornements sacrés dont s'enrichissait la basilique à

[1] *Ibid.*, 209-210.

[2] *Hist. S. Flor.*, p. 245.

[3] Martène, *Thes. aned.*, I, 105-106. — Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée), canton de Luçon, arrondissement de Fontenay-le-Comte.

[4] *Hist.*, p. 254-57.

Digitized by Google

cette époque. Toute cette prospérité malheureusement dissimule une décadence précoce, et la belle période de Saint-Florent-du-Château a déjà pris fin. De lamentables compétitions à la charge abbatiale, le gaspillage et l'aliénation des biens du monastère par deux prélats ambitieux et indignes, l'incendie d'une partie des bâtiments claustraux, la révolte ouverte parmi les subordonnés, tels sont à peu près les seuls événements marquants que l'on ait à signaler jusqu'au jour où Foulques Nerra, au cours de sa lutte contre Eudes de Blois, emporte d'assaut le château de Saumur et le livre aux flammes (1026).

Au milieu de la mêlée générale, tandis qu'une partie des moines se portait à la rencontre des assiégeants avec le corps de saint Doucelin, quelques autres arrachaient en hâte à l'embrasement la châsse de leur patron, sauvetage dont le vainqueur songea à profiter tout le premier. Foulques, en effet, avait promis au saint de lui élever à Angers une demeure digne de lui et, sans tarder, les « cendres très vénérables » furent dirigées par eau vers cette ville. Mais les rameurs n'avaient pas franchi le tiers du chemin que l'embarcation vint se heurter contre un banc de sable, où elle s'enlisa. Le doigt de Dieu était visible et les frères qui accompagnaient, bien à contre-cœur, leurs reliques dans cette sorte de captivité déguisée, refusèrent de poursuivre plus avant. Le duc, malgré son dépit non dissimulé, ne voulut point les contraindre : il les engagea même à regagner leur monastère du château, promettant avec force serments de ne les plus violenter à l'avenir[1]. Assez mal rassurés par ces dispositions de soudaine bienveillance, les moines expulsés jugèrent plus prudent de se retirer sur une de leurs terres, sise tout près de là, au lieu dit des « Grottes » et, en attendant que s'élevassent sur la rive gauche du Thouet, à mi-côte du

[1] *Fragm. Hist. S. Flor.*, p. 212-213. — *Hist. S. Flor.*, p. 277-78.

Digitized by Google

« Champ-Épineux » le somptueux monastère de Saint-Florent-le-Jeune et sa splendide église, ils déposèrent, à titre provisoire, dans le modeste oratoire de Saint-Hilaire la châsse providentiellement échappée à de si multiples dangers. Toutefois, faute d'habitations suffisantes en cet endroit, il fallut se diviser au moins pour un temps. L'abbé Frédéric avec le prieur et sept autres compagnons allèrent renforcer au Mont-Glonne le petit noyau de conventualité, qui récemment s'était reformé sur ces ruines[1]. D'autres retournèrent occuper l'abbaye du château, jusqu'à ce qu'une boutade de Geoffroy Martel les en fît sortir derechef, et, pendant ce temps, le gros de la communauté campé autour des constructions, en activait l'achèvement de toutes ses forces. Au bout de quatre ans, l'œuvre était déjà assez avancée pour permettre de transférer les restes de saint Florent dans l'un des bras du transept de l'église neuve : solennité qui provoqua une véritable manifestation religieuse de la part des populations d'alentour[2]. Cette fois l'avenir était assuré aux moines et de longs jours de sécurité s'ouvraient devant eux.

Dom Léon Guilloreau.

(A suivre.)

[1] *Hist. S. Flor.*, p. 279.
[2] *Ibid.*, p. 279-80.

Digitized by Google

LES

VERTUS DES PIERRES PRÉCIEUSES

Le *rubis* est la plus recherchée des pierres, de tous temps elle eut une valeur considérable. Théophraste, naturaliste grec, qui vivait trois siècles avant Jésus-Christ, dut donner 40 pièces d'or pour avoir un très petit rubis. Benvenuto Cellini dit que, de son temps, un rubis d'un carat valait 800 écus d'or, alors que le diamant du même poids se vendait 100 écus. Les plus beaux viennent de Ceylan, des monts Capelan. Le plus gros appartient à la couronne de Russie; il fut offert en 1778, à la czarine, par Gustave III. Les plus estimés sont ceux d'Orient, couleur *sang de pigeon*, ensuite vient le rubis spinelle, reconnaissable à sa cristallation en octaèdres réguliers, puis le rubis de Siam et le rubis balai. Aujourd'hui un rubis vaut, selon sa transparence, de 400 à 2.500 fr. le carat. Sa vertu est immense. Il met la concorde dans les ménages, rend éloquent, guérit les maladies d'yeux et l'hydropisie (d'après les anciens). Ély Star, de nos jours, lui attribue d'autres dons encore.

Après le rubis vient le *saphir*, qui est formé par le corindon bleu. Le saphir mâle, bleu de roi, est le plus estimé; le saphir femelle, bleu clair, l'est moins. Ces gemmes viennent de Ceylan et de Pégu. Le plus gros est au Musée d'histoire naturelle, à Paris, dans l'armoire de fer. Il pèse 132 carats 1/16.

Le talisman de Charlemagne, qui a été trouvé suspendu à son cou lorsqu'on ouvrit son tombeau, en 1166, porte

Digitized by Google

deux gros saphirs. Il fut offert à Napoléon Ier par le clergé d'Aix-la-Chapelle. Il existe un beau saphir encore, sur lequel sont gravées les têtes de Henri IV et Marie de Médicis. D'autres reproduisent Caracalla, Méduse, et le plus célèbre est le sceau de Constantin (53 carats). Saint Louis en offrit un à Marguerite de Provence, sur lequel un Christ était ciselé, avec cette devise : *Hors cet annel pourrions avoir amour.*

Les anciens lui attribuaient l'emblème de l'amour. Encore en Italie, les bijoux de la mariée sort ornés de saphirs. Il guérit aussi l'enflure, la jaunisse et fortifie les yeux. Les gens qui ont des querelles avec la justice s'en trouvent bien, car il fait tomber les murs des prisons...

L'*opale* mérite un bon rang parmi les talismans : elle recrée l'esprit, est antidote des venins, des poisons, préserve des contagions, de la mélancolie, des syncopes. Depuis 3 ou 4 siècles on l'a douée de qualités nuisibles, on a cru qu'elle attirait les malheurs sur ceux qui la portaient. La disparition de ses couleurs était heureuse, car, de ce fait, les maléfices restaient écartés. Cette idée a diminué son prix.

Les anciennes viennent de l'Inde, les récentes de Hongrie. Leurs couleurs sont produites par des fissures fines qui se trouvent à l'intérieur et peuvent disparaître si le minéral subit une variation de température. Les plus belles ont quelquefois perdu leur couleur en restant exposées au soleil.

L'*opale de feu* a une couleur rouge hyacinthe. Elle se trouve à Zimapan. Quand on la plonge dans l'eau elle devient transparente et sans feux ; ses couleurs reviennent quand elle est sèche.

La plus belle est l'opale orientale ; une d'elles appartint à l'impératrice Joséphine; le trésor de la couronne de France en possède deux; elles valent 75.000 francs. Les Indiens accordent à cette gemme la valeur du diamant; les Romains

Digitized by Google

l'estimaient infiniment et le sénateur Nonius préféra quitter sa patrie plutôt que de sacrifier à Marc-Antoine une superbe opale qu'il possédait.

L'*émeraude* est verte, vert clair, bleue, presque incolore, et alors elle prend le nom de Béryl. Elle vient du Pérou et aussi de Sibérie. Les Égyptiens et les Grecs ont gravé des émeraudes avec succès, malgré la fragilité de la substance. Néron, dit-on, s'en servait en guise de lorgnon pour voir les jeux du cirque, mais ce ne devait pas être une émeraude vraie, car cette gemme n'est pas à ce point transparente. Elle possède d'immenses qualités. Psellos, au XIe siècle, dit que sa poudre mélangée d'eau guérit la lèpre et donne, portée sur soi, l'éloquence, l'accroissement des richesses et protège contre la tempête. Jules II en possédait une superbe à sa tiare. En 1804, lorsque Pie VII vint à Paris, elle fit partie des présents que l'empereur offrit au pape; elle est vert foncé et le nom de Jules II est gravé sur elle. Les monts de l'Oural sont en ce moment les meilleurs gisements d'émeraudes, mais cette gemme est fort chère. On dit encore qu'elle se brise au moment d'une faute contre les mœurs...

L'*améthyste occidentale*. C'est un quartz violet, très abondant dans la nature; c'est lui qui orne l'anneau des évêques. Cette pierre est souvent employée pour la gravure, elle n'est pas rare, on la trouve au mont Saint-Gothard, en Bohême, en Angleterre, en Espagne, à Viladran près Barcelone. Dans ce pays on l'appelle *pierre de vie*.

Les améthystes de l'Inde, qui sont des corindons, sont les plus estimées; elles ont la teinte un peu rosée et étaient appelées par les anciens *paupières de Vénus*.

L'améthyste a la propriété de donner du courage et d'empêcher l'ivresse; aussi les Romains se faisaient-ils faire, pour boire, des coupes en améthystes, sur lesquelles étaient gravées les figures de Bacchus et de Sylène.

L'*agate* était très estimée des anciens et avait, selon sa

Digitized by Google

couleur, des dons variés. Théophraste, dans son *Traité sur les pierres*, dit qu'elle tire son nom de la rivière des Achates, en Sicile. L'agate est considérée comme antidote du venin des serpents, scorpions et des araignées. Voici les noms différents qu'elle prend selon sa couleur :

Agate rouge (Cornaline), donne gaîté.
— bleu clair (Saphirine), fortifie les yeux.
— bleu d'azur (Faux-lapis), guérit la fièvre et la mélancolie.
— vert poireau (Prase)
— vert pomme (Chrysoprase)
— vert foncé (Plasma)
} encourage et favorise l'espérance.
— vert et tache rouge (Héliotrope), pierre de sang, pierre des martyrs.
— brun jaunâtre, rouge (Sardoine), favorise l'élévation de la position.
— blanc (Calcédoine), préserve des procès.
— une couche blanche sur une rouge (Onix), pierre de soleil, qui, si on la garde la nuit, donne des rêves effrayants à cause de son action sur le plexus solaire.
— une couche blanche sur une noire (Nicolo).
— un cercle noir entouré de cercles variés (agates œillées), préserve du mauvais œil.

Au temps de Néron les agates étaient très recherchées pour faire des coupes et des camées.

Le *jaspe* diffère de l'agate par son opacité complète. Il préserve des épidémies et de la mélancolie.

La *topaze* est un fluosilicate d'alumine, de couleur variable, incolore, jaune, bleu, rougeâtre. La topaze du Brésil est jaune ; mais, lorsqu'on la chauffe, elle devient rose et s'appelle alors *topaze brûlée*. Elle se trouve dans les roches granitiques. On en rencontre en Asie Mineure,

Digitized by Google

Sibérie, Écosse, Irlande, Saxe, Brésil, Madagascar. Dernièrement on en a rencontré en Bretagne et dans les Pyrénées. La topaze est dure, elle raye le quartz.

La variété blanche ressemble au diamant et est connue en joaillerie sous le nom de *goutte d'eau*. Cette gemme était inconnue des anciens. Elle a le mérite de favoriser l'intuition.

Le *zircon* est du silicate de zircone; il présente des colorations variées et, après le diamant, possède l'indice de réfraction le plus élevé. Il se trouve en France, près du Puy, et celui qui imite le mieux le diamant vient de Ceylan.

Le zircon rouge est appelé Hyacinthe et a la propriété de chasser l'insomnie et de préserver de la peste.

Les anciens donnaient le nom de Hyacinthe au corindon rouge. Haüy dit qu'ils l'appelaient ainsi à cause de sa ressemblance avec la fleur qui parut à l'endroit même où la jeune Hyacinthe fut tuée par Apollon. Cette plante est une sorte de lis dont la corolle représente deux caractères formant le mot *aï*, qui est le cri de douleur. Bien entendu cette plante ne rappelle en rien celle qui porte chez nous le nom de jacinthe.

Feldspaths. — Ce sont des silicates doubles d'alumine; ils sont rayés par le quartz et fournissent des pierres peu estimées.

La plus connue est la *pierre de lune;* elle est constituée par un silicate d'alumine et de potasse. Elle est taillée en cabochons, est transparente, incolore et possède des reflets d'un blanc de lait nacré qui semblent circuler dans la pierre quand on la déplace.

La plus estimée est celle de Ceylan.

La *pierre de soleil* est un feldspath renfermant de la soude, de la potasse et de la chaux. Elle possède un fond grisâtre semé de points brillants jaunes ou rouge vif.

La *turquoise* est un phosphate d'alumine hydraté coloré en vert par du cuivre. Elle est moins dure que le quartz.

Digitized by Google

Quand elle n'est pas mince elle est opaque. On la taille en goutte de suif et en cabochons. La plus estimée vient de Perse. On la trouve aussi en Saxe. Elle s'appelle turquoise orientale et ne pâlit pas ainsi que celle qui provient de débris d'ossements colorés en vert par du fer (de là la croyance : la turquoise meurt...). On lui rend sa couleur en la plongeant dans une dissolution d'azotate de cuivre; mais cette coloration ne dure que quelques jours.

Pline désignait les turquoises sous le nom de Callaïs. Les premières qui vinrent en France avaient été trouvées en Turquie (de là leur nom). Le roi de Perse envoya en France un ambassadeur chargé de beaucoup de turquoises pour Louis XIV. Quelques auteurs espagnols racontent que les anciens mexicains les estimaient plus que l'or et qu'une boucle d'oreille en turquoise était échangée contre une mule. Les anciens disaient aussi que la turquoise préserve des chutes ou en annule les périls.

Les *grenats* sont des silicates d'alumine. Ils ont une couleur rouge violacée, mais ils peuvent être jaunâtres, noirs et même d'un beau vert. Les Romains les estimaient beaucoup; les plus estimés portent le nom d'Almandin. On les trouve en Autriche, dans le Tyrol où les cristaux sont très gros, en Suisse, dans le Saint-Gothard, en Espagne, à Ceylan et surtout en Syrie.

Le grenat hyacinthe, rouge orange, correspond à l'essonite. On le trouve à Ceylan, en Suisse, en Piémont. Le grenat, disaient les anciens, a la propriété de chasser le mauvais air et de conserver la santé.

L'*idocrase*, de couleur variable, est appelée chrysolite ou péridot, selon qu'elle tire sur le vert ou le jaune; on l'appelle hyacinthe des volcans quand elle est brunâtre. Elle a la propriété de rendre sage et d'empêcher les folies.

Ces variétés de pierres précieuses sont les plus connues et les plus estimées; on peut les reproduire exactement et

Digitized by Google

reconstituer chimiquement le minéral lui-même, mais ce n'est pas aisé à faire : les cristaux obtenus sont toujours plus petits et, s'ils sont d'un grand intérêt au point de vue scientifique, ils ne peuvent avoir d'application pratique.

En revanche on les imite très bien; mais les vertus qui leur sont attribuées n'ont alors aucun effet; aussi les anciens ne les estimaient-ils pas. Ils se paraient, quand ils le pouvaient, de pierreries et n'en donnaient jamais à leurs femmes; aujourd'hui la mode a changé.

D'autres gemmes, de moindre valeur, sont encore « douées » de vertus spéciales assez curieuses. Ce sont :

Le *corail* qui a la propriété d'arrêter les hémorragies; porté sur soi, il fortifie les yeux; réduit en poudre en petite quantité, il invite au sommeil.

Le *cristal*, porté en collier, augmente le lait des nourrices.

Le *diamant* fortifie le cœur, donne l'intuition et se ternit, disent les Malais, au contact de la main d'un traître.

Le *corindon*, monté en argent, guérit de l'hydropisie.

L'*opale* favorise les entreprises honnêtes.

L'*aigue-marine* (variété des Béryls) fait aimer de ceux qui la touchent ou boivent l'eau dans laquelle on l'a fait tremper.

La *perle* a toujours eu, depuis l'ancien temps, la réputation d'inspirer la tendresse aux personnes indifférentes (exemple Cléopâtre).

En revanche les perles portées au cou protègent la pureté et leur poudre avalée dans du lait calme les gens irritables et guérit les fièvres pernicieuses.

La *sélénité* amène de justes pressentiments et donne à ceux qui la portent la sympathie de tout le monde.

La *sardoine* aide à l'élévation de la position sociale et amène les honneurs mondains.

D'après les anciens, ces gemmes, placées sous l'afférence des divers influx sidéraux, peuvent constituer des « porte-

Digitized by Google

bonheur » pour les êtres humains en harmonie astrale avec elles.

Que l'idée soit vraie ou fausse il en coûte peu d'essayer[1].

René D'Anjou.

[1] Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

Digitized by Google

LA

FAMILLE BOYLESVE

(suite)

Chartrier de Boylesve, 1358. — Sachent tous presens et à venir que comme Monsour Jehan Boylesve, chevalier, et feu Pierre Boylesve, son frère, eussent plusieurs leurs terres, domaines et rentes en pluseurs leus communs entre eux, lesquels ne eussent oncques esté despartis entre eux, ja eust esté que les dessus dits sans en faire partage eussent chacun expleté par lon temps et tenus et pour seu une partie dedans ces choses non parties, et maintenant et à present contenz fust esmeu ou en espérance de esmouvoir entre ledit Messire Jehan Boylesve d'une partie et Géoffroy Boylesve, son neveu, fils dou dit Pierre Boylesve, son frère, d'autre part, à cause des dessus dites choses non parties, en nostre court d'Angers pardevant nous personnellement establis les dessus dits Messire Jehan et Géoffroy, soumettant eux et chacun d'eux, leurs heirs et tous lours bians au pouvoir et jurisdiction de nostre dite court, quant au faict, cognurent et confessent chacun de sa pleine volenté, sans pourforcement, estre venus à pez et à accort, et avoir fait ensemble à l'assentement et conseil de Monsieur Charles Boylesve, chevalier, seigneur de Beauregard, frère dudit Messire Jehan et oncle dou dit Géoffroy et encores par ces présentes font partage entre eux

Digitized by Google

de la manière qui s'ensuit. C'est à scavoir que au dit Messire Jehan Boylesve est escheu, competé et avenu par l'assentement dou dit Géoffroy et pour son préciput et par ledit partage feit entre eux, les terres, seignories, demaines de Bourgdeboire et la Bourelière et les appartenances tant mesons, hebergemens, courtils, garennes, bois, terres, vignes, prez, rentes, cens, desmes, moslins, pescheries et autres choses quelconques appartenans ausdits leus, à tenir, à avoir et espleter et posseder ledit Messire Jehan lesdites terres et ses appartenances en pez et sans contens, comme son droit, propre heritage, sans ce que ledit Géoffroy, ses héritiers, successeurs ne autres à cause de luy y puissent jamais rien demander et par ledit partage ainxin feit entre eux est escheu audit Géoffroy, competé et avenu pour son tierçage, la terre et appartenance de Motte, en la paroisse de Jallais, et doze septiers de seigle, d'annuelle et perpétuelle rente à tos jours més, mesure du grant Mourveu à prendre au lendemain de la feste de Sainte-Croix, en septembre, annuellement sur une gagnerie appellée la Renardière, paroisse de Saint-Maurille de Chalonnes, et ses appartenances par le assentement dou dit Messire Jehan, sans ce que luy, ses heirs ne autres à cause de luy y puissent jamais rien avoir ne demander, ains les veut ledit Géoffroy tenir et posseder comme son droit, heritage, auxquelles compositions et accordances et les partages dessus dits ainxin se garder, garantir, delivrer et deffendre l'une partie à l'autre en tant comme à chacun en touche et peut appartenir et sur ce garder l'un l'autre de tout dommaige, empeschement, obligent les dessus dits et chacun d'eux ses heirs et tous ses biens meubles et immeubles presens et à venir quelques ils soient et ont renoncé quant à ce les dessus dits et chacun d'eux à toutes exceptions, déceptions de mal ou de fraude, de débaras, de tricherie et générallement à toutes oppositions, allégations, empeschemens, appleigements, contrappleigements, à tout droit escrit et non escrit, à toutes coutumes de pays et usages de temps et à toute autre chose quelconque à ces presentes contraire. Et de tout ce que dessus est dit tenir, avoir ferme et stable sans jamais faire ne venir encontre par eux ne par autre en aucune manière, sont tenus les dessus dits Messire Jehan et Géoffroy et chacun d'eux par la foy de lours corps donné sur ce en nostre main et condamnés à leur requeste par le jugement

Digitized by Google

de nostre dite court. Ce fut donné sous nos sceaux le huictiesme jour du mois d'octobre, l'an de grâce mil trois cens cinquante-huit.

Original en parchemin, jadis scellé de cire verte.

Chartrier de Boylesve, 1364. — Loys, fils du Roy de France, duc d'Anjou, comte du Maine, seigneur de Guise et de Rebemont, scavoir faisons à tous que veu et oui et diligemment examiné les comptes de Julian Bouchery, clerc de la chambre des deniers de nostre très chère et très amée compagne la duchesse, rendus par devant nos amées et féaux, nostre chancellier Messire Jehan de Boylesve, gouverneur de nostre terre de Guise et autres de nos gens à ce accoustumés à appeler, de toutes les recettes et mises en deniers, tant ordinaires comme extraordinaires, faites par ly pour la dépense de nostre hostel et de l'hostel de nostre dite compagne à Guise, Oisy, Rebemont et Boulogne sur la mer, entre le premier jour d'aoust enclos mil trois cens soixante et deux que ledit Julian commença à faire l'effet de ladite chambre et le premier jour de mars exclu mil trois cens soixante-trois, toute monnoie d'or et autres à valoir à sol et à livre tournois à la monnoie courante à Guise au jour de la date de ces lettres, les recettes duquel faites entre ledit temps, montent à neuf mil onze livres quatre sols et deux deniers, toujours monnoie courant à Guise et les mises faites sur ce par ledit Julian monte à neuf mil vingt livres dix-huit sols, toujours telle monnoie comme dessus, si comme il appert plus à plein par les comptes sur ce faits et ois comme dit est et rendu à nostre court. Nous pour la fin et conclusion de son dernier compte, sommes tenus audit Julian pour plus mis que reçu en la somme de neuf livres treize sols six deniers, toujours de la monnoie devant dite, lesquels comptes ainsy rendus comme dit est, nous ratifions, gréons et approuvons par ces lettres sans ce que nous et nos successeurs en puissions rien demander pour le temps à venir sauf à nous toutes voies, toute erreur de compte. Donné en tesmoingn de ce sous nostre scel en nostre chatel de Guise, le vingt-quatriesme jour d'apvril l'an de grâce mil trois cens seixante et quatre.

Par nous presens les dessus nommés (signé) J. Creste.

Original en parchemin, sceau perdu.

Digitized by Google

CINQUIÈME DEGRÉ

Jean Boylesve, chevalier, seigneur de Granchamp, premier maître d'hôtel de Louis de France, duc d'Orléans, fils du Roi Charles V et frère du Roi Charles VI, épousa, le 3 mai 1360, demoiselle Andrée Briconnet[1].

Hugues de la Guesle, son cousin, obtint contre lui, en 1368, une sentence du prévôt de Paris pour l'obliger au paiement de la rente de 10 livres d'or, créée par son quatrième aïeul.

Il se croisa en 1396 pour aller en Hongrie au secours des chrétiens opprimés par les Turcs; mais, avant de partir, il fit son testament et ordonna à son fils aîné de changer ses armoiries et de prendre *trois croix de Saint-André au lieu de trois étoiles.* Il périt à la journée de Nicopolis, le 28 septembre 1396.

Sa femme était morte avant lui et fut inhumée près du grand autel de Saint-Jean de Chartres.

Ils laissaient deux fils : Pierre et Guillaume.

L'arrest du parlement de Paris de 1387 relate « la grosse « originale du contrat de mariage, du 3 mai 1360, de Jean « Boylesve et d'Andrée Briconnet. » Cette pièce n'existe plus.

Chartrier de Boylesve, 1368. — Hugo Aubriot, custos prepositure Pariensis, universis et singulis qui cumque literas istas viderint, perpetuam in domino salutem. Ordo rationis nos ammonet ea que in presentia nostra rationabiliter sunt definita attestationis nostre munire presidio et literarum custodie commendare ne processu temporum a memoria posterorum dilabantur. Inde est quod nos presentium significatione tam presentibus quam futuris notificandam duximus controversiam que in curia nostra mota est inter Johannem

[1] Briconnet : *d'azur à la bande componnée d'or et de gueules de 5 pièces, chargée sur le premier compon de gueules d'une étoile d'or et accompagnée en chef d'une autre étoile aussi d'or.*

Digitized by Google

Boisleveum et Hugonem a Guellea milites, judiciali sententia debere terminari prudentium et quidem nobilium consilio qui nobis adsunt et alii plures sapientes discreti clerici et laici et remotis partibus sanguine conjunctis que tamen invicem contendebant, attente considerantes ne sua jura armis dirimant, partim judicio, partim concordia, judicavimus hoc modo. Sic enim querela ista nunquam esset finem habitura videlicet quod dictus Johannes recipitur et recipietur in perpetuum et toties quoties ad amortisandum certum censum seu prestationem silicet decem librarum auri, nonobstante prescriptione centum viginti et plus annorum, quod dictus a Guellea in pace possiderat istum censum creatum per Stephanum Boisleveum prepositum parisiensem predecessorem nostrum et dicti Johannis attavum eo tempore quo D. Ludovicus rex obsederat civitatem Damietam et ubi dictus Stephanus a Sarracenis captus fuerat et pro redemptione sua Galterus a Guellea miles, mutuo dederat ducentas libras auri et postea censum annuum decem librarum auri illi assignaverat super domum suam sitam Parisius propre fanum sive edem sacram D. Germani de Lauxerio donec posset redimere istum censum annuum. Ut autem hoc judicium firmum et inviolabiliter permaneat presentem cartam sigillo nostre prepositure corroboravimus. Factum et datum est hoc Parisius anno ab incarnatione domini millesimo CCC° LXVIII° vero quinto Idus novembris. Carolo V° regnante in Francia et Edouardo in Anglia.

Original en parchemin, sceau perdu.

Il existe dans le *chartrier de Boylesve* et dans les *titres de M. Ch. d'Achon*, à Gennes (Maine-et-Loire), deux copies vidimées de cette sentence ; on y lit à la suite : signé R. de Baily et scellé sur le reply en double queue de parchemin où est ung sceau de cire verte tirant à present pour son ancienneté sur une couleur jaunastre où est empreint des deux costés une fleur de lys couronnée de deux couronnes sur les deux fleurons. Et à l'entour du sceau y a quelques lettres que l'on ne peut lire pour leur ancienneté, ainsi que le sceau, à l'endroit de l'escripture est en quelques endroictz escorné, duquel sceau la figure est telle :

(Ainsi dessiné à la plume.)

Digitized by Google

La coppie cy dessus escripte a esté par nous Jullian Deillé et Paul Sallays, notaires royaulx à Angers, soubzsignés collationnée à son original en parchemin signé et scellé, sain et entier, non vicié ne gasté, representé par Monsieur Me Maurice Boilesve, sieur de la Brisarderie, conseiller du Roy en son parlement de Bretaigne, ce réquerant illustre seigneur Messire Jacques de la Guesle, chevallier, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé et procureur général de Sa Majesté, pour lui servir ce que de raison. Au quel Boilesve, ladicte collation faicte, avons rendu ledict original. Fait à Angers, le dernier jour de décembre l'an mil six cens deux.

SALLAYS, J. DEILLÉ.

(Le sceau arraché.)

Cette sentence a été aussi imprimée par Ménage dans sa *Vie de Pierre Ayrault*, p. 233.

Chartrier de Boylesve, 1396. — Au nom de la très saincte et indivisible trinité, le Père, le Fils et le Sainct Esprict. Amen. Je, Jehan Boylesve, chevalier, sain de corps et de pansée, de bon engin, mémoire et entendement par la grace de Nostre Seigneur, faz et ordrenne mon testament et derraine voulenté et des bens et des chouses que Dieux m'a donnez je dispouse et ordrenne à la manière qui s'ensuit, auparavant mon partement et veaige que je delibère de faire en Hongrye où je me suis voué pour aller contre les Sarrazins et infidelles ennemys de la foy avec Monsior de Mathéfélon et de Partenay. Premièrement parce que l'ame d'homme est à prefferer à touttes chouses terriennes je recommande mon ame au gloyroux Roy de Paradis et à la benoiste gloirouse Verge Marie sa douce mère et veil que mon corps, quand il sera ellé de vie à trespassement soit ensepulturé à la cousté du grand auttel du moustier Sainct Jehan de Chartres[1] où mes feux père et mère et ma feue femme que Dieux absoilve, ont esté enterrés, en cas que Dieux ne feroit son commandement du corps de moy allant et venant de veiage de Hongrie où je tens aller. Et s'il avenoit que je dece-

[1] Dans les *Mémoires domestiques* et dans Ménage on lit à tort Notre-Dame, au lieu de Saint-Jean de Chartres.

Digitized by Google

dasse cest veiage durant je veil et ordrenne à mon plus principal heritier Pierres, mon fils, qu'il face faire mon service audit moustier de Sainct Jehan de Chartres comme si mon corps y estoit, et qu'il soit dict mil messe tant au jour de mon obiit que de mon seme et que chacun prestre ait deux sols six deniers. Item ge veil qu'il soit distribué aux pauvres trois cent francs par manière de charité tant le jour de mon obiit que de mon seme. Et s'il n'y venet si graude multitude de pauvres, vueil que les trois cent francs soint employés dans un ung mois après mon obiit. Item ge veil et ordrenne pour faire accomplir cest mienne charité que mon meuble soit le premier mis, vendu et adéméré, et s'il ne suffisoit au mains que mon testament soit accompli dans un an sur le revenu de ma terre et qu'à chacun des pauvres il soit donné cinq deniers. Item ge veil que mon dit filz ordrenne de mon luminaire à son plaisir et lequel ge charge d'accomplir mon testament et que mes debtes soient payées et mes torts faicts adressiez. Item ge veil, commande et ordrenne à mon dict filz aisné que doresnavant il prenne pour ses armes trois croix d'or panchées au lieu des trois estoiles d'or parce que entreprenant cest veaige à l'honneur de Dieux et de sa passion qu'il soufrit en la croix pour le salut et remède de l'ame de moy et de ma feue femme Andrée, ge me suis voué et faict peindre sur mon escu et jacquette d'armes les dictes trois croix. Item ge veil et commande à mon dict filz de demourer tousiours au service de très excellent et puissant prince Monseigneur le duc d'Orléans mon bon maistre, par congié et bon vouloir duquel ge fais cest veaige. Revocquant, rappellant et mettant du tout à néant tous austres testamens, escritures ou derraines volontez par moy faictez. Faict et signé au couvent de nostre Dame de Challoché ou diocèse d'Angers ou mois d'avril après Pasques l'an mil trois cens quatre vingtz seize. Et affin que madicte presente ordinacion et derraine vollenté vaille et tenge, et ait en soy fermeté et vertu ge prie et supplie la garde des sceaux establis aux contracts de la ville d'Angers qu'il veille mettre et aposer à ces presentes les sceaux desdicts contracts. Ce qu'a esté faict par moy Jehan Briand, clerc, à la supplication dudict testatour et la rellation de Jehan Fromont, notaire juré desdicts contracts davant lequel ledit testatour fit ordrenner les chouses dessus déclarées cy comme ledict notaire nous a rellaté en la

Digitized by Google

presence de Monsieur l'abbé et de mon dit sieur de Mathéfelon et d'Estienne du Vau et de Gilles Lohéac, escuyers, ou diz moes d'avril et an. (Signé) Fromont.

Original, sans sceau.

Titres d'Achon. — Grosse en parchemin où l'original est dit scellé sur double queue de cire verte des armes d'Anjou.

Id. Autre copie collationnée à l'original représenté par Monsieur Me Marin Boilesve, escuier, sieur de la Maurouzière, conseiller du Roy, lieutenant général d'Anjou, conservateur des privilèges royaulx de l'Université d'Angers, et à luy rendu par moy soussigné greffier en ladite conservation.

(Signé) Lerat, avec paraphe.

Ce testament a été également imprimé (*Vie de Pierre Ayrault*, p. 234.)

SIXIÈME DEGRÉ

1° Pierre Boylesve, qui suit.

2° Guillaume Boylesve, écuyer, sieur en partie de Grandchamp, reçut partage de son aîné en 1403.

Chartrier de Boylesve, 1403. — Sachent tous.. comme contens fut meu... entre Pierre Boylesve fils ainzné de feu Jehan Boylesve d'une part et Guillaume Boylesve fils puisné dudit feu Jehan Boylesve et frère dudit Pierre demeurant paroisse de Martigné-Briant, sur ce qu'il demandoit la moictié par indivis de tous et chacuns les biens meubles et mesnages demeurés du decest de leur dit feu père et aussi de toutes et chacunes les choses immeubles et heritaulx quelconques qui leurs sont venues, eschues, succedées et eschoistes dudit feu Jehan Boylesve leur père et disoylt oultre ledit Guillaume

Digitized by Google

que ledit Pierre s'estayt ensaisiné de plusieurs biens meubles et mesnages demourés du decès de leur dit père après sa mort dont ledit Guillaume disoit la moitié d'yceulx biens à luy appartenir, requerant audit Pierre qu'il voulsit tourner et venir à partage tant des biens meubles que des heritages... et que sa partie et portion lui en fust baillée bien et justement, c'est assavoir la moictié par indivis. Et ledit Pierre disoit et proposoit plusieurs raisons au contraire, mesmement disoit que ils estoient personnes nobles devers la ligné de leur père et devers la ligné de leur mère et partant disoit que à nul puisné noble et extraict de noble lignée ne appartient nuls biens de succession ne de père, ne de mère ainczois sont et appartiennent à l'aisné et aussi disoit et maintenoit ledit Pierre que selon droit, raison et la coutume au pays d'Anjou nul puisné noble n'a droit d'avoir ne demander par heritage aulcune des choses heritaux de la succession mais en bien fait et à viage tant seullement. Toutes voyes après pluseurs altercations et debats euz sur ce... confessent d'un assentement et d'une mesme volenté... estre venus à un et à accord de tous les contems, descords, et desbats et oultre avoir faict et font entre eux les paraiges, divisions, traictés, compromis et conventions des choses meubles et heritaulx par la forme et manière qui s'ensuit... c'est assavoir que ledit Pierre aura... pour luy, ses hoirs les deux pars par indivis du lieu et appartenances de Grandchampt et des lieux de Bourgdeboire et de Forzon sise en la paroisse de Sanzay et de Mortaigne. Item deux sols six deniers et deux bousseaux de seille de rente assis sur la Gauderie. Item deux sols six deniers et deux bousseaux de seille sur les terres de la Bodinière et avecques les deux pars des deux sols de rente qu'ils avoient japièzca acquis par achapt de Jehan de la Rivière sur le bois de la Forfaitière qui des appartenances dudit lieu de Bourgdeboire et avecques ce auxi aura dix sols six deniers et deux bousseaux de selle assis sur les Arcis en la paroisse de Chanbrogne sans ce que ledit Guillaume ou ses heirs y puissent aucune chose demander... Ledit Guillaume pour sa part et portion aura la tierce partie par indivis des lieux de Grandchamp... et des dix sols de rente dessus dits... et sera tenu ledit Guillaume paier la tierce partie des devoirs et charges deues chacun an à cause desdites choses... et ledit Pierre sera tenu payer et continuer le surplus... Et

Digitized by Google

pourtant que touche les vignes qui leur sont venues et eschues de la succession de leur dit père sises ès paroisses de Martigné-Briand et Saint-Aubin de Luigné, ledit Guillaume aura la tierce partie d'icelles, c'est à scavoir le demi quartier du Chasteigner et le demi quartier du Maupas... et sera tenu payer six deniers de cens... Et ledit Pierre aura pour lui le surplus de toutes et chacunes les vignes... et paiera tout le surplus des devoirs... Et sont et demourent audit Guillaume tous et chacuns les biens meubles et mesnages dont il est vestu et saisi excepté un lit garni de travers lit et de couvertures bon et complet qu'il sera tenu rendre audit Pierre et par ainsi que ledit Guillaume aura et prendra la moitié de toutes les bestes grosses et menues qui sont chez Guillaume de la Mesnage le jeune. Desquels partages... lesdites parties ont esté à un et à accord... Ce fut donné en double, d'assentement desdites parties, presents avec Jehan d'Aubigné, Michel Chenu et Guillaume de la Cour, escuiers, le darrain jour d'apvril l'an de grace mil quatre cens et trois.

(Signé) Jallot.

Original en parchemin, le sceau arraché.

1° Pierre Boylesve, chevalier, seigneur de Grandchamp, de Bourgdeboire et de Forjean, gouverneur de Meun-sur-Loire, épousa, le 23 janvier 1414, demoiselle Perrette de Coué[1], veuve de Guillaume de la Rouaudière, sire de Teniers et fille de Jean, sire de Coué et de Julienne Le Roy. Il avait été d'abord secrétaire du duc d'Orléans et son intendant : il reçut de lui, en 1411, mandement de vendre des joyaulx et vaisselle d'or et d'argent, pour une somme de onze mille ecus[2].

Le 25 octobre 1415, il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, emmené en Angleterre et dut payer rançon. Il servait, en 1431, contre les Anglais, fut pris traiteusement par le fils du sire d'Escalles, gouverneur de Sainte-

[1] De Coué : *d'azur à 3 gerbes d'or, liées de gueules 2 et 1.*

[2] Malgré l'excessive longueur de cette pièce, on a tenu à la publier ici *in extenso,* tant elle est curieuse au point de vue archéologique et artistique. Voir aussi le *Bulletin archéologique, 1896.*

Digitized by Google

Suzanne et de Donfront, l'accusa de lui avoir dérobé un passeport du duc de Bedfort, le tua dans un combat singulier au Mans et obtint ainsi sa liberté. En 1443, il sollicita un nouveau passeport pour traiter de la délivrance des prisonniers français détenus par les Anglais.

Il mourut laissant plusieurs enfants outre Pierre et Jean, qui continua la filiation de la branche d'Anjou.

Henri Boylesve, chevalier, fut avocat général au Parlement de Paris en 1450 et son frère Guillaume fut conseiller au même Parlement en 1463. Il n'a pas été possible de reconstituer cette branche. On trouve successivement :

Jean Boylesve, petit-fils de Henri, reçu conseiller au Parlement de Paris en 1543.

Catherine Olivier, veuve de Pierre Boylesve, sieur de Persent, conseiller au grand Conseil, vivante en 1541.

Jeanne Boylesve, veuve de Roger de Vaudetard, conseiller au Parlement, héritière de Nicolas, François et Jean Boylesve, baron de Persent et de Madeleine Boylesve, ses frères et sœurs, vivante en 1578.

François de Boylesve[1], autre petit-fils de Henri, sieur de Changé, conseiller au Parlement de Paris en 1546, au grand Conseil en 1559; de lui descendaient : Louis de Boylesve, sieur de Changé, vivant en 1581, Barthélemi de Boylesve, sieur du Loreau, mari de Marie Grenet, mort avant 1587, et Michel Boylesve, sieur de l'Orme-Couppé, qui épousa Jacqueline du Fay; il était mort le 3 août 1590, dont :

Louis de Boylesve, écuyer, sieur de l'Orme-Couppé et de la Tourneuve, épousa Isabelle de Cholard, dont :

[1] Ce François Boylesve pouvait être fils de François de Boylesve, écuyer, sieur de Changé, lieutenant particulier de la conservation des privilèges royaux de l'université de Paris en 1539-1540, que l'on verra en qualité de parent assister, en 1510, au mariage de Marin Boylesve, sieur de la Brizardière, avec Simonne Quentin.

Nous devons les renseignements sur cette branche, établie aux environs d'Epernon, à M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir.

Digitized by Google

Louise-Isabelle et Françoise-Juliette, celle-ci née le 3 décembre 1619, épousa, en 1648, Alexandre de TRANCHELION, écuyer, et mourut le 4 février 1680.

Alexandre-Louis de BOYLESVE, écuyer, sieur desdites terres, épousa Catherine d'ABOT de la Palletière, dont :

Jules de BOYLESVE qui fit enregistrer ses armoiries en 1696. (*Paris*, IV, p. 168).

Charles de BOYLESVE, écuyer, sieur de la Tourneuve (*Id.* II, p. 1022).

Louis de BOYLESVE, écuyer, sieur de la Tourneuve, né en 1661, épousa, en 1692, Suzanne VASTINE de Grenet...

Chartrier de Boylesve, 1411. — Charles, duc d'Orléans et de Valoys, comte de Bloys et de Beaumont, et seigneur de Coucy, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Salut. Comme par nos aultres lettres patentes données à Jargeau le vingt-quatriesme jour de juillet dernier passé, nous eussions commis et ordonné à nostre amé et féal segretaire Pierre Boylesve vaudre et adénerer oultre mer et engaiger les joyaulx et vaisselle cy-après desclarées à nous appartenans, ensemble ou par parties et nostre dict segretaire ait tous les diz joyaulz et vesselle excepté le rubis d'Orient, ainsi qu'il est spécifié et déclaré cy-après, lequel il a depuis rendu à nous-mêmes, naguères venduz et delivrez à Perrot la Doysne, marchant, demeurant en Bretaigne, pour le prix et somme de onze mil escus comme il appert plus à plain par instrument publicque faict et passé de la dicte vente comme la teneur s'ensuit : Sachent tous présens et advenir que comme noble homme et saige Messire Pierre Boilève, segretaire de très hault et puissant prince Monseigneur le duc d'Orléans, de Vallois, comte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy, et commis par icelluy Seigneur à vaudre et adenerer oultre mer ou engaiger les joyaulx et vesselle ensemble ou par partyes appartenans audit Seigneur, dont la déclaration s'ensuit et en ensuivant icelle déclaration et tout en ung rolle de parchemin. S'ensuit la teneur des lettres dudit Seigneur, scellées de son grand scel de cire rouge, en queue simple si comme il nous est apparu de prime face : C'est la déclaration

Digitized by Google

des joyaulx et vaisselle de Monseigneur le duc d'Orléans, baillez par ordonnance et commandement de mondict sieur et de son conseil à Messire Pierre Boylesve, segretaire de mondict sieur, le vingt-uniesme jour de juillet l'an mil quatre cens et onze, pour iceulx vendre et engaiger. Premièrement une grande croix d'argent doré sur laquelle est nostre Seigneur en croix, d'or esmaillé de blanc, une couronne d'espines d'or, au-dessus de sa teste Dieu le père couronné, le Sainct-Esprit en ray de souleil, ung rolle d'or esmaillé escript Jhesus Nazarenus, etc., et à un bout de dessus de la croix, ung ange d'or esmaillé de blanc, et aux deux costez du baston traversant le baston de la croix ung aultre ange tenant un calice, tous d'or. De l'ung des costés, l'image de Nostre-Dame, d'argent doré, la teste d'or et les mains d'or, ung diadesme d'or derrière le chef Nostre-Dame, a trois gros saphis, ung gros ballay et deux grosses perles ; de l'austre costé, une imaige de saint Jehan évangeliste, a une main et une teste d'or, derrière le chef ung diadesme d'or pareil du dessus dict, poisant environ XLVI^{m} III°. Item ung grand pié de ladicte croix, d'argent doré, à huict coulonnes au-plus haut duquel a une montaigne bosselée, os et testes l'un, et entre les dictes huict collonnes ung sepulcre de cristal sur lequel a ung ange d'or tenant ung septre d'or, assis sur le couvercle dudit sepulcre et dedans le sepulcre Nostre Seigneur, d'or esmaillé de blanc, le devant dudit sepulcre environné de quatre ballaiz, six saphis et douze trosses de perles, deulx par trousse et sur le pié de devant ladicte croix assis et couchiez trois chevaliers gardant le sepulcre, pesant environ LI^{m} 11°. Item ung joyau d'or dont le pié est en manière d'ung pré, haye, assis sur quatre chappiteaulx, sur les deux, deux gros saphis et sur les deux aultres, deux grosses perles et en my le préau une fleur de lys blanche dedans laquelle est ung majesté de Nostre-Dame, esmaillée, tenant son enfant en son giron, assise en une chayère, aux quatre cornes de ladicte chayère quatre perles de compte, ung ange dessus en mintenant la couronne en la teste Nostre-Dame, au-dessus de l'ange ung petit camahieu environné de quatre grosses perles et ès deux boutz dudict préau sont deux arbres en manière de chesne, chascun d'yceulz garnis de perles et pierrerye, celuy du costé dextre deux grands saffirs, huict petits ballaiz et doze grosses

Digitized by Google

perles. Et en l'aultre arbre autant de saffirs, de ballaiz et de perles, pesant environ IIIm IIo. Item une affiche d'or de vieille façzon fete à Ces, soustenus de lyons et à affichés esmaillées et environnées de menues perles, autour de ladicte affiche à cinq ballaiz et cinq trosses de perles de compte, quatre perles par trosse, et sur les trois desdictes trosses trois assez gros diamans poinctuz et sur les deux aultres trosses deux diamans plus petit et ung diamant à part luy à l'opposite d'une chasse vuide de pierre et en my ladicte affiche a une chasse où fut une pierre environnée de menues perles, pesant environ Im Io. Item ung gobelet d'or esmaillé de blanc à séraphins, environné le pié de trois saffis, de trois ballaiz et siz trosses de perles chascune de quatre petites perles, dessus le couvercle ung fretelet environné de perles de semence et y en fault trois, pesant environ IIIm IIIo. Item ung gobelet d'or assis sur une haie herbue pomerine, ledit gobelet à rameaux et fleurettes, garny le pié de trois saffis, quatre ballais, huict trosses de perles, deux perles pour trosse et dedans ledict gobelet ung sagitayre esmaillé à ung mantel à lettres escriptes : Je tire droict, et le couvercle dudict gobelet en forme d'une haye à cerfs et chiens environné de cinq ballays, cinq saffis, et neuf trosses de perles deulx et deulx, et le fretelet garni d'un saffyr environné de trois perles, pesant environ IIm IVo XVe. Item ung petit miroer pendant à une chesne d'or tenue d'une main en nue, au-dessus d'icelluy deux damoiselles esmaillées, l'une tirant d'ung arc et l'aultre d'une arbalestre, environné ledict mirouer de six saffix, trois ballays et quatre trosses de perles de compte, quatre perles pour trosse, et au-dessus sur quatre chappiteaux chascune une perle de compte, pesant environ Im. Item une saincte Catherine d'or, émaillée de blanc, en une des mains une roe rompue et l'espée de costé, assis ladicte ymaige sur ung pied d'or, environné de deux ballais, quattre saffiz et douze trosses de perles, trois perles pour trosse, pesant environ ung marc, deux onces. Item une navette de cristal et d'or assise sur une haye en montaigne, environnée la haye toutte à perles, et au-dessus d'icelle, à l'ung des boutz a ung tigre d'or autour du col duquel est un collier ou deux cosses? assis sur ung pié et autour ung ballay, ung saffis, deux perles, à l'opposite une damoiselle

Digitized by Google

tenant ung mirouer faict d'ung balay plat et autour de ladicte damoiselle ung ballay froissé, un saffir, trois perles et autour de la navette a six ballaiz, six saffirs et doze perles de compte, et dessus le couvercle a une fleur de lys au-dessus de laquelle a ung safir gros, pointu, et six grosses perles de compte, pesant environ V^{m} IV°. Item une dozaine de platz d'or pesant CI^{m} IV° V^{e}. Item deux dozaines d'escuelles d'or, pesant LXXXIX^{m} I^{o}. Item deux boutailles d'or en façon Dapmas, de cristal, emmy environnées chacune de quatre ballaiz et quatre trosses de perles de compte, deux perles pour trosse, pendant à ung tissu de soye cloué au long de fleurettes d'or environnées de perles de semence, et sur les toupillons de chascune ung saffir et trois perles, pesant ensemble les deux III^{m}. Item ung amirouer d'or double, en l'ung des deux costés est l'annonciation Nostre-Dame esmaillée, garny autour de trois ballays, trois saffirs et six trosses de perles de semence et en l'aultre costé ung mirail, une chasse vuide à mettre verre garnie d'autant de perles et pierrerye, et ung pigne d'ivoyre garny d'or et la broiche à faire la grève tout en ung estuy pendant à ung laz de soye quarré, azuré a deux bouttons de semence de perles, pesant environ II^{m} II°. Item ung ruby lié en or, pesant environ VI°, etc. — Charles, duc d'Orléans et de Valloys, comte de Bloys et de Beaumont, et seigneur de Coucy, à nostre amé et féal segrétaire d'estat, Messire Pierre Boylesve, salut et dillection. Comme pour certains et orgeans nos affaires, nous, par la délibération et advis de nostre conseil ayons ordonné les joyaulx cy-dessus desclarez estre par vous vendus et adenerez oultremer et engaigez au mieulx que faire ce pourra et terimés pour en convertir les deniers en nosdites affaires, nous confians aplain de vos sens et loyaulté, vous mandons expressement et enjoignons que lesdits joyaulx et vaissaille ensemble ou par partyes, pour tel prix que bon vous semblera et bonnement faire se pourra, dont nous chargeons vostre conscience, vous vendez et adenerez oultremer ou engaigiez à temps de les ravoir à une personne ou plusieurs desquels rapporterez une certification Et des deniers que vous en recouvrerez baillerez et delivrés à nostre amé et féal trésorier général Pierre Renier, en prenant de luy sure recongnoissance par laquelle vous demeurerez deschargé de ce que ainsi baillé luy aurez, déduisez aussy et

Digitized by Google

rabattez aux marchans ou marchant la marchandise, proffict ou charge en tout ou en partye, sy comme il eschara et faire ce pourra, avec tous aultres fraiz dont et aussi de tous les despens que pour ce conviendra faire, nous voullons que vous soyez creu par votre simple serment et acertion et en estre payé et contanté par nostre dict trésorier général. Lesquels par rapportant coppie de ces presentes et lettres de recongnoissance signées de vostre main seullement seront et les voullons estre alloués et comptez d'icelluy nostre trésorier par nos amés et féaulx gens de nos comptes et vous en demeurerez deschargé a tousiours partout où il appartiendra et ce faire ès choses dessus dictes et en chascune d'icelles tout aultant que faire pourrions sy present y estions en nostre personne, jagoit ce que la chose requerst mandement plus especial et sur l'obligation de tous nos biens meubles et immeubles presens et advenir et les biens de nos hoirs, promettons les avoir fermes et agréables a tousiours et les rattifier et approuver touttes et quantes fois que mestier sera et requis, et feront fournir aussi et faire valloir nosdits joyaulx et vaisselle jusques à la somme que engaigez les aurez, sans que des choses dessus dites ne d'aulcunes d'icelles vous soient tenus de rendre aulcun compte ou raison fors ces presantes seullement ou vidimus, desquelles quand aux choses dessus dictes et chascune leurs circonstances et deppendances voullons planyère foy estre donnée et adjoustée comme à l'original. Donné à Jargeau le XXIIIe jour de juillet l'an de grâce mil IIIIe et unze. Ainsi signé par Monseigneur le duc en son conseil ou quel vous Messeigneurs de Bracquemont et de Herbault, Messire Guillaume Baitaillie et Me Loys de Cépoy estiez. P. Sauvaige. Ait icelluy Messire Pierre Boylesve, par vertu du pouvoir à luy donné en ceste partie par lesdictes lettres desus transcriptes, vandu, transporté aultrement à Perrot La Doisne, marchant, demeurant en Bretaigne, tous et chacun les joyaulx et vesselle dessus dicts sauf et excepté ung ruby d'Orient, ainsi qu'il est spécifié audict inventaire lequel est demeuré par devers ledit Messire Pierre Boilesve, pesans tous chacunes les joyaulx et vaisselle d'or ensemble avec ladicte pierrerye deux cents sept marcs, une once et demye. C'est à scavoir un joyau d'or... (suit la nomenclature des pièces déjà décrites)... Et n'est pas en ce comprins la croix d'argent... et aussi le pié... Et aict esté faicte la

Digitized by Google

vendition et transport pour le prix et somme de unze mille escuz dont il a esté payé six mille deux cens escus en or et trois cens escus en monnoye; et de toute ladicte somme de unze mille escuz ledit Messire Pierre se tient pour content et en ladicte vendition faisant aict promis ledit Messire Pierre d'apporter audit Perrot la Doyne, lettres dudit Monsieur d'Orléans d'approbation et ratification desdicts joyaulx et vaisselle et d'iceulx joyaulx et vaisselle parfaire et faire valloir la somme dessus dicte dedans le mardy après la Nostre-Dame my aoust prochaine venant, en la ville du Mans, à peine de cinq mille escus d'or à appliquer moictié à court et moictyé à partye. Pour ce en nostre court à Angers endroit par devant nous personnellement estably ledit Perrot la Doisne et Jehan Delaporte, marchant, demeurant à Angers, submectant eulx avecques tous et chascuns leurs biens presens et advenir à la jurediction, pouvoir et ou destroict de nostre dicte court quand à ce, confessent de leurs bons grè, sans aulcun pourforcement mais de leur pur esmouvement et pour ce que très bien leur plaist, touttes et chascunes les choses dessus dictes estre vraies, et que pour contemplation dudit Monseigneur le duc et aussi en consideration et regard à la valleur de la pierrerye, façon et ouvraige d'iceulx joyaulx et vaisselle, voullans en préférer bonne équité et rigueur, ont voullu, promis et accordé et par la teneur de ces presentes lettres veullent, promettent, accordent et consentent et chascun d'eulx pour letout que ledict Messire Pierre Boilesve pour ledit Seigneur, dedans le premier jour de janvier prochain venant, icelluy Messire Pierre ou aultre que ledit Seigneur y ordonneroit ou ordonnera, puisse ravoyr et rachater lesdits joyaulx et vaisselle en espèces, qualités et poix dessus desclarez par en rendant et paiant auxdits Perrot la Doisne et Jehan Delaporte ou aulcun d'eulx ou à leur certain commandement, portant et monstrant les lettres de ladicte vendition faite au susdict Perrot la Doisne desdits joyaulx et vaisselle, comme dit est, par ledit Messire Pierre en la ville d'Angers aux coustz et frais dudit Seigneur ladicte somme de unze mille escus en ou telle monnoie comme elle a esté paiée et baillée en faisant ledict achapt desdicts joyaulx et vaisselle, ausquelles choses dessus dictes, tenir et accomplyr sans jamais venir encontre par appleigement, contrappleigement, opposition ne aultrement en auculne

Digitized by Google

manière, obligent lesdicts Perrot la Doisne et Jehan de la Porte, chascun d'eulx pour letout, eulx, leurs hoirs avec tous et chascuns leurs biens meubles et immeubles presens et advenir quelsqu'ils soient, renonczans par devant nous quand à ce à toutes et chascunes qui de faict, de droit et de coustume pourroient estre desduictes, alléguées, proposées ou objectées contre la forme, teneur et substance de ces presentes lettres et générallement à toutes et chascunes les choses a cest faict contraire et de tout ce que dessus est dict, tenir et accomplir sans jamais venir en contre, sont tenus lesdicts Perrot la Doisne et Jehan Delaporte chascun d'eulx pour letout par la foy et serment de leurs corps sur ce donné en nostre main et condempnez par le jugement de nostre dicte court à leurs requestes, presens à ce Michel de Losche et Pierre Nyvart. Ce fut faict et donné le XXVIIIe jour de juillet l'an de grace mil quatre cens et unze, ainsi signé G. Le Fevre. Scavoir faisons que ladicte vente et allienation et transport desdicts joyaulx et vaisselle fais et passés par la manière contenue ou dict instrument par nostre dict segretaire nous louons, agréons et aprouvons et par ces presentes icelles ratiffions et confirmons par la foy et serment de nostre corps et soubs l'obligacion de tous nos biens meubles et immeubles, presens et advenir, avoir et tenir ferme et agréable tout ce que par nostre dict segretaire a esté faict ès choses dessus dictes et en chascune d'icelles, leurs circonstances et deppendances et de non venir jamais faire ne pourchasser par quelconque voye ou manière que ce soyt aulcune chose allencontre. Et en tesmoing de ce nous avons faict mettre nostre scel à ces presentes. Donné en nostre chastel d'Yevre, le cinquiesme jour d'aoust l'an de grace mil quatre cens et unze.

Sur le reply par Monseigneur le duc en son conseil auquel vous Monseigneur l'archevesque de Sens, Messire de Saint-Charles, de Bracquemont et Messire Guillaume Batailie estiez.

P. Sauvaige.

Original en parchemin, sceau perdu.

Titres d'Achon. — Copie collationnée sur parchemin. — L'original y est dit scellé en ung grand sceau de cire rouge.

Digitized by Google

Collationné à l'original représenté par noble homme Marin Boilesve, conseiller du Roy, lieutenant général en Anjou, conservateur des privilèges royaulx de l'université d'Angers et à luy rendu par moy soubsigné greffier de la dicte conservation et délivré soubs mon sign et scel d'icelle conservation.

Lesrat, avec paraphe.

Scellé en papier.

P. de Farcy.

(A suivre.)

Digitized by Google

ALPHONSE TOUSSENEL [1]

MESSIEURS,

Alphonse Toussenel, dont nous inaugurons aujourd'hui le monument, a été un des écrivains chers à ma jeunesse, un de ces amis littéraires de la première heure dont on conserve tendrement le souvenir, parce qu'ils ont joué dans notre vie le beau rôle d'initiateurs, parce qu'ils ont ouvert soudain pour nos jeunes yeux une fenêtre sur un monde nouveau. Je n'ai pas eu la bonne fortune de connaître personnellement Toussenel ; à peine l'ai-je entrevu un soir, à la table d'un café ; mais ses livres étaient depuis longtemps pour moi des livres de chevet.

Je les ai lus pour la première fois, à vingt ans, au fond d'une petite ville du Poitou, dans un pays aux fraîches châtaigneraies, aux prairies humides, aux eaux courantes ; un pays ayant un peu le charme du vôtre. Je me souviens, avec une émotion rajeunissante, de l'enchantement que j'éprouvai alors à voyager à travers le monde des bêtes et des arbres, en compagnie de votre spirituel compatriote. Ce fut lui qui tourna mon attention vers l'étude de la nature, qui me poussa à observer les mœurs familières des plantes et des oiseaux de nos provinces de France. Ce goût des choses de la nature, qui n'était en moi qu'à l'état instinctif, Toussenel le féconda, l'éclaira d'une chaude lumière et le changea en un amour fervent. Il me fit

[1] Discours prononcé aux fêtes de Montreuil-Bellay, le 14 août 1898.

Digitized by Google

comprendre la poésie des âmes élémentaires qui peuplent nos forêts et nos plaines. Si je me suis mis plus tard à chanter les oiseaux et les bois, c'est grâce à son heureuse influence. Aujourd'hui même, c'est certainement cette initiation qui me vaut l'honneur et le plaisir d'assister aux fêtes de Montreuil-Bellay. Car, si j'en rapportais le mérite à mon titre d'académicien, Toussenel se lèverait certainement de sa tombe pour protester. Il détestait les académies et les corps savants, et il ne s'en cachait pas. Il a exprimé cette horreur en cent endroits de ses livres, avec une verve si amusante, si humoristique, que l'académie elle-même ne saurait lui en tenir rigueur.

Alphonse Toussenel appartenait à cette génération qui atteignit sa maturité en 1840 et qui compte tant de glorieux poètes, tant d'artistes célèbres, tant d'écrivains à l'esprit original et à l'imagination ardente — génération nourrie de romantisme, éprise de beauté et d'idéal. — Les gens de cette époque, plus convaincus et plus enthousiastes que ceux d'aujourd'hui, s'absorbaient volontiers dans leurs idées; ils s'angoissaient au point d'oublier de les contrôler au contact de la réalité. Ils regardaient au dedans d'eux-mêmes, sans trop se préoccuper du monde extérieur. Aussi le travail de leur cerveau enfantait-il souvent des utopies et des chimères; — mais c'étaient du moins de généreuses utopies et de nobles chimères. Ils croyaient inébranlablement et amoureusement à ces doctrines dont parle le poète :

> Doctrines aux fruits d'or, espoir des nations,
> Que la hâtive main des révolutions
> Sur nos têtes a secouées [1].

Ils marchèrent ainsi dans l'enchantement de leur rêve jusqu'au moment où, après 1848, un réveil brutal les rejeta, tout meurtris et désillusionnés, en pleine prose.

[1] Victor Hugo, *Chants du Crépuscule.*

Digitized by Google

Toussenel fut un des poursuivants passionnés de ce chimérique idéal. Il s'était enthousiasmé pour les paradisiaques théories de Charles Fourier. Disciple et ami de Victor Considérant, il ne voyait de remède à nos misères sociales que dans l'établissement de l'Éden phalanstérien et, à tout propos, il s'en allait prêchant le système de l'*Attraction passionnelle* et de la *Série distributive des harmonies*. Je soupçonne même que, dans sa pensée, ses traités d'histoire naturelle étaient surtout destinés à initier le lecteur aux merveilles des « quatre mouvements » et du « monde aromal ».

Heureusement, il y avait en lui, à côté du rêveur, un artiste plein de verve, un observateur très clairvoyant, très documenté et très ouvert à la contemplation de la nature. Après avoir terminé ses études, il était revenu au pays natal et se proposait d'y faire de l'agriculture. J'ignore s'il fut jamais un cultivateur très pratique; mais, au milieu de vos campagnes plantureuses, près de vos poissonneuses rivières, de vos vignobles et de vos giboyeuses forêts, il devint un amoureux des plantes et des bêtes, un naturaliste admirablement expérimenté et perspicace. Parmi les écrivains français dont le talent s'est épanoui entre 1840 et 1850, il en est deux qui ont eu, à un haut degré, le sentiment de la nature et le don d'en exprimer éloquemment l'attirante beauté : — George Sand et Alphonse Toussenel. — Tous deux ont largement sacrifié à l'utopie; mais, chaque fois que, fatigués de planer dans les espaces chimériques, ils ont été ramenés par leur tendresse pour le sol natal à toucher la terre et à observer le milieu qui leur était familier, ils y ont retrouvé leurs qualités les plus originales, ils sont redevenus des artistes et des écrivains exquis.

Comme George Sand, lorsqu'elle peignait les mœurs et les paysages berrichons, Toussenel a découvert dans les riantes campagnes de l'Anjou des trésors d'observation et

Digitized by Google

d'inspiration. C'est chez vous, Messieurs, qu'il a étudié le « Monde des Oiseaux » et qu'il a décrit, avec sa verve pétillante et colorée, plus de trois cents espèces de ces « buveurs d'air aux ailes alertes ». C'est au long des berges herbeuses du Thouet qu'il a entendu la Fauvette des roseaux, l'*effarvate*, cette jaseuse au bavardage continu, strident comme la parole d'une ménagère affairée et dont le chant infatigable s'harmonise avec le scintillement de la rivière, le bourdonnement des insectes et le tremblottement de l'air ensoleillé. — Dans vos vergers copieusement affruités, il a dû étudier le nid original du loriot, ce mangeur de guignes, au poitrail d'un jaune pur, qui, dans son chant aux trois notes sonores et veloutées, semble dire, d'après le proverbe angevin : « Je suis le loriot, je mange les cerises et je laisse les noyaux. » Les paroles sont un peu prosaïques, mais la musique est richement mélodieuse ; on ne saurait mieux la comparer qu'aux sons d'une flûte d'or. — A la lisière de vos bois dorés par l'automne, il a certainement entendu la tendre chanson du rouge-gorge et constaté combien, avec sa robe grise et sa gorgerette d'un doux orangé, ce doux chantre d'arrière-saison est en harmonie avec les buissons couverts de mûres et les colorations de l'automne finissante. — Et c'est aussi en voyant passer dans vos chemins creux les belles filles d'Anjou aux yeux clairs, parées de leurs coiffes aux ailes blanches qu'il a entonné, en honneur de l'éternelle beauté de la femme, le cantique d'amour dont les pages de l'*Ornithologie passionnelle* sont toutes vibrantes et tout illuminées. — Toussenel a été un féministe convaincu et fervent. N'est-ce pas lui qui a proclamé cette loi, à laquelle, j'en suis certain, toutes les dames applaudiront : « Le bonheur des individus et le rang des espèces sont en raison directe de l'autorité féminine. » Et il a dit encore : « Les grands yeux sont le miroir d'une âme innocente et candide... La femme, type supérieur de

Digitized by Google

l'ange, lève vers le ciel de grands yeux voloutés et tendres. S'il y a des femmes perfides et qui mentent pour mentir, soyez bien sûrs que c'est l'injustice de l'homme et l'habitude de l'esclavage qui les a dénaturées ainsi. » Nos féministes d'aujourd'hui n'ont donc rien inventé. Bien avant eux, Toussenel avait célébré l'attrait et la précellence de l'*éternel féminin*, et il l'avait fait avec une grâce que ses successeurs n'ont pas toujours retrouvée.

Le Monde des Oiseaux est une œuvre pleine d'aperçus ingénieux, de savantes et pénétrantes études et aussi de paradoxes audacieux. Mais c'est surtout dans l'*Esprit des bêtes* qu'Alphonse Toussenel s'est révélé comme un écrivain original, un naturaliste admirablement renseigné et un humoriste délicieux. Ce livre, où se mêlent harmonieusement une fantaisie charmante, une observation exacte et une communicative émotion, est un des plus séduisants que je sache, et aussi un des plus suggestifs. L'esprit y pétille, une poétique imagination le colore, on y sent passer le souffle vivifiant et les salubres effluves de la forêt. Il contient des tableaux de chasse et des portraits d'animaux d'une fraîcheur, d'une vie et d'une exécution magistrales. La monographie du chien, la chasse du lièvre, la mort du cerf sont des morceaux qui devraient figurer dans toutes les anthologies.

Toussenel a une fraternelle tendresse pour ce monde encore mystérieux des animaux, qui a, avec nous autres humains, plus d'affinités, plus de liens de parenté qu'on ne le suppose. « L'histoire des bêtes, dit-il quelque part, est une traduction littérale de l'histoire de l'homme, et qui est placée en regard du texte, dans le même volume. » Il le démontre par de curieuses et piquantes analogies. Dans la recherche des ressemblances pouvant exister entre l'animal et l'homme, il fait des trouvailles de génie. Rien de plus neuf et de plus récréatif en ce genre que son étude du renard, qui, selon lui, « joue sur la terre le même rôle que

Digitized by Google

le sage Ulysse, cher aux dieux, dans la double épopée d'Homère ». — « Le renard, remarque-t-il, type des sournois et des tendeurs de pièges, est un observateur profond de toutes les circonstances extérieures ; il a étudié les allures des bêtes et des gens du canton ; il possède à un haut degré la mémoire des heures... Avec ces bêtes-là, ajoute Toussenel, les relations d'amitié finissent toujours mal. » A l'appui de cette affirmation, il conte l'histoire d'un jeune renard élevé et apprivoisé par lui, qui était, assure-t-il, un insigne farceur capable de rendre quatre-vingts points sur cent à un munitionnaire général en matière d'accaparement de comestible. » Cette histoire est un chef-d'œuvre de narration tragi-comique. Elle se termine par le récit d'un combat singulier entre le renardeau et un milan qui vivait avec les hôtes du logis. — Le renard, attaqué dans ses parties charnues par son adversaire, lâche pied honteusement d'abord ; puis, quand le milan, saturé de son triomphe, vient s'établir sur le dossier d'une chaise de cuisine et s'y assoupit, on entend soudain un cri affreux et l'on aperçoit le milan battant des ailes dans les convulsions de l'agonie : son ennemi venait sournoisement de le saigner à mort...

Le renard, dit Toussenel, avait fui pour que l'oiseau s'attachât à sa poursuite et épuisât ses forces contre le bouclier rembourré de sa croupe. Aussitôt que le milan fatigué eut renoncé à combattre et se fut perché sur sa chaise dans la pose insolente du triomphateur insoucieux, la bête rusée avait tourné la tête, jugé la position et calculé la distance ; puis, s'élançant d'un bond terriblé que nul n'avait prévu. ., elle avait percé le milan d'outre en outre, d'un coup de dent unique. Ç'avait été l'affaire d'une seconde. Quand les regards cherchèrent le meurtrier, on l'aperçut sous l'évier, dans l'attitude d'un être complètement étranger à la scène et prosaïquement occupé à mâcher la besogne à la servante, en essuyant les assiettes.

Digitized by Google

Le tableau n'est-il pas vivant amusant, presque digne de Jean La Fontaine? C'est qu'en effet, Messieurs, Toussenel est de la race de La Fontaine. Il a la netteté, l'humour, la grâce et le naturel du bonhomme; et il est aussi de la lignée de Paul-Louis Courier. De même que le Tourangeau de Véretz, il a la verve, la rondeur et le mordant. Sa langue franche, pittoresque, bien française, est, comme celle de Courier, imprégnée de la saveur du terroir. Son esprit a la sève et le fin bouquet de vos grands vins d'Anjou; il mousse naturellement comme eux et, comme eux parfois, il fait sauter le bouchon et casse les bouteilles.

Après le coup d'État de 1851, Toussenel, dégoûté de la politique militante, revint à ses études d'histoire naturelle et s'en alla vivre au fond des bois. Il semble qu'à cette époque il avait trouvé, dans la forêt d'Ourscamps, près de Noyon, un agréable et hospitalier refuge; mais il semble aussi qu'il ne jouit pas longtemps de ce repos parmi les futaies qui lui étaient chères. En terminant son *Esprit des bêtes*, il s'écrie mélancoliquement :

« Ourscamps! c'était au sein de cette superbe forêt domaniale que ma laborieuse paresse avait rêvé le doux asile des vieux jours, là que les destins adoucis, m'avaient permis une fois de déployer ma tente, là que Castagno, mon chien braque, régnait sur un monde de faisans qu'il connaissait par leurs noms et que son bonheur était de compter tous les soirs. Mais tout cet avenir d'enchantement s'est enfui comme un songe. La barbe en a blanchi au maître, et les sourcils au chien... »

Il rentra dans Paris, où il vécut désemparé, désorienté, dépaysé. Il s'y maintenait, néanmoins, très vert encore, malgré ses soixante-six ans sonnés, la taille droite, les épaules carrées, les cheveux gris taillés en brosse, ainsi que la moustache, la barbiche en pointe, l'œil noir, brillant et d'une étrange fixité, la bouche narquoise s'ouvrant sur de blanches dents de loup, la voix retentissante comme un

Digitized by Google

cor de chasse. Son humeur était devenue plus facilement irritable ; il avait parfois la farouche inquiétude d'un chevreuil qu'on a emmené en captivité et qui se sent pris de la nostalgie des grands bois. Mais il avait conservé sa verve intarissable de beau causeur ; il avait aussi gardé sa foi dans le phalanstère, sa tendresse pour les bêtes et les plantes de la forêt, son culte pour l'éternel idéal et l'éternelle beauté.

Aussi, Messieurs, on ne saurait trop vous louer d'avoir, avec le concours de la municipalité de Montreuil-Bellay, élevé à la mémoire d'Alphonse Toussenel ce monument qui, dans son élégante forme artistique, sera pour vos arrière-neveux le témoignage d'une pieuse, tendre et généreuse pensée. C'est une œuvre de justice littéraire et de patriotisme. Heureux d'avoir été choisi pour en saluer l'exécution, je remercie les membres du comité, au nom de tous ceux qui aiment les lettres et qui aiment aussi cette grande inspiratrice : la nature.

André Theuriet,
Membre de l'Académie française.

Digitized by Google

POÉSIES

L'AIGLE

Il vient de là d'où vient l'aurore,
Porté sur son aile de feu;
Il monte, il monte, il monte encore,
Et s'en va planer près de Dieu.
Il suspend son aire sublime
Au plus haut sommet de la cime
Que le soleil d'été brunit,
Puis il s'y pose solitaire,
Et semble, dominant la terre,
Sculpté dans un bloc de granit.

SOLITUDE

Fatigué de la foule et de son bruit sauvage,
J'avais dit à la ville un éternel adieu.
Loin de tout bruit humain, sur cet âpre rivage
Je croyais être seul — et j'ai rencontré Dieu !

Je ne le cherchais pas. La voix des multitudes
Faisait taire en mon cœur les chansons d'autrefois;
Mais, dans le calme saint des vastes solitudes,
Mon cœur libre et joyeux a retrouvé sa voix.

Digitized by Google

Soyez béni, Seigneur, qui, voyant ma faiblesse,
Me gardiez cette force au milieu du chemin.
Votre amour vigilant a conduit ma jeunesse
Comme un petit enfant qu'on mène par la main.

LE VIEUX CLAVECIN

Le vieux clavecin a perdu sa voix ;
Les voisins surpris ne savent que croire,
Car, hélas ! ma main, légère autrefois,
N'ose plus toucher aux notes d'ivoire,
Depuis qu'elles ont chanté sous vos doigts !

PÊCHEURS BRETONS

Oh ! les rudes pêcheurs des côtes !
Vieux bretons aux traits basanés
De Vannes et de Douarnenez,
Qui passent dans les lames hautes !
Leur barque, aux flancs noirs goudronnés,
Semble glisser comme un fantôme
Et l'homme paraît un atôme
Perdu sur les flots étonnés.

Sur la vague qui les ballotte
Tous sans crainte se font leur nid,
Et la brise de mer brunit
Le front ridé du vieux pilote.
Le vent d'orage qui hennit
Leur semble à tous un air de fête ;
Mais ces lions courbent la tête
Lorsque le recteur les bénit !...

Digitized by Google

NOCTURNE

A cette heure paisible où la première étoile
Attache au firmament — comme une agrafe d'or —
Sur le sein de la nuit les plis de son long voile,
A cette heure où tout dort ;

Puisque nul indiscret ne saurait nous entendre,
Puisque la brise seule — expirant sur les eaux —
Peut raconter tout bas, de sa voix douce et tendre,
Nos secrets aux roseaux ;

Abandonne à ma main ta main blanche qui tremble,
Laisse ton front pencher sur mon front — ô ma sœur ! —
Et goûtons de la nuit tiède, qui nous rassemble,
L'enivrante douceur !

SERMENTS D'AMOUR

Le crépuscule s'étend
De la campagne muette
A la forêt, — que reflète
L'eau dormante de l'étang.

Tout bruit se tait. Tout sommeille :
L'insecte dans les glaïeuls,
Le merle dans les tilleuls,
Au ciel la lune vermeille.

Mais, dans le sentier couvert
Qu'embaument les chèvrefeuilles,
Des pas font craquer les feuilles
Et réveillent le pivert.

Un pâtre, une jeune fille
Causent le long du chemin :
Ils se tiennent par la main,
Blonds, — sous la lune qui brille.

Digitized by Google

Ils se font de beaux serments
Tout bas... mais, dans la ramure,
Le vent du soir qui murmure
Semble rire des amants.

Ils s'aimeront pour la vie
Et jamais le temps moqueur
N'affaiblira dans leur cœur
La tendresse inassouvie !

O rêves des amoureux !
Sous le feuillage qui tremble,
Le rossignol des nuits semble
Ne roucouler que pour eux.

Mais, comme une fleur fanée,
Leur amour se flétrira
Et chacun d'eux en rira
Avant la fin de l'année !

PENDANT L'ORAGE

L'aïeul, blotti près de l'âtre,
Récitait le chapelet.
Au dehors le vent hurlait ;
Parfois un éclair bleuâtre
Jetait son fauve reflet
Aux vitres de la chaumière
Que le tonnerre ébranlait...

Lui — de sa voix qui tremblait —
Continuait la prière...

ALPHONSE POIRIER.

Digitized by Google

LA RHÉADE

OU

L'ILE DE RHÉ DÉLIVRÉE

Poème épique en trois chants

(suite et fin)

CHANT III

Sommaire. — Grâce au Roi, les Anglais sont chassés du Fort Saint-Martin et de l'île entière

Le récit de La Pierre apprend au Roi le danger qui menace Toiras. Les Anglais par leurs vaisseaux ont fermé les issues de la mer. Saint-Martin-de-Ré va succomber sous des forces écrasantes. Ces nouvelles aiguillonnent puissamment le cœur de Louis ; il fait embarquer aussitôt des troupes choisies ; sa sollicitude n'omet aucun détail pour envoyer des secours à la citadelle.

Le régiment des gardes royales est le premier désigné pour monter à bord des navires de la flotille qui se prépare. Ce beau régiment, attaché selon l'usage à la personne du Roi, ne combat jamais qu'à ses côtés ; aujourd'hui exceptionnellement il est désigné pour cette importante expédition.

Parmi les officiers des gardes on remarque le marquis de Fourilles, Tilladet, de Marsan, le jovial de Malicy, l'impétueux et irascible comte de Saligny. Vient ensuite le régiment de Piémont qui ne se compose que de jeunes gens, la fleur des guerriers ; ils sont peu nombreux, il est vrai, mais d'un courage à toute épreuve.

Les escadrons de cavalerie accourent au galop pour l'embarquement, les ponts des navires résonnent sous les

Digitized by Google

piétinements des chevaux, l'air retentit de leurs hennissements. Puis vient une foule de nobles guerriers, le jeune comte d'Harcourt, une âme de feu, un cœur de héros ; il est novice encore dans le métier des armes mais l'avenir ouvre devant lui une glorieuse carrière ; le duc de Retz, le marquis d'Uxelles, le commandeur de Valençay de l'ordre de Malte, de Villequier, dont le nom est célèbre et qui est joyeux de courir les risques d'une navigation périlleuse.

Parmi les gentilshommes et les officiers il existe une telle émulation que tous voudraient partir ; il faut que le Roi impose son autorité ; c'est à grand'peine qu'il parvient à contenir leur fougue, à calmer leur ardeur immodérée et à les empêcher de s'embarquer tous pour Rhé : « En me voyant rester ici, dit Louis à ces guerriers, ne croyez pas que je sois insensible à l'amour de la gloire, que mon sang soit glacé dans mes veines, que la passion de la guerre n'excite pas mon courage. Moi aussi je brûle de la même ardeur que vous, mais une ample moisson de travaux ne nous manquera pas ici, mon absence parmi vous ne sera pas perdue pour la gloire, il faut penser à La Rochelle. Faites donc taire votre impatience de me voir encore au milieu de vous.

« La flotte qui va partir sera divisée en trois corps. Je donne le commandement du premier au sire de Canaples[1] ; je confie le second à Louis de Marillac[2] ; chacun de vous deux aura sur la mer la direction de sa division sous le commandement en chef du maréchal de Schomberg[3] qui dirigera le troisième.

« Partez soldats d'Henry-le-Grand, allez où la gloire du nom français vous appelle ; vous, la fleur des sujets de Bellone ! courez les premiers pour ouvrir la voie à la série

[1] Mestre de Camp (colonel) du régiment des gardes du roi.
[2] Maréchal de Camp (général de brigade) commandant l'infanterie.
[3] Maréchal de France (général de division).

Digitized by Google

de nos futurs triomphes ; à vous l'honneur des premiers coups portés à l'ennemi, à vous les prémices de leurs dépouilles !

« Que de vous enfin nous arrivent d'heureux présages sur l'issue de cette guerre ! » Après avoir ainsi parlé, Louis embrasse avant le départ les chefs de l'expédition.

Astaroth ourdissait contre Saint-Martin-de-Rhé une dernière trame infernale, vieille ruse de guerre qu'il voulait rajeunir. Il prend la forme d'un Français, d'un transfuge échappé des remparts à la faveur de la nuit et demande à être présenté à Soubise, hélas ! lui aussi français ; ce transfuge supposé s'offre d'indiquer un chemin par où il sera facile d'aborder la place, de l'amener à composition, de la ruiner.

« Les assiégés, dit-il, sont décimés par la maladie, à peine reste-t-il une sentinelle sur les murs ! Le chef lui-même attend d'heure en heure des secours, espoir qui laisse endormir sa vigilance. Voici le moment, il ne s'agit que de profiter d'une occasion si favorable, allez ! précipitez-vous pour surprendre à l'improviste les assiégés endormis. » Soubise, joyeux du rapport, fait mille promesses à ce traître et se rend chez le général anglais ; il lui fait part de cette communication et, le voyant hésiter, s'efforce, par de vives instances, de le ranger à ce sentiment. Or ce que veut Soubise c'est l'assaut immédiat de la citadelle.

Buckingham rassemble ses généraux pour prendre leur avis. Après que Soubise lui-même et plusieurs autres eurent émis leur opinion, Véher, colonel anglais, jusque-là rêveur et pensif, prit enfin la parole et s'exprima en ces termes :

« Sachez, dit-il, que la place de Saint-Martin est aussi imprenable que le ciel même ; jusqu'à cette heure tous les efforts de nos armes ont échoué, cette dernière chance qu'on fait miroiter à nos yeux n'est pas plus certaine.

Digitized by Google

Oui ! sans doute, si les murs attaqués par des forces considérables pouvaient s'écrouler en un clin d'œil et si, en tombant, ils écrasaient les défenseurs sous leurs ruines, un pareil succès produit tout à coup aurait vite raison du courage des Français. Tel est le dessein qu'il eût fallu exécuter, alors que les forces anglaises n'étaient pas encore entamées et qu'un sang généreux coulait dans toutes nos veines, alors que les Français, loin d'être rassurés par l'espérance d'un secours, étaient abattus par la crainte et décimés par la famine. Maintenant les choses sont bien changées ; les Français sont pleins de confiance et d'ardeur, tandis que la frayeur nous domine ; de longs ennuis, de profonds dégoûts ont envahi, amolli nos cœurs, et la crainte y a glacé ce qui restait d'ardeur pour les combats. En ce moment la mer est certainement couverte de vaisseaux français, la fleur de la noblesse de France accourt pleine d'ardeur pour la guerre ; demain, avant l'aurore, l'île entière sera remplie de troupes françaises qui mettront en déroute nos soldats éperdus. Allez donc attaquer la citadelle et monter à l'assaut de ses hautes murailles. Bref, pendant qu'il est temps encore, considérant l'état de désarroi où sont les esprits, le parti le plus sûr est aussi le plus sage. Rembarquez les canons sur les vaisseaux et regagnez la haute mer, n'épuisez pas en efforts téméraires et inutiles nos derniers restes de courage, d'énergie et d'ardeur.

« Nous reparaîtrons le jour où l'Angleterre raffermie, revenant avec toutes ses forces, reprendra sur la nation française la suite de ses anciennes victoires ; nous n'aurons plus qu'à nous attacher alors au char de la fortune et à nous abandonner à ses heureux destins. »

Ainsi parla Véher ; son discours obtint l'approbation de Buckingham. Soubise, persistant dans ses desseins : « Que perdons-nous, dit-il, notre temps en paroles ? On nous dit que l'entreprise demande des poitrines, des bras, des cou-

Digitized by Google

rages héroïques; que jusqu'à ce moment on n'a pu venir à bout de Saint-Martin, soit! je l'accorde. Est-ce pour rien que la victoire est représentée avec des ailes? Combien de fois ne l'a-t-on pas vu déserter un camp vainqueur et accorder ses faveurs aux vaincus? Ces alternatives sont fréquentes et nous pouvons en éprouver les heureux effets. Voici l'instant favorable! Pourquoi prendre la fuite? Pourquoi demeurer désormais dans l'inaction? On nous parle de troupes envoyées par le Roi de France, c'est une chimère, ses soldats ne couvrent pas la surface de l'Océan, en voit-on seulement un seul? Hâtons-nous donc! Point de retard! Ce qui est assuré, certain, c'est l'ennemi que nous tenons sous la main; brisons-le puisque la fortune propice nous en donne l'occasion! Que dis-je! qu'ils paraissent donc les Français et qu'ils présentent la bataille! Est-ce que la lâcheté briserait nos bras armés? Serions-nous bons seulement à présenter la gorge au tranchant du glaive ennemi, à laisser émousser le fer sur nos têtes? Nous aussi servons-nous de nos armes! Que la mort pénètre aussi dans leurs rangs par nos coups et jonchons au loin la plaine de cadavres français. Que celui qui a peur s'éloigne du combat mais qu'il n'envie pas à ses compagnons leurs lauriers et leur gloire immortelle! »

Pendant que Soubise prononce ces paroles, Astaroth, qu'un voile nébuleux et obscur dérobe au regard, parcourt l'assemblée et, pour souffler l'amour de la guerre, cherche à glisser dans les cœurs les transports haineux dont le sien est rempli.

Véher, piqué du reproche de Soubise, sent le rouge de la la honte lui monter au visage; il veut venger son honneur de l'outrage qu'on lui fait en le traitant de lâche.

« Toi, dit-il, tu oses me taxer de couardise? Tu parles de Mars et de batailles, toi que l'éclair du mousquet ou le cliquetis des armes met en fuite? Tenais-tu ce langage

Digitized by Google

lorsque naguère Montmorency faisait de tes troupes un si grand carnage? Quand on vit le sang de leurs cadavres rougir les eaux de La Rochelle? Bellone de théâtre! on t'a vu alors tourner le dos et t'enfuir plus rapide que l'Eurus. Que parlais-tu tout à l'heure avec tant de jactance? Est-ce que tu prétends épouvanter Véher? Ne sait-on pas que c'est moi qui ai préservé Ostende d'une ruine complète en y amenant, sous le canon des Espagnols, une flotte et des armes? J'ai lutté alors, malgré la levée en masse de la Belgique frémissante. J'ai résisté contre le fer et le feu portés sur cet unique point par toute une puissance monarchique. »

Exaspéré dejà, le colonel anglais portait la main à la garde de son épée, mais Buckingham réprimant la violence de cette colère : « Réservez, lui dit-il, vos armes pour l'ennemi. La place de Saint-Martin nous attend ; c'est là que la valeur guerrière tranchera le différend engagé. Demain, dès l'aube, à l'abri de nos retranchements, nous marcherons à l'assaut de la citadelle afin de venger notre échec dans une dernière lutte à outrance ; si des renforts arrivent aux assiégés, nous saurons faire face et aux uns et aux autres. »

L'aube du jour se dessinait sous la voûte de l'Olympe, déjà la brillante aurore ouvrait les portes de l'Orient, le fils de Titan venait d'apparaître sur son char vermeil. Toiras, légèrement endormi, fut éveillé par le vigilant Archange (c'est à saint Michel, on le sait, que le Très Haut avait confié le soin de protéger le fort de Saint-Martin contre les maléficies du roi des Enfers). Toiras donc s'éveille; aussitôt le divin messager lui dévoile les desseins de l'ennemi sur la citadelle, les plans redoutables qui sont arrêtés, les terribles labeurs qui l'attendent lui et les siens et la ruine complète qui se prépare.

Après avoir adressé à Dieu une prière courte et fervente, Toiras ceint son épée, revêt sa cuirasse et ses brassards ;

Digitized by Google

pour mieux voir et être mieux vu, au lieu de son casque, il met son chapeau de commandant en chef orné d'un panache de plumes blanches qui flottent au gré du vent. Il aura ainsi l'avantage de frapper tous les yeux. Il est déjà sur les remparts.

Les tranchées sont pleines de soldats anglais, les casques d'airain s'agitent ; les aides-de-camp courent en tout sens de toute la vitesse de leurs chevaux pour porter des ordres : « Il faut se battre, dit Toiras, il faut finir cette guerre, voici le moment décisif qui doit terminer nos peines ! La mort ou la victoire. » Il indique alors à chacun son rang, son poste de combat, le plan d'attaque, le plan de défense.

L'Archange, lui aussi, se charge d'un rôle ; il veut servir dans cette guerre. Il se compose un corps à l'image et à la ressemblance de Toiras, ce sont les mêmes traits, les mêmes yeux, le même port noble et majestueux ; il y ajoute la splendeur d'un regard qui brille du plus vif éclat ; on dirait la clarté du soleil se dégageant d'une ombre obscure.

Dans la cour de la citadelle on a construit une vaste ambulance où sont réunis les nombreux malades et blessés ; étendus sur leur lit de souffrance, ils luttent contre le triste sort qui les menace. Les uns sont atteints d'une fièvre ardente qui les dévore, les autres sont atteints de blessures cruelles d'où le sang coule en abondance. La plupart, à la vue de leurs membres desséchés, accablés de douleurs sur leurs couchettes, s'affectent d'une situation si déplorable et finissent par prendre en dégoût l'existence.

Quel ne serait pas leur bonheur s'ils pouvaient, les armes à la main, sacrifier contre l'ennemi un dernier reste de vie et trouver une digne mort par de nouvelles blessures? Mais la maladie s'y oppose, ils demeurent là, inertes, languissants, en proie aux feux délétères qui les consument. C'est ce lieu que vient visiter saint Michel sous la

Digitized by Google

nouvelle forme qu'il a empruntée. « Ah! leur dit-il, quelle torpeur vous a saisis? Quelle indolence ou plutôt quelle lâcheté s'est emparée de vous?

« L'ennemi arrive comme un torrent vers vos remparts, de tous côtés un grand carnage s'apprête; déjà vos compagnons couronnent en masse les murailles et vous, mollement couchés dans des lits, vous oubliez le noble métier des armes? Le souvenir de la gloire s'est-il effacé si soudainement de vos cœurs, au point de vous faire préférer une vie périssable à un honneur immortel? Levez-vous, suivez-moi votre général; vos postes de combat vous sont conservés, que chacun de vous rejoigne son rang, il s'agit de combattre et de vaincre. »

Ainsi parle l'Archange. Un souffle céleste émane alors de ses lèvres roses; c'est son haleine qui se répand comme un baume salutaire sur les malheureux infirmes. Soudain leur fièvre cesse, un sang nouveau circule dans leurs veines, les lèvres de leurs blessures se resserrent et se ferment, la guérison arrive et la force leur est rendue. Cette foule, tout à l'heure impotente, court aux armes et, de la cour de l'ambulance, retentissent au loin les éclats de leur voix bruyante.

Tel un essaim d'abeilles alanguies par la maladie se trouve bientôt ranimé dès qu'il a respiré le parfum des fleurs, sucé le jus du vin cuit ou les grappes de raisin de Cos dorées par le soleil; tout joyeux alors il retourne à son miel et entoure en bourdonnant le mont Hymette tandis que ses milliers de bouches distillent les sucs du nectar et de l'ambroisie.

Un seul reste en arrière, pouvant à peine traîner son corps rongé de plaies jusque-là rebelles au talent et aux soins des médecins : c'est Fébrius. Dès qu'il entend ses compagnons qu'emporte l'ardeur guerrière il se dit à lui-même : « Tes camarades sont debout, ils prennent les armes, la maladie n'est point pour eux un obstacle; et toi,

Digitized by Google

lâche, indigne même du nom de français, tu restes immobile sur un grabat comme un objet inutile. Pauvre moribond, ne peux tu pas du moins illustrer ta mort? » Avisant alors un de ses compagnons :

« Cher camarade, lui dit-il, ô toi dont l'amitié fidèle a été cimentée sous les drapeaux de Mars, toi ma consolation suprême au milieu de mes maux, si je n'ai pas démérité à tes yeux, j'ai une chose à te demander, je t'en prie avec instance, daigne écouter mes dernières volontés! Ma vie est à son déclin; à peine me reste-t-il une heure à vivre! Fais moi conquérir une mort digne de ma vie, une mort qui ne soit pas sans gloire pour un soldat français; aide-moi à me traîner sur le champ de bataille, porte-moi sur les remparts, le visage tourné vers l'ennemi, afin que je répande là la dernière goutte de mon sang! J'ai de la force et du courage plus qu'il n'en faut pour décharger quelques coups de mousquet et peut-être pour manier le glaive. Tu me rendras ensuite les derniers devoirs en confiant à la terre ma dépouille mortelle. Pour reconnaître un si grand service, je t'offre ma paye de soldat et ma part de butin, récompense bien légitime quoique bien faible; accepte cela et tu pourras rendre à ma mémoire le tribut d'honneur que mérite une telle mort. »

Déjà l'ennemi approche, ses nombreux bataillons formés en colonnes serrées s'avancent intrépidement vers la citadelle; les casques d'airain reluisent de loin aux feux du soleil. Toiras est sur les murs, ses soldats postés sur les remparts sont impatients de voir se lever devant eux les barrières qui les retiennent. Tout à coup, on voit accourir la phalange des ci-devant malades actuellement guéris; on entend le cliquetis de leurs armes, l'air retentit de leurs clameurs. Ce bruit jette l'émoi sur les remparts, on s'imagine que le moment du combat est arrivé; mais, dès qu'on aperçoit ces visages bien connus, dès que l'on reconnaît tous ces nouveaux venus, les appréhensions s'évanouissent

Digitized by Google

pour faire place à la stupeur la plus profonde et à la joie. Toiras, appuyant ces présages du ciel, met le comble à l'enthousiasme général.

« Compagnons, dit-il, à nous la victoire! Du haut des cieux, celui qui préside aux destins des batailles vient à notre secours, il combat avec nous par des miracles. Cette phalange de soldats guéris, n'est-ce pas Dieu lui-même en personne? Que la crainte soit bannie de tous les cœurs! Marchons au combat sous la conduite du Très Haut! Et vous, bataillon sacré envoyé d'en haut, vous, dont les bras viennent d'être armés contre l'enfer, courez sans retard où le ciel vous envoie! Nous, suivons de tels exemples, heureux de voler au combat, précédés par de tels maîtres. »

Les Anglais sont au pied des murs, d'en bas ils font feu de leurs armes et l'écho en répercute de loin en loin le fracas. Les balles sifflent et vont semer la mort. En même temps les murailles se couvrent d'échelles de distance en distance, les ennemis y grimpent à l'envi, les font disparaître sous leur nombre et fléchir sous leur poids. Les Français tirent sans relâche; leurs décharges de balles et de mitraille ne cessent de porter les ravages de la mort. Rien n'arrête les Anglais, ils n'en sont que plus ardents et plus acharnés, un peu plus et ils vont atteindre le faîte des remparts.

C'est alors que la rage de la guerre atteint son paroxysme et que Mars redouble de fureur. A cet instant nos soldats font rouler sur les ennemis quantité de lourdes pierres qui les précipitent du haut en bas de leurs échelles plus rapidement qu'ils n'étaient montés, terrible chute qui remplit de leurs cadavres les fossés de la place.

Tel Borée soulevant une tempête déverse des régions éthérées de gros nuages noirs de grêle qui vont atteindre, jusqu'au fond de leur retraite, les Dryades et les Nymphes des bois, la grêle meurtrière fracasse les

Digitized by Google

branches d'arbre et détruit les fruits réservés aux soins de l'automne qui voit ainsi s'envoler son espoir ; la terre est jonchée de feuilles et vous, tendres bourgeons arrachés de vos rameaux comme du sein de vos mères, vous avez raison de reprocher à Junon ses colères et votre cruel trépas !

Les Français s'acharnent de plus en plus au combat ; les murs de la place frémissent du retentissement de la mousquetade qui enveloppe d'une épaisse fumée le carnage et la mort. La phalange des blessés entasse maintenant les morts par centaines ; leurs forces subitement recouvrées leur servent à rendre aux ennemis blessure pour blessure ; déjà le plomb rapide paraît trop lent à leur ardeur et la terrible poudre ne leur suffit plus. Toiras lui-même est stupéfait à la vue de tant de bravoure, il s'étonne du zèle bouillant qui anime ces corps si rapidement restaurés.

De loin Fébrius s'avance avec lenteur, soutenu par son camarade, il se traîne péniblement, tandis que son courage le porte en avant ; il voudrait être déjà en face de l'ennemi, mais l'extrême faiblesse de son état le retient : « Mourrai-je donc sans gloire, dit-il, laisserai-je s'abattre lâchement mon vil cadavre ? Camarade, donne-moi des armes ! Mets-moi à même de recevoir les traits de l'ennemi ; que les coups dirigés contre moi me donnent en mourant la consolation d'en garantir mes compagnons ! » Alors, le courage suppléant aux forces, il ramasse des mousquets qui gisent à ses pieds, les charge de poudre et de plomb, renfermant ainsi la mort dans leur long tube d'acier. Ses camarades applaudissent au courage du pauvre infirme et s'empressent d'amonceler devant lui des armes à feu pour qu'il charge ces terribles engins de blessures et de mort.

En voyant cette ardeur étonnante, les soldats s'imaginent que Fébrius a recouvré son ancienne vigueur pour

Digitized by Google

la guerre et qu'une main animée par une telle fureur ne peut plus faiblir; Fébrius s'acquitte d'un emploi qui lui est cher; il semble que toutes les armes qu'il apprête pour les autres c'est lui-même qui les décharge sur les Anglais. Briarée aux cent bras ne se fût pas multiplié davantage pour hâter la mort de l'ennemi.

Ses forces pourtant diminuent peu à peu; la fièvre dévorante le pénètre jusqu'au fond de ses entrailles et attaque au cœur le siège de la vie. Il va au-devant du sort fatal qui le menace; déjà prêt à mourir, loin de ralentir sa marche, joyeux de sa fin prochaine, il se jette à l'endroit où Bellone en furie se montre dans toute son horreur et, à la vue des Anglais, plein de joie, il rend le dernier soupir. Après sa mort, son ardeur au combat est encore peinte sur ses traits et dans son regard.

Déjà le courage des Anglais faiblit, déjà ils perdent leur ardeur et leur audace; Veher leur adresse ces véhémentes paroles : « D'où vous vient cette frayeur? Quoi! si nombreux que vous êtes, vous vous laissez repousser par une poignée de gens! Des moribonds, des vaincus feraient-ils peur à des hommes valides, à des soldats tant de fois victorieux? Oubliez-vous votre nom d'Anglais? Voulez-vous perdre les palmes et les lauriers conquis par vos pères et souiller leur gloire par une lâcheté criminelle? Que fait maintenant Soubise? Je croyais que cet audacieux devait se précipiter au premier rang : que sont devenues ses promesses? Qu'il vienne donc apporter ici l'appui de son bras débile! Mais non, braves camarades, les Français seront exclus de tant de gloire; elle n'appartiendra qu'à vous et personne ne partagera avec les Anglais l'honneur de la victoire. »

Après ces mots Veher saisit d'un bras nerveux une lourde échelle et l'applique au mur dont il atteint bientôt le sommet. Les Anglais, honteux d'avoir lâché pied, remontent à l'assaut; le feu, les pierres, rien ne ralentit

Digitized by Google

plus leur ardeur intrépide; les voici de nouveau au faîte des remparts! On lutte corps à corps, le glaive à la main, le combat ainsi rapproché rend le carnage plus terrible. Les colonnes françaises, leur chef en tête, opposent à l'ennemi une ligne de fer qui ne permet pas aux Anglais de gravir les remparts; ceux-ci sont précipités de leurs échelles encore une fois.

La fureur fermente dans l'âme de Veher, tant de lenteur lui fait honte, il est furieux de ne pas avoir encore triomphé.

De Saldaigne lui tint tête longtemps, repoussant le fer par le fer : « Veux-tu retarder mes désirs, s'écrie l'Anglais. A toi seul, me feras-tu obstacle? » Et soudain il lui plonge son glaive dans le ventre; puis, d'un bond rapide, il s'élance et saute sur les murs...

Toiras, témoin et du meurtre commis par Veher et de la chute de son ami, saisissant la courte pique qu'il portait, reçoit au bond l'Anglais sur la pointe de son arme et le repousse vivement. A ce coup Veher tombe dans le vide, le choc est si rapide et si violent qu'il rebondit de tout son corps au fond du fossé où il reste étendu comme une masse inerte. Ainsi s'écroule un roc déraciné par un cataclysme et la plaine résonne au loin du bruit de sa chûte.

Les Français reçoivent de l'aventure un heureux présage, c'est avec des hourras qu'ils repoussent l'ennemi, non seulement par les armes mais corps à corps. Déjà les Anglais, soldats et officiers, regagnent leurs échelles pêle-mêle, les rangs sont confondus; ceux qui restent, appelés par la trompette qui sonne la retraite, quittent le combat criblés de blessures. La terre est jonchée de cadavres; l'aspect du champ de bataille est horrible, on ne voit partout que des mares de sang. Une foule de soldats emportent avec précaution, malgré le fer et le feu, le magnanime Veher qui se débat encore contre le sort funeste qui l'a frappé.

Digitized by Google

Le brave Toiras n'oublie pas de Saldaigne; dans ce grand cœur l'ardente amitié n'est pas éteinte; il presse le blessé sur sa poitrine, l'embrasse, déplorant sa triste destinée par les signes de la plus profonde douleur; la violence de son chagrin se fait jour à travers un torrent de larmes et, dans ces paroles empreintes de la plus vive amertume : « Est-ce donc toi, cher ami? toi jusqu'à ce jour échappé tant de fois au trépas? Oh! la plus chère moitié de mon âme, toi, ma consolation dans la mort de mes frères, toi, mon compagnon fidèle au milieu des misères de l'existence que nous supportions en commun, toi, qui venais partager mes travaux dont tu prenais la plus grande part, tu me quittes, hélas, lorsque le laurier allait ceindre ta tête, au moment de recueillir l'honneur du triomphe! N'auras-tu pas ta part de cette gloire tant désirée? Du moins ton souvenir vivra toujours dans ma mémoire, il ne se passera pas de jour que j'exalte ton nom; on parlera de toi longtemps dans les âges futurs et ta brillante mémoire traversera les siècles. »

Au même instant de Saldaigne rend le dernier soupir avec la dernière goutte de son sang. De bons amis s'approchent de Toiras pour le consoler en lui représentant les hasards de la guerre et l'honneur d'une si belle mort; ils lui montrent les fossés de la place remplis de mille cadavres, sujet de fierté bien légitime.

La flotte de Schomberg effectuait sa traversée nocturne, lorsqu'un orage violent, soulevé par l'Hérésie, vint entraver son passage; jalouse de voir les navires français, favorisés par un bon vent, accomplir heureusement leur trajet : « Quoi donc, s'écrie-t-elle, est-ce ici qu'expirent mes fureurs, est-ce ici que vient échouer la puissance du tyran des enfers que j'ai soulevé, serait-ce le terme de tant de veilles inquiètes et de tant de labeurs? Voilà donc à quoi aurait abouti jusqu'à ce jour tout mon pouvoir? »

Digitized by Google

Elle évoque aussitôt du fond de l'abîme une troupe d'esprits infernaux et les envoie sur les ondes paisibles de l'Océan; ceux-ci soulèvent les vents et la tempête, ils forgent promptement des foudres et, cachés sous les flots, mettent le trouble jusque dans les airs.

La nuit, devenue horrible, étend bientôt un voile sombre sous la voûte étoilée; la lune tremblante rentre ses croissants et dérobe complètement son pâle visage. L'Auster mugit et souffle. Nerée bondit frémissant de colère; les flots soulevés comme des montagnes s'entrechoquent et la flotte assaillie par la tempête se disperse; les matelots affolés perdent leur sang-froid et ne s'acquittent plus de leurs fonctions qu'au milieu du plus grand désordre. D'épais nuages les enveloppent d'obscurité, une grêle épouvantable crépite sur le pont, le ciel sillonné d'éclairs est ébranlé par les roulements de tonnerre, les nues sont embrasées de mille feux. C'est assez pour abattre le courage des soldats et marins français; une immense douleur s'est emparée de leurs esprits. Quoi! une mort obscure anéantirait tant de bravoure et d'intrépidité, toutes leurs espérances s'engloutiraient au fond des mers! La gloire alors leur présente son image et les lauriers promis à un roi magnanime.

Schomberg exhorte les marins et, refoulant lui-même ses propres craintes, rassure leurs esprits par ces paroles : « Rappelez-vous vos récentes promesses! N'avez-vous pas cent fois bravé d'affreuses tempêtes et dompté les flots, n'avez-vous pas traversé sans encombre l'Océan d'un bout à l'autre? Vous laisseriez-vous abattre par une tempête? Ne pourrions-nous atteindre le bord où tendent tous nos vœux? Que la flotte, ballottée par la tourmente, brave les bancs de sable et les rochers! Ne perdez pas de vue l'île de Rhé et les vaisseaux ennemis! Que ces rochers soient traversés par vous comme l'estacade des Anglais par ceux qui nous ont précédés! »

Digitized by Google

Aussitôt le gouvernail est tourné, on l'oppose aux flots mugissants, on lutte avec acharnement contre la mer déchaînée. L'hérésie soulève du fond de l'empire de Neptune d'énormes vagues qui viennent frapper le gouvernail et le brisent; il vole en éclats et ses fragments flottants deviennent le jouet du perfide Océan.

Le roi, dévoré d'inquiétudes, épuisé par les travaux du jour, passe une nuit sans sommeil; peut-il dormir quand les soucis l'accablent? Les périls que lui représente une mer soulevée par les vents et la tempête, voilà de quoi plonger son esprit dans de profondes alarmes. Que de fois il entr'ouvre sa fenêtre pour voir l'état du ciel et la direction du vent!

Que d'heures déjà passées! Que de temps déjà écoulé! « Schomberg, se dit-il, est parti à telle heure, maintenant il vogue en pleine mer; il doit même toucher au rivage. Sans doute le voilà aux prises avec l'ennemi dans une bataille terrible! »

Le père Mallan (c'est le nom d'un jésuite, confesseur de Louis XIII), pour changer le cours des idées du roi et donner à son esprit inquiet un repos réparateur, fait reluire à ses yeux l'espérance. Il lui montre Dieu aimant à nous secourir dans les crises les plus désespérées et à exaucer les prières faites avec des intentions pures. Le père Mallan ne disconvient pas des dangers que courent les navires sur une mer capricieuse, agitée par les vents et hérissée d'écueils menaçants.

« L'Océan est le grand théâtre de Dieu, dit-il, au milieu des flots se joue une divine tragédie, féconde en incidents les plus étranges et dont les hommes sont à la fois les spectateurs, les acteurs et les victimes. Ce Dieu, ajoute-t-il, qui soulève les tempêtes et qui déchaîne les vents, sait aussi mettre un frein à la fureur des flots et les faire rentrer dans leurs gouffres profonds. C'est lui qui, d'un signe, calme les vagues mugissantes, apaise la mer

Digitized by Google

et ouvre enfin aux navigateurs éperdus l'heureux chemin du rivage. »

Il rappelle ensuite au roi, en peu de mots, Moïse traversant la mer rouge dont les vagues, dressées comme des murailles, s'élevèrent à une plus grande hauteur qu'on ne le voit dans les tempêtes, pour lui ouvrir un passage et se rejoignirent aussitôt pour engloutir l'armée et les chariots des Égyptiens...

Mallan cessait de parler lorsque tout à coup le bruit du tonnerre retentit jusqu'aux oreilles de Louis, les violentes raffales de vent battent le sommet des tours du château de Dompierre. Le roi ne doute plus, la mer est déchaînée. Il se prosterne en adoration devant le souverain Maître du monde et, d'une voix éplorée, lui adresse cette prière : « O Vous, qui ébranlez d'un seul signe la mer, la terre et les cieux, Vous à qui la nature entière obéit, faites que ma flotte triomphe de l'Océan et protégez mes fragiles navires contre la fureur des flots! » A peine eut-il prié que la lumière du jour naissant pénètre soudain par la fenêtre et éclaire l'appartement. Une lueur d'espoir reluit en son cœur et bientôt ses craintes se dissipent.

Saint Michel, intervenu pour terrasser les monstres du Tenare, attaque l'Hérésie, première instigatrice de la tempête; elle s'efforçait alors de briser les navires français contre les rochers : « Oses-tu donc, dit-il, te mesurer avec le Ciel? Veux-tu mêler, comme au temps du chaos, la mer avec les cieux; l'enfer avec la terre? Ne crains-tu pas cette foudre que tu connais si bien? Je devrais.....! » En même temps l'Archange agite son glaive jusque sous le visage de l'Hérésie, dont les yeux sont comme aveuglés par le miroitement lumineux et étincelant de l'arme terrible. Elle fuit, l'affreuse troupe des démons se précipite à sa suite dans les enfers en vomissant des flammes.

Tels les hiboux, ces oiseaux de mauvaise augure, voltigeant autour de leurs nids, répètent à leur progéni-

Digitized by Google

ture leur chant sinistre et, de leurs cris rauques, remplissent les ténèbres de la nuit, mais, aussitôt que le soleil empourpre la terre de teintes roses, ils s'envolent et se cachent dans les antres obscurs qui leurs servent de gîtes, tant leur est odieux l'éclat de la lumière !

En un clin d'œil la mer calme ses fureurs, les vents s'apaisent, le ciel redevient serein et les marins français gagnent enfin le rivage à travers les dangereux récifs qu'ils ont évités.

La Renommée annonce bientôt dans l'île de Rhé l'approche de la flotte française chargée de troupes. Le général anglais donne immédiatement à ses soldats l'ordre de plier bagage, de lever le camp, de se réunir sous les drapeaux, de gagner au plus tôt les vaisseaux, en un mot de battre en retraite pendant qu'il en est temps encore. Buckingham est en tête de la première colonne composée de l'artillerie; dans ses perplexités il s'en prend à tout, à Soubise, à qui il fait mille reproches, aux destins anglais, enfin à lui-même. Après lui marchent l'infanterie et la cavalerie, sous la conduite de Milord Montjoie, enfin les bataillons d'arrière-garde sous le commandement de Veher.

Au lieu d'être à cheval celui-ci est porté sur une civière. Sa chûte grave ne lui permet pas de tenir une épée, mais le mâle courage qui ne l'abandonne pas vaut les meilleures armes.

On se dirige ainsi vers un pont de bois jeté sur un bras de l'Océan, pont défendu de chaque côté par une redoute qui doit servir en même temps de point d'appui à l'armée anglaise.

Tout à coup un tourbillon de poussière s'élève dans la plaine; il se rapproche de plus en plus, on entend le galop des chevaux : « Voilà l'ennemi s'écrie Veher ; volte-face, il approche, serrez les rangs ! » A la vue des escadrons français, les Anglais sont pris d'effroi. Veher écarte les

Digitized by Google

rideaux de son brancard et, se faisant porter au milieu des rangs, les yeux enflammés, la voix pleine de colère : « Les Français osent nous offrir la bataille, s'écrie-t-il, nous sommes d'égale force et nous fuyons. Jusqu'à ce jour les Français ont été vaillants derrière leurs murailles, habitués à monter des gardes de nuit; voici l'heure tant désirée, l'ennemi vient nous présenter la victoire et tomber sous nos coups, si toutefois nos bras sont assez forts pour manier le glaive et donner la mort. Me voici au premier rang, exposé aux premiers coups, je combattrai de la voix, du regard, et, de ce lit de souffrance, je veux sortir vainqueur! »

Ainsi parla Veher. Bussi-Lamet est à la tête des escadrons français ; il s'avance ; au cimier de son casque brille l'aigrette blanche ; D'Harcourt pique de l'éperon sa monture pour lui trop lente et enflamme de son ardeur chevaleresque la troupe d'élite placée sous ses ordres ; le seul appât qui les attire et lès stimule, c'est l'honneur ; le sang, telle est leur récompense ; la gloire, tel est tout leur butin. Les chevau-légers se laisseraient emporter en désordre au combat, si Bussi-Lamet n'était là pour les retenir et mettre un frein à leur fougue impétueuse. Il les ramène dans le rang autour des étendards, jusqu'à l'arrivée de Schomberg.

Tel un levrier, dès qu'il a flairé la trace du lièvre, suit le gibier à l'odeur répandue en l'air, on le voit donner de droite et de gauche dans le vide des coups de dents; il s'élancerait si son maître n'avait soin de modérer son impétuosité en le tenant en laisse.

Bussi-Lamet feint une charge; mais ce n'est qu'un simulacre ; aussitôt il tourne bride et va se placer à une des ailes de l'armée. Le front des troupes françaises apparaît alors en ligne de bataille offrant un aspect formidable; dans toutes ces armes à feu la mort s'impatiente...

« Ils ont peur, s'écrie Veher, la crainte leur a coupé

Digitized by Google

les ailes; courez, accélérez la marche; celui qui ne sait pas vaincre est bien près de la défaite » : Aussitôt lord Gray, à la tête de la cavalerie anglaise, fait une charge vigoureuse contre les Français. Rompre leurs rangs, s'ouvrir un passage, trouer l'armée, tel est son but. Les Francais reçoivent le choc et le repoussent sans être ébranlés.

Telle est l'immobilité inébranlable des monts Acrocérauniens qui s'avancent en promontoire dans la mer Ionienne; en vain Neptune, armé de son trident, déploie contre eux sa rage; en vain il amoncelle ses montagnes liquides; en vain il appelle à son aide l'Eurus et le terrible Borée, rien n'ébranle ces monts qui voient les flots se briser en écume à leurs pieds.

Schomberg accourt; Tilladet est en tête de l'infanterie, tout le reste de l'armée vient à la suite : « Courage! s'écrie Schomberg, la victoire est à nous : l'ennemi est serré entre le pont et la mer, sa retraite n'est plus assurée; ses vaisseaux sont loin du rivage, la gloire vous appelle. Nous avons le temps de vaincre avant la nuit, la rapidité multiplie les heures, le temps n'a jamais manqué aux braves. »

A peine eut-il achevé ces mots que Toiras, libre enfin, sorti du fort, arrivait en toute hâte, apportant un nouveau renfort à l'armée de Schomberg déjà si bien disposée. Cette apparition excite dans tous les rangs la joie la plus vive; nos soldats en conçoivent les plus heureux présages. Ils saluent de leurs acclamations ces nouveaux compagnons d'armes; tous brûlent de combattre. L'arrivée de Toiras exalte encore le courage de Schomberg. Au bruit éclatant des trompettes guerrières, il lâche les rênes de son coursier qui part au galop portant le noble cavalier où l'entraîne une bravoure héroïque.

Après que de part et d'autre on eut fait parler la poudre, quand la bataille eut été échauffée par les armes à feu, pré-

Digitized by Google

lude d'un funeste carnage, on en vint à l'arme blanche et le combat s'engage de plus près.

Bellone, semblable à une Bachante, agite ses noires fureurs au sein des deux armées confondues ; l'aigrette de son casque est teinte du sang des deux ennemis. Bussi-Lamet porte un coup à D'Hasting ; celui-ci tombe en maculant de sang la blanche crinière de son cheval. « Pour ta soif de carnage, D'Harcourt, ce n'est point assez de tuer Varnie, percé au cœur par ton glaive ; désarçonné, il faut encore que son cheval le foule cruellement aux pieds, ton ardeur t'emporte plus loin ; la mort et la terreur volent sur tes pas en stimulant ta juvenile bravoure qui s'enflamme de plus en plus, tu te jettes en furieux dans les bataillons ennemis ! »

Tel un jeune vautour ayant une première fois déchiré de ses serres cruelles une douce colombe et goûté le sang rosé de l'oiseau timide, s'acharne sur toutes les autres colombes ; leur sang arrose alors la terre, le vent emporte leurs plumes et l'oiseau de proie assouvit dans les entrailles fumantes de ses victimes sa soif inextinguible.

Schomberg d'un coup d'épée immole Spencer ; celui-ci avait été élevé par un père barbare, dans la haine la plus farouche des Français. « Ah! Spencer, ce sentiment féroce dont tu avais reçu dès le berceau le germe odieux, s'évanouit maintenant en vœu stérile, toi l'héritier de cette race, tu succombes à une mort justement méritée, expiant par des châtiments terribles tes inefficaces fureurs ! »

Serburn lui non plus n'échappera point à la mort, malgré la résistance et la vitesse d'un coursier qui fend l'air ; en vain l'animal accommode son allure rapide à la dévorante impatience du guerrier ; autant il est prompt à s'élancer autant il sait s'esquiver. Ce n'est pas en vain que Toiras tire son épée du fourreau, il la plonge dans la gorge de Serburn qui exhale son dernier souffle avec les flots de sang qui sortent de sa bouche ; son corps inanimé

Digitized by Google

roule à terre et le bouillant coursier s'étonne de sentir les rênes flotter librement sur son encolure. La joie des Français est extrême, il n'est pas un seul d'entre eux dont la redoutable épée ne soit teinte de sang; pas un seul qui ne compte quelques victimes illustres immolées par sa main.

A la vue de ce massacre et de la déroute imminente des Anglais, Milord Gray fait à son tour filer toute la cavalerie sur les deux ailes de l'armée. Cette manœuvre a pour effet de démasquer l'infanterie dont le front se développe sur une étendue immense; ces troupes font des décharges répétées de mousqueterie qui vomissent la mort; leurs longues piques se hérissent. Cette forêt de fer et la mousquetade font bientôt dans nos rangs une affreuse moisson. Alors, seulement, on voit briller les étendards britanniques; le Léopard flotte glorieusement dans les airs; sa vue anime les soldats et stimule leur ardeur. De son côté Veher les encourage; Astarosh surtout souffle secrètement au cœur des Anglais ses sombres flammes et avive dans la bataille leur élan guerrier.

« Et toi, Schomberg, où es-tu donc engagé? Laisseras-tu la mort dévorer impunément ton armée? Est-il permis de la sacrifier ainsi? » Schomberg circule impassible au milieu de la mêlée. Au même instant, une décharge meurtrière retentit; les mousquets ont lancé une pluie de feu et de fer dont l'aigu sifflement fait retentir les airs.

Du haut des cieux, Dieu, témoin de ce désastre; voit le courage des soldats de la France; il voit aussi l'enfer caché sous les traits des Anglais; sa divine miséricorde s'en émeut, elle va porter secours.

D'un signe, Dieu appelle Borée; il lui enjoint d'éloigner des Français la mort horrible qui les menace et d'écarter d'un souffle cette foudre aux effets désastreux. Borée vole au poste assigné; il se mêle impunément au milieu du foudroyant incendie et se promène sain et sauf parmi les

Digitized by Google

éclats de la mort. Les coups de feu continuent à éclater, mais Borée les fait dévier en élevant leur portée. La cruelle Mort se voit frustrée ; ses armes, désormais inutiles, ne servent plus qu'à frapper l'air d'un vain bruit.

Le vent, habituellement si souple et si flexible, oppose une barrière irrésistible aux projectiles les plus durs ; il se transforme en un rempart ; son souffle devient une forte muraille. L'auteur de la nature en a changé lui-même les lois.

Les Français alors se précipitent avec une impétuosité extrême sur l'ennemi ; ils font dans les rangs des Anglais une trouée et un grand carnage ; une fureur subite s'empare de nos hallebardiers ; l'infernal Astaroth n'ose plus résister ; il reconnaît lui-même que le doigt de Dieu est là.

Mais l'âme de Veher est inaccessible à la peur, quelle qu'en soit la cause ; il n'a plus qu'un seul espoir, la mort ; indifférent à tout le reste, son cœur l'appelle de tous ses vœux ; il ordonne qu'on transporte son brancard à l'endroit même où le feu est le plus vif, au plus épais des bataillons et là, descendant de ses coussins, il se dresse sur ses jambes, affermissant comme il peut ses pas chancelants. Le courage et la honte de l'opprobre lui donnent des forces. Alors, d'une main ferme, il prend à un soldat sa longue pique : « Fuis si tu veux ! lui dit-il ; c'est ici, au premier rang, que je quitterai la vie ; au moins, ma patrie me reconnaîtra par ma mort. Qu'il ne soit pas dit qu'un seul jour de sa carrière aura vu Veher tourner le dos, trembler ou se soustraire au péril ! » Les plus intrépides d'entre les Anglais lui forment alors un rempart de leurs lances dont l'acier resplendissant s'agite comme un champ d'épis sous le souffle du vent.

Rien ne peut arrêter le choc des Français ; le glaive à la main, ils enveloppent cette forêt de lances en la prenant de flanc et lui brisant ses armes.

Tel le hérisson redressant ses dards et se roulant en

Digitized by Google

boule, protège par ses pointes, comme par autant de lances aiguës, son dos qui lui sert à la fois de bouclier et d'épée.

Les chiens ne peuvent le toucher sans se mettre la gueule en sang; mais, si grande est leur passion pour le gibier, qu'ils arrachent à coups de dents les aiguillons et conquièrent leur proie sous les armes mêmes de l'animal.

Cette phalange est rompue par les Français, dont les glaives abattent les soldats britanniques; on ne voit plus que des bras coupés, des cadavres entassés, des débris humains de toutes sortes, des têtes séparées de leur tronc et baignant dans le sang. Tel est l'aspect que présente le champ de bataille, tels sont les spectacles tragiques du Destin.

« Quant à toi, colonel Veher, ta vie ne s'achèvera pas dans un trépas sans gloire et tu ne mourras pas de la mort des lâches; de Retz et le jeune de Villequier te sont redevables de blessures, mais, puisque la vie te pèse et que tu es si désireux de mourir, c'est l'épée de Toiras qui vient trancher d'un seul coup le fil de tes jours. »

Veher tenait à la main un fragment de pique; il tombe et ce tronçon demeure entre ses doigts crispés; il semble combattre encore après avoir rendu le dernier soupir. Avec lui s'éteint l'ardeur des Anglais; leur fuite commence pour ne plus se ralentir; leurs officiers se rendent à discrétion. Milord Montjoie[1], milord Gray[2], avec l'élite de la noblesse, sont faits prisonniers.

Les vainqueurs, avides de drapeaux ennemis, enlèvent les léopards qui flottaient dans les airs. « O Bélinguen! tu veux ravir à Baléus le premier drapeau; ta tentative n'est pas d'abord couronnée de succès; mais Baléus périt sous le tranchant de ton glaive; à toi le glorieux trophée. Le vent se joue dans les plis de l'étendard et fait onduler dans

[1] Colonel de cavalerie.

[2] Grand-Maître de l'Artillerie.

Digitized by Google

ta main victorieuse la brillante étoffe de soie. » Les Français, sans perdre un instant, se mettent à la poursuite des fuyards ; retranchements, fossés, ponts, rien ne les arrête. Les Anglais, éperdus, se jettent en foule à la mer qui en engloutit un grand nombre. L'onde se teint de leur sang et l'on voit des cadavres surnager à la surface de l'eau.

« Et toi, Buckingham, tu n'es pas le moins prompt dans la fuite; on te voit, entouré d'une escorte, accélérer ta course, employant toute ta force à presser de l'éperon ta monture, et si la nuit, plus prompte encore que toi, ne t'avait pas couvert de son ombre, si ses noires ténèbres ne t'avaient sauvé en te dérobant à leurs armes victorieuses, les Français eussent compté de riches dépouilles de plus ; ta tête superbe, pliée sous le joug, eût été réservée à leur triomphe; mais, va, continue ta fuite vers la mer qui t'ouvre dans son sein une facile retraite; tu n'éviteras point ton châtiment ; il te suivra à travers les mers et, au retour, le poignard te fera payer ce délai. Il viendra, il n'est pas loin ce jour où une cérémonie solennelle attend sa victime en ta personne, où tu dois expirer sous le poignard de Felton, expiation autant désirée des Français que des Anglais eux-mêmes !.. »

Hélas ! la mort atteindra aussi un jour un héros devenu illustre par ses brillantes victoires ! Toiras, toi si digne de parvenir à une extrême vieillesse et d'abriter le cours de tes vieux ans à l'ombre d'honorables lauriers ! hélas ! quel sort te poussera vers cette obscure place de Fontanette[1] ! Après avoir échappé sain et sauf à tant de rochers, à des écueils si dangereux, faut-il qu'une seule pierre vienne briser ton existence ?

Nouvelle preuve que les mortels ne doivent jamais compter sur rien de stable ici-bas et que le plus bouillant cou-

[1] Dans le Milanais.

Digitized by Google

rage doit subir ses destinées. O Toiras! bien qu'une cruelle mort doive te frapper dans la suite, ta gloire te survivra tout entière et ton nom sera longtemps redit dans les âges futurs.

Aucun siècle ne laissera dans l'oubli l'île de Rhé, ni Casal; le Pô et l'Océan, dans leurs vastes domaines, ne perdront point ton souvenir; le barbare Anglais et le vaillant Espagnol se souviendront de toi; c'est à toi seul que Spinola décernera les lauriers d'Ostende et de Bréda et, du fond de sa tombe illustre, ce héros exaltera son Espagne et Toiras; sa grande ombre t'illuminera des reflets de la gloire.

A l'occasion de la victoire des Français sur les Anglais à l'île de Rhé, il y eut de grandes réjouissances dans le ciel parmi les chœurs des bienheureux. L'archange saint Michel remet à saint Louis la belle palme d'un si éclatant triomphe. Ce saint Roi prend cette palme à la main; sur sa tête est placée une couronne d'or étincelante de pierreries entremêlées des fleurs impérissables d'un éternel printemps.

Vêtu d'une longue chlamyde de pourpre et d'un manteau azur et or, parsemé de fleurs de lis brillants qui charment les yeux de la troupe céleste, Louis est transfiguré, son visage prend l'éclat des rayons éblouissants du soleil. Les chœurs glorieux l'accueillent de leurs vivats, faisant les vœux les plus ardents pour la prospérité de la France; ils demandent particulièrement une issue heureuse au siège prochain de La Rochelle. Dieu lui-même, le maître du monde, révèle les secrets de son cœur, éclaire l'avenir des feux de son éternelle lumière et ouvre devant le héros couronné le livre du Destin.

Il lui montre ici les cimes neigeuses où vont se perdre les Alpes; là les Pyrénées qui laissent voir les horreurs de leurs sombres retraites et la noire fumée des incendies; ce sont de grands fleuves qui, dans leurs parcours, fertilisent

Digitized by Google

les plaines ; c'est le Pô qui se précipite dans l'Adriatique, mêlant à l'onde amère ses flots écumeux; à l'extrémité opposée c'est le Rhin qui roule dans une autre mer ses flots précipités. L'Irlande, plus triste, étend ses rivages au milieu de l'Océan, l'Irlande qui grossit de ses larmes l'empire de Neptune ! Là apparaissent encore des villes aux murailles menaçantes, des citadelles flanquées de hautes tours, parmi lesquelles on distingue Brissac, Rodez, autrefois française, Arras qu'entourent de vastes fossés, Arras de toutes les autres cités la plus glorieuse.

« O saint Louis! tu vois là les monuments impérissables de la gloire du Roi ton cher petit-fils, tu peux admirer les lieux où il se signalera dans la guerre au milieu des plus sanglantes batailles ; au prix de quel carnage il se couvrira de lauriers ; quels travaux il lui faudra entreprendre pour remporter sur l'Europe entière de si glorieux trophées et pour renfermer dans les limites de ses états tant de fleuves et de montagnes.

« Le sort de La Rochelle te reste caché ainsi que l'issue de son siège ; faudra-t-il emplir de sang les fossés de la place ? Ne s'en rendra-t-on maître qu'après de longs travaux et au prix de fatigues aussi longues que cruelles ? C'est ce qui te reste ignoré. » Le héros céleste, le saint Roi, que cette incertitude a rendu très perplexe, adresse à Dieu cette prière : « Grand Dieu vous faites briller à mes yeux de magnifiques espérances, une grande gloire est réservée à mon héritier, des lauriers sans pareils décoreront ses victoires, mais, au sujet de La Rochelle, je ne sais rien, j'ignore s'il la forcera au moyen d'une guerre sanglante ou si la paix lui fera recouvrer cette ville. S'il faut combattre, quelle terrible occasion de part et d'autre pour l'effusion du sang ! De combien de cadavres vont regorger ces murailles élevées ! Un tel carnage est-il nécessaire pour renverser ces remparts ?

« La citadelle de Saint-Martin semble avoir épuisé à elle

Digitized by Google

seule toutes les fureurs, cependant il reste assez de forces, un sang généreux coule toujours dans les veines des Français et leur courage demeure au niveau des plus grandes entreprises. Quels si grands avantages ont donc résulté des guerres civiles, la victoire d'un frère sur un frère est-ce une victoire juste ? N'est-ce pas comme si la main droite voulait couper la main gauche ? Jusqu'à ce jour assez de sang est répandu ; assez longtemps les Français ont exhalé leur colère dans des combats gigantesques. N'est-il plus de ressource que dans le meurtre et la bataille? Après avoir en vain traversé les plus rudes épreuves, la France, cette mère infortunée, périra-t-elle sur les ruines de sa postérité, n'aura-t-elle engendré des enfants que pour les vouer à la mort ? Ah! adoucissez plutôt les esprits, brisez la dureté des cœurs, forcez les rebelles à la soumission. Plutôt que de sacrifier les corps, assouplissez les esprits, votre gloire n'en sera pas moins amoindrie, suspendez l'arrêt de vos justes vengeances et épargnez les coupables. »

Ainsi parlait saint Louis, lorsque Thémis au visage sévère se présente portant avec fierté la Balance et le Glaive, le langage de Thémis est tout opposé : « Grand Dieu, dit-elle, vous qui punissez si justement les crimes par d'éternels supplices, vous dont les foudres formidables épouvantent même l'enfer, vous par qui les pécheurs sont torturés dans des flammes horribles, pourquoi feriez-vous trêve au châtiment ? Est-ce pour me faire périr que votre cœur incline à l'indulgence ? Qui, moi je périrais, moi qui fus toujours si agréable à vos yeux, moi qui n'ai d'autre intérêt que votre gloire !

« N'est-ce pas avec ce même glaive que jadis je précipitai des cieux Lucifer qui avait levé contre vous l'étendard de la révolte ? Est-ce en vain que je l'aurai jeté dans l'abîme ? C'est moi encore qui jadis engloutis, sous les eaux du déluge, la race des mortels superbes, pour les

Digitized by Google

perdre dans les flots à cause de leurs crimes. Que dirai-je des villes de la Pentapole? Ne les ai-je pas consumé par les flammes? Et, aujourd'hui encore, les champs où furent ces villes criminelles n'exhalent-ils pas les odeurs de ce terrible incendie? Sont-ils autre chose qu'un lac fétide, qu'une mer morte?

« Désormais ce glaive devient inutile entre mes mains si les crimes échappent à ma vindicte, si les coupables me méprisent et se livrent impunément à tous les genres de forfaits! Est-il une entreprise honteuse qui les fasse désormais reculer, une action si criminelle qu'elle soit qu'ils ne commettent dans leur délire insensé? Pardonner, je le veux bien, mais il faut alors oublier les mérites, il faut que la clémence ramène les coupables à une conduite meilleure, que les plaies soient guéries pour ne plus se rouvrir. Est-ce que par hasard La Rochelle serait digne de pardon; cette ville furieuse et révoltée contre le ciel et la terre? Hélas! de combien d'attentats inouïs n'est-elle pas souillée! Voudriez-vous, en épargnant cette ville, que son pardon l'encourageât à de nouvelles fureurs? Ah! si dès l'origine, on avait employé contre elle le glaive, alors que ses fautes n'étaient qu'à l'état de germe, elle n'eût jamais élevé contre le ciel sa tête altière et, loin que son front rebelle osât toucher les astres, on eût vu son corps mutilé couvrir la terre de ses débris. » Ainsi parla Thémis en termes qui soulevèrent la plus vive indignation.

Celui qui du haut de son trône gouverne l'immense univers par un seul signe de sa volonté va répondre brièvement à Thémis et à saint Louis; aussitôt les anges se couvrent de leurs ailes, adorant la divine majesté : « O mon fils, dit-il! et toi ma fille, tous deux vous verrez la réalisation de vos désirs; La Rochelle tombera, de sévères châtiments doivent expier ses crimes; mais les plus coupables seuls seront punis, j'épargnerai les inno-

Digitized by Google

cents; si ma vengeance est lente, du moins pas une goutte de sang d'un homme juste n'y sera mêlée. Toi archange Michel, vole rapidement au camp du Roi, accomplis tout ce que t'indiqueront les desseins de ma volonté, calme la fougue des cœurs juvéniles et dispose les esprits aux bienfaits de la paix. »

Le Tout-Puissant cessa de parler, un silence profond régna dans l'assemblée céleste, montrant l'adhésion unanime aux paroles du Très Haut...

Rentré dans Saint-Martin avec l'armée victorieuse, le héros français, Toiras, reçut mille félicitations au milieu des plus tendres embrassements de ses frères d'armes, digne récompense de ses héroïques vertus.

Schomberg voulut connaître le théâtre de tels exploits; il visita tour à tour les fossés, les puits, les murailles branlantes de la citadelle, ces précieux monuments d'une si rare bravoure et proclama Toiras bienheureux d'avoir conquis, par son mâle courage et malgré tant d'épreuves, une si brillante couronne de gloire.

Dr Atgier.

Digitized by Google

UN HOMME DE CŒUR

PRUDENT-JEAN BRULEY

1759-1847

(suite)

XII

Proclamation de l'Empire. — L'institution Lemoyne. — Danger des foules. — Tendresse de Jean Bruley pour sa mère. — L'éducation des femmes. — La carrière des ambassades. — « La Mort de César. » — Conseils paternels. — Éviter la mélancolie. — Brutalité de certains médecins. — Une carrière indépendante est préférable à tout. — Conseils pratiques sur l'éducation et le choix d'une profession. — Le commerce. — Les finances. — Le droit. — La diplomatie. — Craindre le désœuvrement et la première chute. — Se défier de la présomption mais rester juste envers soi-même. — Redouter la mollesse de caractère. — Avantages de l'étude de droit. — Rester fidèle à l'amitié.

Il est parfois intéressant de retrouver dans une correspondance particulière l'impression produite au moment même par un grand événement historique. L'appréciation spontanée des contemporains a tout au moins le mérite de la sincérité. A ce titre les lettres de Jean Bruley et de son fils sont bonnes à consulter. On y retrouve, chez le père le reflet des sentiments du parti vraiment libéral, et, chez le fils, un écho de ce que disait avec moins de retenue la jeunesse des écoles, imbue de tout temps des principes de justice et surtout d'égalité. On y voit, notamment, que la proclamation de l'Empire (18 mai 1804) et le rétablissement de la noblesse furent accueillis par elle avec appréhension, tant les procédés despotiques et policiers de Bonaparte avaient éveillé de craintes pour l'avenir de son règne. Les jeunes têtes étaient montées, l'on commençait à parler haut.

Digitized by Google

Mme Bruley, craignant pour son fils de périlleux entraînements, lui écrivait le 7 juin 1804 :

« ... Je t'engage à être circonspect en parlant de la *Divinité*. Il y a quelquefois danger à dire sa façon de penser trop énergiquement, et l'on doit craindre de compromettre les personnes à qui l'on écrit. Tu sens bien que ce n'est pas pour moi que je parle mais pour ton père : on est si *chatouilleux !* Il y a longtemps que nous nous attendions à tous ces rétablissements. Je crains comme toi que, par la suite, les talents ne soient pas placés au rang qu'ils méritent. »

Il ne me semble pas que Prudent Bruley ait tenu grand compte de ces sages recommandations, si l'on en juge par cette lettre écrite du Lycée le 17 juillet 1804 :

« C'était il y a deux jours, ma chère maman, grande cérémonie, l'anniversaire du 14 juillet qu'on a célébré le 15. Il y a à parier qu'ils ne l'ont pas remis au dimanche sans quelque intention, et c'est sans doute la dernière fois que l'on rappelle cette époque mémorable de la fondation de notre liberté. On prétend que l'Empereur n'a pas été fêté et applaudi comme il l'était durant son consulat. Il est passé dans les Tuileries mêmes, monté sur un superbe cheval magnifiquement empanaché et qui, malheureusement, faisait contraste avec son habit. Il était accompagné de l'Impératrice et des princesses dans une voiture à huit chevaux. Cette magnificence, qui rappelle trop les Rois, n'a pu éblouir les yeux comme il s'y attendait. Elle n'a pas même arraché d'applaudissements et, quoique ces *princes*, ces personnages *nobles* fissent des avances à leurs sujets en les saluant à tous moments, ils n'ont pas même obtenu qu'on ôtât son chapeau. Il y a eu à ce sujet des discussions assez chaudes avec un aide de camp.

« Voilà la vérité, bien que les journaux assurent que l'Empereur a été unanimement applaudi. Quels hommages, d'ailleurs, que ceux de gens payés pour vous les rendre !

Digitized by Google

Aussi quelqu'un a demandé à des mouchards qui criaient « Vive l'Empereur ! »

« — Combien vous donne-t-on par parole ?

« ... Enfin voilà la noblesse tout à fait rétablie, ainsi que l'étiquette. Croirait-on que nous avons ici un enfant de 8 à 9 ans, aussi sot que *vilain*, qui est déjà *noble* et qui ne sait pas lire ! Il a son brevet de colonel avec le traitement, et tout cela parce qu'il est, je crois, cousin de la famille régnante. Quel encouragement pour les jeunes gens de talent !... »

On voit que les doctrines démocratiques avaient des adeptes dans la jeunesse des écoles, comme de nos jours.

Convaincu par les bouleversements sociaux de ce temps qu'une bonne éducation est le bien le plus sûr qu'un père puisse procurer à son fils et que les gens d'une réelle valeur sauront toujours se créer dans la société une place avantageuse, Jean Bruley avait fait redoubler à son fils sa rhétorique. Ses études classiques achevées avec succès, il voulut perfectionner et généraliser son instruction en le faisant entrer à l'institution Lemoyne, où tous les jeunes gens d'avenir étaient alors placés par leur famille, en atttendant les hautes situations auxquelles leur rang et leur fortune pouvaient leur permettre d'aspirer. Les professeurs en toutes sortes de sciences, lettres et arts, étaient choisis parmi les plus célèbres de l'époque. Le prix élevé de la pension se trouvait d'ailleurs compensé par de précieuses relations mondaines, avantage inestimable qu'ont si souvent l'occasion de regretter dans leur carrière ceux qui en sont privés.

Là, comme au Lycée, Prudent fit preuve d'une véritable supériorité intellectuelle. D'ailleurs, le travail y était adouci par les distractions procurées par M. et Mme Lemoyne à leurs pensionnaires, dont la plupart n'étaient plus par leur âge des écoliers. On donnait même dans la maison des dîners et des fêtes auxquelles les familles des élèves étaient conviées.

Digitized by Google

Jean Bruley n'attachait pas aux plaisirs de son fils un moins grand intérêt qu'à ses études, témoin cette lettre :

« *27 novembre 1804.*

« ..... Je serais bien fâché que tu restasses seul à ta pension le jour du couronnement, mais aussi comme nous aurons de l'inquiétude jusqu'à ce que nous apprenions qu'il ne te sera rien arrivé ! A ton âge, on est sans expérience ; on est confiant dans ses forces, dans son agilité, dans son courage, et cependant tout cela est souvent fort inutile dans les foules. Qui ne se rappelle en frémissant le mariage de Louis XVI ! Plus de mille individus y perdirent la vie, et cela dans la rue et sur la place les plus spacieuses de Paris.

« Je t'en conjure, mon ami, point d'imprudence ; fuis les presses, évite les emplacements où l'on peut déboucher de plusieurs issues à la fois, et fie-toi un peu à l'expérience de ton plus ancien ami : tu sais que je ne suis pas sujet aux fausses terreurs. Je ne puis te donner un *laissez-sortir* indéterminé qui équivaudrait au passe-partout de la maison, mais si le bon Drouau, ce qui me paraît impossible, peut te prendre avec lui le jour de la grande cérémonie, j'en serai fort aise. »

De toutes les affections de Jean Bruley, la plus vive, de beaucoup, fut celle qu'il ressentit pour son admirable mère. Les temps de séparation étaient pour lui comme une épreuve. On peut en juger par ces lettres :

« *4 avril 1805.*

« Je vois venir avec grand plaisir, ma bonne mère, le moment qui doit me rapprocher de vous. Je vous retrouverai plus fatiguée, que vous ne voudrez en convenir, des austérités du carême : je pourrai avoir la modestie de ne

Digitized by Google

pas avouer les mêmes exténuations, et nous nous restaurerons en commun en chantant *Alleluia.* »

Racontant à sa femme un de ses voyages de Paris en Touraine, il disait :

« ..... J'ai trouvé ma bonne mère bien portante, elle a un visage meilleur et elle était rayonnante de joie à mon arrivée. Avant de me coucher j'ai passé près d'elle quatre heures des plus agréables de ma vie. Nous n'avons cessé de nous entretenir de toi, de nos enfants, de nous-mêmes, de notre bien chère malade[1], et ces moments du plus doux épanchement ont passé comme un songe.

« Plus je vais et plus je me sens pénétré d'admiration, d'amour et de respect pour cette excellente mère. Tu ne te doutes pas de la peine avec laquelle elle supporte notre éloignement, et cela sans se plaindre. Cette idée m'afflige profondément et me fait désirer de quitter Paris le plus promptement que nous pourrons.

« J'aurai soin, ma chère amie, de te donner fort exactement des nouvelles de tout ce qui peut t'intéresser ici : il faut bien que tu aies la même attention pour moi. Je n'étais pas content de toi à mon départ : j'ai remarqué des regrets, une faiblesse qui me font craindre que mon absence ne t'afflige trop. Eh, qu'est-ce cependant qu'une séparation de trois semaines ! Pour ton bonheur, je te voudrais plus de fermeté dans l'âme. La bonté de cœur devient un supplice quand elle n'est pas soutenue par le courage. Du côté de la bonté, de la sensibilité, la nature t'a tout prodigué : emprunte donc de la raison ce qu'il faut pour tempérer ces excellentes qualités.

« Je t'ai laissée au milieu de nos chers enfants, et encore dans ce moment-ci ils sont auprès de toi. Jouis de ce plaisir, mais ne le prolonge pas trop ; ils ont tous à s'occuper bien sérieusement de leur éducation, et comment s'y por-

[1] Mme Bruley, de Paris, sa tante, atteinte de rhumatismes goutteux.

Digitized by Google

teraient-ils d'eux-mêmes si leurs parents avaient la faiblesse de les en distraire! Ne pourras-tu pas profiter du temps où tu vas être seule avec Valentine pour la former à toutes les choses qu'il serait honteux d'ignorer à son âge. La géographie, la grammaire sont nécessaires sans doute, mais il l'est encore plus de connaître les détails d'un ménage et de savoir comment s'y prendre pour ordonner un dîner, régler un mémoire et compter avec la blanchisseuse..... »

De retour à Paris, Jean Bruley racontait que sa mère avait eu pour lui des soins plus recherchés qu'une dévote janséniste n'en a pour son directeur.

Un peu plus tard, réinstallé à Tours, il écrivait à son fils :

« *11 juin 1805.*

« ..... Aujourd'hui, votre bonne grand'maman, cette femme si vertueuse, si adorable pour nous entre dans sa 76e année, et tout nous fait espérer que nous aurons le bonheur de la conserver bien longtemps encore. A ses douleurs près, infirmités que l'on peut éprouver à tout âge, elle est plus forte et mieux portante que je ne l'ai vue dans toute mon enfance : elle était alors d'une santé bien chancelante. Cette vigueur est le fruit d'une tempérance et d'une sagesse que rien n'a jamais altérées; cela tient surtout à cette tranquillité de l'âme que procurent les affections douces et l'habitude des actions vertueuses. Puisse son existence être aussi prolongée qu'elle mérite de l'être!... »

Les brillants succès de Prudent Bruley chez M. Lemoyne, les encouragements de ses professeurs, les conseils amicaux de M. de Rayneval, diplomate de carrière, avaient excité l'ambition de Jean Bruley pour son fils et lui avaient suggéré la pensée de le faire entrer dans les ambassades. Notre étudiant avait fort goûté cette idée; aussi son père lui écrivait-il le 18 juin 1805 :

Digitized by Google

« J'ai lu, mon cher fils, avec autant d'intérêt que d'attention, et ta lettre et tes réponses à mes questions. Mon premier sentiment a été celui de la satisfaction en voyant que toutes les connaissances que l'on exige de toi pour ton admision aux relations extérieures ne t'effraient pas. Si la présomption est d'un sot, il est digne de celui qui sent ses forces et son courage d'avoir en lui-même une noble confiance. Tout ce que l'on exige de toi n'est pas au-dessus de tes forces : tu as acquis ce qu'il est essentiel de savoir, la connaissance approfondie de ta langue et du latin ; le reste viendra facilement. Il faut, comme tu le dis toi-même, que tu sois à la fin de l'année prochaine en état d'être admis ; le surplus arrivera ensuite et nous aurons le loisir de nous en occuper.

« Pour ne pas courir deux lièvres à la fois, au risque de n'en attraper aucun, ne songeons point présentement à déranger le cours de tes études. Tu touches au terme de ton année littéraire, des prix t'attendent, il faut les remporter. Ce sera la meilleure recommandation pour la nouvelle carrière que tu auras à suivre l'année prochaine.

« J'avais vu avec regret que tes camarades avaient renoncé à jouer la *Mort de César*. Représentez cette pièce, et pénétrez-vous de tous les sentiments que vous aurez à rendre : les personnages romains ont une grandeur, une élévation qui est leur caractère distinctif; il semble que toute notre grandeur moderne n'est auprès d'eux que bouffissure. Au surplus, mon ami, tu ne dois regarder cet exercice que comme un délassement. Qu'il ne te détourne pas de tes études !

« Tu dois sentir la nécessité de posséder à fond la langue latine : que Tacite devienne ton auteur favori. Il aura pour toi l'avantage de te familiariser avec les plus grandes difficultés de cette langue, de te préparer à la carrière que tu te proposes de suivre et d'exercer profondément ta réflexion. Quand nous en serons à examiner quelle est celle des

Digitized by Google

langues vivantes qu'il faut étudier, peut-être reconnaîtras-tu avec moi que celle des Allemands mérite la préférence. Sur l'étude de la géographie, de l'histoire, de la constitution des gouvernements, etc., nous consulterons de bons guides et tu ne quitteras point Paris sans avoir un plan d'après lequel tu te conduiras.

« Je désire que tu ne négliges jamais la famille Clément de Ris. On y a beaucoup de bontés pour toi, et il faut de bonne heure justifier les attentions par tes prévenances et ta reconnaissance. Tu ne saurais croire, mon ami, comme on estime, comme on loue un jeune homme qui sait cultiver l'amitié des personnes âgées. Cette conduite annonce toujours un bon cœur et un jugement sain. Tout cela s'allie parfaitement avec les plaisirs du bel âge.

« Quand tu verras ta sœur Prudence, n'hésite pas à lui faire part de ce qui te concerne ; aie même l'attention de la consulter, cela la flattera et la portera à la réflexion. Ce sont les confidences qui font le meilleur aliment de l'amitié. Les bavards et les indiscrets ne sont jamais bons à rien, mais les personnes trop réservées connaissent peu les affections douces et les inspirent encore moins. L'essentiel est de savoir parler et se taire à propos... »

Quelques jours après, Prudent ayant entretenu son père des tendances de sa sœur à la tristesse, à l'isolement et, du chagrin qu'elle éprouvait du prochain départ de ses parents, celui-ci répondit :

« Ce que tu nous mandes de Prudence ne nous plaît point : cette disposition à la mélancolie annonce une sensibilité qui lui coûtera bien des larmes. Heureux les caractères nés avec de la vivacité et de l'enjouement; la nature leur épargne des chagrins de tous genres. Les personnes nées avec trop de penchant aux affections mélancoliques et douces doivent de bonne heure prendre sur elles-mêmes, éviter de se trouver seules, ne jamais lire d'ouvrages dits *à sentiment*, rechercher la société des personnes d'un

Digitized by Google

caractère opposé au leur et surtout fuir le désœuvrement.

« Ces avis, mon ami, ne te sont pas inutiles, car je te crois, de ton côté, un peu enclin à cette faiblesse larmoyante que nous voyons avec peine être le lot de Prudence. Songe que, si trop de sensibilité fait le tourment d'une personne du sexe, elle rend un homme bien plus malheureux encore. En elle-même, cette disposition de l'âme est vertueuse et très estimable ; poussée trop loin, elle est la source des plus grandes sottises humaines et de tous les malheurs qui les suivent... »

Le projet fut repris de représenter chez M. Lemoyne la tragédie de la *Mort de César*. Lafond, le célèbre acteur du théâtre Français, devait venir diriger les répétitions : Prudent Bruley devait faire le personnage de *Cassius*.

Préoccupé du succès de son fils, Jean Bruley lui écrivit à ce sujet :

« J'ai relu la *Mort de César* et toujours avec un plaisir beaucoup plus vif. C'est dans de tels ouvrages, bien plutôt que dans les précepteurs Rollin et autres, qu'il faut étudier les véritables règles de l'éloquence : l'exemple vaut toujours mieux que le précepte. Ton rôle me paraît devoir être joué avec enthousiasme : si *Cassius* n'est pas agité du démon de la liberté, ce n'est qu'un ambitieux, qu'un conspirateur ordinaire. Qu'on dise froidement : « Je frémis du conseil que je vais te donner..., ainsi que le reste de la scène, *Cassius* devient un misérable qui ne conseille rien moins à son ami *Brutus* que de tuer Monsieur son père. On ne s'intéresse au théâtre que par les grandes passions, elles seules peuvent rendre intéressantes d'illustres coupables... »

Des raisons politiques, auxquelles ne fut pas sans doute étranger le récent complot de Cadoudal contre la vie de l'Empereur, firent ajourner la représentation à une époque indéterminée.

Digitized by Google

Comme la plupart des gens qui atteignent un âge avancé, Jean Bruley avait, ainsi que sa mère, une terreur instinctive des médecins et surtout des médicaments. La sécheresse du cœur de certains docteurs vis-à-vis de leurs malades et de leur famille le révoltait. « Je ne suis pas surpris, écrivait-il à son fils au sujet de sa tante, que notre infortunée et bien chère goutteuse conserve l'espérance de guérir : toutes les annonces de cures, plus étonnantes les unes que les autres, dont les journaux retentissent doivent lui donner cette confiance. Qu'on se garde bien de la lui enlever ! Je n'ai jamais pardonné à MM. Pinel, Hallé et Desgenettes la barbarie avec laquelle ils lui ont annoncé que son état était incurable. — Mais, Messieurs, disait la patiente, je ne demande qu'à faire le tour de ma chambre avec des béquilles ! — Non, Madame, ne l'espérez pas, on ne peut guérir de la goutte, la Faculté l'a décidé et votre état ne peut qu'empirer. Bonsoir, et payez-nous !

« C'est de la sorte que les médecins les plus célèbres se croient obligés de décider. Annoncer une guérison quand on ne l'espère pas, ce serait compromettre sa dignité et sa réputation. Ne vaut-il pas mieux jeter le désespoir dans l'âme d'une pauvre malade que d'exposer son amour-propre !

« Tous les hommes, mon ami, sont faits ainsi, à bien peu d'exceptions près. On rapporte tout à soi, et les intérêts d'autrui ne sont rien près de notre vanité... »

Quelques semaines plus tard, à la fin de l'année scolaire, Jean Bruley eut la joie d'aller couronner son fils à Paris, pour quatre premiers prix ; mais il eut aussi la désillusion de reconnaître que si, d'une façon générale, la carrière diplomatique était enviable pour son fils, l'avenir avec le gouvernement personnel de l'Empereur y était trop incertain.

L'École polytechnique était bien tentante, mais l'âge de la fatale conscription allait arriver auparavant. On n'aurait

Digitized by Google

donc tant soigné l'éducation de ce cher fils, le seul garçon de la famille, que pour en faire un simple soldat, et déjà l'ogre de la guerre avait mis en deuil presque toutes les familles de France.

La seconde année de Prudent Bruley à l'institution Lemoyne devait être consacrée à l'étude des sciences. Son père exigea qu'on lui enseignât, en outre, les connaissances pratiques, nécessaires au commerçant et au financier, notamment la tenue des livres.

« La carrière des emplois publics est bien ingrate, lui écrivait-il, et l'on ne peut y faire un chemin rapide qu'en passant sur le corps de ses camarades et à force de passe-droits. Heureux celui qui, par son industrie, son talent et son travail, sait se faire un état indépendant et être l'artisan de sa fortune. C'est à quoi je travaille présentement pour toi, mais tu dois me seconder. »

Afin d'éviter les dangers du trop brusque passage de la vie recluse à la pleine indépendance, le père de famille avait obtenu que son fils joult dans sa pension d'une demi-liberté. Il y était en chambre et dans ses meubles. Craignant cependant pour lui les entraînements de l'âge et de l'inexpérience, il lui donna ces conseils pleins de sagesse :

« Si tu ne t'observes pas sur ce que tu crois être des besoins, je pense bien que ton argent, même doublé, ne te suffira pas. Sache t'armer d'une fermeté un peu stoïque ; et, si tu sais débuter par l'ordre et l'économie, il ne t'en coûtera pas, par la suite, pour lutter contre cette foule de fantaisies, colorées du nom de besoins, qui viennent nous tourmenter à chaque instant du jour. Quelle que soit, au surplus, l'issue de cette première épreuve, confie-moi tes petites affaires ; je saurai au besoin te donner quelque bon conseil et peut-être quelque chose de meilleur. Je compte que tu as un livre bien réglé, où chaque article de dépense est porté par date. Il faut que le feuillet du même livre soit consacré à la recette, car il faut être en état de

Digitized by Google

balancer à chaque instant cette recette et la dépense pour connaître sa situation. Dans ce moment-ci tu comptes des sous, mais qui sait si dans quelques années tu ne seras pas chez quelque banquier occupé à tenir les livres de caisse et à compter par millions?... »

Pour le choix d'une carrière Jean Bruley ne s'en tint pas à ses propres connaissances : il consulta son parent, M. Journu-Aubert, négociant, ancien maire de Bordeaux, sénateur de cette ville, personnage de beaucoup d'expérience et de sens. Voici ce que celui-ci lui répondit à propos de la voie commerciale à laquelle on songeait pour Prudent :

« ... J'en connais tellement les dangers, je suis si effrayé du petit nombre de ceux qui arrivent à bon port, eu égard à la multitude qui s'embarque, si ulcéré de l'indifférence des gouvernements pour la fortune et l'honneur des commerçants, dont ils se font un jeu, si peu rassuré sur la durée des périodes de paix que présente l'état de l'Europe, que, bien sincèrement, si je n'avais qu'un fils, avec la moindre aisance, j'aimerais bien mieux le voir se faire cultivateur aisé, même bon paysan, que négociant aventureux. Je n'excepte que ceux qui ont l'avantage de naître de pères déjà bien établis, ayant un fonds d'affaires bien sûres, solides, médiocrement étendues, indépendantes des convulsions politiques et du caprice des modes et exigeant un travail suivi, car ceux qui ont le malheur de devenir riches trop vite ne mettent plus de bornes à leur dépense et, se reposant sur des sous-ordres, finissent, je ne dis pas presque tous, mais *tous* mal, sans exception.

« Je pourrais vous dire encore, comme dans l'Évangile, qu'il est aussi difficile à un riche de gagner le royaume des cieux qu'à un chameau de passer par le trou de l'aiguille : je veux dire que le noviciat du métier est si insipide, qu'en général tout jeune homme ayant de l'aisance ou le goût de la littérature et des arts ne le fait jamais bien, à moins d'être très heureusement né et de

Digitized by Google

travailler d'abord pour soi, sous un père ou un oncle ayant aussi de l'instruction. Hors de ce cercle je n'ai pas vu un seul homme prospérer et arriver au grand, qui n'ait commencé par les plus minces fonctions et les plus petits appointements. Dans la nécessité de se soustraire au malaise il faut l'aiguillon du besoin. »

Passant à l'examen de la carrière des finances, il ajoute :

« Le poste d'agent de change est toujours dans une sorte de degré inférieur : il faut galoper, être toujours aux aguets, aux ordres mêmes des banquiers dont (tous n'ayant pas d'éducation) on éprouve parfois de sots compliments. Cependant quand on prospère et qu'on arrive à la première ligne, passe encore ; mais là, comme ailleurs, beaucoup sont appelés et bien peu sont élus. Ceux à qui vous voyez de grosses fortunes ne les ont acquises qu'en courant de très gros risques, c'est-à-dire en garantissant tels ou tels gros spéculateurs auxquels on n'ose se fier. Les cautionnements secrets sont défendus et ceux qui y succombent ne s'en vantent pas. Les autres, qui ne font que des affaires permises, vivotent. Le cautionnement de 100.000 fr. et tous les frais rognent les bénéfices, on finit par s'aventurer, etc., etc. »

A la suite de ces observations profondément justes, surtout à cette époque, Jean Bruley dissuada son fils de songer à la carrière commerciale pour laquelle d'ailleurs il était peu fait.

La lettre suivante montre avec quel sens pratique et quelle élévation d'esprit ce père de famille modèle envisageait toute chose :

« *14 juin 1806.*

« ... Tu as donc enfin commencé à te livrer à l'arpentage. J'estime plus quelques-unes de ces leçons données sur le terrain que plusieurs mois de démonstrations à la classe. Il n'y a qu'une manière de bien apprendre les choses, c'est de les réduire à la pratique. La théorie

Digitized by Google

semble toujours se confondre avec le vague de nos idées, mais une application physique reste gravée dans la mémoire et fait mieux sentir l'utilité des choses. Profite le plus qu'il te sera possible de tes leçons, n'en manque aucune, et quand tu auras des propriétés tu reconnaîtras toute l'utilité de cette connaissance.

« Je suis fort aise de te voir dans la disposition bien prononcée d'étudier le droit romain et français. Comme tu le dis fort bien, cette étude est nécessaire dans toutes les circonstances de la vie. Que l'on soit guerrier, négociant, propriétaire : dans tous les états on fait des acquisitions, des ventes, des actes de société, des baux, on se marie, on donne, on reçoit, etc., et pour tous ces actes on est à la merci du premier homme de loi, si l'on ne sait pas se conduire soi-même.

« Tes observations sur l'état du notaire ne sont pas bien suivies, nous y reviendrons. Je ne tiens pas tellement à cette profession que je voulusse contraindre tes goûts, si tu y répugnais ; mais aussi je suis convaincu que plus éclairé sur ses avantages tu n'en parlerais pas aussi légèrement.

« Tu préférerais la diplomatie, et tu n'en vois que le côté brillant. Je sais qu'avec un bon esprit d'observation et le goût de l'instruction il y a beaucoup à gagner dans les voyages et dans les relations avec des hommes d'un mérite éprouvé ; mais crois-tu que cette carrière n'ait pas aussi ses épines et ses désagréments ? Tu crains qu'une application *sédentaire et méthodique* (ce sont tes expressions) ne convienne pas à ton caractère : mais crois-tu donc que dans la diplomatie il n'y ait qu'à voyager et que tous les travaux en soient agréables ! Les chicanes entre gouvernements comportent, si l'on veut, un plus grand intérêt que celles des particuliers ; mais en sont-elles moins fastidieuses ? L'entortillage qui fait le langage propre de cette science ne fait que la rendre plus pénible.

Digitized by Google

« Crois-moi, mon ami, chaque profession a ses difficultés et ses désagréments, et c'est de la persévérance à les surmonter que naît le succès et même le contentement; sans persévérance on n'est propre à rien, et le succès n'est que le fruit d'une volonté forte de réussir. Sans cette volonté l'esprit, l'éducation, les meilleures dispositions ne sont d'aucune ressource.

« Tu sais combien je serais heureux de te faire parvenir à une place d'auditeur au Conseil d'État et je suis bien éloigné de renoncer à cet espoir. C'est particulièrement dans cette vue que j'insiste tant pour que tu te livres tout entier à l'étude du droit en sortant de chez M. Lemoyne. Mais, enfin, si cette ressource vient à nous manquer, faudra-t-il nous décourager et perdre le fruit de tes travaux?

« J'approuve encore ta louable résolution de ressasser tes auteurs classiques. Plus tu liras Virgile, Horace et Cicéron, plus tu te plairas avec ces admirables auteurs. Si tu parviens à sentir sans effort les beautés de leurs ouvrages, ils feront les délices de ta vie entière.

« Te voilà au courant des changes : joins à cette connaissance celle des comptes, et tu seras vite en mesure de devenir bon négociant, bon banquier.

« Il serait bien fâcheux qu'avec tant de moyens de te faire un état tu n'en eusses pas un.

« Aie l'attention de nous instruire de tes amusements comme de tes travaux. Crois que tout ce qui te concerne ne peut nous être indifférent. Je t'avouerai que je redoute le désœuvrement de tes dimanches. Avant de quitter M. Lemoyne ces jours-là, il faudra faire ton petit plan pour toute la journée, de manière à éviter les moments, toujours critiques, où l'on est à se dire : *Que ferais-je?* Rien n'est plus dangereux que cette situation qui égare plus d'un sage. Sois sur tes gardes, évite soigneusement les mauvaises liaisons et crains de t'oublier un seul

Digitized by Google

instant. Un premier écart est toujours celui qui coûte le plus et *une chute toujours entraîne une autre chute.*

« Tu sais que je n'ai pas une morale bien sévère, et c'est pour cela même que je suis plus fortement attaché à tous les principes de délicatesse et d'honneur.

« Adieu, mon ami, mon cher fils ; tu vois que je te traite en homme ; continue à me prouver que tu mérites cette confiance. »

Prudent Bruley avait 19 ans. Comme beaucoup de ses camarades il céda à l'entraînement militaire de cette glorieuse époque.

Peut-être aussi était-ce pour éviter de partir comme simple soldat, qu'il voulut entrer à l'École militaire d'où l'on sortait vite avec l'épaulette, mais sa trop faible constitution le fit ajourner. Il se désolait de son inutilité relative et de l'impossibilité de ne pouvoir servir déjà son pays, quand son père lui écrivit :

« *9 juillet 1806.*

« ... Tu sais que je prodigue peu la louange ; cependant je suis juste et je trouve que tu ne l'es pas envers toi-même quand tu rougis de ton âge. S'il faut se défendre de la présomption, comme du plus grand travers dans lequel puisse tomber la jeunesse, il faut éviter pareillement de se livrer à trop de défiance de soi-même. Il y a de la sottise à se croire savant et propre à tout en sortant des bancs de l'école, mais c'est être faible et peu courageux que de s'effrayer de la carrière qu'on aura à poursuivre. Tu n'as à rougir ni sur le résultat de tes études, ni sur tes dispositions, ni encore moins sur tes qualités morales. Tu pourrais être plus avancé ; mais chez toi la nature a eu un développement lent et il y aurait sottise à tirer de ce retard des conséquences qui te fussent défavorables : il y aurait surtout de l'injustice à t'en faire des reproches que tu ne mérites pas.

« Je ne crains pas de le dire, je suis content de toi : tu

Digitized by Google

t'es porté avec zèle et confiance aux diverses études que j'ai jugé t'être les plus essentielles, tu as su apprécier le mérite et les vertus de ton respectable instituteur, et l'amitié que celui-ci, ainsi que sa famille, ont pour toi t'honore infiniment.

« Tu as dû remarquer, mon bon ami, que de tout temps j'ai rendu justice à ton bon naturel, mais que j'ai toujours cru devoir combattre une certaine mollesse de caractère et d'esprit qui, si elle ne disparaissait pas à l'âge viril, serait le plus grand obstacle à tout espèce de succès. Dans le monde, dans les sciences, partout, on ne prospère qu'à l'aide d'une volonté soutenue, que les obstacles n'ébranlent pas. Quelle est donc la carrière dont l'entrée ne soit obstruée d'une multitude d'individus qui, n'envisageant que le but et sans consulter leurs moyens, croient qu'il est facile de parvenir? Si par vos connaissances et votre énergie vous ne savez pas vous élever rapidement au-dessus de tous les êtres timides, vous rampez avec eux dans la nullité et dans le mépris. Quand je te verrai un caractère bien prononcé, un plan d'avancement bien formé, quand tu auras ce degré d'ambition qui n'est qu'un louable désir de captiver l'estime publique, alors, mon ami, je ne douterai plus de ton succès et je te compterai par avance parmi les hommes qui savent se rendre utiles à leur patrie.

« Tu fais bien de cultiver la société des personnes qui ont pour toi de la bienveillance : je ne peux trop te répéter que ce sont les personnes avancées en âge, et surtout celles qui sont en place, qui font la réputation des jeunes gens. »

Quelques semaines plus tard il lui écrivait encore :

« *24 juillet 1806.*

« ... Dans ta situation et dans l'état actuel des choses, je ne vois rien de préférable pour toi à une étude approfondie du droit romain et particulièrement du droit français. Ayant renoncé de bonne grâce à la profession des armes,

Digitized by Google

qu'après tout il est permis de dédaigner, la connaissance du droit te rendra facile l'accès de toutes les places civiles qui seront à ta portée. Si le talent de l'orateur venait à se développer en toi, tu te livrerais à la profession d'avocat qui est la plus honorable de toutes, quand elle est exercée avec probité et quelque supériorité...

« Pour achever de développer tous les avantages que tu peux te promettre de l'étude sérieuse du droit, je te rappellerai que si, par quelque circonstance heureuse, nos vues sur la carrière diplomatique venaient à se réaliser, cette science deviendrait l'instrument le plus sûr de ta fortune. Tu sais enfin que financier, marchand, ou propriétaire, il faut connaître les lois de son pays, et que, pour bien acquérir cette connaissance, ce sont les éléments qu'il faut étudier et non les textes, qui ne font que surcharger la mémoire sans enrichir l'esprit... »

Dans ces conseils on reconnaît l'ancien magistrat.

A quelque temps de là Jean Bruley, cherchant dans ses anciennes relations quels étaient les personnages qui pourraient servir son fils, constatait avec mélancolie que la plupart, grisés par les élévations subites de cette époque, avaient bien vite oublié leurs plus vieilles connaissances ou du moins ne s'en préoccupaient guère. Aussi écrivit-il à son fils :

« ... Je n'entends plus parler de la famille C... que je n'ose plus dire de nos amis car, tu l'apprendras, dans la société les honneurs changent les mœurs. Quel que soit le refroidissement auquel je doive m'attendre de ce côté, je ne cesserai, je crois, jamais de prendre un sincère intérêt à un ménage que j'ai si sincèrement aimé. Il faut être sévère en amitié, difficile à se livrer; mais, une fois qu'on a placé son affection, il faut regarder comme une faute, ou du moins comme une inconséquence, l'oubli de ce sentiment... »

G. Bruley.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

A ANGERS

(Septembre-Octobre 1898)

Le sol de notre terre d'Anjou, si longtemps fermé aux regards avides et légèrement indiscrets des archéologues, va-t-il devenir moins rebelle et nous livrer, enfin, quelques-uns de ses secrets? J'aime à le croire; car, après les étonnantes découvertes faites à Saint-Maur de Glanfeuil par le R. P. de la Croix, voici que, à Angers même, dans notre ville, dont les rues et les places ont été tourmentées à maintes reprises par la pioche des terrassiers, des trouvailles — modestes, sans doute, mais néanmoins fort curieuses — viennent de récompenser la persévérance des chercheurs et d'exciter leurs convoitises.

Les journaux nous ont appris que, le 10 septembre, des ouvriers, creusant à la Cathédrale les fondations destinées à recevoir le socle du monument de Mgr Freppel, ont découvert un caveau funéraire presque semblable à celui dans lequel furent retrouvés, en 1895, les restes du roi René et d'Isabelle de Lorraine.

Ce caveau est situé entre l'autel de la Sainte Vierge et l'angle nord-est du transept, à $0^{m}70$ du mur qui termine le bras de croix. Il mesure $2^{m}35$ de longueur, 1^{m} de largeur et $1^{m}50$ de hauteur. La voûte est en tuffeau, ainsi que le revêtement de la fosse, sauf du côté parallèle à l'extrémité

Digitized by Google

Crosse de l'évêque Hardouin de Bueil

Digitized by Google

Digitized by Google

du transept, lequel est formé d'un massif de maçonnerie en pierres d'ardoise.

Au fond de cette tombe, on a recueilli des ossements humains étrangement confondus; quelques lambeaux d'étoffe; les restes encore reconnaissables d'un cercueil en bois de chêne, mêlés aux fragments plus ou moins détériorés d'une crosse en ivoire; un anneau de cuivre, orné d'un chaton en cristal; un calice de plomb sans intérêt et dont le pied seul est intact; enfin, une petite lampe en verre, remplie d'huile, supportée par un plateau de bronze. Cette lampe s'était détachée de la voûte à laquelle la maintenaient primitivement le crochet de fer et la triple chaînette dont elle est munie. A n'en pas douter, on était en présence d'une sépulture épiscopale. Restait à déterminer le nom du prélat dont on venait de retrouver la dépouille mortelle : rien de plus facile, grâce aux renseignements fournis par nos anciens chroniqueurs.

Bruneau de Tartifume, qui nous a laissé la liste à peu près complète et la description des tombeaux conservés dans les églises d'Angers, nous apprend qu'en « la chapelle de M. Jehan Michel, qui est au costé gauche de l'église de Saint-Maurice » — c'est-à-dire dans la partie nord du transept, autrement appelée *chapelle des évêques* — sous « la huictième arcade, il y a une tombe d'aissil de 4 pieds et demi de long et de 3 de hault, sur laquelle est attaché un tableau à huille représentant la figure d'un vieillard ayant un bonnet en la teste, et habillé au surplus en homme d'église : au bas duquel est escript : *Dnus Hardoynus de Bueil, LXVI annis Episcopus Andegavensis* ». Et le naïf auteur reproduit, certainement avec plus de conscience que d'habileté, « les principaux traiz dudict tableau [1] ».

Le témoignage de Lehoreau est plus clair encore et plus précis : « Hardouin de Bueil... fut enterré dans la cha-

[1] Bibl. mun., ms. 871, t. I, p. 42.

Digitized by Google

pelle des évêques, dans un petit enfeu devant l'autel le plus proche de la tombe du bienheureux Michel[1]. On ouvrit ce caveau ou enfeu quand on refit les autels, l'an 1635, et on y trouva le prélat revêtu de ses habits pontificaux, estendu sur une grille de fer[2]; et sur cette cave il y avoit autrefois une châsse de bois qu'on osta en refaisant les autels[3]. »

Hardouin de Bueil, successeur de Milon de Dormans, fut nommé à l'évêché d'Angers, le 8 novembre 1374. Il mourut, le 18 janvier 1439 (N. S.), à l'âge de quatre-vingt-douze ans[4].

La crosse exhumée de la tombe du vieil évêque mérite de fixer l'attention des archéologues. Voici en quels termes elle a été décrite par M. L. de Farcy, qui a eu la patience d'en rapprocher les fragments et d'en reconstituer le dessin[5] : « Nulle trace du nœud qui devait exister entre le bâton, réduit en morceaux, et la volute. Celle-ci s'élève de la gueule d'un dragon et se termine par une tête de serpent aux dents aiguës. Le serpent semble vouloir menacer la croix, aujourd'hui disparue, que l'agneau triomphant tenait inclinée. A l'extrados de la crosse étaient fixés, de distance en distance, de jolis feuillages. Le tout était enluminé de rehauts d'or et de couleur. Cette crosse rappelle celle de l'abbaye du Lys[6] et une autre d'origine

[1] Le ms. 627, qui contient le même texte, porte cette variante : « ... devant l'autel qui est le plus proche de l'esvêché ». — La tombe de Jean Michel, jadis protégée par une herse de fer, se trouve à quelques mètres au-devant du caveau de Hardouin de Bueil.

[2] Par cette grille, il faut entendre trois tiges de fer, placées à 0m20 du sol, sur lesquelles le cercueil de l'évêque avait été déposé, au moment de la sépulture.

[3] Bibl. de l'Evêché, *Cérémonial de l'église d'Angers*, t. II, p. 132.

[4] Cf. *Gallia Christiana*, t. XIV, p. 579 ; C. Port, *Dict. de M.-et-L.*, t. I, p. 530 et 531. — Hardouin de Bueil est le premier évêque enterré dans le transept.

[5] Journal *l'Anjou*, 15 septembre 1898.

[6] Aufauvre et Fichat, *Monuments de Seine-et-Marne*, p. 37.

Digitized by Google

italienne, datée de 1331, de la collection Spitzer[1]. » Comme on le voit, c'est un spécimen intéressant de l'art religieux du moyen âge.

Les restes du prélat ont été recueillis par M. le chanoine Machefer, dans un cercueil de chêne, doublé d'une lame de plomb, et déposés dans l'ancien caveau, dont la voûte a été refermée avec soin. L'anneau et les débris de la crosse seront déposés au trésor de la Cathédrale.

L'arcade qui abrita, de 1439 à 1635, le portrait et le tombeau de Hardouin de Bueil fut utilisée de nouveau, en 1641. Le chanoine Étienne Benault, neveu de René de Breslay, évêque de Troyes, y fit placer, en l'honneur de son oncle, une plaque commémorative, entourée de peintures, dont les derniers vestiges viennent d'être mis à nu, sous le badigeon qui les recouvrait.

On distingue encore, sur un fond bleu, les lettres DB et RR entrelacées, une rose d'or à cinq pétales et, dans un cartouche, l'écusson de l'évêque : *d'argent, au lion rampant de gueules, cantonné à dextre d'un croissant d'azur*[2].

Tout cela disparaîtra pour faire place au monument de Mgr Freppel.

L'égout entrepris aux frais du Conseil général, pour l'assainissement des constructions de la Préfecture, est terminé.

A cette occasion, des tranchées profondes ont été faites dans la rue Saint-Martin ; le sol du Petit Mail, à l'endroit où s'élevait l'ancienne église Saint-Aubin, a été fouillé sur une longueur de plus de vingt mètres et la cour de la Préfecture, bouleversée presque tout entière par les terras-

[1] *Catalogue de la collection Spitzer*, t. I, planche XIV.

[2] Cf. Journal *l'Anjou*, 28 octobre 1898 : *Les de Breslay à la Cathédrale d'Angers*, par L. de Farcy.

Digitized by Google

siers. Pourquoi faut-il qu'un travail aussi considérable n'ait amené aucune découverte importante[1] ?

Avouons pourtant que les archéologues auraient tort de se plaindre trop amèrement. La Providence, après avoir exercé leur patience pendant deux longs mois, a été bonne pour eux. En effet, le 7 octobre, au moment où se donnait le dernier coup de pioche, les ouvriers mirent à découvert, sous le trottoir du Mail de la Préfecture, à l'angle droit de la place en venant par la rue Saint-Martin, six sarcophages, dont plusieurs réservaient aux chercheurs d'agréables surprises.

Ces sarcophages étaient en pierre coquillière. Leur forme rappelle celle d'une auge, plus large à la tête qu'aux pieds, munie d'un couvercle plat également en pierre coquillière, débordant de plusieurs centimètres. Rien à l'extérieur qui les distinguât d'autres cercueils, trouvés dans les fouilles précédentes et qui ne contenaient que de la terre ou des ossements réduits en poussière : ni croix, ni symbole, ni ornement.

L'espace qu'ils occupaient ne dépasse pas 4 mètres de long sur 2m30 de large : il est limité, en largeur, par la bordure du trottoir et le mur des maisons ; en longueur, par la première et la seconde des colonnes engagées dans la façade sud du *café David*.

Les sépultures étaient placées trois par trois, sur deux lignes parallèles, et disposées, à l'exception d'une seule, de façon que le squelette eût les pieds tournés vers l'orient.

Sur la première ligne, le cercueil le plus rapproché de la bordure du trottoir avait été ouvert et transformé en charnier : il contenait, pêle-mêle, un très grand nombre de débris humains.

Le second renfermait le corps d'une femme enterrée avec quelques-uns de ses bijoux. Au niveau de la poitrine,

[1] Cf. *Revue de l'Anjou*, juillet-août 1898, p. 150 et 151.

Digitized by Google

on recueillit plus de cent cinquante perles d'ambre jaune ou de verre, derniers restes d'un collier que les siècles avaient respecté. Deux bagues d'argent, sans chaton, entouraient encore une des phalanges de la main gauche. Une très jolie tête d'épingle en argent, à quatre faces ajourées et ornées de filigranes, une rondelle en terre cuite, une modeste boucle de ceinture et deux épingles de bronze complétaient le bagage funéraire de la défunte.

Le troisième sarcophage présentait à lui seul plus d'intérêt que tous les autres ensemble. C'était une sépulture de femme : la sépulture d'une mère, sans doute, car plusieurs petites côtes et quelques dents de lait attestaient qu'un corps d'enfant reposait à côté du corps de l'adulte[1]. Le crâne de la mère ne formait plus qu'un amas de cendres, au milieu desquelles étaient enfouies deux boucles d'oreilles, identiques à celles qui furent retrouvées, en 1868, sur la place du Ralliement. Composés d'un anneau de cuivre et d'une pendeloque polyédrique, enrichie de lamelles d'or, qui servent de bâte à des brillants en verre de couleur, ces deux bijoux sont dans un état parfait de conservation : ils figureront dignement à côté des pièces les plus curieuses de notre Musée archéologique. Non loin des pendants d'oreilles, gisait une épingle à cheveux très élégante et très riche. Cette épingle est formée d'une tige en bronze, longue de 0m09, et d'une tête rectangulaire, longue de 0m03, ornée de petites perles de lapis et de pâte de verre, serties dans une feuille d'or.

Pour compléter l'inventaire de cette tombe, ajoutons que

[1] A quelques mètres de là, dans l'église Saint-Aubin, « entre les quatre et cinquiesme pilliers », se trouvait « une forme de sépulture de bois, où estoit estendue de relief la représentation d'une femme avec son petit enfant à son costé droict, le tout de bois et à l'antique » (Bruneau de Tartifume, ms. 871, t. I, p. 171 et 172). On prétendait que c'était le tombeau d'une impératrice morte en couches à Angers. Simple coïncidence, car je ne crois pas qu'il soit possible de faire un rapprochement entre ce tombeau et la sépulture que l'on vient de retrouver.

Digitized by Google

la femme et l'enfant portaient au poignet un bracelet de grains d'ambre.

Les sarcophages de la seconde rangée étaient, à beaucoup près, moins intéressants que ceux que nous venons d'étudier. Le plus éloigné du mur avait été violé et rempli d'ossements. Le plus rapproché des colonnes, quoique intact, n'offrait aucune particularité digne d'être signalée. Dans le troisième, le squelette avait la tête tournée vers l'orient, les pieds vers l'occident. Quelques morceaux de chêne pourri, appuyés sur les derniers débris du thorax, donneraient à supposer qu'une croix de bois accompagnait la dépouille du défunt.

Le sol du Mail de la Préfecture n'a pas encore livré ses derniers secrets. Pour combien de temps et pour qui les tient-il en réserve ? *Chi lo sa ?* — Il serait pourtant facile et peu dispendieux de procéder à des recherches sérieuses; d'exhumer les sépultures dont la présence est d'ores et déjà constatée, et celles que le hasard des travaux permettrait de retrouver ; de délimiter nettement l'espace occupé par l'église Saint-Aubin ; d'étudier les anciennes substructions et d'éclaircir par là plusieurs points peu précis de l'histoire de notre cité.

En attendant, s'il me fallait déterminer la date à laquelle on peut attribuer les sarcophages dont j'ai voulu dresser l'inventaire, je n'oserais la fixer au-delà des dernières années du xe siècle. La place qu'ils occupaient, à quelques mètres de deux édifices[1], dont le plus ancien n'est pas antérieur à l'an 996[2], ne permet pas de croire qu'ils appartiennent à une époque plus reculée.

Ch. Urseau.

[1] L'église Saint-Michel-la-Paluds et l'église abbatiale de Saint-Aubin.

[2] L'église Saint-Michel-la-Paluds remonte à cette date, ainsi que l'atteste la charte par laquelle elle fut donnée à Saint-Aubin.

Digitized by Google

J.-E. LENEPVEU

Paris, jeudi, 20 octobre 1898.

Je reviens des funérailles de M. Lenepveu. Je voudrais apporter à la mémoire de ce Maître, de ce compatriote illustre, ma part d'hommages. Mais les sentiments que j'éprouve en ce moment sont d'ordre divers, et j'ai peine à les classer.

Cependant, ils peuvent se résumer dans la définition qu'a donnée de lui un autre ami, mort plus jeune, également regretté.

— « C'est un grand artiste et un grand cœur ! »

a écrit le cher André Joûbert, dans cette même *Revue de l'Anjou*, lorsqu'il eut étudié, avec sa conscience et son zèle accoutumés, l'œuvre immense du peintre que nous pleurons[1].

Quelqu'un, sans doute, voudra développer cette pensée ; il lui sera facile de montrer que l'éloge n'a rien d'excessif.

En suivant, tout à l'heure, le convoi funèbre vers l'église de la Trinité, partant de ce petit hôtel qui n'eut jamais d'autre luxe que celui de l'Art, — où on l'a trouvé mort dimanche matin, et où j'ai passé de si bonnes heures en de longues et affectueuses causeries, — je me suis trouvé tout près d'un des frères d'armes du Maître, l'un de ses collaborateurs de Sainte-Marie et du théâtre d'Angers, un

[1] *J. Lenepveu*, par André Joûbert, 1881, in-8° de 30 pages.

Digitized by Google

confident de cinquante années, — j'ai nommé M. Jules Dauban. Avec son émotion contenue pourtant, il résumait ainsi son opinion sur J.-E. Lenepveu :

— Je ne connais pas un seul point sur lequel la critique ou la malveillance puissent trouver à reprendre en lui !

Et, scandant ses mots, y appuyant, pour bien montrer que ce n'était pas là une opinion de circonstance ou de complaisance amicale, il répéta sa phrase :

— Je ne connais pas un seul point sur lequel la critique ou la malveillance puissent trouver à redire, qu'il s'agisse de l'artiste ou de l'homme privé... »

Qu'ajouter à cela ? Combien d'hommes, combien d'artistes sur qui l'on ne saurait formuler un tel jugement ?

De l'artiste, notre ami et compatriote, M. Henry Jouin, secrétaire de l'École nationale des Beaux-Arts, a parlé, au cimetière, avec une rare compétence ; on ne pourrait mieux dire, et nos lecteurs lui sauront gré de nous avoir permis de reproduire son éloge funèbre dans cette *Revue de l'Anjou* que M. Lenepveu lisait avec un plaisir dont il nous a maintes fois donné le témoignage[1].

Quant à l'homme privé, tous ceux qui l'ont vu souscriront à l'hommage qui lui a été rendu, en quelques mots, par MM. Jules Dauban et André Joûbert.

Je n'ai pas eu la fortune de fréquenter M. Lenepveu aussi longtemps que l'a connu et pratiqué M. Dauban ; nos relations ne datent guère que d'une dizaine d'années. Mais son commerce était si attrayant, son accueil si cordial, son caractère si droit, sa bienveillance si naturelle, qu'il n'était pas nécessaire de l'avoir cultivé jeune pour s'imaginer qu'on l'avait aimé toujours.

[1] M. Henry Jouin avait déjà publié un travail important, il y a 26 ans, sur *Les peintures de MM. J.-E. Lenepveu et J. Dauban au théâtre d'Angers*, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1872 et, à part, in-8° de 28 pages.

Digitized by Google

Non pas, — et je crois utile d'y insister, — qu'il se prodiguât sans discernement, en ces sortes de politesses banales et souvent peu désintéressées qui, sous le dehors de l'amitié pour tous, cachent au fond plus d'égoïsme et de sceptisisme que de bonté. L'œil fin, singulièrement pénétrant, ombragé d'épais sourcils [1], le front plissé, la parole, quoique harmonieuse, alerte et vive, — et qui eût été durement incisive si le fond de son tempérament n'avait pas eu de grandes indulgences — M. Lenepveu ne jetait pas ses poignées de mains à tout le monde : on en pouvait mesurer le prix.

D'ailleurs, la modestie de l'artiste était réelle ; mais la modestie n'excluait pas chez lui cette fierté qui l'empêchait de courtiser les débitants de gloire. Il était naturellement simple, sans pose, sans pontificat, mais aussi, et toujours, sans vulgarité.

Faut-il rappeler ce trait particulier : non seulement il ne trouvait pas indigne de lui de préparer lui-même ses couleurs, mais c'est lui aussi qui menuisait et charpentait ses échafaudages. A 76 ans, je l'ai vu construire ainsi toute une machine de bois, afin de reprendre les principaux motifs du théâtre d'Angers et du nouvel Opéra, pour le plafond de l'hôtel d'un de ses parents.

Il venait de terminer la grande toile du Musée Pincé, le portrait d'Injalbert et de l'auteur de ces lignes, lorsque, surpris de ne plus avoir alors la souplesse et l'aisance de jadis — lui qui jusqu'à son dernier jour conserva une grande verdeur — il décida de ne pas retoucher à la peinture.

En ces derniers jours seulement, par un sentiment bien explicable, il voulut boire encore quelques gouttes à la coupe divine et se mit à ébaucher un portrait que la Providence ne lui a pas permis d'achever.

[1] Son portrait, chef-d'œuvre de Mme Joséphine Berthault, sa nièce et son élève préférée, le rend à merveille. Nous pouvons citer aussi son buste par Injalbert, à l'Ecole des Beaux-Arts.

Digitized by Google

Il ne sortait pour ainsi dire jamais, sauf pour quelques réunions de famille ou d'intimité, ou pour les séances de l'Institut. Il avait coutume de dire : — « Je n'ai pas d'histoire, j'ai fait quelques tableaux. Voilà tout !... » Il avait en réalité de très piquants souvenirs, et son œuvre étonne par l'étendue autant que par le mérite.

On dit parfois d'un homme « bien né » — c'est l'expression consacrée, et conservée dans notre démocratie particulière — qu'il sait montrer l'aristocratie de sa race jusque dans sa manière de saluer. La règle souffre d'assez nombreuses exceptions. Né dans le modeste logis d'un ouvrier angevin, J.-E. Lenepveu avait une politesse si naturelle, un tact si parfait, une aisance si pleine de noblesse, qu'il était bien difficile de ne pas être tout aussitôt conquis et impressionné. Une grande dame, qui le voyait pour la première fois et ne connaissait sa famille que par les alliances distinguées qu'elle avait contractées, disait un soir, devant nous : — Comme on reconnaît tout de suite, n'est-ce pas, que M. Lenepveu est de bonne maison ?

Certes ! oui, de bonne maison, par la loyauté, la franchise et la dignité, par toutes ces vertus et toutes ces qualités de cœur et d'esprit qui caractérisent le bon peuple angevin !...

Chez lui, rien de ce laisser-aller qu'affectent même certains artistes arrivés comme lui à la célébrité.

Sa réserve, peut-être excessive parfois, lui interdisait tout effort en vue de conquérir la gloire, ou plutôt de la populariser, car sa gloire, on peut dire qu'elle est écrite à Paris sur les murs de Sainte-Clotilde, à la coupole de l'Opéra, aux églises de Saint-Vincent de Paul, de Saint-Louis-en-l'Isle, de Saint-Sulpice, au Palais de Justice, au Panthéon, à l'École des Sourds-Muets, à l'escalier du Louvre, à la préfecture de Grenoble, aux musées d'Angers et de Laval, — surtout, à notre avis, à Sainte-Marie d'Angers,

Digitized by Google

— puis au Théâtre d'Angers, à la Villa Médicis, à Rome, et jusqu'en Amérique...

Il est vrai, cette gloire-là n'est point de celle qui se distribue en menue monnaie de popularité commune.

Depuis quarante ans, il se tenait à l'écart des expositions de Paris, où les vrais maîtres ont encore leurs places, mais où s'alimentent, se réchauffent et se perpétuent surtout — pour un temps — les réputations à la mode, de celles qui vendent bien leurs produits, font fortune, se moquent de l'art, et aussi des artistes consciencieux ou érudits, planant dans des régions supérieures à leurs ateliers et leurs comptoirs.

Cette abstention étant voulue, il n'en sortit guère qu'en faveur de l'Anjou, et des manifestations qui avaient pour objet de faire connaître l'Art Français à l'étranger : c'est ainsi qu'il consentit à exposer en Espagne, il y a quelques années.

A une époque d'agitation comme la nôtre, où tous semblent surtout préoccupés d'arriver vite à un but, quel qu'il soit, et où l'on trouve que la Postérité se fait bien attendre, en ce temps de publicité assourdissante, il est difficile, même au talent le plus solide, de voir luire son nom, s'il n'est pas colporté par la Renommée aux cent bouches, ou, pour parler un langage moins mythologique, si ce nom n'est pas, chaque mois, chaque jour, imprimé à des millions d'exemplaires. Tel écrivain sera plus connu par un duel ou un scandale, tel artiste par quelque défi au sens commun, que par un vrai chef-d'œuvre. C'est un péril pour l'art comme pour les lettres.

La tentation est grande pour l'homme qui se voit quasi condamné, à moins de ne rien être, à la recherche du succès, de la célébrité, de la popularité, en même temps que de la fortune. Combien peu savent résister! Combien peu préfèrent, dédaignant ces procédés, rester au second plan, bousculés, dépassés, par de véritables charlatans

Digitized by Google

d'art ou de lettres. Plus aisément encore, on pourrait compter ceux qui surent, malgré tout, s'imposer dignement par leur savoir et leur talent. Lenepveu fut immuablement de ceux-là, et si jamais il se départait de sa bienveillance accoutumée, c'était en laissant déborder son mépris pour les moyens indignes de l'art vrai et des véritables artistes.

Ceux-là même qui ne « voyaient » pas comme lui se sont plu à reconnaître son érudition extraordinaire, la science de composition, l'entente du coloris, la distribution de la lumière, la correction, la grandeur de son œuvre; s'il n'eut pas pour lui la foule, ce à quoi il ne tenait guère, il eut, on peut le dire, l'élite de tout ce qui pense et sait juger.

C'est un de ses meilleurs amis, Charles Garnier, architecte de l'Opéra, dont la mort, survenue quelques mois plus tôt, l'avait cruellement affecté, qui disait de Lenepveu : « C'est un puritain de l'honneur et de l'amitié. »

Ils sont rares, en somme, les artistes comme ceux-là, dont ont puisse dire, sans crainte d'être démenti : le cœur fut à la hauteur du talent.

Aussi, malgré son œuvre immortelle pour la France — et spécialement pour l'Anjou — la perte de J.-E. Lenepveu a-t-elle été cruelle pour tous ceux qui l'ont connu.

On a beau se dire que la mort est le châtiment inflexible, inévitable et que, si tout adolescent n'est pas certain d'arriver à l'âge mûr, il est démontré depuis longtemps qu'aucun autre âge ne suit la vieillesse, — lorsqu'un vieux père, une vieille mère nous précèdent dans l'Éternité, le cœur n'en saigne pas moins. Les maîtres comme Lenepveu, les grands artistes, les nobles caractères comme celui-là sont tous de la famille française et l'on ne peut qu'être profondément attristé de les voir partir.

A cette grande tristesse s'en est jointe une autre pour nous, Angevins; mais nous espérons que celle-là, du

Digitized by Google

moins, ne sera pas éternelle. Nous aurions été fiers d'avoir, en sa petite patrie, les restes mortels de ce Français si patriote qui fut un grand ami de sa province. C'est Angers qui doit conserver ses dépouilles et consacrer son souvenir par quelque signe durable.

Elle n'est pas ingrate, elle l'a bien prouvé lorsqu'elle donna le nom de Lenepveu à une rue voisine de celle où il vit le jour.

Déjà la Société des Amis des Arts, au lendemain de la mort du Maître, a mis au concours un projet de souvenir en l'honneur de J.-E. Lenepveu. A Paris, ses amis, ses élèves songent à lui rendre hommage.

Il nous semble que l'érection d'un monument est tout indiquée, au milieu de la place du Ralliement, à deux pas de la maison où il naquit, tout près de l'une de ses principales œuvres, de celles qu'il a données à la ville d'Angers.

David place Lorraine, Lenepveu place du Ralliement, la Sculpture, la Peinture, représentées par deux des plus dignes et des plus illustres Angevins, serait-ce là une parure banale pour l'Athènes de l'Ouest? Combien de villes ne pourraient pas s'enorgueillir de tels enfants?

Joseph Denais.

P. S. — Nous ne croyons pas que le Maître ait pris des dispositions pour ses collections artistiques. Nous savons cependant, pour le lui avoir entendu dire plusieurs fois, qu'il ne voulait pas que ses dessins fussent vendus.

Une chose le préoccupait davantage; il veut, par testament, que la fille de son premier maître, M. Mercier, continue à jouir, après sa mort, de la pension qu'il avait été heureux de lui offrir de son vivant. On peut, à ce propos, rappeler, dans la vie de Lenepveu, un trait charmant tout à l'honneur de la délicatesse de l'un et de l'autre. Mercier venait de perdre sa fortune, au moment même où

Digitized by Google

Jules Lenepveu devenait membre de l'Académie des Beaux-Arts : celui-ci s'empressa de lui offrir, à titre de rentes viagères, ses douze cents francs de jetons de présence à l'Institut; Mercier refusa, sous prétexte qu'il donnait encore quelques leçons ; mais l'âge vint, et quand « Monsieur Mercier » — c'est ainsi, sous cette forme respectueuse que son illustre élève en parlait toujours — mourut, à Paris, à l'âge de 86 ans, léguant à J. Lenepveu ses tableaux, ses portraits, dont l'un figure au Musée d'Angers, c'est à sa fille que la pension fut servie et qu'elle continue à être servie. M. Lenepveu se chargea des frais des obsèques et du monument de son premier professeur.

Biographie

Lenepveu (Jules-Eugène), né à Angers le 12 décembre 1819. Elève de Mercier à l'Ecole régionale des Beaux-Arts, puis, en 1838, de Picot, à Paris. Entré à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, il exposa son premier tableau, *Idylle*, en 1843. Il se destinait alors à la peinture de genre. Grand prix de Rome en 1847 (*la Mort de Vitellius*), en même temps que lauréat du Salon (3e médaille pour *Saint Saturnin*), il séjourna six années en Italie. Il obtint une 2e médaille à l'Exposition universelle de 1855, un rappel en 1861. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 août 1862 ; officier le 11 janvier 1876 ; commandeur de Saint-Grégoire le Grand (1878) et d'Isabelle la Catholique (1893). Directeur de l'Académie de France, à Rome, de 1873 à 1878. Professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts. Membre du Conseil supérieur de l'Ecole des Beaux-Arts et du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Membre de l'Académie de Saint-Luc et de la Congrégation artistique des virtuoses (1877). Président d'honneur de la Société Artistique et Littéraire de l'Ouest (Angevins à Paris), de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, etc. Mort subitement à Paris, le 16 octobre 1898, inhumé au cimetière du Père-Lachaise le 20 octobre, dans le caveau funèbre de la famille de M. Lenepveu de Lafont (son frère aîné).

Digitized by Google

L'Œuvre

Voici, autant qu'il nous a été possible de l'établir, mais sûrement incomplète, la liste chronologique de l'œuvre de J.-E. Lenepveu :

1837 (Angers) — Copie de Romulus et Tatius, de Girodet ; — Jean Bart chez le Financier.

1840 (Paris) — La Multiplication des pains.

1841 — La Robe ensanglantée de Joseph rapportée à Jacob (1er concours pour le grand prix de Rome) ; — Portrait de M. Ramousset, architecte ; — Les Ames du Purgatoire (avec Léon Bénouville, peinture murale à l'église de Chantilly).

1842 — Le Sacre de Samuel (2e concours).

1843 — Portraits de la famille Lenepveu ; — Idylle (Salon).

1844 — Cincinnatus recevant les Envoyés du Sénat romain (3e concours ; 2e grand prix) ; — Divers Portraits.

1845 — Le Christ au Prétoire (4e concours).

1846 — Alexandre malade et son médecin Philippe (5e concours).

1847 — Portrait de Mme M... ; — Le Martyre de saint Saturnin (3e médaille) ; — Vitellius traîné aux gémonies (6e concours ; 1er grand prix de Rome) ; — Portaits de M. P. Lenepveu, frère du peintre, des enfants de M. F. Lenepveu, son autre frère, du colonel Bousaroque de Lafont (allié à son frère), de M. Mercier, conservateur du Musée d'Angers ; — Le Martyre de saint Etienne (peinture murale, église de Mareille).

1849 — La parabole du bon grain et de l'ivraie (1er envoi de Rome).

1850 — Abel mort ; — Caïn tuant Abel (2e envoi de Rome) ; — Portrait de Mme N...

1851 — Antigone et Polynice (3e envoi de Rome) ; — Femme de Capri tenant un enfant dans ses bras ; — Une cérémonie à l'église Saint-Marc à Venise.

1852 — L'Apocalypse de saint Jean (4e envoi de Rome) ; — Copie de la Barque des Damnés (Jugement dernier de Michel Ange).

1853 — Sainte Dorothée marchant au supplice (5e envoi de Rome) ; — Le Pape Pie IX à la chapelle Sixtine ; — Portraits de MM. Perraud et Maillet, sculpteurs, André, architecte, Deffés, compositeur de musique (pensionnaires à la villa Médicis) ; — Une idylle (à Lyon).

1854 — Le Christ en croix (Palais de Justice de Paris) ; — La confrérie de Saint-Roch, à Venise, se rendant à Saint-Marc, le jour de la Fête-Dieu.

Digitized by Google

1855 — Les Martyrs aux Catacombes (2e médaille à l'exposition universelle de 1855) ; — L'Ermite Pierre Morone apprenant son élévation au trône pontifical; — Portrait d'enfant (Mme Joséphine Berthault, sa nièce, née Ménard).

1856 — Noce vénitienne ; — Portrait de M. F. Lenepveu; — Jeune berger buvant dans un vase qu'une femme porte sur la tête.

1857 — Répétition, un peu modifiée, de la toile précédente ; — La Bénédiction de la chapelle de l'hospice Sainte-Marie d'Angers (peinture murale de 17 mètres de hauteur).

1858 — La Vierge sur le chemin du Calvaire (Sainte-Marie d'Angers) ; — Le Christ condamné à mort (*id.*) ; — Le Christ chargé de la croix (*id.*). Ces peintures de Sainte-Marie d'Angers — son chef-d'œuvre — ont été continuées plus tard par les œuvres suivantes :

1862 — La Purification de la Vierge (*id.*).

1866 — L'Annonciation (*id.*) ; — Le Christ portant sa croix (*id.*) ; — Sainte Véronique essuyant le visage du Christ (*id.*) ; — Le Christ tombant pour la première fois (*id.*) ; — Le Christ aidé du Cyrénéen (*id.*) ; — Les saintes femmes rencontrant le Christ sur le chemin du Calvaire (*id.*).

1857 — Portrait de M. C. de R..., conseiller à la Cour d'Angers.

1858 — Portrait de M. Duboys, maire d'Angers.

1859 — L'Amour piqué, d'après la fable d'Anacréon ; — Moïse défendant les filles de Madian.

1860 — Eglise Sainte-Clotilde à Paris, chapelle de la Vierge (12 tableaux).

1861 — Les adieux de lord Russel à sa famille ; — Portrait de J.-R. Pereire (Sourds-Muets, à Paris) ; — La Vierge rencontrant Jésus sur le chemin du Calvaire (répétition modifiée, au Musée de Laval) ; — Portrait de M. Jules Dauban, son éminent collaborateur, pour Sainte-Marie d'Angers.

1862 — Portraits du docteur Bigot et de Mme Bigot ; — Eglise Saint-Louis-en-l'Isle à Paris, chapelle de Saint-Denis (3 tableaux).

1863 — Plafond de la salle de l'Opéra, rue Lepelletier (détruit par l'incendie).

1864 — Eglise Saint-Sulpice, chapelle Sainte-Anne (2 grands tableaux et 4 pendentifs), naissance de la Vierge, la Présentation au temple, les prophètes Isaïe, Michée, Amos et Malachie ; — Portrait de M. S...

1865 — Hylas et les Nymphes ; — Les Vertus (cartons exécutés sur verre coloré en Amérique) ; — Amphytrite (émail sur lave à Dauville).

1866 — Les saisons (Préfecture de Grenoble).

1867 — Portrait de M. B....

1868 — Eglise Sainte-Clotilde de Paris ; — La Conversion

Digitized by Google

de saint Valère et de sa mère par l'évêque saint Martial ; — La Glorification de saint Valère.

1869 — Portraits de M. P..., de Mme M..., de M. D... (en costume de chasse), de Mme B....

1870-71 — Coupole du Grand Opéra à Paris : L'heure du travail, — de la toilette et de la coquetterie, — de la folie, — de la gloire, — de la chasse, — de la richesse, — de l'ivresse, — de l'amour, — du sommeil et des songes, — du crime ; — Plafond du théâtre d'Angers : l'Apothéose d'Apollon, — l'enlèvement de Proserpine, — la toilette de Vénus, — le triomphe de Bacchus.

1871-72 — Portraits des enfants Richou, de M. Métivier, premier président à Angers, de M. et Mme Prosper Le Mesle, de M. Dulaunay, de M., Mme et Mlle Joûbert, etc., etc.

1877 — Quatre dessus de porte (hôtel de M. Lenepveu de Lafont) ; — Portrait de M. Geoffroy, directeur de l'Académie de France.

1878 — Les blessés militaires apportés à l'hôpital d'Angers (toile exécutée à Rome, marouflée à Sainte-Marie d'Angers) ; — Enfant jouant au milieu des fleurs (salle des concerts de Monte-Carlo) ; — Le Tir aux pigeons (salle des jeux, Monaco) ; — Les Régates (*id.*).

1878 — La Musique (*id.*).

1880 — Le Printemps et l'Eté (villa de M. Ch. Garnier).

1889 — Le Panthéon (8 tableaux de la vie de Jeanne d'Arc).

1892 — Entrée de François Ier à Angers (logis Pincé).

1893 — Portraits de Mme de Viefville, d'Injalbert, statuaire (Ecole des Beaux-Arts), de M. Joseph Denais ; — Plafond de l'hôtel Lefebvre de Viefville (parc Monceau).

Dates indéterminées — Vincent et Mireille dans le mûrier ; — Eglise Saint-Ambroise (les deux transepts, quatre grands sujets) ; — Plafond de l'hôtel Hachette, à Paris ; — Velléda, etc.

Les funérailles

Les funérailles de M. Lenepveu ont été célébrées le 20 octobre à Paris, au milieu d'une foule considérable d'amis, d'artistes, d'anciens élèves de la Villa Médicis, de membres de l'Académie des Beaux-Arts, etc.

Le char funèbre était couvert de fleurs et de couronnes ; on y avait déposé l'habit et l'épée de membre de l'Institut.

Les honneurs militaires ont été rendus devant la maison mortuaire, 67, boulevard de Clichy, au moment du départ du convoi, qui s'est dirigé vers l'église de la Trinité.

Digitized by Google

Sur un coussin, les croix d'officier de la Légion d'honneur, d'officier de l'Instruction publique et de commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. G. Larroumet, directeur honoraire des Beaux-Arts, représentant le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; M. Fremiet, statuaire, président de l'Académie des Beaux-Arts; M. Jean-Paul Laurens, président de la Société des Artistes français, les peintres Henner, Gérôme, Bouguereau, le graveur Roty.

Le deuil était conduit par la famille : MM. Frédéric et René Lenepveu de Lafont (fils de son frère aîné); MM. Paul et Jacques Lefebvre de Viefville, leurs beaux-frères; M. Prosper Lenepveu (fils du docteur Lenepveu, mort il y a quelques années en Algérie) ; M. Fernand Berthault, d'Angers et M. Ferdinand Cochin, d'Angers, ses neveux.

M. Lenepveu laisse encore une sœur, Mme Ménard, mère de Mme Joséphine Berthault.

Après la messe funèbre, qui a été célébrée avec pompe, le long cortège de parents et d'amis du Maître s'est mis en marche pour le cimetière du Père-Lachaise.

Trois discours y ont été prononcés : le premier, fort remarquable, par M. G. Larroumet, le deuxième par M. Fremiet, et le troisième par notre compatriote, M. Henry Jouin, au nom de l'École des Beaux-Arts.

Voici le discours de M. Henry Jouin :

Messieurs,

L'Ecole des Beaux-Arts se sent cruellement atteinte par la mort de Jules-Eugène Lenepveu. Plus ce maître éminent avait su se soustraire au bruit d'une renommée qui eût fait de lui un captif de la foule, plus aussi nous semblait-il que le peintre, le professeur, le conseiller nous appartenait corps et âme. Sa modestie, son aménité, sa haute droiture, la sûreté de son jugement rendaient ses leçons et sa parole toujours chères à ceux qui ont le grave souci de faire prospérer l'Ecole des Beaux-Arts.

Ce fut la demeure de choix de Lenepveu. Il y entrait en 1838 à titre d'élève. Soixante ans plus tard, au mois de juin dernier, pressentant une fin prochaine, il renonçait de lui-même à la charge de professeur aux écoles du soir qu'il occupait depuis 1883, et au titre de membre du Conseil supérieur d'enseignement qui lui avait été conféré par ses pairs en 1884.

Les instances les plus vives, les plus affectueuses du Direc-

Digitized by Google

teur de l'Ecole ne purent triompher des scrupules de Lenepveu. Redoutant de ne pas remplir avec ponctualité les divers offices dont il était investi, cet homme consciencieux refusa de se laisser ébranler.

Si sa démission lui fut pénible, pour notre part nous le vîmes s'éloigner avec un regret profond.

N'était-il pas de ceux qui honorent au plus haut point l'étude opiniâtre et féconde? Elève de Picot, il monte en loge à 22 ans, en 1841, et ce n'est que six ans plus tard qu'il remporte le prix de Rome sur la *Mort de Vitellius*. A peine est-il pensionnaire de l'Académie de France qu'il fait de la Chapelle Sixtine son lieu d'élection. C'est Michel-Ange qui l'attire. Il a l'ambition de décorer un jour de vastes surfaces. Il observe, il analyse, il surprend les secrets de la composition, les habiletés de coloris, les procédés de facture des maîtres prestigieux de la Renaissance. Et, de l'aveu des meilleurs juges, aucun peintre français de la jeune génération qui nous a précédés ne distance Lenepveu dans l'exécution d'une page décorative, tant il y apporte, en se jouant, de sûreté, de promptitude et d'adresse heureuse.

De Rome, il envoyait la *Barque des Damnés*, fragment de la fresque de la Sixtine, et, rentré en France, il donnait libre cours à l'emploi de ses facultés robustes dans les églises de Saint-Louis en l'Isle, de Sainte-Clotilde, de Saint-Sulpice, à la Préfecture de Grenoble, à l'Opéra détruit par le feu de 1873, où il avait représenté le *Génie de l'Art*, la *Musique*, la *Danse* et la *Tragédie*, au nouvel Opéra où l'appela, sans doute, son juste renom mais aussi l'amitié de Charles Garnier dont la tombe est à peine fermée.

Qui de nous, Messieurs, ne connaît cette coupole grandiose dans laquelle le pinceau hardi du maître a multiplié sans effort les personnages de proportions colossales? Là ce sont les Muses qui escortent le char du Soleil, tandis que l'Aurore, messagère de joie et d'inspiration, écarte les voiles symboliques qui mettraient obstacle à la pleine expansion du génie. Ici, ce sont les Heures du jour; plus loin les Heures de la nuit. Et partout le mouvement, la vie, la force, le rayon. Cette coupole a la sonorité puissante d'une fanfare ; mais sous chaque note on perçoit le rythme, la mesure, l'allure vive et contenue, l'ordonnance raisonnée, la trame solide qui donnent à l'ensemble sa cohésion et son éclat. Sûrement Michel-Ange et les Carrache ont révélé à notre compatriote les sources cachées de leurs grandes œuvres, et Lenepveu s'est souvenu de ces précieuses confidences, mais son ferme esprit ne s'est pas troublé. Il n'a rien perdu, rien aliéné de son tempérament dans le voisinage redoutable des maîtres de Florence ou de Bologne. Il est resté Français et, devant la coupole de l'Opéra, s'il fallait dire quel maître de notre pays eût été en droit de signer une telle page, on nommerait Le Moyne.

Sa tâche gigantesque venant d'être achevée, Lenepveu, qui

Digitized by Google

appartenait à l'Académie des Beaux-Arts depuis trois années, se vit appelé par ses confrères à gouverner l'Académie de France à Rome. Est-il un honneur plus grand pour un maître français que de représenter l'Ecole tout entière au centre des fortes études, dans la ville par excellence qui, tôt ou tard, exerce sa fascination sur les âmes d'artistes ?

Ici, Messieurs, ce n'est plus le maître qui m'occupe, c'est l'homme de cœur, l'ami de la jeunesse. Si léger que soit le sceptre du Directeur de la Villa Médicis, n'est-il pas en droit d'être fier des jeunes hommes que leurs succès précoces ont fait, sous son directorat, les hôtes d'une institution deux fois séculaire ?

Que l'on nous pardonne un souvenir personnel.

Il y a quelques mois, Lenepveu, jetant un regard sur le passé, se plaisait à rappeler les noms des pensionnaires au milieu desquels il avait vécu durant six années et qui, depuis lors, étaient venus s'asseoir auprès de lui à l'Académie des Beaux-Arts. « Pure coïncidence, disait-il en souriant, mais puis-je ne pas être heureux d'élections successives qui, chaque année, reconstituent les rangs de notre bataillon de la Villa ! » Et l'excellent homme nommait avait une joie visible ses jeunes confrères, MM. Merson, Achille, Jacquet, Mercié, Marqueste, Bernier, Nénot, Roty.

C'est avec une égale satisfaction qu'il vit entrer à l'Ecole, comme professeurs ou membres du Conseil supérieur : MM. Dutert, Tony Noël, Coutan, Allar, Marcel Lambert, Hugues, Injalbert, Paulin.

Un dernier mot, Messieurs. Ce que Lenepveu a été pour la jeunesse laisse deviner, sous les apparences discrètes, réservées, qu'il garda toujours, une tendresse d'âme dont ses proches et sa province natale ont goûté l'effusion. Ce grand peintre s'était interdit les joies d'un foyer, sans nul doute pour se consacrer plus complètement à son art; mais de quelle sollicitude n'a-t-il pas entouré ceux qu'il avait laissés derrière lui à Angers et vers lesquels le rappelait chaque année, que dis-je, plusieurs fois l'an, le besoin d'affection ! Ce seul mot ravive la douleur d'une famille en larmes et que la mort soudaine de l'homme éminent auquel nous rendons hommage a frappée de stupeur. Je m'en excuse. Mais puis-je taire ce qu'a voulu faire Lenepveu pour la ville d'Angers ? Oublierais-je les peintures superbes de l'Hôpital : l'*Annonciation*, la *Présentation au Temple*, la *Voie douloureuse*, la cérémonie de la *Bénédiction du monument*, qui eut lieu en 1854 et que le peintre a reproduite sur une paroi de dix-huit mètres, enfin les sept stations du *Chemin de la Croix* qu'il accepta d'exécuter, laissant à son ami le plus intime, à son frère d'armes, pourrions-nous dire, M. Jules Dauban, la moitié de la décoration murale de l'église. Quiconque n'a pas vu ces peintures faites par Lenepveu, il y a quarante ans, alors qu'il était en pleine possession de ses facultés brillantes,

Digitized by Google

ne peut juger son œuvre avec équité. Ce n'est pas tout, Messieurs. La ville d'Angers avait pensionné Lenepveu lorsqu'il était encore adolescent. L'homme s'en est souvenu. Ses dons au Musée comprennent ses tableaux faits en loge, son second grand prix, sa première œuvre médaillée au Salon de 1847, le *Martyre de saint Saturnin*, les cartons de ses décorations murales de Paris et de Grenoble, les modèles des mosaïques du grand escalier du Louvre, que sais-je? Ses dons ont assez d'importance pour qu'il ait été possible de les grouper sous le titre de « Collection Lenepveu ».

Un portrait fait partie de cette collection. C'est celui du peintre Jean-Michel Mercier, élève de Regnault, le premier maître de notre artiste à l'Ecole municipale d'Angers, œuvre de piété filiale, caressée avec amour par Lenepveu qui est demeuré pour son vieux professeur l'ami le plus fidèle, le plus secourable. C'est Lenepveu qui ferma les yeux de Mercier en 1874. C'est lui qui voulut qu'un sculpteur angevin, M. Denécheau, décorât la tombe du peintre à quelques pas du lieu où nous sommes réunis en ce moment. La coupole du Théâtre d'Angers est l'œuvre de Lenepveu. A l'Hôtel Pincé, délicieux joyau du XVIe siècle, habilement restauré par M. Magne, notre artiste a peint, en ces dernières années, l'*Entrée de François Ier à Angers en 1518*. Angers ne fut point insensible à tant de largesses. L'une des artères principales de la cité porte, depuis 25 ans, le nom de Lenepveu.

Tel a été, Messieurs, l'artiste que nous pleurons, observé dans ses relations touchantes avec sa première patrie. La mort l'a brusquement ravi à notre attachement, mais la mort ne l'a pas surpris, Lenepveu l'attendait. Depuis plusieurs années il avait cessé de produire et cela de propos délibéré. Sans ostentation, sans bruit, sans amertume, il s'était séparé de ses crayons. On eût dit un voyageur sur le point d'un départ. Tant de prévoyance et d'abnégation achèvent de le rendre aimable.

Un capitaine du commencement de ce siècle, renommé pour sa science militaire, appelant sur lui le respect par la dignité de sa vie, mérita le magnifique surnom de « Sage de l'Armée ». A l'exemple de Drouot, Lenepveu impose à l'estime de tous, par sa haute maîtrise dans un art essentiellement difficile et trop peu pratiqué; l'intégrité de son caractère, son désintéressement, ses vertus morales sont un exemple. Qu'il nous soit permis de saluer en lui le « Sage de l'Ecole ».

Digitized by Google

LA LOIRE NAVIGABLE

Enregistrons les faits survenus depuis notre dernière communication à la *Revue de l'Anjou*. Notons d'abord la tentative d'hommes entreprenants de la ville de Blois qui ont voulu faire la démonstration que la Loire pouvait encore, malgré son état lamentable, être utilisée pour la navigation de Nantes à Orléans.

Ils ont fait construire un bateau à vapeur spécial, de faible tirant d'eau, et l'ont fait remonter, à l'époque où l'étiage est généralement au plus bas. Le *Fram* a effectué le voyage à vide, non sans difficultés. Le sable lui a maintes fois barré la route, mais ses pilotes ont été persévérants et ont réussi à le faire aborder aux quais d'Orléans. Quelques jours plus tard, alors que les effets de la sécheresse implacable qui a régné au cours du dernier été avaient eu pour conséquence d'abaisser le mouillage comme cela ne s'était pas vu de mémoire de marinier, le voyage eût été impossible. Que peut prouver cette expérience ? Constatons-le sans détour, le type du *Fram*, n'est pas celui rêvé par les pionniers du projet de voie navigable. Ce qu'ils ambitionnent, ce n'est pas un service de messageries ou de grande vitesse, mais, au contraire, d'assurer la circulation de grands bateaux de rivière pouvant porter deux à quatre cents tonnes et plus, avec un mouillage constant de deux mètres, comme sur la Seine. Ce qu'ils estiment indispensable, c'est la faculté pour les barques de drainer tout le long des rives

Digitized by Google

du fleuve les produits des contrées qu'il traverse, ou d'y apporter en grandes masses et aux moindres frais, ceux qu'elles sont susceptibles d'utiliser.

Ce qu'ils croient nécessaire, c'est de pouvoir faire transiter par cette voie économique les marchandises de toute nature qui peuvent trouver leur débouché à Paris et dans toute la France, à l'étranger même. C'est de pouvoir recevoir ces marchandises au port pour l'importation ou l'exportation, sans avoir l'obligation de les manutentionner et entreposer, et en quantités suffisantes pour charger ou débarrasser les navires à vapeur modernes qui peuvent seuls les amener du loin ou les y conduire rapidement et à bon marché. Nous l'avons déjà dit, le bateau de rivière répond seul à ce besoin. Il peut attendre au port sans tracas ni frais supplémentaires les immenses navires à vapeur d'aujourd'hui qui accèdent à tous les points du globe. Le wagon ne peut pas attendre, il doit être déchargé dans les 24 heures et il est impossible d'accumuler sur les voies ferrées pendant une semaine et plus, dans l'attente du steamer, les 150, 200 et 300 wagons qui représentent le chargement d'un seul vapeur d'un tonnage moyen, de 1.500, 2.000 et 3.000 tonnes. Que serait-ce si plusieurs de ces navires étaient à charger ou à débarrasser simultanément ?

C'est pourquoi le wagon ne peut suppléer le bateau de rivière, magasin flottant qui peut seul satisfaire aux besoins de l'activité maritime actuelle.

Le *Fram*, bateau de 70 tonnes, nous dit-on, ne répond pas à ces exigences. Il pourra effectuer des voyages fréquents, rendre de signalés services pour le transport des denrées, fruits et primeurs, et, à ce titre, il mérite d'être encouragé. Il doit recruter sans efforts une clientèle nombreuse, s'il s'applique, ainsi que son intérêt le lui commande, à effectuer un service rapide et régulier sur lequel le commerce puisse compter.

Digitized by Google

Le 6e Congrès de la Loire navigable s'est réuni à Saumur, le 24 octobre. Tous les Comités étaient largement représentés. Nantes avait envoyé « sa cohorte » et ses valeureux chefs. Nous constatons la présence des délégués du Comité du Mans, constitué au cours de l'année 1898.

Deux faits principaux se dégagent de cette réunion. Le premier a failli troubler l'accord, si nécessaire entre tous les Comités.

Une proposition avancée par un membre du Comité de Nantes et appuyée par un sénateur de la Sarthe a provoqué une discussion fort vive. Nantes demandait que le Congrès émît un vœu en faveur du sectionnement en trois tronçons des travaux d'aménagement sur la Loire. Le premier, de Nantes à la Maine; le deuxième, de la Maine à Tours; et le troisième, de Tours à Orléans.

Les conseillers généraux de Maine-et-Loire ont combattu énergiquement cette proposition.

Ce qu'ils craignent, et ils l'ont déclaré, c'est de voir revenir en discussion un ancien projet de canalisation du Loir avec prolongement à travers la Beauce qui permettrait d'atteindre la Loire à Orléans et Briare, et qui, donnant satisfaction aux besoins de Nantes, sacrifierait aux intérêts nantais, ceux des contrées traversées par le fleuve, de la Pointe à Orléans.

MM. Grignon et de la Guillonnière ont vaillamment défendu les intérêts des cantons qu'ils représentent, et, finalement, le vœu en faveur de l'exécution des travaux sur la Loire en trois tronçons n'a été admis par le Congrès que sur l'engagement d'honneur pris par le Comité central de poursuivre son œuvre, en exigeant le passage de la voie navigable par Saumur, Tours et Blois.

C'est un vœu équitable qui facilitera la solution. Jamais les populations riveraines de la Loire n'abandonneront les droits qui leur sont dévolus par la nature, dont ils ont joui de tout temps. Tous les efforts faits depuis cinq ans par

Digitized by Google

les Comités de la Loire navigable seraient compromis s'il était question d'aboutir par une voie s'écartant du tracé naturel.

Le Congrès de Saumur a aussi constaté que le plan des sondages du lit du fleuve est établi. Une seconde série d'opérations a été effectuée de la Maine à Nantes, pour déterminer les mouvements des grèves.

Cette partie du travail avance et le moment approche où MM. les Ingénieurs seront en situation de produire leurs avis, propositions et devis pour cette première section.

A nos sénateurs et députés de se concerter pour une entente et un effort soutenus. Ne perdons pas de vue que, l'an passé, le Sénat a finalement refusé de s'associer au vote de la Chambre qui avait accepté, au cours de la discussion du budget, une augmentation de crédit pour l'amélioration des voies navigables.

Préparons-nous à convaincre nos sénateurs; nous entrevoyons que c'est vers eux que devront bientôt se porter tous les efforts des comités de la Loire navigable.

P. Bigeard.

31 octobre 1898.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Les deux lignes de Nantes à Cholet par Beaupréau et de Beaupréau à Chalonnes devaient être livrées à l'exploitation le 1er août 1898. Les retards apportés à l'exécution proviennent principalement des lenteurs dans l'approbation des projets de travaux dans les gares communes de Cholet-État et de Chalonnes-État.

Aujourd'hui, les derniers projets sont approuvés et le concessionnaire promet de livrer les deux lignes à l'exploitation au mois de mars prochain.

***

Le 17 octobre s'est tenue au Palais de Justice d'Angers l'audience solennelle de la rentrée des Tribunaux.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Vallet, substitut du procureur général, sur la Loi de l'emprisonnement et du Code d'instruction criminelle.

Le matin, à l'église Notre-Dame, les Membres du barreau avaient assisté à la messe du Saint-Esprit.

***

Les Sociétés académiques des départements devraient organiser de temps en temps des excursions en France. On a dit avec trop de raison que nos concitoyens aiment peu les voyages et qu'ils ne connaissent guère leurs plus proches voisins.

Depuis quelques années cependant, avec tant de facilités pour les déplacements, ce reproche n'est plus tout à fait juste. Il ne l'est pas du tout pour la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, qui a visité une partie du sud et de l'ouest.

Le 30 août dernier, cette Société s'est arrêtée à Angers. Les voyageurs, descendus à l'hôtel d'Anjou, étaient au nombre de quinze, sous la direction de leur président, M. le chanoine F. Pottier, archéologue distingué. Parmi eux se trouvaient MM. Dumas de Rauly, ancien archiviste du Tarn-

Digitized by Google

et-Garonne, Buscon, bâtonnier des avocats de Montauban, de Gastebois, le baron Yzarn de Capdeville, le docteur Constans, M. Delmas-Débia, ancien secrétaire général de la préfecture, M. Maurou, architecte, M. de Costes, M. le chanoine Fournier et plusieurs autres ecclésiastiques dont M. l'abbé Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, à qui ses travaux d'érudition ont acquis une réputation plus qu'européenne.

Après avoir été reçus à la salle du Jardin fruitier par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à laquelle ils s'étaient adressés comme Société correspondante, ces Messieurs ont visité la ville dans la soirée et pendant toute la journée du lendemain, accompagnés de M. Bodinier, président, et de quelques membres de la Société d'Agriculture. M. de Farcy et M. Auguste Michel se sont prodigués pour leur faire connaitre en détail la Cathédrale et le Musée Saint-Jean notamment, et ils sont repartis émerveillés des richesses artistiques que renferme notre ville, pour continuer leur voyage par Solesmes et Le Mans.

***

L'érudition ne respecte plus rien !

Je ne sais pas si les oreilles du « Bon Roi René » peuvent encore « tinter », dans l'autre monde, mais on n'a pas été très tendre pour lui à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres.

Le *Gaulois* rend compte ainsi de la séance qui lui a été, en partie, consacrée :

M. Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, et correspondant de l'Académie, lit un savant mémoire intitulé : *Le roi René dans l'intimité*, d'après des documents inédits.

Entre Marseille et Aix, dit l'auteur, est le bourg de Gardane, que de très anciens documents mentionnent sous le nom de *Gardana*, composé, selon l'avis de M. Blancard, de *Gard* et de *na* signifiant *fontaine*, comme dans Divo-na, Calda-na, etc., villages des Bouches-du-Rhône. Il y avait, jadis, en effet, à Gardane, une source tellement abondante qu'elle suffisait à alimenter un vaste étang.

Au commencement du quinzième siècle, le bourg de Gardane formait le centre d'une seigneurie appartenant à Pons de Rousset, fonctionnaire royal sous Louis III, roi de Provence, et sa mère, Yolande. Ce Pons de Rousset, ayant été convaincu de félonie, vers 1425, ses biens furent confisqués, en 1428, par Louis III qui donna la seigneurie de Gardane à sa mère, Yolande.

Digitized by Google

Quelques années après, Bertrand de Rousset, neveu de Pons, archiviste royal, était seigneur de Gardane et, par son testament fait en 1448, léguait ce bien entre autres à Guillaume de Rousset, l'aîné de ses fils. Guillaume de Rousset, qui avait succédé à son père dans l'emploi d'archiviste royal et dans la seigneurie de Gardane, se vit confisquer celle-ci sous prétexte qu'il n'était pas noble et ne pouvait acquérir un bien noble sans contredire à une ordonnance de Charles II.

Mais, à dire vrai, René, qui régnait alors en Provence, voulait s'emparer du domaine de Gardane et, par ce premier moyen, tentait d'arriver à ses fins. Cependant, en présence de la production faite par Guillaume de ses titres de noblesse, celui-ci fut autorisé à conserver la seigneurie de Gardane et ses autres biens nobles moyennant une somme de dix mille florins, qu'il paya aussitôt.

Sur ces entrefaites, le roi René, qui avait quitté la Provence et regagné l'Anjou en 1450, ne songea plus à Gardane. Mais, étant revenu, en 1454, séjourner pendant plusieurs mois à Marseille et à Aix, il se demanda comment il pourrait réussir à mettre la main sur Gardane, et, ne trouvant pas d'autre moyen d'acquisition, il l'acheta, le 26 juin 1454, à l'archiviste Guillaume du Rousset, moyennant quatre mille florins, payables sur le premier argent qu'il toucherait de la Provence, et s'engagea, en cas de retard dans le paiement, à lui servir chaque année deux mille florins d'intérêts.

A sa mort, survenue le 10 juillet 1480, le roi René, pendant les vingt-six ans qu'il posséda le domaine de Gardane, n'avait pas payé un sou, soit du prix d'achat, soit des intérêts.

Les comptes du domaine de Gardane, dont M. Blancard cite quelques passages, confirment les renseignements les plus précieux sur la vie rurale et l'économie agricole du quinzième siècle. Mais l'intérêt de ces renseignements s'efface devant l'importance des détails que les registres fournissent sur le roi René lui-même, la façon dont il entendait son bon plaisir et les droits d'autrui et enfin sur ses mœurs qu'ils nous font entrevoir sous un tel jour qu'on se croit autorisé à dire de ce bon Roi comme du roi d'Yvetot :

> Ses sujets avaient cent raisons
> De le nommer leur père.

Décidément c'est une lourde charge que la célébrité : quand on a échappé au vandalisme de la Terreur, on se croit bien tranquille en sa tombe, et non seulement des archéologues, d'ailleurs fort bien intentionnés, viennent remuer vos cendres, — ce qui, dans la circonstance, n'avait rien d'irrespectueux, — mais voilà que les académiciens eux-mêmes se mêlent de mettre leurs nez dans vos affaires, et de vous qualifier avec la dernière dureté !

Digitized by Google

Si le feu comte de Quatrebarbes voit comment on prétend corriger son idylle de 1844!

Pour tout dire, le jugement de M. Blancard est assez voisin de celui qu'émit son collègue M. Port en son *Dictionnaire* (t. III, p. 240).

Enfin l'histoire n'a jamais dit son dernier mot...

***

Dimanche, 30 octobre, a eu lieu à Craon (Mayenne), l'inauguration de la statue de Volney, œuvre du sculpteur angevin Séraphin Denécheau.

La cérémonie était présidée par M. Michel Bréal, membre de l'Institut.

La statue, placée dans le square de la gare, est découverte pendant que la musique de Craon joue la *Marseillaise*.

L'auteur du *Voyage en Égypte* est représenté debout, accoudé sur une tête de sphynx reposant sur un stèle auquel s'appuie le bâton de voyageur.

MM. Léon Séché, Morillon, maire de Craon, Michel Bréal, Guillois, au nom de la Société de linguistique d'Auteuil, ont prononcé des discours. M. de Gourcuff a lu un remarquable poème.

Le soir, un dîner offert par la municipalité réunissait à l'Hôtel de Ville, autour de M. le prince de Broglie, député, le maire et quelques conseillers municipaux de Craon, les membres de l'Association bretonne-angevine, les littérateurs O. de Gourcuff, Paul Pionis, Dominique Caillé, etc.

***

La veuve de M. Charles Garnier, de l'Institut, architecte de l'Opéra, — l'un des intimes de M. J. Lenepveu, qu'il n'a précédé que de quelques mois dans la tombe, — a donné à la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts une importante collection de dessins d'architecture. Quelques-uns nous intéressent spécialement. Ce sont ceux qui forment le recueil des monuments du royaume de Naples se rattachant à la domination angevine. M. Garnier y a reproduit avec notes à l'appui les monuments funéraires de la dynastie d'Anjou conservés dans les églises de Donna-Regina, de Santa-Chiara, de San-Giovanni à Carbonara, de San-Lorenzo et de San-Domenico-Maggiore à Naples, ainsi que dans diverses autres villes de l'Italie méridionale, Andria, Salerne, etc.

Digitized by Google

Il y a là un important supplément graphique aux recherches qu'un ancien membre de l'École française de Rome, M. Bertaux, a entreprises dans l'Italie méridionale sous les auspices de l'Académie.

C'est aussi l'occasion de rappeler que notre Musée Saint-Jean possède une dizaine de pierres lithographiques, dessinées en 1855, par M. le docteur H. Godard, et publiées dans le souvenir du voyage de son père, M. V. Godard-Faultrier, *D'Angers au Bosphore*, pour rappeler la mémoire des Angevins de Naples; citons, entre autres, les tombeaux de Robert d'Anjou, mort en 1343, de son fils Charles et de ses petites-filles Jeanne Ier, Marie de Duras, enfin de ses arrière-petites-filles, Agnès, Clémence et Marie, tous inhumés à Santa-Chiara de Naples.

***

Voici l'inscription qui doit être gravée sur le monument de Mgr Freppel, dont nous avons déjà parlé et qui sera inauguré lorsque Mgr Rumeau sera installé :

INLUSTRISS . ET . REVERENDISS . IN . Xsto . PATRI .
CAROLO . ÆMILIO . FREPPEL .
EPISCOPO . ANDEGAVENSI . (MDCCCLXIX-MDCCCXCI) .

—

PASTORI . PERVIGILI . GREGIS .
DEFENSORI . CIVITATIS . PATRIÆ . EKKLESIÆ .
DOCTORI . INVICTO . ERRORUM . PROFLIGATORI . FIDEIQUE . COLUMNÆ .
INSTAURATORI . ALMÆ . UNIVERSITATIS . ANDEGAV . REDIVIVÆ .
DUCTORI . STUDIOSÆ . JUVENTUTIS . ET . LITTERARUM . PATRONO .
ORATORI . EXIMIO . IN . CŒTU . DEPUTATORUM .

—

BONO . ET . INDEFESSO . MILITI . Xsti . JESU .
KLERUS . POPULUSQUE . GRATISSIMUS .
CURA . DD . FRANCISCI . DESIDERATI . MATHIEU . ET . LUDOVICI . JULII . BARON .
EJUS . SUCCESSORUM .
AD . ÆTERNITATEM . MERITORUM .
D . D . D .

***

On sait que M. Crépon est l'un des membres de la Commission qui avait été chargée d'étudier le dossier Dreyfus. M. Théophile Crépon est un Angevin : il est né à Beaupréau, le 25 septembre 1825, et est officier de la Légion d'honneur.

Substitut à Château-Gontier, 16 juin 1852 ; Angers, 6 juin

Digitized by Google

1855; procureur impérial à Laval, 19 janvier 1861; à Montpellier, 2 avril 1864; remplacé le 8 septembre 1870; procureur général à Lyon, 7 janvier 1874; premier président à Dijon, 31 décembre 1874; conseiller à la Cour de cassation, 9 juillet 1878.

Son frère, si nous ne nous trompons, feu M. l'abbé Crépon, était aumônier de la Retraite d'Angers; il a publié plusieurs livres d'édification, entre autres *Sylvie* (Angers, Barassé, 1845, in-12).

M. le conseiller Crépon a lui-même fait imprimer sept ou huit ouvrages de droit, et collaboré à divers recueils de jurisprudence. Il a donné aussi une étude sur le *Monothéisme du peuple juif* (in-8°, Paris, 1860).

***

Au Congrès international des Associations de Presse qui vient d'avoir lieu à Lisbonne, deux de nos compatriotes et amis avaient été délégués, M. Joseph Denais, secrétaire de l'Association des Journalistes Parisiens, M. Henry Coutant, membre de l'Association des Journalistes Parlementaires.

Notre collaborateur, M. Joseph Denais, qui avait déjà pris une part importante aux Congrès précédents de Bordeaux, Buda-Pesth et Stockholm, n'a malheureusement pas pu se rendre en Portugal, par suite d'un refroidissement. Le numéro exceptionnel de la revue : *La Presse internationale*, offert au Roi et à la Reine, contenait un article de M. Denais sur les liens qui, depuis l'origine de la monarchie portugaise jusqu'au mariage de Carlos Ier avec la princesse Amélie, fille aînée de M. le comte de Paris, unissent cette contrée à notre patrie. Le même journal a publié aussi les portraits de MM. Joseph Denais et Henry Coutant.

Diverses questions professionnelles importantes ont été examinées et résolues en ce Congrès, qui tenait ses séances à l'hôtel de l'excellente et savante Société de Géographie. C'est là que le Roi, la Reine, accompagnés de l'Infant Don Alfonso, frère du roi, ont ouvert la session. Les journalistes et les autorités portugaises ont rivalisé d'amabilité pour faire à leurs hôtes les honneurs de leur pays, à Cintra, au palais royal d'Ajuda, à Cascaes, au curieux couvent des Chevaliers du Christ de Thomar et, sur le Tage, à Porto, à la villa du Vesuvio, sur le Douro, aussi bien qu'à Lisbonne.

Le prochain Congrès aura lieu à Rome, vers Pâques.

***

Digitized by Google

Le Conseil supérieur de l'École nationale des Beaux-Arts vient d'accorder, sur le legs Chenavard, l'admission au concours annuel de nos compatriotes MM. L'Hœst et Grégoire, anciens élèves de notre École des Beaux-Arts. Rappelons qu'une somme de 2.000 fr. est allouée à chaque concurrent; ainsi qu'un atelier chauffé pendant les six mois que dure le concours.

M. L'Hœst obtient ce succès pour la seconde fois, et nous verrons son prémier concours à l'Exposition des Amis des Arts de cet hiver; la statue a été exposée au dernier Salon.

***

L'ornementation est devenue un art véritable.

L'*Illustration* donne, dans son dernier numéro, la description de la salle magnifique qui vient d'être construite à la brasserie Pousset, à Paris.

Parmi les collaborateurs de M. Niermans est nommé au bon rang notre compatriote, M. Grégoire, qui a exécuté entre autres un magnifique vase en céramique, exposé déjà au Salon.

M. Grégoire est un ancien élève de l'École des Beaux-Arts d'Angers, où il a eu pour professeur M. Charron, sculpteur. Puis il a été, à l'École des Beaux-Arts de Paris, l'élève de M. Thomas. Il jouissait à Paris d'une pension du département.

***

M. Lavoipière, directeur de l'École normale « Le Myre de Vilers », à Tananarive, est nommé Officier d'Académie. M. Lavoipière est Angevin et élève de l'École normale d'Angers.

***

M. Jules Dauban, correspondant de l'Académie des Beaux-Arts, travaille en ce moment à une œuvre importante, *l'Histoire et la légende de la ceinture de la sainte Vierge*, apportée de Jérusalem après la croisade de 1248 par le premier seigneur de Quintin, dans l'église de cette paroisse, aujourd'hui petite ville de 3 600 habitants (Côtes-du-Nord).

***

Angers-Artiste vient de faire sa réapparition. Nous sommes heureux de le saluer de nos vœux et de nos remerciements. Il a d'ailleurs reçu, comme l'écrit M. Louis de Romain, son directeur, dès le premier jour, de la Presse artistique, « le plus sympathique et cordial accueil ».

Digitized by Google

« *Angers-Artiste*, dit M. de Romain, est une tribune ouverte à toutes les opinions en matière d'art et non l'organe d'un groupe ou d'une coterie : il présentera donc l'intérêt des appréciations contraires et des jugements les plus opposés, sans toutefois dissimuler ses préférences, ce qui est mieux que son droit : son devoir. Nous sommes de ceux qui croient non seulement à la vitalité présente de notre école française, mais encore à la grandeur de ses destinées futures, car nous ne voyons en aucun pays une somme de talent équivalente à celle que représentent des maîtres tels que MM. Saint-Saëns, Massenet, Bruneau, d'Indy et toute la pléïade des jeunes qui, dans le champ de la musique contemporaine de même que dans celui de la sculpture et de la peinture, maintiennent à notre pays une suprématie reconnue par les étrangers eux-mêmes.

« Oui, nous sommes riches, très riches en musiciens, et le domaine illustré naguère par les Berlioz, les Gounod et les César Franck, contient trop de germes feconds pour que nous puissions craindre de le voir se transformer en désert. MM. Th. Dubois, Joncières, Vidal, Erlanger, Marty, Charpentier, Chausson, Ropartz, d'Olonne, Debussy, Leroux, Hillemacher, Le Borne, et bien d'autres que je ne puis nommer ne laisseront pas la source tarir. Ce sont là des noms qui se recommandent par des œuvres assez fortes, assez belles pour nous prouver que jamais nous ne fûmes plus éloignés d'un mouvement de recul.

« Si nous n'étions d'ailleurs soutenus par une inébranlable foi dans un avenir que le présent nous semble garantir, si nous pouvions admettre la certitude d'une prochaine décadence, la plume tomberait de nos mains. Il n'en est pas ainsi, fort heureusement : c'est pourquoi nous essaierons de faire partager notre optimisme à nos lecteurs, avec la conviction de servir ainsi la cause sacrée de l'art dans notre pays. — Louis de Romain. »

***

Dans notre numéro de janvier-février, nous entretenions nos lecteurs d'une tentative faite pour propager la musique à Angers, tant au théâtre qu'aux concerts populaires.

Cette tentative a pleinement réussi et M. Jules Breton, le directeur choisi par la nouvelle Société, a fait constater une fois de plus à ses compatriotes ses connaissances artistiques et son parfait entendement des choses du théâtre, en leur présentant un ensemble comme en possèdent peu de villes en France. Chanteurs, orchestre, chœurs, ballet, rien ne laisse à désirer, et les représentations d'*Hamlet*, de *Sigurd*, des *Huguenots* ont recueilli les applaudissements unanimes de la salle.

Digitized by Google

Le premier concert populaire a eu lieu le dimanche 30 octobre. Là, nous retrouvons comme organisateur M. le comte de Romain, le musicien de talent, l'homme aimable qui est, en quelque sorte, la personnification de l'art à Angers.

Salle comble. Concert superbe. Par une délicate attention, figure en tête du programme un morceau du regretté Jules Bordier, auquel cet honneur était bien dû.

Puis nous entendons Mme Roger-Miclos, l'éminente pianiste des Concerts du Conservatoire, Lamoureux et Colonne. Quelle largeur de style, quelle autorité dans l'exécution du *Concerto en sol mineur* de Saint-Saëns, mais aussi quelle délicatesse, quel charme quand ses doigts agiles nous détaillent la *Polonaise en mi bémol* de Chopin et la *4e Mazurka* de B. Godard. *L'air d'Iphigénie en Tauride*, de Gluck, est chanté avec goût par notre premier ténor M. Gauthier, qui obtient un beau succès.

Conduit par un maître comme M. Léon Jehin, le chef universellement connu de Monte-Carlo, l'orchestre a été irréprochable. Jamais, croyons-nous, à Angers, la *Symphonie en ut mineur* de Beethoven n'a été interprêtée avec une perfection semblable : andante, allegro, presto, tout a été admirablement exécuté. M. Jehin est un musicien savant, un chef expérimenté. Il nous l'a prouvé de nouveau à la façon énergique dont il a conduit l'*Ouverture du Tanhauser* et la *Rhapsodie hongroise* de Listz, que l'orchestre, sous sa baguette magique, a enlevés avec un brio et une maëstria remarquables. Certes les Angevins n'oublieront pas le *Concert Jehin*.

***

Nous lisons dans *Angers-Artiste :*

« Angers va justifier plus que jamais de sa réputation de ville artiste, qui l'a fait surnommer l'*Athènes de l'Ouest*, et l'année 1898 marquera dans ses fastes.

« En même temps que la Société des concerts, si heureusement rétablie, reprend son existence suspendue pendant quelques années, les Amis des Arts (qu'on me passe le mot deux fois juste dans la circonstance) prennent un nouveau bail.

« On nous annonce, en effet, qu'éloignée malgré elle de la place Lorraine, où elle laisse le souvenir de huit expositions brillantes, la Société va définitivement porter ses pénates au marché couvert du Ralliement. »

Digitized by Google

Sur huit projets présentés, tous mûrement réfléchis et étudiés, c'est le marché couvert du Ralliement qui a réuni l'unanimité des suffrages, lors du vote exprimé par le Comité.

Au marché couvert, la Société va prendre possession d'une partie du premier étage, avec entrée rue Cordelle.

« Le local comprendra deux salles, continue *Angers-Artiste*, dont l'une aura à son extrémité, et à demeure, une estrade-théâtre avec rideau, aménagée pour les attractions du dimanche qui, dans les projets à l'étude, alterneraient avec les matinées de la Société des concerts.....

« Le bail comprend une promesse de vente et il sera possible à la Société, dans un délai fixé, d'acquérir au nom de la Ville l'immeuble tout entier, soit à l'aide d'une loterie dont l'autorisation pourrait être obtenue comme en pareil cas à Lille, par exemple, soit autrement.

« On aurait ainsi, dans cette construction presque neuve, toute en fer et fonte, avec une façade en pierre dure :

« Au rez-de-chaussée, sur la rue Lenepveu, une salle de concert pouvant abriter plus de 1.000 auditeurs.

« Au premier étage, avec entrée par le vaste et décoratif escalier réunissant le rez-de-chaussée au premier, une ou plusieurs salles spacieuses d'expositions, de fêtes, de réunions.

« L'immeuble est pourvu de grandes caves qui serviraient à l'emmagasinage de tous matériels, tels que décors, accessoires, caisses d'emballages des tableaux envoyés aux expositions, sièges, etc.

« Si bien que, si la promesse de vente était suivie d'une réalisation, Angers posséderait une Maison des Beaux-Arts de dimension en rapport avec une ville de 80.000 âmes, voire même de 100.000, en prévoyant l'accroissement de la population, très bien située, en plein quartier d'activité, à deux pas de sa plus belle place, dans son centre le plus brillant et le plus élégant. »

La réunion de la Société des Amis des Arts qui s'est tenue le 17 octobre a ratifié le choix fait par le Comité et la Commission du local du marché couvert de la rue Lenepveu, avec entrée par la rue Cordelle, pour y installer la prochaine exposition qui ouvrira le 15 janvier.

***

Nécrologie :

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Georges Bruley des Varannes, ancien président du Tribunal civil de Laval, décédé à Vouvray dans sa 69e année.

M. Bruley des Varannes (Georges-Prudent), né à Tours le 4 mars 1830, était fils de M. Prudent Bruley, ancien préfet, et de Mme Élisabeth Levesques des Varannes, demeurant à

Digitized by Google

Vouvray. Après de brillantes études de droit, M. Bruley des Varannes entra dans la magistrature et fut nommé substitut à Beaupréau. Quelques années plus tard (17 janvier 1857) il était substitut à Laval, puis procureur de la République à Mayenne (1861). En 1861, il fut nommé vice-président du Tribunal civil du Mans, enfin le 27 octobre 1873, il venait occuper le siège de président du Tribunal civil de Laval, d'où il devait être glorieusement expulsé en 1883.

M. Bruley des Varannes joua, en 1870, un rôle patriotique au Mans ; il resta sur son siège, tint tête à l'ennemi et fut appelé à traiter toutes les affaires de l'occupation.

M. Bruley des Varannes était un chrétien convaincu, un magistrat éminent, un ardent patriote. C'était aussi un lettré, et les abonnés de la *Revue de l'Anjou* appréciaient le talent et l'érudition de l'écrivain distingué qui fit paraître dans ses fascicules *Un Angevin d'autrefois*, *René Thibault-Chambault*, et *Quelques correspondants de Thibault-Chambault*. Il avait bien voulu aussi confier à notre recueil l'impression du très intéressant travail qu'il avait consacré à la mémoire de son grand-père, *Prudent-Jean Bruley*, et dont la publication ne sera pas interrompue par la mort de notre regretté collaborateur.

Que ses fils, M. le chanoine G. Bruley des Varannes, aumônier à l'escadre du Nord, ancien aumônier de l'expédition de Madagascar, M. Charles Bruley des Varannes, lieutenant au 25e dragons, et leur famille veuillent bien agréer l'expression de nos profondes et respectueuses sympathies.

***

Dimanche 23 octobre, est mort à Saumur, dans sa 82e année, le général Michel, grand-officier de la Légion d'honneur.

Entré à Saint-Cyr en 1836, le général Michel en sortait comme sous-lieutenant en 1838. Il reste deux ans à Saumur, jusqu'en 1840, et entre au 9e cuirassiers à Versailles. En 1841, il part pour l'Afrique comme lieutenant au 2e spahis. C'est là, sur cette terre des héros, qu'il a conquis tous ses grades.

Le général Michel a été cité bien des fois à l'ordre de l'armée d'Afrique. Mais aucun souvenir ne lui était plus précieux que la lettre de félicitations du général La Moricière, pour sa belle conduite dans une remarquable razzia que le

Digitized by Google

lieutenant Michel fit, de son propre mouvement, dans la nuit du 29 octobre 1844.

Colonel au 4e lanciers à Pontivy, il est nommé général de brigade à Lunéville en 1868. Onze mois après il était appelé à commander l'École de Saumur. Le 19 juillet 1870, il partait pour l'armée du Rhin. Il prit part à la fameuse charge de Reischoffen à la tête de ses cuirassiers et, la mort au cœur, il dut quitter presque seul le champ de bataille. Il put s'échapper de Sedan et vint prendre un commandement à l'armée de la Loire dans le 16e corps, comme général de division, grade conquis après Reischoffen.

Les obsèques du général Michel ont eu lieu au milieu d'un immense concours de population.

Tout le personnel de l'École de cavalerie avait tenu à accompagner à sa dernière demeure le glorieux survivant de Reischoffen. La plupart des fonctionnaires, entre autres M. le Sous-Préfet en uniforme, les membres du tribunal civil et du tribunal de commerce de Saumur, le receveur des finances, M. Milon, conseiller général, et un grand nombre de notabilités civiles et militaires suivaient le char funèbre.

A la maison mortuaire, les honneurs funèbres lui ont été rendus par un peloton de cavaliers commandé par le chef d'escadron de la Chevasnerie, instructeur en chef d'exercices militaires de l'École de cavalerie.

Le char, orné de drapeaux tricolores, disparaissait sous les fleurs et les couronnes. Les décorations et les insignes du défunt étaient portés sur un coussin derrière le char funèbre.

Le deuil était conduit par les neveux du général.

Les cordons du poële étaient tenus par les généraux de Bouligny, Delorme, Dauloux et Raimond, amis du défunt.

Le corps a été conduit au temple de l'Église réformée, rue des Païens, où M. le pasteur Davaine a prononcé l'éloge funèbre du général.

De là le cortège s'est rendu au cimetière où deux discours ont été prononcés : l'un par le général Raimond, au nom de l'armée, l'autre par M. le docteur Renou, au nom du comité de la Croix-Rouge, de Saumur.

***

M. Alexis Bougère, notaire honoraire, beau-père de M. Laurent Bougère, député de Maine-et-Loire, vient de mourir à Angers. Ses obsèques ont été présidées, à la cathédrale, par

Digitized by Google

M. Bazin, archiprêtre. La corporation des notaires d'Angers, le Comité des notaires des départements, la Caisse d'épargne, etc., avaient envoyé des couronnes.

Le deuil était conduit par M. Laurent Bougère, député, gendre du défunt; M. le président Cothereau, son beau-frère; MM. Georges et Ferdinand Bougère, capitaine Boucé, ses neveux; Boquet, de la Touchardière, Fourmond, Orthion.

MM. Brunet, Hédelin, Neveu, Prosper Jamin, Paumard, Mahier, tenaient les cordons du poêle.

Suivait une foule considérable où nous avons remarqué toutes les notabilités d'Angers et des environs.

Me Brunet, au nom de la Chambre des notaires, a pris la parole en l'honneur du défunt : la biographie de M. Alexis Bougère peut se résumer ainsi :

M. Bougère a été nommé notaire à Angers en septembre 1857. Il a cessé ses fonctions le 13 janvier 1885 et, pendant ces vingt-sept années d'exercice, il fut appelé quatre fois par ses confrères à faire partie de notre Chambre de discipline, et à trois reprises différentes il fut élu notre président. Aussitôt après la cessation de ses fonctions, il fut nommé notaire honoraire et membre honoraire du Comité des notaires des départements dont il faisait partie depuis plusieurs années.

Me Hédelin, au nom du Comité régional des notaires du ressort d'Angers et du Comité des notaires des départements, a loué également le regretté défunt :

Les grandes qualités de Bougère, a-t-il dit, devaient avoir un autre champ que celui d'Angers; aussi, délégué par ses confrères au Comité des notaires des départements, est-il choisi parmi les élus des Compagnies pour faire partie comme membre actif de ce Comité.

Au bout d'une période de trois ans, ses confrères, ne voulant pas se séparer de lui, lui confient un nouveau mandat triennal au bout duquel il est, à l'unanimité, nommé membre honoraire de ce Comité.

Pendant ces six années, Bougère se fait remarquer par ses qualités dominantes, ses avis sont recherchés et écoutés.

Aussi, toujours fidèle aux réunions depuis son honorariat, ne trouvait-il devant lui que des visages souriants, des mains amies.

C'est alors que Bougère éprouve, me disait-il encore dernièrement, une des grandes émotions de sa vie : ses confrères de l'arrondissement lui témoignent, dans un banquet intime, leurs sentiments de reconnaissance en lui offrant un bronze qui en perpétue le souvenir durable.

Digitized by Google

M. Francolin, ancien proviseur du Lycée David-d'Angers, est décédé à Chalonnes.

Né à Versailles en 1827, il avait été nommé, en 1856, régent de rhétorique au Collège de Niort, puis au Lycée de la même ville.

Appelé au petit Lycée de Bordeaux, en qualité de censeur adjoint, en 1865, il devint successivement censeur des études au Lycée de Carcassonne en 1866, censeur des études aux Lycées de Dijon et de Montpellier en 1874, puis proviseur du Lycée du Puy en 1875, proviseur des Lycées de Coutances (1878) et de Carcassonne (1887).

Enfin, M. Francolin fut chargé de la direction de notre Lycée David-d'Angers en 1889 et, en mars 1891, il fut admis à la retraite pour ancienneté d'âge et de services.

Le titre de proviseur honoraire lui fut conféré au mois d'avril de la même année : il était, depuis 1882, officier de l'Instruction publique.

Après avoir été un professeur distingué, M. Francolin fut un proviseur excellent. Il laisse derrière lui, et notamment à Angers, les plus sympathiques souvenirs.

***

Un artiste, qui fut l'un des brillants chanteurs de notre école française, vient de disparaître.

M. L. de Romain lui consacre dans *Angers Artiste* l'article ci-dessous :

M. Félix Montaubry, devenu notre compatriote et fixé depuis dix ans à Angers, est mort cette semaine, après une longue et douloureuse maladie. Professeur à notre Ecole de musique, il comptait ici de nombreux élèves auxquels sa perte sera doublement sensible, car au talent il joignait les qualités d'un cœur généreux qui lui avaient valu de sincères et fidèles amitiés. Après avoir connu tous les triomphes, toutes les gloires, bu pendant quarante années à la coupe des plus enivrants succès, s'être vu acclamé par des publics sous le charme de sa voix d'or et de sa diction merveilleuse, avoir été l'enfant gâté de Paris, des femmes, de la fortune, il finit modestement, dans une ombre qui toutefois ne fut pas pour lui sans douceurs, une existence brillante et agitée, une carrière unique et superbe, suivi par les regrets du petit groupe d'amis dont l'intimité devait, sur l'automne de sa vie, suffire à sa philosophie sereine et résignée.

Né en 1826 à Niort, Félix Montaubry commença par jouer le violon et le violoncelle dans les orchestres, puis, ayant embrassé la carrière lyrique après avoir été l'élève de Pan-

Digitized by Google

seron et obtenu en 1846 un prix au Conservatoire, il fit au théâtre des débuts relativement modestes. Mais bientôt sa réputation s'établit et grandit, ses succès retentissants à Bordeaux, Lille, Marseille, La Haye, Bruxelles, la Nouvelle-Orléans, fixaient sur lui les yeux du monde artistique et musical et lui frayaient la route de l'Opéra-Comique où il débuta en 1858 dans les *Trois Nicolas* de Clapisson, sous la direction de Roqueplan. Ce fut un triomphe, suivi d'une série de créations dans lesquelles il se montra chanteur exquis et auteur incomparable. Je puis rappeler d'abord le *Songe* et *Fra-Draviolo* que j'ai eu le plaisir de lui entendre interpréter avec un art et une perfection dont on ne doute plus, puis les *Diamants*, les *Mousquetaires*, le *Pré aux Clercs*, *Lalla-Rouck* et la *Circassienne*.

Il quitta l'Opéra-Comique en 1868 pour prendre des directions théâtrales qui ne furent pas heureuses et reparaître cinq ans après à la Gaité, dans l'*Orphée aux enfers* d'Offenbach. Depuis, il se livra au professorat, vint à Angers en 1888, puis à Nantes où il obtint une classe de chant au Conservatoire, et revint enfin de nouveau à Angers, sa ville de prédilection, dans laquelle il désirait par-dessus tout finir son existence errante et mouvementée. Son dernier vœu se réalise, et c'est avec une profonde tristesse que nous avons conduit à sa dernière demeure ce grand artiste dont on peut dire qu'il eut autant de cœur que de talent.

Les obsèques de M. Montaubry ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable. Le deuil était conduit par MM. de Romain, président d'honneur de l'École de musique, Cointreau, président, et Mangeon, directeur. Pendant l'Offertoire, M. Petrucci a exécuté un solo de violoncelle et M. Meinioux a chanté un *Pie Jesu* de M. Montaubry. M. Lecoq a fait entendre le *Dies iræ* et la Société Sainte-Cécile un *De profundis* à quatre voix sous la direction autorisée de M. Paul Rondeau.

Le cercueil disparaissait sous les fleurs et les couronnes dont l'une portait le nom de M. Duvernoy, professeur au Conservatoire de Paris.

La plupart des artistes de notre théâtre s'étaient joints à ceux de notre ville pour rendre un dernier hommage au grand et célèbre chanteur. Au cimetière, un discours ému a été prononcé par M. Cointreau.

A. Z.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Une succession en Anjou au XVe siècle, par M. le duc DE LA TRÉMOÏLLE. Nantes, Émile Grimaud, 1898, in-4°.

C'est surtout un hommage de piété familiale, ce bel in-quarto qu'a publié récemment M. le duc de la Trémoïlle, comme une preuve de son attachement au pays où il vient de s'installer et que tant de ses ancêtres ont habité et contribué à rendre glorieux. A défaut de la préface, le fameux sonnet angevin de Joachim du Bellay, placé en tête du volume, suffirait à indiquer la pensée de l'auteur. Aussi, n'y a-t-il pas à définir autrement le plan de cette publication destinée surtout à mettre au jour une série de documents se rapportant aux biens possédés par la maison de la Trémoïlle en Anjou.

Il s'agit principalement de l'inventaire après décès et du partage des biens de Louis Ier de la Trémoïlle, veuf de Marguerite d'Amboise. En 1484, Louis II et ses frères, Jean, seigneur de Noirmoutiers, Jacques, seigneur de Mauléon, et Georges, seigneur de Gensay, voulant partager l'héritage paternel, en firent faire un inventaire détaillé, comprenant revenus, hommages, domaines, fermes, bois, pêcheries, moulins, châteaux, hôtels, chasses, patronages d'églises, vignes, dîmes et charges de toutes sortes, et pour ce commirent deux commissaires en chaque pays « où ils possédaient », l'un de ces commissaires opérant au nom de l'aîné, et l'autre pour le compte de ses frères. Pour l'Anjou, ce furent Pierre Germain, représentant de Louis, et Jehan Saulleau.

L'évaluation générale des biens donne pour l'Anjou un revenu de 3177 livres tournois, comprenant les terres de Craon, Rochefort, La Possonnière, la Basse-Guerche, Châteauneuf, le Buron et Saint-Germain-sous-Daumeray, et Doué.

A la suite de la déclaration afférente à chaque seigneurie, M. de la Trémoïlle a groupé quelques documents épars, tels que marchés, exemptions de ban et arrière-ban, comptes, lettres, etc..., concernant cette seigneurie, mais de dates

Digitized by Google

souvent très antérieures ou postérieures à celles de l'inventaire. Les lettres, dont quelques-unes émanent des rois de France, de Catherine de la Trémoïlle, abbesse du Ronceray, et de Gabrielle de Bourbon, offrent beaucoup d'intérêt. A noter encore un marché passé pour les réparations et l'agrandissement du château de Rochefort-sur-Loire, un arrêt du Conseil d'État ordonnant la démolition dudit château et de ceux voisins de Dieusie et de Saint-Symphorien, en 1599, le détail du trousseau de l'abbesse du Ronceray, une note sur les mines de charbon de Doué, et enfin un curieuse pièce intitulée *Le vin d'Anjou en 1527*, qui semble avoir été composée au « chastel » de La Possonnière. C'est une sorte de dialogue par quatrains plus ou moins rimés, entre les divers vins récoltés de l'année 1527, dans le cellier de « Madame La Guyonne ». L'un se plaint d'être en moitié moins grande quantité que l'année précédente à cause des gelées survenues en mai, l'autre est vert mais deviendra fort, un troisième gémit d'être plus cher que l'année passée et moins bon.

« Les femmes n'auront pas coeffes
« A cinq pendans, comme ilz souloient ;
« Leurs maryz aux tavernes alloient
« Et puis sur la teste leur bailloient. »

Quels souvenirs pour les viticulteurs angevins !

Tout le monde sait avec quelle libéralité M. le duc de la Trémoïlle ouvre son célèbre chartrier de Thouars aux recherches des érudits, et les Angevins lui seront particulièrement reconnaissants de mettre, en les publiant ainsi, ses mines de documents intéressants à leur portée.

A. Planchenault.

Erratum. — T. XXXVI, page 423, avant-dernière ligne, et page 424, première ligne. Il paraît que, contrairement à ce que nous avaient affirmé les personnes les plus autorisées, Mgr Angebault aurait eu quelque connaissance de la supplique des plaignants, qui, d'ailleurs, n'auraient pris conseil que d'eux-mêmes.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, Imp. Germain et G. Grassin. — 1733-98.

Digitized by Google

HENRI BERNIER

CHANOINE D'ANGERS

I

Enfance et collège (1795-1815)

La famille du chanoine Henri Bernier habitait Cholet. Son père, Joseph, était marié depuis quelques années quand éclata la guerre de Vendée, et il avait une petite fille. Pour se mettre à l'abri des malheurs de son pays, il émigra vers la Normandie, et ce fut à Alençon que lui naquit un second enfant, Henri-Ambroise, le 29 avril 1795. Plus tard, après le retour au foyer, deux autres garçons, Eugène et Benjamin, accrurent la famille.

Le père, possédant à juste titre la confiance d'une grande maison industrielle de la ville, fut, pendant de longues années, chargé de la surveillance de nombreux ouvriers. La mère s'occupait de ses enfants autant que le lui permettait le travail dont elle vivait. C'était une femme énergique et d'une intelligence remarquable. Elle s'efforça d'imprégner de foi l'âme des siens et de leur communiquer sa propre vigueur.

Dans ses dernières années, M. Bernier se plaisait à raconter certains épisodes de son enfance. Il disait qu'étant tout petit il était souvent confié à la garde d'une vieille tante.

Digitized by Google

Un jour, sa vivacité trompa la vigilance de sa gardienne ; il s'arracha de ses bras et se précipita sur des charbons ardents. De cet accident, qui faillit lui coûter la vie, il conserva toujours une large cicatrice à la tempe gauche.

Il aimait encore à rappeler que sa mère essayait de le retenir près d'elle en lui imposant la tâche de nouer quelques bouts de fil. Se sentant fort peu d'attraits pour ce genre d'occupation, l'enfant cherchait à s'évader par tous les moyens possibles. La tentation devenait surtout violente, irrésistible, au son du tambour qui battait souvent à l'époque des guerres de l'empire. Quoique Henri fût sévèrement puni de ses fuites, il les réitérait quand même. Un jour, comme il entendait au dehors plus de bruit que de coutume, il partit furtivement. Dès qu'il eut appris ce dont il était question : la paix ! — la paix pour laquelle tous exprimaient les vœux les plus ardents — il accourut à la maison. Porteur d'une si bonne nouvelle, il pensait pouvoir reparaître fièrement et sans crainte. Il ne s'était pas trompé.

Pourtant, bien qu'il vît apprécier la paix, ses goûts étaient tout autres. « Tiens, dit-il une fois avec enthousiasme à Eugène, j'ai trouvé de la poudre. Faisons la guerre ; tends la main. » Et le petit frère obéissant reçut la poudre à laquelle Henri s'empressa de mettre le feu. Aux cris de la victime, la mère accourut, mais le coupable s'était enfui à toutes jambes au collège.

Henri allait au collège. Ayant remarqué de bonne heure ses dispositions pieuses et intellectuelles, sa mère avait conçu l'espoir qu'il pourrait bien devenir prêtre. Aussi prit-elle pour lui des soins particuliers et voulut-elle qu'il fît ses classes. Elle garda toujours dans son cœur la parole du principal confirmant ses espérances. Il lui avait dit : « Votre petit bonhomme ira loin ». Quand le vieux chanoine, abandonné de tous, racontait cette anecdote, n'y pouvait-il point mettre quelque malice amère ?

Digitized by Google

Du collège de Cholet, l'enfant fut placé, pour une courte période, à celui de Château-Gontier. La nouvelle division départementale n'était point encore passée dans les usages, et cette petite ville donnée au département de la Mayenne et au diocèse du Mans restait, pour les Angevins, comme faisant partie de leur province. L'abbé Horeau, qui régissait le collège avant la Révolution, en avait repris la direction (1803) sur la demande du maire et des habitants de la ville. Une foi vive, le dévouement, l'énergie, comme aussi une piquante originalité, caractérisaient le bon supérieur. Mais Henri était trop jeune et fut trop peu de temps à Château-Gontier pour garder de ce séjour une empreinte durable. Il devait se former au collège de Beaupréau.

Cet établissement, fondé au commencement du XVIIIe siècle, avait été fermé en 1792, l'abbé Darondeau étant supérieur. Le bâtiment resta bien national non vendu, et un décret de 1804 l'affecta à une école d'arts et métiers, qui ne l'occupa que de 1811 à 1815, époque où elle fut transférée au chef-lieu de département. Mais, dès 1797, un professeur de l'ancien collège, l'abbé Loir-Mongazon, avait réuni à Beaupréau quelques élèves, et les générosités de la maréchale d'Aubeterre, châtelaine du lieu, lui permirent de former une véritable école écclésiastique. La première année complète de cette restauration fut l'année scolaire 1800-1801. Quand Henri Bernier y entra, le collège fonctionnait normalement, mais sa physionomie était singulière. Les étudiants, nobles ou roturiers, et ceux-ci plus encore que ceux-là, se vantaient d'être fils ou neveux de « martyrs ». Plusieurs des professeurs, enrôlés dans l'armée catholique, en avaient été aumôniers, puis avaient erré dans la campagne, se cachant de ferme en ferme, parfois dans un péril imminent. Groupés autour de M. Mongazon, dans une maison dénuée de toutes les commodités nécessaires à l'étude, maîtres et élèves supportaient leurs privations avec enthousiasme et travaillaient bien. Il s'a-

Digitized by Google

gissait non seulement de leur fortune et de leur avenir : ils voulaient refaire la patrie. Autour d'eux, tout était un continuel stimulant. Dans cette campagne ruinée, la vue de chaque accident de terrain, de chaque maison, réveillait des souvenirs de la grande guerre, que les enfants se racontaient sans cesse. Puis les uns, comme Louis de la Paumelière, pouvaient dire la triste fin d'un père mort sur l'échafaud ; d'autres, comme Levieil de la Marsonnière, les malheurs d'un petit mendiant, orphelin de *brigands*[1] ; ou bien, comme Théodore de Quatrebarbes, le temps de l'émigration où une marquise, sa mère, avait gagné le pain de ses enfants en tressant des chapeaux de paille[2]. Aux souvenirs du passé, quelles nouvelles venaient s'ajouter ! C'étaient les phases de l'épopée de Bonaparte, le détrônement des Bourbons de Naples et d'Espagne, la persécution du Pape. Bientôt les événements se précipitaient : la déchéance du Corse, le retour du Roi, les Cent-jours, la seconde Restauration. On déchirait les cocardes tricolores, on illuminait, le drapeau blanc flottait, puis se cachait, et enfin reparaissait. Il est facile de se représenter l'effervescence d'une telle jeunesse, et les conjectures sont vérifiées, quand dans l'agitation légitimiste de 1832, sur les 45 combattants de la Pénissière on retrouve onze anciens élèves de Beaupréau et condisciples de M. Bernier.

Déçu de ses espérances politiques et publiant ses souvenirs de collège dans les premières années du second empire, le chanoine d'Angers n'a point décrit ce mouvement d'idées qui faisait rêver ses camarades de croisades et de saintes expéditions, et qui sans doute ne fut pas étranger aux goûts batailleurs dont il donnera tant de preuves dans ses nombreuses guerres de plume. Il a raconté le cours plus ordinaire de la vie des collégiens et,

[1] *Notice historique sur le collège de Beaupréau*, p. 48.
[2] Mgr Pasquier : *Le comte Théodore de Quatrebarbes.*

Digitized by Google

pour connaître la sienne avec détails, il suffit de puiser dans ses notes. Le premier épisode se rapporte à son année de troisième (année scolaire 1810-1811). Il doit débuter avec le portrait du professeur : « C'était un sous-diacre, excellent professeur, esprit pénétrant et très délié, homme cauteleux et aux formes insinuantes, qui fut chargé successivement de la *cinquième*, de la *quatrième* et de la *troisième*. M. Mongazon lui montra d'abord trop de bienveillance ; car nous devons le dire, puisque nous n'écrivons pas un panégyrique, ni encore moins une apologie, mais une notice historique, M. Mongazon, par un effet de sa bonté et de sa droiture, accordait trop facilement sa confiance. S'il n'eut qu'une fois le malheur de la mal placer, il la livra ordinairement d'une façon trop ostensible et trop prononcée ; souvent on se croyait fondé à ne voir dans les décisions qu'il donnait, ou dans les mesures qu'il prenait, que les volontés et les influences d'un autre. Ce défaut, qui augmente naturellement avec l'âge, au lieu de diminuer, a le double inconvénient d'affaiblir l'autorité personnelle du supérieur et de rendre délicate et fort épineuse la position de ses subordonnés.

« A la rentrée de 1818, le professeur de troisième, s'apercevant que la confiance de M. Mongazon lui échappait, voulut s'en dédommager en captant celle des élèves et se venger d'un prétendu concurrent en les indisposant contre lui. C'était le professeur de quatrième, ce même abbé Picherit qui s'immola plus tard au service des pestiférés, à l'Hôtel-Dieu de Saumur. Il était diacre à cette époque, et il possédait, effectivement, l'affection et la confiance de M. Mongazon, ce dont personne n'était ni gêné ni offusqué, excepté son jaloux et astucieux collègue. C'était un professeur capable et zélé, une âme excellente et très droite ; mais il avait le malheur d'être un peu hâbleur, et sa candide vanité donnait souvent à son adversaire des avantages dont il profitait habilement. Celui-ci ne négligeait

Digitized by Google

rien pour se rendre populaire : causeries fréquentes avec les élèves, médiations officieuses entre eux et les régents, bons offices et flatteries, puis, à l'occasion, critique adroite, satire indirecte contre l'autorité, insinuations perfides : tout moyen lui était bon, et il ne réussit que trop. On s'était fort peu préoccupé de l'empire qu'il avait pris sur l'esprit et sur le cœur des élèves ; mais la rivalité entre lui et l'abbé Picherit était flagrante et très visible, lorsque, au printemps de 1811, M. Mongazon, dérogeant à ses habitudes, fit une absençe de huit jours. Cette absence faillit être bien fatale à sa maison.

« Le professeur de troisième, exploitant de puériles vanteries de son collègue, suggéra, prépara et organisa des scènes très désobligeantes pour celui-ci, et auxquelles la division entière des grands prit part, pendant une promenade du jeudi, et au retour. Le pauvre abbé se laissa prendre au piège; il voulut traiter comme des crimes capitaux des preuves manifestes de mauvais vouloir, mortifiantes pour lui, à la vérité, mais fort peu désordonnées en elles-mêmes, et il souleva une résistance générale, que d'autres maladresses changèrent en insubordination véritable et presque en sédition. Nous-même, nous refusâmes nettement et ostensiblement, ainsi que plusieurs autres, une punition particulière qu'il voulut nous infliger. Or, le soir même, nous fûmes tous félicités de ce refus et fortement conseillés d'y persévérer, par le professeur de troisième. Mais il s'aperçut bien vite que ses collaborateurs étaient indignés de sa conduite, et qu'au retour de M. Mongazon ils seraient loin de vouloir lui prêter leur appui. Alors il prit résolument le parti de bouleverser, pour ainsi dire, le collège même, et d'en opérer la dissolution en se retirant. La première batterie qu'il dressa à cet effet lui fut fournie par son adversaire lui-même, qui, se trouvant le jeudi au soir dans une maison de la ville, s'était livré sur les scènes de la journée à d'indiscrètes causeries ;

Digitized by Google

nous les connaissions déjà par un externe qui les avait entendues ; l'autre s'en empara, pour nous faire croire que l'abbé Picherit et les régents étaient résolus à demander avec insistance son renvoi et en même temps celui de neuf élèves qu'il désigna nominativement.

« L'effet de cette perfide et mensongère communication fut complet non moins que déplorable. L'imagination des élèves s'exalta, et ils ne virent plus de milieu possible entre la sortie immédiate de l'abbé Picherit et l'expulsion ignominieuse de son adversaire et de neuf élèves influents, et jusque-là irréprochables. Aucun ne pouvait, sans une profonde indignation, soutenir la pensée de la seconde hypothèse, qui ne se présentait à leur esprit fasciné que comme une monstrueuse et révoltante injustice ; et tous, de très bonne foi, espéraient que M. Mongazon penserait et jugerait comme eux. Celui qui les avait ainsi ensorcelés savait bien à quoi s'en tenir sur ce point, aussi eut-il le soin, dès le samedi, de préparer, mais avec précaution, sa seconde batterie, celle sur l'effet de laquelle il comptait le plus ; seulement il la tint masquée jusqu'au dernier moment. Il nous fit donc appeler dans sa chambre pour causer avec nous, ainsi qu'un de nos condisciples, car nous étions dans sa classe, et il savait qu'il pouvait compter sur notre dévouement. Il nous montra quelques lettres de M. Drouet [1], et il nous en remit une en mains que nous lûmes de nos yeux ; elle ne contenait, en réalité, que des plaisanteries innocentes et sans arrière-pensée, plaisanteries qu'il avait provoquées lui-même ; mais il eut bien soin de les commenter et de les dénaturer d'une manière favorable à ses desseins, puis il nous renvoya, sans s'ouvrir encore avec nous sur ce point délicat. Tel était l'état des choses à la fin de la semaine, lorsque M. Mongazon arriva. Nous ne le vîmes que le soir après le souper, sur le palier de l'escalier

[1] Supérieur du collège de Combrée.

Digitized by Google

qui conduisait au dortoir, où il se tenait presque toujours pendant le défilé des élèves. Chacun, en le saluant, chercha à lire quelque chose dans sa physionomie ; mais nous ne pûmes que démêler de légers nuages sur ce front ordinairement si serein.

« La journée du dimanche fut, en apparence, très calme ; car les élèves s'étaient bien promis d'être très sages pendant ces jours de crise et de garder partout une tenue irréprochable ; mais les esprits étaient loin d'être tranquilles ; tous les jeux demeuraient suspendus ; les conversations étaient fort animées ; on s'impatientait, on s'irritait même de l'indécision dans laquelle M. Mongazon semblait être. Il est bien remarquable, toutefois, qu'à son égard il n'y eut pas un mot irrespectueux, pas une réflexion désobligeante. L'artisan de cette dangereuse fermentation eut soin, vers la fin du jour, de dire à deux ou trois de ses plus chauds partisans : « Notre ennemi est fortement soutenu, et je pourrais bien n'obtenir justice ni pour vous ni pour moi ; mais qu'on soit bien tranquille et sans inquiétude, j'ai une maison d'éducation toute trouvée d'avance, où je serai reçu à bras ouverts, avec tous ceux que je présenterai. » Le lundi, dès après la messe, il désigna Combrée et mit en avant le nom de M. Drouet ; puis, feignant d'espérer encore, il chargea les trois élèves les plus sages et les plus exemplaires de tout le collège d'aller trouver M. Mongazon, pour lui assurer que sa religion était surprise et le supplier de ne rien décider, avant d'avoir interrogé et entendu les éléves. Ils allèrent avec empressement lui présenter cette requête, les larmes aux yeux et avec l'accent de la plus profonde conviction. Ils n'obtinrent de lui que quelques paroles très sèches et très fermes, et il leur ordonna de se préparer à entrer en classe. Lui-même se rendit dans la troisième et y dicta aux élèves une composition en version latine, qu'ils firent en sa présence.

« Trois élèves de cette classe avaient accepté un rendez-

Digitized by Google

vous sur le chemin de Cholet, pour se rendre dans cette ville avec leur professeur, qui vint effectivement les rejoindre. Au commencement de la récréation, ils déclarèrent leur dessein à quelques camarades; puis ils coururent au dortoir, pour faire en toute hâte les dispositions du départ. Nous étions un des trois et nos deux compagnons étaient un Nantais, nommé Renault, étudiant laïque fort capable, âgé dès lors de près de dix-huit ans, et qui devint plus tard un excellent prêtre, et un jeune homme de Loiré, fort aimable, du nom de Fouillet, qui mourut à Combrée quelques années après. M. l'abbé Gourdon, qui se trouva dans le dortoir au moment où Renault se préparait à partir, voulut lui faire quelques représentations. *Monsieur*, lui répondit-il fièrement, *dans un collège où l'iniquité triomphe, il ne reste que des esclaves.* L'abbé Gourdon comprit qu'il n'y avait rien à espérer pour le moment de têtes exaltées à ce point, et il garda le silence. La plupart des élèves étaient arrivés au même degré d'exaltation; l'un de nous trois ayant paru à une extrémité de la terrasse, beaucoup de camarades accoururent à lui pour le féliciter, lui serrer la main, et lui dire avec une vive émotion : *Vous serez vengés, et nous partirons aussi, nous.* Les deux heures qui s'écoulèrent, depuis la classe jusqu'au dîner, furent vraiment terribles et grosses de périls éminents; la moindre fausse démarche, une vivacité, une indiscrétion pouvait tout perdre et produire la plus complète perturbation. M. Mongazon et la plupart des maîtres restèrent sur la terrasse, mais sans se mêler aux élèves, qui se promenaient par grandes bandes, à pas précipités, causant et gesticulant avec une effrayante animation.

« La cloche enfin vient mettre un terme à cette dangereuse récréation; M. Mongazon, qui se promenait, s'arrête, se pose dans l'attitude du commandement, tourné du côté de la salle d'étude; un silence profond s'établit, tous les élèves

Digitized by Google

défilent et se rendent en bon ordre dans la salle ; M. Mongazon y entre après eux, renvoie le régent et monte au bureau pour faire la prière accoutumée. Prenant ensuite la parole, avec beaucoup de calme et du ton le plus grave, il dit aux élèves « qu'il est profondément affligé de les voir indignement séduits et trompés par un homme qui ne mérite pas plus leur estime que la sienne, et qu'il vient de chasser de sa maison; mais, qu'après tout, il ne tient point à garder parmi ses enfants ceux dont il ne posséderait plus la confiance et l'amitié ; que tous ceux donc qui veulent le quitter doivent le déclarer sans détour, parce qu'il entend préparer leur départ, au lieu d'y mettre obstacle; mais que, cependant, aucun élève ne partira sans l'aveu de ses parents et que, pour empêcher de téméraires et coupables désertions, il a donné des ordres sévères, et pris, avec qui de droit, des mesures énergiques. » Après cette courte allocution, il désigne nommément un élève de seconde, qu'il charge de passer immédiatement de table en table et de présenter à tous les élèves une feuille, sur laquelle devront signer tous ceux qui veulent sortir, pour qu'il puisse en instruire sans retard leurs familles. Cet élève présente en effet une feuille à signer, en commençant par la rhétorique ; mais personne n'ose figurer en tête de cette liste, pas un ne veut s'inscrire le premier. Prenant alors un compas, cet élève trace au crayon un cercle sur le papier, puis il appose lui-même sa signature sur la courbe qui forme la circonférence ; ensuite il parcourt les tables ; quatorze noms viennent se placer à la suite du sien, de manière à ce qu'il ne soit pas possible de distinguer ni un premier ni un dernier. M. Mongazon se fait apporter cette liste, la lit et la met dans sa poche. Dès lors il était entièrement le maître de la situation. A la classe du soir, chacun des professeurs s'efforça de dessiller les yeux de ses élèves ; bien des préventions tombèrent dès ce premier jour, et, le

Digitized by Google

soir même, les signataires de la fameuse liste supplièrent M. Mongazon de la leur rendre, ce qu'il n'eut garde de leur refuser.

« Pendant ce temps-là, nous cheminions assez tristement vers Cholet, avec nos deux condisciples et notre professeur. Il était venu nous rejoindre un peu tard, parce qu'il était resté en ville jusqu'après midi, afin d'apprendre par les externes ce qui s'était passé depuis notre départ ; nos illusions se dissipaient et nos inquiétudes augmentaient, à mesure que nous approchions de la maison paternelle ; pour lui il affectait de l'assurance et il s'efforçait de dissimuler le dépit qu'il ressentait, en voyant que le succès de toutes ses menaces allait probablement se borner à la sortie de trois élèves. Bientôt il s'aperçut que ce succès même ne serait pas complet. Il ne put jamais, malgré toutes ses ruses, faire goûter ses raisons à nos parents qui, cependant, lui donnèrent l'hospitalité, ainsi qu'à nos deux condisciples, pour qui seuls nous éprouvâmes de sincères regrets lors de notre séparation, qui eut lieu dès le lendemain. Il fut plus mal accueilli encore à Nantes, dans la famille de Renault, qui revint au bout de huit jours à Beaupréau, où M. Mongazon le reçut comme il nous avait reçu nous-même, dès le mercredi, avec la plus touchante bonté. Ce transfuge n'avait plus avec lui que Fouillet en arrivant à Combrée, où il se rendit de suite. A force de mensonges et d'artifices, il trompa M. Drouet, qui le regarda comme une victime et en fit son principal collaborateur. On s'étonne moins de cette surprise quand on connaît toute l'astuce de ce personnage qui, heureusement, s'est depuis longtemps éloigné de notre pays, et surtout quand on se rappelle que, six mois plus tard, il était appelé à professer une classe importante à Angers, à la Psallette même, qui était alors la principale école cléricale de notre diocèse.

« Je me sentis bien soulagé, nous disait un jour M. Drouet,

Digitized by Google

« quand je vis partir cette vipère, que j'avais cru devoir « réchauffer à mon foyer, et qui commençait à se dresser « contre moi. »

Henri Bernier faisait sa seconde (année scolaire 1811-1812) quand le Supérieur reçut l'ordre de congédier tous ses élèves de rhétorique[1]. « La plupart allèrent achever leurs études au Lycée d'Angers. L'évêque, Mgr Montault, avait tout préparé à l'avance pour que les aspirants à l'état ecclésiastique eussent dans la ville une position aussi convenable que les circonstances le permettaient et conciliable avec la nécessité de suivre les cours de rhétorique et de philosophie au Lycée. » Ce fut une consolation pour M. Mongazon de voir quelques-uns de ses élèves briller six mois après à la distribution des prix du collège impérial. Il s'établit une heureuse émulation entre la jeunesse laïque et la cléricale. Celle-ci lutta glorieusement ; elle obtint même une supériorité marquée dans le cours nombreux et brillant de 1812-1813. René Régnier, le futur cardinal-archevêque de Cambrai, se plaça à la tête de la classe entière et s'y maintint[2].

Régulièrement, M. Bernier aurait dû faire partie de ce cours et lutter dès lors avec celui que les Angevins mirent toute sa vie en parallèle avec lui. Il regretta toujours de n'avoir point pris part à un concours qui aurait probablement constaté sa supériorité.

Très embarrassé pour se procurer des régents, M. Mongazon avait offert à Henri Bernier, à la fin de son année de seconde, de faire en particulier sa rhétorique avec un professeur et d'être en même temps maître de septième. Le jeune homme, âgé de 17 ans, trouva la proposition très avantageuse. Peut-être, en l'acceptant, fut-il cependant

[1] *Notice historique*, p. 136.

[2] *Ibid.*, p. 138. — René Régnier, né à Saint-Quentin, près Baugé, le 17 juillet 1794, avait fait ses premières études au Prytanée de La Flèche.

Digitized by Google

moins décidé par son propre intérêt que par celui de sa famille. Dans l'espoir qu'ils suivraient les traces de leur aîné, ses frères Eugène et Benjamin avaient été mis au collège[1]. En restant avec eux, Henri pensait sans doute leur être utile. A l'exception d'un seul professeur, tous ceux dont il se trouva le collègue avaient été ses maîtres. Tous se montrèrent avec lui cordiaux et familiers, comme s'il eût toujours été leur collaborateur.

Les trois années 1812-1815 ne furent pas heureuses pour les professeurs. Ils ne trouvèrent pas, comme leurs devanciers et leurs successeurs, un puissant encouragement dans la prospérité du collège et dans le complet succès de leurs efforts. « On comprend, dit M. Bernier, que la suppression de la rhétorique dut écarter beaucoup d'élèves; les familles n'aiment pas placer leurs enfants dans une maison d'éducation d'où elles devront les retirer pour les confier à d'autres maîtres, avant que leurs cours d'études soient achevés. Aussi vîmes-nous le pensionnat tomber jusqu'au chiffre de 65. Il y eut même une altération assez marquée dans l'esprit général de la maison, ou plutôt dans les dispositions intimes des élèves, et dans leur attitude vis-à-vis de leurs maîtres. On tient médiocrement à se distinguer dans un collège et à y laisser un honorable souvenir, quand on n'y est qu'en passant, et en attendant qu'on aille se faire connaître et juger ailleurs. On accorde moins de confiance et moins d'affection à des conseillers, à des guides, quand on se voit à la veille d'être guidé et conseillé par d'autres. L'introduction forcée du tambour et de l'uniforme vint

[1] Benjamin était en cinquième, et Eugène en sixième. *La Liste des étudiants ecclésiastiques* relate que le diocèse payait 300 francs pour le premier. Sans mentionner de renseignement de ce genre pour le second, elle porte qu'il avait « une bonne figure et de l'esprit ». — Pour les internes, le prix de la pension était de 440 francs, plus 60 francs pour blanchissage, raccommodage des habits, entretien de la bibliothèque à l'usage des élèves, les prix et le vingtième de la pension exigé par l'Université. Les externes payaient 72 francs par an, plus 8 francs pour les prix et pour la chandelle en hiver, et 22 francs de vingtième à l'Université.

Digitized by Google

aussi donner à nos élèves ce petit air luron qui sied si mal à cet âge, cet aplomb prématuré qui est loin de valoir la modestie, et que la docilité n'accompagne presque jamais. Il faut bien, vraiment, user de ménagements avec un grand garçon qui porte un costume militaire et qui marche au pas derrière un tambour, et si l'on se hasarde à lui faire une réprimande ou à lui assigner un pensum, ce doit être en termes très mesurés et avec beaucoup d'égards. Qu'on se représente de 60 à 80 bambins de dix à seize ans, en culotte courte, serrés dans des habits bleus, avec collet et parements blancs, et surmontés d'énormes chapeaux à la Suwarow, marchant au son du tambour, et conduits par un ecclésiastique en soutane! voilà le spectacle burlesque que nous donnions deux ou trois fois par semaine à la petite ville de Beaupréau. Ainsi l'avait ordonné le Grand-Maître de l'Université.

« Parodier ainsi la tenue militaire dans les collèges, et les peupler de petites caricatures de soldats, était peu digne de l'Université. A la même époque, elle parut comprendre mieux sa mission, et elle rendit un très grand service aux lettres, lorsqu'elle restaura parmi nous l'étude de la langue grecque; une de ses gloires les plus incontestables, c'est d'avoir rendu obligatoire l'enseignement de cette langue dans tous les établissements d'instruction secondaire. Le corps enseignant possédait alors un très petit nombre d'hellénistes même médiocres, sachant le grec, par exemple, comme un bon élève de rhétorique, ou même de seconde, sait le latin. L'Académie d'Angers n'en comptait paraît-il, qu'un seul. Les professeurs du Lycée, comme les régents de Beaupréau, M. Delaroche[1] comme M. Boutreux[2], les vieux comme les jeunes, en étaient à l'alphabet. Assez longtemps avant la Révolution, l'étude de cette langue avait été

[1] Professeur de rhétorique au Lycée.

[2] Professeur de rhétorique à Beaupréau.

Digitized by Google

complètement abandonnée dans la plupart des collèges de province. Un vieux licencié de la faculté de théologie d'Angers nous racontait que, de son temps on était fort embarrassé, chaque année, pour trouver un docteur qui pût donner un discours, même fort court, en grec, un des jours de fête de l'Université, conformément à un usage immémorial qui avait acquis force de loi. Il ajoutait que ce discours était prononcé quelquefois par un orateur qui s'était exercé à le lire, mais qui n'y comprenait pas un mot, non plus que la plupart de ses auditeurs. Un des professeurs de l'École des Arts, M. Laplace, avait étudié la langue grecque. Il voulut bien passer avec nous quelques soirées d'hiver, pour nous aider à débrouiller la savante, mais diffuse grammaire de Gail et nous analyser quelques fables d'Ésope. Après une quinzaine de leçons, nous remerciâmes notre maître, et nous lui donnâmes congé, pour voler de nos propres ailes. Nous ne volâmes, cette année-là, du moins, ni bien loin ni bien haut, nos vénérables condisciples et nous. Nous fûmes trop heureux, au commencement de l'année suivante, d'avoir, pour bien préparer nous-mêmes les versions grecques que devaient faire nos élèves, une édition d'Ésope, de Lucien, etc., intitulée : *la langue grecque à la portée de tout le monde.* Jamais publication ne fut plus opportune, jamais livre ne justifia mieux son titre : nous y trouvions la traduction française interlinéaire, chaque mot français sous le mot grec correspondant, puis des numéros indiquant la construction naturelle au génie de la langue française, ainsi que des notes explicatives sur chaque mot grec, et enfin une traduction fidèle et correcte. Ce moyen de faciliter l'intelligence des auteurs grecs n'était pas nouveau ; on l'avait employé au XVIe siècle ; car nous possédons un *Nouveau Testament*, imprimé à Anvers en 1572, qui présente le texte grec interligné de mots latins correspondant aux mots grecs, avec des notes explicatives. Bien des années devaient s'écouler encore, avant que les

Digitized by Google

études grecques pussent se naturaliser tout à fait dans les collèges et s'y placer au niveau des études latines.

« Avant l'invasion de nos frontières par les armées étrangères, la préoccupation causée en Europe par les événements militaires se fit peu sentir au collège et ne nuisit pas aux études d'une manière notable. Les régents seuls suivaient avec anxiété les scènes grandioses et les péripéties de ce terrible drame, dans les récits du *Journal de l'Empire*, rédigé par Bertin. Ce journal nous intéressait d'ailleurs beaucoup, par les excellents feuilletons que lui fournissaient de temps en temps les meilleurs publicistes de cette époque : Malte-Brun, Dussault, l'abbé de Féletz, etc... M. Boutreux seul y était abonné ; mais il se faisait un plaisir de nous le communiquer, et même il ne trouvait pas mauvais que nous en prissions connaissance avant lui, si l'occasion s'y prêtait. Cette aimable condescendance de notre ancien maître permit à deux de nos collègues de lui épargner du moins ce qu'aurait eu de foudroyant pour lui une nouvelle navrante et entièrement inopinée, si elle lui fût tombée sous les yeux brusquement et sans aucun prélude. Ils furent eux-mêmes vivement et douloureusement affectés, lorsque, après avoir enlevé les bandes du journal, ils lurent, à la première colonne, qu'on venait de déjouer et d'étouffer à Paris une conspiration, dont les trois principaux artisans, le général Mallet, l'abbé Lafont, de Bordeaux, et André Boutreux, d'Angers, s'étaient rendus coupables d'actes audacieux et publics ; que le second était parvenu à s'évader ; mais que le général et son complice Boutreux avaient été arrêtés, traduits devant une commission et immédiatement fusillés. Ces messieurs allèrent porter cette feuille à M. Mongazon, qui usa de tous les ménagements pour annoncer à M. Boutreux la fin tragique et lamentable d'un frère qu'il aimait comme lui-même ; sa douleur fut profonde, et nous partageâmes sincèrement son deuil. On sait que la conspiration n'avait

Digitized by Google

avorté que par l'hésitation du général Mallet, qui n'eut pas assez de résolution pour tirer un coup de pistolet dans un moment décisif, tandis qu'André Boutreux se rendait maître de la préfecture de police, où il put ceindre, pour quelques instants, l'écharpe de préfet. Celui-ci n'était point prédisposé, par son caractère, à de pareilles entreprises; ses liaisons avec l'abbé Lafont, homme ardent et téméraire, causèrent son malheur.

« La rentrée des classes de 1814, qui suivit la Restauration, rendit au collège de Beaupréau la prospérité qu'il avait en 1811 et le remit au grand complet. Nous suivîmes en *troisième* le cours auquel nous avions donné des leçons l'année précédente, et nous y comptâmes jusqu'à 36 élèves. Mgr l'Évêque avait confié à M. Mongazon la plupart des étudiants de la psallette qui venaient de terminer leur seconde, leur troisième et leur quatrième. La mesure était sage, elle était même d'urgence; car l'externat, dans une grande ville, convenait fort peu à une école cléricale, et celle d'Angers commençait à se détériorer notablement, comme le prouvèrent à Beaupréau le mauvais esprit et la conduite ambiguë de plusieurs sujets, qui, aux *Cent Jours*, renoncèrent à la carrière ecclésiastique. »

La crise des *Cent-Jours* bouleversa Beaupréau. « Le duc de Bourbon arriva dans la petite ville, le jeudi-saint, pour tenter un soulèvement général dans l'ancienne Vendée militaire. M. Mongazon jugea prudent de congédier ses élèves et les fit partir presque tous dès le vendredi. Le samedi matin, l'École des Arts tout entière, directeur, professeurs, élèves, employés, cheminait silencieusement sur la route d'Angers, laissant derrière elle 50 à 60 fusils, qui furent, dans la journée même, transportés au château. Ainsi commençait à se réaliser la prédiction de M. Mongazon qui avait souvent répété, en voyant les travaux que l'on exécutait pour installer l'École des Arts : « Dieu soit béni! Ces gens-là travaillent pour nous; car je ne doute

Digitized by Google

point que nous ne rentrions un jour dans l'ancien collège[1]. »

La prudence empêcha M. Bernier de rester à Beaupréau ou de retourner à Cholet dans sa famille. Avec un de ses compatriotes, l'abbé Eugène Nicolas[2], il alla attendre les événements dans une paroisse voisine, Yzernay, remarquable par l'ardeur de sa foi religieuse et royaliste. Après les *Cent-Jours*, les professeurs rentrèrent au collège et M. Mongazon rappela ses élèves. « Ils revinrent en majeure partie, et ils étudièrent avec une ardeur sans exemple, jusque vers le 20 octobre. A cette époque, il y eut une petite vacance d'une dizaine de jours, dont les maîtres et les écoliers eux-mêmes avaient besoin avant de commencer une nouvelle année scolaire[3]. »

Cette année scolaire, le professeur de troisième ne la revit point à Beaupréau. Il avait 20 ans; M. Mongazon avait pu se procurer un autre régent : Henri Bernier partit au Grand-Séminaire.

[1] *Notice historique*, p. 144.
[2] Mort le 2 septembre 1871, curé de Segré.
[3] *Notice*, p. 144.

Digitized by Google

II

Séminaire et professorat (1815-1821)

M. Bernier a sans aucun doute rappelé ses propres impressions de jours heureux, quand, parlant d'un de ses intimes amis entré au Séminaire un an avant lui, il s'exprimait ainsi :

« Ce fut un jour de fête, un jour de bonheur pour M. Ploquin et pour ses condisciples, que celui qui les plaça sous la direction de cet homme, de vénérable, de sainte, de délicieuse mémoire, dont le nom rappelle tant de science, tant de vertus, tant et de si importants services rendus à notre diocèse, de cet incomparable abbé Meilloc[1], si édifiant comme prêtre, si aimable comme supérieur, si habile comme administrateur, si complet, en un mot, que personne n'égalait pour la finesse du tact ou la justesse des aperçus dans l'appréciation des sujets, non plus que pour la dextérité dans le maniement des esprits, et qui ne le cédait à personne, ni en aménité, ni en dévouement paternel et généreux pour les élèves du sanctuaire. Il avait alors pour collaborateurs M. Frémond et M. Desgarets, qui remplirent si dignement après lui les fonctions du supériorat, et dont les noms se confondent avec le sien dans les plus doux souvenirs du clergé[2]. »

[1] Jean Meilloc, né en Auvergne, le 31 août 1744, directeur au Séminaire de Viviers (1770-1772) ; puis nommé à Angers, où il devint supérieur, en 1787. Il mourut le 28 mai 1818 et fut remplacé par M. Frémont, né à Craon (1744) et qui resta supérieur jusqu'à sa mort, arrivée le 18 avril 1831. — Cf. *Histoire du Séminaire d'Angers*, par M. Letourneau.

[2] *Éloge funèbre de M. Ploquin*, p. 10, 11.

Digitized by Google

Ces lignes suffisent pour montrer la filiale vénération de leur auteur envers ses anciens directeurs. Toutes les fois qu'il eut l'occasion de parler de leur société, il en fit un éloge aussi cordial. Il les voyait souvent, en reçut toujours volontiers des conseils, que, malheureusement pour lui, il ne crut pas toujours devoir suivre. Tant qu'il habita Angers, il eut son confesseur au Séminaire. Et, au lendemain de sa mort, quand un prêtre [1], beaucoup plus jeune, mais qui l'avait bien connu, voulut le caractériser, il écrivit : « M. Bernier appartenait à une génération presque disparue, à une école que nous appellerions volontiers l'école sulpicienne. »

Ce jugement constate peut-être un des effets de cette loi d'évolution qui transforme toutes choses, à moins que plutôt il n'exprime des sentiments mélancoliques naturels dans un temps de réaction. Quoi qu'il en soit, M. Bernier fut vraiment « un sulpicien ».

Aucun document ne reste sur son noviciat sacerdotal. Sans tenter de fragiles conjectures, il faut se borner à quelques renseignements généraux mais certains.

Au moment où le jeune Vendéen entrait au Grand-Séminaire (novembre 1815), le supérieur, M. Meilloc, ancien administrateur du diocèse pendant la Révolution, avait 71 ans, et le premier directeur, M. Frémont, un chanoine émigré, était de même âge. Leurs collaborateurs étaient : M. Desgarets, un émigré; M. Gougis, âgé de 34 ans, et qui venait d'arriver au Séminaire, et M. Pellion. Un auxiliaire diocésain, trop jeune pour être ordonné prêtre, l'abbé Joubert, complétait le personnel enseignant.

Le cours des études, précédemment de deux années, avait été porté à trois, occupées par un enseignement sommaire de philosophie, de dogme, de morale et quelques

[1] M. l'abbé S. Gardais, vicaire à la Cathédrale, maintenant supérieur de l'Externat Saint-Maurille. — Cf. *Journal de Maine-et-Loire*, 26 juin 1859.

Digitized by Google

leçons d'Écriture Sainte. Le peu de temps, pour une telle matière, ne permettait pas de recourir aux grands auteurs et on ne consultait guère que des théologiens français. Après le renversement de l'ancienne discipline, le nouvel état de choses rendait d'une application difficile et souvent impossible certaines dispositions du droit canonique commun. On était aisément induit à créer ou à accepter des nouveautés qui paraissaient les seules possibles ou les meilleures. Bien plus, il fallait se conformer à un droit civil nouveau. Les livres de texte manquaient. Ce ne fut qu'en 1818 qu'un ancien étudiant du Séminaire d'Angers, Jean-Baptiste Bouvier, depuis évêque du Mans, fit imprimer les traités que le droit nouveau rendait les plus utiles, et qui tirèrent d'embarras tant de professeurs et tant d'élèves[1].

La restauration du Séminaire était moins avancée que la date ne pourrait le donner à croire. Si les sulpiciens avaient pris possesion de l'ancienne abbaye de Saint-Serge en 1806, ils s'étaient dispersés en 1812, Napoléon ayant supprimé la Compagnie. Des prêtres diocésains les remplacèrent jusqu'à la chute de l'Empire et ce changement, peu favorable à la formation cléricale, ne le fut probablement pas davantage aux études. « L'époque des Cent-Jours fut, pour les sulpiciens comme pour tous les catholiques de France, une époque douloureuse et périlleuse ; mais, au milieu même de cet orage, le Séminaire poursuivit le cours de ses exercices[2]. » Il paraît même que les étudiants pouvaient y jouir d'une paix incroyable, s'il faut accepter une anecdote de ce temps. Après la rentrée du Roi, cinq ou six séminaristes parlaient des événements. « Que veut-on dire, que Louis XVIII est rentré? dit quelqu'un du groupe à son voisin. Je ne comprends pas cela. » Il ignorait ce qui

[1] Cf. *Vie de M. Bouvier*, par Mgr Sébaux, évêque d'Angoulême.
[2] *Histoire du Séminaire d'Angers*, p. 304.

Digitized by Google

s'était passé depuis plus de trois mois[1] ! Pourtant, les séminaristes d'alors sentaient ardemment comme des novices de missionnaires, brûlants de refaire un diocèse terriblement éprouvé par les événements, et dont une partie était couverte de ruines matérielles, tandis que l'autre, moins ravagée, devait être reconquise à la foi.

Ce fut dans ce milieu et avec les espérances de la religion et de la royauté rétablie, que Henri Bernier conduisit à son terme sa vocation sacerdotale et commença les études ecclésiastiques qu'il continuera toute sa vie. Quand ses trois années de séminaire furent terminées, il n'avait point encore l'âge d'être ordonné prêtre. Il le fut seulement l'année suivante, le 5 juin 1819. Quelques mois auparavant, sa chère mère était morte, avec le regret de ne pouvoir le contempler à sa première messe, mais, du moins, heureuse de le voir au port tant désiré[2].

Après les vacances de 1818, Mgr Montault transféra l'enseignement de la philosophie du Grand-Séminaire[3] au collège de Beaupréau, installé dans les anciens bâtiments agrandis et devenu Petit-Séminaire. « Le diocèse tout entier applaudit au choix du prélat, qui chargea M. l'abbé Régnier de ce cours important, dans lequel furent réunis tous les étudiants ecclésiastiques sortant de la classe de rhétorique. On se chagrina singulièrement à Combrée de la nécessité où l'on se trouva, pendant deux ou trois ans, d'envoyer quelques élèves à Beaupréau ; on se crut humilié de cette mesure, laquelle cependant tourna, dès la première épreuve, à l'honneur du collège fondé par M. Drouet[4]. » Bernier fut compris dans la nouvelle orga-

[1] *Histoire du Séminaire d'Angers*, p. 312.

[2] M. Bernier fut tonsuré le 8 juin 1816, ordonné minoré le 21 mai 1817, sous-diacre le 14 février 1818, prêtre le 5 juin 1819.

[3] L'abbé Joubert, mort vicaire général d'Angers, y était le professeur de philosophie depuis quatre ans.

[4] *Notice*, p. 157.

Digitized by Google

nisation. Sa troisième et dernière année de séminaire était terminée ; M. Mongazon le rappela pour donner des leçons de philosophie, à titre de répétiteur. Le jeune abbé a raconté son nouvel emploi[1].

« Suivant l'usage du séminaire, nous consacrions une heure chaque jour à revoir avec les élèves et à leur expliquer de nouveau les matières déjà traitées par le professeur, quelques semaines auparavant. Nous leur donnâmes deux leçons d'Écriture Sainte par semaine et nous fûmes, en outre, chargé de la surveillance générale et de la tenue des écritures et des comptes. Il va sans dire que notre enseignement philosophique était toujours concerté avec M. Régnier et qu'il n'était, autant que cela nous était possible, qu'une répétition du sien. Parmi les choses agréables et avantageuses dont nous avons eu, dans le cours de notre vie, à bénir la Providence, nous mettrons toujours, en première ligne, les rapports de confiance et d'intimité que voulut bien avoir avec nous un collègue dont le mérite est maintenant trop haut placé et trop en évidence pour que nos éloges puissent y ajouter le moindre relief.

« Or, si l'on désire savoir quelles étaient nos pensées communes, sur l'importance, sur la fin et sur les conditions essentielles de cet enseignement, les voici : Nous regardions le cours de philosophie, non seulement comme le digne et noble couronnement des études classiques, mais comme un complément indispensable de ces mêmes études, pour tous ceux qui sont destinés à en faire d'ultérieures, à suivre une des professions libérales, ou seulement à prendre place à quelque rang que ce soit, dans la société *pensante* et *influente*. Il s'agissait, croyions-nous, de préparer pour cette même société des hommes judicieux dans la recherche du vrai et dans toutes leurs appréciations, éclairés sur leurs devoirs de toute nature, et affermis dans

[1] *Notice*, p. 158-160.

Digitized by Google

le bien par de fortes convictions ; en un mot, de former, comme on dit, des *hommes à principes*, par opposition à ceux dont les jugements sont vacillants ou hasardés et les volontés sans consistance, sur les points les plus graves, parce qu'ils ne savent la raison fondamentale de rien, et qu'ils n'ont des idées fermes et arrêtées sur rien ; chez qui la possession de la vérité, comme l'erreur, la pratique du bien comme celle du mal, sont uniquement un effet de l'instinct, de l'habitude ou de l'entraînement. Placés à ce point de vue, nous considérions l'enseignement de la philosophie, tout d'abord comme une direction donnée à la raison du jeune homme, dans l'usage qu'elle va faire d'elle-même, c'est-à-dire une indication, au moyen de ces notions claires par elles-mêmes et universelles, qui constituent ce qu'on appelle le *bon sens*, des voies à suivre pour éviter l'erreur, discerner le vrai du faux, savoir douter des choses incertaines et reconnaître, dans quelques autres, les caractères d'une entière certitude. Après avoir ainsi préparé, prémuni et fortifié nos jeunes intelligences, nous leur faisions aborder, étudier et discuter à fond les grandes vérités, sur Dieu et ses attributs, sur l'homme et sa double nature, sa destinée et ses devoirs ; vérités qui sont les seules bases de la religion, de la morale et de tout ordre social. Plus tard, nous aurions, sans nulle hésitation, donné un peu plus d'extension aux études psychologiques qui ont fait, depuis une trentaine d'années, de remarquables progrès ; mais nous nous serions bien gardé de leur donner, comme d'autres ont fait, une importance outrée et presque exclusive ; nous n'aurions pas sacrifié une autre partie très notable de l'année à ce qu'on a fastueusement appelé l'*histoire de la philosophie*, invention aussi prétentieuse et presque aussi abusive que la *philosophie de l'histoire*, et qui consiste surtout dans une analyse subtile et parfaitement stérile, des sublimes folies que les philosophes, tant anciens que modernes, ont érigées

Digitized by Google

en systèmes. L'Université a profondément altéré, elle a presque annulé l'enseignement classique de la philosophie, en n'y laissant qu'une place très secondaire à la logique et aux questions fondamentales indiquées plus haut. Ce reproche tombe moins sur les professeurs que sur ceux qui leur avaient imposé, du haut de leur omnipotence, des méthodes ou des systèmes de leur goût ou de leur invention. D'ailleurs, que pouvaient faire de pauvres professeurs, avec des élèves qui étaient travaillés, toute l'année, par un pénible cauchemar, le cauchemar du baccalauréat? Il importait peu, pensait chaque étudiant, d'être plus ou moins philosophe; mais il fallait bien être bachelier; en conséquence, il devait, avant tout et par-dessus tout, trouver du temps pour classer dans sa tête, disons mieux, pour empiler dans sa mémoire les détails disparates compris dans un monstrueux programme. »

Quant à la vie du Petit-Séminaire, M. Bernier la décrit ainsi :

« La période de 1818 à 1830 fut, sans contredit, la plus brillante pour le collège de Beaupréau et la plus heureuse pour M. Mongazon, car il eut à cette époque, et il eut abondamment, de ces jouissances pures que savent si bien goûter les âmes comme la sienne, les seules jouissances peut-être qui récompensent noblement et dignement, ici-bas, la vertu modeste et l'abnégation de soi-même : d'abord, et par-dessus tout, le succès dans le bien auquel on s'est dévoué, ensuite des sympathies tout à la fois honorables et cordiales. Rien ne manquait à la prospérité de l'établissement dont il était le créateur, et, au dehors, il se voyait entouré de propriétaires, de magistrats, de fonctionnaires, qui lui devaient leur éducation, le vénéraient et le chérissaient comme un père, ou qui rivalisaient avec ses anciens élèves, d'estime, d'affection respectueuse et de zèle pour sa personne et pour son œuvre. »

Après avoir rapporté le nom de ces personnages et célé-

Digitized by Google

bré leurs qualités, M. Bernier ajoutait que plus d'une cité populeuse pourrait envier une société composée comme celle que la petite ville possédait à cette époque.

« Le collège, dit-il encore, était le centre des réunions les plus fréquentes, on aimait à s'y rencontrer et à s'y grouper autour de M. Mongazon ; plusieurs venaient spontanément partager le dîner frugal du réfectoire et passer familièrement le temps des récréations avec lui et avec ses collaborateurs. Nous ne perdrons point le souvenir des moments délicieux que nous procuraient quelquefois, soit pendant notre séjour à Beaupréau, soit plus tard, quand nous revenions visiter le commun père, les conversations si animées, si spirituelles, la petite guerre si vive et si amicale de MM. Moricet, Gourdon, Régnier, Sachet, etc. M. Mongazon y prenait beaucoup de goût sans y prendre beaucoup de part, et sa constante sérénité y jetait un nouveau vernis d'amabilité et de politesse. Quelquefois, les entretiens étaient graves, dogmatiques et instructifs. Là, comme ailleurs, les opinions étaient divergentes et plus ou moins débattues, et l'on n'arrivait pas vite à tirer des conclusions. Alors, M. Mongazon donnait un autre cours à la conversation, par quelques réflexions comme celle-ci : « Tenez, Messieurs, nous ne verrons clair, ni vous ni moi, « dans ces questions-là, qu'après le jugement dernier ; « vous ferez bien de l'attendre avant de vous prononcer. » Ou bien, quand la séance se tenait dans son appartement, s'il trouvait qu'elle se prolongeait un peu trop, il disait tout paternellement et avec un sourire d'amitié aux interlocuteurs : « Mes bons amis, si j'étais chez vous, je m'en « irais. »

Au plaisir que M. Bernier prend à raconter la douce vie de Beaupréau, on comprend qu'il ait fait, comme il le dit, un véritable sacrifice en acceptant, au mois de septembre 1821, sa nomination de principal à la petite pension de Doué. Il avait vingt-six ans. Une longue ère de

Digitized by Google

lourdes responsabilités allait commencer pour lui. Sa jeunesse et sa tranquillité étaient finies.

Comme les prêtres de sa génération, il avait eu deux avantages : celui de vivre avec les survivants les plus vénérables de l'ancien clergé, à qui leurs malheurs sous la Révolution et l'Empire avaient donné l'auréole des confesseurs de la foi, en même temps que les plus fortes leçons de la vie, et celui d'être dans la nécessité d'exercer de bonne heure son activité. Ces deux circonstances firent une admirable génération sacerdotale, qui sut restaurer promptement l'Église de France et se distingua par son inépuisable charité envers les pauvres, son détachement pour soi, sa politesse, son hospitalité, les nobles traditions du passé. Si, par suite des circonstances et comme on l'a souvent répété, la science lui fit défaut, l'expérience des hommes, le sens pratique compensa. Tout était à refaire dans l'Église, et par la nécessité de travailler beaucoup et de travailler jeunes, des prêtres souvent d'une intelligence tout ordinaire ont couvert la France entière de grandes et belles œuvres. Le diocèse d'Angers leur doit sa richesse d'églises, de collèges et de communautés pour l'exercice de toutes les œuvres de charité.

Digitized by Google

III

Le Principal du Collège de Doué (1821-1831)

Le collège de Doué fut fondé au commencement du XVIIIe siècle. On y enseignait « même la langue latine pour mettre en état de parvenir à l'ordre de prêtrise ceux qui en avaient la vocation ». L'établissement se soutint « honorablement, quoiqu'à un degré très inférieur, jusqu'à la Révolution, qui le trouva entre les mains de M. l'abbé Marquet ». Revenu après la tourmente, l'ancien supérieur réunit un petit nombre d'élèves dans un local à loyer. En 1804, il remit son œuvre entre les mains de M. l'abbé de Chalopin [1], dont la direction sage et paternelle et le rare désintéressement donnèrent à la pension une importance et des développements dont elle paraissait peu susceptible. La ville offrit alors au principal les bâtiments de l'ancien collège. Il n'était pas possible d'y recevoir convenablement plus de trente à quarante pensionnaires. On acheta donc pour l'agrandir jusqu'à trois maisons voisines, mais séparées par deux rues. Malgré les inconvénients de toute nature résultant de cette étrange situation, le collège parvint à une prospérité qu'il n'avait jamais eue, jusqu'à compter près de cent pensionnaires. Cet honorable état paraissait se soutenir, lorsqu'en 1809, M. de Chalopin, cédant aux instances

[1] L'abbé de Chalopin, né à Angers le 18 novembre 1772, fut vicaire aux Ponts-de-Cé, principal des collèges de Doué et de Saumur ; en 1812, vicaire à la cathédrale, et chanoine honoraire, curé d'Epiré. Il mourut vicaire général de Nantes.

Digitized by Google

des Saumurois et aux instigations intéressées d'un économe qui avait bourse à part et qui faisait de bons profits, tandis que son supérieur compromettait notablement sa modeste fortune, transporta son pensionnat dans les bâtiments du collège de Saumur. Ruiné, mais conservant une réputation vivace, le collège de Doué fut restauré l'année suivante par l'abbé Théard. On bâtit des classes et des chambres d'habitation pour le supérieur et ses collaborateurs et il y eut de cinquante à soixante pensionnaires [1].

M. Terrien, qui remplaça M. Théard en 1818, était un homme de mérite, peu fait cependant pour la direction d'un collège. Il quitta brusquement et inopinément ce poste le 16 août 1821. A la fin du mois de septembre suivant, M. Bernier fut désigné par Mgr Montault pour lui succéder, et l'autorité universitaire le nomma *principal provisoire* [2]. L'établissement était collège communal.

En arrivant, le supérieur imposa aux professeurs un règlement long et méticuleux, dûment approuvé par l'évêque et qui résume l'expérience de M. Bernier au collège de Beaupréau et les idées dont il s'inspirera dans toute sa carrière d'éducateur.

Ecclésiastiques et laïques, tous les professeurs vivaient astreints à cette règle. Tous d'ailleurs étaient jeunes, attendant, ceux-ci l'avancement dans un lycée de classe supérieure, ceux-là l'âge canonique des ordres, ou même, selon le système diocésain du temps, faisant l'épreuve d'une vocation peu décidée.

Quoique de tendances si diverses, ce personnel vécut toujours dans la plus parfaite harmonie : les professeurs étaient, il est vrai, tous soigneusement choisis par le prin-

[1] *Notice historique*, p. 110-111.

[2] M. Bernier fut reconnu principal le 9 juin 1829. Par ailleurs, l'évêque le nomma, le 23 décembre 1825, desservant d'un village voisin, Forges, situé à 4 kilomètres de Doué.

Digitized by Google

cipal et présentés ensuite par le recteur au ministre de l'instruction publique qui les nommait.

La forte direction de M. Bernier ne pouvait manquer de donner l'homogénéité et la vie au petit collège. A la rentrée de 1821, il n'y avait eu que trente-deux pensionnaires. Ce nombre alla bientôt en augmentant et, les sept dernières années du supériorat de M. Bernier, l'établissement comptait, terme moyen, de cent à cent-dix pensionnaires et de cinquante à soixante humaniste. Les aspirants à l'état ecclésiastique formaient presque la moitié de l'une et l'autre catégories[1], et dans dix ans, il en sortit une cinquantaine de prêtres[2]. Doué était donc, selon l'idéal du supérieur, un véritable collège ecclésiastique mixte, rival des Petits-Séminaires de Beaupréau et de Combrée, avec lesquels d'ailleurs M. Bernier garda toujours les meilleurs termes d'amitié. La seule différence qui régnât entre ces différentes maisons était en faveur de Doué. Selon le programme universitaire, les études y furent plus vastes,

[1] *Notice historique sur le collège de Beaupréau*, p. 111.

[2] Voici une liste, incomplète peut-être, des prêtres élevés au collège de Doué pendant le supériorat de M. Bernier (1821-1831) : Benoist, aumônier du Bon-Pasteur; Besnard, curé de Saint-Léonard (Angers); Biar, vicaire du May ; Brehéret, vicaire de Saint-Martin ; Chevallier, curé de Saint-Lambert-la-Potherie ; Chiron, vicaire à Mazé ; Courtois, curé de La Séguinière ; Daviau, vicaire de Champtoceaux; Delaunay, curé de Chaudron ; Delbut, curé de Montpollin ; Demet, vicaire de Neuvy ; Dunoyer, curé de Montfort ; Foltier, professeur à Combrée ; Forest, curé de Parnay; Forest, curé d'Epinard; Freslon-Peltier, curé de Passavant ; Gasnault, vicaire à Mazé ; Grangeard, vicaire à Montreuil-Bellay ; Grégoire, maître d'études à Angers; Gremillon, vicaire à Morannes ; Grolleau, vicaire au Fuilet ; Gourbeillon, O. S. B. à l'abbaye de Ligugé ; Lamoureux, S. J. ; Lemaitre, principal au Mans ; Lemesle, S. J. ; Libault, vicaire à Baugé ; Malécot, vicaire à Drain ; Mégnier, vicaire à Saint-Martin-du-Bois ; Mercerolle, curé de Cherré ; Mercier, professeur à Combrée ; Michaud, vicaire à La Salle-de-Vihiers ; Milsonneau, vicaire à Brain-sur-l'Authion ; Onillon, curé de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé ; Ormaron, curé de Saint-Quentin ; Pauvert, vicaire à Fontevrault ; Piron, S. J. ; Renou, des Missions étrangères ; Renou, vicaire à Doué ; Richardin, vicaire à Marigné ; Rochard, curé de La Chapelle-du-Genêt ; Roy, curé de Passavant ; Samson, vicaire à Sainte-Gemmes-sur-Loire ; Soyer, vicaire à Andrezé ; Thouret, curé de Turquant ; Turpault, vicaire à Seiches ; Vandangeon, curé de Drain.

Digitized by Google

mais sans rien perdre de leur solidité ; ainsi, sur la demande de l'inspecteur, en 1838, l'usage des thèmes vint fortifier l'étude du grec. C'est sans doute à ce passage dans l'Université que Bernier dut l'ardeur pour les études et l'émulation singulière dont il donna tant de preuves durant son supériorat du Petit-Séminaire Mongazon et de la communauté de Saint-Charles.

L'éducation et l'instruction n'absorbèrent point les soins et les facultés du principal : il parut habile administrateur en sachant augmenter et améliorer les bâtiments du collège dans la proportion de sa prospérité. Le conseil municipal donnait une allocation annuelle de 1200 francs : M. Bernier en fit l'abandon jusqu'à concurrence de 8000 francs, pour obtenir des constructions qui restèrent la meilleure partie du local.

Dans les premières années de cette heureuse administration, en 1824, un douloureux accident affligea vivement le collège. La veille de Saint-Henri, fête du principal, maîtres et enfants se réjouissaient dans les plaisirs traditionnels de ce jour. On avait eu la précaution d'interdire aux élèves les armes à feu, mais M. Bernier n'avait pas cru devoir les défendre aux professeurs. Celui d'entre eux qui devait diriger les coups de fusil soupa vivement pour aller préparer ses armes. Tel était son empressement que le supérieur lui dit, d'un ton moitié sérieux, moitié badin : « Si vous n'étiez dans les ordres, vous me donneriez des doutes sur votre vocation. » Le maître s'installe à sa fenêtre et tire plusieurs coups. Comme un élève lui crie, en élevant sa casquette en l'air : « Dans ma casquette ! M. Baranger[1] ! » Le professeur trop empressé, oubliant de retirer la baguette du canon, vise et elle va s'enfoncer

[1] M. Baranger, professeur de rhétorique. Il fut ordonné prêtre en 1825 et aussitôt nommé vicaire à Baugé, où il est mort curé, en 1867. L'élève s'appelait Lehou. — Cf. *Journal de Maine-et-Loire*, 18 juillet 1824.

Digitized by Google

dans la poitrine de l'enfant, lui laissant à peine quelques instants de vie. La terreur et la confusion succèdent à la joie. On accourt. On crie. Tous les yeux cherchent le principal. Il venait de tomber sans connaissance, ne pouvant supporter, malgré son courage, la vue d'un tel spectacle.

Ce triste événement, dont M. Bernier garda un ineffaçable souvenir, lui imposa de pénibles devoirs. Voulant adoucir les trop justes regrets des parents de la victime, il sut trouver dans sa foi pleine de tendresse, des motifs de consolation assez puissants pour agir sur une famille chrétienne et l'amener à supporter avec une pieuse résignation un si déplorable malheur. L'année suivante, le père du malheureux enfant remettait au collège un autre de ses fils. M. Bernier eut aussi besoin de toute son influence pour calmer le désespoir de l'abbé Baranger, qui devint, plus tard, un prêtre distingué.

La réputation et la prospérité du collège de Doué ne souffrirent point de cet accident. C'est, sur ce supériorat de dix années, la seule anecdote qui nous ait été conservée, avec une autre, toutefois, de note joyeuse, et qui réjouissait fort les contemporains de l'austère Bernier. Il était si sévère, sa réputation était celle d'un supérieur si redouté que, certes, pensait-on, jamais enfant puni n'avait osé ouvrir la bouche devant lui, et personne, d'ailleurs, ne pouvait alléguer un fait de ce genre. Quelques vieux élèves de Doué, cependant, racontaient une histoire incroyable... Chaque jour, le principal regardait à midi, par sa fenêtre, la sortie des externes. Il retenait, de ces paroles, celui qui avait mérité punition : « M. un tel, je vous invite à dîner avec moi », et le coupable mangeait son pain sec au réfectoire des pensionnaires. Un espiègle, arrêté par la formule ordinaire, eut une fois l'audace de répondre très sérieusement : « Monsieur le Principal, je regrette beaucoup, mais j'ai promis de dîner en ville, avec mes parents. » Tout

Digitized by Google

désarçonné, M. Bernier ne put s'empêcher de sourire et d'accepter l'excuse.

Outre la sévérité de la discipline, un trait caractéristique du collège de Doué fut le soin avec lequel le principal y combattit, comme il s'exprime lui-même, « une nouveauté dangereuse, qui séduisait à cette époque, une foule de jeunes talents et leur faisait faire fausse route. C'était le temps de leur enthousiasme exalté pour le *divin* Lamennais, le temps où ils chantaient sur tous les tons le triomphe définitif de la philosophie du *sens commun* sur la philosophie cartésienne, et proclamaient, avec un merveilleux aplomb, l'*impuissance radicale et la nullité absolue de la raison individuelle*. Le prophète rendait ses oracles dans notre voisinage, à la Chesnaie, au diocèse de Rennes. Il était bien difficile qu'il n'eût pas chez nous des disciples. Il était si séduisant! Il était entouré de tant de prestige! Tant de bouches célébraient à l'envi son incomparable génie! C'était vraiment à donner des entorses aux esprits les plus droits et à décontenancer les caractères les plus fermes! La philosophie bretonne eut donc de très chauds et de très spirituels partisans dans notre Anjou. Elle parut s'incarner dans un jeune professeur et trôna avec lui dans sa chaire[1]. »

Celui que désigne ainsi M. Bernier devait lui devenir un adversaire acharné. C'était l'abbé Adolphe-Charles Peltier. Son intelligence l'avait fait choisir, alors qu'il n'était âgé que de 21 ans, comme maître de philosophie du Petit-Séminaire de Combrée. Les deux premiers volumes de l'*Essai sur l'indifférence* venaient de paraître : le jeune professeur abjura tout l'enseignement qu'il avait reçu pour adopter les nouveautés philosophiques et théologiques de Lamennais, en attendant qu'au scandale croissant de ses collègues et que, toujours fidèle à son maître, il se détachât

[1] *Notice historique sur le collège de Beaupréau*, p. 168.

Digitized by Google

avec lui des affections létigimistes. L'abbé Peltier n'en était pas encore au terme de son évolution qu'on résolut de l'arrêter. Comme il déclarait hérétiques les quatre articles de 1682, on ne l'appela pas aux ordres à l'âge canonique. Cette pénitence n'intimida pas un esprit aussi fortement trempé. Il continua de professer, avec une liberté toute menaisienne, ses idées sur les choses et les gens.

M. Bernier a cru même devoir conserver à la postérité les adieux de fin d'année adressés par le jeune professeur à ses élèves. Il leur tint, une fois, à peu près ce langage : « On me l'avait dit, j'avais peine à le croire, cela n'est pourtant que trop certain! M. l'abbé Régnier a cru pouvoir admettre dans le collège royal[1] deux élèves qui sont nés, qui ont été élevés et qui persévèrent dans la religion anglicane. L'intérêt que vous m'inspirez, chers élèves, m'oblige à vous dire que votre salut serait compromis si vous aviez le malheur de violer les lois de l'Église, en acceptant la commensalité avec les hérétiques ; les constitutions des Souverains Pontifes ne permettent aucun doute sur ce point. Si donc il arrivait que quelques-uns d'entre vous fussent désignés par Mgr l'Évêque, pour exercer dans cette maison les fonctions de maîtres d'études, leur devoir serait de se refuser à les remplir, pour ne pas encourir l'excommunication. Si l'on vous dit que ces constitutions n'ont point été publiées en France, sachez bien qu'elles n'en sont pas moins obligatoires pour les Français, dès lors qu'elles leur sont suffisamment connues[2]. »

Un tel enseignement ne pouvait être toléré longtemps,

[1] Ecrivant en 1847, et ne voulant point désigner clairement les personnages encore vivants, M. Bernier, dans cette narration, dit simplement l'abbé R. et *son pensionnat*. Avant de raconter cette anecdote, il dit que M. R[égnier] faisait beaucoup de bien dans son établissement, « de concert avec des collaborateurs très capables, très dévoués et, *la plupart, ecclésiastiques* ». Au moment où le fait se passait, le proviseur du lycée était l'abbé Régnier, le censeur l'abbé Gouin (mort sulpicien).

[2] *Humble remontrance au R. P. D. Guéranger*, p. 75-76.

Digitized by Google

et, pour y mettre fin, l'Administration diocésaine saisit avec empressement un petit incident. Aux examens semestriels de 1826, les élèves de l'abbé Peltier furent interrogés par le professeur de seconde, frais arrivé de Saint-Sulpice et, comme tel, parfaitement pur de tout menaisianisme. Après avoir facilement constaté chez les philosophes leur ignorance méprisante de Descartes et les idées bretonnes, l'examinateur se donna le plaisir d'argumenter longuement avec un élève brillant ; mais, au moment où son disciple allait être battu, le professeur, qui suivait la lutte avec anxiété, le remplaça. Comme la controverse se prolongeait, les deux champions sortirent de la salle, au grand regret des jeunes spectateurs fort curieux du résultat... Il fut pour Peltier de perdre la chaire qu'il occupait depuis cinq ans et de descendre en seconde, dont le titulaire passa en philosophie. Malgré cette humiliation, le menaisien garda son esprit de prosélytisme et son ascendant sur les élèves : on résolut alors de l'éloigner de l'enseignement. Il fut nommé curé d'un petit village[1].

Malgré la persécution, le nouveau système faisait des progrès ; un peu plus tard, le bruit courut qu'il s'était glissé à Beaupréau. Un moment il crut à sa victoire, la jeunesse s'en vanta ; mais ce ne fut qu'une illusion de courte durée, dont l'amère déception[2] réjouit grandement M. Bernier. A l'ardeur avec laquelle il suivait le mouvement des opinions, on devine un futur polémiste. En atten-

[1] Adolphe-Charles Peltier, né à Doué, le 29 octobre 1800, prêtre le 9 juin 1827, nommé desservant de Vauchrétien le 1er octobre 1828. — Plusieurs mss. de Mlle Leguay notent cet incident, mais en faisant à tort du principal de Doué un examinateur extraordinaire, envoyé par l'Evêché pour constater l'enseignement du professeur de philosophie. — Le contradicteur de M. Peltier fut M. Louis Levoyer, né à Saumur, le 18 février 1806, nommé professeur de seconde à Combrée en 1825, de philosophie en 1826, préfet de discipline en 1832, supérieur en 1837. — En 1865, il donna sa démission et vint habiter Angers, où il mourut le 25 novembre 1886. — Une notice lui a été consacrée par M. le chanoine Crosnier (Angers, 1887).

[2] Lettre de M. Mongazon au rédacteur de la *Gazette de l'Anjou*, et datée du 22 juillet 1831.

Digitized by Google

dant, d'autres événements vinrent brusquement captiver son attention et changer le cours de sa vie.

Au mois de mai 1830 M. Régnier, le proviseur du lycée, écrivait au comte de Guernon-Ranville, ministre des affaires écclesiastiques et de l'instruction publique : « J'aurai l'honneur d'adresser ma démission à Votre Excellence vers la fin du mois d'août. M. le Recteur, à qui j'ai confidentiellement confié ce projet, il y a quelque temps, a l'intention de proposer à Votre Excellence de me donner pour successeur M. l'abbé Bernier, principal du collège de Doué. Ce choix convient parfaitement sous tous les rapports. M. l'abbé Bernier est un ecclésiastique très recommandable ; il dirige depuis dix ans son collège avec autant de sagesse que de succès, et il aura ici des avantages de position qu'aucun autre membre du corps enseignant ne pourrait réunir au même degré[1]. » Le recteur proposa en effet le principal de Doué, mais le ministre lui répondit que, sans méconnaître le mérite de l'abbé Bernier, il jugeait que le principal du Mans, prêtre comme lui, avait plus de services. Il exprima l'intention de placer M. Bernier, s'il lui était agréable, à la tête du collège du Mans. Sur ces entrefaites, toute candidature ecclésiastique fut ruinée sans retour par la Révolution de Juillet qui survint quelques jours après[2].

Sortie d'une émeute et affirmant les idées libérales, la nouvelle monarchie ne pouvait être que suspecte au clergé et en prendre elle-même ombrage. Aussi commença-t-elle par rendre au ministère paroissial les prêtres employés dans l'enseignement universitaire, et à les remplacer par des agents éducateurs moins susceptibles et plus dociles.

[1] *Vie du cardinal Régnier*, par M. Destombes, t. I, p. 72. — La lettre de M. Régnier est du 30 mai.

[2] Lettre de M. de Lens à Mlle Leguay, 18 octobre 1860. — M. de Lens fut plusieurs années professeur de philosophie au Lycée d'Angers, puis proviseur de celui de Grenoble, et il revint inspecteur d'Académie à Angers. Il avait une grande estime pour M. Bernier.

Digitized by Google

Quoique les sentiments légitimistes de M. Bernier fussent très connus, on ne crut pas devoir l'enlever du collège dont il avait fait l'étonnante fortune. D'ailleurs son attitude et celle de ses collaborateurs fut inattaquable[1] et on peut en dire ce qu'il écrivit lui-même de M. Mongazon et des professeurs de Beaupréau. « Ils furent antipathiques à la Révolution de 1830, véritable escamotage politique, pour lequel tant d'autres ont fait plus tard, ne fût-ce qu'en 1848, de stériles *meâ culpâ*. Mais ils se résignèrent avec dignité aux faits accomplis; ils respectèrent, comme il convenait, l'ordre qu'on s'efforçait d'en faire sortir, et le gouvernement nouveau n'eut rien à reprocher ni à leur attitude ni à leurs actes[2]. »

Cependant la réaction qui se produisit alors généralement contre le clergé ne pouvait épargner les ecclésiastiques de Doué. Ce ne fut toutefois qu'en 1831 que les tracasseries commencèrent à devenir inquiétantes; mais on ne sait si elles trouvèrent leur occasion dans une étourderie de collégien ou des manœuvres malveillantes.

Le 7 mai, un rideau suspendu à une fenêtre du collège représenta, paraît-il, à la population de Doué, le drapeau blanc. L'affaire n'eut pas de suite, ayant été expliquée suffisamment au maire et au sous-préfet par les documents du principal. Le père d'un élève ne se tint pas aussi facilement pour satisfait; il voulut du moins se donner la satisfaction d'une manifestation opposée. Son fils arriva au collège, un beau matin, à la fin du même mois, la boutonnière du veston ornée d'un ruban tricolore. Chef d'un établissement qui réunissait deux cents enfants partageant

[1] Un professeur ecclésiastique se permit cependant un jour (1831) de faire de sa fenêtre à la garde nationale un geste de carnaval. L'incident causa une grande émotion à Doué et ne fut pas étranger à la détermination que prit finalement M. Bernier. Ne connaissant point les circonstances précises de l'affaire, je ne puis que l'indiquer en note.

[2] *Notice*, p. 169.

Digitized by Google

les opinions et les affections dominantes dans leurs familles, M. Bernier avait le droit de prendre les mesures nécessaires pour maintenir le bon ordre et la concorde. Il fit enlever le ruban par un régent, en déclarant qu'il ne blâmait point l'usage des trois couleurs quand elles feraient naturellement partie de la toilette, comme dans un ruban de sûreté pour la montre. Le principal ajouta que, si un élève était assez audacieux pour mettre une cocarde blanche et tout autre emblème du gouvernement déchu, il le punirait exemplairement et sévèrement comme séditieux ; mais que, si un élève portait la nouvelle cocarde, il le punirait comme désobéissant à ses ordres.

Dans la petite ville, et par ce temps d'effervescence politique, ces faits furent diversement racontés et appréciés. Il ne manqua point de gens pour y trouver un esprit intolérablement réactionnaire. D'autres prétendirent que, si M. Bernier avait de la modération, au moins en apparance, les professeurs en manquaient et que peut-être se conformaient-ils à des ordres secrets du supérieur. Ces bruits revinrent promptement aux oreilles du recteur, qui résolut avec empressement de mettre fin aux privilèges dont M. Bernier était favorisé dans le choix de ses professeurs. Le nouveau gouvernement avait cru prudent de faire des changements dans tous les collèges. Pourquoi laisserait-on celui de Doué échapper à cette mesure générale, et les incidents ne marquaient-ils pas que l'esprit de l'établissement avait besoin d'être modifié ? En conséquence le recteur décida de choisir les professeurs, de les envoyer de plain-pied, et de commencer cette année-là même en changeant, sans aucune demande préalable du principal, les régents de seconde, troisième et sixième.

L'année précédente, quand on parlait de sa nomination de proviseur, M. Bernier avait pensé à un de ses amis pour son successeur à Doué, et il lui aurait volontiers

Digitized by Google

remis le collège, sûr de voir continuer les mêmes règles de direction. En restant dans le même poste sous le gouvernement nouveau, le principal ne faisait point de sacrifice, mais il entendait bien qu'on ne lui en demandât pas. Tout changement de conditions d'ailleurs, en perdant la confiance des ecclésiastiques, aurait fait du collège un établissement purement universitaire, c'est-à-dire, croyait-il, incapable de subsister dans cette petite ville. Plutôt que de devenir spectateur de la ruine de son œuvre et simple employé d'un monopole, M. Bernier pensa tout de suite donner sa démission. Cependant il essaya d'abord de changer les dispositions du recteur par la lettre suivante.

« Il y a 10 ans que je conduis le collège de Doué. Si l'établissement a prospéré, je me plais à reconnaître hautement que la bienveillance et l'indulgence de vos prédécesseurs ont été tout à la fois les conditions nécessaires et les causes les plus efficaces de ce succès. Je viens donc, M. le Recteur, réclamer de votre part les mêmes dispositions et je vous avouerai franchement que je compte les trouver en vous : une autorité qui s'est toujours montrée paternelle ne peut que m'inspirer de la confiance quand je la vois déposée dans vos mains, M. le Recteur, dans les mains d'un membre de la famille angevine, d'un compatriote... Si je parle d'indulgence ce n'est point une vaine formule de modestie. Assurément j'ai besoin d'indulgence, pour moi-même, et à tous égards. Mais il s'agit ici de l'établissement, de la nature et de certains éléments extra-universitaires, sans lesquels, il est impossible qu'il prospère, autrement qu'à titre de petite école. Je ne crains pas de penser *tout haut* avec vous, afin que vous connaissiez et ma pensée et la droiture de mes intentions.

« La moitié de nos élèves sont élèves ecclésiastiques et protégés par Mgr l'Evêque d'Angers. Ils se distinguent par leur excellente conduite et par leurs progrès. S'ils se retiraient, nos cours seraient sans émulation, sans consistance ; par là

Digitized by Google

aussi les dépenses du personnel devenant de plus en plus disproportionnées aux revenus, il serait nécessaire de supprimer les classes élevées, de confier plusieurs classes à un même régent, etc., etc. Mais il est manifeste que la confiance de l'autorité ecclésiastique et celle des familles qui destinent leurs enfants au sacerdoce suppose que les fonctionnaires donnent des garanties suffiantes, non seulement pour les principes et pour une conduite exempte de blâme, mais pour les croyances religieuses et pour une conduite véritablement chrétienne. Cette confiance de l'autorité ecclésiastique et des familles, cette conduite des régents qui ne fait point contraste avec la vocation au sacerdoce, voilà des éléments pris en dehors de l'université, éléments que du reste, elle n'a jamais jugés hétérogènes et avec lesquels je ne lui connais point d'incompatibilités. Mais il arrivera quelquefois par suite de cette condition de l'établissement qui m'a été confié, que je paraîtrai momentanément en opposition, non pas à l'esprit des règlements, mais avec la lettre *qui tue*; et j'ose compter sur vous, Monsieur le Recteur, pour nous sauver de temps en temps de *la lettre*. Cela du reste aura lieu le plus rarement possible et seulement pour quelques mutations dans le personnel. Ce n'est pas la cause des élèves ecclésiastiques ni du clergé que je plaide ici, mais bien celle du collège de Doué. J'ajouterai à ces considérations que, venant au secours du collège proprement dit, dont les revenus devraient suffire à la rétribution des maîtres, et déboursant chaque année environ 4.000 fr. pour cet objet, je trouverais un peu dur qu'on n'eût pas égard à mes vœux quand il s'agit de mes collaborateurs[1]. »

Avant que le recteur ait pris le temps de répondre, de graves incidents vinrent changer les dispositions du principal.

[1] Lettre du 13 juillet 1831.

Digitized by Google

Le dimanche 31 juillet, M. Bernier apprit vers 6 heures du matin qu'un drapeau blanc avait été trouvé, la veille au soir, dans le bosquet du collège, donnant sur la voie publique. Un passant l'avait porté chez M. Vaslin, le maire.

Celui-ci vint en effet avec le brigadier à 7 heures 1/2. Ils visitèrent les lieux du délit sans faire connaître leur présence au principal. Ayant cependant rencontré M. Eugène Bernier[1], le maire lui dit qu'il connaissait les coupables, les nomma, leur promit la prison. Toute la journée il répéta ces propos dans la ville.

Le soir, il y avait banquet patriotique à l'hôtel de la *Boule d'Or*. On y fêtait l'anniversaire du rétablissement de la cocarde et du drapeau tricolores. Encore tout frémissant de l'outrage qui venait de leur être fait, M. Vaslin, prononça ces paroles dans son toast à la garde nationale[2] :

« Des malveillants ont essayé de troubler votre fête, en exposant aux regards du public les signes honteux d'un parti déshonoré. Que ces provocations insultantes ne vous alarment point et ne détournent point votre attention du grand sujet qui vous occupe. Votre ennemi n'est pas à craindre ; apprenez-lui qu'il vous trouvera toujours au champ de paix comme au champ de bataille. »

Le lendemain, le maire revint vers 8 heures donner au principal des documents. Et d'abord, le drapeau était un mauvais mouchoir, de petite dimension, à carreaux, mais dont l'usure avait presque effacé les barres. L'emblème séditieux, privé d'un de ses coins, était attaché par deux cornières à une assez forte branche de *bronde*[3] dont

[1] Eugène Bernier, qui avait été élève à Beaupréau (cf. p. 357), n'entra pas au séminaire. En revenant du service militaire, il trouva un emploi dans le collège dont son frère était le principal, ce qui lui permit de contracter, à Doué, un mariage honorable. Benjamin Bernier, devenu prêtre, fut aussi un professeur du collège.

[2] M. Vaslin lui-même voulut bien mettre en circulation le texte de sa harangue.

[3] Provincial, pour *brande*.

Digitized by Google

un rameau latéral avait été cassé. Un sureau dominant le mur de clôture soutenait le drapeau de manière à le laisser pendre un peu sur le chemin. Qui avait aboré ce « signe honteux » ? La réponse ne présentait pas de difficultés pour le maire. Cinq élèves couchaient assez près de là : deux étaient neveux d'un curé, deux protégés par des nobles, l'autre voulait être prêtre. Il fallait chercher parmi les cinq. L'un passait en ville pour un *carliste* décidé ; Louis Foltier : c'était le vrai coupable.

Une conviction si fortement basée ne put être ébranlée par le principal. En vain affirma-t-il avoir interrogé les élèves dont la défense avait été irréfutable ; en vain fit-il part de ses soupçons partagés par plusieurs personnes, contre un domestique renvoyé le vendredi précédent. Le maire traita d'absurbes ces représentations et obligea M. Bernier à le *requérir* et à le *sommer* de prendre note des documents sur le délit. M. Vaslin consentit cependant à visiter la boulangerie, la buanderie, le mobilier scolaire des cinq et leur dortoir ; il put constater que les mouchoirs des inculpés ne ressemblaient pas au drapeau. Rien ne changea ses convictions et il refusa d'aller faire une perquisition chez le domestique accusé. En se retirant, le maire déclara qu'il rédigerait son rapport et que les cinq iraient en prison.

M. Bernier écrivit sur-le-champ au procureur du roi et au sous-préfet. Dans sa première lettre, le principal disait avec indignation : « Je n'avais pas encore l'idée d'un entêtement aussi absurbe, d'un acharnement aussi odieux. C'est pourtant le même homme qui se montra indulgent dans l'affaire de l'insulte faite à la croix. » — Le maire n'était pas plus doucement traité dans la seconde lettre : « On devrait bien réduire au silence, écrivait M. Bernier, certains faiseurs de harangues qui semblent puiser leurs inspirations dans les souvenirs de 1793, plutôt que dans ceux de 1830. »

Digitized by Google

Telle fut la réponse du sous-préfet que le principal la détruisit et lui renvoya immédiatement une longue justification terminée par cette profession de foi politique ;

« 1° A mes yeux, aucun droit, aucun intérêt, aucune volonté ne peut ni ne doit prévaloir ou même s'élever contre le droit, l'intérêt, la volonté de la nation.

« 2° Je ne dissimulerai pas que la révolution de juillet n'ait laissé dans mon cœur un regret, mais il a pour objet unique, non pas telle personne ou telle famille, mais la légitimité seulement comme principe d'ordre et de stabilité.

« 3° Je n'ai point d'aversion pour les institutions de 1830, mais seulement des inquiétudes sur leur stabilité, dont les garanties ne me semblent pas assez solides.

« 4° J'ai pour devise : *ordre public et liberté* et je regarde comme un crime tout ce qui tend à troubler l'un ou à gêner l'exercice légitime de l'autre.

« Toute ma conduite est conforme à mes principes.

« Seriez-vous assez bon, M. le Sous-Préfet, pour me faire connaître par un petit mot, que cette lettre diminue le mécontentement que j'ai eu le malheur de vous causer par la première [1]. »

« Je sais, Monsieur, répondit le sous-préfet, ce que l'on doit passer de chaleur à la défense ; le peu de mesure qu'on y peut voir ne préjuge rien sur l'accusation. Seulement il est fâcheux qu'on ait à reprocher au collège confié à votre direction le retour d'un scandale qui décèle trop le mauvais esprit d'une partie de vos élèves pour que votre responsabilité personnelle n'y soit pas engagée. Permis à eux, permis à tout le monde d'être en politique de tel ou tel bord ; nous ne faisons point la guerre aux opinions, si ce n'est quand elles se transforment en faits coupables. Défiez-vous de l'embauchage, il pénètre partout. »

[1] Lettre du 5 août 1831. Le sous-préfet était M. Bruley-Desvarannes.

Digitized by Google

Le procureur du roi se montra mieux disposé pour M. Bernier. Arrivé immédiatement, le magistrat dans une longue enquête, le lendemain, de 6 heures 1/2 du matin à 3 heures du soir, justifia hautement les élèves soupçonnés, mais il parut faible, hésitant, timide envers l'ancien domestique. Malgré le rôle conciliateur du procureur, les esprits se calmèrent peu ; et parmi ceux qui entretinrent l'effervescence se distingua l'inspecteur, M. de la Roussière, dont le séjour à Doué, vu la gravité des événements, se prolongea de trois jours. Il aurait pu cependant encore exploiter plus longuement la sottise de plusieurs habitants. Le lendemain de son départ, en effet, vers 4 heures du matin, trois ouvriers allant à leur travail aperçurent, derrière la boulangerie du collège, une feuille de papier blanc suspendue à un bois de chêne et portant l'écusson fleurdelisé. On vérifia de suite et on fit constater peu après au maire et au brigadier des traces extérieures et de véritables égratignures sur le mur, du côté de la rue. Le jour même M. Bernier écrivit au procureur du roi. Puis, voyant l'étonnante sympathie que rencontrait ce nouvel acte de malveillance, le principal envoya au maire six questions. On trouve ce procédé dans toutes les polémiques de M. Bernier. Il résume à un certain moment, avec clarté et rigueur les causes du débat. Mais alors les têtes exaltées sont incapables de rien considérer froidement. C'est ce qui se passa dans les conjectures présentes. Immédiatement consultés, le conseil municipal et les notables de la ville répondirent ce qu'on devait attendre. Entre autre explication, ils exprimèrent la volonté d'avoir des régents dont « *les principes politiques fussent en harmonie avec ceux du gouvernement actuel.* »

M. Bernier résolut d'aller s'assurer par lui-même des dispositions du recteur. Le jour de son départ à Angers, il se produisit un nouvel incident. Vers 3 heures du matin, une buandière, arrivant au collège pour la lessive,

Digitized by Google

vit un « drapeau blanc » suspendu au branchage d'un ormeau près du grand portail. Éperdue, elle court appeler le jardinier qui se lève en toute hâte. Le rappel battait pour le départ d'une compagnie du 42e : la population était sur pied, un esclandre pouvait se produire. Heureusement le jardinier put arriver à temps, saisir le drapeau avec la main, et sans l'agiter...

C'était un mouchoir fort bon, en toile, ayant trois petits filets blancs, dits vignettes, d'environ un pied sur treize pouces de large, avec une fleur de lis de papier rose attachée au milieu par une épingle.....

M. le Maire ne put trouver le coupable... Ce ne fut que plus tard qu'il partagea, comme le public, la conviction de M. Bernier que l'auteur de ces tracasseries était le domestique chassé.

Pendant que M. Vaslin continuait ses investigations sur le nouvel attentat, le principal visitait les autorités d'Angers. Il trouva le recteur « d'une politesse gauche, embarrasée, roide[1] et bien résolu à lui imposer trois régents pour commencer ».

La mauvaise impression de cette entrevue ne put être effacée par l'excellent accueil du préfet. A l'Évêché, on jugea que, si telles étaient les dispositions des habitants de Doué et du recteur, mieux valait diriger les élèves ecclésiastiques sur les petits séminaires de Combrée et de Beaupréau. D'ailleurs une cure était vacante, où M. Bernier pourrait être l'homme de la situation.

La détermination du principal fut bientôt irrévocablement prise. Huit jours après, le recteur recevait sa démission et l'évêque le présentait au gouvernement pour

[1] Dans son *Histoire du lycée d'Angers*, p. 25-26, M. Elie Sorin, dit de ce recteur : « Le très respectable M. Collet-Dubignon reparait dans notre mémoire comme un type légendaire devant lequel, malgré tous nos égards, nous avons peine à réprimer un sourire. Ses moindres gestes, ses moindres mots étaient empreints de pompe et de solennité..... C'était l'homme-phrase. »

Digitized by Google

la cure de Saumur. Grande fut l'émotion causée par cette nouvelle. Le collège, à lui seul, faisait circuler plus de cinquante mille francs[1] dans la petite ville et il épargnait de grosses dépenses à de nombreuses famille pour l'instruction de leurs enfants. Si M. Bernier, qui avait fait la fortune de l'établissement, le quittait, qu'arriverait-il? Pris de frayeur, le maire et trois députés de la commune vinrent supplier le démissionnaire de rester et lui offrir d'appuyer ses désirs auprès de l'Université. Tout fut inutile. Deux jours après, le 20, les notables de Doué, venus en ambassade à Angers, n'eurent d'autre ressource que de remmener avec eux un nouveau principal, M. Moufflet, sous-censeur du collège royal. Le 23, eut lieu la distribution solennelle des prix. M. Bernier y invita ainsi qu'au dîner, les autorités et tous les officiers de la garde nationale, au nombre de quinze.

Ces braves gens purent entendre le discours d'adieu des élèves à leur regretté supérieur. Louis-Philippe y était déclaré « *dépositaire inviolable de l'autorité divine* ». — Une si douce proclamation fut à peu près la dernière satisfaction que les habitants de Doué goûtèrent de leur collège. Tout laïque qu'il était et malgré son incontestable mérite, M. Moufflet[2] ne put continuer l'œuvre de M. Bernier. La municipalité, voulut alors essayer d'un *curé*, et puis d'un autre. L'Université en appela même un, du fond de la Picardie, comme habile restaurateur des collèges tombés; mais, en sortant bientôt après, celui-ci ne laissa que des ruines.

A. Houtin.

(A suivre.)

[1] *Notice*, p. 111.

[2] M. Moufflet devint ensuite proviseur des lycées de Bastia et de Grenoble.

Digitized by Google

LES CINQ PAYS

DE

L'INDO-CHINE FRANÇAISE

ET LE SIAM

La conception de notre domaine indo-chinois comprenait, comme son nom l'indique, toute l'Indo-Chine et aurait dû avoir pour base géographique les bassins des cinq fleuves dont les sources sortent en faisceau de la même région pour s'épanouir en éventail vers leurs deltas, suivant la forme d'une main ouverte, comme le faisait remarquer en 1866 Francis Garnier.

De ces cinq vallées qui sont celles du Fleuve-rouge, du Mékong, du Ménam, de la Salouen et de l'Irawaddy, les deux premières seules sont à la France. Elles embrassent une vaste région dépourvue à l'ouest de frontières naturelles et divisée en cinq parties distinctes : le Tonkin, l'Annam, la Cochinchine, le Cambodge et le Laos.

Digitized by Google

I

LE TONKIN

Situation. — Le Tonkin (ou Bac-Ky) borde la frontière Sud de la Chine et les provinces de Kouang-Toung (Canton), et de Kouang-Si au Nord-Est, le Yunnan au Nord, le Laos à l'Ouest, la Mer de Chine à l'Est et l'Annam qui lui fait suite au Sud. Il a une superficie de 90,000 kilomètres carrés et s'étend du 101° au 105°40' de longitude Est et du 20° au 23°20' de latitude Nord [1].

Il se compose de trois régions: l'une plate et alluvionnaire de 125 kilomètres de profondeur et de 15.000 kilomètres carrés; c'est le Delta, le grenier à riz. L'autre est un plateau intermédiaire de 30.000 kilomètres carrés et enfin la région montagneuse et minière de 50.000 kilomètres carrés. La superficie totale est de 14 millions d'hectares. Le Delta seul compte 10 millions d'habitants, soit 800 habitants par kilomètre carré, tandis que les hautes régions n'en comptent que trois.

Population. — La population du Tonkin est d'environ 15 millions d'habitants Annamites, plus 200.000 indigènes de races diverses, principalement Thai, comme les Thos, les Nongs, les Mans [2], et une trentainte de mille Chinois. Les européens ne dépassent pas quinze cents. Les familles y sont assez nombreuses. Les agriculteurs, commerçants et industriels français au Tonkin et en Annam

[1] Voir la carte d'ensemble.
[2] Voir la carte des races.

Digitized by Google

nation des races de l'Indo-Chine

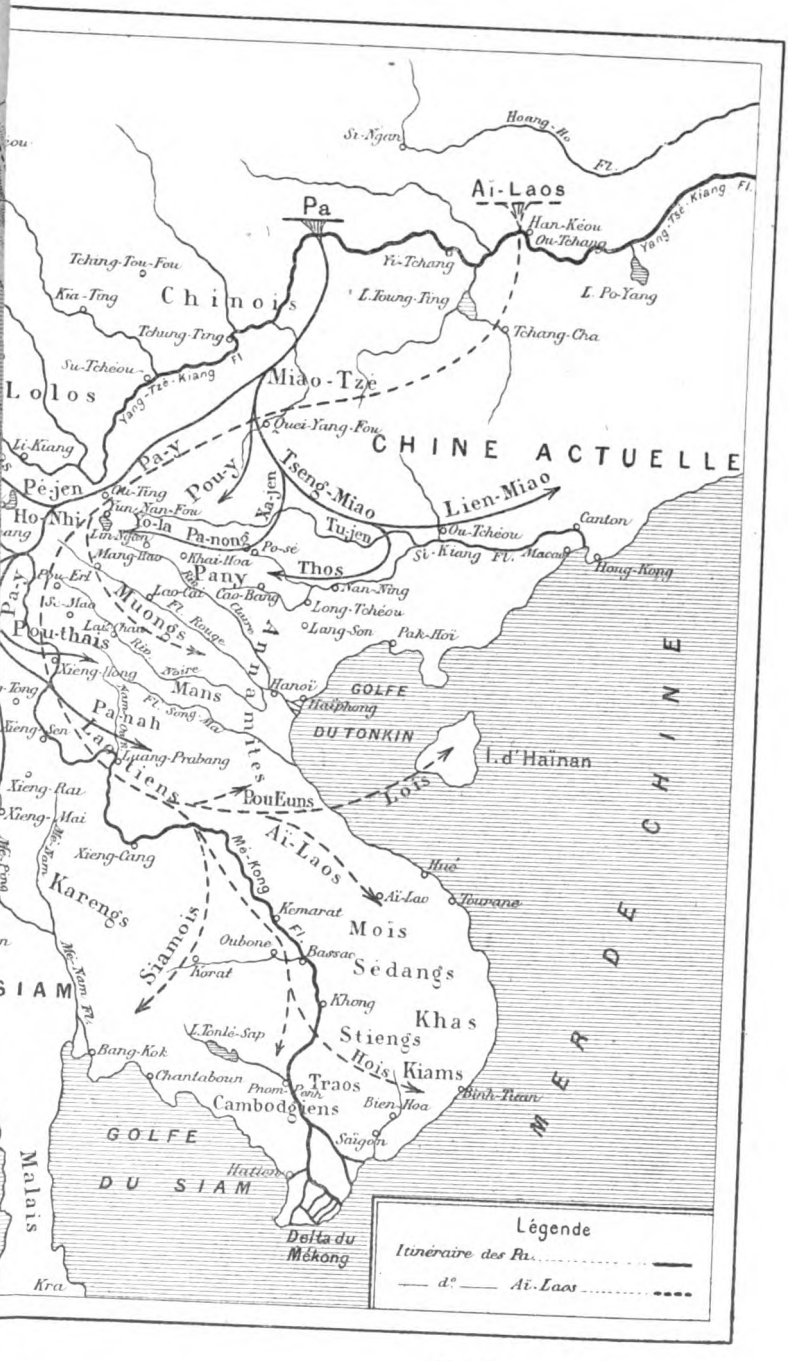

D'après le Dr A. Billet.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

sont au nombre maximum d'un millier et les fonctionnaires près de 2.000 répartis dans les quatorze provinces.

Administration française. — Le pays est administré par un Protectorat français direct, dont le chef est le Gouverneur général de l'Indo-Chine. Il est assisté d'un Conseil supérieur, d'un Conseil de Protectorat et d'un Conseil de défense.

Le territoire est divisé en 14 provinces qui comptent environ 10.000 communes. Les divisions politiques sont, comme en France, la province, les préfectures et les sous-préfectures et dans l'ordre électif les chefs de canton et les conseils communaux.

Francis Garnier

Administration indigène. — L'Administration indigène supérieure se compose du Gouverneur (Tongdoc), du Quan-Bô, chef des finances, du recrutement, etc., et du Quan-An, chef de la justice. Tous ces fonctionnaires sont sous le contrôle direct des Résidents, chefs de provinces

Digitized by Google

qui sont chargés de l'administration politique, financière, des travaux publics, de la justice, de l'état-civil, des milices. En ce qui concerne la justice, des tribunaux français sont établis à Hanoï et Haïphong. Une Chambre d'appel, détachée de la Cour de Saïgon, tient ses assises au chef-lieu du Tonkin, qui possède, ainsi que Haïphong, un tribunal mixte de commerce.

Armée. — Le corps d'occupation est commandé par un général de division, commandant en chef, qui dispose de 8.000 hommes de troupes européennes, de 14.000 hommes de troupes indigènes, total 22.000 hommes.

La garde du pays est faite par les milices (garde civile), au nombre de 4.800 hommes, encadrés par des chefs européens. Enfin les fonctionnaires annamites disposent d'une force de police indigène appelée linh-co et linh-lé. Les chefs militaires indigènes sont sous les ordres du gouverneur annamite de la province.

Assiette de l'impôt. — L'établissement des rôles d'impôt, la répartition des taxes, sont faits par les communes sous le contrôle du Quan-Bô et du Résident. Trois conseillers communaux, le maire, l'adjoint et un notable supérieur sont chargés de l'impôt, de sa perception, de son versement et des prestations. On voit quel est le rôle important de la commune annamite, plus puissante et plus autonome que la nôtre.

Budget. — Le budget des dépenses se monte à 7.961.859 piastres à 2 fr. 70, chiffre égal au budget des recettes. Ce budget des recettes a suivi la marche ascendante suivante :

1891.....	4.447.779	piastres
1892.....	4.792.502	—
1893.....	5.548.014	—
1894.....	5.980.460	—
1895.....	7.205.450	—
1896.....	7.571.500	ou 20.439.000 fr.

Digitized by Google

L'impôt annamite a passé de 2.075.816 piastres, en 1891, à 2.420.080 en 1895 et vient d'être éteudu à un plus grand nombre d'inscrits suivant une répartition plus normale de charges égales pour tous.

Les revenus indirects ont passé de 1.768.963 piastres, en 1891, à 4.300.000, en 1897.

Les dépenses métropolitaines pour les troupes ont été de 24 millions en 1897. Elles sont de 22 millions en 1898 et ne dépasseront pas 19 millions en 1899.

La dépense totale est donc de 45.439.000 francs.

Les dépenses locales du personnel sont de 12 millions, contre 8.419.000 francs pour le matériel. Ces dépenses étaient hors de proportion entre elles.

De même pour les troupes : 14 millions de personnel et 8 millions de francs pour le matériel, chiffre réduit, en 1899, de cinq millions.

La marine ne coûte que 1 million 490.000 francs.

Pour remédier à la baisse de piastre, tombée de 5 fr. 55 à 2 fr. 30, le Gouverneur général a sagement augmenté le nombre des contribuables (inscrits) sans aggraver le taux de l'impôt. La révision de la classification des terres a relevé normalement les recettes de l'impôt foncier depuis 1898. On a augmenté les impôts indirects sur les allumettes, la cannelle, le timbre, les barques, les bois et la capitation des asiatiques. Le sel et l'alcool ont été d'abord donnés en monopole et constituent actuellement des régies du service des douanes jusqu'à ce que ces revenus soient de nouveau affermés par adjudication.

Le résultat financier ne peut être préjugé ; mais le budget tonkinois se soldera avec une plus-value d'au moins 4 millions en 1898, par des excédents de recettes, provenant surtout des contributions indirectes.

La dette résulte 1° d'un emprunt de 80 millions contracté le 10 février 1896, en France, remboursable par tirages, garanti par l'État et consacré aux travaux publics : voies ferrées, routes, ponts, phares, ports, bâtiments et 2° d'un

Digitized by Google

emprunt de 200 millions voté le 24 décembre 1898, par le Parlement, sous la seule garantie de l'Indo-Chine et applicable à la construction du réseau de chemins de fer indo-chinois et franco-chinois.

Impôts. — Les impôts sont *directs* et *indirects*. Les premiers se composent de la taxe personnelle (capitation), des patentes et des prestations ou corvées. Les seconds : des droits de douane, de navigation, des régies de l'opium, du sel, des alcools et enfin de la capitation des Chinois.

Les annamites de 18 à 20 ans et de 55 à 60 ans paient demi-taxe, de 20 à 55 ans taxe entière. Au-dessus de 60 ans on est exempt, ce qui est plus sage qu'en France. C'est la Commune qui dresse à ses frais le rôle et qui est responsable du versement au trésor. L'administration établit l'assiette de l'impôt; les communes en assurent la répartition et la perception. C'est beaucoup plus simple qu'en France.

De même la commune fournit, parmi les inscrits ou contribuables, le recrutement militaire, fixé à 10 ans de service et payé par an 12 ligatures, ou 6 francs, plus la nourriture et l'habillement.

Les prestations se doivent 1/3 en nature et 2/3 en argent.

Pour les chinois, ils sont divisés en Corporations ou Congrégations d'origine et leur chef élu a les mêmes responsabilités que les notables de la commune annamite. Le rôle est annuel.

Le revenu des 26 provinces du Tonkin et de l'Annam peut être évalué à 30 millions.

Impôts indirects. — Le tarif général français a été rendu applicable par la loi du 11 janvier 1892, modifiée par décret du 29 novembre 1892. Des droits de consommation sur les liquides, sur les riz et paddys (0 piastre 25 par picul, plus une surtaxe variable, qui est de 20 cents en 1898), sauf ceux pour France directement, des droits sur les sels, sur la cannelle, la badiane (anis étoilé), le pétrole, le tabac,

Digitized by Google

les bois, des droits de phare, de pilotage, constituent les revenus annuels. Nous n'en donnons pas le tableau parce que ces taxes sont en cours de transformation et que des modifications y sont demandées par les chambres de commerce.

Climat. — L'européen ne s'acclimate pas sous le climat de l'Indo-Chine. Il est obligé d'aller se refaire au Japon ou en Europe ; mais l'on va construire en Annam, et d'abord à Lang Bian, province de Khanh Hoa, non loin du laboratoire de bactériologie de Nha Trang, des sanatoriums qui éviteront ces onéreux déplacements.

Il existe dans ces régions deux saisons distinctes, caractérisées l'une par la brise constante du Nord-Est et l'autre par la brise du Sud-Ouest et entre lesquelles on subit un mois de pénible transition. La grande chaîne de l'Annam, arrêtant les nuages, fait que la pluie et la sécheresse ont lieu en Cochinchine et au Tonkin à des époques différentes, selon les deux moussons.

Le Tonkin jouit d'un hiver d'octobre à mars. Le thermomètre descend dans le delta à 10° et dans le haut pays à 6°. C'est la saison du crachin et des brouillards, surtout de janvier à fin mars. On s'y remet de l'anémie.

En été, on souffre d'une température minimum de 28° et maximum de 30°, avec élévation exceptionnelle jusqu'à 40°. Les nuits sont très pénibles, parce que la brise cesse au coucher du soleil. Les fortes pluies commencent en mai et produisent en août des inondations. Les typhons sont fréquents. On est prévenu deux jours à l'avance par les observatoires de la côte de Chine et le télégraphe sous-marin. Quand le baromètre descend au-dessous de 750 $^{m}/^{m}$, c'est l'indice d'un ouragan.

Le voisinage du littoral, sauf certains estuaires, est salubre. Le Delta est moins malsain que le pays montagneux, où les détritus et l'humidité engendrent la fièvre des bois.

Digitized by Google

L'hiver, il faut prendre des vètements chauds et faire du feu. En été, il est essentiel de se prémunir contre les insolations, la fièvre, la dysenterie. Personnellement nous avons résisté de longues années en ne buvant pas entre entre les repas, ni en marche, en évitant le mélange des liquides, en dormant sous une couverture, même l'été, et en n'usant pas du panka, écran léger servant d'éventail mécanique. La ceinture de flanelle est un préservatif nécessaire. L'européen doit éviter les excès de travaux industriels et surtout agricoles et les écarts de régime.

Agriculture et propriété foncière. — La propriété individuelle existe chez les annamites. Le sol est très morcelé et il existe peu de grandes propriétés. Les biens sont ou personnels ou communaux, ou affectés au culte. La plupart des propriétés restent à l'état d'indivision entre les membres d'une même famille. Une parcelle est réservée pour les frais du culte des ancêtres.

Le propriétaire annamite n'a pour gages des prêts qu'il contracte que sa terre et surtout sa récolte. Sa terre, il ne l'engage jamais qu'à réméré. Sa récolte, il l'engage nominalement au taux légal de 36 0/0; mais en réalité toujours à un taux beaucoup plus élevé, dépasssant 100 0/0, et les intérêts s'ajoutent au principal.

Le riz est la principale culture de l'Indo-Chine et donne généralement deux récoltes par an. Il produit de 10 à 30 hectolitres de riz décortiqué par hectare. C'est, avec le le poisson salé et la saumure, la nourriture de tous les pays d'Extrême-Orient. En Cochinchine, les récoltes sont constantes. Au Tonkin, c'est le pays « des vaches grasses et des vaches maigres alternativement ». On n'exporte pas du Tonkin plus de 50 à 100 mille tonnes de riz (contre 550.000 tonnes en Cochinchine.)

Pour compléter l'alimentation, on cultive quelques céréales : le maïs, le blé noir, le millet, le sorgho. Les tubercules farineux sont les patates, l'igname, le taro ; les

Digitized by Google

haricots, concombres, oignons, salades variées et tous les légumes d'Europe poussent facilement. Partout on rencontre la canne à sucre, le thé et l'on commence à faire des plantations de café.

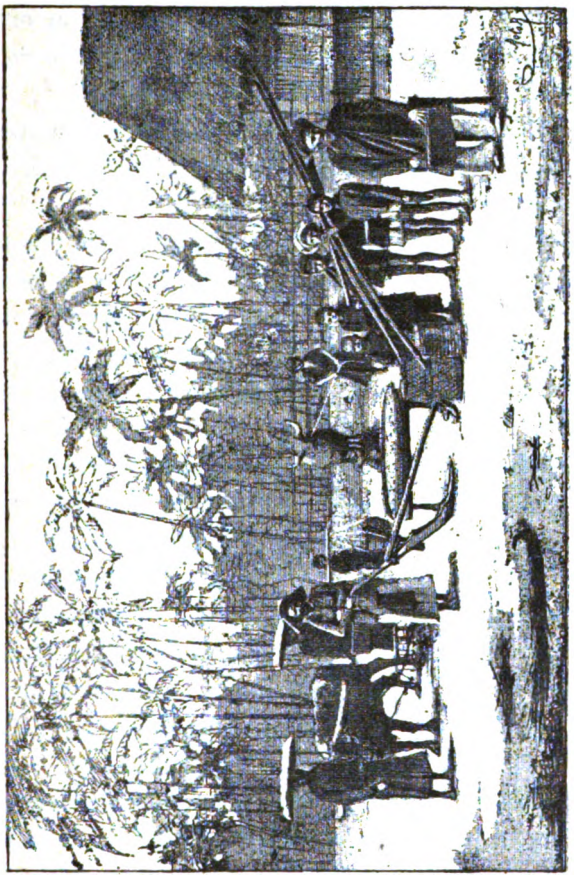

Ferme tonkinoise, près Haïphong (Tonkin)

On trouvera plus loin le règlement concernant la concession des terrains domaniaux aux français qui désirent entreprendre des cultures au Tonkin. La plupart d'entre eux créent d'abord un métayage avec la main-d'œuvre indigène et participation de ceux-ci aux bénéfices en nature ou en argent. Cette méthode est très en vogue et donne rapidement de bons résultats.

Digitized by Google

Produits végétaux et industriels. — Autour des villages, les jardins sont remplis de bananiers, de jacquiers, papayers, orangers, tamariniers, caramboliers, pommiers canneliers, ananas médiocres, etc.

Si l'on greffait les arbres fruitiers d'Europe, on obtiendrait, dans le haut pays, la plupart des fruits de nos climats.

Le litchi est particulier au Tonkin, comme le manguier à l'Annam, le mangoustan à la Cochinchine et le corossol au Cambodge.

Les plantes industrielles sont nombreuses : le cotonnier et le mûrier nain ou arborescent sont cultivés partout sur les bords des rivières. Le coton, qui est de très bonne qualité, et la soie, dont le dévidage est à améliorer, sont recherchés, le premier par les Japonais, le second par les Chinois.

On a beaucoup développé, sous l'impulsion d'une grande maison française, la ramie (jute) appelée à faire concurrence à la production de l'Inde anglaise, dont le continent et l'Amérique sont tributaires pour 118 millions par an.

Les produits végétaux oléagineux ou résineux sont nombreux et importants : c'est surtout l'arachide (huile et tourteaux), le cocotier (huile et fibres), le sésame, le ricin (éclairage et savons), le calophylle, le bancoulier, l'arbre à huile. La gomme gutte est très abondante.

Les ficus (caoutchouc) et la gutta-percha sont à développer. Des cultures importantes sont celles de l'aréquier, du bétel, du tabac et du poivre, la cannelle, la badiane et le pavot à opium.

Forêts. — L'exploitation des forêts est rudimentaire, sauf pour les bambous. Lorsque les moyens de transport seront établis, ces ressources seront mieux utilisées. Les bois de pavage pour Paris viennent de l'Indo-Chine. Les traverses de chemins de fer et les étais de mines sont employés sur place.

Digitized by Google

Animaux. — L'animal le plus utile à l'agriculture, c'est le buffle, qui laboure les rizières et dans le nord traîne les chariots. Leur nombre est d'un million au Tonkin et deux millions dans tout le pays. Les bœufs servent aussi au labourage, mais en plus à l'alimentation des européens.

Les épizooties d'aphte et de typhus étant fréquentes, un service de vétérinaires indigènes s'impose dans toute l'Indo-Chine. Ce service aidera aussi à l'élevage des chevaux, pour lesquels on a créé des haras et des jumenteries. Un contrôle sanitaire va être exercé sur l'introduction des bœufs et buffles en provenance des régions voisines.

Les éléphants sont domestiqués et rendent de grands services dans l'Ouest, au pays des Khas et des Laotiens.

Le mouton vient de Chine et d'Aden, pour la consomsommation; on fait des essais d'élevage sur le littoral. Le porc est indigène et se trouve partout en grand nombre, avec les poules et les immenses troupeaux de canards. Porcs et canards servent à l'exportation. Les œufs de canards sont, en outre, utilisés par les usines d'albumine. Toutes ces races sont à développer comme élevage. On s'occupe activement d'améliorer les variétés de riz et les procédés de cultures industrielles.

Industries agricoles. — Si le soin des cultures doit rester aux mains des annamites, dirigés et conseillés par des Européens pour l'adoption de meilleures méthodes, leurs industries ne se développent que sous la direction des Chinois et des Européens.

La première est celle du coton, qui est de bonne qualité. Les procédés indigènes sont si primitifs pour le filage et le tissage que les cotonnades indigènes ne dépassent pas le dixième de la consommation. Presque tous les fils viennent du dehors et c'est à nos nationaux à créer des usines locales pour la filature et le tissage. Hanoï en possède une qui a été sur le point de passer aux mains des Chinois.

Digitized by Google

Le sucre de canne est fabriqué au moyen de moulins en bois dur. Il est brun. La mélasse sert pour les confiseries ; on ne fait pas de rhum. La production reste bien au-dessous des besoins et les Chinois en importent de grandes quantités.

Des usines à vapeur ont été créées pour le décorticage et le blanchissage du riz en Cochinchine ; mais, comme au Siam, cette industrie est passée en des mains chinoises, pour l'exportation. Chaque maison décortique et blanchit pour ses besoins, au moyen de mortiers en bois ou en pierre et de deux meules verticales. Le long des rivières sont des fabriques de vermicelles et de pâtes, qu'on colporte dans tous les marchés.

L'eau-de-vie de riz provient de la distillation du riz gluant. Elle a un goût empyreumatique. Elle sert à la boisson et aux sacrifices rituels. La distillation de la badiane ou anis étoilé est spéciale au Haut-Tonkin.

L'une des plus grandes industries est celle de la soie ; mais elle est à améliorer. Une magnanerie modèle va être fondée avec l'appui de l'administration coloniale.

Les pêcheries maritimes tiennent une grande place, ainsi que les pêcheries fluviales. Les produits donnent lieu à la préparation des poissons salés et des saumures, indispensables comme condiment à l'alimentation nationale.

Les salines sont considérables et nombreuses. Le trafic du sel du Tonkin est tout différent au Tonkin de celui de l'Annam. On avait affermé cette industrie à une Société française, mais le contrat a été résilié et la vente du sel a été mise en régie, jusqu'à ce que la ferme soit remise en adjudication.

Industries diverses. — Les autres industries sont celles des fonderies de cuivre, pour les objets d'usage courant et pour les objets du culte et de l'art. C'est une spécialité du Tonkin.

Les briqueteries et tuileries ont pris une grande exten-

Digitized by Google

sion. La vannerie, les objets et meubles de bambou, les nattes, les stores de Sontay se rencontrent dans tous les centres.

La chaux s'exporte partout. Au Tonkin on la fabrique avec le marbre. Elle est transportée par jonques.

Les carrières, mal exploitées par les indigènes, sont maintenant travaillées sous la direction de maisons françaises.

Mines. — Le Tonkin est un pays minier. Les gisements de charbon sont abondants ; mais le produit est de l'anthracite sec et maigre, exigeant des mélanges ou la préparation en briquettes et des grilles spéciales. Les principales exploitations sont celle de Hon-Gay, qui est alimentée surtout par des capitalistes de Hong-Kong et celle de Kébao dont les actionnaires sont français.

Plus on remonte dans le haut pays, plus la qualité du charbon s'améliore. Déjà, à Yen-Bai, sur le fleuve Rouge, il se rapproche de la houille et devient plus combustible.

Celui du Dalta est un charbon sans fumée, supérieur au japonais, mais exigeant un grillage spécial. Il se vend aux maisons de Hong-Kong et Shanghaï. Hon-Gay a produit, en 1896, 103.520 tonnes et en 1897, 128.000 tonnes. Kébao, en 1896, 33.641 tonnes et en 1897, 58.750 tonnes ; Hon-Gay en a vendu, en 1897, pour 800.000 francs de plus qu'en 1896 et Kébao, en 1896, pour 262.000 francs de plus qu'en 1895. Cette dernière mine est malheureusement dans une situation des plus précaires, alors que ses installations et ses aménagements sont considérables, bien dirigés. Le Capital engagé a été absorbé par les premiers frais d'établissement et est à renouveler pour pouvoir continuer l'exploitation.

Les mines de fer ne sont plus exploitées, ni les mines d'argent.

Les mines d'or travaillées par les Chinois sont aujourd'hui à peu près abandonnées. Les Européens préfèrent s'occuper

Digitized by Google

de gisements plus riches en Annam et au Laos. Il y en avait cependant, au Tonkin, seize affermées par l'administration annamite. Le plomb, le cuivre argentifère, le zinc, le soufre, l'étain, le cinabre et le nitre ont été exploités et, avec la pacification et les moyens de transport, l'attention se reportera vers ces industries, exigeant des études de prospection et des travaux d'essai et de rendement.

Le régime des mines a été réglé par les dispositions du décret du 27 février 1897.

Les Européens ont tenté, avec des chances diverses, la fabrication du savon, de l'huile, de l'albumine, de la bière de riz, de la glace, etc. Il faut surtout signaler la fabrique de papier de F.-H. Schneider, employant 150 ouvriers indigènes. Elle est située sur les bords du Grand-lac et actionnée par la vapeur. Elle emploie les écorces d'arbres du pays, des fils de jute, de bambou, des chiffons et produit des papiers pelure, carton, pâte à papier séchée et pressée à la presse hydraulique. C'est une grande industrie française.

VOIES DE COMMUNICATION

Fleuves et canaux. — L'Indo-Chine est sillonnée de fleuves et de canaux ; mais au Tonkin toutes ces voies sont obstruées par des barres, des dos d'âne et des bas-fonds.

Deux grands fleuves, le fleuve Rouge ou Song-Coï et le Thai-Binh, desservent le Delta et tous les centres de population.

Près de Hong-Hoa, le fleuve Rouge reçoit à droite le Song-Bê ou rivière Noire. Son cours est barré par des roches, au-delà desquelles les vapeurs pourraient remonter à 60 kilomètres. Les jonques vont jusqu'à Lai-Chau, à plus de 150 kilomètres, centre relié par un chemin jusqu'à

Digitized by Google

Lao-Kai, sur le fleuve Rouge et par un sentier vers Dien-Bien-Phu et Luang-Prabang.

A gauche, en face de Viêt-Tri, débouche la rivière Claire, qui dessert Tuyen-Quan et Phu-Doan, centre de concessions agricoles européennes.

La branche Sud du fleuve Rouge se nomme Lach-Day et passe à Phuly, à la grande mission catholique de Keso et à Ninh-Binh. Un canal relie cette artère au grand centre de Nam-Dinh.

Annamite porteur d'eau (Tonkin)

Au-dessous de Hung-Yen, le fleuve Rouge rejoint par le canal des Bambous le Thaï-Binh et fait ainsi communiquer Hanoï avec Haïphong.

Le Thaï-Binh, ou Song-Cau, dessert Thaï-Nguyen et, 30 kilomètres plus bas, Dap-Cau et Bac-Ninh, centre de 10.000 habitants, et à 15 kilomètres en aval, les Sept Pagodes, relié à Hanoï par le canal des Rapides.

Digitized by Google

La branche Sud du Thaï-Binh passe à Haï-Dzuong et la branche Nord à Quang-Yen et à Haïphong. Son embouchure du Cua-Cam est seule pratiquée par les navires. Sa barre a de 3m30 d'eau à 6 mètres, avec la marée. Pour aller à Hanoï, on passe du Cua-Cam dans son affluent de droite le Song-Tam-Bac, de là dans le grand bras du Thaï-Binh et par le canal des Bambous on rentre sur le fleuve Rouge jusqu'à Hanoï.

Ces nombreuses voies fluviales, ces rivières canalisées, ces canaux, forment un réseau inextricable de communications partout et en outre fécondent les cultures par leurs inondations périodiques.

Lorsque l'on se dirige sur Haïphong, on reconnaît d'abord le phare de Hondau qui porte à 8 milles, puis l'on contourne la presqu'île de Do-Son, station balnéaire du Tonkin, en face de l'admirable baie d'Halong, bassin de 10 kilomètres de diamètre et de 10 mètres de fond. La nature en rend la défense très facile et en fait une merveille de pittoresque.

L'inondation annuelle a motivé la création de digues énormes atteignant jusqu'à 7 mètres de hauteur, 22 mètres de base et 3 mètres de surface supérieure. Ce sont ces digues qu'il faut mettre en première ligne des communications terrestres; elles représentent en effet plus de 2.000 kilomètres.

Routes. — La route mandarine relie Hué à la Chine; c'est la route des courriers postaux (trams). Leurs 36 relais sont parcourus en huit jours et s'il y a urgence en trois jours et demi.

Cette route est coupée par de grands fleuves. On les passe dans des bacs fort primitifs. On peut dire que la route n'est pas entretenue. Elle se heurte aux montagnes qu'elle franchit à pic, et souvent elle est rendue impraticable par les inondations. A cette voie sont également rattachés les chefs-lieux de province, qui sont également

Digitized by Google

reliés entre eux. La périphérie est bordée par la route de Tien-Yen à Lang-Son, qu'on parcourt en 7 jours.

Dans l'Ouest, la route, dite des Montagnes, est plus courte, mais moins fréquentée. Elle est la corde dont la route mandarine serait l'arc. Il y aurait donc lieu plus tard de l'utiliser.

Enfin, les chemins ruraux, en talus, sont très pénibles à parcourir, aussi bien dans le bas que le haut pays.

L'industrie française construit en ce moment, à Hanoï, un pont qui coûtera 1.440.000 francs et procède au creusement du chenal de Hongay, pour 480.000 francs. Si l'on y ajoute le pont de Hué, dont le devis est de 360.000 francs, ceux de Saïgon, pour 192.000 francs, la jetée du cap Saint-Jacques, évaluée à 144.000 francs et 2.520.000 francs de dragages, travaux qui seront terminés de 1899 à 1903, on voit que la part faite à nos industriels est considérable.

Voies ferrées. — Les villes du Tonkin n'ont pas encore de tramways. Des projets pour leur création sont soumis à l'Administration générale et municipale.

Le seul chemin de fer qui soit en exploitation[1] est la ligne de 105 kilomètres de Phu-Lang-Thuong à Langson, à la fois stratégique et commerciale et que l'on prolonge jusqu'à Long-Tchéou dans le Kouang-Si. La ligne a coûté 16 millions, plus 6 millions pour la construction des postes militaires et fortins qui la protègent. Elle a été inaugurée en 1894 et dès 1896 ses recettes couvraient ses dépenses, en même temps que les transports des vivres et du matériel étaient l'objet d'une forte réduction.

La question des chemins de fer étant vitale pour l'Indo-Chine, le projet en cours étant d'une grande importance pour le développement de notre colonie et pour l'industrie française, il est indispensable d'exposer sommairement le projet de construction pour lequel un emprunt de 200 mil-

[1] Voir la carte d'ensemble des projets de chemins de fer.

Digitized by Google

lions vient d'être conclu par le gouvernement général indo-chinois.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de l'Indo-Chine, de tenir compte du régime de ses eaux, de ses rivières, ici très propres à la navigation à voile et à vapeur, mais là inaccessibles aux bateaux du plus faible tonnage pendant une grande partie de l'année, pour se convaincre de la nécessité d'y construire un vaste réseau de voies ferrées. Aux considérations d'ordre économique qui s'imposent à tous viennent s'ajouter des considérations polittiques et militaires sur lesquelles il n'est pas nécessaire d'insister. Le chemin de fer aura, par surcroît, cet avantage d'ouvrir aux indigènes comme aux colons des régions élevées, où les cultures riches ont une température et un sol favorables et où les Européens trouvent des climats où ils peuvent vivre en bonne santé et même travailler de leurs bras. Peut-être aura-t-on là les terres propices à la petite colonisation qui n'a pas sa place dans les pays tropicaux de faible altitude. On y aura, en tous cas, les stations sanitaires sans lesquelles le fonctionnement des services administratifs de la colonie, comme la colonisation par les Européens, restent coûteux et précaires.

Les voies à construire. — Le réseau à construire fait partie[1] d'un ensemble de voies ferrées de *quatre mille kilomètres* et qui comprend, tout d'abord, la grande voie qui, partant de Saigon, pénètre dans la Haute-Cochinchine encore inexploitée, traverse l'Annam tout entier, du Sud au Nord, entre la mer et la chaîne annamitique, coupant et reliant entre elles ses riches vallées, arrive au Tonkin par les provinces de Ninh-Binh et de Nam-Dinh pour rejoindre à Hanoi le chemin de fer bientôt achevé de Hanoi par Langson à la frontière de Chine. Puis ce sont les voies transversales de Haïphong à Hanoi et au Yun-Nan, par la

[1] Voir la carte d'ensemble des projets de chemins de fer.

Digitized by Google

vallée du fleuve Rouge : de Quang-Tri (au Nord de Hué) à Savannakek, mettant en communication le grand bief navigable du haut Mékong avec la mer, au nord de Tourane ; de Qui-Nhon au massif montagneux d'Attopeu et au bief moyen du Mékong ; de Saigon aux plateaux fertiles et salubres de Lang-Biang, par un raccordement sur la grande ligne ; de Saigon à Phnôm-Pénh par les hautes régions occidentales de la Cochinchine.

Mais les lignes dont on va d'abord poursuivre l'établissement et dont tout le matériel de construction et d'exploitation devra être d'origine française, sont les suivantes :

Haiphong à Hanoi et Lao-Kai, 400 kilomètres coûtant 50.000.000 de francs.

Hanoi à Nam-Dinh et Vinh, 320 kilomètres coûtant 32.000.000 de francs.

Tourane à Hué et Quang-Tri, 195 kilomètres coûtant 24.000.000 de francs.

Saigon au Khanh-Hoa et au Lang-Bian, 650 kilomètres coûtant 80.000.000 de francs.

Mytho à Vinh-Long et Cantho, 95 kilomètres coûtant 10.000.000 de francs.

Soit un ensemble de *1.660 kil.* coûtant 196.000.000 de francs.

Il restera à construire 2.340 kilomètres y compris la ligne de Lao-Kai à Yun-Nan-Sen, en territoire chinois, pour laquelle la colonie alloue une garantie d'intérêt de 3 millions à la compagnie qui en obtiendra du gouvernement français la sous-concession.

Aux termes de la convention du 10 avril 1898, le gouvernement chinois a accordé au gouvernement français, ou à la compagnie que celui-ci désignerait, le droit de construire cette ligne de chemin de fer sur le territoire chinois allant de la frontière du Tonkin à Yun-Nan-Sen, capitale de la provincé de Yun-Nan.

Digitized by Google

Il n'est pas nécessaire d'insister une fois de plus sur l'intérêt qu'a pour notre pays le chemin de fer de Yun-Nan, prolongement de la ligne de Haiphong à Lao-Kai : son importance politique et économique est incontestable. Il n'est pas douteux non plus, avec les gissements miniers que le Yun-Nan renferme et qui ont été explorés à différentes reprises et tout récemment encore par des missions françaises, que le trafic de la ligne projetée doive être promptement rémunérateur.

Il suffit de voir sur la carte spéciale, ci-jointe, les efforts que font les anglais, par la Birmanie et la Salouen, pour nous devancer au Yun-Nan et l'on comprendra l'urgence de profiter de nos avantages sur le terrain.

Postes et Télégraphes. — L'un des services les plus importants, les plus actifs et les plus complets est celui des Télégraphes et des Postes. C'est un service de pénétration et d'avant-garde et il date de la conquête. Il a commencé par un service optique militaire, — puis les centres ont été reliés par des lignes aériennes ; enfin des câbles sous-marins ont réuni le Tonkin au réseau universel. En 6 heures on échange des télégrammes de Paris avec Hué ou Haiphong ou Hanoi. 84 bureaux du télégraphe sont établis et une cinquantaine pour la poste et les mandats. Le prix des télégrammes entre la France et le Tonkin est de 7 francs le mot.

Hanoi et Haiphong sont éclairées à la lumière électrique. Le prix de l'électricité est de 8 centimes l'heure, tandis qu'à Paris on paie 14 centimes.

Marine marchande. — Le mouvement de la *Marine marchande* a été représenté, en 1895, par 222.554 tonneaux. Il était en 1889 de 110.000 tonneaux, dont 21.300 seulement sous pavillon français. Aujourd'hui le pavillon français compte 108.000 tonneaux, afférent surtout à des paquebots subventionnés.

La valeur totale des marchandises transportées est de

Digitized by Google

54 millions de francs. Ce sont les navires allemands qui tiennent le premier rang. Il faut constater que les trans-

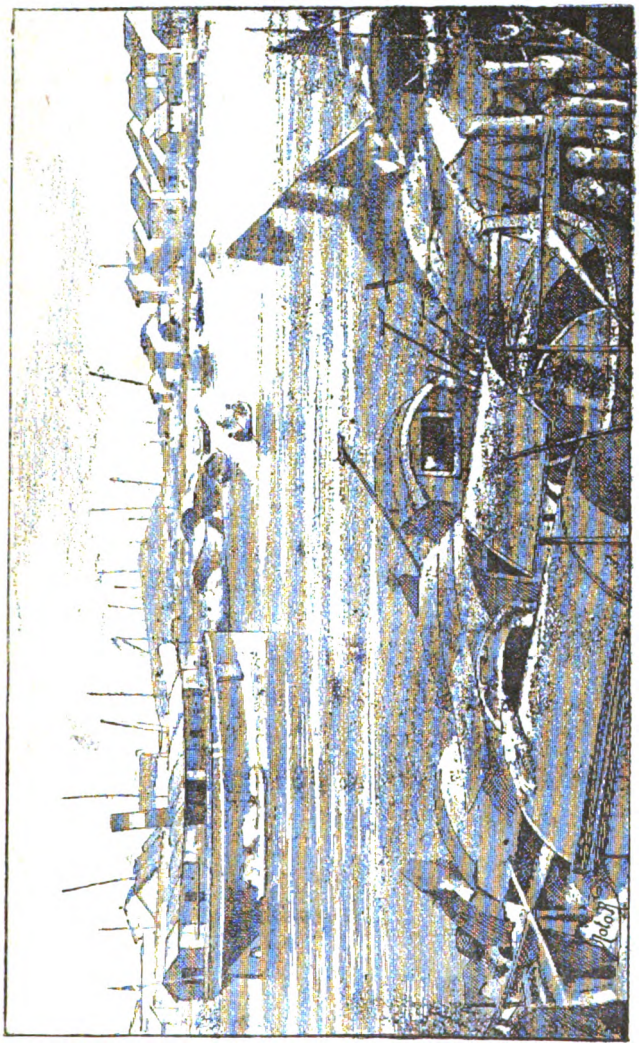

Le port de Haiphong (Tonkin)

ports, à l'exportation comme à l'importation, sont faits par des navires étrangers, bien plus que par nos nationaux, de même que les marchandises d'exportation et d'impor-

Digitized by Google

tation sont, pour la plus grande part, à destination et en provenance de l'étranger.

En dehors des trois services subventionnés, tous les navires sont étrangers, malgré les primes à la navigation nationale.

Ces trois services sont ceux : 1° des Messageries maritimes; 2° de la Compagnie nationale de navigation pour les relations avec la France, et 3° des Messageries fluviales pour les relations intérieures, avec extension pour la Chine, en correspondance avec les courriers anglais. Le Tonkin est donc desservi chaque semaine pour ses correspondances d'Europe.

Les Messageries maritimes quittent Marseille tous les deux dimanches pour Saigon, d'où le paquebot-annexe remonte à Haiphong, unique port du Tonkin.

Un autre paquebot-annexe fait le courrier des ports de l'Annam : Nha Trang-Qui Nhon-Tourane, Hué.

De Marseille, le prix de passage pour Haiphong est de 1.850 francs en 1re classe et 1.200 francs en 2e classe. Par la Compagnie nationale le passage est de 850 francs en 1re classe et de 560 francs en 2e classe et le fret de 40 francs à la tonne.

Les transports affrétés de la Compagnie nationale de navigation partent tous les 21 jours et, en raison des voyages libres, on peut compter sur un voyage le premier jour de chaque mois. Ces vapeurs transportent le personnel administratif et militaire et assurent la relève des troupes. Ils partent de Marseille le mercredi, toutes les trois semaines.

La Compagnie des Messageries fluviales a une flottille de vapeurs desservant huit lignes principales : Haiphong-Hanoi tous les jours, d'autres lignes trois fois par semaine, d'autres hebdomadairement : ce sont Haiphong à Dapcau, Hanoi à Nam-Dinh, Haiphong à Quang-Yen et Monkay, Hanoi à Bac-Hat, Hanoi à Chobo, Haiphong à Vinh, Hanoi

Digitized by Google

à Laokay. Le fret varie de 2 piastres à 5 piastres la tonne. Le passage de Haiphong à Hanoi coûte 10 piastres.

Le cabotage de port à port a été, en 1895, de 2.450.000 francs et, avec les pays voisins, de 6.760.000 fr. Total : 9.210.000 fr. Il devrait être facilité et bien plus considérable. Simplifier les exigences de la douane et renoncer à l'étrange système des ports ouverts et fermés, tels sont les moyens d'améliorer ce cabotage, surtout pour les indigènes.

Monnaies. — La question monétaire est infiniment complexe en Indo-Chine. C'est la piastre d'argent qui sert d'unité unique dans les transactions avec tout l'Extrême-Orient et nous la voyons subir des variations de 6 fr. 10 (en 1862) à 2 fr. 38 en 1898. — Cette monnaie étant obligatoire pour les exportations, on lutte en vain depuis trente ans sans trouver le remède. Le cours officiel est toujours supérieur au cours commercial.

La piastre. — La piastre est reçue ou donnée par le Trésor avec un écart de 0 fr. 40 centimes sur le taux en banque; de là des difficultés constantes. Si le taux légal est supérieur au taux commercial, c'est le contribuable qui est lésé ; s'il est inférieur, c'est le créancier qui perd. Le remède serait peut-être d'établir en piastres les recettes et les dépenses, avec une balance fiscale de change en fin d'exercice. C'est ce que fait le gouvernement de l'Inde qui n'a pour taxe monétaire que la roupie.

On a essayé d'introduire notre pièce de 5 francs ; mais elle subit dans ces pays les mêmes variations que la piastre, sauf pour le Trésor. Pour l'indigène la piastre est toujours la piastre; pour les remises des Européens, la baisse du change varie suivant le cours en Europe. On voit les dangers d'une telle fluctuation pour les importations, alors que les exportations en bénéficient. Un autre remède serait donc que l'Indo-Chine puisse payer par ses exportations de riz en Europe les marchandises qui lui viennent d'Europe.

Digitized by Google

On a créé en France des piastres, dites du commerce, pour l'usage de l'Indo-Chine. Cette monnaie est, comme la piastre mexicaine, divisée en cent parties ou *cents*, monnaie de billon analogue à nos sous.

La monnaie la plus répandue est la *sapèque*, rond de cuivre, ou de zinc, ou d'alliage, variant aussi de valeur. Ces ronds percés d'un trou carré au milieu sont enfilés, par 600, de façon à former une ligature ou chapelet de sapèques divisé en 10 *tiens* de sapèques. La ligature de cuivre vaut 6 fois celle de zinc, celle d'alliage 3 fois. La piastre vaut de 7 à 9 ligatures et chaque ligature vaut ainsi de 30 à 40 centimes, alors qu'elle valait 0 fr. 90 à notre arrivée dans le pays. Sur les marchés toutes les transactions se font en sapèques, monnaie commode pour les achats au-dessous de notre centime, puisqu'il faut 15 sapèques pour un centime. Pour emporter au marché une valeur de 10 francs, il faut un portefaix à cause du poids des 23 ou 24 ligatures, pesant chacune 1 k. 500 gr. Dans les halles de Hanoi seulement on compte chaque jour de 1300 à 1800 marchands indigènes. Ce sont surtout les femmes qui tiennent les étalages.

Poids et Mesures. — Les poids et mesures annamites ont pour base le poids et le diamètre de la sapèque de zinc.

Au Tonkin, on se sert du thuoc moc pour les longueurs. Il égale 0 m. 424.

Multiples du thuoc moc. — 1 tem = 5 thuoc moc = 2 m. 120 ; — 1 troung = 10 thuoc moc = 4 m. 204.

Sous-multiples. — Le ly = 0 m. 000424 ; — le phan = 10 ly = 0 m. 00424 ; — le tac = 0 m. 0424 ; — pour les itinéraires, le ly = 444 m. 44.

Mesures agraires. — Le thuoc vai = 0 m. 644 ; — le mau = 62 a. 25 ; — le sao = 6 m. 22.5 ; — le thuoc (1/15 du sao) 0,41.15 ; — le tac = 0,04.15 ; — le phan = 0,00415.

Digitized by Google

Poids. — L'unité est le picul ou ta, qui est adopté dans le commerce européen et chinois pour 60 k. 400.

1 phan = 0 gr. 3775 ; — 1 dong = 3 gr. 775 ; — 1 luong (once ou taël) = 37 gr. 750; — le can (livre de 16 onces) = 0 k. 604 gr. ; le ta (picul de 100 livres) = 60 k. 400.

Capacité. — Thuoc = 0 livre 029.32; — hap = 10 thuoc = 0 l. 293,2 ; — bat = 1 l. 270.4 ; — thang (boisseau) = 2,932; — phuong ou vuong ou gia = 13 thang = 38 l. 113; hoc (2 vuong) = 76,226.

Le vuong sert à mesurer le riz et le hoc le paddy (riz non décortiqué). Un vuong de riz et un hoc de paddy ont même valeur.

Crédit et Banques. — Le Tonkin n'a qu'une banque française : c'est la Banque de l'Indo-Chine, fondée en 1875. Les autres banques sont anglo-chinoises : Hong-Kong Shanghaï Banking Corporation; Chartered Bank of India-China and Australia ; Chartered Mercantile Bank of India, London and China.

La Banque française a le privilège d'émission de billets au porteur de 100, 20 et 5 piastres, que les caisses publiques remboursent au pair. Elle a des succursales à Haïphong et Hanoi, au Siam, en Chine, etc. Le montant des billets en circulation au Tonkin est de 2.500.000 francs. Le numéraire est d'environ 6 millions. Les opérations d'escompte, prêts et effets se chiffrent par 12 millions et le change par 9 millions. Le total du trafic est de 170 millions.

Le taux des avances est de 8 à 12 0/0. Ces avances sont faites aux Européens et aux Chinois. Pour les indigènes, les garanties qu'ils peuvent offrir sont insuffisantes et l'on peut dire que le crédit leur manque. Ils sont pourtant, à cause de la rareté de l'argent, forcés d'emprunter et, à cause de la précarité du gage, de subir les exigences des prêteurs qui sont les propriétaires, les notables, les chinois, les commerçants indigènes.

Digitized by Google

La loi annamite autorise le taux légal de 36 0/0 ; mais ce chiffre est toujours de beaucoup dépassé. La banque est autorisée à consentir des prêts sur récoltes aux indigènes et aux communes, sous la signature des notables. Ce système n'a pas encore produit tous ses effets.

L'établissement de banques privées, avec des statuts plus larges que ceux de la Banque de l'Indo-Chine, est donc devenu une nécessité dans nos possessions, où les cultures se développeront avec un bénéfice assuré, si le crédit leur en donne les moyens.

La Banque de l'Indo-Chine (34, rue Laffite) a des succursales, outre Hanoi et Haiphong, à Tourane, Saigon, Phnômpénh, Shanghai, Hong-Kong, Bangkok, Pondichéry, Tahiti et Nouméa.

COMMERCE

Le principal commerce, parce qu'il est la base de l'alimentation, c'est le riz. Or le Tonkin, à part deux ou trois provinces sur quatorze, ne produit pas suffisamment de quoi nourrir ses habitants. Le paddy, qui vaut 90 cent. à Saigon, se vend au Tonkin une piastre 80, c'est-à-dire le double. Le riz valant une piastre 20 en Cochinchine s'y vend 3 piastres le picul. Le Tonkin reçoit du riz non seulement de Saigon, mais de Hong-Kong. Les fréquentes disettes de l'Annam et du Tonkin devraient donc modifier du tout au tout le régime néfaste du cabotage indigène des nombreux petits ports de ces deux pays. Les taxes de déclaration, de tonnage, de pilotage, et les variables formalités douanières entravent au-delà de toutes mesures la circulation des barques.

Le nombre des commerçants européens étant, pour l'Annam-Tonkin, de 2.000, celui des chinois de 12.000 et le nombre des indigènes de 15 millions, ceux-ci étant presque tous cultivateurs ou artisans, il en résulte que le com-

Digitized by Google

merce européen et indigène sont intimement liés et que le commerce intérieur et extérieur sont en connexité et en dépendance l'un de l'autre. Par suite, énumérer les exportations et les importations avec la provenance des produits et leur destination, c'est exposer l'ensemble, d'une part, de la production générale ; d'autre part, de la consommation générale. La résultante de ces deux données, c'est le trafic général.

Importations. — En 1883, nous commençons ainsi (chiffres ronds) :

Marchandises importées de Chine . . .	449.000 fr.
— — de Saigon. . .	62.400
— — de l'Annam, par cabotage . .	49.200
Total. . .	560.600 fr.

Nous constatons :

	En 1895	En 1896
Marchandises importées de France et des Colonies .	11.500.000	12.363.160
De l'Étranger	19.500.000	16.701.540
Totaux.	31.000.000	29.064.700

Par Lao-Kai on a importé de Chine :

Du thé, pour.	14.000 fr.
Étain, fer, pour.	2.758.000
Plantes médicinales, pour.	43.000
Cunao, pour	108.000

Transit. — Le transit à l'entrée au Tonkin pour Hong-Kong est de 2.813.000 fr. et à la sortie pour le Yunnan il est de 5.783.000 fr., dont 1.397.000 fr. de tabacs chinois, 24.000 fr. de pétrole, 2.900.000 fr. de fils de coton, 390.000 fr. de tissus de coton, 31.000 fr. d'allumettes, 21.000 fr. de papiers. Le transit total (aller et retour) qui était de 800.000 fr. en 1875 est de 8.596.000 fr. en 1895.

Digitized by Google

Les importations de cotonnades françaises ont été en 1896 de 2.200.000 fr. et celles de cotonnades étrangères de 900.000 fr. On voit donc qu'il y a une progression remarquable en faveur de la France. Mais l'Angleterre garde, malgré les droits prohibitifs, le premier rang pour les tissus blanchis et apprêtés.

Exportations. — Pendant longtemps, le Tonkin et l'Annam donneront des résultats à l'exportation bien inférieurs à ceux de la Cochinchine, bien qu'ayant une étendue plus vaste dans la proportion de 6 à 26 provinces et de 1.700.000 habitants à 15 millions.

En 1895, la valeur des exportations :

Pour France et ses colonies est de	750.000	11.250.000
Pour l'Étranger elle est de. .	10.500.000	

En 1896, exportations :

Pour France et ses colonies.	1.734.000	10.308.000
Pour l'Étranger	8.574.000	

L'exportation se décompose ainsi :

	Pour la France	Pour l'Étranger
La soie	107.000	972.000 fr.
Les nattes	Néant	300.000
Le coton	Néant	264.000
Le cunao.	Néant	372.000
Le sucre indigène.	Néant	23.000
Le riz.	15.000	4.000.000

Les exportations pour la France n'atteignent que 636.000 fr. ; celles pour Hong-Kong et la Chine se montent à 8 millions. C'est toujours la question des transports maritimes qui, depuis de longues années, entrave les relations avec l'extérieur et avec la métropole. Il faudrait ajouter aux chiffres de l'importation 5 millions de numéraire et faire de même à l'exportation.

Le commerce général a donc été en 1895 de 42.250.000 francs, en 1896 de 39.372.000 fr., en 1897 de 51.345.000

Digitized by Google

francs, tandis qu'il a débuté en 1883 par 7.472.874 francs ; on voit que la progression est encourageante.

TRANSIT

Le Tonkin est le pays qui a la plus grande étendue de frontière commune avec la Chine : 1.000 kilomètres. De là l'espoir, possédant les voies les plus courtes et les plus faciles, par terre, par fleuves et par la mer, d'arriver à un commerce d'échange et de transit des plus considérables.

On comptait dès le début sur le transit avec le Yun-Nan ; mais on n'a pas encore rendu le fleuve rouge navigable. Il dessert des pays pauvres. Tout se reporte vers Canton par le Si-Kiang et l'ouverture de cette grande et multiple artère, en 1897, a porté un rude coup à nos prévisions et à nos moyens de pénétration. C'est une voie plus longue ; mais elle traverse un pays peuplé et les commerçants ont l'habitude de la pratiquer de Canton à Pésé et au delà jusqu'au Yun-Nan, sans transbordement, en quarante jours. De Pésé on se rend par eau et par terre au port de Pakhoi où nous avons un Consul et que desservent les vapeurs Marty et Cie. En 1879 les importations des deux Kouang et du Yun-Nan étaient de 2 millions ; elles sont maintenant de plus de 20 millions de francs. Or le Yun-Nan doit nous fournir l'opium, le thé, l'étain en échange du sel ; mais nous ne parvenons pas, malgré plusieurs tentatives, à obtenir de la Chine la faculté de cet échange nécessaire du sel contre l'opium.

Il faut donc améliorer la navigabilité du fleuve Rouge, créer un chemin de halage, qui est en construction, et surtout doubler le fleuve par une voie ferrée jusqu'à Lao-Kai, au moins, ainsi qu'on vient de le décider.

Notre chemin de fer du Tonkin à Lang-Tcheou, chef-lieu du Kouang-si, par Lang-Son, se poursuit par la Compagnie de Fives-Lille. La ligne Hanoi-Hué-Saigon

Digitized by Google

va être entreprise sur trois sections. Le Tonkin se reliera bientôt à Lao-Kai et par là à la Chine, comme on l'a vu plus haut.

Notre lutte contre Hong-Kong et Singapour demeurait jusqu'ici impuissante. Notre grande colonie reste tributaire des transports étrangers, des produits étrangers, des ports étrangers. Les défectuosités des transports maritimes français et l'application de notre tarif général des douanes aggravent cette fâcheuse situation, à laquelle il s'agit de remédier à l'extérieur en même temps qu'on construira les voies ferrées intérieures.

Traités de commerce. — Nos relations avec la Chine sont réglées par les traités de commerce du 9 juin 1885 et du 15 juin 1895. Le système des ports fermés et des ports ouverts, les droits de cabotage, les exigences variables et les impérieuses formalités des douanes, l'affermage de divers produits du cru et de l'opium, paralysaient jusqu'en fin 1887 le commerce du Tonkin.

Tarifs douaniers. — C'est alors qu'intervient l'application du tarif général français à l'Indo-Chine, par le vote du Parlement, du 11 février 1887, modifié par le décret du 29 novembre 1892. Au lieu de la *franchise* qui avait fait la prospérité de Saigon, Hong-Kong et Singapour, c'était la prohibition, alors que la consommation était alimentée par des produits sans similaires en France. Le *vide*, comme on l'a dit avec force, se faisait partout. Les droits passaient de 5 0/0 à 130 0/0 de la valeur.

Le décret du 8 septembre 1887 modifia cet état de choses, pour les marchandises transportées de France par un *même* navire *directement*. C'était un nouveau *pacte colonial*. Il était donc indispensable de remanier cette législation commerciale. Le décret de 1892 a réglé les exceptions au tarif métropolitain et en donne le tableau. C'est le régime actuel de toute l'Indo-Chine.

La législation industrielle repose sur le décret du

Digitized by Google

2 mars 1886, concernant les mines du pays. Pour le Tonkin comme pour l'Annam, la convention minière est du 18 février 1885. Le régime minier a été fixé par l'arrêté du 25 février 1897.

La police des ports est réglée par l'arrêté du 4 octobre 1892. Les droits de phare et d'ancrage sont établis par arrêté du 31 décembre 1893.

Les associations. — Le Tonkin possède une Chambre de commerce à Hanoi et une à Haiphong, une Chambre d'agriculture, des syndicats de planteurs, des sociétés de courses, des associations de prévoyance et de bienfaisance. Elles sont instituées à Hanoi et à Haiphong.

Résumé. — En résumé, le Tonkin est un pays agricole, industriel et minier. Les dépenses militaires y sont en décroissance. Les excédents de revenus permettent d'augmenter les dépenses pour travaux publics. Il y a lieu d'abord de s'occuper des irrigations afin d'augmenter la production du riz. Le métayage franco-annamite est à développer, la production de la soie à améliorer ; les cultures riches sont en voie de création. Le charbon s'exporte en Chine (100.000 tonnes). Mais il doit surtout servir à nos industries locales, au réseau ferré et à notre marine de guerre et de commerce. Les droits et tarifs douaniers sont à remanier. La voie du fleuve Rouge et les chemins de fer doivent être livrés à l'exploitation le plus vite possible. De plus grandes facilités de banque sont indispensables. L'échange de l'opium et du sel doit être enfin obtenu de la Chine. Les concessions nouvelles, obtenues en avril 1898, nous assurent avec nos voisins des débouchés et des marchés populeux. C'est à nos commerçants et à nos capitaux à diriger leurs efforts de ce côté, puisqu'on leur a préparé les voies. L'avenir commercial, agricole, industriel et minier du Tonkin ne saurait faire doute pour aucun de ceux qui ont étudié sur place ce vaste pays, sa population, ses ressources propres et celles de son voisinage.

Digitized by Google

Établissement français de Kouang-Tchéou

Aux termes de la convention franco-chinoise du 10 avril 1898, la Chine nous a consenti la cession, à bail, d'une baie située sur la côte méridionale, la concession du chemin de fer du Tonkin à Yunnan-Fou, l'inaliénabilité des provinces limitrophes du Tonkin, comme de l'île de Haïnan, enfin l'organisation et la direction du service des postes chinoises. Les deux premières de ces concessions sont les seules dont nous avons assuré la réalisation. Les autres avantages ne sont encore que virtuels et conditionnels. Ce sont des promesses. C'est à nous à faire en sorte que la Chine les tienne et les exécute.

La Corée nous a confié le service des Postes en août dernier et un Directeur a été envoyé de Paris à cet effet. Pour la Chine, les mesures à prendre sont encore ajournées.

Le chemin de fer du Yunnan sera bientôt commencé.

La première de ces concessions a reçu son exécution par l'occupation de la baie de Kouang-Tchéou, qui a eu lieu immédiatement par les marins de notre escadre.

La baie, devenue territoire français, est située à mi-distance entre Haïphong et Hong-Kong, en face et à la sortie du détroit et de l'île de Haï-Nan.

Elle est à 50 milles E.-N.-E. de Leï-Chao, ou mieux Leï-Tchéou, qui est la préfecture de la presqu'île de ce nom, à quelques milles de l'embouchure de la rivière qui aboutit à la mer, près de Pakhoï, où nous avons un Consulat.

Toute cette presqu'île, qui est une région houillère d'une grande richesse, nous restera acquise et assurera notre influence dans la vallée du Si-Kiang, ou rivière de l'Ouest, qui aboutit à Canton.

La baie de Kouang-Tchéou est par 21°15' de lat. N. et 110°30' de longit. E. (Greenwich), à 200 milles O.-S.-O. de Hong-Kong.

Digitized by Google

C'est un point bien choisi comme station navale et port commercial. Comme base d'opérations, il répond à tous nos besoins. Le port ressemble à celui de Hong-Kong, mais lui est supérieur à divers points de vue et inférieur sous d'autres rapports. Il a deux entrées étroites et facilement défendables. Il s'étend sur 20 milles de longueur (37 kilom.) et il est parfaitement fermé. Sa profondeur varie de trois brasses et demie à dix brasses avec un fond de bonne tenue.

L'entrée orientale, large de 2.000 mètres, est défendue par plusieurs bancs de sable du côté extérieur; on y accède facilement par une passe qui court du Sud, le long du rivage, par des fonds de sept brasses et, au minimum, en un point cinq brasses et demie. Il y a douze brasses d'eau à l'entrée même et dans le port, 6 milles plus loin, on trouve neuf brasses. Il a 16 kilomètres de large de l'Est à l'Ouest et 11 kilomètres de long du Nord au Sud. Les plus gros navires peuvent y mouiller en nombre illimité. Une autre branche, de 2 kil. 500 à 3 kil. de largeur et de 24 kilomètres de longueur, conduit du port principal à la sortie par quatre brasses d'eau. La marée produit un fort courant dans les deux passes, et surtout la petite, vu l'étendue du bassin soumis au flot et au jusant par cet étroit canal.

Une large rivière se jette dans la baie. Sur ses bords est située la ville de Chek-Hom, centre commercial considérable, faisant un grand trafic avec Macao et Kong-Moun sur la rivière de Canton. Les importations à Chek-Hom sont les cotons filés, les tissus, l'opium et tous les articles courants de la Chine. Les principales exportations sont les arachides et les nattes pour emballages, sacs et voiles de jonques.

La possession de la baie entraîne le contrôle de Lei-Tchéou, Lien-Tchéou et Ka-Tchéou préfectures qui font face à celle de Hai-Nan.

Digitized by Google

A l'intérieur, à petite distance, une chaîne de collines peu élevées est la seule séparation de la baie avec la vallée de la rivière de l'Ouest dans presque toute sa longueur.

L'occupation française fera quadrupler le trafic en cinq ans si nous savons adapter nos tarifs prohibitifs aux nécessités locales d'une station nouvelle. Ces onéreuses taxes sont encore préférables aux exigences de la piraterie et à celles des fonctionnaires et postes chinois.

Hong-Kong tirera profit de ce changement et de la sécurité du pays. Le commerce ira directement au port anglais si l'on ne prend pas les moyens propres à l'attirer vers Haiphong. Cette augmentation de trafic sera mieux assurée si l'instabilité et les variations des formalités douanières françaises ne s'y opposent pas.

La formation géologique de la région de Kouang-Tchéou est carbonifère. C'est la prolongation des gisements de Hon-Ngai et de Kébao et l'on trouvera du charbon dans le voisinage du port. Avec la neutralité de l'île de Hai-Nan, en face, et notre Consulat de Hoi-Hao, avec notre ligne privée de vapeurs desservant Hoi-Hao, Pak-Hoi et sous peu Kouang-Tchéou, nous avons, comme nous le demandions, « pris une bonne position. » Sachons en tirer parti.

Il sera indispensable que Kouang-Tchéou soit relié par vapeurs, puis par voie ferrée, au réseau tonkinois. Ne pourrions-nous pas aussi demander à la Chine que les nombreux Chinois de cette partie de la province de Kouang-Tung, ceux du Kouang-Si et ceux du Yun-Nan, qui se sont établis au Siam, soient autorisés à se faire immatriculer dans nos Consulats et Agences au Siam. Les derniers incidents relatifs à la perception de la taxe de capitation (le Poukpi) prouvent que ce serait d'un grand intérêt pour les Chinois.

A diverses reprises, le gouvernement de Pékin a envoyé de hauts commissaires inspecter les colonies chinoises

Digitized by Google

établies chez nous, au Siam, à Singapour, en Amérique et en Australie. Le Tsung-li-Yamen est édifié sur la façon différente dont ses nationaux sont traités à l'étranger, d'une part, et dans nos possessions d'autre part. Les Chinois du Siam sont disposés à la protection française pourvu qu'elle soit effective et réelle. C'est une condition préalable indispensable.

Inutile de dire que, s'ils s'en trouvaient bien, nous en retirerions de grands et multiples avantages politiques et commerciaux pour nos intérêts dans la vallée de la Ménam.

Notre nouveau port chinois devra être aussitôt que possible desservi par les paquebots subventionnés des Messageries maritimes ou par les vapeurs de la Compagnie Marty, qui font le service entre Haiphong et Hong-Kong en touchant à Pakhoi et à Hoi-Hao (Hai-Nan). Ils pourront, de même, faire escale à Kouang-Tchéou.

Les Anglais et les Chinois vont créer un service de vapeurs de Hong-Kong à Kouang-Tchéou et parlent de relier ce port à la rivière de l'Ouest (Si-Kiang) par un chemin de fer. Ce sera un désastre pour Macao, mais un avantage pour Hong-Kong. On voit qu'il est temps pour nos armateurs et nos négociants de se préoccuper de ce nouveau débouché et d'y faire ce que font les Allemands au Nord, à Kiao-Tchéou, qui sera un port franc.

L'année dernière la commission chinoise chargée d'étudier la construction du chemin du Kouang-Si se proposait d'organiser, à Long-Tchéou, une Exposition de produits français. Il y aurait lieu de faire de même à Kouang-Tchéou.

Quand nos navires de guerre, avec l'amiral de Beaumont et M. Doumer, visitèrent Hai-Nan et la baie de Kouang-Tchéou, les indigènes de cette dernière région témoignèrent d'une excessive curiosité, car ils n'avaient jamais vu d'Européens, de gens qui ne portent pas une tresse de cheveux tombant sur le dos. Ils sont donc ignorants des personnes et des choses.

Digitized by Google

Depuis deux ans et demi que les Japonais occupent Formose, leur premier soin a été d'y exhiber les produits japonais aux yeux des habitants et d'y installer une Exposition permanente qui comprend dix sections.

A Kouang-Tchéou et partout où nous avons des Consuls ou des Agents, sans qu'il y ait de magasins-bazars français, on devrait établir une Exposition publique et gratuite à côté de nos consulats. Un agent français donnerait aux Chinois, très curieux de ces nouveautés, tous les renseignements utiles. Les objets seraient étiquetés en chinois avec des prospectus illustrés. Ce serait un moyen d'attirer à nous les populations et de les initier à nos productions.

Depuis le mois d'octobre 1898, les marins qui avaient, depuis six mois, pris possession de Kouang-Tchéou ont été rendus à leurs navires. Nous y avons, maintenant, près de 500 hommes d'infanterie de marine, 1.200 tirailleurs tonkinois, une batterie d'artillerie, une section de télégraphie militaire.

Il ne suffit pas que des actes diplomatiques soient conclus par nos dirigeants si ces actes n'étaient que des papiers à empiler aux archives. Il faut que ces conventions, ces acquisitions soient suivies d'actes commerciaux pratiques, de création de comptoirs et de magasins, de banques, d'entreprises de toute sorte.

Kouang-Tchéou est un pays très peuplé. C'est, sur le continent chinois, un débouché nouveau offert à l'initiative de nos compatriotes.

Il n'était donc pas inutile d'ajouter aux renseignements sur les pays d'Indo-Chine une notice économique sur notre établissement nouvellement fondé entre Haiphong et Hong-Kong.

Charles Lemire,
Résident honoraire de France.

(A suivre.)

Digitized by Google

POÉSIES

Fides, Spes, Charitas

A Monsieur Camille Menuau.

I

Mon âme, d'où viens-tu ?

Mon âme, d'où viens-tu? — L'Incréé m'a dit : « Sois! »
Je n'étais pas, je suis... Lumière de Lumière,
Je vois Dieu, je me vois : c'est la splendeur première,
Qu'esprit né de l'Esprit, de l'Esprit je reçois.

Inactive devant le Bien que j'aperçois,
Serai-je auprès de Lui froide ou par trop altière ?
Amour né de l'Amour, je me sens tout entière
Embraser par l'amour qu'à mon tour je conçois.

Des meilleurs dons de l'Être harmonieux mélange,
Il se voit, s'aime en moi, je me vois, m'aime en Lui.
Il me dit : « Mon enfant, je t'engendre aujourd'hui... »

Je suis le fruit créé, le plus pur après l'ange,
Né de l'embrassement dont s'unirent un jour
L'éternelle Lumière et l'éternel Amour.

Digitized by Google

II

Mon âme, Où vas-tu?

Où vas-tu, dis, mon âme? — Aux splendeurs de la vie
Je m'éveillai, lumière, amour et liberté...
Pour rentrer au néant, le sort en est jeté,
A moi-même jamais je ne serai ravie.

Au festin radieux auquel Dieu me convie
Et Lui-même me sert sa propre vérité,
De Lui je me nourris comme à satiété,
Et je reste de Lui toujours inassouvie...

Les siècles pousseront les siècles... je vivrai.
Ils passent, flots du temps... Sur la rive éternelle,
Je vois, j'aime, j'atteinds le Beau, le Bien, le Vrai.

L'Éternité, je suis éternelle comme elle;
Aucun jour ne sera le dernier de mes jours...
Je veux connaître, aimer, je veux jouir toujours!

III

Dieu

O Dieu, seul nécessaire, indépendant, immense,
Seul sans déclin ni fin quand tout change et finit,
Seul sans commencement quand tout naît et commence,
Centre d'où tout rayonne, où tout se réunit.

Tout esprit quel qu'il soit près du vôtre est démence,
Toute splendeur devant la vôtre se ternit,
Puissance, Vérité, Grandeur, Bonté, Clémence,
Qui donc autre que Vous Vous connaît, vous bénit?

Digitized by Google

Seul trouvant en Vous seul la raison de votre Être,
De tout, seul Créateur, Conservateur et Maître,
L'être par Vous créé se confond à genoux.

Vouloir Vous pénétrer serait de l'insolence,
L'anéantissement et l'éternel silence
C'est la louange, ô Dieu, seule digne de Vous !

IV

Soliloque

O Jésus, j'ai le cœur rempli de tant de choses !
Tu sais tout, mais tu veux que je te dise tout.
Je commence... la mort me verra-t-elle au bout ?
Au hasard... comme au Sacre on effeuille les roses...

Bénis mes jours heureux, malheureux, gais, moroses...
Quel que soit mon devoir, qu'il me trouve debout !
Père, j'ai tant péché ! Dis que tu m'as absous...
A tout mal que mon âme et mes lèvres soient closes...

Toi qui vois le présent, le passé, l'avenir,
Comment j'ai commencé, comment je dois finir,
Et quel sera mon sort en la vie éternelle,

Je veux te bien aimer, t'adorer, te bénir,
Et, quand je sentirai mon dernier jour venir,
Comme un petit oiseau m'endormir sous ton aile.

V

Vœux

J'aurais aimé, Jésus, sur ton chemin d'exil,
Être le pauvre ânon que ton regard caresse...
Du rouet de Marie être le frêle fil
Qui sous ta main d'enfant se croise en molle tresse...

Digitized by Google

Ou le cèdre luisant qui, souple, se redresse,
Et dont les copeaux d'or volent sous ton outil...
Ou le blanc lis des champs, qu'en l'herbe ton pied presse
Et dont pour Toi s'épand tout le parfum subtil...

Ou bien encor du lac la vague obéissante,
Qui sans mouiller ta robe, allonge doucement,
Sous tes pas adorés, sa nappe éblouissante...

J'aurais aimé surtout être le pur froment
Qui, pour te faire place, en ton Eucharistie,
Te livre sa substance entière, anéantie !

J. Galard.

Digitized by Google

L'ANJOU

ET

SES ÉTABLISSEMENTS MONASTIQUES

(suite et fin)

Par tout ce qui vient d'être exposé ci-dessus le lecteur est en mesure de conclure, croyons-nous, au fait désormais accompli de la renaissance monastique au sein des antiques abbayes angevines. Le résultat a été durable en effet, et, par la suite, nous n'aurons plus à signaler d'arrêts marquants, plus d'obstacles imprévus à déplorer : la période des pénibles débuts est close. Bientôt de nouveaux centres, appelés à rivaliser de renom avec leurs aînés, vont surgir du sol au gré des circonstances et du temps : mais, toujours sous l'impulsion de ce mobile surnaturel qui portait les fondateurs de monastères à se dessaisir de leurs biens en faveur de Dieu, pour le rachat de leurs âmes, et simultanément se poursuivra sur toute la surface du pays, grâce aux libéralités de grands propriétaires terriens et de leurs tenanciers, la tranquille et très prompte diffusion de

Digitized by Google

milieux plus modestes, *celles* ou prieurés, destinés eux aussi à exercer une influence durable. Ce sont toutes ces fondations subséquentes, fécondes pour la plupart en résultats pratiques aux époques ultérieures, qu'il nous faut embrasser d'un coup d'œil avant de clore cette étude.

Parmi la pléiade de bienfaiteurs, dont les noms, aujourd'hui parfaitement ignorés du grand nombre, couvrent cependant encore les plus anciens parchemins de nos archives, les membres de la famille comtale occupent, comme de juste, le premier rang. Les procédés bienveillants de Foulques le Bon et de Geoffroy-Grisegonnelle à l'endroit des moines sont suffisamment connus : il est inutile d'y revenir. Notons simplement que Foulques Nerra, leur descendant, malgré ses rudes manières, fut également un bâtisseur d'églises et de monastères. Étrange physionomie, en vérité, que celle de ce batailleur toujours disposé à s'arrondir aux dépens du voisin : retors et délié avec ses adversaires, peu tendre à l'égard de ceux qui composaient son entourage intime, Foulques était un de ces croyants comme le moyen âge en vit beaucoup. Sa conscience, avec laquelle il eut à maintes reprises d'étranges compromissions, reprenait le dessus par intervalles et lui dictait alors bien haut la nécessité d'expier. N'est-ce pas lui-même qui nous en a fait l'aveu, qu'après dix ans passés le souvenir des chrétiens tombés en la sanglante rencontre de Conquereux hantait encore sa mémoire[1] ? Par trois fois il entreprit le pèlerinage de Jérusalem, en esprit de pénitence, afin d'échapper « aux feux de la Géhenne[2] », et, à chaque séjour, son indomptable nature, subjuguée par le

[1] *Rad. Glabri Hist.*, t. II, c. 3. — Cartul. noir de St Maurice, D. Housseau, n° 333.

[2] *De Gestis Consul. Andeg.*, édit. Marchegay, p. 96. — *Hist. Comit. Andeg., ibid.*, 329.

Digitized by Google

souvenir de la Passion que le Sauveur avait endurée en ces lieux, se transformait à tel point qu'on l'eût pris pour un autre homme. Mais il est un trait qui, mieux que tout le reste, présente sous leur vrai jour les convictions religieuses de Foulques Nerra avec le grossier alliage de crainte superstitieuse dont elles étaient mélangées. Durant l'attaque du château de Saumur, alors que les flammes, allumées par ses ordres, dévoraient le monastère où reposaient les restes de saint Florent, le comte, se souvenant à propos du châtiment qui avait frappé jadis le breton Nomenoë au Mont-Glonne pour un méfait semblable, ne cessait de crier : « Saint Florent laisse-toi brûler, je te bâtirai à Angers une demeure bien plus belle. » Cette anecdote, contée par l'un des auteurs de l'*Historia S. Florentii*, n'est peut-être qu'une vengeance de moine à l'adresse du destructeur de son abbaye ; en tout cas elle a un air de vraisemblance qui plaide en sa faveur.

Tel était l'homme qui, à la suite d'un vœu fait en mer durant son second voyage en Palestine (1005-1006), élevait tout proche de l'étang de Brionneau, vers l'an 1020, un monastère neuf sous le vocable de l'évêque de Myre, auxiliateur tout-puissant des pauvres naufragés en péril de mâle mort. Le comte n'avait pas réalisé de suite cette promesse pour une bonne raison : le danger une fois passé, sa mémoire était demeurée infidèle. Mais un jour que, de l'une des fenêtres de son château d'Angers, il considérait une colombe qui allait et revenait dans la direction du futur moutier, portant dans son bec du limon dont elle garnissait la cavité d'une pierre, ce manège de l'oiseau réveilla, paraît-il, ses souvenirs. En outre, à quelque temps de là, comme il faisait boire son cheval dans la Maine, sous la courtille de Sainte-Marie, la bête effrayée se cabra tout d'un coup et lui-même eut un frisson de terreur. Devinant un mauvais tour du diable, il dit aussitôt : « O

Digitized by Google

ennemi, sous peu il y aura des moines ici [1]. » Et il tint parole. Marmoutier fournit les premiers habitants du nouveau monastère, mais l'essai ne fut pas heureux. Coup sur coup, en effet, les deux abbés Baudry et Reginald abandonnèrent leur communauté naissante pour s'enfoncer dans une solitude plus complète, et cette conduite déplut si fort au fondateur que sans tarder il congédia les moines tourangeaux et les remplaça par un essaim tiré de Saint-Aubin (1036). A part cet incident, qui n'eut du reste aucune suite fâcheuse, on peut affirmer que l'abbaye de Saint-Nicolas, en ces temps, ne connut jamais, de près ou de loin, la nécessité des luttes pour vivre. La faveur que lui avait témoignée le comte « Noir » dès la première heure ne se démentit jamais et, parmi ses successeurs, Geoffroy-Martel, ainsi que Grécia, sa seconde femme, Foulques Réchin et son fils Foulques-le-Jeune, puis Geoffroy-le-Bel et Matilde l' « emperesse » semblent avoir pris à cœur de parfaire cette bonne œuvre par leurs dons multipliés.

Aux origines du monastère de Notre-Dame de la Charité, autrement dit du Ronceray, se rattache pareillement le nom de Foulques Nerra. Les traditions locales fixent en cet endroit le premier sanctuaire élevé en l'honneur de la Mère de Dieu sur la terre angevine, et c'est là qu'aurait eu lieu aussi, d'après la *Vita Melanii* [2], cette entrevue des cinq bienheureux prélats : Mélaine de Rennes, Aubin d'Angers, Victor du Mans, Laud de Coutances et Mars de Nantes, dont l'issue occasionna tant de marches et de démarches à ce dernier. Afin d'être complet, il convient d'ajouter encore qu'un très court fragment, relevé par

[1] *Hist. S. Florentii Salm.*, p. 275.

[2] *Vita Melanii*, 21. Boll., *Acta SS. Jan*, p. 327-33. On croyait communément que cette biographie était l'œuvre d'un contemporain. M. B. Krusch, qui vient de publier la recension originale (*Passiones Vitæque SS. ævi merovingici... Hannovaræ, 1896*) établit par de bons arguments que la composition du plus ancien texte remonte seulement au IXe siècle.

Digitized by Google

Baluze, sur un manuscrit de Saint-Martin de Tours, attribue la fondation de cette abbaye à une plaisanterie du comte à l'adresse d'Hildegarde, sa seconde femme, plaisanterie grossière du reste, et qui faillit avoir un dénouement tragique. Le plus clair en tout ceci est qu'il existait au XIe siècle, sur la rive droite de la Maine, dans le quartier de la Doutre, un très ancien oratoire, dont Foulques Nerra entreprit la restauration en 1028, tout en ayant soin de respecter la crypte ménagée au-dessous et l'autel antique qu'elle renfermait. Le service divin, dans ce sanctuaire ainsi rappelé à une nouvelle existence, fut confié à des moniales que le couple comtal dota d'amples revenus[1]; au spirituel il était administré par quatre chapelains chargés de dispenser les secours de leur ministère à la communauté.

Les prieurés angevins, en totalité, doivent leur existence soit à des concessions territoriales, soit à des donations d'églises, et on ne peut méconnaître que toujours les moines ont su tirer le meilleur parti de ces gages de la générosité privée. En maintes occasions pourtant, lorsque par exemple il s'agissait de bois ou de halliers à défricher, tels que ceux de Brossay, de Pruniers et de Mallay, l'entreprise ne laissait pas que d'être ardue. Avant de songer à toute autre chose, il fallait commencer par dégarnir un coin de forêt, préparer les cultures, grouper des colons ; assurer, en un mot, l'existence de ceux qui se dévoueraient à vivre sur ce morceau de sol péniblement disputé à une végétation improductive. La biographie du bienheureux Gérard, moine de Saint-Aubin, nous fournit à ce propos quelques détails caractéristiques[2]. Le voisinage des cours d'eau offrait au contraire des ressources bien plus facilement utilisables, entre autres l'installation de moulins partout

[1] Cartul. B. Mariæ Caritatis, édit. Marchegay, ch. I, II, III, IV.
[2] *Vita*, dans *Chron. des égl. d'Anjou*, p 99, 100, 101.

Digitized by Google

où il était possible, la création de prairies facilitant l'élevage d'un bétail de choix, la perception des droits de péage, de pêche et d'écluse, avantages d'acquisition assez fréquente et dont l'ensemble formait une source de revenus nullement à dédaigner. Mais le don d'une église ou d'un oratoire présentait une importance plus capitale encore. Les moines alors se trouvaient investis du spirituel, ils avaient charge d'âmes et presque toujours ils reçurent en outre la faculté de constituer une agglomération autour de l'édifice sacré, sur un terrain à eux et dûment affranchi auparavant de toute coutume, ou pour le moins exonéré des charges les plus lourdes à l'endroit du suzerain. Est-il étonnant après cela que des établissements à même de se développer en de semblables conditions aient acquis en très peu de temps une prospérité dont nous avons peine à nous rendre compte aujourd'hui.

Toutefois il n'existe point de tableau sans ombres et il serait absolument inexact de s'imaginer que les moines, à travers les âges, ont réussi à exploiter leurs domaines en toute quiétude et sans la moindre conteste. L'humaine versatilité est là pour affirmer le contraire. Parfois c'étaient les donateurs en personne qui, après un mouvement premier de ferveur, se ravisaient subitement et prétendaient reprendre leur offrande de la même main qui l'avait jadis présentée. Parfois aussi il fallait opposer résistance aux prétentions des héritiers ou de la descendance assez peu disposés, en plus d'une rencontre, à ratifier pour leur propre compte un accord antérieur qu'ils considéraient comme préjudiciable à leurs intérêts. De là des plaids, des appels, des arbitrages sans nombre [1] à la suite desquels on finissait néanmoins par s'entendre, grâce

[1] Il y avait aussi les *Jugements de Dieu*, dernière ressource des plaideurs qui ne pouvaient s'accorder. M. Marchegay (*Arch. d'Anjou*, t. I, p. 433-78) a publié une notice circonstanciée sur la façon dont s'est exercée cette procédure en Anjou.

Digitized by Google

à de mutuelles concessions. Lorsque les terres monastiques se trouvaient avoisiner le donjon de quelque seigneur pillard et enclin par nature à malmemer le prochain incapable de riposte, surtout si ce prochain portait la cuculle, la situation prenait de suite une tournure plus malaisée. On ne pouvait se flatter de réussir toujours à satisfaire les exigences injustifiées et, pour l'ordinaire, le débat se tranchait par une chevauchée sur la tenance des moines. Les pauvres manants étaient les premiers à en pâtir, heureux quand ils n'avaient à déplorer que la perte de leurs récoltes ou de leurs troupeaux et, en ces occasions, les spoliés, à défaut de meilleure revanche, se résignaient à enregistrer par le menu dans leurs chroniques ou dans les chartes-notices les scènes de désolation dont ils avaient été les témoins impuissants et attristés.

Si maintenant nous rétrogradons jusqu'au déclin du xe siècle, il nous sera donné de constater que l'abbaye de Saint-Florent multipliait dès lors ses centres d'action dans le Saumurois. De cette époque, en effet, datent les prieurés de Chênehutte[1], de Saint-Lambert-des-Levées[2], de Saint-Julien-de-Distré[3], de Saint-Martin-de-Maigné[4], de Saint-Vincent-des-Ulmes[5] et de Saint-Vincent-de-Dampierre[6]. Dans le même temps (975-80), les moines de Saint-Serge s'établissaient à Juigné-sur-Loire[7], sur une terre cédée par l'évêque Rainald, puis à Saint-Mélaine[8], aux bords de l'Aubance. Durant le siècle suivant, ce mouvement d'expansion ne fait que s'accélérer. Ainsi, après 1015, l'abbaye de Saint-Aubin rentre en jouissance de son antique do-

[1] Canton de Gennes, arr. de Saumur.
[2] Canton et arr. de Saumur.
[3] Item.
[4] Commune de Brézé, arr. de Saumur.
[5] Canton de Doué, arr. de Saumur.
[6] Canton et arr. de Saumur.
[7] Canton des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers.
[8] Item.

Digitized by Google

maine de Champigné[1], entre Sarthe et Maine. Peut-être avait-elle inauguré déjà auparavant l'exploitation de la terre de Vaux[2]. Puis la voilà qui essaime à Chartrené[3]. (1025-1030); à Brion[4] (1036-1055), dont le tiers des dîmes lui a été offert par deux chevaliers de Sablé, Rainulfe et Guillaume Havard; au Lion-d'Angers[5] (1010-1030); à Champigny-le-Sec[6] (v. 1025); à Gouis[7] (v. 1059); au Coudray-Macouard[8] (v. 1082); à Saugé-aux-Moines[9] (1088); à Saint-Jean-sur-Loire[10] (1093); à Saint-Aubin-de-Trèves[11] (1093-1102); à la Magdeleine-sous-Brossay[12] (1097), sanctifiée par le séjour qu'y fit le bienheureux Gérard[13]; à Chambellay[14] (1098); à Pruniers[15].

Ces installations ne s'effectuaient pas toujours sans chicanes, ainsi que le prouve le long débat ouvert avec les

[1] Canton de Châteauneuf, arr. de Segré. — *Script. Rer. Gallic.*, t. VIII, p. 518.

[2] Commune de Montreuil-sur-Loire.

[3] Canton et arr. de Baugé. — Cartul. de l'abb. de S. Aubin, 1896, p. 287. L'éditeur indique une date différente et beaucoup plus vague : 1007-1027.

[4] Commune de Beaufort, arr. de Baugé. — Les auteurs de la *Sigillographie des Seigneurs de Craon* (*Bullet. hist. et archéol. de la Mayenne*, IIe série, t. II, p. 628) resserrent la date de fondation entre 1055 et 1061, mais, dans la récente publication du Cartul. de Saint-Aubin d'Angers, p. 436, M. B. de Broussillon fait preuve d'une circonspection plus grande; il oscille entre 1039-1055 et 1055-1060. — Arch. de M.-et-L., H. 224.

[5] Arrondissement de Segré. — Cartul. de S. Aubin, p. 185. L'éditeur place la donation du trésorier Widdo entre 1056 et 1060.

[6] Commune de Souzay. — Cartul. de S. Aubin, p. 282.

[7] Commune de Durtal. — Cartul. de S. Aubin, p. 329. L'éditeur laisse flotter la date de fondation entre 1047 et 1067.

[8] Canton de Montreuil-Bellay, arr. de Saumur. — Arch. de M.-et-L., H. 276. — Cartul., p. 245.

[9] Commune de Saint-Ellier. — Cartul., p. 230-31.

[10] Commune de Saint-Rémy-la-Varenne.

[11] Canton de Gennes, arr. de Saumur.

[12] Canton de Montreuil-Bellay. arr. de Saumur. — Arch. de M.-et-L., H, 299. — Cartul. de S. Aubin, p. 168 et suiv.

[13] *Vita B. Gerardi*, édit. Marchegay, p. 99.

[14] Commune du Lion-d'Angers, arr. de Segré. — Cartul., p. 199.

[15] Commune de Bouchemaine.

Digitized by Google

moines de Saint-Nicolas au sujet du domaine de Pruniers. Cette terre appartenait de longue date à Saint-Aubin[1], mais au XIe siècle elle se trouvait comme bien d'autres aux mains des comtes d'Anjou et, par leurs soins, d'importants défrichements y avaient déjà été entrepris. Foulques Nerra, très affectionné — on l'a vu — à sa récente fondation de Saint-Nicolas, voulut faire profiter cette abbaye d'une partie des terrains ainsi améliorés, malgré des pourparlers antérieurs avec les gens de Saint-Aubin, en vue de leur restituer ce bien. Ceux-ci conservaient par devers eux des titres irrécusables de propriété et ils ne se firent pas faute de réclamer énergiquement. Il y eut des démarches officieuses, puis des disputes violentes et, pour en finir, l'évêque Geoffroy de Mayenne prit le parti d'évoquer la cause à son tribunal. Le 14 mars 1098, les parties intéressées comparurent au Palais épiscopal, en présence des évêques du Mans et Rennes, des abbés de Marmoutier, de Saint-Florent, de Saint-Serge et de Saint-Calais convoqués expressément pour connaître de cette affaire. Après examen des pièces, Geoffroy, en sa qualité de président, déclara que les moines de Saint-Nicolas étaient dans leur tort et que le comte n'avait pas le droit de se désister d'un engagement pris. Six ans plus tard (1104), la querelle faillit se rallumer par le fait d'un religieux en rupture de ban qui s'en allait répétant partout que la sentence arbitrale de l'évêque d'Angers avait été rendue sur la production d'une charte fausse. Un nouveau tribunal fut convoqué, mais l'abbé de Saint-Aubin ayant été le seul à se présenter, ses raisons, fort bonnes d'ailleurs, lui obtinrent gain de cause[2].

Plus vif et surtout plus prolongé fut le litige qui, vers la même époque, divisa l'abbaye angevine et le monastère de

[1] Cartul. de S. Aubin, p. 129.

[2] Arch. de M.-et-L., H., 62. — Cartul. de S. Aubin, p. 125-128; 130-132.

Digitized by Google

la Trinité de Vendôme, au sujet du prieuré de Saint-Clément de Craon. Le bon droit de Saint-Aubin n'était pas contestable et la partialité de Geoffroy-Martel en cet incident, dont il fut l'instigateur premier, n'eut d'égale que l'âpre ténacité déployée par ses clients pour soutenir leurs prétentions. Rome ayant été saisie du différent nomma une commission d'arbitres : après quoi deux légats essayèrent, mais en vain, de mettre les parties d'accord. Elles étaient si peu disposées à l'entente que, du fond de l'Italie, Urbain II dut intervenir en personne pour imposer une transaction. Les moines de Vendôme gardèrent Saint-Clément, on ne sait trop au moyen de quelle combinaison, et leurs contradicteurs durent se contenter, en compensation, de la petite *celle* de Saint-Jean-sur-Loire. Si dure que parut la sentence, il fallut s'y résigner quand même, mais le conflit ne s'apaisa pas aussitôt et, un quart de siècle plus tard, Pascal II était obligé de maintenir à nouveau la décision de son prédécesseur[1].

Passons aux dépendances de Saint-Serge. Entre 1032 et 1036, Burchard, trésorier de Saint-Maurice-d'Angers, un de ces clercs auxquels le haubert allait mieux que la tonsure, cède aux moines déjà établis à Briolay[2] l'église de Saint-Marcel et leur transmet plusieurs droits de majeure importance. Peu après, sous l'abbé Vulgrin (1010-1055), l'un des hommes qui ont le plus fait pour la grandeur matérielle et morale de l'abbaye, prennent naissance les prieurés de Saint-Maurille-de-Chalonnes[3], dont l'oratoire venait d'être bénit par l'évêque Hubert (1040), de Querré[4],

[1] Arch. de M.-et-L., H., 560. On trouvera là les bulles originales relatives à ce curieux procès. — *Rer. Gallic. Script.*, t. XIV, p. 83-89.

[2] Chef-lieu de canton, arr. d'Angers. — Arch. de M.-et-L., H. 857.

[3] Arch. de M.-et-L., H., 974.

[4] Canton de Châteauneuf, arr. de Segré.

Digitized by Google

de Sceaux[1], de Mozé[2], ces deux derniers dotés, l'un par Herbert de Juvardeil, l'autre par Achard de Vihiers. La réintégration d'une partie du domaine de Saint-Rémy-en-Mauges, longtemps usurpé par Foulques Nerra et détenu en dernier lieu par Raoul, vicomte du Maine, qui s'en dessaisit lors du décès d'Emma, sa femme, fut, selon toute apparence, l'un des derniers actes du gouvernement abbatial de ce vrai moine[3]. En 1055, il quitta son abbaye pour remplacer l'évêque Gervais sur le siège du Mans. Saint-Pierre d'Andrezé[4] (1060) et Saint-Martin-de-Beaupréau[5] (1062) reconnaissent le même fondateur, Giroire de Beaupréau ; et, dans le même quartier, Villeneuve[6] compte parmi ses principaux bienfaiteurs : Foulques, Normand, Raoul et Roger de Montrevault, Hervé et Daniel du Palais. Tout à l'opposé, en remontant vers l'Est, éclosent pendant le dernier quart du siècle : Saint-Martin de Beauveau[7], Saint-Aubin-de-Baracé, Saint-Jean de Huillé[8], N.-D. de Vendange[9], Saint-Pierre de Chaumont[10], Saint-Jean de Lésigné[11] et Saint-Léonard de Durtal[12]. Saint-Symphorien de Rochefort[13] est un don de Foulques-le-Réchin (1072).

La diffusion des centres créés par Saint-Nicolas n'est pas

[1] Canton de Châteauneuf, arr. de Segré. — Arch. de M.-et-L., H., 1193.

[2] Canton des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers. — Arch. de M.-et-L., H. 1109.

[3] Arch. de M.-et-L., H., 1242. — *Gallia Chr.*, t. XII, col. 645.

[4] Canton de Beaupréau, arr. de Cholet.

[5] Chef-lieu de canton, arr. de Cholet.

[6] Commune du Fief-Sauvin.

[7] Canton de Seiches, arr. de Baugé.

[8] Canton de Durtal, arr. de Baugé.

[9] Commune de Guédéniau, cant. et arr. de Baugé.

[10] Commune de Seiches, arr. de Baugé.

[11] Commune de Seiches, arr. de Baugé.

[12] Chef-lieu de canton, arr. de Baugé.

[13] Commune de Chalonnes, arr. d'Angers. — Arch. de M.-et-L., H, 1155.

Digitized by Google

moins intéressante à suivre. A Bouillé-Ménard[1], ce sont les seigneurs du lieu, Payen et Bernard, qui favorisent l'établissement des moines ; à Bécon[2], l'église et la paroisse leur appartiennent dès le milieu du XIe siècle. La petite *celle* de Montreuil-Bellay[3] doit une partie de son renom et de sa prospérité ultérieure à la comtesse Grécia, femme de Geoffroy-Martel et aux descendants de son premier mari, les Berlay, race d'humeur batailleuse et indépendante, de voisinage peu sûr pour ceux même qu'elle entendait patronner, mais, malgré cela, généreuse pourtant à ses heures. Sainte-Gemme-d'Andigné[4] est un monument de la piété filiale du seigneur de Chemillé, Orric Leroux. Par ailleurs les prieurés de Cheffes[5], de Juvardeil[6], de Saint-Pierre-de-Verchers[7], de Saint-Martin-d'Arcé[8] et de Ville-Neuve[9] près Ingrandes se sont constitués proche des églises ou des oratoires de ces diverses localités, à la suite des donations qu'en firent à l'abbaye les propriétaires respectifs au temps des abbés Adralde, Hamon, Noël et Lambert (1063-1139.)

Marmoutier, qui avait « domaine et rente » de quelque côté que tournât le vent, dissémina, on peut dire, ses prieurés sur toute la terre angevine. On les rencontre aux quatre coins du pays[10] : à Saint-Quentin-en-Mauges[11]

[1] Canton de Pouancé, arr. de Segré.

[2] Canton du Loroux-Béconnais, arr. d'Angers.

[3] Chef-lieu de canton, arr. de Saumur. — Arch. de M.-et-L, H, 640.

[4] Canton et arr. de Segré.

[5] Canton de Briolay, arr. d'Angers. — Arch. de M.-et-L., H., 552.

[6] Canton de Châteauneuf, arr. de Segré.

[7] Canton de Doué, arr. de Saumur.

[8] Canton et arr. de Baugé.

[9] Canton de Saint-Georges-sur-Loire, arr. d'Angers.

[10] Voir : Marchegay, *Les Prieurés de Marmoutier en Anjou*, Paris. Angers, 1846.

[11] Canton de Montrevault, arr. de Cholet.

Digitized by Google

(v. 1040), à Chalonnes-sur-Loire[1], à Daumeray[2] (1046-1047), à Chemillé[3] (av. 1050), à Carbay[4] (v. 1050), à Chantoceaux[5] (v. 1050), à Montjean[6], à Rillé[7] (1063), à Saint-Martin-de-Bocé[8] (av. 1070), à Liré[9] (v. 1075), à Pouancé[10] (1094) et à la Tour-Landry[11] (v. 1100). Certains de ces paisibles asiles n'ont pas d'histoire : mais il en est d'autres, celui de Chalonnes par exemple, qui comptent dans leurs annales d'émouvants épisodes, car les moines tourangeaux établis sur les ruines de l'antique « monasterium Aiæ » ont transmis à la postérité assez d'éléments pour permettre d'apprécier à sa juste valeur morale la conduite que tinrent à leur endroit les gens de Saint-Serge, leurs proches voisins.

Dans un moindre rayon l'abbaye de Saint-Florent poursuivait, elle aussi, son mouvement d'expansion : à Thouarcé[12], Isembert Gazon donnait aux moines l'emplacement d'un bourg; à Gonnord[13], la dame de Vihiers consentait à se désister, contre argent comptant, de tous droits sur un domaine usurpé, et déterminait l'évêque Eusèbe Brunon à en faire autant de son côté. En 1069, les chanoines installés momentanément à Saint-Florent-du-Château, cédaient la place aux occupants d'autrefois. Vingt ans plus tard, un petit groupe venu du monastère saumu-

[1] Chef-lieu de cant., arr. d'Angers.
[2] Canton de Durtal, arr. de Baugé.
[3] Chef-lieu de cant., arr. de Cholet.
[4] Canton de Pouancé, arr. de Segré.
[5] Chef-lieu de cant., arr. de Cholet.
[6] Canton de Saint-Florent-le-Vieil, arr. de Cholet.
[7] Aujourd'hui dans l'Indre-et-Loire, cant. de Château-la-Vallière, arr. de Tours.
[8] Canton et arr. de Baugé.
[9] Canton de Chantoceaux, arr. de Cholet.
[10] Chef-lieu de canton, arr. de Segré.
[11] Canton de Chemillé, arr. de Cholet.
[12] Chef-lieu de canton, arr. de Saumur.
[13] Canton de Thouarcé, arr. d'Angers.

Digitized by Google

rois, alors en son plein épanouissement, s'établit à Notre-Dame-de-Rest[1]. La dotation du Petit-Montrevault[2] est un peu plus tardive, mais quant à déterminer la date exacte à laquelle ont pris naissance les prieurés de Saint-Georges-de-Chatelaison[3], de Saint-Nicolas-d'Offard[4] et de Saint-Laurent-du-Mottay[5], il n'y faut pas songer.

D'autre part, sur la fin du siècle, la longue sujétion dans laquelle l'abbaye des Fossés avait tenu Glanfeuil, prend enfin un terme. Urbain II parcourait alors nos régions stimulant les ardeurs, cherchant à recruter partout des adhérents à la croisade. En février 1096, il séjournait à Angers d'où il voulut aller visiter en compagnie de son entourage le lieu vénérable qui avait abrité si longtemps les restes du bienheureux Maur. Les moines de l'endroit ne s'étaient jamais résignés complètement à la perte de leur indépendance et la présence du Pontife parmi eux leur inspira le courage d'une suprême démarche. Appuyés par les seigneurs du voisinage qui étaient accourus en grand nombre à Glanfeuil pour faire honneur au Vicaire du Christ, ils portèrent plainte contre l'abus criant dont ils étaient victimes et firent un énergique tableau du préjudice qui résultait pour eux de leur union avec un monastère où il n'existait plus que l'ombre de la régularité. Il paraît que, de leur côté, l'évêque d'Angers, Geoffroy de Tours, et le comte Foulques-le-Réchin insistèrent fortement auprès du Pape pour obtenir que la communauté, d'ailleurs florissante, de Glanfeuil recouvrât son ancienne autonomie et pût choisir librement un abbé. Bien que favorablement disposé par toutes ces démarches, Urbain II ne voulut

[1] Commune de Montsoreau, cant. et arr. de Saumur.

[2] Commune de Saint-Pierre-Maulimart, cant. de Montrevault, arr. de Cholet.

[3] Canton de Doué, arr. de Saumur.

[4] Commune de Saumur.

[5] Canton de Saint-Florent-le-Vieil, arr. de Cholet.

Digitized by Google

point trancher le différend sur place et, comme dans le mois suivant, devait se tenir à Tours un concile provincial, il remit la solution à cette époque prenant soin de faire avertir l'abbé des Fossés d'avoir à comparaître pour exposer ses raisons. L'affaire fut examinée, effectivement, en détail par les quarante-quatre évêques ou abbés dont se composa cette assemblée, et les moines de Glanfeuil sortirent d'autant plus victorieusement de l'épreuve, que leurs adversaires ne trouvèrent à opposer qu'une prétendue bulle d'Hadrien, dont la fausseté ne fit de doute pour personne[1]. Girard, prieur de Saint-Aubin, choisi probablement par Urbain II lui-même, prit, avec le titre abbatial, la direction du monastère ainsi libéré et tout aussitôt recommencèrent pour ce dernier des jours meilleurs[2]. Sur ces entrefaites, Hugues de Saumoussay et Lisoie, sa femme, firent don au nouvel abbé de l'église de Saint-Cyr-en-Bourg[3], avec emplacement suffisant pour construire une dizaine de maisons et, en plus, ils ajoutèrent plusieurs quartiers de terres et de vignes. Deux ou trois ans plus tard, un chevalier nommé Guillaume Rufain offrait au convent, en retour de la fraternité qui venait de lui être accordée, la chapelle de Notre-Dame-sous-Doué[4], avec quelques dépendances. On ignore, par contre, à quelle date au juste remontent les établissements secondaires de Soulangé[5], de Bessé[6] et de la Madeleine, dans une île de la Loire qui se trouvait en aval du monastère.

Cependant, malgré leur récente mésaventure, les gens des Fossés n'avaient pas perdu tout espoir de revanche,

[1] *Anal. Juris Pontif.*, 1869, col. 544-46.

[2] *Chron. Rainaldi*, ad an. MXCV. — *Chron. S. Maxentii Pictav.*, ad an. MXVI.

[3] Canton de Montreuil-Bellay, arr. de Saumur. — Cartul. S. Mauri, XXX.

[4] Commune de Doué, arr. de Saumur. — Cartul. S. Mauri, XXXI. — Arch. de M.-et-L., H., 1716.

[5] Canton de Doué, arr. de Saumur.

[6] Commune du Thoureil, cant. de Gennes.

Digitized by Google

et, après le brusque trépas d'Urbain II (29 juillet 1099), l'occasion leur parut propice pour tenter un retour offensif et faire reviser, si possible, la sentence du concile de Tours. Comme il y avait des risques à courir, ils n'intervinrent pas directement et firent agir Yves de Chartres, dont la plume autorisée — ils le croyaient du moins — traduisit au pape Pascal II leurs secrètes doléances. La lettre du grand canoniste est courte, nette, précise : elle résume habilement le débat, laisse entrevoir qu'il y a eu pression, et dans un trait final elle dévoile toute la noirceur d'âme des moines de Glanfeuil qui, sans respect pour la majesté de l'assemblée devant laquelle ils comparaissaient, se seraient précipités sur le parchemin que présentaient leurs confrères et l'auraient mis en pièces[1]. L'appel de l'évêque de Chartres demeura sans écho ; mais il est curieux de remarquer que l'abbaye angevine, comme si elle n'eût pu se passer de tutelle, entra presque aussitôt en relations avec le Mont-Cassin ; relations qui, avec le temps, prirent un tel caractère, que les abbés de Glanfeuil finirent par se considérer comme sujets du grand monastère italien et obligés de visiter la Sainte-Montagne après leur élection[2].

Au moment de clore définitivement cette période, faisons plus ample connaissance avec Geoffroy-Martel et Foulques-le-Réchin, les deux successeurs immédiats du comte « Noir ». Ils le méritent à plus d'un titre, car ni l'un ni l'autre ne sont personnages vulgaires et, si dans leur vie privée ou politique se glissèrent trop souvent d'inexcusables faiblesses, on doit reconnaître qu'au plus profond de ces natures primitives sommeillait un esprit de foi vivace, dont les manifestations subites déroutent par instants nos manières de voir modernistes. Geoffroy Martel est un violent qui a su se gouverner. Il a guerroyé un peu

[1] *Patr. lat.*, t. CLXII, col. 164-65.

[2] Arch. de M.-et-L., H., 1776. — *Gallia Chr.*, t. XIV, Instrum., col. 160.

Digitized by Google

contre tout le monde, contre son père tout le premier. Tenace dans ses idées, il n'admettait pas volontiers les raisons d'autrui, si bonnes fussent-elles : les moines de Saint-Aubin l'apprirent à leurs dépens. Cette fermeté apparente ne l'a pourtant pas empêché d'étaler au grand jour, durant les cinq ou six dernières années de sa vie, le triste spectacle d'une versalité scandaleuse. On le vit alors rompre avec la pieuse comtesse Agnès une union vieille de vingt ans pour prendre et répudier Grécia, dame de Montreuil, puis convoler en troisièmes noces avec Adèle, fille du comte Eudes : reprendre Grécia et finalement s'allier à Adèle d'Allemagne. Les contemporains n'ont pas manqué de qualifier comme elle le méritait une pareille conduite[1]. Par un dernier contraste, à la veille de mourir, Geoffroy Martel voulut recevoir les livrées monastiques des mains d'Adrald, abbé de Saint-Nicolas[2], et son dernier acte officiel, à ce moment suprême, fut une remise gracieuse, en faveur des moines de Marmoutier, de tout droit de tonlieu pour leurs bateaux allant et venant sur la Loire depuis Tours jusqu'à Nantes.

L'influence de sa première femme qu'il chérit longtemps, semble-t-il, d'une affection passionnée, n'est pas restée étrangère aux fondations pieuses du fils de Foulques Nerra. Agnès avait une lourde faute à se faire pardonner : son mariage avec Geoffroy-Martel était de ceux que l'église réprouvait alors comme appartenant à un degré prohibé, et l'opinion publique s'en était justement émue[3]. D'où chez la comtesse comme un besoin de multiplier les sanctuaires, de procurer la diffusion des centres monastiques non-seulement en Anjou, mais dans le Ven-

[1] Cartul. B. M. Caritatis., édit. Marchegay, ch. LXIV.

[2] *Chron. S. Sergii*, ad. an. MLX. — *Chron. Vindocin.*, ad an. MLX.

[3] *Chron. S. Sergii*, ad an. MXXXII. — *Chron. S. Maxentii Pictav.*, ad an. MXLIX.

Digitized by Google

dômois, en Poitou et jusque dans la Saintonge. La Trinité de Vendôme n'eut pas de bienfaitrice plus libérale qu'elle, et il pourrait se faire que le prieuré de l'Evière, établi à Angers pour servir de refuge, en cas de besoin, aux moines de l'abbaye vendômoise, dut ses origines à son inspiration première. Au reste — pourquoi ne pas l'ajouter? — ce souci pieux, réserve faite des circonstances particulières qui ont pu l'aviver chez celle-ci, n'est point particulier à Agnès seule. En ce siècle de fer, où les causes bonnes et mauvaises se décident à grands coups d'épée, le rôle de la femme est aussi effacé que possible dans le domaine de l'action politique : mais, qu'il s'agisse d'œuvres charitables à établir, d'églises à doter ou à amplifier, immédiatement les comtesses d'Anjou, aussi bien qu'une foule d'autres, sortent de leur passivité silencieuse pour intervenir aussitôt, au même titre que leurs maris. Que l'on prenne la peine de feuilleter un cartulaire quelconque de la province et à chaque page ce fait apparaîtra en pleine lumière. Bien plus : peut-être même qu'à l'aide des données fournies par ces éléments d'information l'on parviendrait à reconstituer, au moins dans ses grandes lignes, la physionomie morale de ces nobles matrones. Ainsi, aux côtés de Foulques Nerra nous avons déjà entrevu la « très pieuse et très sage » Hildegarde, l'épouse irréprochable dont l'héroïque vertu réussit, au dire de l'un des historiens de saint Florent, à adoucir l'humeur farouche et soupçonneuse du bourreau de sa devancière, l'infortunée Elisabeth [1]. Il vient d'être question d'Agnès : nous pourrions nommer encore Eremburge, la fondatrice du prieuré de la Fontaine-Saint-Martin, la descendante de ce Jean de la Flèche qui avait demandé à mourir sous l'habit monastique, afin de pouvoir reposer à Saint-Aubin [2].

[1] *Hist. S. Flor. Salmur.* p. 273. — *Chronicæ S. Albini.* ad an. M. — *Breve Chron. S. Florentii Salmur.* ad an. DCCCCXCIX.

[2] Archives de la Sarthe, H, 279.

Digitized by Google

Foulques le Réchin ressemble à son aïeul et à son oncle par plus d'un trait du caractère et de la conduite. Du premier, il eut l'audacieuse hardiesse, la promptitude du coup de main, l'affranchissement total de scrupules, l'habileté mêlée de ruse. Ce fut avant tout un positif, pressé d'arriver au but et qui, pour réaliser ses desseins, exploita les moyens les moins avouables. Simple vassal de son frère Geoffroy-le-Barbu et n'ayant recueilli de l'héritage du défunt Geoffroy-Martel qu'une part minime, entre autres la seigneurie de Vihiers [1], il réussit — la bonne fortune aidant sa trahison — à se saisir de la portion fraternelle, c'est-à-dire des comtés d'Anjou et de Touraine [2]. Geoffroy, fait prisonnier à Brissac, ne recouvra plus sa liberté (1068) et, lorsque vingt-six ans plus tard le légat Hugues de Lyon eut enfin obtenu son élargissement, il en fut réduit à constater tristement que cette geôle prolongée avait presque anéanti les facultés mentales du malheureux. A grand peine put-on le décider à sortir de la fortesse où il était séquestré [3]. Les résistances de détail, qui éclatèrent sur plus d'un point, sont la meilleure preuve que l'usurpateur ne ralliait pas tous les suffrages ; mais, en habile homme, celui-ci avait su se ménager l'appui du roi de France et du comte de Blois : bon gré mal gré, il fallut se résigner à son autorité.

Aussi peu partisan de la morale austère que Geoffroy-Martel, Foulques-le-Réchin s'attira, de la part de saint Grégoire VII, pour ses infractions en matière matrimoniale, de vertes reprimandes [4], dont il ne paraît pas avoir fait grand cas [5]. Excommunié de ce chef, ainsi que pour les

[1] Grandmaison, *Liber de Servis Maj. Monasterii*, ch. XVI.

[2] *Chronicæ Rainaldi*, p. 12. — *Chron. S. Albini*, ad an. MLXVIII. — *Chron. de Gestis Consulum Andeg.*, p. 136-39.

[3] *Rer. Gallic. Script.*, t. XIV, p. 791.

[4] *Chronica de Gestis Consul. Andeg.*, p. 140.

[5] *Rer. Gallic. Script.*, t. XIV., p. 610.

Digitized by Google

voies de fait exercées contre l'archevêque de Tours et pour sa conduite indigne envers son propre frère [1], mis au ban de ses sujets, il n'en persista pas moins dans sa révolte seize ans durant. C'est seulement le 24 juin 1094 qu'il fut solennellement absous de cette sentence à l'abbaye de Saint-Florent, en présence de l'archevêque de Bourges, de l'évêque du Mans, des abbés de Marmoutier, de Saint-Serge, de Saint-Aubin, de Saint-Nicolas, de Bourgueil et de Vendôme [2]. Les contemporains sont d'accord pour caractériser la déplorable administration de Foulques-le-Réchin en ses dernières années. Orderic Vital l'accuse d'avoir toléré, par intérêt, les pillards et les voleurs qui rançonnaient la province [3] : de son côté le compilateur des *Gestes des comtes d'Anjou* remarque, avec une pointe d'ironie, qu'en ce temps les gens intègres étaient rares, mais que, par contre, les calomniateurs, les factieux, les séditieux et les envieux se rencontraient à chaque pas [4]. Et cependant Foulques avait adhéré à la « Trêve de Dieu », car l'on peut lire encore les règlements arrêtés par lui, en 1097, pour assurer la sécurité de ses sujets [5]. De plus, l'auteur de l'*Histoire des Seigneurs d'Amboise,* tout en traçant du comte un portrait peu flatté, reconnaît qu'il était incliné à la miséricorde et à la douceur [6].

*
* *

Tout aux débuts du XIIe siècle, le petit coin de pays qui se trouve joindre à la fois les trois provinces d'Anjou, de Touraine et de Poitou devint subitement le théâtre d'un étrange et merveilleux spectacle. Sous la conduite d'un clerc breton, nommé Robert d'Arbrissel, homme de sainte

[1] *Rer. Gallic. Script.*, t. XIV, p. 654.
[2] *Ibid.* p. 791.
[3] *Ord. Vitalis Histor.*, t. XI, c. 9.
[4] *Rer. Gallic. Script.*, t. XIV, p. 140.
[5] *Ibid.* p. 391.
[6] *Gesta Ambazientium dominorum*, édit. Marchegay, p. 177.

Digitized by Google

vie et d'intelligence supérieure, une troupe compacte de gens de toute condition, hommes et femmes, venait de s'y fixer, attirée après lui et comme fascinée par le charme et l'autorité de ses enseignements. D'ailleurs un souffle d'ascétisme puissant et nouveau ébranlait alors notre France jusqu'en ses profondeurs. L'attrait pour la solitude, mais une solitude absolue, complète, s'était emparé de l'âme des vaillants et les dominait irrésistiblement : dans le cloître même, les plus parfaits, effrayés du relâchement qui se glissait autour d'eux, soupiraient après la vie érémitique, ou se mettaient en quête de milieux mieux réglés. Déjà saint Bruno et ses sept compagnons étaient allés s'ensevelir dans l'âpre désert de la Chartreuse; en Limousin, Etienne de Muret jetait les bases d'un ordre plus sévère, et tout au fond de la Guienne, Giraud de Corbie, l'abbé fugitif de Saint-Vincent de Laon, s'installait dans les fourrés de la Sauve-Majeure; déjà, enfin, les solitaires de Cîteaux avaient transformé leur pauvre retraite en un foyer actif de réforme. Dans la région de l'Ouest, l'immense rideau de bois, de forêts et de terrains incultes qui se prolongeait entre le Bas-Maine et la Bretagne jusque vers l'Avranchin, devint la retraite préférée de nombreux anachorètes. Là se donnèrent rendez-vous l'ancien chapelain du comte de Mortain Vital, le fondateur futur de Savigny ; le prieur de Saint-Savin-sur-Gartempe, Bernard, plus tard abbé de Tiron ; Raoul de la Fustaye; le bienheureux Guillaume Firmat et quantité d'autres. Robert d'Arbrissel paraît avoir devancé la plupart de ces personnages dans les solitudes en question, car dès avant 1095 on le trouve installé au milieu de la forêt de Craon et déjà environné de disciples. L'abbaye de la Roë doit même son origine à ce premier groupement.

Mais chez Robert le contemplatif ne devait point exclure l'homme d'action, c'est un trait qu'il a de commun avec tous ou presque tous les grands militants de cette époque,

Digitized by Google

et nul plus que lui — sinon peut-être saint Bernard — n'a expérimenté aussi longuement le labeur de la vie apostolique. Son monastère à peine organisé, il accourt à Angers auprès d'Urbain II pour en faire ratifier l'existence : le Pape l'invite à haranguer la foule attirée par les pompes de la dédicace de Saint-Nicolas et tel est le charme de l'éloquence du prédicateur que, sur l'heure, malgré les représentations de son humilité, Urbain lui ordonne de prêcher désormais, en tout lieu, la parole divine et de s'employer sans retard à ce nouveau ministère[1]. Force lui fut donc d'abandonner sa retraite de la Roë ; mais l'impression produite par ce missionnaire, parcourant les campagnes pieds nus et vêtu d'un sac grossier, ne tarda pas à porter ses fruits. Comme précédemment, les disciples accoururent par bandes et ne le quittèrent plus, décidés qu'ils étaient à suivre partout ses pas. C'est alors que, dans l'intérêt de cette foule errante avec lui par les chemins, et afin de couper court aux désordres qui n'eussent manqué de se produire en pareille réunion, le « Maître » — on l'appelait ainsi dans ce milieu — songea à s'installer à Fontevraud[2].

Le site convenait à merveille : dans ce vallon aux eaux limpides qu'ombrageaient de grands bois, le voisinage des humains n'était pas à redouter. Aussi bien la communauté composite de Robert y prit immédiatement une physionomie particulière. Les femmes, installées à part, furent soumises à une clôture étroite et occupées uniquement à la psalmodie et à la contemplation. Les clercs partageaient leur temps entre le service divin et le travail des mains : quant aux laïcs, ils s'employèrent volontairement au défrichement du sol et secondèrent les clercs dans leurs labeurs les plus pénibles[3]. Sans être complè-

[1] *Vita, auct. Baldr.*, *14*. Boll. Acta SS. febr., t. III.
[2] Canton et arr. de Saumur.
[3] *Vita, auct. Baldr.*, 17.

Digitized by Google

tement neuve, l'idée de l'ingénieux organisateur se recommande par un côté personnel très hardi, et nul, assurément, ne taxera de vulgarité le novateur qui, aux yeux de ses contemporains du XIIe siècle, osa idéaliser la faiblesse de la femme, en la consacrant, pour ainsi dire, dans le type de la Vierge-Mère confiée au pied de la Croix par le Christ mourant, à son disciple bien-aimé. Jean avait été le gardien et le serviteur de la Mère de son Seigneur : à Fontevraud, clercs et séculiers se tinrent à l'entière disposition des sœurs et vécurent sous la dépendance de l'abbesse, seule dépositaire de l'autorité. Ce n'est pas, remarque naïvement le moine André, que l'on puisse établir de parallèle entre deux genres de service si différents de nature et d'excellence, car la Vierge bénie n'a pas d'égale : mais tout au moins par cette pratique les frères s'exerçaient-ils à imiter de loin en sa perfection la conduite de l'Apôtre[1]. Le nouvel institut grandit rapidement. Il faut dire que le compatissant Robert ne repoussait absolument personne. Nobles, roturiers, jeunes gens, vieillards, veuves ou vierges à la fleur de l'âge, tous étaient certains de trouver asile auprès de lui. Il avait même disposé un quartier spécial pour les lépreux, et, on le vit confier à cette solitude jusqu'aux pécheresses repentantes qu'il allait arracher aux réduits du vice[2]. Mais la conduite du réformateur, l'œuvre singulière à laquelle il s'était dévoué ne pouvaient manquer de provoquer les critiques, et elles se firent jour de bonne heure, perfides, insinuantes, justifiées en apparence par quelques scandales isolés : elles grossirent, se propagèrent et, à la longue, l'opinion publique finit par s'en émouvoir. Marbode, évêque de Rennes, et Geoffroy, abbé de la Trinité de Vendôme nous ont conservé, dans leur correspondance avec Robert, l'écho des conver-

[1] *Vita B. Roberti alia*, 11,
[2] *Vita, auct. Baldr.*, 22.

Digitized by Google

sations qui circulaient alors sur son compte, et le ton de leurs lettres laisse assez entendre qu'eux-mêmes n'étaient pas sans inquiétudes sur l'issue du mouvement provoqué par leur ami[1]. Le temps se chargea de dissiper ces méchants bruits et la régularité parfaite qui fleurit rapidement à Fontevraud valut à ses habitants de multiples témoignages de bienveillance, tant de la part des seigneurs voisins de Montreuil-Bellay et de Montsoreau, que des comtes d'Anjou, des ducs de Bretagne, du roi de France et des papes eux-mêmes.

Les deux premières supérieures de l'Ordre, Hersende de Champagne et Pétronille de Chemillé, prêtèrent à Robert un concours aussi intelligent que dévoué. L'une et l'autre étaient passées par l'état du mariage et leurs qualités maîtresses, l'expérience qu'elles avaient en particulier des détails pratiques de la vie, déterminèrent le fondateur à leur confier le fardeau du gouvernement[2]. Son attente ne fut point déçue. Sous l'administration vigilante, active de ces deux matrones, dignes en tout point d'ouvrir la longue série des grandes abbesses de Fontevraud, la double communauté perdit très vite l'apparence confuse et quelque peu hétéroclite des débuts. Des logis spacieux et parfaitement isolés furent assignés aux diverses catégories d'hommes ou de femmes qui peuplaient le monastère, et l'élément féminin, pour sa part, n'occupa pas moins de quatre locaux réguliers, dont le plus vaste renfermait au delà de trois cents religieuses[3]. Une législation détaillée détermina le costume, réglementa la clôture et fixa quels rapports communs existeraient entre les frères et les

[1] *Pat. lat.*, t. CLXXI, col. 1480-86. — *Ibid.*, t. CLVII, col. 181-84. On a essayé de nier l'authenticité de ces deux lettres, qui, du reste, n'entachent en rien la réputation de Robert : M. de Pétigny a établi la thèse contraire au moyen d'arguments que personne n'arrivera à démolir. *Bibl. de l'Ec. des Chartes, t. XV, p. 1-30.*

[2] *Vita, auct. Baldr.*, 21. — *Vita alia*, 5-7.

[3] *Vita, auct. Baldr.*, 20.

Digitized by Google

sœurs[1]. On trouverait difficilement un dispositif plus rigoureux. Il semble qu'entre Robert et ses nobles coopératrices, ait existé une de ces amitiés profondes et élevées, telles que savent en former les saints. Pétronille l'accompagna certainement en quelques-unes de ses courses[2], et c'est à cette dernière, accourue en toute hâte près de lui à Orsan, en Berry, à la première annonce du mal qui allait le terrasser, que le vieil ascète, expirant, confia ses suprêmes volontés. Sa dépouille devait être transportée à Fontevraud : là il voulait attendre le jour de la résurrection, non point à l'abri de l'église ou du cloître; mais, dehors, sous la glèbe — aux côtés de sa bonne Hersende — en compagnie des bien-aimés qui, déjà, l'avaient précédé vers Dieu : les prêtres et les clercs, ses frères; ses sœurs, les vierges sacrées; les pauvres lépreux, ses préférés[3] ! Il ne se doutait pas, l'humble fils de paysans bretons, que, dans un avenir rapproché, les maîtres de l'Aquitaine et de l'Angleterre, les orgueilleux Plantagenets, estimeraient à honneur de reposer dans le voisinage de sa tombe, sous les splendides coupoles de la basilique du *Grand-Moutier*.

Nyoiseau [4], à l'autre extrémité du pays, reproduit identiquement le type de Fontevraud, du moins à sa période d'origine. L'ermite Salomon, son fondateur, était disciple de Robert d'Arbrissel, peut-être un de ceux qui le suivirent dans la forêt de Craon. Il paraît avoir été hanté des mêmes préocupations que ce dernier et deux chartes contemporaines le qualifient de « bâtisseur de monastères pour les servantes de Dieu ». Gauthier Hai (*Oditus*), de Pouancé, sur les terres duquel les solitaires vinrent cher-

[1] *P. lat.*, t. CLXII, col. 1079-1086.

[2] *Vita alia*, 13-22.

[3] *Ibid.*, 33. — L'âme candide et aimante de Robert apparaît tout entière dans le récit touchant de l'anonyme qui a noté par le menu les derniers discours de ce vrai juste.

[4] Canton et arr. de Segré.

Digitized by Google

cher asile, les accueillit avec bienveillance, malgré les apparences de son surnom ; il s'employa même auprès de l'autorité ecclésiastique pour obtenir confirmation de la donation qu'il leur fit en 1109. Le monastère était sur la rive de l'Oudon, au milieu des terres incultes ; mais, non loin de là s'élevait un *castrum*, dont Bernard de Bouillé, qui en était le maître, avait confié la garde à Gauthier Hai. Le voisinage de cette demeure de guerre n'offrait rien de rassurant pour les religieuses et, par la suite, il eût pu leur occasionner de sérieux embarras aussi Salomon fit-il intervenir l'évêque d'Angers et Robert d'Arbrissel en personne pour obtenir du suzerain que la forteresse fût rasée : ce à quoi Bernard de Bouillé se prêta de bonne grâce. Par la suite Gauthier et Mathilde, sa femme, d'un commun accord, se consacrèrent à Dieu dans ce monastère et l'un de leurs neveux, Payen, y vint aussi finir ses jours sous l'habit de la religion. La situation des ermites de Nyoiseau, vis-à-vis des sœurs, fut à peu près celle des clercs de Fontevraud, excepté pourtant qu'ils eurent une part plus active dans la gestion des intérêts généraux. Mais l'idée fondamentale de Robert ne paraît pas s'être implantée dans ce milieu, car dès avant la moitié du XIIe siècle la règle de saint Benoît s'y observe sans mélange, et, à ce moment, il n'est plus question de communauté double [1].

Nyoiseau eut plusieurs succursales ou prieurés de moindre importance : la Lande-aux-Nonnains [2], les Lochereaux [3], le Beau-Conseil [4], le Bois-Herbaut [5] dont l'église, donnée aux moniales en 1142 par l'évêque Ulger, leur fut si vivement disputée par l'abbé de Saint-Florent, qu'elles

[1] Grandet, *L'Abbaye de Nyoiseau* (*Revue de l'Anjou*, 1852-53).
[2] Commune de Soucelles, cant. de Tiercé.
[3] Commune d'Ambillou, cant. de Gennes.
[4] Commune de Saint-Augustin-des-Bois, cant. du Louroux.
[5] Commune de Louresse, cant. de Doué.

Digitized by Google

dûrent s'en dessaisir, le Bourg-aux-Nonnains et la Madelaine-de-Boissay [1].

L'Anjou ne demeura point non plus fermé aux influences de la réforme cistercienne. Dès 1121, saint Étienne Harding, le troisième des grands promoteurs de ce mouvement, envoyait de Cîteaux au comte Foulques-le-Jeune une troupe de moines blancs, que celui-ci installa sur le Lathan, probablement proche d'une église ou d'un oratoire quelconque, d'où le nom d'*Oratorium* [2] que prit le nouveau monastère. Les abbés du Louroux jouissaient d'une très haute considération dans la province et, à chaque instant, on les voit intervenir soit comme témoins, soit comme arbitres dans les transactions ou dans les questions litigieuses. Chaloché [3] (1129) et la Boissière [4] (1131) appartenaient d'abord à la congrégation de Savigny, et ce fut Guillaume, le successeur immédiat du bienheureux Vital de Mortain qui présida à leur première organisation. Mais cette congrégation de Savigny, malgré des débuts très florissants, n'eut qu'une durée éphémère et dès 1147, à la suite d'un arrangement avec le chapitre général de Cîteaux, les vingt-neuf monastères qui la composaient entrèrent dans la filiation de Clairvaux et se fondirent ainsi dans l'ordre cistercien. Chaloché comptait parmi ses principaux bienfaiteurs : Hamelin d'Ingrandes, qui avait donné l'emplacement où fut bâti le monastère, Jean de Blaison, Hugues de Mathefelon, Guillaume de Passavant, Hugues de Préaux [5]. La Boissière, de son côté, dut une partie de sa prospérité aux familles de Daon et de Craon, aux comtes d'Anjou Geoffroy-le-Bel et Foulques-le-Jeune,

[1] Commune de Bigné, cant. de Doué.
[2] Le Louroux, commune de Vernantes, cant. de Longué.
[3] Commune de Corzé, cant. de Seiches.
[4] Commune de Denezé-sous-le-Lude, cant. de Noyant.
[5] *Gallia Chr.*, t. XIV, Instrum., col. 156-57.

Digitized by Google

aux seigneurs de Cleers et des Roches. Toutefois, le principal renom de cette abbaye lui vient de la magnifique relique de la Vraie Croix, rapportée par le chevalier croisé Jean d'Allais, et déposée dans un oratoire extérieur, relique dont l'hôpital des Incurables de Baugé est aujourd'hui l'héritier [1].

On pourra remarquer que le Louroux, Chaloché et la Boissière se trouvent assez rapprochés l'un de l'autre : Pontron [2], fille du Louroux, tire au contraire davantage du côté de la Bretagne. Cet endroit a eu des fortunes diverses. Un détrousseur de grands chemins y avait d'abord établi ses quartiers ; dans la suite, un ermite du nom de Clément en fit le théâtre de ses austérités et, grâce aux libéralités d'un certain nombre de seigneurs des environs, il parvint à grouper quelques disciples, puis, finalement, il aggrégea sa petite communauté à l'abbaye du Louroux [3]. Ce monastère fut favorisé principalement par les seigneurs de Montjean, de la Tour-Landry, de Candé, de Vaux, de Craon et d'Ancenis.

Le Perray-aux-Nonnains [4] appartenait d'abord à l'ordre de Saint-Benoît et reconnaissait pour fondateur Robert IV de Sablé [5] (v. 1190). Mais l'observance régulière ne s'y maintint pas longtemps, car en 1246 les trois moines qui l'habitaient demeuraient privés d'abbé depuis cinq ans et ils étaient plus riches de dettes que de revenus. Innocent IV, pour remédier à cette situation, ordonna à l'évêque d'Angers, Michel de Villoiseau, de licencier ce semblant de communauté et de faire occuper le monastère par un essaim de moniales tirées de l'abbaye cistercienne de Bon-Lieu, au diocèse du Mans, ce qui fut exécuté.

[1] Chevallier (l'abbé P.), *L'Abbaye de la Boissière et la Vraie Croix des Incurables de Baugé* (*Rev. de l'Anjou*, 1855, t. Ier, p. 338-63).

[2] Commune du Louroux-Béconnais.

[3] *Gallia Chr.*, t. XIV, Instrum., col. 155-56.

[4] Commune d'Ecouflant, cant. d'Angers.

[5] *Gallia Chr.*, t. XIV, Instrum., col. 154-55.

Digitized by Google

Au milieu de cette évolution, les vieilles abbayes angevines conservent encore une bonne partie de leur sève et continuent à se propager au dehors. Ainsi, en 1106, les moines de Saint-Aubin, appelés par le seigneur de Trèves [1], Geoffroy Fulcrade, prennent possession de l'oratoire du château qu'ils agrandissent et embellissent, et sur le sommet du coteau voisin ils s'installent au milieu des vignes, dans le charmant ermitage de Saint-Macé. Vers la même époque, Ingelger de Chambellay leur fait don de l'église de Montreuil-sur-Maine [2], et le bienheureux Gérard inaugure le prieuré du Bois-en-Jarzé [3] avant d'aller clore, à l'abbaye-mère, une existence toute de mérites et d'austérités. En 1121, sur l'invitation du seigneur du Louroux, une colonie monastique va se fixer au Chillon [4] et y entreprendre sur le champ d'importantes constructions. L'acquisition de l'église de Longué [5] date de quelques années plus tard. Enfin, le 18 septembre 1138, Samson de Passavant, admis à la participation aux suffrages des frères, ne croit pouvoir mieux exprimer sa reconnaissance qu'en offrant à l'abbaye trente seterées de terre à Courchamps, des prairies sur le Thouet et, en plus, l'emplacement nécessaire pour bâtir une église, faire un cimetière et élever une maison conventuelle [6].

Une triste aventure mit la terre des Thorigné [7] aux mains des moines de Saint-Serge. Le propriétaire, Ménard-Poitevin, était mort laissant deux enfants : un fils, nommé Gérard, tout jeune encore, et une fille d'âge nubile, Gos-

[1] Commune de Trèves-Cunault, cant. de Gennes.

[2] Canton du Lion-d'Angers, arrond. de Segré.

[3] Commune du Louroux-Béconnais. — *Vita B. Gerardi*, p. 117.

[4] Commune du Louroux-Béconnais. — *Vita B. Gerardi*, p. 117.

[5] Chef-lieu de canton, arr. de Baugé.

[6] Canton de Montreuil-Bellay, arr. de Saumur. — Arch. de M.-et-L., H., 279. — Cartul. de S.-Aubin, p. 248. — Les Prieurés de Signé-en-Seurdres et de Saint-Gilles-du-Verger sont d'acquisition postérieure.

[7] Canton de Châteauneuf, arr. de Segré.

Digitized by Google

berge qui reçut en dot ce domaine lors de son mariage avec Bernard, fils d'Ogier le Forestier. Mais une infidélité de cette malheureuse ayant amené la rupture de leur union, la terre revint à Gérard, lequel n'était pas en état de jouir de ses droits, tant à cause de sa jeunesse que par suite du complet abandon où l'avaient réduit le décès de son père et la faute de sa sœur. Ceci considéré, les seigneurs du fief firent accord avec le convent de Saint-Serge qui consentit à accepter l'héritage, à charge de nourrir et de vêtir l'orphelin, et plus tard de l'admettre à la profession monastique, si c'était son désir[1]. Le Prieuré de Grez[2] n'était, à l'origine, qu'une simple chapelle élevée en l'honneur de saint Jacques, par Raoul de Grez, tout à côté de son manoir, avec l'autorisation de Nicole, seigneur de Neuville, et sous condition que les droits de l'église-mère demeureraient saufs. Les moines n'en reçurent la desservance que deux ans plus tard (1112). Une quinzaine d'années par delà, le Plessis-Macé[3] devient dépendance de Saint-Serge lors de l'entrée en religion du seigneur du fief, Macé-le-Vieux (1135-40). A Juigné-la-Prée[4] la fondation du prieuré est antérieure à 1140, car, à cette date Doda et ses deux enfants vendent aux moines une parcelle de terrain avoisinant leur logis. L'histoire de cet établissement ne se compose guère que d'un long tissu de contestations, d'accords, de brouilles et d'arbitrages entre les religieux et leurs voisins. A Brissarthe[5], les moines comptent parmi leurs premiers bienfaiteurs Guischard Charpi et Pierre de Bouillé (1162-1190); par contre, il est impossible de préciser la date de fondation de Vaulandry[6].

[1] Arch. de M.-et-L., H. 1214.
[2] Commune de Grez-en-Neuville, cant. du Lion-d'Angers.
[3] Canton Nord-Ouest et arr. d'Angers. — De Wismes, *Le Maine et l'Anjou*, art. Plessis-Macé.
[4] Commune de Morannes, canton de Durtal. — Arch. de M.-et-L., H., 1079-1104.
[5] Arch. de M.-et-L., H., 950.
[6] Canton et arr. de Baugé.

Digitized by Google

Dès 1080, l'abbaye de Saint-Nicolas jouissait de l'église de Cellières[1], dont le donateur Garin-Harant avait simplement stipulé que les moines recevraient sa dépouille dans leur cimetière et qu'une plaque d'ardoise recouvrirait le tombeau de son beau-père. Tout au commencement du siècle suivant, nous voyons l'abbé Lambert installer une double conventualité à Candé[2], sur un emplacement accordé par Geoffroy Rorgon et dans la forêt des Échats, là où s'élèvera bientôt le bourg de Beaucousé[3]. Environ dix ans après, le prieuré du Bignon se constitue auprès de l'église de Sainte-Marie-lez-Sautré[4] que venait d'offrir au même abbé Guillaume de Feneu (27 décembre 1111).

Saint-Florent et Marmoutiers ajoutent aussi à cette même époque quelques noms nouveaux à la longue liste de leurs dépendances. Vers 1115, l'évêque Renaud de Martigné se dessaisit en faveur de l'abbaye saumuroise de l'oratoire de Notre-Dame de Richebourg[5], et du gros de la communauté des frères sont détachés par groupes de deux ou trois pour le service des chapelles priorales, de Saint-Jacques-du-Bois[6], de Saint-André-de-Verrie[7] de Saint-Georges-des-Sept-Voies[8] et d'Herbaud, reprise à Nyoiseau, comme il a été dit plus haut. Quant aux moines de Marmoutier, ils reçoivent, en 1152, de l'évêque Normand, de Doué, l'église des saints Gervais et Protais, de Vern[9], pour indemnité de leur prieuré de Saint-Pierre-du-Lac[10] donné aux chanoines de Toussaint, et pendant quelque temps ils ont, à

[1] Hameau de la com. de Juvardeil. — Arch. de M.-et-L., H. 608.
[2] Chef-lieu de canton, arr. de Segré
[3] Canton et arr. d'Angers.
[4] Commune de Feneu, cant. de Tiercé. — Arch. de M.-et-L., H., 604.
[5] Commune du Toureil, cant. de Gennes.
[6] Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, cant. de Saumur.
[7] Canton Sud de Saumur.
[8] Canton de Gennes.
[9] Canton du Lion-d'Angers, arr. de Segré.
[10] Commune de Beaufort-en-Vallée.

Digitized by Google

Angers même, la jouissance de Saint-Gilles-du-Verger [1], qui, au siècle suivant, passera sous la directe de Saint-Aubin.

Malgré l'éloignement, les moines de Tournus ne se désintéressaient point de leur dépendance de Cunaud, ainsi que le prouvent les importants travaux d'embellissement exécutés à cette époque, et par la suite encore, dans l'église de Notre-Dame. L'imposant aspect de cet édifice perdu dans une des moindres bourgades de la province a tenté, avec raison, la plume de maint archéologue et d'ingénieuses dissertations se sont efforcées — avec plein succès du reste — de dissiper les invraisemblables légendes qui ont couru sur ses origines : il suffit d'y faire allusion ici[2]. Le prieur de Cunaud était un personnage : il avait juridiction sur la *celle* de Longué[3] et présentait les sujets à la collégiale de Saint-Denys de Doué : de plus il pouvait, par privilège, nommer à cinq ou six cures. — Un simple coup d'œil, en passant, au prieuré de Saint-Eusèbe dont l'église, réduite à son gros œuvre, se dresse si fièrement encore à la crête extrême du coteau qui s'avance sur la Loire et domine la petite ville de Gennes. Eglise et prieuré dépendaient de la Couture, au diocèse du Mans.

Asnières-Bellay[4], la dernière des abbayes importantes de l'Anjou dont nous ayons à nous occuper, fut le sanctuaire privilégié des Berlay et sous le sol de son église profanée repose la poussière de plusieurs générations de cette famille. Le fondateur, Giraud Berlay, petit-fils de la

[1] Ce prieuré était situé sur l'ancienne paroisse de Sainte-Croix, entre l'abbaye de Toussaint et la cathédrale.

[2] Godard-Faultrier, l'*Anjou et ses monuments*, 1840, t. II, p. 18-20. — Bodin, *Recherches hist. sur l'Anjou*, 2e édit. (1847), t. I, 91-93; — A. de Soland dans le *Maine et l'Anjou* du baron de Wismes; — Joly, *Bullet. de la Soc. industrielle d'Angers* (1839), t. X., p. 269; — Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, t. I, p. 802-804; — d'Espinay, *Notices achéol.* (*Revue de l'Anjou*, 1876, t. XV, p. 158-76); — L. Maitre, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, t. LIX, p. 233-61.

[3] Chef-lieu de canton, arr. de Baugé.

[4] Commune de Cizay-la-Madeleine, cant. de Montreuil-Bellay.

Digitized by Google

célèbre comtesse Grécia, témoigna une grande bienveillance à l'ordre monastique en général : toutefois, ses bonnes grâces allèrent de préférence aux cénobites que le bienheureux Bernard d'Abbeville venait de grouper autour de son pauvre oratoire de bois dans la forêt de Tiron (1114). A une époque dont la détermination reste indécise[1], il réussit à obtenir quelques disciples de cette réforme et les installa en son domaine, sur un emplacement nommé Asnières, dont les hautes futaies aux lignes mollement ondulées durent rappeler aux moines percherons le site de leur ancien gîte. Il paraît que la vie exemplaire de ces nouveaux venus attira, à bref délai, de nombreuses recrues en ce lieu, car vers 1128, sur le désir de Giraud, l'évêque Ulger prit sur lui d'écrire à l'abbé de Tiron pour le prier de faire d'Asnières un monastère complet en y établissant la dignité abbatiale[2]. La réponse suivit de près, et en 1129 le prieuré angevin devint abbaye. Il y eut même à ce moment une tentative curieuse pour substituer le vocable de Notre-Dame de Clairefontaine à l'appellation quelque peu vulgaire usitée jusque-là : mais, à l'encontre de tous les efforts, le nom primitif a continué de subsister dans le langage, uni au nom patronymique du fondateur[3]. Giraud Berlay se montra vraiment magnifique envers ses protégés : terres, bois, vignes, coutumes, droit de pêche, faculté de prendre de la ramure à leur convenance dans les fourrés de Brossay : rien ne leur fut ménagé, ainsi qu'on peut le constater par l'acte officiel revêtu de sa signature, qu'il fit dresser en présence de l'archevêque de Bordeaux et de l'évêque d'Angers[4] (1133). L'abbaye d'Asnières ne possé-

[1] Merlet, Cartul. de Tiron, XIX.

[2] Ibid. C.

[3] Ibid. CXII.

[4] *Gallia Chr.*, t. XIV, Instrum., col. 154-55. — Arch. de M.-et-L., H., 1375. — Une curieuse charte publiée par Marchegay (*Arch. d'Anjou*, t, I, p. 476) prouve qu'une partie de la terre d'Asnières avait été donnée auparavant, par Grécia, aux moines de St-Nicolas.

Digitized by Google

dait que deux prieurés dans les limites de la province : celui de la Grésille[1] et celui de la Fosse-Berlay[2], résidences sans importance où séjournaient seulement quelques moines.

Ici s'arrête notre course. Il ne rentrait pas, en effet, dans notre plan de retracer par le menu l'histoire des monastères angevins à travers les âges, de dire les vicissitudes plus souvent tristes que joyeuses de leur longue existence et quelle catastrophe vint anéantir au dernier siècle ceux qui conservaient encore quelque vie. Cette tâche revient de droit à une plume angevine. Plus modeste, nous avons tenté simplement d'esquisser dans un rapide aperçu géographique relié par quelques données historiques, le développement de la vie monastique en Anjou[3]. A ce point de vue spécial, elle a le droit d'être fière de son passé religieux, la belle et riante province, car bien peu sont en état de rivaliser avec elle. Mais aussi, hélas! quel serrement de cœur, lorsque la pensée se reporte rapide vers chacun de ces foyers de vie chrétienne aujourd'hui éteints : Saint-Aubin et Saint-Nicolas à peu près anéantis ; la « Belle d'Anjou » en grande partie ruinée; Bourgueil, disparu même du sol ; le Ronceray, n'offrant plus que des pans de murs démantelés; Asnières, convertie en exploitation agricole! Le temps et la main des hommes se sont chargés de renverser ou d'anéantir ce que la foi des aïeux avait élevé : c'est là une des terribles lois de l'histoire. Sans être meilleur que le précédent, notre âge aura vu, du moins, quelques essais de restauration auxquels l'avenir paraît assuré. Deux rejetons vigoureux de l'arbre cistercien sont en pleine croissance à Bellefontaine et dans le voisi-

[1] Commune d'Ambillou, cant. de Gennes.

[2] Commune de Cizay.

[3] Le *Dictionnaire historique, géographique... de M.-et-L.*, disons-le ici, nous a fourni maintes fois d'utiles renseignements à cette fin.

Digitized by Google

nage de l'antique sanctuaire de Notre-Dame-des-Gardes. Plus récemment (15 septembre 1890), la famille bénédictine vient de reprendre possession de la plus antique parcelle de son patrimoine en France, le cloître de Glanfeuil. Ainsi se trouve réalisé le vœu exprimé déjà, en 1839, par M. Godard-Faultrier[1], et depuis lors à maintes reprises formulé en termes plus pressants. « La tige bénédictine tant de fois renversée et tant de fois renaissante » a repris pied sur ce coin du sol angevin. L'œuvre est encore à son début, mais, si Dieu daigne bénir l'effort de l'homme, les « murs de Sion » se relèveront rapidement et le vieux monastère revivra dans la paix de longs jours de fécondité. C'est notre vœu le plus ardent.

Dom Léon GUILLOREAU.

Le présent article était composé depuis longtemps et livré déjà à l'impression, lorsque dans le courant de l'été 1898, le R. P. de la Croix, l'archéologue bien connu, désirant se rendre compte « si d'anciennes chroniques très discutées se rapportant à la vie de saint Maur donnaient une description exacte des monuments élevés par ce saint dans son abbaye », fit commencer sur divers emplacements du domaine de Glanfeuil des travaux d'excavation, dont les résultats premiers ont été depuis signalés par plusieurs Revues de Paris et de la province; (*Rev. hist. et archéol. du Maine*, 1898, second semestre. *Bulletin de la Comm. hist. et archéol. de la Mayenne*, 1898, n° 38; *Illustration*, 15 oct. 1898 (avec une photogravure); *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, sept.-oct. 1898; *Bulletin critique*, 5 déc. 1898, etc...). Aussitôt que tous les points qu'il a résolu d'explorer lui auront fourni leurs données, le R. P. se réserve de faire connaître lui-même au public, avec tout le détail désirable, l'ensemble de ses découvertes et les conclusions que l'on en peut tirer criti-

[1] Godard-Faultrier, l'*Anjou et ses monuments*, t. I, p. 144-48.

Digitized by Google

quement pour ou contre les textes incriminés. Le sujet ne saurait être traité par un érudit plus compétent.

En attendant cette communication, qui ne tardera pas trop d'ailleurs, nous tenons à faire savoir ici brièvement à nos lecteurs que, jusqu'à présent, les monuments exhumés, loin de donner tort à la *Vita S. Mauri*, la confirment singulièrement sur plus d'un point. Dans le préau du cloître, par exemple, sous le sol de l'ancienne église abbatiale du XIIe siècle, des vestiges très apparents de constructions gallo-romaines, des débris de tuiles et de poteries indiquent, d'une manière indiscutable, qu'il y a eu là un établissement antérieur. Dans la chapelle Saint-Martin, sous des constructions plus récentes (XIIe s.), la pioche des terrassiers a mis à nu le gros œuvre d'un édifice primitif à chevet carré, composé d'une nef principale; du côté de l'épître, a été retrouvé vide au milieu de sépultures différentes un sarcophage antique, conservé en partie et présentant tous les caractères distinctifs de l'époque mérovingienne. Dans l'un des angles du cloître actuel enfin, là où se trouvait autrefois l'entrée du monastère, à trois mètres sous le sol, l'heureux archéologue a rencontré un édifice gallo-romain, remanié au VIe siècle. Ce monument, de forme circulaire, est flanqué de quatre contreforts avec colonnes, description qui répond à celle que Faust donne de la chapelle de Saint-Michel. Au moment où nous rédigeons cette note, le R. P. de la Croix tient en mains d'autres données plus suggestives encore, pour ne pas dire plus convaincantes. Mais ce que nous venons d'indiquer suffit pour le moment, croyons-nous, à venger Odon de Glanfeuil du méchant renom de faussaire, dont on l'a affublé si longtemps. Ce qui prouve une fois de plus, car de tout événement il faut tirer une morale, que jamais il n'est loisible de médire du prochain, même lorsqu'en apparence toutes choses semblent conspirer pour le présenter sous le plus mauvais jour. D. L. G.

28 décembre 1898.

Digitized by Google

UN HOMME DE CŒUR

PRUDENT-JEAN BRULEY

1759-1847

(suite)

XIII

La France est lasse de la guerre. — Conseils d'un père à son fils à son entrée dans le monde. — Initiation aux affaires. — M. du Cluzel, ancien intendant de Touraine. — M. de Cormeille, avoué. — L'esprit de conduite est préférable aux talents. — Nécessité de surveiller ses dépenses. — Fuir les gens oisifs. — Éviter les tentations. — Préliminaires de mariage. — Aperçu sur la Révolution. — Il faut être utile à son pays. — La Famille Véron, du Mans. — Utilité des biens de parenté. — La conduite des jeunes gens est surveillée à Paris. — La carrière de la magistrature. — On doit avoir fait ses preuves à 20 ans. — Mort de Mme Bruley mère. — Les sépultures en 1808. — Nobles sentiments.

Une des plus douces émotions qu'un père puisse éprouver est de voir son fils grandir en raison, en intelligence, en élévation de sentiments et d'annoncer un digne continuateur de sa famille. Mais que de pères de famille voyaient alors ces espérances brisées par les inexorables nécessités de la guerre !

La France était lasse de gloire et les victoires mêmes de l'Empereur ne provoquaient plus qu'un enthousiasme relatif, tant elles étaient chèrement achetées.

A propos des fêtes publiques du 16 août 1808, Jean Bruley se fait, en ces termes, l'écho du sentiment général :

« Nous avons eu hier, à Tours, une fête complète, procession, discours, *Te Deum*, illuminations, feu d'artifice, rien n'y manquait que le contentement. La poule au pot, promise par le bon Henri, ferait mille fois plus pour le

Digitized by Google

bonheur du peuple que toutes ces merveilles politiques et guerrières dont on paie si chèrement la façon. On nous fait espérer une paix prochaine et durable : ce sera là un véritable bienfait pour lequel il sera inutile de nous commander des réjouissances..... »

Sur ces entrefaites, Prudent Bruley quitta l'institution Lemoyne où il avait employé deux années à se perfectionner dans les lettres, les sciences et les arts. Il allait faire enfin ses débuts dans le monde.

Avant de choisir une carrière, il étudia le droit, plutôt par déférence pour son père que par goût personnel. L'étude de la procédure, cet arsenal de la chicane, lui causait, comme à bien d'autres, une vériritable répugnance. En même temps, son père, qui avait commencé à le traiter en homme, ne négligeait aucune occasion de l'initier à la pratique des affaires. Il lui écrivait le 25 novembre 1806.

« ..... J'ai prié notre ami, qui a passé hier la soirée avec nous, de te remettre mon paquet de lettres dès son arrivée. Je te recommande instamment de t'en occuper toi-même sans le moindre délai. J'ai eu l'attention de ne point les cacheter pour que tu puisses en prendre lecture. Elles sont relatives à diverses affaires auxquelles je ne suis pas fâché de t'initier. J'exige d'ailleurs que tu les remettes en personne, et en cela j'ai le double motif de te faire connaître et de te donner l'occasion de parler affaires. Rien ne donne plus de consistance aux jeunes gens, dans le monde, que la confiance qu'ont en eux leurs parents et l'habitude qu'ils prennent du maniement des affaires. Tu vois que je ne perds jamais de vue mon grand but qui est de te faire connaître, de te procurer de l'instruction et de te rattacher à la société par les rapports honorables de l'utilité.

« Je vais te parler de ces lettres dans l'ordre où je désire qu'elles soient données. Tu n'oublieras pas, sûrement, de les cacheter après les avoirs lues.

Digitized by Google

« La première est pour M. du Cluzel. Je ne le connais pas, et je n'en suis pas moins convaincu que tu seras flatté de faire sa connaissance. Mmes du Cluzel-du Cluzel et de Cossé-Brissac, ses sœurs, avec lesquelles j'ai eu une petite affaire d'intérêt aujourd'hui terminée sont, ainsi que lui, les enfants d'un ancien intendant de Touraine qui a eu des bontés pour moi. Je dois d'ailleurs, comme Tourangeau, de la reconnaissance à ce magistrat qui était bon, serviable et employait tout son crédit au bien-être de la province confiée à ses soins. C'est s'honorer soi-même que d'honorer les vertus publiques et s'en montrer reconnaissant[1].....

« 2° Tu verras ensuite M. de Cormeille. Il est utile que tu saches par avance ce qu'il est. Tu trouveras en lui un petit homme, d'un froid à déconcerter la personne la plus communicative. Ne t'étonne point, c'est un avoué fort estimable chez lequel j'ai passé deux ans comme clerc et envers lequel j'ai eu à cette époque quelques torts d'étourdi que j'aime à réparer dans l'occasion. Il avait été associé de mon oncle, procureur au Châtelet, et sous ce rapport il mérite les égards de ma famille. Trouve en le voyant le moyen de lui parler de l'attachement et de l'estime que j'ai pour lui : cela le flattera et le déridera un peu.....

« 3° Billet pour M. Fortin, mon agent de change, avec lequel je ne suis pas fâché que tu fasses connaissance. C'est un fort bon homme qui, non plus que son prédécesseur, n'a pas inventé la poudre. C'est un des mille et mille exemples, que tu verras dans le monde, que pour réussir dans quelque partie que ce soit il ne faut que l'esprit de conduite. Les grands talents, l'imagination brillante, l'esprit trop cultivé servent toujours moins que

[1] M. du Cluzel, prédécesseur de M. d'Aine à l'intendance de Touraine, avait laissé une grande fortune à ses enfants ; mais, ses deux gendres ayant émigré pendant la Révolution, leurs femmes furent alors réduites à de cruelles épreuves, ce qui amena Jean Bruley à leur ouvrir sa bourse dans une large mesure en souvenir de leur père.

Digitized by Google

la ténacité d'un esprit borné qui ne voit qu'un objet, qui y tend sans cesse et qui ne le manque presque jamais.

« 4° Je présume que tu as vu la famille Riffault : voici au surplus un message dont je te charge auprès du mari. Pour mon compte je fais très peu de cas des fonctions de membre du Conseil général qui chaque année me font faire deux fois, au moins, le voyage de Tours à Paris en poste. Mais, par rapport à toi et à tes sœurs, je tenais à cette place qui, me liant honorablement à la chose publique, peut me donner le moyen d'approcher des gens en place. Occupe-toi donc de ma réclamation comme d'une affaire qui t'est personnelle. Sois très mesuré dans tes propos, ne fais point de plaintes, mais vois les personnes que tu croiras disposées à me seconder..... »

Grâce à l'intelligente direction de son père, Prudent Bruley sentit bientôt la responsabilité que lui donnait la liberté qu'on lui laissait ; aussi écrivit-il à sa grand'maman :

« ..... Me voilà seul à Paris, abandonné à moi-même, libre de mes actions. Cette confiance de mes parents m'honore et m'ôterait le désir de mal faire si je pouvais l'avoir. Je pense que trop de défiance avilit et donne l'envie de tromper. Vous me disiez ces vacances que papa, à mon âge, vivait déjà à Paris livré à lui-même et qu'il ne vous a jamais donné lieu de vous repentir de cette liberté que vous lui laissiez : j'espère me conduire comme lui. »

Avec son expérience de la vie, son père lui avait donné le conseil de toujours s'observer sur le chapitre des dépenses. « A Paris, lui écrivait-il, les tentations sont de tous les instants ; on se fait des besoins sans nombre ; et puis, dans l'impuissance où l'on est de les satisfaire, on trouve que l'on est malheureux. Que de gens avec cent mille livres de rentes et plus se trouvent gênés, font des dettes et sont dévorés de l'insatiable désir de doubler, tripler leur fortune ! sois assuré que l'ordre et le contentement ne se trouvent que dans la modération.

Digitized by Google

« Je te recommande encore de ne contracter de liaisons qu'avec ceux de tes camarades qui se porteront franchement à l'étude. Évite tous les autres, comme capables de t'entraîner et de te faire oublier tes devoirs. Les plus aimables, ceux qui ont le plus de fortune sont précisément les plus à craindre. En effet, il est si facile dans l'âge des passions et des séductions de tout genre de se laisser aller à l'attrait du plaisir ! Sois donc sur tes gardes, ne te fie point trop à tes forces et, si tu ne veux pas succomber, fuis les tentations. Tu sens bien qu'il s'agit ici de tentations de plus d'un genre. Un des grands préceptes de l'Évangile est : « *Qui amat periculum in illo peribit.* »

A quelques mois de là des ouvertures ayant été faites à Jean Bruley pour un mariage concernant sa fille aînée; il répondit à sa tante de Paris :

1er Avril 1807.

« ..... Je commence par vous avouer que ce n'est pas sans une sorte de répugnance que je me suis décidé à parler de ma famille, de moi, de ma fortune : on doit toujours laisser aux autres le soin de parler de ces choses-là; mais il a fallu obéir à la volonté d'une respectable amie qui n'a en vue que notre satisfaction, et je l'ai fait sans hésiter.

« J'ai parlé de nos alliances. Si l'on attache de l'importance à cet article, vous pourrez citer les noms d'Aubry, de Saint-Germain, de Trémais, du Hart, Journu, de Villaire, des Pallières, etc., tous d'excellente naissance et haut placés[1]. Je répète, au surplus, que je tiens bien davantage aux vertus qu'aux titres, et sous ce point de vue nous avons recueilli un précieux héritage.

« La dot que nous nous proposons de donner peut

[1] Ces familles étaient richement établies à Saint-Domingue avant la Révolution. La révolte des noirs les avait ruinées.

Digitized by Google

paraître mesquine, comparée à la situation actuelle de nos affaires : je réponds que nous aimons mieux nous réserver les moyens d'améliorer par la suite la condition de nos enfants, que de nous exposer à ne pouvoir les établir tous également. La prudence exige toujours que l'on se tienne en garde contre les revers de la fortune.....

« Par une note on verra que j'ai rempli des fonctions publiques dans le cours de la Révolution. Je m'en suis fait un devoir : j'ai fait plus, j'ai approuvé des réformes dont je devais être et dont j'ai été réellement une victime, parce qu'elles me paraissaient justes; que j'étais éloigné de prévoir toutes les horreurs que l'on a commises en invoquant des principes respectables. Mes sentiments et ma conduite ont dû me faire des ennemis, m'attirer des calomnies, mais ne m'ont jamais valu un reproche mérité. Au surplus, tout ce qui tient à notre histoire, de 1788 jusqu'au commencement de ce siècle, paraît s'effacer de la mémoire des hommes.....

« En retour de nos communications et de la franchise des déclarations que nous donnons, nous avons le droit d'obtenir une égale confiance et une entière réciprocité de la part des personnes qui me feront l'honneur de rechercher notre alliance. Il faut commencer par se bien connaître, pour n'avoir plus ensuite qu'à s'aimer et s'estimer..... »

Jean Bruley n'admettait pas qu'on restât inutile à son pays. Voici donc ce qu'il écrivait à son fils pour le consoler d'avoir été exempté du service militaire quand presque tous les autres s'y trouvaient astreints :

« ..... Il y a une réflexion, mon ami, qui ne doit jamais cesser d'être présente à toi qui as l'esprit réfléchi, l'âme droite et bonne. Par les lois terribles qui pèsent sur la France tous les jeunes gens sont dévoués au plus dur des services militaires, tu es assez heureux pour te trouver dans un cas d'exception : abuseras-tu de cette faveur pour

Digitized by Google

te livrer au désœuvrement, aux plaisirs, quand tous tes comtemporains font un service si pénible ? L'honneur trace ta conduite : tu dois, par tes efforts, ne pas être un objet de mépris pour tous ceux qui se sont ainsi dévoués. Rends-toi utile dans les fonctions civiles, comme eux le sont les armes à la main. D'ailleurs, mon ami, quelles jouissances pourrais-tu te promettre hors de la ligne de tes devoirs, quand tu sais ta grand'maman livrée aux plus horribles souffrances, quand tu nous sauras tous dans l'affliction auprès d'elle ! »

En effet, cette sainte femme, dont on a vu déjà l'admirable dévouement pour les malades pauvres, était à son tour réduite aux plus cruelles souffrances. Elle parvenait à les surmonter grâce à sa résignation chrétienne. Les tortures subies par cette vénérable aïeule impressionnaient tellement tout son entourage que plusieurs de ses serviteurs et de ses amis en arrivaient à méconnaître la justice divine, mais la patiente protestait en leur rappelant les vue insondables de la divine Providence.

Sur ces entrefaites, Jean Bruley fut contraint de quitter momentanément le chevet de sa mère. Il tint, en revenant de Paris, à passer par Le Mans où elle avait encore de nombreux parents, afin de lui donner de leurs nouvelles et resserrer ces précieux liens de parenté. La famille Véron de la Croix, à laquelle appartenait Mme Bruley, occupait une haute situation dans l'industrie locale.

De là le nom de Vérone donné à une étoffe spéciale, tissée dans ses fabriques, et fort prisée en Italie. Un oncle, M. Véron de Forbonnais, auteurs d'importants ouvrages économiques, était membre de l'Institut.

Voici dans quels termes Jean Bruley racontait à son fils son passage au Mans :

« ..... J'ai été fêté par une famille nombreuse qui m'a reproché, non sans raison, d'avoir tant tardé à lui faire cette visite. Depuis longtemps je me faisais moi-

Digitized by Google

même ce reproche, et je ne sais par quel concours de circonstances j'ai été continuellement empêché de faire un si court voyage. On ne saurait trop resserrer les liens de famille, ils agrandissent en quelque sorte notre existence; il est certain, du moins, qu'ils donnent à nos affections une direction honnête et nous disposent à la bienveillance. L'estime publique est toujours le partage des familles nombreuses qui savent être unies et s'aimer. Cet accord est la preuve que chaque membre est bon et honorable.

« Il est d'autant plus nécessaire de se pénétrer de ces principes qu'aujourd'hui l'égoïsme semble avoir brisé tous les liens; à peine se connaît-on au degré de cousin germain; et il résulte de cette apathie un isolement qui livre chaque individu, sans défense, aux attaques de ses ennemis ou aux revers de la fortune.

« Je suis resté trois jours au Mans et j'en suis parti me promettant bien d'y retourner.

« J'ai emporté, de Paris, le regret de n'avoir pas vu notre grande tante, Mme des Pallières. Vois-la, fais-lui agréer mes respects, mes excuses; atténue mon tort de ton mieux et dis bien que nous lui sommes tous infiment attachés. Si sa santé lui eût permis de faire le voyage de Touraine nous aurions été très flattés de la recevoir. Elle aurait remplacé momentanément sa bonne sœur, feue Mme Faure, dont elle a l'excellent cœur. Présente les mêmes excuses et les mêmes vœux à Mme de Villaire. Je sais qu'elle a le désir de revoir le pays où elle a été élevée[1]: si elle pouvait entreprendre ce voyage nous la recevrions avec le plus véritable plaisir. Si elle ne peut venir nous voir, non plus que M. de Villaire, insiste au moins pour

[1] Mme de Villaire, née Prieur, était une des jeunes créoles recueillies chez M. Loiseau, leur parent, puis chez Jean Bruley, son gendre. De retour à Saint-Domingue, elle y avait épousé M. de Villaire, officier du génie, chevalier de Saint-Louis.

Digitized by Google

obtenir Eugène. Tu as calculé fort bien que les frais de ce voyage seraient compensés par l'économie qui en résulterait pour ses parents : ces calculs ne sont pas à négliger avec des personnes aussi gênées que ces bons parents..... »

Ce n'était pas seulement la conservation des liens de famille que Jean Bruley recommandait à son fils, c'était aussi d'une façon générale l'amabilité et la politesse, comme dans cette lettre :

5 Novembre 1807.

« ..... Tu fais plus que tu ne crois, peut-être, ton éloge en disant que tu as trouvé aimables tes cinq compagnons de voyage. L'amabilité n'est pas une manière d'être habituelle, il faut l'inspirer, et il est bien rare que les personnes qui n'ont ni aménité, ni enjouement, trouvent ces qualités dans les autres. M. H..., que j'ai vu hier, m'a dit que ses dames avaient été fort contentes de toi : j'en ai conclu que tu avais eu pour elles la politesse et les prévenances dont un jeune homme bien élevé ne doit jamais s'écarter avec les femmes. Ces égards sont d'autant plus remarqués aujourd'hui qu'ils ne sont pas ordinaires parmi nos jeunes gens qui prennent la suffisance pour du mérite. Continue, mon ami, d'être poli avec tout le monde, d'être prévenant avec les personnes âgées ou plus élevées que toi, d'être respectueux avec les dames, et tu verras que cette conduite te vaudra une considération bien supérieure à ton mérite réel.

« Soit légèreté, soit adresse, tu as dans la conversation l'art des transitions, au point qu'il m'a été difficile avant ton départ de traiter sérieusement avec toi l'objet de tes études; il faut donc que je reprenne ici mes avantages. Je te prends à froid, tu auras le loisir de méditer sur ce qui suit et de me faire une réponse réfléchie.

« Je commence par te dire que ta mère et moi n'avons pas une assez haute idée de ton goût pour la jurisprudence, pour croire que ton empressement de retourner à Paris ait

Digitized by Google

eu cette étude pour objet. Si nous nous sommes trompés nous te devons une réparation, et nous la ferons avec bien du plaisir ; mais pour cela il faut que nous soyons convaincus de notre erreur. La conduite des jeunes gens à Paris est parfaitement connue dans leur département : sans s'en douter, ils sont observés par des compatriotes de toutes les professions, et chacun se plaît à dire en bien et en mal tout ce qu'il sait des personne de sa connaissance. Pour confirmer cette vérité je dois te dire que mon mariage avec ta maman a failli être rompu parce que M. Loiseau apprit que j'avais perdu une dizaine de louis dans une parti de trente et quarante. Il n'y eut que ma bonne conduite éprouvée qui le rassura sur la crainte de donner sa fille à un joueur, et il est très probable que s'il avait eu connaissance de deux ou trois séances pareilles je ne fusse jamais devenu son gendre..... »

La sénérité parfaite avec laquelle la mère de Jean Bruley supportait ses nouvelles souffrances ne pouvait parvenir à tromper son fils sur l'aggravation de la maladie. Aussi écrivait-il le 28 janvier 1808 :

« ..... Ma mère s'affaiblit de manière à nous faire présumer que nous ne la conserverons pas longtemps encore. L'accablement a succédé aux douleurs aiguës et nous avons tout lieu de craindre qu'elle ne nous échappe d'un moment à l'autre. Cependant elle a encore de la force, mais pouvons-nous lui souhaiter de longs jours ? C'est aujourd'hui qu'il faut pleurer cette mère si bonne, si respectable. Tu vois, mon ami, que l'avenir se présente d'une manière trop triste pour que nous nous en occupions : nous ne pouvons rien projeter, rien déterminer, et j'ignore quand il nous sera possible de quitter Tours pour aller à Paris où plusieurs affaires exigent ma présence..... »

Toujours préoccupé de l'avenir de son fils, il ajoutait :

« ..... Je me suis convaincu plus que jamais qu'il n'y a pour toi de carrière praticable que celle de la magistrature.

Digitized by Google

Les fonctions en sont honorables dès les premiers degrés : on ne peut pas en dire autant des autres états. Tous nos tribunaux ne sont occupés que par d'anciens juriconsultes, pour la plupart avocats ou procureurs, qui n'ayant point était disposés pour la magistrature n'en ont pris ni la dignité, ni les sentiments. Le manque de sujets capables se fait éprouver généralement, et il n'y a pas à douter qu'un jeune homme bien né, bien élevé, qui avec de l'aptitude et quelques talents se livrera à cette profession, y jouira dès le début d'une véritable considération.

« Au nom de ton bonheur et de ton intérêt, mon ami, crois à mon expérience, à ma prévoyante tendresse, et ne dévie pas de la route que la raison t'a tracée. Au surplus, je te répète, l'étude soignée du droit peut t'ouvrir mille autres issues et elle te sera toute la vie d'une ressource infinie. L'abandonner inconsidérément serait décéler une faiblesse de caractère, ou de moyens qui te paralyserait dès ton entrée dans le monde. Songe que tu approches de ta vingt-et-unième année et que, si à cet âge tu n'as ni énergie, ni constance, ni force d'âme, c'en est fait de toi. Je me rappelle à ce sujet le sentiment de ce bon Montaigne, le premier de nos moralistes ; voici comment il s'exprime dans son langage énergique :

« Quant à moi, j'estime que nos âmes sont desnouées à vingt ans... Jamais âme qui n'ayt donné en cet âge-là arrhes bien évidentes de sa force, n'en donnera depuis la preuve. Les qualités et vertus naturelles produisent dans ce terme-là, ou jamais, ce qu'elles ont de vigoureux et de beau..... »

Malgré les plus tendres soins, Jean Bruley voyait la fin de sa tendre mère devenir imminente. Dominant son propre désespoir, il voulut prémunir son fils contre une douleur qu'il savait devoir presque égaler la sienne. Il lui écrivit de Tours le 3 février 1808 :

Digitized by Google

« Depuis ma dernière lettre, mon bon ami, tu ne peux attendre de Tours que de bien fâcheuses nouvelles. Ta bonne grand'maman respire encore, mais tel est son état de souffrance et d'accablement que nous ne pouvons désirer la conserver plus longtemps. Nous sommes dans la consternation et nous attendons à chaque instant une séparation qui, bien qu'annoncée depuis longtemps, n'en sera pas moins douloureuse. Ma respectable mère ne s'est pas démentie un seul moment du courage et de la bonté qui l'ont si éminemment caractisée toute sa vie. Je connais, mon ami, ta vénération pour cette digne mère, je sais combien sa perte te sera sensible, et j'exige de toi que tu recherches des consolations dans la société de nos meilleurs amis et de ma bonne tante : évite de rester seul.....

« J'en étais là de ma lettre, mon cher ami, lorsque ma mère m'a fait dire de descendre auprès d'elle. Je m'y suis rendu avec ma femme et mes enfants, toi seul y manquais, mais tu étais présent à tous nos cœurs. Cette vertueuse mère nous a donné à tous sa bénédiction. Je ne puis te rendre tout ce que cette cérémonie religieuse a eu d'attendrissant : puissions-nous tous recueillir une partie des vertus d'une aussi repectable mère !

« Adieu, mon ami, nous avons besoin de courage, je t'embrasse de tout mon cœur. »

Mme Bruley mère s'éteignit le 5 février 1808. Elle était entrée dans sa soixante-dix-neuvième année. On la citait comme le modèle accompli des épouses et des mères chrétiennes : elle était entourée d'une telle réputation de sainteté, grâce à son infatigable bienfaisance, que le vénérable abbé Nicolas Simon, son confesseur, auquel elle demandait sa bénédiction, se jeta à genoux, implorant au contraire la sienne. Justement fière de s'être faite la servante des pauvres, c'est dans son humble costume de dame de charité qu'elle avait voulu être peinte pour ses

Digitized by Google

enfants. Le Bureau de bienfaisance de Tours, dont elle était l'âme, tint à lui rendre de grands honneurs.

Jean Bruley, inconsolable, écrivait à son fils quelques jours après :

« ..... La perte que nous avons faite m'est toujours présente, je la sens plus vivement que le premier jour ; elle laisse dans mon cœur un vide qui ne se remplira jamais. Mon attachement pour une mère si bonne était le résultat de la plus vive reconnaissance, d'un respect profond et de tous les sentiments que commandaient une âme aussi pure, un cœur aussi tendre, un esprit aussi juste et une vertu la plus épurée que je connaisse. Toutes ces qualités se trouvent bien rarement réunies aussi éminemment dans la même personne : de semblables pertes ne se réparent jamais.

« L'existence de ma bonne mère était devenue si nécessaire à la mienne, que je ne pouvais réfléchir sans chagrin aux trente années qui séparaient nos âges. Elle était, au surplus, si fortement constituée, elle avait été toute sa vie si tempérante, si maîtresse des passions véhémentes qu'elle avait reçues de la nature, que je me flattais de la conserver jusqu'à la plus extrême vieillesse. Hélas ! elle y serait parvenue sans l'accident qui a déterminé l'horrible maladie qui nous l'a enlevée après des souffrances inexprimables. Jusqu'à son dernier soupir elle a eu à la bouche le nom de ses enfants : sois certain, mon ami, que tu étais aussi présent que nous à son cœur et que la bénédiction qu'elle nous a donnée s'est aussi répandue sur toi.

« Cette admirable mère nous laisse un bien précieux héritage, celui des vertus qui la rendaient un objet de vénération pour tous ses concitoyens. Montrons-nous en dignes et méritons d'être avoués pour ses successeurs. Au surplus, mon ami, nous n'avons qu'à nous honorer de nos ancêtres. La probité est héréditaire dans la famille dont

Digitized by Google

nous portons le nom, et de tels titres ne subissent point les révolutions qui en ont détruit tant d'autres.....

« Tu sais, mon ami, que ma bonne mère était la confidente de tous mes projets : je ne faisais rien sans la consulter, et elle savait combien j'avais à cœur de te voir persévérer et réussir dans la carrière judiciaire qu'elle-même avait reconnue la plus intéressante pour toi. Peu de jours avant de mourir, elle me parlait de toi et me disait qu'elle connaissait assez tes sentiments pour assurer que tu répondrais à mes désirs. Elle ajouta que cette certitude la consolait de ses souffrances.

« Reçois, mon cher ami, les tendres embrassements de ta maman, de tes sœurs et de ton père qui est aussi le meilleur de tes amis. »

La perte de Mme Bruley mère fut vivement ressentie par tous ceux qui connaissaient cette femme de bien. Le sénateur Clément de Ris écrivit à son vieil ami :

« ..... Ma chère femme et moi nous avions senti depuis dix-huit ans le prix de cette âme si pure, si élevée, de cette femme rare et vraiment angélique : c'était en même temps le modèle le plus accompli de la vertu et de l'amabilité. Douce, charitable, pieuse, indulgente pour les autres, sévère pour elle-même, excellente citoyenne, elle réunissait au plus haut degré les qualités d'un homme de bien et d'une excellente femme..... »

L'usage n'était pas alors, du moins à Tours, de perpétuer le souvenir des morts par des monuments funéraires : de là cette lettre de Jean Bruley. Elle est bonne à reproduire, ne fût-ce qu'au point de vue historique.

« *Tours, le 3 mars 1808.*

« Monsieur le Maire,

« Nulle part les sépultures ne furent moins honorées que parmi nous. Nos morts sont enterrés sans recueille-

Digitized by Google

ment, pêle-mêle, dans des terrains qui, d'ordinaire, ne sont ni clos, ni respectés. L'époux, le fils, l'ami, ne pouvant y reconnaître le lieu où repose la personne qui leur fut chère, n'ont pas même la consolation d'arroser sa fosse de quelques larmes.

« A la douleur aussi profonde que durable que me cause la perte de Mme Bruley, ma très respectable mère, s'est joint le regret de ne pouvoir conserver ses restes précieux. Cet usage n'est point reçu parmi nous, et d'ailleurs ma mère avait expressément prescrit pour son inhumation une simplicité conforme à ses vertus modestes et à ses principes religieux. J'ai dû me conformer à sa volonté : un simple poteau indique le lieu de sa sépulture; et, pour donner à ce misérable monument un peu plus de durée, je vous supplie, Monsieur le Maire, de m'autoriser à faire remplacer ce poteau par une croix chargée de la plus simple inscription. Une croix est la seule distinction que ma mère aurait pu désirer et qui convienne à la piété admirable dont elle fut pénétrée toute sa vie. »

Le maire voulut bien accorder l'autorisation demandée en ajoutant que « la mémoire de cette femme respectable par ses vertus bienfaisantes serait bien longtemps gravée dans le cœur des habitants de Tours ».

Cette tombe, autrefois placée dans le cimetière de Saint-Jean-des-Coups, a été transportée à Vouvray au moment de la désaffectation de ce cimetière de Tours. La Providence a voulu que l'arrière-petit-fils de cette sainte femme pût bénir ses restes vénérés et présider à cette pieuse translation avant de partir pour le Japon qu'il allait évangéliser comme missionnaire apostolique. Qui sait si là-haut les prières de l'aïeule n'ont pas facilité son retour parmi nous!

A quelques mois de là Prudent Bruley, à la veille de passer son examen de bachelier en droit, en fut empêché par une suite d'accès de fièvre qu'on ne put interrompre. Son père avait été tenté d'y voir une maladie de circon-

Digitized by Google

stance, mais il dut reconnaître bientôt son erreur. Le jeune malade fut profondément affecté de cette injuste suspicion, ce qui motiva cette lettre de sa tante de Paris en Touraine :

« ..... Empresse-toi de persuader à ton fils que tu ne doutes point de sa franchise et de sa véracité, car cette idée l'a mortifié jusqu'aux os. Ce pauvre jeune homme, dans sa fièvre, ne me parlait que de tes incertitudes, et je ne pouvais lui persuader que, très facilement, tu reviendrais de ton erreur. Il ne faut point que des idées tristes et mortifiantes fermentent dans cette tête affaiblie par la maladie : il faut au contraire le soutenir par des sentiments d'affection paternelle, qui sont si précieux à cet âge et dans cet état.

« Pour t'éviter de l'inquiétude, il ne t'a jamais parlé de sa situation que comme d'une indisposition. Cette précaution ne m'étonne pas de sa part, connaissant son bon cœur et son attachement pour vous tous..... »

On le voit, le père et le fils étaient dignes l'un de l'autre. Heureuses les familles où cette délicatesse de sentiments se retrouve à tous les dégrés !

Prudent vint passer quelques semaines en Touraine où le *farniente* de la campagne (lequel n'a pas moins de charme pour un Tourangeau que pour un Italien), la vie de famille et l'air natal le remirent assez vite sur pied.

Rentré à Paris, il écrivait à son père, le 18 octobre 1808, cette lettre digne de l'un et de l'autre :

« ..... Me voilà donc installé dans un appartement, à l'entrée de la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince. Je suis au troisième, en bon air, sur une place assez spacieuse et plus commodément, sans comparaison, que dans ma très maussade et très étroite rue du Battoir. Le loyer est le même, c'est-à-dire 24 francs par mois. Je tenais beaucoup à me loger entre le Panthéon et le Pont-Neuf, à cause de mes cours.

Digitized by Google

« ..... Je suis bien impatient de savoir le prix de vos vins. Il vous importe bien, mon cher papa, qu'il soit avantageux et qu'il vous procure cette année un revenu capable de vous tirer de cette gêne qui t'affecte tant à cause de nous, et qui ne nous est pénible, à maman et à nous, que par le chagrin vif et secret que tu en éprouves. Je sais qu'il est difficile de supporter des pertes parce qu'on ne se réduit qu'avec peine au changement d'état qu'elles entraînent ordinairement. On l'a dit souvent, la sévère probité, la délicatesse ne sont pas des moyens de faire fortune ; et ceux qui sont de caractère opposé sont bien plus sûrs de prospérer. Mais ne doit-on pas s'estimer heureux, même en baissant un peu, de ne point leur ressembler !

« J'ai senti mieux que jamais la justesse des réflexions que tu m'as faites relativement à ma dépense trop forte pour vos moyens. Celle de cette année sera plus raisonnable, n'en doute pas. Je le répète, je n'ai qu'un désir bien sincère et qui m'occupe souvent, c'est un établissement avantageux pour chacune de mes sœurs. Je me ferai moi-même un état, car rien n'a été épargné pour m'en procurer les moyens..... »

Son père lui répondit :

« ..... Ce que tu me marques, relativement à tes sœurs, fait l'éloge de ton cœur, de ta raison, et ne me surprend point. Il est très vrai qu'un homme qui a de l'instruction et des moyens peut, tant qu'il le veut, se tirer d'affaire. Mais quelles sont les ressources d'une pauvre fille ? Nous sommes peu inquiets sur le sort de Prudence, car sous une multitude de rapports elle mérite de fixer les sentiments d'un galant homme. L'aînée nous préoccupe bien davantage, et il vaut mille fois mieux, pour son bonheur comme pour le nôtre, qu'elle reste avec nous que de faire un établissement que n'approuveraient ni la raison, ni les convenances.

Digitized by Google

« J'aime, mon bon ami, à m'entretenir avec toi de nos plus chers intérêts parce que ton cœur est toujours à l'unisson avec le nôtre. Je voudrais n'avoir jamais d'autres confidents, ni d'autres conseillers que mes enfants : ta maman sur ce point comme sur le reste partage mes sentiments.

« Tu sais que j'ai fait ériger sur la tombe de ma vertueuse mère un monument simple qui retrace d'une manière bien faible ses admirables qualités et nos regrets. J'ai été contrarié de ne pouvoir en faire l'érection avant ton départ. Tout est terminé présentement, et je voulus hier, accompagné de Mlle Boissy[2], aller porter quelques fleurs sur cette tombe sacrée. Mes genoux fléchirent avant d'en approcher, je me suis vu forcé de remettre à un autre jour cette douloureuse cérémonie..... »

Georges Bruley,
Ancien magistrat

(A suivre.)

[1] Sœur Agathe, l'ancienne associée de Mme Bruley dans ses œuvres pies.

Digitized by Google

✓

LA

FAMILLE BOYLESVE

(suite)

Chartrier de Boylesve, 1414. — Sachent tous présens et à venir que parlant du mariage d'entre Noble homme Pierres Boylesve, Escuier, Capitaine du chasteau de Mun-sur-Loire, de par Monseigneur le duc d'Orléans, fils esné de feux Messire Johan Boylesve, chevalier, premier maistre d'oustel de feuz Monseigneur d'Orléans et de Damoiselle Andrée Briçonnet demandeur, d'une part, et Damoiselle Perrette de Coué veufve de feu Guillaume de la Rouaudière sire de Teniers, fille de Messire Johan Sire de Coué et Damoiselle Johanne le Roy sa femme d'autre part, avant que fiances furent promises ne bénédiction de mariage fut fait ne célébré entre eux en Sainte Eglise, en nostre court de Baugé, en droit les dites parties en dessus bien establis personnellement, soubmettant avant toutes œuvres, eux, leurs hoirs, biens et chouses meubles et immeubles présens et à venir ou pouvoir et jurisdiction et destroit de nostre dicte court sans rien y enfraindre, confessent de leurs bons grés et franches volentés comme en droit jugement, sans contrainte aucune, eux sur ce bien conseillés et délibérés, si comme ils disoient, avoir fait et font amiablement et de bonne foy les traités et convenances de mariage qui s'ensuivent c'est assavoir que lesdits Boylesve et de Coué ont promis et promettent prendre l'un d'eux l'autre par non de mariage le plus bief que faire se pourra, si Dieu et Sainte église si accordent, aux droiz que les dits futurs conjoints ont et peuvent avoir; ce present et partant ledit Boylesve donne à ladite de Coué sa future espouse douaire coustumier selon les coustumes d'Orléans et Poitou où ses biens sont assis à l'avoir

Digitized by Google

et prendre incontinent après son décès sur tous ses biens présens et à venir et ou ladite de Coué serait empeschée audit douaire coustumier, ledit Pierres Boylesve lui a donné dès ce jour, constitué et assiné cent livres de rente annuelle et perpetuelle qui sera propre à elle et aux siens en faveur et contemplacion de ce present mariage; auxquels traités, accords et promesses, convenances et toutes et chacunes les chouses dessus dictes et en ces presentes lettres contenues et escriptes, obligent les dites parties tous et chacuns leurs biens presens et à venir quels qu'ils soient, renonçant par davant nous à l'autre et chacune les chouses qui de fait, de droit et de coustume pourront estre dites, propousées et objicées contre la teneur, forme et substance des presentes en aucune manière en tout ne en partie et a toutes autres chouses à ce fait contrères. Ce fut donné au lieu seigneurial de Coué paroisse de Seiches, le lundi après la Saint Martin et scellé des sceaux de la court de Baugé le vingt cinquiesme janvier l'an de grace mil IIIIe quatorze, ès presence dudit Messire Johan de Coué père de la dite Perrette, de Macé de Coué son frère, de Geoffroy sire du Buron et de Damoiselle Marguerite de Coué sa femme seur germaine de ladite Perrette et noble homme Messire Johan de Charnacé Chevalier Seigneur dudit lieu, Michel d'Escherbie Sieur d'Ardanne parens.

JAMIN DE LA COURT.

Original en parchemin, fragment de sceau cire brune.

Voir Maintenue de 1447 aux Titre Généraux « Pierre Boylesve a payé rançon comme Escuyer en Angleterre ayant été prisonnier arrêté à la bataille d'Azincourt avec Mondit sieur d'Orléans ». Voir Azincourt par R. de Belleval, p. 274.

Chartrier de Boylesve, 1431. — Le duc de Bedfort et d'Anjou, conte du Maine, de Richemont, de Rendal et de Harcourt. — A vous Messire Jehan de Bueil chevalier scavoir faisons nous avoir faict veoir deux lectres ouvertes escriptes en nostre nom, les une le XVIIe et les aultres le XXIIe jours du mois de

Digitized by Google

mars dernier passé et en chacune d'icelles estoit plaqué le sceel de vos armes. Les premières faisant mention en effet que de Saincte Suzanne ung chevallier de vostre party nommé Messire Pierres Boylesve Chevalier, que dictes avoir esté pris soulz nostre sauf conduict par aulcuns de la garnison du dict lieu et en enfreignant iceluy et dont procès est meu et pendant en nostre ville du Mans par davant nos bien amez Messire Richard Gethin Chevalier et Richard Lucas escuier bailli du Maine à estre transporté de nostre juridiction et mené a Danfront &. et les secondes faisant mention en effet d'un excès et abuz que dictes avoir été faictz et commis à l'encontre de nostre sauf conduict et ou grand grief, préjudice et domaige d'ung aultre chevallier de vostre dict party nommé Messire Jehan de Pontbriant par ung Anglois pour lors mareschal d'Alençon nommé Kyrkeby, au regard d'un scellé que contre bonnes mœurs il a exigé dudit Pontbriant de Messire Jacques de Dinan Chevalier Seigneur de Beaumanoir de non jamais faire poursuitte des injures, emprisonnemens, griefs et domaiges audit de Pontbriant faictz et inferré par ledit Guillaume de Kirkeby à l'enconstre de nostre dict sauf conduict et nous requierez et sommez de provision convenable sur les deux faits. Surquoy nous vous signifions que nos saufs conduits vouldrions garder et loialement entretenir et ceux de l'obeissance de Monsieur le Roy et de nous, qui les enfraindroient vigoreusement punir sans quelque dissimulation ne faintize, et de ce soyez certain. Et à ceste fin au regard dudit Messire Pierre Boylesve et pour sa délivrance ou au moing qu'il soit promptement mis et rendu en nostre dicte ville du Mans ès mains des dicts juges pour illec, partyes oyes, estre à droict, comme il appartient. Escrivons présentement et mandons très expressement à nostre amé et féal le sire de Scalles gouverneur de par nous de nos pays d'Anjou et du Maine et cappitaine des dicts lieux de Saincte Suzanne et de Danfront et ce signiffions à nos amés et faulx les gens de nostre conseil estans audit lieu du Mans, affin qu'ils en fassent dilligence, à la conservation de nostre honneur. Et au regard du faict dudict Messire Jehan de Pontbriant nous escrivons presentement vostre faict et complaincte à nostre bien amé Thomas Gower Escuyer nostre lieutenant à Alençon et luy mendons très expressement que inquisicion sur ce par luy faicte, de la matière, il face par le dict Guillaume

Digitized by Google

de Kerkeby rendre et restituer audict de Pontbriand le scellé dudict Messire Jacques de Dinan, exigé au faict de la promesse de la non poursuitte dont dessus est faicte mention et ou cas que ce faire ledict Kirkeby soit refusant ou delaiant qu'il le mette réallement et de faict en arrest et ledict scellé preigne et mette en nostre main en assignant jour certain et compectant audit Guillaume Kirkeby d'estre et comparoir soulz caution suffisante par devant nous ou nos amés et féaulx chancelier et gens de notre conseil. Lequel jour face semblablement scavoir audict Messire Jehan de Pontbriand en certiffiant de tout son exploict nous ou nos dicts chancelier et gens de nostre conseil pour au surplus estre faict, proceddé, apoincté et ordonné par la manière qu'il appartiendra par raison. Sy tenons que par les dits seigneurs de Scalles et Thomas Gower sera tellement faict et proceddé chacun en son regard que par raison vous et les dicts deux chevaliers en debvez estre contans et n'aurez cause de vous vouloir de nous. Donné à Paris soulz le contrescel du scel de nos armes le quatriesme jour d'apvril après Pasques l'an de grace mil quatre cens trente et ung.

DROSAY.

Par Monseigneur le duc à la relacion du Grand conseil. Au dos est écrit : commission pour Messire Pierre Boylesve affin d'avoir raison du bris de son scellé par les Anglois.

Original en papier, scellé en placard de cire rouge, garnie de paille tressée.

Titres d'Achon. — Copie collationnée... idem.

Id. autre copie... scellée en placquart des armes de France et d'Angleterre et ung cercle de paille dessus. Collationnée en 1633.

Chartrier de Boylesve, 1431. — Comme dèspieça Messire Pierres Boylesve Chevalier, s'estoit rendu plaignant à nous et au gens de nostre conseil que ayant esté prisonnier arresté soulz nostre sauf conduit où estoit plaqué le scel de nos armes par le jeune sire de Scalles capitaine de Sainte Suzanne et de Donfront et que pour raison du bris nous avons ordonné

Digitized by Google

que le plaignant et le deffendant seront mins et rendus par davant nostre feal Escuier Mr Richard Lucas bailly du Maine pour faire enqueste et justice audict Messire Pierre Boylesve pour sa délivrance et y allant avoir le dit Messire Pierre esté robé de nostre second scellé par ledict sire de Scalles lequel avoit denié et envoyé son gaige de bataille audict Messire Pierre qui l'avait levé en deffault d'autre preuve pourveu que le voulissions tenir soulz nostre sauf conduict parce qu'il n'est du party de Monsieur le Roy, pourquoy scavoir faisons que nos sauf conduict voulons garder loyaument sans dissimulation et faintise, à nostre honneur et pouvoir. Avons ordonné que les parties viendront ensemblement et affermeront sur saints évangiles et après que le dict de Scalles a mins la main sur Saint Evangile et dict qu'il avoit droit d'avoir appelé le dict Messire Pierre pour son honneur réparer et juré sur sa foy et baptême que il n'a sur lui ne sur son cheval, pierres, parolles, chartres, brevets ne nulle chouse où il y ait esperance qui lui puisse aider à grever son annemy fors son corps, son cheval et ses armes et que le dit Messire Pierre a juré semblablement que le dict sire de Scalles lui a robé ses scellés et sauf conduicts et contre iceulx l'avoit arresté pour ranczon en avoir. Et quand ils ont faict le serment tantost, chacun en son rang aiants monté à cheval, le soleil party par entre eux et se joignirent en leurs targes, aians mis leurs glaives en l'arrest, esperonnèrent les chevaulx et adressèrent l'un sur l'autre au plus droit qu'ils peurent et se ferrèrent si durement que ledict Messire Pierre Boylesve frappa le dict de Scalles par telle puissance et vertu qu'il luy perça le cœur et le corps tout oultre dont il cheut tout mort sur le champt. Et a esté ledict de Scalles vaincu. En assurance de quoy avons faict délivrer ces presentes scellées des armes de Monsieur Le Roy audit Messire Pierre lequel avons envoié absous et mins sa personne à délivrance et en la protection de Monsieur le Roy sans que aulcuns des nostres le puisse enfraindre. Donné en la ville du Mans le VIe jour d'avril après Pasques l'an de grace mille CCCC trente et cinq.

Par monseigneur le duc en son conseil ouquel vous Messieurs les Comtes de Suffolkt, de Salisbery, Messires Jehan Talbot, Robert de Villanglubi, Ambroise de Loré, Jehan de Bueil, Geoffroy de la Grezille Chevaliers et Richard Lucas Escuyer bailly du Maine estiez. J. Saint-Offange.

Digitized by Google

Original en parchemin, scellé de cire brune. Le sceau brisé en plusieurs morceaux : on y voit un écu avec des lions pour supports.

Chartrier de Boylesve, 1443. — Emond Comte Dorset, de Mortaing et de Harcourt, gouverneur et capitaine général pour Monseigneur le Roy des Pays d'Anjou et du Maine. A tous ceux qui ces lettres verront salut. Scavoir faisons avoir huy donné et donnons bon, seur et loyal sauf conduict durant trois moys entiers commençans le second jour de Juing prochain venant à Messire Pierre Boylesve portant ces présentes, un homme gentilhomme ou aultre et six femmes, dames, damoiselles, bourgeoises ou autres et ung page en sa compagnie sy bon luy semble ou au dessoulz portans ou non espeé, esperons, cousteaulx, surcotte ou argent monnoyé ou à mounoyer, robes, joyaulx, racquets, jacquettes, vestues, scelles d'armes ou aultres sur leurs bestes, lectres, papiers memoyres ou aultres escriptures et tous autres biens, vivres et choses quelconques exceptez vrais abillements de guerre deffendus aultres que les desssus dicts sauf que le desnommé pourra porter une dague s'il luy plaist pour seurement aller, venir, passer, séjourner, retourner de jour ou de nuict, à pied, à cheval, ou sur austres bestes partout où il luy plaira hors l'obéissance et subjection de mondit sieur le Roy et au pays de Bretagne, faire, quérir et pourchasser la délivrance et rançon de Thuagal et de Raveton et autres prisonniers estant en ceste place Maienne, y venir par une foy ou deux seul ou accompagné comme dict est sy bon luy semble, et aussi à Sillé-le-Guillaume, Le Mans et chacune d'elles tant pour la délivrance des dicts prisonniers que d'aultres estans en icelle, y séjourner et retourner où il luy plaira en son dict party en passant et traversant par le pays juré et obéissant à mondit sieur, en temps qu'il y en a desclaré entre les villes et forteresses de Laval, Sablé, Chasteau-Gontier, Saincte-Suzanne et les dicts lieux de Maienne, Sillé et le Mans, en allant, retournant de l'une d'icelles aux aultres, sans entrer en villes close ou forteresses des dictes obéissances sans congé suffisant, réaprochant d'ost ou siège tenu de ce party plus près que quatre liepues et sans séjourner en ses dictes obéissances, en faisant le dict travers sinon pour ung jour naturel en allant et retournant de l'une place de son dict partye à l'aultre seulement. Cy deffendons

Digitized by Google

à tous ceux de nostre dicte charge, gouvernement et retenue, prions tous aultres qu'il appartiendra qu'au dit Pierre Boylesve ne à ceux de sadicte compagnie ilz ne meffacent ou souffrent meffaire en corps n'en bien en aucune manière soit pour mergue, contremergue, prinse, reprinse, requeste de parties et aultrement pourveu que soubz ombre de ces présentes ils ne feront ne pourchasseront chose autre et au préjudice de Monsieur le Roy ne aucuns ses subjectz, ou quel cas, s'il advenoit, ne voullons ce ne porter préjudice fors seulement à l'infracteur et ne pourra mener en compagnie autres de sa maison que les susnommés. Donné au dit lieu de Maienne soubz nostre scel le vingt septième jour de may l'an mil quatre centz quarante trois. Signé par Monseigneur le comte, à la relacion du garde du sceel, G. le Goulleur et scellé sur simple queue de soie rouge aux armes de France et d'Angleterre esquartelées.

Copie collationnée. *Titres d'Achon*. Autre copie vidimée en 1633.

SEPTIÈME DEGRÉ

1. Pierre Boylesve, Chevalier, Conseiller et Chambellan du duc d'Orléans, reçut le 10 janvier 1451 des lettres de ce prince pour porter son ordre du Camail ou Porcépic. On ignore s'il s'est marié.

Titres d'Achon, 1451. — Sachent tous présens et à venir que en nostre court, à Angers avons aujourdhuy veu, leu de mot à mot, et diligemment regardé une lettres de chevallerie scellée comme il nous est apparu de prime face des sceaux de Monseigneur le duc d'Orléans en simple queue de cire rouge, saines et entières en sceaux et escriptures non cancellées, non viciées, non malmises, ne en aucune d'icelles corrompues, des quelles la teneur s'ensuit : Charles duc d'Orléans, de Milan et Vallois, comte de Blois, de Maine et de Beaumont, Seigneur d'Ast et de Coucy à tous ceulx qui ces présentes lettres verront salut. Scavoir faisons que pour les bons rapports et tesmoignages que fait nous ont esté de la personne de nostre bien aimé Pierre Boylesve Escuier nostre conseiller et chambellan et ses noblesse et suffisances, nous à icelluy avons ce jourd'huy donné et octroyé, donnons et octroyons de grace spécial par ces presentes congé et licence de porter notre ordre

Digitized by Google

du Camail auquel pend le Porc-espic, dont pour ce avons fait prendre et recepvoir le serment en tel cas pertinent par nostre très cher et bien aimé le Sieur de Thoulongeon, lequel à ce nous avons commis et comectons par ces dictes présentes. Données à Jargeau le dixiesme jour de janvier mil quatre cens cinquante et ung. Signées par Monseigneur le duc Messires Renou Freton, Charles d'Arbouville Chevaliers, et autres présents. E. Le Gout ; scellées en cire rouge et sur simple queue du grand scel du dit Seigneur duc. Au dos des quelles lettres est escript. Aujourdhuy Pierre Boylesve Escuier, nommé au blanc, a fait le serment dont en icelluy est faite mention le XVe jour de janvier mil CCCC cinquante et ung, ès mains de Monsieur de Thoulongeon. Signé G. Le Gout. Et fut fait et donné à Angers cest présent vidimus et scellé du scel estably aux contractz de nostre dict court le VIe jour de Mars mil CCCC soixante et quinze.

Collation faite à l'original par nous soussignés et rendu l'original au Seigneur de la Bourelière.

LAMBERT et GOLLEND avec paraphes.

Vidimus jadis scellé de cire verdâtre.

2. Jean BOYLESVE, Chevalier, Seigneur de la Bourlière, de Bourgdeboire, de Raizannes, Grandchamp etc., Gentilhomme ordinaire de Charles d'Anjou, Comte du Maine, épousa le 10 juillet 1444 Demoiselle Anne DANON[1] dame de la Bourlière, fille unique d'Emery Danon, Ecuyer, Seigneur du lieu, et de Eléonore de Montbron. Sa future reçut une dot de mille escus d'or du Roi de Sicille et de la Reine, dont elle était Demoiselle d'honneur.

Il fut maintenu dans son ancienne noblesse par sentence des élus d'Angers le 20 octobre 1447. Louis dauphin de France le nomma son Chambellan en 1450. Il servit à l'arrière ban en 1449 et 1471.

Il mourut le 12 février 1498 et fut inhumé « par exception unique » dit C. Port[2], dans la chapelle royale des

[1] Danon : *d'argent au sautoir de gueules, à l'écu de sable chargé d'un lion montant d'or.*

[2] C. Port, *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. I, p. 47.

Digitized by Google

Cordeliers d'Angers. Ils laissaient deux enfans : René et Marin.

Chartrier de Boylesve, 1444. — Sachent tous présens et àvenir comme en traitant et accordant le mariage entre noble homme Jehan Boilesve Escuyer Seigneur de Grandchampt et de Raizannes gentilhomme ordinaire de Monseigneur le Comte du Maine et de Mortain, filz et hay de noble homme Messire Pierre Boilesve vivant Chevalier Seigneur desdits lieux, Capitaine du chasteau de Mun de par monseigneur le duc d'Orléans et intendant de sa maison et de Damoiselle Perrette de Coué d'une part, et Damoiselle Anne Danon fille et héritière unique de feu Emery Danon Ecuyer Seigneur de la Bourelière en pays d'Anjou et Damoiselle Alienor de Monbron sa femme d'aultre part, pour icelluy mariage estre faict, consommé et accomply, ait esté traicté et appointé entre les parties et amis des dits Boylesve et Danon o le bon plaisir et consentement, octroy et volonté du très excellent et puissant prince et princesse Le Roy et Royne de Jherusalem et de Sicille, duc et duchesse d'Anjou estans à ce presents, o service desquels ladicte Anne est de present, les choses cy après déclarées. Cest assavoir qu'en faveur dudit mariage outre les biens desquels elle est héritière et pour icelluy estre fait, consommé et accomply et pour les bons services que la dite Anne ses parents et amis ont faict et font chacun jour aux dits Seigneur et Dame, iceux Seigneur et Dame ont donné et octroyé, donnent et octroyent audit Boilesve et à ladite Anne Danon, ou diz mariage faisant la somme de mil escus d'or à present ayant cours, paiables dedans le jour des espousailles et à les garder de tous dommaiges, cousts et interests et despens par défault de paiement des dits mil escus de bon or, et de bon poix et les en dédommager si aucun dommaige en avoient et soustenoient. Et en ce faisant le dit Jehan commance à la dicte Anne son douaire sur ses terres et possessions et les prendre et lever sur les terres de Grandchamp et de prochain en prochain jusques à la tierce partie des héritages et possessions dudit Jehan s'il décède avant ladicte Anne ainsi que les coutumes le veullent et pour ce, en nostre court Angers, endroit par davant nous presants establis lesdits Jehan Boilesve d'une part et ladite Anne Danon d'autre part et aussi les dicts sieurs et Dames chacun

Digitized by Google

d'eulx pour tant que l'un touche l'autre et appartient, submettant eux, leurs hoirs, avecques tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles presens et à venir, quels qu'ils soient, confessent de leurs bons grés sans aucun parforcement les chouses dessus dites estre vraies et à icelles tenir et acomplir sans jamais faire ne venir en contre par aplegement, contraplegement opposition et aucune manière, se sont obligés et obligent, renonçans les dictes parties..... Ce fut donné et faict Angers et scellé du grigneur scel estably aux contracts de nostre dicte court le dixiesme jour de juillet mil quatre cens quarante et quatre : presens ad ce Révérend Père en Dieu Jehan abbé de Sainct-Florent près Saulmur, Messire Loys de Beauvau Seigneur de Beauvau, Messire Girard Haraucourt Chevalier, Messire Loys de Bournay, Me Allain le Queu archidiacre d'Angers et autres appellés.

(Signé) Duvau.

Original en parchemin. Sceau de cire brune.

Titres d'Achon. — Copie collationnée à l'original... (Signé) Lerat.

Chartrier de Boylesve, 1447. — Maintenue des élus d'Angers. (Voir aux titres généraux.)

Id., 1449. — Nous Artur, fils du duc de Bretagne, Comte de Richemont, Sieur de Parthenay, connestable de France et lieutenant général de Bretagne pour Monseigneur et nepveu le Duc, certiffions à tous que Jean Boylesve Escuyer Sieur de la Bourelière est venu et soy montré en bon et suffisant appareil et habillement d'homme d'armes, auquel habillement il a servy le Roy en charge et accompagné. Avons tenu et tenons le dit Jehan soy estre bien et deument acquitté du mandement qui luy avoit pu estre fait de par mondit Seigneur le Roy de venir en son dit service et l'en quittons. En tesmoin de ce nous avons signé ces presentes et y fait mettre nostre scel, le sixiesme jour de novembre l'an mil quattre cens quarante neuf.

Par Monseigneur le Comte Connestable. Le Roy.

Original en parchemin ; scel perdu.

Digitized by Google

Chartrier de Boylesve et titres d'Achon, 1450. — De par le Daulphin de Viennois, Maistres de nostre hostel et vous maistre et contreroleur de nostre chambre aux deniers, scavoir vous faisons que, tant pour la grant congnoissance que dès longtemps avons de la personne de nostre bien amé Jehan Boylesve, Escuier Seigneur de la Bourelière et de Bourdeloire, que pour la bonne relation qui, par plusieurs, nous a esté faicte de ses sens, noblesse, vaillance, preudommie et bonne diligence, icellui pour ces causes et aultres à ce nous mouvans, avons aujourd'huy retenu et retenons par ces présentes en nostre conseiller et chambellan pour, doresnavant, servir oudit office et ou nombre de nos aultres officiers de pareille retenue aux honneurs, gaiges, livroisons, hostellages, droitz, prouffiz et aultres émolumens accoustumés et qui y appartiennent tant qu'il vous plaira. Si vous mandons et à chacun de vous si comme à lui appartendra que prins et receu dudit Jehan de Boylesve le serment en tel cas accoustumé vous, nostre presente retenue, enregistriez ès papiers, escripts et registres de notre chambre aux deniers avec celles de nos aultres officiers. Et d'icellui office, ensemble desdits gaiges, lyvroisons, hostellaiges, droiz, prouffiz et émolumens accoustumés le faites et souffrez joyr et user plenement et paisiblement en luy comptant et payant iceulx gaiges et hostellaiges aux termes et en la manière accoustumé. Et par rapportant ces presentes ou vidimes d'icelles fait soubs scel autentique, pour une fois seulement nous voulons et mandons tout ce qui paié en aura esté, estre alloué en la despense des comptes de vous, vous maistre de nostre dicte chambre aux deniers partout où besoing sera sans aucun contredit ou difficulté, nonobstant quelsconques ordonnances, restrictions, mandemens ou deffences à ce contraires.

Donné à la Tour du Pin, le XVIIIe jour d'octobre, l'an mil IIII^c cinquante.

Par monseigneur le Daulphin.

Le gouverneur du Daulphiné et aultres presens.

THOREAU.

Originaux en parchemin. Sceaux plaqués sur papier.

Digitized by Google

Chartrier de Boylesve et titres d'Achon, 1471. — Jehan de Montespedon, dict Houaste, Escuyer Sire de Bazoges et de Beaupreau, Seigneur de la Jumelière, conseiller, premier varlet de chambre du Roy, nostre sire et son bailly de Rouen. A tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront salut, scavoir faisons que à la monstre générale des nobles subiects au ban et arrière ban de ce pais et duchié d'Anjou, tenu par nous commissaire et cappitaine à ce député par le Roy, nostre sire et par très hault et très puissant prince René Roy de Sécile, duc d'Anjou, à l'appeaument qui faict a esté des nobles subiectz audit ban et arrière ban s'est représenté Jehan Boylesve, Escuyer Sieur de la Bourelière en ce pais d'Anjou, bien monté et armé en l'estat de gendarme. A quoy il a esté receu et faict le serment de bien et leaument servir le Roy nostre dict sire et monseigneur le Roy de Sécile, soulz nostre charge vers et contre tous. En tesmoign de quoy avons cy appousé nostre sign de nostre main et faict sceller du scel de nos armes. Donné Angers, le sixiesme jour de janvier, l'an mil quatre cens soixante et unze. Signé Houaste et scellé en cire rouge.

Copies collationnées... (Signé) : Lerat. Scellées.

Chartrier de Boylesve, 1498. — Extrait d'un livre en forme de calendrier escript à la main, contenant XXIIII feuillets de parchemin couverts de bazanne noyre où sont escripts les jours des obits de ceulx qui sont décédés et ont esté ensepulturés au couvent des Cordeliers de ceste ville d'Angers, commençant par ces mots au premier feuillet non tourné.

Jani prima dies, &.

Januarius habet dies XXXI ; luna XXX.

Et finissant au penultiesme feuillet non tourné par ces mots.

December habet dies XXXI ; luna XXX et à XXIIIIe feuillet retourné : obiit domicella Maria de Domiliaco, &.

Ut febri quarta procedit tercia finem.

Februarius habet dies XXVIII ; luna XXIX.

Et dudit feuillet, icelluy tourné, a esté extraict ce qui s'en suit.

A II Id. obiit nobilis vir Johannes Boilesve, miles, dominus de la Bourelière, sepultus in capella regia anno domini Mo CCCCo nonagesimo octavo.

Fait et collationné à l'original representé par frère François

Digitized by Google

Fourmond religieux et secretain dudit couvent des Cordeliers et à luy rendu par moy greffier de la conservation des privilèges royaulx de l'Université d'Angers soubsigné.

LERAT.

Extrait sur parchemin.

HUITIÈME DEGRÉ

1° René BOYLESVE Escuyer, Seigneur de la Bourelière, Grandchamp, partagea son frère cadet en 1519 et dut mourir sans postérité.

Chartrier de Boylesve, 1519. — Sachent tous presens et à venir que en nostre court de Rochefort-sur-Loire en droit par devant nous personnellement establi et deuement soumis René Boylesve Escuier Sieur de la Bourelière fils majeur et unique héritier de deffunct Escuyer Jean Boylesve Sieur dudit lieu et de Grandchamp et de Damoiselle Anne Danon sa femme d'une part, et Marin Boylesve aussi Escuyer son frère fils puisné dudit deffunct et de ladite dame Danon, tous deux paroissiens de Saint-Aubin-de-Luigné d'autre part, lesquels du partage des choses de la succession dudit deffunct et du délai à eux fait par ladite Danon de tous ses biens, en ont accordé et appointé par entre eux en la manière que s'en suit. C'est à scavoir que ledit Boylesve aisné a baillé et octroyé, baille et octroye par ces presentes à tous jours mais, perpetuellement, par héritage et à perpéptuité audit Boylesve puisné pour son droit de tiersaige ès biens de la dicte succession et dudit délai, les choses héritaux cy après déclarées : Premièrement la terre fief et seigneurie de la Bourelière sise en la paroisse de Juigné et ès environs..... Item toutes et chacunes les rentes de blé, seigle..... qui à leurs dits père et mère appartenoient..... Item dix-huit quartiers de vignes sises en divers endroits des paroisses de Rochefort et de Saint-Aubin-de-Luigné..... à la charge de contribuer par ledit puisné, à l'avenir, à la somme de 30 l. par an pour la nourriture et entretien de leur dite mère..... Ce fut fait et donné le VIe jour de juin mil cinq cent dix neuf.

(Signé) G. GOUAISNON.

Copie sur papier.

Digitized by Google

2° Marin Boylesve, Escuyer, Seigneur de la Bourelière, de la Brizarderie, des Roches de Rablay, épousa par contrat du 6 février 1510 Demoiselle Simone Quentin[1], fille de Vincent Quentin, Seigneur de la Lande, la Brizarderie, la Quentinière et de Jeanne Robinet sa femme.

Il fut partagé, comme on l'a vu en 1519 par son aîné, reçut en 1526 commission de René, Sire de Montejean pour recevoir les comptes et les deniers de son receveur général, rendit aveu au Roi en 1539 pour ses fiefs et servit à l'arrière ban d'Anjou en 1541.

Ils eurent de leur union deux enfans : Charles qui suit et François (voir après la descendance de son aîné).

Chartrier de Boylesve, 1510. — Sachent tous presens et à venir que en traitant et accordant le mariage a estre fait et accompli en face de Sainte Eglise, entre Marin Boylesve Escuyer fils puisné de deffunct Noble homme Jean Boylesve en son vivant Escuyer Sieur de la Bourelière et de Grandchamp et de Damoiselle Anne Danon son épouse a present demeurants ou chastel de la Grande Guyerche paroisse de Sainct-Aubin-de-Luigné, d'une part, et Simonne Quentin fille de Vincent Quentin Seigneur de la Lande et de Jeanne Robinet sa femme demeurants à Chemillé paroisse de Notre-Dame d'autre part, avant aucune bénédiction nuptiale, ont esté présents personnellement establis en droit par devant nous sous la court de Rochefort les dite Danon et Boylesve son fils et les dits Quentin et sa femme et Simonne leur fille, ladite mère et fille deuement authorizées dudit Quentin quand à ce, lesquels ont fait et font entre eux les accords qui s'en suivent. Scavoir est que ledit Marin, o le vouloir et consentement de ladite Damoiselle sa mère, et de haute et Puissante Damoiselle Mademoiselle Marie de Montespedon dame de la Jumellière et de la Guierche à ce présente, a promis et promet prendre ladite Simonne Quentin pour sa femme et espouse toutes fois qu'il en sera requis, aussy a ladite Simonne promis et promet prendre ledit Marin pour mari et espoux, o le

[1] Quentin : *de sable au chevron d'argent accompagné de trois mâcles de même, 2 et 1.*

Digitized by Google

vouloir et consentement de ses dits père et mère. En faveur duquel mariage qui autrement n'eust été fait les dits Quentin et sa femme ont donné et donnent à leur dite fille en attendant succession la métairie de la Brizarderie sise en la paroisse de Chanzeaux, en ce compris le bois taillis et marmental et encore la somme de 1500 l. Et quand à ladite Danon elle a donné à son dit fils sa maison et appartenances de Saint-Aubin-de-Luigné avec la pièce de pré joignant icelle. Item quinze quartiers de vignes dependantes de ladite maison sises en partie au clous de la Forge et au lieu appelé Sarzon, près Vallées, et Bouères près Chaulmes. Item les vignes et maisons de Martigné-Briand avec les terres labourables qui en dépendent, sises aux Arlys près les Saulayes. Item toutes et chacunes les rentes de deniers, froments, seilles, et avoines que ladite Danon à droit de prendre tant en la paroisse du Puy-Notre-Dame que ès environ jusques à deux lieues autour. Et a ledit futur espoux assigné et assigne à ladite Simonne Quentin sa future espouse douaire coustumier sur tous et chacuns ses biens presens et à venir, aux us et coutumes des lieux où ils se trouvent situés. Aux quelles choses sus dites tenir et accomplir d'une part et d'autre, obligent les dites parties, eulx, leurs hoirs, biens et choses presentes et à venir, renonçants à toutes choses à ce contraires, dont elles sont tenues par leur foy et serment sur ce donné en nos mains et en ont esté jugés par le jugement et condamnation de nostre dite cour à leur requeste et de leur consentement, renonçans..... Fait et passé au lieu et chastel de la Grande Guierche en presence de ma dite Damoiselle et de noble homme René Boylesve Escuyer Seigneur de la Bourelière frère aîné dudit Marin et de son consentement, de François Boylesve Escuyer Seigneur de Chaugé, Pierre d'Allonville Seigneur du Prouthay, Jean de Gauville Sieur de Faulory demeurants au bailliage de Chartres et de noble et vénérable religieux frère Pierre du Pont prieur du bourg de Saint-Pierre-de-Chemillé, tous cousins de ladite Danon et Boylesve et de noble homme Guillaume Baudry Sieur d'Auversenne et François Couty maistre d'hotel de ma dite D^lle^ de la Jumellière, le sixiesme jour de fevrier l'an mil cinq cent dix.

GOUAISNON.

Grosse en parchemin.

Digitized by Google

Chartrier de Boylesve, 11 juin 1519. — Voir le partage à lui donné par René Boylesve, son aîné.

Id., 1529. — René, sire de Monte Jehan, Baron de Sillé, de Combor, de Beaupreau et de Chemillé. A tous ceux qui ces presentes voyront salut. Scavoir faisons que nous à plain confiant des bons sens, loyautté et diligence de la personne de Marin Boylesve, Escuier, sieur de la Brizarderie, iceluy, pour ces causes et aultres à ce nous mouvans, avons cejourdhuy commins et institué et par ces presentes commettons, instituons pour ouir tous les comptes, tant de nostre recepveur général que particulier, du revenu de toutes nos terres et seigneuries pour icelle exercer durant nostre plaisir et recueillir tous et chacuns les deniers qui nous sont deus tant ordinaires que extraordinaires, à la charge de nous en rendre bon et loyal compte quand sera nostre plaisir. Si mandons à tous nos officiers de nos dites seigneuries et à chacun d'eux d'estre aidans et rendre nos subjects obeissans audit Boylesve en exerçant sa charge et commission. Car tel est nostre plaisir. En tesmoins de vérité avons signé ces presentes de notre main et fait sceller du scel de nos armes. Donné à Cholet le XXVIIIe jour de mars, l'an mil cinq cens vingt et six.

(Signé) : De Monte Jehan.

Original en parchemin. Le sceau, plaqué sur papier, est effacé.

Audouis, *Tome II*, *Bibliothèque d'Angers*, *Mss. 1005*, 1539. — Extrait des déclarations faites devant Monsieur le Sénéchal d'Anjou ou son Lieutenant à Angers, commissaire du Roy, conformement aux lettres patentes du 15 octobre 1539..... En obeissant au vouloir et édit du Roy nostre sire, Marin Boylesve, sieur de la Brisarderie, demeurant à Saint-Aubin de Luigné, déclare par devant vous... tenir tant en fief que arrière fief et à hommage... les maisons, ayraux, jardins... de la Brisarderie sise en la paroisse de Chanzeaux et 20 septiers de terre... tenus du sieur du Plessis Florentin, pourquoy il est du à l'angevine sept setiers de bled de seigle, mesure de Chemillé, et quinze sols tournois et peuvent valoir lesdites choses... la somme de 4 l. de revenu annuel... Item du Seigneur de Touarcé le fief des Roches de Rablay, en la paroisse

Digitized by Google

de Rablay, qui vaut... dix livres et par blé sept septiers, mesure de Touarcé, par vin un tiers de pipe, le tout valant vingt livres de rente annuelle. Item du Seigneur de la Guerche le petit fief de la Burellière sis à Juigné-sur-Loire, valant soixante sous... Ai signé de mon seing cy mis. Le 23e jour de mars mil cinq cent trente neuf.

(Signé) : M. Boileve.

Après sieur de la Boisarderie, Audouys a écrit *coustourier* et ajoute en note le « mot coustourier couvert d'encre afin qu'on ne puisse le lire, mais on peut le faire facilement ». — (Voir au commencement ce qui est dit à ce sujet.)

Il faut remarquer que, par son aveu, il accuse 27 l. de revenu, chiffre que l'on retrouve à l'acte suivant :

Chartrier de Boylesve, 1541. — Des registres du ban et arrière ban tenu par Me Poyet, sieur des Granges et d'Escharbot, lieutenant général de la sénéchaussée d'Anjou et siège présidial d'Angers, le huit mars mil cinq cent quarante un, en exécution de lettres patentes du Roy données à Blois le dix-neuf mars mil cinq cent quarante, a été extrait ce qui suit :

Cy après s'ensuivent ceulx qui tiennent en fief au dessus et au dessous de cent livres de rente.

Jean d'Antenaise, Seigneur du Port, pour son revenu annuel vallant	CXL l.
Antoine de la Rochefoucault, pour son revenu annuel vallant.	CXX l.
Mathurin de Rougé, Sieur des Rues, pour son revenu annuel vallant	IIIIxx l.
Pierre de Montallays, Sieur de la Cour du Moulin, pour	LXX l.
Simon de Champaigné, Seigneur de la Haye, pour.	LX l.
Lancelot d'Andigné, Seigneur de Mongranger, pour.	LV l.
Jean Giffart, Seigneur, de la Perrine, pour	XLV l.
René de Meaulne, pour.	XL l.
Marin Boylesve, pour.	XXVII l.

&, &, & (*sic*) délivré pour extrait conforme à l'original étant au greffe de la sénéchaussée et siège présidial d'Angers sous

Digitized by Google

la cotte D, premier. Signé Levenier, commis greffier au présidial, avec paraphe, ce requerant Messire Marin de Boylesve, chevalier, sieur de la Maurouzière, par moi greffier en chef auxdits sièges, soussigné.

(Signé) : JARET, avec paraphe.

Extrait sur papier.

Chartrier de Boylesve, 1557. — Simonne Quentin, dame de la Brizarderie, achète 33 l. 6 s. de rente de n. h. Florent du Tour, sieur de la Haye, par acte du 8 juin 1557.

P. DE FARCY.

(A suivre.)

Digitized by Google

CHRONIQUE

Nos lecteurs ont appris que Sa Sainteté le Pape Léon XIII, dans le Consistoire du 28 novembre, agréant la proposition faite par le gouvernement, a nommé à l'Évêché d'Angers Monseigneur Joseph Rumeau, protonotaire apostolique, vicaire général du diocèse d'Agen et chanoine honoraire de la Cathédrale de cette ville.

Que Monseigneur Rumeau, évêque-élu d'Angers, veuille bien agréer les hommages respectueux de la *Revue de l'Anjou* !

***

Nominations dans la Légion d'honneur :

Commandeurs :

M. Boreau de Roincé, Georges-Raymond, général de division commandant la 20e division d'infanterie ; 44 ans de services, 8 campagnes, 2 citations. Officier du 4 mai 1889.

M. Du Bois de Beauchesne, Henri-Alcide, général de division, inspecteur général de cavalerie ; 44 ans de services, 4 campagnes. Officier du 7 juillet 1884.

Officier :

M. Jauneaud, Ernest, major au 135e, 39 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 5 juillet 1882.

Chevaliers :

M. Malibran, Henry, capitaine au 135e, 20 ans de services, 4 campagnes.

M. Hervé du Penher, capitaine commandant au 25e dragons, 24 ans de service.

M. de Montarby, Gabriel, capitaine commandant au 7e hussards, 24 ans de services.

M. de Dampierre, Louis-Henri-Richard, capitaine instructeur à l'école d'application de cavalerie ; 22 ans de services, 2 campagnes.

M. de Salmon de Loiray, Marie-Joseph-Georges, capitaine instructeur à l'école d'application de cavalerie ; 22 ans de services, 2 campagnes.

Digitized by Google

M. Dussaule de Nesmes, Arthur-Achille, capitaine de gendarmerie à Cholet ; 24 ans de services, 3 campagnes.

M. Voglimacci-Stéphanogli, Michel, lieutenant-trésorier à Angers ; 23 ans de services.

M. Petit, Émile, maréchal-des-logis à Angers; 28 ans de services, 4 campagnes.

***

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. E. Cormeray, chef de bureau au Ministère de la Justice, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

***

L'Académie française a décerné un prix Monthyon de 500 francs à *Brigandes*, de notre sympathique collaborateur, M. André Godard, fils de M. le docteur H. Godard, petit-fils de M. Victor Godard-Faultrier.

Parmi les titulaires des prix de vertus, nous relevons les noms suivants :

Prix *Camille Fabre* (500 francs), Mme Macé, à Beaucouzé; Jeanne Marchand, du Mesnil.

Prix *Lange* (1.000 francs), Mme Alloyer, de Grez-Neuville.

***

L'Académie de Médecine vient de remettre une médaille d'or à M. le Dr G. Martin, médecin aide-major de 1re classe au 6e régiment du génie, pour le service de la vaccine.

***

L'Académie de Médecine a accordé une mention honorable du prix Vernois au docteur Boell, de Baugé, pour son ouvrage *L'Hygiène du Paysan.*

***

Au Concours général de licence des Facultés de l'État, pour 1898, a obtenu le premier prix M. Louis Malécot, étudiant de la Faculté de Rennes, fils de M. Malécot, conseiller à la Cour de Rennes, autrefois chef de bureau au Ministère de la Justice, et petit-fils de M. Malécot, ancien avoué au Tribunal d'Angers.

***

M. Maurice Legendre, ancien élève de l'École régionale des Beaux-Arts, élève de Falguière, vient d'obtenir une deuxième seconde médaille à l'École des Beaux-Arts de Paris.

***

Digitized by Google

M. Gaston Réchin vient d'être, après jugement d'esquisse au premier degré, pris parmi les huit concurrents admis au concours définitif de décoration du Conseil supérieur de l'École Nationale des Beaux-Arts ; ce concours est commun à toutes les sections de l'École.

***

L'idée d'un monument à élever à la mémoire de J.-E. Lenepveu, qui est venue tout naturellement, dès le lendemain de la mort du Maître angevin, et qui a été suggérée tout d'abord aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou* par M. Joseph Denais, ne pouvait manquer d'être bien accueillie.

Plusieurs des confrères et des élèves de J.-E. Lenepveu, à la villa Médicis, parmi lesquels MM. Roty, graveur en médailles (l'auteur des nouvelles pièces de monnaie en argent) ; Injalbert, statuaire, et Marcel Lambert, architecte (anciens prix de Rome), ont écrit à la municipalité d'Angers pour lui demander l'emplacement du monument projeté et ont formé un comité, que préside M. Jules Lefebvre, l'éminent peintre, membre de l'Institut.

Le bureau et le comité des Amis des Arts, réunis pour donner un avis demandé par le Maire, ont discuté longuement la question.

On a proposé d'étudier le projet pour la Cour du Musée de l'hôtel Pincé.

Mais cette cour est destinée à recevoir un jour un buste du peintre Guillaume Bodinier, donateur de l'hôtel Pincé à la ville d'Angers.

On a examiné ensuite l'hypothèse d'une érection du monument Place André-Leroy, au Mail de la Gare, au Jardin Fruitier, dans sa partie donnant immédiatement sur le boulevard du Roi-René; à l'angle des rues Lenepveu et du Mail, dans un pan coupé rectiligne ou en forme d'hémicycle, dominant la place du Pilori, et à créer aux dépens du terre-plein situé en avant de l'immeuble Baron, et au besoin dans cet immeuble, dont la démolition s'impose, tant par besoin de rectification des alignements que pour l'embellissement du quartier; ici, le monument était adossé ou isolé dans l'hémicycle, accompagné d'une fontaine, comme les fontaines Molière ou de Gaillon à Paris, mais le terrain n'est pas immédiatement libre, et alors il devenait nécessaire de le construire provisoirement sur un autre point, comme la cour du Musée

Digitized by Google

des Beaux-Arts par exemple, pour le transporter plus tard et l'élever à sa place définitive; enfin, terrain du Musée des Beaux-Arts, au fond du Jardin fruitier.

C'est le choix de ce dernier emplacement qui avait d'abord réuni une majorité et qui, pour répondre à la demande de M. le Maire, avait été désigné.

Le Conseil municipal d'Angers, à la date du 25 novembre 1898, a décidé que le monument de J.-E. Lenepveu prendrait place à l'entrée du Musée de Peinture où sont réunies et conservées tant d'œuvres excellentes de l'artiste angevin. Cette proposition a été acceptée le 17 décembre par le Comité.

Dès maintenant, il parait arrêté que le projet de l'architecte comprendra une stèle ornée d'un bas-relief d'Injalbert, représentant *la Peinture*, et surmontée du buste de Lenepveu que le même artiste avait sculpté pour l'École nationale des Beaux-Arts.

Nous voudrions penser que cette décision n'est pas irrévocable, car nous regrettons, pour notre part, qu'on n'ait pas choisi la place du Ralliement, comme le proposait ici même M. Joseph Denais.

Devant notre théâtre, enrichi des peintures de sa coupole, tout près de la maison où naquit le Maître, au centre d'une des plus belles places de la ville, c'est là que devait s'élever le buste ou la statue de J.-E. Lenepveu.

On nous a dit que, pour obtempérer au désir d'un de nos concitoyens qui a pris des dispositions à cet effet, la municipalité réserverait cet emplacement à la statue projetée d'une tragédienne qui fut célèbre sans doute, mais qui n'a jamais été angevine : si cela est vrai, nous ne pourrions que le regretter davantage.

Nous ne doutons pas, d'ailleurs, que les Angevins ne s'empressent de souscrire à un monument qui sera en même temps, cela n'est pas douteux, une œuvre d'art pour l'embellissement de notre ville, et un hommage bien légitime d'admiration pour le caractère loyal et le talent si honnête et si élevé d'un Maître angevin [1].

***

[1] Les souscriptions sont reçues : à Paris, par les soins du secrétaire-trésorier du Comité, M. Henry Jouin, secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts, 15, quai Malaquais ; à Angers, par les soins de M. Gilles-Deperrière, président de la Société des Amis des Arts, 4, rue Talot.

Digitized by Google

Dans la collection de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers, qu'a acquis la ville d'Angers, se trouve un superbe dessin de J.-E. Lenepveu : *Étude pour le tableau de « la Présentation », à Saint-Sulpice de Paris.*

***

L'Académie des Beaux-Arts a procédé, le 17 décembre, à l'élection du successeur de notre illustre compatriote J.-E. Lenepveu.

C'est M. Cormon, le peintre de l'*Auge de pierre*, des *Vainqueurs de Salamine*, etc., qui a été élu.

Disons à ce propos qu'un hommage populaire — bien qu'un peu tardif — vient d'être rendu au maître angevin. On sait que la mode, qui nous est venue d'Allemagne, est aux cartes postales illustrées au verso; mais, en France, ce ne sont point ces épreuves chromolithographiques que tout bon Allemand doit, en voyage, expédier à sa famille, ce sont de véritables photogravures qui, par un procédé mécanique, reproduisent des vues, des œuvres d'art. Les panneaux de J.-E. Lenepveu consacrés à *Jeanne d'Arc*, dans le transept du Panthéon, forment autant de cartes postales illustrées que mettent en vente les papeteries parisiennes.

***

Au *Dîner du Vin d'Anjou*, qui a eu lieu chez Corazza, au Palais-Royal, à Paris, M. Lorin (de Saint-Germain-des-Prés), avoué à Rambouillet, président, a prononcé un discours très applaudi. Il a fait un bel éloge du peintre Lenepveu et exprimé les regrets causés par la mort de M. Coudreuse, puis il a proposé d'acclamer, comme président d'honneur du *Dîner du Vin d'Anjou*, M. le Dr Motet, le célèbre aliéniste, membre de l'Académie de Médecine. Sa proposition a été adoptée.

***

A l'occasion de la mort du peintre Lenepveu, membre de l'Académie des Beaux-Arts, personne n'a fait remarquer que l'Anjou n'a jamais cessé d'être représenté sous la coupole de l'Institut. La chose valait pourtant d'être signalée, car, depuis Volney, membre de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Anjou a fourni à l'Institut le chimiste Proust, le statuaire David, Beulé, Chevreul, le comte de Falloux et Lenepveu.

Digitized by Google

Aujourd'hui, M. Célestin Port, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, archiviste de Maine-et-Loire, est le seul Angevin qui fasse partie de l'Institut.

Rappelons, toutefois, qu'à l'Académie des Beaux-Arts, l'Anjou compte aussi comme correspondant, depuis 1873, M. Jules Dauban, le peintre éminent de Sainte-Marie, du théâtre d'Angers et de tant d'œuvres remarquables.

***

École de Médecine :

M. Sarazin, suppléant, est chargé du cours de physique; M. Lemesle, chef des travaux physiques et chimiques, est chargé d'un cours complémentaire de physique; M. Thézée, professeur d'histoire naturelle, est délégué dans les fonctions de chef des travaux d'histoire naturelle; M. le docteur Martin est délégué dans les fonctions de chef des travaux anatomiques; M. le docteur Brin vient d'être nommé suppléant des chaires de pathologie et clinique chirurgicales et de clinique obstétricale; M. le docteur Paul Papin est institué pour une période de neuf ans chef des travaux d'histologie.

***

Le *Recueil des Privilèges de la ville et mairie d'Angers*, rédigé par M. Robert, doyen de la Faculté des Droits, ancien maire et conseiller-échevin perpétuel de l'Hôtel de Ville, imprimé par Messieurs du corps de ville d'Angers (Angers, Barrère, 1748, in-4° de xxiv-1310 pages), et l'*Inventaire analytique des Archives anciennes de la Mairie d'Angers*, publié par M. Célestin Port (1861, in-8° de xiii-628 pages) donnaient comme notre plus ancienne charte municipale les Lettres patentes accordées par Louis XI portant création de la Mairie d'Angers.

Les journaux du département annoncent que, sur les indications de M. C. Port, le savant archiviste du département, on a retrouvé à l'Hôtel de Ville le texte d'un document plus ancien d'un siècle, la concession par le duc Louis d'Anjou aux habitants d'Angers du droit de nommer six des leurs pour administrer leurs affaires.

Ce précieux document a été traduit par notre collaborateur et ami M. Adrien Planchenault, conseiller municipal, archiviste-paléographe.

***

Digitized by Google

Le Conseil municipal de Paris a souscrit, le 16 décembre dernier, 21 exemplaires des *Mémoires de J.-M. Lareveillère-Lépeaux*, pour les bibliothèques centrales publiques des mairies et pour la bibliothèque de l'Hôtel de Ville, sur la pétition de l'éditeur, M. Robert David d'Angers (M. John Labusquière, rapporteur).

***

Les Concerts populaires et le Théâtre d'Angers :

Le deuxième concert populaire était dirigé par M. Édouard Brahy, le nouveau chef d'orchestre, un jeune homme de talent et d'avenir, musicien de race. Il l'a prouvé à la façon savante dont il a fait ressortir les beautés de la si gracieuse *Symphonie en ut majeur* d'Haydn et la majesté du *largo* d'Haendel.

Sous son habile direction, notre orchestre a encore interprété avec beaucoup de charme l'*Orphée* de Liszt, et la *Légende d'Hilkind* de M. Van Doren, dans laquelle notre première chanteuse, Mlle Dreux, indisposée, n'a pu faire valoir toutes les ressources de sa belle voix. Cette gracieuse artiste, au grand regret du public, s'est vue dans l'impossibilité de chanter l'air de la *Flûte enchantée*, inscrit sur le programme. Le concert s'est terminé par l'ouverture des *Maîtres Chanteurs*, parfaitement enlevée, malgré le nombre trop restreint d'instruments à cordes pour une œuvre aussi fortement orchestrée.

Pour terminer, signalons le grand succès remporté par Mlle Bresler, notre charmante harpiste qui a rendu avec beaucoup de style, de délicatesse et une légèreté de doigté remarquable, la jolie *Légende* d'Oberthur.

Le mardi 22 novembre, la Société des Concerts Populaires a donné au Cirque-Théâtre, avec les Chanteurs de Saint-Gervais, un magnifique concert. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire le compte rendu paru dans *Angers-Artiste*, sous la signature de M. le comte de Romain :

« De même que la peinture religieuse, dont le passé nous présente de si resplendissants modèles, la musique de ce nom semble, depuis près d'un demi-siècle, traverser une période néfaste et sans grandeur. Tirer de l'ombre dans laquelle ils sommeillent et de l'oubli qui pèse lourdement sur eux les chefs-d'œuvre des créateurs d'un art abandonné, tel est le but que poursuit, avec une conviction qui n'a d'égal que son talent, M. Charles Bordes, le chef de la petite phalange de chanteurs que nous avons applaudis mardi soir avec

Digitized by Google

tant d'enthousiasme et de spontanéité. Ce n'était point chose facile que de retrouver les traditions perdues, que de faire revivre ces échos muets, étouffés sous la poussière des parchemins antiques et, pour y parvenir il fallait, à l'étude approfondie des vieux maîtres et de leur musique, joindre la foi d'un apôtre et l'ardeur d'un néophyte. Le grand mérite des Chanteurs de Saint-Gervais, le secret de leur merveilleuse interprétation, consiste dans l'art avec lequel ils savent conserver à chaque mélodie son caractère propre, son charme spécial, sa ligne, ses contours, tout en obtenant une fusion harmonique dont la beauté nous saisit et nous touche profondément. Ces chants sont bien réellement des prières, des aspirations d'âmes assoiffées d'infini, de suaves et pieuses invocations, ils sont bien faits pour retentir sous les voûtes des cathédrales et dans la paix des églises, où les réalités de l'existence disparaissent dans la vision d'un au delà consolant et réparateur.

« Je n'insisterai pas sur le mérite artistique de chacun des motets qui viennent de nous être révélés, me bornant à citer les morceaux dont l'effet, sur le public, a été particulièrement intense. C'est d'abord le *Vos omnes* de Vittoria, l'*Ave Maria* de Palestrina, et pour la musique profane les vieilles chansons françaises de R. de Lassus et les chants populaires recueillis par M. Tiersot. Le côté pittoresque et caractéristique de la *Bataille de Marignan* a paru surprendre le public tout en le charmant.

« Quant à la *Déploration* de Jephté, la beauté de la conclusion chorale surpasse encore en intensité dramatique le début si magistralement chanté par Mme Raunay. Le succès de cette grande artiste a, dans l'interprétation de cette œuvre fort difficile, été complet. Elle y a mis toute son âme, ainsi que dans le *Renouveau*, mélodie d'un souffle généreux et tendre à la fois, de M. de Castillon ; très belle également dans l'air de Gluck, *Divinités du Styx*, elle a, dès les premières notes un peu vibrantes, soulevé les acclamations du public.

« *Kol-Nidrei*, le motif sur lequel Max Bruch a édifié son solo pour violoncelle, l'un des meilleurs que je connaisse, nous a procuré le plaisir de faire à M. Reuland un succès des plus mérités. Il a joué ce morceau de maître, en virtuose de beau style et avec tout le sentiment qu'il exige.

« Les trois premières parties de la suite de Bach sont de purs chefs-d'œuvre. La solennité du début est tout à fait émouvante, l'*Aria* semble atteindre le maximum de puissance expressive, la *Gavotte* est un modèle du genre. L'exécution de cette *Suite* a certes dépassé tout ce que l'on pouvait prétendre obtenir en une répétition, et elle fait aussi bien honneur aux musiciens qu'au chef d'orchestre. J'ai, dans l'accompagnement de l'air d'*Alceste*, remarqué une certaine mollesse. Le *Prélude de Lohengrin* a été un très grand succès pour

Digitized by Google

M. Brahy qui s'était attaché particulièrement à faire ressortir le caractère idéal, immatériel de cette page sublime.

« Encore une soirée très artistique dont nous conserverons le souvenir, et qui nous a révélé, grâce à M. Ch. Bordes, des beautés inconnues et ouvert des coins d'horizons jusqu'ici fermés pour nous. »

Le troisième concert était dirigé par M. Widor, professeur d'orgue du Conservatoire de Paris, qui, pendant toute la séance, a tenu le bâton de chef d'orchestre et nous a fait entendre plusieurs de ses compositions : une *Ouverture espagnole* d'une facture très originale et une belle *fantaisie* pour piano et orchestre. Cette dernière œuvre, très savante et pleine d'intérêt, a été jouée dans la perfection par M. Philipp, le pianiste bien connu, dont nous avons encore admiré la méthode et le talent dans le *concerto* de J.-S. Bach. Ce dernier n'a pas semblé intéresser beaucoup l'auditoire et eût gagné à être entendu dans une salle de moindres dimensions. M. Philipp n'est pas seulement un exécutant de première force ; en effet, l'orchestre nous a fait entendre de lui deux très gracieuses compositions : *Rêverie mélancolique* et *Sérénade humoristique*.

M. Dinard, la basse noble de notre théâtre, a chanté avec une belle voix, beaucoup d'expression et de style les airs de la *Flûte enchantée* et de la *Reine de Saba*.

Quant á l'orchestre, il a joué avec sa perfection habituelle la symphonie en *fa* de Beethoven et l'*Ouverture d'Obéron*. L'œuvre de Weber était dirigée par M. Brahy, dont chaque concert met de plus en plus en relief la science musicale.

Une simple critique : Pourquoi avoir placé immédiatement après la symphonie de Beethoven le concerto de Bach. Il nous semble qu'il eût été préférable de reposer l'esprit des auditeurs en intercalant entre deux numéros aussi importants quelqu'un de ces gracieux motifs qui, comme le *menuet* de Boccherini, ou la *sérénade* d'Haydn, sont toujours accueillis avec tant de faveur par les habitués de nos matinées, ou, pour ne pas charger le programme, par les deux jolies petites pièces orchestrées de M. Philipp.

Quatrième Concert populaire. — La série des concerts populaires continue avec un succès qui n'a point de traces dans les annales de notre ville, dit de son côté le *Petit Cour-*

Digitized by Google

rier, même à l'époque la plus florissante de la précédente Association artistique. Celui d'hier a eu une vogue telle qu'on a dû refuser au Cirque-Théâtre plus de trois cents personnes.

Après l'exécution, par l'orchestre, de l'originale ouverture de *Gwendoline*, de Chabrier, et de la *Symphonie* en *mi bémol*, de Mozart, restée toujours charmante, malgré les années, ce qui est le privilège rare des œuvres de génie, Mme Olga de Nevosky a chanté le grand air de *Norma* avec un organe généreux et une pureté qui lui ont valu les applaudissements unanimes de toute la salle. On se croyait reporté aux temps de la Malibran.

Est venue ensuite la *Nuit de Noël*, une page d'une facture pittoresque, souvent gracieuse, et d'une réelle intensité d'effet. Ce morceau a eu pour interprètes Mme Domergue de la Chaussée, qui a lentement psalmodié le poème ; Mlle Mancini, dont la voix sympathique a produit un vif plaisir, et notre excellente société Sainte-Cécile, qui a chanté le chœur avec un souci parfait des nuances.

Après une délicieuse élégie pour orchestre de la composition même de notre distingué chef, M. de la Chaussée, notre vaillante phalange et Mme de Nevosky ont attaqué la grande scène finale du *Crépuscule des Dieux* qui n'a peut-être pas produit l'effet qu'on attendait. Il y a là des longueurs avec lesquelles nous ne sommes pas encore suffisamment familiarisés.

Le beau final des *Scènes pittoresques* de Massenet a terminé ce concert, qui comptera parmi les plus remarquables de la saison. Qu'il nous soit permis de féliciter tout particulièrement ici M. Domergue de la Chaussée, que nous n'avions garde d'oublier, et qui a conduit l'orchestre avec une maëstria dont le public lui a su gré par de chaleureuses ovations. E. M.

Cinquième Concert populaire. — M. Brahy, nous l'avons dit, est un convaincu. Aussitôt les premières notes attaquées par l'orchestre, les auditeurs pour lui n'existent plus, il ne voit que l'œuvre qu'il doit faire exécuter, elle l'absorbe en quelque sorte ; il en connaît toutes les notes, il en fait ressortir toutes les beautés. Aussi, par quels applaudissements chaleureux la salle salue-t-elle l'interprétation si parfaite de la *Symphonie* en *si bémol* de Beethoven.

Puis, voici M. Théodore Dubois, l'éminent directeur du Conservatoire de Paris, dont Mlle Kleeberg et l'orchestre vont, sous la direction du maître, exécuter le 2e *Concerto*. Œuvre bien personnelle, tantôt dramatique, tantôt pleine de grâce et de délicatesse, empreinte d'un bout à l'autre d'une expression mélodique qui vous émeut, ce *Concerto* trouve en

Digitized by Google

Mlle Kleeberg une interprète incomparable. Il est impossible de rêver artiste mieux douée : avec elle, on ne soupçonne même pas les difficultés mécaniques de la partition, tant on est saisi par le charme, l'émotion pénétrante d'une exécution si parfaitement irréprochable. Aussi, une véritable ovation est-elle faite au maître et à sa charmante élève.

Nous entendons ensuite une jolie mélodie de M. Dartillac, conduite par l'auteur et très bien chantée par M. Séveilhac, le baryton aimé du public de notre théâtre qui, avec son superbe organe, nous dit l'*Arioso* si connu du *Roi de Lahore*. M. Séveilhac obtient un beau succès et, cependant, cette interprétation à pleine voix de la musique toujours si expressive de Massenet traduit-elle bien le poème, rend-elle la pensée de l'auteur? Nous ne le pensons pas, pas plus que M. Auguez, de l'Opéra qui, il y a quelques années, dans cette même salle, chantait l'*Arioso du Roi de Lahore* d'une façon toute différente.

Qu'elle est jolie, qu'elle est gracieuse, la *Suite sur la Farandole*, de M. Th. Dubois, avec ses effets si variés : bruyante avec ses cuivres, exubérante de gaîté dans *Les Tambourinaires*, la *Provençale* et la *Farandole fantastique*, mélancolique et gracieuse dans *Sylvine*, pour cordes seules avec sourdines. De nombreux applaudissements disent à l'auteur, qui dirigeait cette *Suite d'orchestre*, combien elle a charmé les auditeurs.

La Gigue en *sol mineur*, d'Haendel, un *Impromptu* en *fa dièze*, de Chopin, le *Caprice*, sur des airs du *Ballet d'Alceste*, de Gluck, par Saint-Saëns, donnent à Mlle Kleeberg une nouvelle occasion de triompher. Nous nous sentons dans l'impossibilité absolue de rendre les sensations que nous a fait éprouver la gracieuse pianiste, dans ces trois morceaux, surtout dans le dernier, rendus avec un tel fini et un sentiment si délicat.

Le Concert était terminé par le *Prélude de Loreley*, de Max Bruch et la superbe *Ouverture de Ruy-Blas*, de Mendelsshon, très bien joués par l'orchestre, sous la direction de M. Brahy.

***

Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit au sujet du Grand-Théâtre. M. Breton fait prodiges sur prodiges et sa troupe lyrique marche de succès en succès. Signalons

Digitized by Google

surtout le soin avec lequel le directeur artistique de la Société du Théâtre et des Concerts a monté *Aïda*, l'opéra de Verdi. Tout était parfait : chanteurs, orchestre, chœurs et ballet. Quant à la mise en scène, elle était vraiment féerique.

***

Le Ministre des Beaux-Arts vient d'accorder une subvention de 500 francs à la Société des Concerts populaires et des Théâtres.

***

La Société des Amis des Arts d'Angers avait mis au concours, pour 1898, les plans d'un portique décoratif qui, chaque année, pendant ses Expositions dans les galeries de la rue Cordelle, serait élevé à l'entrée de cette rue, place du Ralliement.

Sur une somme de 300 francs, offerte par MM. Max Richard, Gilles-Deperrière, président des Amis des Arts, et A. Jubien, 150 francs ont été réservés pour concourir à la dépense d'exécution du portique, et 150 francs attribués à l'auteur du projet classé le premier. Huit projets ont été envoyés.

Le Jury, qui a consigné à son procès-verbal tous les regrets qu'il avait de ne disposer que d'un prix, a classé premier le projet portant pour épigraphe « *Melpomène* » et présenté par M. Bernier, architecte, ancien élève de l'École Nationale des Beaux-Arts.

En outre, une mention a été attribuée au projet portant le mot « *Andegave* », présenté par M. Alfred Haffner, architecte, ancien élève de l'École Nationale des Beaux-Arts d'Angers et de l'École Nationale des Beaux-Arts, sous-inspecteur aux travaux de l'Exposition de 1900, à Paris, qui vient de recevoir une deuxième médaille au Concours Godebœuf.

***

Au dernier dîner annuel des architectes, anciens élèves de l'École Nationale des Beaux-Arts, le doyen, M. Gilles Deperrière, qui présidait, a prononcé une allocution où il a rendu hommage à Charles Garnier, l'architecte de l'Opéra, et annoncé un projet de médaillon destiné à rappeler les traits de notre compatriote Édouard Moll, l'architecte de l'hôpital Sainte-Marie, etc..., un ami des peintres Guillaume Bodinier et J.-E. Lenepveu, duquel M. Guillory aîné a publié ici même, il y a vingt ans, une notice biographique[1].

[1] *Revue de l'Anjou*, 1878, XX, p. 425.

Digitized by Google

Ce médaillon, ou plaquette (cette dernière forme se prêtant mieux, comme les stèles antiques, à une inscription qui pourrait être utile), serait, sur avis conforme à solliciter de l'administration municipale, placé dans une des salles de l'hôtel Pincé. Une reproduction en bronze pourrait être offerte aux hospices d'Angers, dont les plans et la construction sont dus au talent du maître.

L'exécution du médaillon serait confiée à un artiste angevin.

M. A. Dubos a été élu doyen pour 1899, et M. Bernier, massier.

***

L'École des jeunes aveugles de Mlle Mulot vient de remporter à Paris deux succès incontestés qui lui font le plus grand honneur.

A la veille de fonder à Auteuil une École pour les aveugles de familles riches, Mlle Mulot a voulu faire juger par un public de choix l'excellence de sa méthode et les résultats qu'elle a obtenus. Elle a donné dans ce but deux séances de musique où ses élèves ont eu le plus légitime et le plus sincère succès.

Invitée par le distingué directeur qui appartient à l'Anjou, Mlle Mulot a donné une matinée le 4 décembre au collège Sainte-Croix de Neuilly.

Enfin, le mercredi 7 décembre, dans la salle de la Bodinière gracieusement mise à la disposition de Mlle Mulot par M. Charles Bodinier (de Beaufort), M. le sénateur Legludic a fait entre les deux parties du concert une conférence très documentée, fort intéressante et très applaudie, dans laquelle il a clairement expliqué la méthode de Mlle Mulot qui constitue un progrès réel sur la méthode Braille. Il a cité des faits extraordinaires et insisté sur l'avantage de cette méthode qui permet aux jeunes aveugles de correspondre avec les voyants par l'écriture ordinaire et de prendre part comme eux aux divers examens en faisant des devoirs pouvant être corrigés par les mêmes examinateurs. En effet, plusieurs de ces enfants ont obtenu leur certificat d'études ; l'une des jeunes filles a ses deux brevets et l'un des jeunes gens est bachelier.

C'est un honneur pour la ville d'Angers de posséder une semblable école. Tout le mérite, après celui de l'éminente directrice, en revient au Conseil général de Maine-et-Loire qui, inspiré par cet homme de cœur qui s'appelle Ernest

Digitized by Google

Oriolle, a su deviner les talents de Mlle Mulot, l'encourager et l'aider par des bourses à la création d'une école qui est appelée à rendre tant de services et à servir de modèle.

L'aide de notre Conseil municipal ne lui a pas non plus fait défaut depuis le jour où, sur la proposition de M. de Tarlé, une subvention lui a été votée.

Depuis, elle a trouvé dans M. le docteur Monprofit un appui dévoué.

***

Le grand-duc Wladimir de Russie est arrivé mardi soir 22 novembre, à Saumur, à 11 heures 1/2. Tout l'état-major de l'école de cavalerie était allé au-devant du prince et l'attendait à la gare d'Orléans. Plusieurs bâtiments de l'École de cavalerie, entr'autres le manège des écuyers, étaient pavoisés de drapeaux aux couleurs françaises et russes.

Le mercredi 23, à 7 heures, Son Altesse Impériale le Généralissime des armées russes, accompagné du général de division, baron de Freedericksz, du prince de Belayersky et du colonel Tatischeff, se sont rendus à l'École de cavalerie, où les attendait M. le général Raymond, commandant l'École, entouré de tout son état-major.

MM. les officiers et élèves-officiers étaient sur le terrain de manœuvres, exécutant leurs exercices journaliers. Pendant quelques instants et malgré le brouillard, le Grand-Duc et les autres officiers ont assisté, de la tribune de la carrière, aux différents mouvements.

Puis les exercices continuèrent dans le manège des écuyers, après quoi eut lieu la visite des bâtiments, écuries, arçonnerie, maréchalerie, etc.

A 10 heures, les tribunes s'emplissaient de la foule élégante des familles d'officiers et de nombreux curieux venus pour assister aux différentes reprises exécutées par nos écuyers, en grande tenue de gala, en l'honneur de Son Altesse Impériale.

Après la reprise des écuyers, la reprise des chevaux sauteurs a clos ces travaux du matin.

M. de Contades, qui dirigeait les exercices, a reçu du grand-duc Wladimir, ainsi que du général Freedericksz, les plus vives félicitations.

Les officiers russes, salués par la foule, se sont ensuite rendus en voiture à l'hôtel.

***

Digitized by Google

Après de trop longs retards, la construction de la nouvelle église Notre-Dame, à Angers va commencer prochainement, pour remplacer l'ancienne chapelle de l'oratoire, qui servait, depuis le Concordat, d'église paroissiale [1].

Le *Petit Courrier* a obtenu de l'architecte, M. Auguste Beignet, des détails sur le plan du nouvel édifice, qui ne peuvent manquer d'intéresser nos lecteurs.

L'église Notre-Dame rappellera, dans son ensemble, le romano-bysantin, style de transition, qui se prête facilement aux combinaisons artistiques et aux décorations ; elle aura 60 mètres de longueur, 25 mètres de largeur et contiendra environ mille places. Le clocher, avec étages de beffroi et flèche en pierre, s'élancera à une hauteur de 66 mètres (juste la hauteur des tours de Notre-Dame, à Paris, 4 mètres de moins que les flèches de Saint-Maurice). La façade principale donnera sur la rue Pocquet-de-Livonnière, réunie ultérieurement à la place des Halles par la démolition des maisons qui l'en séparent ; les façades latérales s'étendront sur la rue Flore rectifiée et sur l'impasse Livois élargi ; l'abside suivra l'alignement de la rue Chevreul, pointant vers l'Orient conformément à la tradition.

L'église comprendra une entrée principale et deux accès directs sur les rues latérales.

Après avoir franchi un perron de cinq marches, on accèdera au porche, au vestibule et dans l'intérieur de l'église. A droite et à gauche seront placées deux chapelles entièrement circulaires, de forme latine, dont l'une sera destinée aux fonts baptismaux. Deux escaliers en tourelles conduiront à la tribune et aux toitures.

L'église, en forme de croix latine, sera partagée en trois nefs : la nef principale, composée de cinq travées, et les collatérales, séparées par des colonnes d'où s'élanceront les nervures des voûtes. Elle sera bordée par des chapelles latérales, de forme circulaire, style bysantin, flanquées entre les saillies des contreforts. Les nervures et arcs porteront entre chaque travée, à une hauteur de 17 mètres, une voûte sphérique. La voûte du transept s'exhaussera même à 21 mètres (celle de la cathédrale a 26 mètres), en forme de coupole. Le transept sera éclairé par deux rosaces, qui donneront, ainsi que les grandes fenêtres de la nef et du chœur, beaucoup de clarté et contribueront à la décoration de l'église.

Le chœur de l'église, de trois travées, sera relevé de trois marches et accompagné de deux sacristies, auxquelles on accédera par deux

[1] Signalons, à ce propos, dans le dernier volume des *Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, la notice de M. l'Abbé Rondeau sur le *Couvent de l'Oratoire d'Angers* (pp. 232-262), qui sera suivie d'un travail du même auteur sur *La Maison de campagne des Oratoriens d'Angers*.

Digitized by Google

portes, ce qui évitera l'encombrement après les cérémonies des mariages. L'abside comprendra, dans l'axe du sanctuaire, la chapelle de la Vierge, patronne de l'église, et, de chaque côté, deux chapelles absidiales qui compléteront le couronnement du chevet.

La différence de niveau du sol entre la façade principale et le chevet de l'église permettra d'installer dans le sous-sol une salle d'exercices ou de catéchisme, divers services et un calorifère.

L'église sera établie sur des fondations en béton de mortier de chaux hydraulique; le parement extérieur du soubassement en granit smillé alterné de bandes de moëllons de marbre de la carrière des fours à chaux d'Angers. La porte d'entrée et les piles intérieures, ainsi que la première assise du sous-sol, en granit taillé. Les maçonneries seront en moëllons ardoisiers de Trélazé, alternés de bandes de tuffau blanc de Saumoussay, les saillies alternées avec des pierres de tailles du Poitou et des Charentes; les colonnes intérieures seront en pierre de Chauvigny et les chapiteaux en Lavoux, pierre plus tendre et plus facile à sculpter. A l'intérieur, les enduits des murs recevront un badigeon à deux couches, avec filage continuant les appareils de pierres.

L'édifice sera maintenu par de solides contreforts ayant à la base 3m75 de saillie et limitant les chapelles latérales.

La charpente sera en chêne, le chevronnage en sapin du nord, la couverture en ardoises d'Angers, grandes moyennes, sur liteau en sapin du nord, la menuiserie en chêne, la ferronnerie, la serrurerie, etc., etc., dans les meilleures conditions possibles.

Les plans et devis de l'église Notre-Dame ont été approuvés par le Conseil municipal dans sa séance du 30 mars dernier, et nos concitoyens, MM. Martin et Laboureau, ont été déclarés adjudicataires des travaux pour 306.287 fr. 10.

***

Nécrologie :

M. Coudreuse (Julien-Joseph-Emmanuel), député de l'arrondissement de Baugé, est décédé en son domicile, le 27 novembre, après une longue maladie, après avoir reçu les derniers sacrements de l'Église.

On peut dire qu'il était Angevin, puisqu'il est né à La Flèche, qui faisait partie de l'Anjou, — le 26 février 1837.

Avoué à Baugé pendant vingt ans, il commandait en 1870, comme capitaine, une compagnie de la 1re légion des mobilisés de Maine-et-Loire.

Successivement juge suppléant au Tribunal de Baugé, conseiller municipal, adjoint, élu maire en 1893, mais non acceptant, délégué cantonal, président de la Société de secours

Digitized by Google

mutuels, M. Coudreuse avait été élu député de l'arrondissement le 20 décembre 1891.

« Républicain de conviction et de principes, dit le *Petit Courrier*, organe de son parti, il restera un des exemplaires les plus admirables de l'influence que peut exercer et de l'autorité que peut acquérir, dans notre pays, l'idée républicaine, lorsqu'elle s'inspire d'un libéralisme sincère et large et d'un véritable esprit de justice et de tolérance. C'est à ces qualités éminentes que l'honorable M. Coudreuse dut de faire triompher dans l'arrondissement de Baugé la République, contre un des représentants les plus distingués du parti royaliste, et c'est sur ce programme, dont ne se départit jamais notre regretté député, qu'elle pourra triompher encore. »

Le *Journal de Maine-et-Loire*, dans un camp opposé, a pu dire de son côté :

« M. Coudreuse était un adversaire politique courtois et nous rendons hommage à l'indépendance qui lui fit, pendant la dernière législature, joindre le plus souvent sa voix à celle de nos députés conservateurs pour résister aux radicaux et aux socialistes. »

M. Coudreuse fut réélu, en 1893 et 1898, sans concurrent.

Ses obsèques ont eu lieu le 30 novembre, au milieu d'un très grand concours.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Delpech, préfet; Joxé, député, maire d'Angers; Trombert, président du Tribunal de Baugé; Bordeau, maire de Baugé; Lemasson, conseiller général; Gast, vice-président de la Société de secours mutuels.

Parmi les couronnes, citons celle offerte par « la ville de Beaufort reconnaissante », ornée de rubans aux trois couleurs, qui était portée sur un brancard; celles du « Cycle Baugeois », « les Avoués de Baugé », « les Fonctionnaires de Baugé », « la Société de secours mutuels », « la Compagnie des Pompiers », « M. Albert Delpech, préfet de Maine-et-Loire », « le *Petit Courrier* et la *Démocratie Baugeoise* », etc.

Après la cérémonie religieuse, au moment de l'inhumation au cimetière, des discours ont été prononcés en l'honneur du député par M. Delpech, préfet de Maine-et-Loire, M. Joxé, député, maire d'Angers, M. Bordeau, maire de Baugé, et par M. Truel, président de la Chambre des avoués de l'arrondissement, ami personnel de M. Coudreuse.

J. DE B.

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES

En 1843, quand M. Marchegay fit le dénombrement des anciens cartulaires de notre province, il signala comme disparu le cartulaire du chapitre de Saint-Laud d'Angers. Un peu plus tard, MM. Marchegay et Salmon, chargés par la Société de l'histoire de France de donner une édition des *Chroniques des comtes d'Anjou*, cherchèrent en vain le manuscrit d'après lequel les *Gesta consulum Andegavensium* avaient été jadis publiés par dom Luc d'Achery.

Le cartulaire de Saint-Laud et l'exemplaire des *Gesta consulum* communiqué à dom Luc d'Achery ne formaient qu'un seul et même volume.

Ce manuscrit, dont la perte semblait irréparable n'a pas été détruit. M. le marquis de Villoutreys l'a recueilli, comme une glorieuse épave, dans sa bibliothèque bien connue du Plessis-Villoutreys ; et M. Léopold Delisle vient de le décrire, pour le plus grand profit de l'histoire angevine, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIX, 1898, p. 533-549.

Le volume se compose de trois parties distinctes, réunies de toute ancienneté.

La première partie consiste en deux cahiers, dont l'un contient un poème français, d'environ 1480 vers, copié sur deux colonnes, en caractères qui semblent dater du règne de Philipe-Auguste : c'est le développement de la légende latine de l'Invention de la Vraie-Croix, qu'on trouve dans beaucoup de manuscrits du moyen âge. Sur le second cahier on a transcrit quatre chartes.

La seconde partie du manuscrit est une copie, faite au XIIe siècle, de la rédaction des *Gesta consulum Andegavensium*, que Jean, moine de Marmoutier, dédia à Henri II. « Cette copie de la rédaction du moine Jean, tout incorrecte qu'elle est, ajoute l'éminent administrateur général de la Bibliothèque nationale, sera très utilement consultée. Aucun autre exemplaire ancien de ce texte n'est connu ; M. Mabille [1] croyait pouvoir dire : « Il n'existe pas de manuscrit ancien de la rédaction du moine Jean. » Le manuscrit de M. le marquis de

[1] *Chroniques des comtes d'Anjou*, p. 28.

Digitized by Google

Villoutreys vient heureusement donner un démenti à cette assertion : il sera d'un grand secours pour éclaircir un certain nombre de points restés douteux. »

La dernière partie du volume est un recueil de chartes de l'église Saint-Laud, copié dans la première moitié du XIIIe siècle. — Toute cette partie du manuscrit a beaucoup souffert ; le haut des feuillets a été mutilé et l'humidité a altéré le texte.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait trop remercier M. le marquis de Villoutreys d'avoir sauvé, et M. Léopold Delisle d'avoir mis en lumière « un manuscrit qu'on pouvait supposer détruit depuis longtemps et qui nous a conservé des textes d'un grand intérêt : un vieux poème français non encore signalé, un des textes les plus anciens des *Gesta consulum Andegavensium* et un cartulaire angevin ne renfermant pas moins de 77 chartes ou notices du XIe et XIIe siècle ». Qu'ils veuillent bien, l'un et l'autre, être assurés de la gratitude de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre chère province ! M. Léopold Delisle me permettra bien d'ajouter — à titre personnel — que je saisis avec bonheur la première occasion qui m'est offerte de le remercier publiquement de la bienveillance qu'il n'a jamais cessé de me témoigner et des encouragements qu'il m'a prodigués.

Depuis quelque temps, on a beaucoup écrit sur la Vendée angevine, bien que l'histoire de la Grand'Guerre n'ait point encore été traitée comme elle mériterait de l'être. Cette œuvre importante et désirée, qui donc l'entreprendra ? Sera-ce un *légendaire?* Sera-ce un *documentaire?* Je n'en sais rien ; et si je pose la question, c'est pour apprendre aux lecteurs de la *Revue* que les amoureux de l'histoire vendéenne se divisent, parait-il, en deux camps, et leur expliquer, d'après M. H. Baguenier Desormeaux, ce qu'il faut entendre par un *légendaire* et un *documentaire*[1].

« Un *légendaire*, c'est un écrivain qui donne une importance prépondérante, absolue presque, à une tradition ou à une série d'informations dont l'authenticité, la véracité lui paraissent suffisantes, étant affirmée par des personnes qu'il croit dignes de foi. Pour lui l'antique adage *Vox Populi, vox Dei* est un dogme pour ainsi dire intangible. Il admettra sans

[1] Cf. *Mercure poitevin,* n° 6, p. 422 et suiv., *Choses vendéennes.*

Digitized by Google

contrôle l'affirmation d'un personnage, — témoin ou non des événements qu'il raconte, — dont il partage les sentiments, de préférence même à un document portant toutes les preuves de la vérité et de l'authenticité. Il se contentera de nos vieilles chansons de gestes, des légendes de jadis pour fonder ses appréciations historiques et refusera de s'abaisser à les contrôler ou à les discuter d'après les méthodes et les moyens de la critique contemporaine. Il veut surtout voir le côté épique et merveilleux dans l'histoire. C'est lui qui dit avec un poète convaincu :

Pour bien comprendre notre histoire
Pour la bien raconter, il faut
La Lyre plus que l'écritoire...
Le poète au lieu du grimaud![1]

« Il affirme, par-dessus tout, sa foi robuste aux écrivains qui, les premiers, firent connaître la Vendée. Sa reconnaissance envers eux est telle, qu'il n'admet pas que, depuis le moment où ils écrivirent, la science ait pu avancer et les connaissances historiques aussi : « Les anciens écrivains de « la Vendée, qu'il est de mode aujourd'hui de rabaisser « systématiquement, valent bien, s'écrie-t-il, nous le verrons, « un tas de nouveautés plus ou moins sérieuses, à l'aide « desquelles l'école soi-disant documentaire voudrait désor- « mais renverser toutes les notions reçues, tous les points « définitivement acquis à l'histoire[2]. » Et, sans s'occuper où portent ses coups, ni quel en est le résultat, le légendaire se rue à l'assaut des nouvelles méthodes, frappant à droite et à gauche, un peu à tort et à travers, trop souvent sans la moindre courtoisie, traitant de Turc à Maure ceux qui se font de la science historique un autre idéal que le sien.

« Ses amis eux-mêmes, ceux qui défendent victorieusement la gloire vendéenne, ne sont pas épargnés, dès l'instant qu'ils sacrifient aux méthodes nouvelles. On dirait même qu'à eux, surtout, il garde rancune de n'être pas demeurés enlisés et impuissants dans les systèmes du passé. Il se fait un « devoir pénible mais parfois nécessaire » de les combattre dans le but de les « avertir charitablement » lorsqu'ils n'ont pas su

[1] Henri Bourgeois, *Les Myopes*, dans la *Vendée historique*, t. I p. 100.

[2] *Vendée historique*, année 1897, p. 32.

Digitized by Google

« résister eux-mêmes au courant »; car il estime que leurs « concessions à l'école moderne » — lisez l'école documentaire — « constitue un grave danger pour l'avenir de notre histoire[1]. » Ainsi donc pour le légendaire vendéen, la critique historique moderne et ses errements doivent être sévèrement bannis; en user serait faire courir un véritable danger à notre gloire héréditaire!

« Le *documentaire*, au contraire, s'est rendu compte que parfois, trop souvent, la tradition orale ou écrite a été adultérée, défigurée sous l'influence du temps, des milieux, des mœurs... et aussi, il faut avoir le courage de le dire, des intérêts et des passions de ceux qui nous l'ont transmise, quelle que soit d'ailleurs l'honnêteté de ces derniers. Sachant que la même chose s'est produite pour nos vieux chants et nos anciens récits populaires, il veut, pour asseoir sa conviction, que les souvenirs traditionnels soient confortés par des preuves, par des documents irréfragables. Et, lorsqu'il n'a pas la démonstration absolue de ce qu'il avance, il exprime son doute et donne ses raisons. »

Voilà deux camps bien tranchés. Attendons : du choc jaillira peut-être la lumière.

Alphonse Toussenel et l'esprit des bêtes : tel est le titre sous lequel M. le Dr P. Maisonneuve étudie, dans *La Quinzaine* du 16 août, le célèbre naturaliste auquel la petite ville de Montreuil-Bellay vient d'élever un monument.

Je ne veux pas résumer ces pages élégantes, toutes pleines d'esprit et de fine malice; j'aime mieux en détacher les lignes suivantes :

« Sous la plume féconde de Toussenel les preuves de l'esprit des bêtes abondent; jamais il n'est embarrassé pour les donner; il en a tant lui-même. Il n'est pas jusqu'à l'Oie, que notre aimable auteur ne tienne à justifier du reproche de stupidité dont le vulgaire l'accable, et il s'indigne quand il l'entend prendre comme le type personnifié de la faiblesse d'intelligence.

« Il aurait de même, sans doute, été scandalisé d'entendre traiter de *canard* le fait divers invraisemblable, la sottise par trop monumentale éclose un beau matin sous la plume d'un journaliste à court de copie.

[1] *Vendée historique*, année 1897, p. 33.

Digitized by Google

« Mais son idée fixe, celle qui le poursuit partout, celle qui ne le quitte jamais, c'est la recherche des analogies, autrement dit, rapprocher les faits et gestes des Oiseaux de ceux des hommes en donnant aux uns et aux autres une même interprétation. On devine tout le parti qu'un homme habile peut tirer de semblables et plaisants rapprochements. Aussi, arrive-t-il un moment où, dans le cours d'une description, on ne sait plus au juste s'il s'agit d'un oiseau ou bien de l'espèce humaine.

« A titre d'échantillon de sa manière de faire, je transcrirai le portrait d'une espèce d'Oiseau qui, par la grâce de son corps et la singularité de ses poses, est l'une des curiosités les plus attrayantes de nos jardins d'acclimatation. C'est celui de la Demoiselle de Numidie, appelée encore la Grue cendrée : « La Demoiselle de Numidie... sait allier la souplesse chorégraphique et la grâce des poses à la dignité du maintien. C'est une grande dame du siècle de Louis XIV, qui affectionne par-dessus tout le menuet et méprise souverainement le galop et la valse qui chiffonnent les robes. Sa mise, très recherchée sans en avoir l'air, est un modèle de bon goût et de simplicité. Les Demoiselles aiment à contempler leur portrait dans le cristal des ondes et aussi dans les miroirs de Venise. J'approuve d'autant plus ce goût qui ne fait de tort à personne, que les motifs de cette coquetterie apparente sont presque toujours très louables : en liberté, les Demoiselles se mirent pour voir si chaque pièce de leur uniforme est bien exactement à sa place... en esclavage, elles sont heureuses de retrouver dans leur image celle de compagnes chéries dont elles pleurent l'absence ; car l'amour de ses proches est une vertu de la famille.

« Aristote raconte que les Demoiselles sont tellement passionnées pour la danse qu'elles en oublient quelquefois le sentiment de leur conservation personnelle et qu'elles se laissent souvent surprendre par l'ennemi au milieu d'une figure. *Elles aiment trop le bal*... On croit que leur nom de Demoiselles leur vient de l'habitude qu'elles ont de se rengorger quand on les examine, à l'instar des jeunes filles de province qui passent sous le feu des regards d'un régiment au sortir de la messe. »

« Que les lectrices sous les yeux desquelles tomberont ces lignes veuillent bien pardonner la pointe de malice qu'elles

Digitized by Google

contiennent, en songeant aux éloges que, par ailleurs, l'auteur ne leur a pas ménagés. »

Récemment, la *Presse internationale* a demandé à des écrivains connus d'indiquer le journal où parut leur premier article et les impressions qu'ils ressentirent, en voyant pour la première fois leur prose exposée aux regards et aux critiques du public.

Elle s'est adressée d'abord à Jules Claretie, puis à M. Joseph Denais. Voici la première partie de la réponse de notre distingué collaborateur :

« Si je me souviens de mon premier article ? mon cher confrère ! — Comme si c'était d'hier.

« Et il y a 29 ans qu'il fut imprimé !... Et j'en avais 17, alors.

« Il parut à l'*Union de l'Ouest*, qui avait, pour inspirateur, le comte de Falloux, et, pour directeur, le vicomte Arthur de Cumont. Celui-ci fut, depuis, ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts : des adversaires ne pouvant attaquer ni sa probité, ni son talent, ni la loyauté de son caractère, ont essayé de le ridiculiser par de mauvais jeux de mots, qui étaient de leur fait, et par des naïvetés, qui ne furent jamais du sien. Il était, comme son lieutenant, depuis lors son successeur, M. Jules André, un homme de bonne compagnie, un lettré, — sans diplôme, mais un vrai, — un polémiste de l'école du grand siècle, dont le tact ne paralysait pas la vigueur, un de ces journalistes qui font honneur à la profession et qui vont malheureusement disparaître, au grand dommage de l'esprit et du beau langage, si l'on ne se hâte de mettre un terme à tant de violences et de trivialités. Allez donc, dans un champ de foire, discuter et philosopher, comme en un salon ! autant essayer de faire entendre et goûter le plus joli, le plus doux des solos de flûte, au milieu d'un charivari de carnaval ou d'une décharge de grosse artillerie...

« Il parait, mon cher confrère, que j'étais prédestiné au journalisme : c'est dans cette même *Union de l'Ouest* que l'on m'avait appris à épeler les lettres de l'alphabet. Ce journal était donc plus qu'un ami d'enfance, c'était un bienfaiteur, et quand il mourut, en ces dernières années, il me sembla que j'étais en deuil.

« Ne croyez pas un instant que mon premier article dut révo-

Digitized by Google

lutionner le globe ! Non. J'y racontais simplement l'institution de médailles pour les agriculteurs, en 1754, par un agronome angevin, trop peu connu, le marquis de Turbilly. C'était une petite chronique historique. Ce n'était pas de la politique ; j'en avais déjà une horreur instinctive, qui n'a pas beaucoup diminué ces temps-ci..... »

Quelle est l'étymologie du mot *Ingrandes* ?

Ingressus Andium, direz-vous peut-être avec le *Grand Dictionnaire* de La Martinière. Pas du tout ! Ingrandes ne vient pas plus de *Ingressus Andium* que les *Mauges* ne viennent de *Mala gens*. Le mot n'est pas latin, il ne saurait être que gaulois ; il a comme variantes : Aigurande, Aiguerande, Eygurande, Egarande, Iguerande, Ygrande, Yvrandes. Le sens probable est celui de frontière ; car toutes les localités qui portent ce nom — à l'exception de deux qui ont pu se trouver sur des frontières actuellement inconnues — sont situées à la limite commune de deux diocèses de l'ancien régime, de deux cités de la Gaule romaine ou de deux peuples gaulois avant la conquête de César.

Sur cette question nos lecteurs consulteront avec fruit un article publié par M. l'abbé A. Ledru dans la *Province du Maine* (n° de décembre).

M. La Bessière, qui, malgré ses soixante-quinze ans bien sonnés, travaille avec l'activité d'un jeune homme, vient de consacrer, dans la *Revue Angevine* du 1er novembre, une intéressante notice à *Albert Lemarchand*, bibliothécaire, professeur, conférencier, écrivain, poète.

Je n'ai connu M. Lemarchand que dans ses dernières années ; je crois pourtant que le portrait tracé par M. La Bessière est exact : Albert Lemarchand fut un travailleur acharné, un homme aimable, fort intelligent, mais trop enthousiaste et trop idéaliste.

A lire, dans la même Revue (n° du 1er décembre), l'article intitulé : *Terre Angevine, le Fuilet* ; et signé A. Vincent. — L'auteur a raison : les potiers du Fuilet sont des routiniers. « Le génie lumineux de la Grèce n'a jamais animé ces artisans » ; ils ne savent fabriquer que le vase pansu, « humble de formes et chichement verni. » Ils sont incapables de faire une œuvre d'art.

Digitized by Google

Le dernier fascicule de la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* contient un important article de M. l'abbé J. Moreau sur *les Origines du Collège de Beaupréau* ; c'est le début d'un ouvrage qui ne tardera pas à paraître.

La *Revue de l'Anjou*, qui a publié jadis la très remarquable étude de M. H. Bernier[1], sera heureuse de recommander à ses lecteurs le travail dans lequel M. l'abbé Moreau racontera, avec sa science et sa précision habituelles, l'histoire complète du Petit-Séminaire de Beaupréau.

La *Revue des Autographes* (septembre et novembre 1898) annonce que la librairie Charavay met en vente deux pièces qui peuvent intéresser les collectionneurs et les érudits de notre province.

La première est une lettre adressée par Gilles Ménage à Daniel Huet. Après avoir donné à l'évêque d'Avranches des nouvelles de sa santé, Ménage ajoute ceci : « J'ay un exemplaire de la vie de Pierre Ayrault et de celle de Guillaume Ménage à vous donner. Mandez-moi si je vous l'envoyeray au lieu où vous estes ou si je vous le garderay icy. J'ay repris mon *Histoire de Sablé*. Aussitôt qu'elle sera achevée je travailleray à mes *Remarques sur les observations de Cujas*, que je veux vous dédier. » La lettre est datée du 2 octobre 1684.

La seconde est une bulle du 25 juin 1545, par laquelle le Pape Paul III nomme abbé du Perray-Neuf, Jean Pierres, titulaire de la chapelle d'Herbault, en l'église Saint-Laud-lès-Angers.

La *Revue périodique des illustrations commerciales et industrielles* devrait bien se contenter de faire de la réclame, puisque telle est sa raison d'être, et s'interdire toute incursion sur le terrain de l'histoire et de l'archéologie ; car, s'il faut en juger par l'article intitulé *Angers, résumé de son histoire*, qui a paru dans l'un des derniers fascicules, la rédaction ne semble pas puiser ses renseignements aux sources les plus autorisées.....

[1] Le *Collège de Beaupréau* ; 1853, I, p. 107 et 147 ; II, p. 273.

Digitized by Google

A signaler encore :

Dans le *Bulletin de la commission historique et archéologique de la Mayenne*, t. XIV, les *Conciles de Château-Gontier*, de 1231 à 1448, par M. René Gadbin;

Dans la *Revue d'archéologie poitevine*, septembre 1898, *Fontevrault dans la collection Gaignières*, par Mgr X. Barbier de Montault : c'est le relevé des dessins relatifs à l'abbaye de Fontevrault, recueillis, au XVIIe siècle, par le marquis de Gaignières, et déposés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale ;

Dans la *Revue Poitevine et Saumuroise*, *la régente Anne d'Autriche et Louis XIV; Napoléon Ier et l'impératrice Joséphine*, à Saumur, par M. P. Dupouy;

Dans *la Dépêche coloniale* et *l'Exposition des Colonies*, de remarquables études de notre collaborateur, M. Ch. Lemire, en particulier sur la *guerre de tarifs* et sur les *Français et les Anglais, à Terre-Neuve ;*

Dans les *Archives Médicales d'Angers*, la biographie du *docteur Billard*, par M. le docteur Legludic; la biographie du *docteur Gendron*, de Château-du-Loir, par M. le docteur Poix; une note de M. le docteur Gripat sur le *laboratoire municipal et départemental de Bactériologie*, et l'étude, par M. Germain, proviseur du lycée, d'un tableau de Gérard Dow, *Le Médecin aux urines*, conservé au Musée d'Angers.

Ch. U.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Les Saints Prêtres français du XVIIe siècle, par Joseph GRANDET, prêtre de Saint-Sulpice, 3e supérieur du Séminaire d'Angers, curé de Sainte-Croix. Ouvrage publié pour la première fois d'après le manuscrit original, par G. LETOURNEAU, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du Séminaire d'Angers : *Troisième série*, **Prêtres angevins.** — Angers, Germain et G. Grassin; un vol. in-8 de 432 pages. Prix : 4 francs.

Le troisième volume des *Saints Prêtres français*, de Joseph Grandet, vient de paraître : il est consacré tout entier aux *prêtres angevins*. A ce titre, il mérite encore mieux que ses devanciers de fixer l'attention des ecclésiastiques de l'Anjou et des laïques désireux de connaître l'histoire de leurs plus saints et de leurs plus glorieux compatriotes.

J'ai dit, il y a longtemps déjà, tout le bien que je pensais de l'édition des œuvres de Joseph Grandet, publiée par M. Letourneau; j'espère, plus tard, en parler encore et l'étudier en détail : pour aujourd'hui, je me contente d'annoncer que le dernier volume est en vente. J'ajoute que les quarante-quatre notices qu'il renferme, sans être de même valeur, sont toutes fort instructives et très édifiantes. L'ouvrage est bien imprimé : c'est assurément le plus beau livre d'étrennes qu'on puisse offrir à un prêtre angevin.

Ch. U.

L'Eglise d'Angers pendant la Révolution et jusqu'en 1870. — *Conférences faites aux Facultés catholiques d'Angers*, par L. BOURGAIN. — Angers, Germain et G. Grassin, 1898, un vol. in-8. — Prix : 5 francs.

Nous n'avons pas besoin de faire l'analyse de ce livre paru ici même, et tous nos lecteurs ont pu constater l'importance de cette savante étude qui contient, sous une forme abrégée, l'histoire complète du clergé du diocèse d'Angers pendant la Révolution. Elle a exigé de l'auteur un travail énorme, car sa conscience d'historien ne lui a permis de citer aucun fait sans l'avoir vérifié sur les documents de l'époque, ce qui

Digitized by Google

donne à son livre une valeur que n'ont pas toujours les ouvrages de ce genre. Mais notre but est simplement d'annoncer la publication en volume de ces conférences parues successivement à des intervalles plus ou moins rapprochés. On voudra les relire sous leur forme dernière, d'autant plus qu'une table des noms de personnes et de lieux complète l'ouvrage et facilite les recherches. Ceux-là qui ont entendu M. l'abbé Bourgain faire ces conférences, qui ont eu tant de succès il y a quelques années déjà, voudront conserver ce livre. Ils retrouveront, en le lisant, le plaisir qu'ils avaient en écoutant son auteur, qui a su condenser en ces quelques cent pages une énorme quantité de documents pour la plupart inédits. Nul, plus que M. l'abbé Bourgain, n'était à même de mener à bien cette œuvre qui, en attestant le mérite de l'historien et du littérateur, est aussi une œuvre de justice et de foi et un hommage rendu à la mémoire de ce clergé d'Anjou qui a fourni tant de victimes à la persécution révolutionnaire. Q.-L.

***

Glossaire des parlers du Bas-Maine (*département de la Mayenne*), par Georges Dottin, professeur adjoint à l'Université de Rennes, etc. — Paris, Welter, 1899, 1 fort vol. in-8.

Cet important ouvrage, publié sous les auspices de la commission historique et archéologique de la Mayenne, est le premier de ce genre qui ait paru sur les patois employés dans les départements de l'Ouest. Il est le résultat d'un travail assidu de quatre années, et l'auteur, s'efforçant de coordonner les efforts faits de différents côtés pour rassembler les éléments d'un vocabulaire du Bas-Maine, vient de faire imprimer son livre qui constitue un véritable traité de philologie.

Au premier abord, on est un peu surpris du mode d'impression de ce Glossaire, avec des signes indiquant la notation phonétique des sons. Mais, en étudiant rapidement la clef qui précède le vocabulaire, on s'y habitue facilement et ce système, adopté par M. Gilliéron, professeur à l'école des Hautes Études, et par M. l'abbé Rousselot, directeur du laboratoire de phonétique expérimentale au collège de France, doit être employé aujourd'hui dans tout travail de ce genre.

A la suite d'une préface dans laquelle il expose les efforts infructueux tentés à différentes reprises pour établir un voca-

Digitized by Google

bulaire du Bas-Maine, M. Dottin donne une liste des imprimés et des manuscrits utilisés par lui. Le Dictionnaire, lui-même, contient plus de 12.000 mots ou expressions dont la phonétique, la morphologie et la syntaxe sont étudiées dans des notes grammaticales aussi détaillées et aussi complètes que possible.

On reprochera peut-être à M. Dottin d'avoir admis dans ce glossaire un certain nombre de mots qui ne sont que des déformations du latin ou du français ou même de l'argot. A cela, M. Dottin répond qu'il est bien difficile de déterminer avec exactitude les mots propres au Bas-Maine, puis il ajoute : « J'accepte volontiers le reproche qu'on me fera sans doute d'avoir admis dans mon dictionnaire, sans choix et sans discernement, tout ce dont j'ai pu constater et vérifier l'emploi dans le Bas-Maine. Ce n'est pas à ceux qui recueillent les matériaux à supprimer comme inutile tout ce qui ne répond pas au goût du moment. Tel fait que j'aurais négligé de parti pris, parce qu'il ne rentre point dans les études que je poursuis, pourra acquérir de l'importance le jour où l'attention sera attirée sur des phénomènes dont on néglige maintenant l'observation ». Son livre, qu'il qualifie modestement d'ébauche, n'en constitue pas moins un modèle pour tous ceux qui voudront étudier le patois de leur province et personne n'eut pu l'écrire avec autant de compétence et de méthode.

Nous croyons devoir signaler ce Glossaire aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou*, car il intéresse une partie notable de l'ancienne province de ce nom, les pays de Craon et de Château-Gontier, et les mots de patois employés dans ces régions, limitrophes de l'arrondissement de Segré, le sont également dans celui-ci et dans une grande partie du département de Maine-et-Loire. Q.-L.

Digitized by Google

Digitized by Google

533

TABLE DES MATIÈRES

DU TRENTE-SEPTIÈME VOLUME

JUILLET-AOUT

M. Lainé-Laroche. — **Max Richard** 5

L'Église d'Angers pendant la Révolution. Documents (fin). — **L. Bourgain** 13

M. E. Affichard. — **Ernest Jac** 54

A Sa Majesté l'Empereur de Russie (poésie). — **René Daxor** 77

Henri Castonnet des Fosses. — **Joseph Joûbert** 80

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy** 95

La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis (1619-1620) (suite). — **Eusèbe Pavie** 108

Chronique 149

Mgr Rumeau, nommé évêque d'Angers. — Les fouilles de l'abbaye de Saint-Maur et de la Préfecture. — Découvertes archéologiques à Beaufort. — La statue de Mgr Freppel, par Falguière. — Les vitraux de Saint-Maurice d'Angers. — Le saint Jean l'Évangéliste de Cunaud. — L'église de Saint-Denis de Doué et la foudre. — L'hôtel des Pénitentes et les vieux monuments d'Angers. — Le vingt-deuxième Congrès des jurisconsultes catholiques. — Le neuvième Congrès des médecins aliénistes et neurologistes à Angers. — Le monument de Toussenel, Dovalle, Moreau et Duret, à Montreuil-Bellay. — Le monument de Bouchemaine. — Nos compatriotes : MM. Caillault, Jeanvrot, Mâreau, abbé Gettes, Guyot, Spal, Lagout, Duval, de Lastours, de Vaulogé, Levillain, de Romain, Maurice Legendre. — École de Médecine : MM. Guignard, Douet, G. Royer, Dezanneau, Bocquel, Papin et Roguet. — Mort de M. Armand Parrot et sa donation en faveur du Musée Pincé; les sculptures de Julien Roux. — **XXX**.

A travers les Livres et les Revues :

La ville et l'arrondissement d'Angers, d'après *la Terre de France;* — l'abbé Angot. *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne;* — Léon Séché, *Poésies complètes de Charles Dovalle;* — Lemire, *Jeanne d'Arc et le sentiment national;* — Pottier de Lalaine, *Voix sur la France*; — René d'Anjou, *Noble bohème;* — L'abbé Créton, *Notice historique sur la maison des Récollets de Doué-la-Fontaine.*

Comte H. de Castries, *le Congo belge;* — G. Macon, *Note sur le « Mystère de la Résurrection »;* — Dedouvres, *Le Père Joseph écrivain, etc.* — **Ch. U.**

Digitized by Google

SEPTEMBRE-OCTOBRE

L'Anjou et ses établissements monastiques. — **Dom Léon Guilloreau** 173

Les vertus des pierres précieuses. — **René d'Anjou** 213

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy** 221

Alphonse Toussenel. Discours prononcé aux fêtes de Montreuil-Bellay. — **André Theuriet** 240

Poésies : L'aigle, Solitude, Le vieux clavecin, Pêcheurs bretons, Nocturne, Serments d'amour, Pendant l'orage. — **Alphonse Poirier** 248

La Rhéade ou l'île de Rhé délivrée, poème épique en trois chants (fin). — **Dr Atgier** 252

Un homme de cœur. Prudent-Jean Bruley (1759-1847) (suite). — **Georges Bruley** 282

Découvertes archéologiques à Angers (Septembre-Octobre 1898). — **Ch. Urseau** 300

J.-E. Lenepveu. — **J. Denais** 309

La Loire navigable. — **P. Bigeard** 324

Chronique 328

Les chemins de fer de Cholet, Beaupréau et Chalonnes. — Rentrée des Tribunaux, discours de M. Vallet. — La Société archéologique de Tarn-et-Garonne à Angers. — Le *Roi René dans l'Intimité* (Académie des Inscriptions et belles lettres). — La statue de Volney à Craon. — Les monuments angevins de Naples (Donation Ch. Garnier). — Inscription du monument de Mgr Freppel. — Nos compatriotes : MM. Théophile Crépon, Joseph Denais, Henry Coutant, Lhoest, Grégoire, Lavoipierre. — Les peintures de M. Jules Dauban à Quintin. — *Angers-Artiste* (M. Louis de Romain). — Le Théâtre et le premier Concert populaire. — La Maison des Beaux-Arts à Angers. — Nécrologie : MM. G. Bruley des Varannes, le général Michel, Alexis Bougère, Francolin, F. Montaubry. — **A. Z.**

Chronique bibliographique 343

Une succession en Anjou au xve siècle, par M. le duc de la Trémoïlle. — **A. Planchenault**.

GRAVURE

La crosse de l'évêque Hardouin de Bueil.

Digitized by Google

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Henri Bernier, chanoine d'Angers. (I. Enfance et collège ; — II. Séminaire et professorat ; — III. Le principal du collège de Doué.) — **A. Houtin** 345

Les cinq pays de l'Indo-Chine française et le Siam. (I. Le Tonkin.) — **Ch. Lemire** 391

Poésies : I. Mon âme, d'où viens-tu ? — II. Mon âme, où vas-tu ? — III. Dieu ; — IV. Soliloque ; — V. Vœux. — **J. Galard** 427

L'Anjou et ses établissements monastiques (suite et fin). — **Dom Léon Guilloreau** 431

Un homme de cœur. Prudent-Jean Bruley (1759-1847) (suite). — **Georges Bruley** 467

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy** 485

Chronique 503

Mgr Rumeau, évêque élu d'Angers. — Nominations dans la légion d'honneur. — Prix Monthyon : M. André Godard, MM^mes Macé et Aloyer. — Nos compatriotes : MM. les Dr Martin, Dr Boell, Louis Malécot, Maurice Legendre, Gaston Réchin. — J.-E. Lenepveu : projet de monument, achat d'un de ses dessins, son successeur à l'Académie des Beaux-Arts, un hommage populaire. — Le Dr Motet, président d'honneur du *Dîner du Vin d'Anjou*. — Les Angevins à l'Institut. — Ecole de Médecine d'Angers, nominations. — La première charte municipale d'Angers. — Une souscription du Conseil municipal de Paris. — Les concerts populaires et le théâtre d'Angers. — Concours de la Société des Amis des Arts. — Le dîner annuel des architectes. — L'Ecole des jeunes aveugles de Mlle Mulot à Paris. — Le grand-duc Wladimir à Saumur. — La nouvelle église Notre-Dame d'Angers. — Nécrologie : M. Coudreuse. — **J. de B.**

A TRAVERS LES REVUES : L. Delisle, *Notice sur un manuscrit de Saint-Laud d'Angers, appartenant à M. le marquis de Villoutreys ;* — H. Baguenier-Desormeaux, *Choses vendéennes : Légendaires et documentaires ;* — Dr P. Maisonneuve, *Toussenel et l'esprit des bêtes ;* — J. Denais, *Mon premier article* ; — A. Ledru, *Ingrandes ;* — La Bessière, *Albert Lemarchand ;* etc. — **Ch. U.**

Digitized by Google

Chronique bibliographique..... 529

Joseph Grandet. — Les saints Prêtres français du XVIIe siècle, publiés par G. Letourneau. Troisième série : *Prêtres angevins.* — **Ch. U.**

L'Église d'Angers pendant la Révolution et jusqu'en 1870, par L. Bourgain. — **Q.-L.**

Glossaire des parlers du Bas-Maine, par Georges Dottin. — **Q.-L.**

GRAVURES

Cartes d'ensemble, de la dissémination des races, des projets de chemins de fer (Indo-Chine). — Portrait de Francis Garnier. — Annamite porteur d'eau. — Ferme tonkinoise. — Port de Haiphong. — Sceaux du XVe siècle.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, Imp. Germain et G. Grassin. — 37-99.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JAN 7 1938

Digitized by Google

Digitized by Google